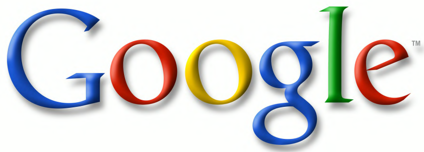
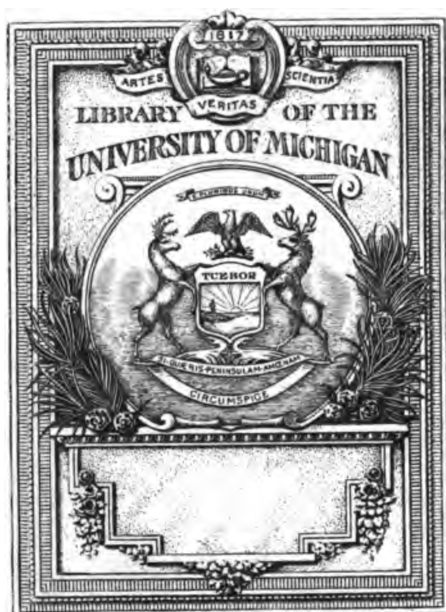



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

ANNUAIRE

DU

PAS-DE-CALAIS

1890

Conditions de Souscription.

Le prix de l'abonnement est fixé à *deux francs* pour les Instituteurs, les Agents des services départementaux et les Percepteurs qui veulent bien opérer le recouvrement des souscriptions, et à *deux francs cinquante centimes* pour tous autres souscripteurs (Ajouter 60 centimes pour recevoir le volume par la poste).

L'*Annuaire* publie, chaque année, sous forme d'annexe, des Annonces commerciales et industrielles.

Le prix est fixé à *vingt francs la page* et à *dix francs la demi page*. Toute Annonce donne droit à un exemplaire de l'ouvrage.

Les Annonces, comme les Souscriptions, sont reçues jusqu'au 20 DÉCEMBRE chez :

M. ROHARD-COURTIN, imprimeur, place du Wetz-d'Amain ;

M. BRUYANT, rue Baudimont, 48, à Arras ;

A la PRÉFECTURE (1re DIVISION) ; dans les bureaux de chaque SOUS-PRÉFECTURE et dans ceux des Mairies de Calais et de Lens.

ANNUAIRE

DU

PAS-DE-CALAIS

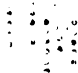
POUR L'ANNÉE 1890

PAR

U. BRUYANT

Chef de la première division à la Préfecture,
Officier d'Académie.





ARRAS
Imprimerie Rohard-Courtin, place du Wetz-d'Amain, n° 7

1890

AUX LECTEURS

Diverses circonstances indépendantes de notre volonté nous ont forcé de retarder un peu la publication de l'*Annuaire* de 1890. Ce retard, que nous regrettons, nous a d'ailleurs permis de porter à la connaissance de nos lecteurs des mutations survenues, au dernier moment, dans le personnel administratif et présentant un véritable intérêt.

Nous espérons, en conséquence, que nos abonnés voudront bien faire au volume que nous leur offrons le même accueil qu'à ceux qui l'ont précédé.

Division de l'Annuaire.

L'*Annuaire* de 1890 est divisé en cinq grandes sections :

L'*Introduction* comprend, à la suite des rectifications et changements survenus pendant l'impression, le calendrier de l'année, la composition du Gouvernement de la République, la liste de tous les Sénateurs et de tous les Députés, suivie de l'adresse, à Paris, des Sénateurs et des Députés du Pas-de-Calais ; des renseignements sur la division administrative de la France et la liste des Préfets des départements.

Dans la première partie, sous le titre : *Administration*, l'*Annuaire* contient, après une notice sommaire sur les principales administrations, sur les lois et règlements qui les régissent, le personnel de ces administrations, ainsi que celui des diverses institutions et services publics ayant un caractère départemental, des chemins de fer, des institutions agricoles et commerciales, etc.

Il donne en second lieu, dans un même cadre et par ordre alphabétique des arrondissements et des cantons, le tableau des communes, avec leur population et le nombre des électeurs inscrits, les maires et adjoints, les curés ou desservants, les instituteurs, les institutrices, la superficie du territoire, la situation financière, les revenus du bureau de bienfaisance, la distance légale de chaque localité aux chefs-lieux de canton, d'arrondissement, judiciaire et du département, et enfin le bureau de poste qui la dessert ; en outre, comme complément de ce tableau, la liste nominative de tous les conseillers municipaux des chefs-lieux d'arrondissement, de canton et de toutes les communes d'une population supérieure à 1,000 habitants.

Viennent ensuite les corps de sapeurs-pompiers, les institutions de prévoyance, les sociétés savantes et artistiques, les journaux publiés dans le département, les docteurs en médecine, officiers de santé, pharmaciens, sages-femmes, vétérinaires, etc., etc.

La deuxième partie, consacrée à la *Statistique*, comprend des renseignements statistiques sur les chemins de fer, les routes, les chemins vicinaux et ruraux, les voies navigables, les ports, l'instruction publique, l'agriculture, l'industrie, et spécialement l'industrie houillère, le mouvement de la population en 1888, la répartition des jurés et enfin la statistique des jeunes gens de la classe de la même année.

La *Chronique départementale*, qui forme la troisième partie, comprend le résumé des travaux du Conseil de Préfecture pendant l'année judiciaire 1888-1889, par M. P. Lecesne, docteur en droit, vice-président de ce tribunal administratif; des renseignements météorologiques dus à l'obligeance de M. Leleu, secrétaire en chef de la mairie de Calais, la liste des récompenses honorifiques accordées, dans l'ordre civil, à des habitants du Pas-de-Calais (*Légion-d'Honneur, Mérite agricole, Palmes académiques, Médailles d'honneur, Prix de vertu, Récompenses à l'Exposition universelle*), la liste des hommes notables décédés dans le département en 1889, et enfin les résultats des élections législatives et départementales qui ont eu lieu dans le Pas-de-Calais pendant la même période.

Sous le titre de *Variétés*, la quatrième partie présente le récit rapide du voyage de M. le Président de la République dans le Pas-de-Calais, la nouvelle loi militaire, du 15 juillet 1889 (Parties relatives au recensement, au tirage au sort et à la révision) ; la loi (du 26 juin 1889) sur la nationalité, et le décret réglementaire du 13 août suivant, pour l'exécution de cette loi.

Enfin, la cinquième partie : *Renseignements usuels*, indique les formalités à remplir et les pièces à produire pour l'instruction d'un grand nombre d'affaires intéressant les communes et les particuliers.

De nouveaux développements ont encore été donnés à cette partie de notre publication et nous espérons que les municipalités nous sauront gré de ces améliorations qui faciliteront leur tâche et leur épargneront des correspondances administratives et des pertes de temps.



Rectifications et changements survenus en cours d'impression.

Page 25. — *Députés.* — MANCHE : M. de la Gorsse remplace N.
Page 25. *Idem.* MORBIHAN : M. Guiyesse remplace N.
Page 35 — *Préfet.* - M. Alapetite remplace M. Vel-Durand.
Page 40 —*Chef de cabinet du Préfet* : M. Pagot rempl. M. Beaumont.
Page 37. — *Conseil général.* — Canton de Fruges : M. Boudenoot, boulevard St-Germain, à Paris, 213 et non 188.
Page 37. — *Idem.* Canton d'Auxi-le-Ch. : N. remplace M. Beaussart.
Page 37. — *Idem.* — Canton d'Heuchin : M. Delepouve, adjoint au maire et non maire d'Heuchin.
Pages 49 et suivantes. — *Hospices et hôpitaux* — Saint-Venant : M. Sambourg remplace M. Fumery J. comme administrateur.
Pages 54 et suiv.— *Médecins de bienfaisance.*—Ont été nommés :
Arrondissement d'Arras. — MM. Basseux, de Rivière ; Gernez Arm., de Carency, Mont-St-Eloy, Villers-au-Bois.
Arr de Béthune.—M Hacot, à Lillers, de Lillers et de Ham-en-Art.
Arrondissement de St-Omer. — MM. Bernard G , à St-Omer, de Tilques ; Zibelin, de Muncq-Nieurlet
Arrondissement de St-Pol — M. Dubus, de Noyelle-Vion.
Page 105. — *Tribunal civil d'Arras.* — M. Brosselart remplace M Meynial, comme substitut.
Page 105.— *Trib. de Boulogne.*— M. Martineau remp. M. Guisse, comme président ; M. Bellet remplace M. Bourgois, comme juge ; M. Maroniez remplace M. Bellet, comme juge-suppléant.
Page 112. — *Justice de paix d'Auxi-le-Château.* — Suppléant : M Decroix remplace M. Beaussart.
Page 117. — *Notaires.* — Arrondissement de St-Omer : M. Haichais remplace M. Jonnart, à Fléchin.
Page 118 — *Commissaires-priseurs* — ST-OMER : M Favier remplace M. Bailleux.
Page 128 —*Recev. municip.* : N. remplace M. Legrand, à St-Omer.
Page 130.— *Enregistrement, domaines et timbres.*— M. de Goyer de Sennecourt remplace M. Lasale, comme receveur à Marquion.
Page 159. — *Intendances.* — M. Lajule remplace M. Kunstler, comme sous-intendant à St-Omer.
Page 160. — *Corps de troupes.* — Génie. — 3e régiment à Arras : M Ligneau remplace M. Prangé, comme lieutenant-colonel.
Page 161.—*Gendarmerie.* —M. Langlois, lieutt-trésorier à Arras.
Page 170. — *Ecole d'agriculture de Berthonval.* — Maître-surveillant, professeur de français, etc., M. Marcot et non Margat
Page 184. — TRESCAULT. — *Maire* : N. remplace M. Lesage L.
Page 190.—NEUVIREUIL.—*Adjoint* : M. Létienne A. rempl. M. Mastin.
Page 192. — AUCHY-LEZ-LA B. — *Maire* : M. Page Ch. remplace N.
Page 196 —GUARBECQUES.— *Maire* : M Conseil remplace M. Mantel.
Page 202. — MANINGHEN — *Adjoint* : N. remplacé M Noël.
Page 208. — WAMBERCOURT. — *Adjoint* : M Moriaux P. remplace M. Evrard D.
Page 226.—NEUVILLE-AU-CORNET.— *Maire* : M. Cogé O. remplace N.
Adjoint : N. remplace M. Cogé O.
Pages 180 à 227. — *Curés et desservants* :
Page 186.— CROISILLES — *Doyen* : M. Marcheux et non Marchand.
Page 186 — GUÉMAPPE. — *Desservant* : M. Lhomme remplace N.
Page 190.—WILLERVAL. *Desservant* : M. Martel rempl. M. Delvoye.

Page 190. — MÉRICOURT (Mines). — *Desservant.* — M. Vanheuverswyn remplace M. Pissotte.

Page 192. — AUCHY-LEZ-LA BASSÉE. — *Desservant* : M. Deretz remplace M. Duprez.

Page 202 — TARDINGHEN. — *Desservant.* — M. Pont J.-B. remplace M. Tintillier.

Page 263. — *Mont-de-Piété d'Arras.* — Conseil d'administration. — Ajouter : M. Vaillant Ch., rédacteur au journal l'*Avenir d'Arras.*

Page 322 — *Prisée de la St-André* :

Blé froment . .	16 fr.	98	Seigle	10 fr.	28
Blé de fermage . .	16	24	Escourgeon . .	11	67
Blé méteil . . .	15	28	Avoine . . .	7	37

Page 355. — *Distinctions honorifiques.* — Ajouter :

Legion d'honneur. — Officier : M. Baimbeaux, administrateur des mines de Marles.

Chevaliers : M. Leloup (Joseph), conseiller général, à Arras ;

M. Hermant-Bouquillion, ancien conseiller d'arrondissement, ancien président du tribunal de commerce de St-Omer, à St-Omer.

Page 355, — *Mérite agricole.* — M. Lefoul, conducteur ffons d'ingénieur des ponts et chaussées (hydraulique agricole), à St-Omer ;

M. Maurice Morel, agriculteur, maire d'Adinfer, secrétaire de la Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais ;

M. Parenty, agriculteur, maire de Mouriez.

Page 356. — *Palmes académiques :*

Officiers de l'instruction publique : M. Pierre, inspecteur d'académie à Arras ;

M. Chrétien, directeur de l'école primaire supérieure de Calais.

Officiers d'Académie : M. Derudder, ancien instituteur, secrétaire-trésorier de la société de secours mutuels de Wizernes ;

M. Durand, capitaine, commandant l'école militaire de Montreuil ;

M. Delahaye, délégué cantonal à Bucquoy ;

M. Dubourg, avoué à Montreuil-sur-Mer ;

M. Dauchez, instituteur à Wingles ;

M. Monvoisin, instituteur à Oisy-le-Verger ;

M. Lexa, inspecteur des contributions indirectes à Arras.

Page 357. — *Belles actions* . — Médailles d'argent de 2e classe :

M. Dollé (Joseph), adjudant à la compagnie de sapeurs-pompiers de Bapaume ;

M. Guette (Augustin), sapeur à la compagnie de sapeurs-pompiers de Bapaume ;

Page 359. — *Médailles aux ouvriers du commerce et de l'industrie* :

Médaille d'argent : Mme Greuez, née Dausque (Adèle-Sophie), ouvrière dans la maison Billiet, fabricant de pipes à Fruges

Méd. de bronze: M. Antoine (Alex.), employé aux mines de Dourges;

M. Barbaux (Louis-Joseph), garde-sémaphore à la compagnie du chemin de fer du Nord, à Hamelincourt ;

M. Buissart (Auguste), garçon de magasin dans la maison Frémaux-Carette, négociant en fers, à Béthune ;

M. Debeaumont (Jean), chef cantonnier à la compagnie du chemin de fer du Nord, à Bully-Grenay ;

Mme Delplace, née Ropital (Rosalie), ouvrière coupeuse dans la maison Poure et O'Kelly, à Boulogne-sur-Mer ;

M. Duquesne (Placide), ouvrier cordier à Béthune ;

M. Flodrops (Edouard), ouvrier forgeron à Corbehem;

M. Laurent (Augustin), ouvrier aux mines de Lens ;

M. Mesureur (Auguste), ouvrier en bois de brosses à Saint-Omer.

SOMMAIRE DU CALENDRIER POUR 1890

L'année 1890 de l'ère chrétienne, répond aux années :

6028 de la création du monde.
4377 depuis le déluge.
2666 des Olympiades.
2643 de la fondation de Rome selon Varron.
1470 de la fondation de la monarchie française.
1307 de l'Hégire, ou ère des Turcs, qui a commencé le 28 août 1889.
1890 des Russes, qui a commencé le 13 janvier.
308 de la réforme Grégorienne en 1582.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE (1)		QUATRE-TEMPS
Nombre d'or	10	les 26, 28 février et 1er mars.
Epacte	IX	les 28, 30 et 31 mai.
Cycle solaire	23	les 17, 19 et 20 septembre.
Indiction romaine	3	les 17, 19 et 20 décembre.
Lettres dominicales	E	

Fêtes mobiles

On appelle fêtes mobiles les fêtes dont le jour de célébration varie chaque année et se règle sur la fête de Pâques. Elles se célèbreront, cette année, aux époques suivantes :

La Septuagésime,	2 février.	*La Pentecôte,*	25 mai.
Les Cendres,	19 février.	*La Trinité,*	1er juin.
PAQUES,	6 avril.	*La Fête-Dieu,*	5 juin.
Les Rogations,	12, 13 et 14 mai.	*L'Avent,*	30 novembre.
L'Ascension,	15 mai.		

Saisons

Le Printemps commencera le 20 mars, à 3 h. 50 m. du soir.
L'Été commencera le 21 juin, à midi 03 m.
L'Automne commencera le 23 septembre, à 2 h. 02 m. du matin.
L'Hiver commencera le 21 décembre, à 8 h. 54 m. du soir.

Eclipses

Le 17 juin, *Éclipse annulaire de soleil, visible à Paris comme éclipse partielle.*

Le 26 novembre, *Éclipse partielle de lune, invisible à Paris.*

Le 12 décembre, *Éclipse totale de soleil, invisible à Paris.*

Voir l'explication des termes, page 7 de l'Annuaire de 1881.

TABLEAU
DES PLUS GRANDES MARÉES DE L'ANNÉE 1890.

Mois	Jours et heures de la syzygie.	Hauteur de la marée.
Janvier.	P. L. le 6, à 5 h. 46 m. matin.	0,74
	N. L. le 20, à 11 h. 58 m. soir.	1,01
Février	P. L. le 5, à 1 h. 23 m. matin.	0,80
	N. L. le 19, à 10 h. 37 m. matin.	1,07
Mars.	P. L. le 6, à 6 h. 57 m. soir.	0,90
	N. L. le 20, à 9 h. 11 m. soir.	1,07
Avril.	P. L. le 5, à 9 h. 34 m. matin.	0,97
	N. L. le 19, à 8 h. 15 m. matin.	0,98
Mai	P. L. le 4, à 9 h. 18 m. soir.	0,97
	N. L. le 18, à 8 h. 28 m. soir.	0,84
Juin	P. L. le 3, à 6 h. 44 m. matin.	0,94
	N. L. le 17, à 10 h. 7 m. matin.	0,74
Juillet	P. L. le 2, à 2 h. 32 m. soir.	0,94
	N. L. le 17, à 0 h. 59 m. matin.	0,73
	P. L. le 31, à 9 h. 34 m. soir.	1,01
Août.	N. L. le 15, à 4 h. 29 m. soir.	0,79
	P. L. le 30, à 4 h. 44 m. matin.	1,09
Septembre. . . .	N. L. le 14, à 8 h. 02 m. matin.	0,87
	P. L. le 28, à 1 h. 9 m. soir.	1,01
Octobre	N. L. le 13, à 11 h. 14 m. soir.	0,93
	P. L. le 27, à 11 h. 51 m. soir.	1,01
Novembre. . . .	N. L. le 12, à 1 h. 47 m. soir.	0,93
	P. L. le 26, à 1 h. 32 m. soir.	0,87
Décembre. . . .	N. L. le 12, à 3 h. 20 m. matin.	0,91
	P. L. le 26, à 6 h. 6 m. matin.	0,77

On a remarqué que, dans nos ports, les plus grandes marées suivent d'un jour et demi la nouvelle et la pleine lune. Ainsi, on aura l'époque où elles arrivent, en ajoutant un jour et demi à la date des syzygies. On voit par ce tableau, que, pendant l'année 1890, les plus fortes marées seront celles des 22 janvier, 20 février, 22 mars, 2 août, 31 août, 30 septembre et 29 octobre. Ces marées, surtout celles des 20 février, 22 mars, 31 août et 30 septembre pourraient occasionner quelques désastres.

CALENDRIER POUR 1890 (1).

Janvier [1] Les jours croissent de 1 h. 7 m.			SOLEIL Lev.		SOLEIL Cou.		Février [2] Les jours croissent de 1 h. 39 m			SOLEIL Lev.		SOLEIL Cou.	
1	mer	CIRCONCISION	8	3	4	4	1	sam	s. Ignace	7	38	4	48
2	jeu	s. Macaire	8	3	4	5	2	DIM	SEPTUAGÉSIME	7	37	4	50
3	ven	se Geneviève	8	3	4	6	3	lun	s Blaise	7	35	4	52
4	sam	s. Rigobert	8	3	4	7	4	mar	se Jeanne	7	34	4	53
5	DIM	se Emélie	8	3	4	8	5	mer	se Agathe	7	32	4	55
6	lun	EPIPHANIE	8	3	4	9	6	jeu	s. Vaast	7	31	4	57
7	mar	s. Canut	8	2	4	11	7	ven	s. Romuald	7	29	4	59
8	mer	s. Lucien	8	2	4	12	8	sam	s. Jean de Matha	7	28	5	1
9	jeu	s. Marcellin	8	2	4	13	9	DIM	SEXAGÉSIME	7	27	5	3
10	ven	s. Paul, erm.	8	1	4	14	10	lun	se Scolastique	7	26	5	4
11	sam	s. Sauve	8	1	4	16	11	mar	s. Séverin	7	24	5	6
12	DIM	s. Arcade	8	0	4	16	12	mer	se Gudule	7	22	5	7
13	lun	s. Léonce	7	59	4	18	13	jeu	s. Martin	7	20	5	9
14	mar	s. Hilaire	7	58	4	19	14	ven	s. Amand	7	18	5	11
15	mer	s Maur	7	57	4	21	15	sam	s. Faustin	7	16	5	13
16	jeu	s. Marcel	7	56	4	22	16	DIM	QUINQUAGÉS.	7	14	5	15
17	ven	s. Antoine	7	56	4	24	17	lun	s. Sylvain	7	12	5	17
18	sam	Ch.s.Pierre àR.	7	55	4	25	18	mar	*Mardi-Gras*	7	10	5	19
19	DIM	s. Furcy	7	54	4	27	19	mer	LES CENDRES	7	8	5	20
20	lun	s. Sébastien	7	54	4	29	20	jeu	s. Eleuthère	7	6	5	22
21	mar	se Agnès	7	53	4	31	21	ven	s Félix	7	4	5	24
22	mer	s. Vincent,m.	7	52	4	32	22	sam	Ch. de s. Pierre à A.	7	1	5	26
23	jeu	s. Raymond	7	50	4	34	23	DIM	QUADRAGÉSIM.	6	59	5	28
24	ven	s. Timothée	7	49	4	35	24	lun	s Mathias	6	57	5	30
25	sam	C. de S. Paul.	7	47	4	37	25	mar	s.Walburge	6	55	5	32
26	DIM	s. Polycarpe	7	46	4	39	26	mer	se Marguerite Q. T.	6	53	5	34
27	lun	s. Jean-Chrys.	7	45	4	40	27	jeu	se Honorine	6	51	5	36
28	mar	s Julien	7	43	4	42	28	ven	s. Romain Q T.	6	49	5	38
29	mer	s. François de Salle	7	42	4	43							
30	jeu	se Martine	7	40	4	45							
31	ven	s.PierreNolas.	7	39	4	47							

PHASES DE LA LUNE.

JANVIER.

P. L. le 6, à 5 h. 46 m. du matin.
D. Q. le 14, à 6 h. 42 m. du matin.
N. L. le 20, à 11 h. 58 m. du soir
P. Q. le 27, à 8 h. 26 m. du soir.

FÉVRIER.

P. L. le 5, à 1 h. 23 m. du matin.
D. Q. le 12, à 7 h. 1 m. du soir.
N L. le 19, à 10 h. 37 m. du matin.
P. Q. le 26, à 2 h. 16 m. du soir.

[1] 1er Janvier, 11 *Nivôse*, an 98; le 21, 1er *Pluviôse*.

[2] 1er Février, 12 *Pluviôse*, an 98; le 20, 1er *Ventôse*.

(1) NOTA.— Dans ce calendrier, le lever et le coucher du soleil ont été calculés pour le Pas-de-Calais, d'après 50 degrés 30 minutes de latitude.

SUITE DU CALENDRIER POUR 1890.

Mars [1]			SOLEIL		**Avril** [2]			SOLEIL	
Les jours croissent de 1 h. 49 m.			Lev.	Cou.	Les jours croissent de 1 h. 47 m.			Lev.	Cou.
1	sam	s. Aubin Q. T.	6 46	5 40	1	mar	s. Hugues	5 38	6 31
2	DIM	REMINISCERE	6 44	5 42	2	mer	s. François de Paule	5 36	6 32
3	lun	s. Marin	6 42	5 43	3	jeu	s. Pancrace	5 34	6 34
4	mar	s. Casimir	6 40	5 45	4	ven	*Vendredi-S.*	5 31	6 36
5	mer	s. Adrien	6 38	5 47	5	sam	s. Vincent-Ferrier	5 29	6 38
6	jeu	se Colette	6 36	5 49	6	DIM	PAQUES	5 26	6 39
7	ven	s. Thomas d'Aquin	6 34	5 51	7	lun	s. Cybert	5 24	6 41
8	sam	s. Jean de Dieu	6 32	5 52	8	mar	s. Albert	5 22	6 42
9	DIM	OCULI	6 29	5 54	9	mer	s. Hilaire	5 20	6 44
10	lun	se Doctrovée	6 27	5 56	10	jeu	s. Macaire	5 18	6 45
11	mar	s. Vindicien	6 25	5 58	11	ven	s. Léon	5 16	6 47
12	mer	s. Grégoire	6 22	5 59	12	sam	s Jules	5 14	6 48
13	jeu	se Euphrasie	6 20	6 1	13	DIM	QUASIMODO	5 12	6 50
14	ven	se Mathilde	6 18	6 2	14	lun	s. Valérien	5 10	6 51
15	sam	s. Zacharie	6 16	6 4	15	mar	s. Anastasie	5 8	6 52
16	DIM	LÆTARE	6 14	6 6	16	mer	s. Druon	5 6	6 54
17	lun	s. Patrice	6 12	6 7	17	jeu	s. Paterne	5 4	6 55
18	mar	s. Alexandre	6 10	6 8	18	ven	s. Parfait	5 1	6 57
19	mer	s. Joseph	6 8	6 10	19	sam	s. Socrate	4 59	6 59
20	jeu	s. Joachim	6 5	6 11	20	DIM	s. Théodore	4 57	7 1
21	ven	s. Benoît	6 3	6 13	21	lun	s. Anselme	4 55	7 3
22	sam	se Léa	6 1	6 15	22	mar	ss. Soter et Caius	4 53	7 5
23	DIM	PASSION	5 58	6 17	23	mer	s. Georges	4 51	7 7
24	lun	s. Second	5 55	6 19	24	jeu	s. Fidèle	4 49	7 9
25	mar	ANNONCIATION	5 53	6 20	25	ven	s. Marc, évang.	4 47	7 10
26	mer	s. Emmanuel	5 50	6 22	26	sam	ss. Clet et Marcellin	4 45	7 12
27	jeu	s. Jean	5 48	6 23	27	DIM	s. Théophile	4 44	7 13
28	ven	s. Gontran	5 45	6 25	28	lun	s. Vital	4 42	7 15
29	sam	s. Eustase	5 43	6 26	29	mar	s. Robert	4 40	7 16
30	DIM	RAMEAUX	5 40	6 28	30	mer	s. Eutrope	4 38	7 17
31	lun	se Balbine	5 39	6 30					

PHASES DE LA LUNE.

MARS.

P. L. le 6, à 6 h. 57 m. du soir.
D. Q. le 14, à 4 h. 14 m. du matin.
N. L. le 20, à 9 h. 11 m. du soir.
P. Q. le 28, à 9 h. 42 m. du matin.

AVRIL.

P. L. le 5, à 9 h. 34 m. du matin.
D. Q. le 12, à 11 h. 3 m. du matin.
N. L. le 19, à 8 h. 15 m. du matin.
P. Q. le 27, à 5 h. 1 m. du matin.

[1] 1er Mars, 10 *Ventôse*, an 98; le 22, 1er *Germinal*.

[2] 1er Avril, 11 *Germinal*, an 98; le 21, 1er *Floréal*.

SUITE DU CALENDRIER POUR 1890.

Mai[1] Les jours croissent de 1 h. 20 m.		SOLEIL Lev.		SOLEIL Cou.		Juin[2] Les jours croissent de 10 m.		SOLEIL Lev.		SOLEIL Cou.	
1 jeu	s. Phil. et s. Jacques	4	36	7	18	1 DIM	TRINITÉ	3	56	8	0
2 ven	s. Athanase	4	35	7	20	2 lun	s. Marcellin	3	55	8	1
3 sam	Inv. de la Ste-Croix	4	33	7	21	3 mar	se Clotilde	3	54	8	2
4 DIM	se Monique	4	31	7	23	4 mer	s. Optat	3	54	8	3
5 lun	s. Pie V. Pape	4	30	7	24	5 jeu	FÊTE-DIEU	3	53	8	4
6 mar	s. Jean à la Porte lat.	4	28	7	26	6 ven	s. Claude	3	52	8	5
7 mer	s. Stanislas	4	26	7	27	7 sam	s. Robert	3	52	8	6
8 jeu	s. Désiré	4	25	7	28	8 DIM	s. Médard	3	51	8	6
9 ven	s. Grégoire de Naz.	4	23	7	30	9 lun	s. Prime	3	51	8	7
10 sam	s. Antonin	4	22	7	31	10 mar	se Marguerite	3	50	8	8
11 DIM	s. Morant	4	20	7	33	11 mer	s. Barnabé	3	50	8	8
12 lun	ROGATIONS	4	19	7	34	12 jeu	s. Léon, pape	3	49	8	9
13 mar	se Rictrude	4	17	7	35	13 ven	s. Antoine de Padoue	3	49	8	9
14 mer	s. Boniface	4	16	7	37	14 sam	s. Rufin	3	48	8	10
15 jeu	ASCENSION	4	15	7	38	15 DIM	s. Modeste	3	48	8	10
16 ven	s. Honoré	4	13	7	40	16 lun	s. François Régis	3	47	8	11
17 sam	s. Pascal	4	11	7	41	17 mar	s. Avit	3	47	8	11
18 DIM	s. Venant	4	10	7	43	18 mer	s. Léonce	3	47	8	12
19 lun	s. Yves	4	9	7	44	19 jeu	s. Gervais	3	46	8	12
20 mar	s. Bernardin de S.	4	8	7	46	20 ven	s. Sylvère	3	46	8	13
21 mer	se Isbergue	4	6	7	47	21 sam	s. Louis de Gonzag.	3	47	8	13
22 jeu	s. Adulphe	4	5	7	48	22 DIM	s. Paulin	3	47	8	13
23 ven	s. Didier	4	4	7	49	23 lun	s. Félix	3	48	8	13
24 sam	se Suzanne	4	3	7	50	24 mar	s. J.-Baptiste	3	48	8	13
25 DIM	PENTECÔTE	4	2	7	52	25 mer	s. Guillaume	3	49	8	13
26 lun	s. Philippe de N.	4	1	7	53	26 jeu	s. David	3	49	8	13
27 mar	s. Ildevert	4	0	7	54	27 ven	s. Crescent	3	50	8	13
28 mer	s. Ranulphe Q T	3	59	7	55	28 sam	s. Léon II	3	51	8	13
29 jeu	s. Maximin	3	59	7	56	29 DIM	s. Pierre et s. Paul	3	51	8	13
30 ven	s. Félix Q T.	3	58	7	57	30 lun	se Emilienne	3	52	8	14
31 sam	se Angèle Q. T.	3	57	7	59						

PHASES DE LA LUNE.

MAI.

P. L. le 4, à 9 h. 18 m. du soir.
D. Q. le 11, à 4 h. 31 m. du soir.
N. L. le 18, à 8 h. 28 m. du soir.
P. Q le 26, à 10 h. 44 m. du soir.

JUIN.

P. L. le 3, à 6 h. 44 m. du matin.
D. Q. le 9, à 9 h. 59 m. du soir.
N. L. le 17, à 10 h. 7 m. du matin.
P. Q. le 25, à 2 h. 3 m. du soir.

[1] 1er Mai, 11 *Floréal*, an 98; le 21, 1er *Prairial*.

[2] 1er Juin, 12 *Prairial*, an 98; le 20, 1er *Messidor*.

SUITE DU CALENDRIER POUR 1890.

Juillet [1]			SOLEIL		**Août** [2]			SOLEIL	
Les jours décroissent de 1 h. 3 m.			Lev.	Cou.	Les jours décroissent de 1 h. 47 m.			Lev.	Cou.
1	mar	s. Théodoric	3 53	8 14	1	ven	s. Pierre-ès-liens	4 29	7 43
2	mer	VISITATION	3 53	8 13	2	sam	s. Alphonse	4 30	7 41
3	jeu	s. Anatole	3 54	8 13	3	DIM	Inv. de s. Etienne	4 32	7 39
4	ven	se Berthe	3 55	8 12	4	lun	s. Dominique	4 33	7 37
5	sam	se Zoé mart.	3 56	8 12	5	mar	N.-D. des Neiges	4 35	7 36
6	DIM	s. Tranquille	3 57	8 11	6	mer	Transfig. de N.-S.	4 36	7 34
7	lun	se Philomène	3 58	8 10	7	jeu	s. Gaëtan	4 38	7 32
8	mar	se Elisabeth	3 59	8 10	8	ven	s. Cyriaque	4 39	7 30
9	mer	s. Cyrille	4 0	8 9	9	sam	s Romain	4 41	7 29
10	jeu	se Félicité	4 1	8 8	10	DIM	s. Laurent m.	4 42	7 27
11	ven	s. Pie	4 2	8 7	11	lun	s. Géry	4 44	7 25
12	sam	s. Jean Gualbert	4 4	8 6	12	mar	se Claire	4 46	7 23
13	DIM	s. Eugène	4 5	8 5	13	mer	s. Hippolyte	4 48	7 21
14	lun	Fête Nationale	4 6	8 4	14	jeu	s. Eusèbe v.jeûne	4 49	7 19
15	mar	s. Henri	4 8	8 3	15	ven	ASSOMPTION	4 51	7 17
16	mer	N.-D. du Mont-C.	4 9	8 2	16	sam	s. Roch	4 52	7 15
17	jeu	s. Alexis	4 10	8 1	17	DIM	s. Septime	4 54	7 13
18	ven	s. Camille de Lellis	4 11	8 0	18	lun	se Hélène	4 55	7 11
19	sam	s. Vincent de P.	4 12	7 59	19	mar	s. Jules	4 56	7 10
20	DIM	s Jérome Emilien	4 13	7 58	20	mer	s. Bernard	4 58	7 8
21	lun	se Praxède	4 15	7 57	21	jeu	se Jeanne de C.	4 59	7 6
22	mar	se Madeleine	4 16	7 55	22	ven	s. Symphorien	5 1	7 4
23	mer	s. Apollinaire	4 17	7 54	23	sam	se Sidonie	5 3	7 2
24	jeu	se Christine	4 19	7 52	24	DIM	s. Barthélemy	5 4	7 0
25	ven	s. Jacques	4 20	7 51	25	lun	s. Louis, roi	5 5	6 58
26	sam	se Anne	4 22	7 50	26	mar	s. Zéphirin	5 7	6 56
27	DIM	s. Pantaléon	4 23	7 49	27	mer	s. Césarien	5 8	6 54
28	lun	s. Victor	4 24	7 48	28	jeu	s. Augustin	5 9	6 52
29	mar	se Marthe	4 25	7 47	29	ven	Décollat. de s J.-B.	5 11	6 50
30	mer	s Abdon	4 26	7 46	30	sam	se Rose	5 13	6 48
31	jeu	s. Germain	4 27	7 45	31	DIM	s. Raymond Nonat	5 14	6 45

PHASES DE LA LUNE.

JUILLET.

P. L. le 2, à 2 h. 32 m. du soir.
D. Q. le 9, à 4 h. 53 m. du matin.
N. L. le 17, à 0 h. 59 m. du matin.
P. Q. le 25, à 2 h. 54 m. du matin.
P. L. le 31, à 9 h. 34 m. du soir.

AOUT.

D Q. le 7, à 2 h. 28 m. du soir.
N. L. le 15, à 4 h. 29 m. du soir.
P. Q. le 23, à I h. 29 m. du soir.
P. L. le 30, à 4 h. 44 m. du matin.

[1] 1er Juillet, 12 *Messidor*, an 98; le 20, 1er *Thermidor*.

[2] 1er Août, 13 *Thermidor*, an 98; le 19, 1er *Fructidor*.

SUITE DU CALENDRIER POUR 1890.

Septembre [1]			SOLEIL		**Octobre** [2]			SOLEIL	
Les jours décroissent de 1 h. 43 m.			Lev.	Cou.	Les jours décroissent de 1 h. 51 m.			Lev.	Cou.
1	lun	s. Leu et s. Gilles	5 16	6 43	1	mer	s. Remy	5 58	5 38
2	mar	s. Etienne, roi	5 18	6 41	2	jeu	ss. Ang. gar.	6 0	5 36
3	mer	se Euphémie	5 19	6 39	3	ven	s. Léger	6 2	5 33
4	jeu	se Rosalie	5 21	6 37	4	sam	s. Fr. d'Ass.	6 5	5 31
5	ven	s Bertin	5 23	6 34	5	Dim	s Placide	6 7	5 29
6	sam	s. Antonin	5 25	6 31	6	lun	s. Bruno	6 9	5 26
7	Dim	s. Cloud	5 26	6 29	7	mar	s. Piat	6 11	5 24
8	lun	Nativ. de la V.	5 27	6 27	8	mer	se Brigitte	6 13	5 21
9	mar	s. Serge	5 29	6 25	9	jeu	s. Denis	6 15	5 19
10	mer	s. Omer, évêq.	5 30	6 23	10	ven	s. Fr. de B.	6 17	5 17
11	jeu	s Hyacinthe	5 31	6 21	11	sam	se Bertille	6 19	5 15
12	ven	s. Théodule	5 33	6 19	12	Dim	s. Wilfrid	6 21	5 13
13	sam	s. Aimé	5 34	6 17	13	lun	s. Edouard	6 23	5 11
14	Dim	Ex. Se Croix	5 36	6 15	14	mar	s. Calixte	6 25	5 9
15	lun	s. Nicodème	5 37	6 12	15	mer	s. Thérèse	6 26	5 7
16	mar	s. Cyprien	5 39	6 10	16	jeu	s. Léopold	6 28	5 5
17	mer	s. Lambert Q. T.	5 40	6 8	17	ven	s. Edwige	6 29	5 3
18	jeu	se Sophie	5 42	6 6	18	sam	s. Luc, évang.	6 30	5 0
19	ven	s. Janvier Q. T.	5 43	6 4	19	Dim	s. Pierre d'Alc.	6 32	4 58
20	sam	s. Eustache Q. T.	5 44	6 2	20	lun	s. Aurélien	6 34	4 56
21	Dim	s. Mathieu	5 45	6 0	21	mar	s. Hilarion	6 36	4 54
22	lun	s. Maurice	5 46	5 58	22	mer	s. Alexandre	6 38	4 52
23	mar	s. Lin	5 47	5 56	23	jeu	s. Domice	6 40	4 50
24	mer	N.-D. de la Merci	5 48	5 54	24	ven	s. Raphaël	6 42	4 48
25	jeu	s. Firmin	5 49	5 52	25	sam	s. Crép. et s. C.	6 43	4 46
26	ven	se Justine	5 50	5 50	26	Dim	s. Evariste	6 45	4 44
27	sam	ss. Côme et D.	5 51	5 47	27	lun	s. Frumence	6 46	4 42
28	Dim	s. Wenceslas	5 52	5 44	28	mar	s. Simon et s. Jude	6 47	4 40
29	lun	s Michel	5 54	5 42	29	mer	s. Donat	6 49	4 38
30	mar	s. Jérôme	5 56	5 40	30	jeu	s. Gérard.	6 51	4 36
					31	ven	s. Narcisse *v. j.*	6 53	4 34

PHASES DE LA LUNE

SEPTEMBRE.

D. Q. le 6, à 3 h. 39 m. du matn.
N. L. le 14, à 8 h. 2 m. du matin.
P. Q. le 21, à 10 h. 15 m. du soir.
P. L. le 28, à 1 h. 9 m. du soir.

OCTOBRE.

D. Q. le 5, à 8 h. 33 m. du soir.
N. L. le 13, à 11 h. 14 m. du soir.
P. Q. le 21, à 5 h. 46 m. du matin.
P. L. le 27, à 11 h. 51 m. du soir.

1 1er Septembre, 14 *Fructidor*, an 98; les 18, 19, 20, 21 et 22, 5 *jours complémentaires*; le 23, Ier *Vendémiaire*, an 99.

2 Ir Octobre, 9 *Vendémiaire*, an 99 ; le 23, 1er *Brumaire*.

SUITE DU CALENDRIER POUR 1890.

Novembre [1] Les jours décroissent de 1 h 20 m.			Soleil Lev.	Soleil Cou	**Décembre** [2] Les jours décroissent de 29 m.[3]			Soleil Lev.	Soleil Cou.
1	sam	TOUSSAINT	6 55	4 33	1	lun	s. Eloi	7 41	3 57
2	DIM	Trépassés	6 57	4 31	2	mar	se Bibiane	7 42	3 57
3	lun	s. Vigor	6 59	4 29	3	mer	s. François X.	7 44	3 56
4	mar	s. Ch. Borr.	7 1	4 27	4	jeu	s Pierre	7 45	3 56
5	mer	s Vulgan	7 3	4 25	5	ven	s. Sabas	7 46	3 56
6	jeu	s. Winoc	7 4	4 23	6	sam	s. Nicolas	7 48	3 55
7	ven	s Ernest	7 6	4 21	7	DIM	*II de l'Avent*	7 49	3 55
8	sam	se Pélagie	7 7	4 20	8	lun	IMM.-CONCEP.	7 50	3 55
9	DIM	s. Théodore	7 8	4 18	9	mar	se Léocadie	7 51	3 55
10	lun	s. Just	7 9	4 17	10	mer	N.-D. de Lor.	7 52	3 55
11	mar	s. Martin	7 10	4 16	11	jeu	s. Damiens	7 53	3 54
12	mer	s. Paterne	7 12	4 14	12	ven	s. Fuscien	7 54	3 54
13	jeu	s. Didace	7 13	4 13	13	sam	se Luce	7 55	3 54
14	ven	s. Stanisl. K.	7 15	4 12	14	DIM	*III de l'Avent*	7 56	3 54
15	sam	se Eugénie	7 17	4 11	15	lun	s. Irénée	7 57	3 54
16	DIM	s. Liévin	7 19	4 10	16	mar	s. Eusèbe	7 58	3 54
17	lun	s. Grég. Th	7 20	4 9	17	mer	s. Aubert Q. T.	7 59	3 55
18	mar	s. Odon	7 22	4 8	18	jeu	s Gatien	7 59	3 55
19	mer	se Elisabeth	7 23	4 7	19	ven	s. Nicaise Q. T.	7 59	3 56
20	jeu	s. Félix de V.	7 24	4 6	20	sam	se Philogone QT	8 0	3 56
21	ven	Pr. de la S. V	7 26	4 5	21	DIM	*IV de l'Avent*	8 0	3 57
22	sam	se Cécile	7 27	4 4	22	lun	s. Honorat.	8 0	3 57
23	DIM	s. Clément	7 29	4 3	23	mar	se Victoire	8 1	3 58
24	lun	s. J. de la Cr.	7 31	4 2	24	mer	se Irmine	8 1	3 58
25	mar	se Catherine	7 33	4 1	25	jeu	NOEL	8 1	3 59
26	mer	s. Pierre d'Al.	7 34	4 0	26	ven	s. Etienne. m	8 2	3 59
27	jeu	s. Maxime	7 35	4 0	27	sam	s. Jean. évang.	8 2	4 0
28	ven	s. Sosthènes	7 36	3 59	28	DIM	ss. Innocents	8 2	4 1
29	sam	s Saturnin	7 37	3 58	29	lun	s. Thomas de Cant.	8 2	4 2
30	DIM	*I de l'Avent*	7 39	3 57	30	mar	s. Félix	8 2	4 3
					31	mer	s. Sylvestre	8 3	4 4

PHASES DE LA LUNE.

NOVEMBRE.

D. Q. le 4, à 4 h. 23 m. du soir.
N. L. le 12, à 1 h. 47 m. du soir.
P. Q. le 19, à 0 h. 54 m. du soir.
P. L. le 26, à 1 h. 32 m. du soir.

[1] 1er Novembre, 10 *Brumaire*, an 99; 22, 1er *Frimaire*.

DÉCEMBRE.

D. Q. le 4, à 1 h. 36 m. du soir.
N. L. le 12, à 3 h. 20 m. du matin.
P. Q. le 18, à 8 h. 46 m. du soir.
P. L. le 26, à 6 h. 6 m. du matin.

[2] 1er Décembre, 10 *Frimaire*, an 99; le 22, 1er *Nivôse*.

[3] Jusqu'au 17; à partir du 18 ils croissent de 10 min. le soir.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. CARNOT (Marie-François-Sadi), G. C. ✻.

Né à Limoges (Haute-Vienne), le 11 août 1837, nommé Président de la République française, pour sept ans, par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale, le 3 décembre 1887.

M. Brugère, O. ✻, général de brigade, chef de la maison militaire, secrétaire-général.

M. Arrivière, ✻, auditeur au Conseil d'Etat, chef du secrétariat particulier.

MAISON MILITAIRE

M. Brugère, O. ✻, général de brigade ;
M. Lichtenstein, O. ✻, colonel de cavalerie ;
M. Kornprobst, ✻, colonel d'artillerie ;
M. de Maigret, O. ✻, capitaine de vaisseau ;
M. Toulza, ✻, chef de bataillon du génie ;
M. Chamoin, ✻, chef de bataillon d'infanterie.

Ministres Secrétaires d'Etat.

M. TIRARD, sénateur, *Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, Président du Conseil*;

M. THÉVENET, député du Rhône, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes*;

M. SPULLER, député de la Côte-d'Or, *Ministre des Affaires étrangères*;

M. CONSTANS, sénateur de la Haute-Garonne, *Ministre de l'Intérieur*;

M. ROUVIER, député des Alpes-Maritimes, *Ministre des Finances;*

M. DE FREYCINET, O. ✻, sénateur de la Seine, *Ministre de la Guerre*;

M. BARBEY, C. ✻, sénateur du Tarn, *Ministre de la Marine*;

M. FALLIÈRES, député de Lot-et-Garonne, *Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts;*

M. Yves GUYOT, député de la Seine, *Ministre des Travaux publics;*

M. FAYE, sénateur de Lot-et-Garonne, *Ministre de l'Agriculture.*

Sous-Secrétaires d'Etat.

Marine : M. ETIENNE, député d'Oran.

SÉNAT

Bureau du Sénat.

Président : M. Le Royer.

Vice-présidents : MM. Challemel-Lacour, Magnin, Humbert, Bardoux.

Secrétaires : MM. Franck-Chauveau, Hugot, Goujon, Pradal, Hippolyte Maze, Huon de Pénanster.

Questeurs : MM. Gayot, amiral Peyron, Jules Cazot.

Liste des sénateurs inamovibles.

1° *élus par l'Assemblée nationale :*

MM. d'Audiffret-Pasquier, Martel, Krantz, Barthélemy-St-Hilaire, Cordier, Dumon, Théry, colonel Chadois, Pajot, comte de Tréville, Humbert, le Royer, Calmon, Luro, Tribert, Corbon, Hervé de Saisy, Gouin, Scheurer-Kestner, Testelin, Béranger, Magnin, Denormandie, Jules Simon, Schœlcher, Cazot, général Billot, Wallon, amiral de Montaignac.

2° *élus par le Sénat :*

MM. Buffet, Chesnelong, Lucien Brun, de Vallée, Baragnon, général Gresley, John Lemoinne, Albert Grévy, Didier Henri, Deschanel, Berthelot, de Voisins-Lavernière, Dietz-Monin, Bardoux, Clamageran, Lalanne, Tirard, de Pressensé, général Campenon, Jean Macé, de Marcère, amiral Peyron.

Liste des sénateurs élus par les départements.

Série A, *renouvelée en* 1885, *et renouvelable en* 1894.

Ain (3) (*) . . . MM.	Mercier, Goujon, Morellet.
Aisne (4) . . .	Waddington, Malézieux, Sébline, Leroux.
Allier (3) . . .	Bruel, Chantemille, Cornil.
Alpes (*Basses*) (2).	Soustre, Bouteille.
Alpes (*Hautes*) (2).	Blanc Xavier, Cyprien Chaix.
Alpes-Marit. (2) .	Chiris, Léon Renault.
Ardèche (3) . . .	Chalamet, Pradal.
Ardennes (3). . .	Péronne, Gailly, Neveux.

(*) Nous donnons ici le nombre des sénateurs attribués à chaque département par la loi du 9 décembre 1884; mais nous devons faire remarquer que, dans les départements où le nombre des sénateurs est augmenté, l'augmentation ne s'effectuera qu'à mesure des vacances qui se produiront parmi les inamovibles (art. 3).

Ariège (2) . . .	MM. Vigarosy, Frézoul.
Aube (3)	Em. Gayot, Tézenas.
Aude (3)	Marcou, Ladès-Gout.
Aveyron (3) . . .	Delsol, Mayran, Lacombe.
Bouches-du-R. (4).	Challemel-Lacour, Barne, Velten.
Calvados (3). . .	Bocher, de St-Pierre (le vicomte), Lavalley.
Cantal (2) . . .	Cabanes Jh. Devès.
Charente (3). . .	général Brémont d'Ars, maréchal Canrobert.
Charente-Infer. (4)	Mestreau, Barbedette, Combes.
Cher (3)	Girault, Peaudecerf, Pauliat.
Corrèze (3) . . .	Lecherbonnier, Lafond de St-Mür (le baron), de Sal.
Corse (3). . . .	de Casabianca, Péraldi, Morelli.
Côte-d'Or (3) . .	Mazeau, Hugot.
Côtes-du-Nord (5).	de Carné, de Tréveneuc (le comte), de l'Angle Beaumanoir, Huon de Pénanster, Ollivier.
Creuse (3). . . .	Parry, Laroche, Lecler.
Dordogne (4) . .	Roger, Garrigat, Dussolier.
Doubs (3). . . .	Oudet, Gaudy, Bernard.
Drôme (3) . . .	Loubet, Fayard.
Eure (3)	d'Osmoy (le comte), général Lecointe.
Eure-et-Loir (3) .	Labiche, Vinet.
Finistère (5). . .	Soubigou, le Guen, de Raismes, Halna du Fretay.
Gard (3)	Meinadier (le colonel), Claris, Dide.

Série B, *renouvelée le* 5 *janvier* 1888 *et renouvelable en* 1897.

Garonne (Hte) (4) .	de Rémusat, Hébrard, Camparan, Constans.
Gers (3)	Lacave-Laplagne, de Montesquiou-Fézensac.
Gironde (5) . . .	Caduc, de Lur-Saluces, Dupouy, Lavertujon, Trarieux.
Hérault (3) . . .	Combescure (Dr), Griffe, Lisbonne.
Ille-et-Vilaine (5) .	Véron (l'amiral), de La Villegontier (le comte), de Callac (le comte).
Indre (3)	C. Clément, de Bondy.
Indre-et-Loire (3) .	Guinot, Nioche.
Isère (4)	Couturier, Marion, Rey.
Jura (3)	Lelièvre, Grévy (le général), Thurel.
Landes (3) . . .	de Cès-Caupenne, Pazat, Lourties.
Loir-et-Cher (3) .	Bozérian, Dufay (Dr).
Loire (5)	Madignier, Brossard, Reymond, Brunon.
Loire (Haute) (3) .	Vissaguet, E. de Lafayette.
Loire Infér. (5). .	de Lareinty, Decroix, Guibourd, Espivent de la Villesboisnet (le général).
Loiret (3). . . .	Fousset, Cochery (père).

Lot (3) . . . . MM.	Béral, de Verninac.
Lot-et-Garonne (3).	Faye Léopold, Laporte, Durand.
Lozère (2) . . .	Th. Roussel, de Rozière.
Maine-et-Loire (4).	d'Andigné, Le Guay, Blavier.
Manche (4) . . .	Lenoël, Labiche, Sébire, Morel.
Marne (3) . . .	Diancourt, Margaine.
Marne (*Haute*) (3) .	Danelle-Bernardin, Bizot de Fonteny, Darbot,
Mayenne (3). . .	Duteil, Le Breton.
Meurthe-et-Mos. (2)	Marquis, Volland.
Meuse (3). . . .	Boulanger, Develle Edm.
Morbihan (4) . .	de Kerdrel, de la Monneraye, Fresneau.
Nièvre (3) . . .	de Laubespin, de Savigny.
Nord (8)	Merlin, Girard, Cirier, Claeys, Scrépel, G. Legrand.
Oise (3)	Cuvinot, Franck Chauveau, Chovet.

Série C *renouvelée le* 8 *janvier* 1882 *et renouvelable en* 1891.

Orne (3)	Poriquet, de la Sicotière, Libert.
Pas-de-Calais (5) .	Huguet-Grandsire, Démiautte, Paris, d'Havrincourt (le marquis).
Puy-de-Dôme (4) .	Guyot-Lavaline, Girot-Pouzol, Le Guay, Gilbert.
Pyrénées (*B.*) (3) .	La Caze, Marcel Barthe et N.
Pyrénées (*H.*) (2) .	Deffis (le général), Dupré.
Pyrénées-Or. (2) .	Arago Emmanuel, Escarguel.
Rhin (*H.*) *Belfort* (1)	Fréry.
Rhône (5). . . .	Millaud, Guyot, Mugnier, Perras.
Saône (*Haute*) (3) .	Jobart, Noblet.
Saône-et-Loire (5) .	Demôle, Mathey Alf., Martin F.
Sarthe (3) . . .	Cordelet, Rubillard, le Monnier.
Savoie (3). . . .	Parent, Carquet.
Savoie (*Haute*) (3) .	Chaumontel, Chardon.
Seine (10). . . .	Peyrat, Tolain, de Freycinet, Georges Martin; Poirrier.
Seine-et-Marne (3).	Foucher de Careil, Dufraigne (Dr).
Seine-et-Oise (4) .	Feray, Maze, Journault et N.
Seine-Inférieure (5)	Pouyer-Quertier, Lizot, Ancel, Robert (le général).
Sèvres (*Deux*) (3) .	Bergeon, Garran de Balzan.
Somme (4) . . .	Dauphin, Magniez, F. Petit.
Tarn (3)	Barbey, Bernard-Lavergne.
Tarn-et-Garonne (2)	Garrisson, Delbreil.
Var (3)	Ferrouillat, Daumas.
Vaucluse (2). . .	Gent, Naquet.
Vendée (3) . . .	E. Halgan, de Béjarry, Biré.

Vienne (3) . . . MM. Arnaudeau (le général), de Ladmirault (le général), de Beauchamp.
Vienne (*Haute*) (3). Teisserenc de Bort, Pénicaud, Donnet.
Vosges (3) . . . George, Kiéner. Ch. Ferry.
Yonne (3). . . . Charton, Guichard.

ALGÉRIE.

Alger (1), *série* A . . . . . M. Mauguin.
Constantine (1), *série* B . . . M. Lesueur.
Oran (1), *série* C . . . . . M. Jacques.

COLONIES.

La Guadeloupe (1), *série* A. . M. Isaac.
La Réunion (1), *série* A . . . M. Milhet-Fontarabie.
La Martinique (1), *série* B . . M. Allègre.
Les Indes françaises (1), *série* C. M. J. Hébrard.

ADRESSES (à Paris)

DES SÉNATEURS DU PAS-DE-CALAIS

MM. Martel (inamovible), boulevard Hausmann, 180;
Huguet-Grandsire, rue Jacob, 22 ;
Démiautte, rue des Ecoles, 23 *bis* ;
Paris, rue de Fleurus, 3 ;
Marquis d'Havrincourt, rue de Varenne, 43.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Aux termes de l'article 2 de la loi du 13 février 1889, les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin individuel. Chaque arrondissement administratif dans les départements et chaque arrondissement municipal à Paris et à Lyon, nomme un député.

Les arrondissements dont la population dépasse 100,000 habitants nomment un député de plus par 100,000 ou fraction de 100,000 habitants. Les arrondissements, dans ce cas, sont divisés en circonscriptions dont le tableau a été fixé par la loi précitée.

La Chambre des députés comprend actuellement 576 membres, d'après la base ci-dessus. En voici la composition :

BUREAU

Président : M. Floquet.

Vice-présidents : MM. de Mahy, J. Develle, Casimir Périer, Peytral.

Secrétaires : MM. Rabier, Lavertujon, Pichon, Boissy-d'Anglas, Jumel, Philippon, de Kergorlay, Dufaure Am.

Questeurs : MM Guillaumou, Royer et Duclaud.

Liste des Députés

par ordre alphabétique des departements :

Ain (6). . . . .MM. Giguet, Pochon. Herbet, Bizot Eug., Philipon, Germain H.

Aisne (8) . . . . Deville, Pasquier, Castelin, Dumonteil, Desjardins Ern., Macherez, Godelle, de Caffarelli (le comte).

Allier (6) . . . . Labuissière, Gacon, Thivrier, Dumas, Mathé F., Ville Alp.

Alpes (*Basses*) (5) . Fouquier H., Deloncle, Reinach, Isoard, Mac-Adaras.

Alpes (*Hautes*) (3) . Laurençon Flourens, Euzière.

Alpes-Marit. (4) . . Rouvier, N., Borriglione, David Th.

Ardèche (5) . . . Blachère, Fougeirol, Clauzel, Morin-Latour, de Montgolfier.

Ardennes (5) . . . Corneau, Linard, Jacquemard, Varlet, de Ladoucette.

Ariège (3) . . . . Delcassé, Lasbaysses, Sentenac.

Aube (6) . . . . Armand (le comte), Thierry-Delanoue, Michou, Casimir Périer, Royer, Rambourgt.

Aude (6) . . . . Marty, Théron, Mir, Dujardin-Beaumetz, Ferroul, Turrel.

Aveyron (7) . . . de Benoît, Clauze de Coussergues, de Montéty, Roques G., Barascud, Cibiel, Maruéjouls

Bouches-du-R. (8) . Leydet, Pelletan C., Lagnel, Peytral P., Bouge, Roux Ch , Granet, Boyer Antide.

Calvados (7) . . .MM. Gérard (le baron), Engerand. de Cornullier (le Marquis), Paulmier Ch., de Colbert-Laplace. Conrad de Witt, Delafosse.

Cantal (4) . . . . Bastid Ad., Lascombes, Francis Charmes, Amagat.

Charente (6) . . . Laroche-Joubert, P. Deroulède, Arnous, Cunéo d'Ornano, Duclaud, de Champvallier.

Charente-Infér. (7). Eschassériaux (le baron), Delmas Em., Garnier, Braud, Roy de Loulay, Lemercier (le comte), Jolibois.

Cher (5) . . . . Prince d'Aremberg. Baudin Eug., Pajot, de Montsaulain, H. Maret.

Corrèze (5) . . . Dubois Arm., Labrousse, Borie, Vacher, Dellestable.

Corse (5)	MM. N., Gavini, de Villeneuve (le Marquis), H. de Choiseul, Arène Emm.,
Côte-d'Or (6) . . .	Prost V., Spuller Eug., Leroy Art., Bargy, Levêque, Bizouard.
Côtes du Nord (9) .	Jacquemin, de Largentaye, de Goyon, de Boisboissel, de Kergariou, Le Provost de Launay, Le Cerf, Armez, de La Nouë.
Creuse (5)	Martinon, Cornudet, Coutisson, Cousset, Lacôte.
Dordogne (8) . . .	de la Batut, Clament, Dr Theulier, Maréchal, Meilhodon, de Fourtou, Clerjou, Villemonte.
Doubs (5)	de Moustier (le Marquis), Beauquier, de Jouffroy, Viette, Dionys Ordinaire.
Drôme (5)	Chevandier, Madier de Montjau, Boissy d'Anglas, Faure M., Bizarelli.
Eure (6)	Fouquet C., Bully, Obry, Passy L., Thorel, Loriot.
Eure-et-L. (5) . . .	Noël Parfait, Milochau, Isambert, Terrier, Deschanel.
Finistère (10) . . .	de Gasté, Boucher, Freppel, Dr Leborgne, Guéguen, Dr Clech, de Kermenguy, Hémon L., Dr Dumenez-Cosmao, de Kerjégu J.
Gard (6)	Desmons, de Ramel, Gaussorgues F., de Bernis, Jamais, Bonnefoy-Sibour.
Garonne (*Haute*) (7).	Germain, Piou, Abeille, N., Calvinhac, Dr Mandeville, Caze Edm.
Gers (5)	Peyrusse, Daynaud, Descamps, Fauré, de Cassagnac P.
Gironde (11) . . .	de Lur-Saluces (le Marquis), Dr Froin, Chiché, Aimelafille, Jourde, Raynal D., Cazauvieilh, Robert-Mitchell, du Perrier de Larsan, Surchamp, Obissier-St-Martin.
Hérault (6) . . .	Vernhes, Vernière, Ménard-Dorian, Déandreis, Salis, Razimbaud.
Ille-et-Vilaine (8) .	Delafosse M., Porteu, Barbotin, Le Hérissé, Carron P., La Chambre, de Lorgeril, Le Gonidec du Traissan.
Indre (5)	Balsan, Alban-David, Leconte, de St-Martin, Bénazet.
Indre-et-Loire (4) .	Delahaye J., N., du Saussay, Pesson Alb.
Isère (8)	Rivet G., Rey Arist., Durand-Savoyat, Dubost Ant., Bovier-Lapierre, Saint-Romme, Jouffroy, Lombard.
Jura (4)	Bourgeois, Trouillot G., Poupin, Reybert.
Landes (5). . . .	Loustalot, Léglise, de Guilloutet, Jumel, Sourigues.
Loir-et-Cher (4) . .	Deniau, Tassin, Jullien, de Possesse.

Loire (7) . . . .MM. Levet, Chollet, Audiffred, Gerbay, Girodet, Souhet, Neyraud.
Loire (Haute) (4). . Maigne, du Puy Ch., de Kergorlay (le comte), Malartre.
Loire-Infér. (8) . . de La Ferronays, de Pontbriand, Sibille M., Le Cour, de Cazenove de Pradine, de Juigné (le comte), Simon Fidèle, de Lareinty.
Loiret (5) . . . . Loreau, Lacroix, Rabier, Dr Viger, Cochery G.
Lot (4) . . . . . Talou L., Dr Rey, Vival, Lachièze.
Lot-et-Garonne (4) . de Laffitte de Lajoannenque, Deluns-Montaud, Fallières, Leygues G.
Lozère (3) . . . . Jourdan, Grousset, de Colombet.
Maine-et-Loire (7) . Fairé, de Soland, Lacretelle, de Maillé (le comte), de Labourdonnaye, Berger, de Terves (le comte).
Manche (7). . . . Riotteau, Cabard d'Anneville, Briens, de La Martinière, Legrand Art., Rauline, N.
Marne (6) . . . . Bourgeois L., Vallé, Dr Langlet, Dr Thomas, Bertrand P., Morillot.
Marne (Haute) (3) . Bourlon de Rouvres, du Breuil de St-Germain, Rozet Alb.
Mayenne (5) . . . de Villebois-Mareuil (le vicomte), d'Elva (le comte), de Plazanet, Bigot, Chaulin-Servinière.
Meurthe-et-M. (6) . Mézières, Viox, Gabriel, Papelier, Barrès, Cordier.
Meuse (4) . . . . Develle J., Poincaré, Royer, Buvignier.
Morbihan (7) . . . N., de Lamarzelle, de Léon (le prince), Lanjuinais (le comte), de Mun (le comte), du Bodan, Lorois.
Nièvre (5) . . . . . d'Espeuilles (le comte), Jaluzot, Ducoudray, Laporte G., Dr Turigny.
Nord (21) . . . . Hiroux, M. Lecomte, Eliez-Evrard, Michau, Déjardin-Verkinder, Trannin, Dubois Em., Lalou, Bergerot, de Frescheville, Plichon J., Werquin, Pierre Legrand, Le Gavrian, des Rotours, Moreau, Dr Dron, de Montalembert (le comte), Renard L., Sirot J., Thellier de Poncheville.
Oise (5). . . . . Boudeville, Delaunay, Hainsselin, de l'Aigle (le comte), Gaillard.
Orne (5) . . . . . de Lévis-Mirepoix, de Mackau (le baron), Christophle, Gévelot, Dugué de la Fauconnerie.
Pas-de-Calais (11) . Ledieu El., Tailliandier, Déprez, Dr Haynaut, Fanien Ach., Adam Ach., Boulanger-Bernet, Boudenoot, Ribot, Jonnart C., Graux.

Puy-de-Dôme (7).	MM. Farjon, Mège, Guyot-Dessaigne, Bony-Cisternes, de Bar, Laville, Duchasseint.
Pyrénées (*B*) (7). .	Haulon. Labat, Etcheverry L., Barthou, Vignancourt, Léon Say, Dr Quintâa.
Pyrénées (*H*) (4). .	de Breteuil (le Marquis), Féraud T., Baile, Fould Ach.
Pyrénées-Or. (4). .	Bartissel, Rolland Ed., Brousse Em., Vilar Ed.
Rhin (*H*) *Belfort* (1).	Dr Grisez.
Rhône (11)	Burdeau, Thévenet, Thiers, Lagrange V., Couturier, Guillaumou, Bérard, Aynard, Prenat, Million, Lachize.
Saône (*Haute*) (4) .	Signard, Baïhaut. Bezanson, Mercier.
Saône-et-L. (9) . .	Magnien, Schneider, Boysset, Gillot L. Bouthier de Rochefort, Sarrien, Guillemaut L., Boullay, de Lacretelle H.
Sarthe (6)	Legludic, Vilfeu, Galpin, de la Rochefoucaud (le duc), d'Aillières, Cavaignac.
Savoie (5)	Blanc P., Roche J., Perrier Ant., Carquet, Horteur.
Savoie (*Haute*) (4) .	Brunier F., Ducroz, Duval C., Folliet And.
Seine (42)	Yves Guyot, Mesureur, Dr Chautemps, Barodet, Chassaing, N., de Lanessan, Després, Terrail-Mermeix, Marius Martin, Ferry Em., Berger, Maujan, Brisson H., Floquet Ch., Lockroy, Mathé H., Millerand, Dreyfus C., Hovelacque, N., Jacques, Pichon, Farcy, Laguerre, Marmottan, Le Senne, Roche Ern., Laisant, Joffrin, St-Martin, Martineau, Granger, Dumay, Tony-Révillon, N., N., N., Boudeau, N, Baulard, Richard P.
Seine-Infér. (11). .	Breton. Legras, Siegfried, Faure F., Piérard (le baron), Gervais, Ricard, Dautresme, Waddington R., Lechevallier, de Monfort (le vicomte).
Seine-et-Marne (5) .	Gastellier, Ouvré, Prévet, Greffulhe (le comte), Montaut.
Seine-et-Oise (9). .	Argeliès. Dufaure Am., Lebaudy, Hubbard, Brincard, Barbe, Hély-d'Oissel (le baron), Gauthier (de Clagny), Haussmann.
Sèvres (*Deux*) (5). .	De la Rochejaquelein, Goirant, Proust Ant., Pontois H., Taudière.
Somme (8). . . .	François, de Douville-Maillefeu (le comte), Millevoye L., de Dompierre d'Hornoy, Blin de Bourdon, Descaure, Gonnet, d'Estourmel (le marquis).
Tarn (6)	Cavalié, de Solages (le marquis), Abrial, Reille (le baron), Dupuy-Dutemps, Poulié.
Tarn-et-Garonne (4).	N., Chabrié, Prax-Paris, Cambe.

Var (4). . . .	MM. Rousse. Clémenceau, Raspail Cam., Cluseret.
Vaucluse (4) . . .	Delpech, Pourquery de Boisserin, Michel Alf., Gaillard J.
Vendée (6)	Sabouraud, Le Roux P., Batiot, Bourgeois, de la Bassetière, de Baudry-d'Asson.
Vienne (6)	Nivert, Serph G., de Soubeyran, Demarçay (le baron), Denizot, Dupuytrem.
Vienne (*Haute*) (5) .	Vacherie, Le Veillé, Gotteron, Puyboyer, Lavertujon.
Vosges (7)	Brugnot, Boucher H., Mougin, Frogier de Pontlevoy, Méline, Picot, Ferry Alb.
Yonne (6)	Laffon R., Merlou, Garnier, Dethou, Bezine, Rathier.
Alger (2)	Letellier, Bourlier.
Constantine (2) . .	Thompson, Forcioli.
Oran (2)	St-Germain, Etienne.
La Martinique (2) .	Deproge, Hurard.
La Guadeloupe (2) .	Gerville-Réache, Réaux.
La Réunion (2) . .	Le Roy, de Mahy.
Les Indes fr. (1) . .	Alype P.
La Guyane (1) . .	Franconie.
Le Sénégal (1) . .	Amiral Vallon.
La Cochinch fr. (1).	Le Myre de Vilers.

DÉPUTATION DU PAS-DE-CALAIS

Le département du Pas-de-Calais comprend 11 circonscriptions électorales dont voici la composition, avec l'adresse, à Paris, de chacun des députés.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS (*2 circonscriptions*).

1re circonscription : Arras (nord), Arras (sud), Beaumetz-lez-Loges, Pas et Vimy.

M. Elie LEDIEU, ✱, hôtel Cailleux (place de Dunkerque).

2e circonscription : Bapaume, Bertincourt, Croisilles, Marquion et Vitry.

M. TAILLIANDIER, rue de Villersexel, 6.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE (*3 circonscriptions*).

1re circonscription : Lens, Carvin.

M DÉPREZ, ✱, rue St-Lazare, 96.

2e circonscription : Béthune, Houdain, Cambrin

M. HAYNAUT, ✱, boulevard de Latour-Maubourg, 44.

3e circonscription : Lillers, Laventie, Norrent-Fontes.

M. FANIEN, O. ✱, rue de Chabrol, 30.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE (*2 circonscriptions*).

1re circonscription : Boulogne (nord et sud), Desvres, Samer.

M. ADAM, Grand-Hôtel, boulevard des Capucines.

2e circonscription : Calais (nord-ouest et sud-est), Guînes. Marquise.

M. BOULANGER-BERNET, ✱, hôtel de Hollande, rue Radziwill, 31.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL (*1 circonscription*).

Circonscription unique : Tout l'arrondissement.
M. BOUDENOOT, boulevard St-Germain, 213.

ARRONDISSEMENT DE ST-OMER (*2 circonscriptions*).

1re circonscription : Aire, St-Omer (nord), St-Omer (sud).
M. RIBOT, rue Jouffroy, 65.
2e circonscription : Ardres, Audruick, Fauquembergues, Lumbres.
M. JONNART, rue Daubigny, 16.

ARRONDISSEMENT DE ST-POL (*1 circonscription*).

Circonscription unique : Tout l'arrondissement.
M. G GRAUX, rue Cambon, 48.

CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat donne son avis : 1° sur les projets d'initiative parlementaire que les Assemblées législatives jugent à propos de lui renvoyer ; 2° sur les projets de loi préparés par le Gouvernement et qu'un décret spécial ordonne de soumettre au Conseil d'Etat ; 3° sur les projets de décret et, en général, sur toutes les questions qui lui sont soumises par le Président de la République ou par les Ministres. — Il est appelé nécessairement à donner son avis sur les règlements d'administration publique. — Il exerce toutes les attributions qui étaient conférées à l'ancien Conseil d'Etat par les lois et règlements qui n'ont pas été abrogés. — Il statue souverainement sur les recours en matière contentieuse administrative et sur les demandes d'annulation pour excès de pouvoir formées contre les actes des diverses autorités administratives

Le Conseil d'Etat est composé : du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, président ; de 32 Conseillers d'Etat en service ordinaire ; de 18 Conseillers d'Etat en service extraordinaire ; de 30 Maîtres des requêtes ; d'un Secrétaire général ayant titre et rang de Maître des requêtes ; de 36 Auditeurs, d'un Secrétaire spécial du contentieux.— Les Ministres ont rang et séance à l'assemblée générale du Conseil d'Etat ; chacun d'eux a voix délibérative en matière non contentieuse, pour les affaires ressortissant à son ministère.

Président du Conseil d'Etat : M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes, au Ministère de la Justice et des Cultes.

Vice-président : M. Laferrière, C. ✵.

Composition des sections du Conseil d'Etat

SECTION DE LÉGISLATION, DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Président : M. Tétreau, O. ✵.

Conseillers d'Etat en service ordinaire : MM. Courcelle-Seneuil, ✵, Saisset-Schneider, C. ✵, Colonna-Ceccaldi, O. ✵, Camille Sée, ✵, Jacquin, O. ✵.

Conseillers d'Etat en service extraordinaire : M. Bard, O. ✵.

Secrétaire : M. Salin.

SECTION DU CONTENTIEUX.

Président : M. BERGER, O. ☼.

Conseillers d'Etat : MM. Braun, O. ☼. Chante-Grellet, ☼, Georges Bousquet, ☼, Cazelles, C. ☼, Duval, O. ☼, Schnerb, C. ☼, Margerie, ☼.

Secrétaire : M. Darnault, ☼.

SECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.

Président : G. COULON, O. ☼.

Conseillers d'Etat en service ordinaire : MM. Lamé Fleury, O. ☼, du Mesnil, C. ☼, Hippolyte Duboy, O. ☼ Roussel, ☼, Cazelles. C. ☼.

Conseillers d'Etat en service extraordinaire : MM. Buisson, O. ☼, L Herbette, C ☼, Dumay, ☼, Bouffet, ☼.

Secrétaire : M. de Gislain, ☼.

SECTION DES FINANCES, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES, DE LA GUERRE, DE LA MARINE ET DES COLONIES.

Président : M. BLONDEAU, G. O. ☼.

Conseillers d'Etat en service ordinaire : MM. le général Mojon, O. ☼, Paul Dislère, C. ☼, Marques di Braga, O. ☼. vice-amiral Conrad. et N.

Conseillers d'Etat en service extraordinaire : MM. Pallain, O. ☼, Boutin, O ☼, de Liron d'Airoles, O. ☼, Prioul, O. ☼, Catusse, O. ☼, Fournier, G. ☼, général de Saint-Germain, C. ☼, Tiphaigne, C. ☼.

Secrétaire : M. Walski.

SECTION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

Président : M. Alfred PICARD, C. ☼.

Conseillers d'Etat en service ordinaire : MM. Chauchat, O. ☼, Chabrol, O. ☼, Léon Béquet, ☼, Rousseau, O. ☼, Cotelle, ☼.

Conseillers d'Etat en service extraordinaire : MM. Tisserand, C. ☼, Nicolas, C. ☼, Guillain, O. ☼, Gay, C. ☼.

Secrétaire : M. Hébert

BUREAU DE L'ASSISTANCE JUDICIAIRE PRÈS LE CONSEIL D'ÉTAT.

Président : M. GRIOLET, O. ☼.

Membres : MM Alicot, ☼, Bidoire, Collin, O. ☼. administrateur de l'enregistrement, Pressecq, ☼, directeur de l'enregistrement, Dancongnée et Barry, avocats au Conseil d'Etat

Secrétaire : M. Darnault, ☼.

TRIBUNAL DES CONFLITS.

Le tribunal des conflits, rétabli par la loi du 24 mai 1872 sur le Conseil d'Etat, qui a remis en vigueur la loi du 4 février 1850, est chargé de régler les conflits d'attributions qui s'élèvent entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire.

Membres du Tribunal.

MM. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes, président ; N., président de section au Conseil d'Etat, vice-président.

Membres élus par le Conseil d'Etat : MM. Braun, O. ☼, conseiller d'Etat, et Chante-Grellet, ☼.

Membres élus par la Cour de cassation : MM. de Larouverade, O. ✻. Ballot-Beaupré, O. ✻, Greffier, O. ✻, conseillers à la Cour de cassation.

Membres élus par le Tribunal : MM. Chambareaud, ✻, conseiller à la Cour de cassation, Chabrol. O. ✻, conseiller d'Etat.

Commissaires du Gouvernement.

MM. Valabrègue, ✻, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Loubers, ✻, avocat à la Cour de cassation. — Commissaires suppléants : MM. Sagerschmidt, ✻, maître des requêtes, Bertrand, ✻, avocat général à la Cour de cassation. — Secrétaire : M. Quentin, chef de bureau au Conseil d'Etat.

CORPS D'ARMÉE

La France est divisée en 18 grands commandements militaires ou corps d'armée correspondant à un même nombre de circonscriptions régionales.

L'Algérie forme le 19e corps d'armée.

NUMÉROS des corps.	QUARTIER GÉNÉRAL	COMMANDANTS.
		MM. les généraux de division :
1er	Lille.	Jamont, C. ✻.
2e	Amiens.	de Cools, C. ✻.
3e	Rouen.	de Guiny, C. ✻.
4e	Le Mans.	Coiffé, C. ✻.
5e	Orléans.	Galland, C. ✻.
6e	Châlons-sur-Marne.	de Miribel, C ✻.
7e	Besançon.	Logerot, G. O. ✻.
8e	Bourges.	de Cramezel de Kerhué, C. ✻
9e	Tours	Villain, C. ✻.
10e	Rennes.	Cailliot. C. ✻.
11e	Nantes	de Négrier, G. O. ✻.
12e	Limoges.	de Launay, G. O. ✻.
13e	Clermont-Ferrand.	Dufaure du Bessol, G. O. ✻
14e	Lyon.	Bon Berge, G. O. ✻, gouvernr militaire de Lyon.
15e	Marseille.	Japy, G. O. ✻.
16e	Montpellier.	de Boisdenemetz, C. ✻.
17e	Toulouse.	Warnet, G. O. ✻.
18e	Bordeaux.	Ferron, G. O. ✻.
19e	Alger.	Bréart, G. O. ✻.
	Paris.	Saussier, G. O. ✻, ✻, gouvernr militaire de Paris.
	Brigade d'occupation de Tunisie.	Saint-Marc, O. ✻.

Division administrative de la France.

Le territoire français est divisé en 86 départements (non compris l'Algérie et le territoire de Belfort), en 362 arrondissements, subdivisés en 2,871 cantons et en 36,121 communes. La population, d'après le dénombrement de 1886, est de 38,218,903 habitants.

Chaque département a un Préfet, un Secrétaire général et un Conseil de Préfecture, nommés par le Chef de l'Etat sur la présentation du Ministre de l'Intérieur, et un Conseil général de département élu et composé d'autant de membres qu'il y a de cantons dans le département.

Il y a, par arrondissement, un Sous-Préfet nommé par le Chef de l'Etat et exerçant son autorité sous les ordres du Préfet (l'arrondissement chef-lieu est administré directement par le Préfet), et un Conseil d'arrondissement, élu comme le Conseil général, et dont les attributions restent fixées conformément aux lois des 22 juin 1833 et 10 mai 1838.

Le canton n'a pas d'administration spéciale.

Dans chaque commune, il y a un Maire avec un ou plusieurs Adjoints et un Conseil municipal, dont la composition varie selon l'importance de la population. Les Maires et les Adjoints sont élus dans toutes les communes par le Conseil municipal et choisis parmi les membres de cette assemblée (Loi du 5 avril 1884).

Il y a un Adjoint dans les communes de 2,500 habitants et au-dessous, 2 dans celles de 2,501 à 10,000. Dans les communes d'une population supérieure, il y a un Adjoint de plus par chaque excédent de 25,000 habitants, sans que le nombre des Adjoints puisse dépasser 12, sauf en ce qui concerne la ville de Lyon, où le nombre des Adjoints est porté à 17.

Le Conseil municipal compte 10 membres dans les communes de 500 habitants et au-dessous ; 12 dans celles de 501 à 1,500 habitants ; 16 dans celles de 1,501 à 2,500 habitants ; 21 dans celles de 2,501 à 3,500 habitants ; 23 dans celles de 3,501 à 10,000 habitants ; 27 dans celles de 10,001 à 30,000 habitants ; 30 dans celles de 30,001 à 40,000 habitants ; 32 dans celles du 40,001 à 50,000 habitants ; 34 dans celles de 50,001 à 60,000 habitants ; 36 dans celles de 60,001 et au-dessus. A Paris, le Conseil municipal se compose de 80 membres. Les Conseillers municipaux sont élus par l'assemblée des électeurs, qui comprend tous les citoyens âgés de 21 ans et ne se trouvant dans aucun des cas d'incapacité prévus par la loi.

Les Conseils municipaux s'assemblent en session ordinaire quatre fois l'année : au commencement de février, mai, août et novembre.

LISTE DES PRÉFETS EN EXERCICE

dans les départements

Département	Préfet
Ain . . MM.	Joliet G., ✱.
Aisne . . .	Proudhon, ✱.
Allier . . .	Vincent
Alpes (B). . .	Tardy, ✱.
Alpes (H.) . .	Blanc, ✱.
Alpes-Mar. .	Henry A., O. ✱.
Ardèche. . .	Gilliot.
Ardennes . .	Debax.
Ariège . . .	de Malherbe, ✱.
Aube. . . .	Mastier, ✱.
Aude. . . .	Viguié.
Aveyron . .	Bonnier.
Bouches-du-R.	Lagarde, C. ✱.
Calvados . .	Cte de Brancion, C. ✱
Cantal . . .	Grélot
Charente . .	Larroche.
Charente-Inf .	Grimanelli, ✱.
Cher. . . .	Duclaud, ✱.
Corrèze. . .	Drouin.
Corse . . .	Bonnefoy-Sibour, ✱
Côte-d'Or . .	Michel, ✱.
Côtes-du-N. .	Bès de Berc, ✱.
Creuse . . .	Monteil.
Dordogne . .	Fournier P., ✱.
Doubs . . .	Graux G^ve^, ✱.
Drôme . . .	Strauss, ✱
Eure. . . .	Frémont, ✱.
Eure-et-Loir .	Desprez.
Finistère . .	Berniquet, O. ✱.
Gard. . . .	Vatin, ✱.
Garonne (H.) .	Cohn, O ✱.
Gers. . . .	Boudet, ✱.
Gironde. . . .	N.
Hérault. . .	Pointu, O. ✱.
Ille-et-Vilaine.	Leroux G., ✱.
Indre . . .	Juillet-St-Lager.
Indre-et-Loire.	Le Mallier, O. ✱.
Isère. . . .	N.
Jura. . . .	Ducos, ✱.
Landes . . .	Mascle
Loir-et-Cher .	Sainsère.
Loire . . .	Galtié, O. ✱.
Loire (H.) . .	Hélitas.
Loire-Inf . .	Rivaud, O. ✱.
Loiret . . .	Bœgner, O ✱.
Lot . . MM.	Arnaud.
Lot-et-Gar . .	Joucla-Pelous, ✱.
Lozère . .	Jossier.
Maine-et-Loire	Ligier, ✱.
Manche. . .	Floret, O. ✱.
Marne . . .	Granet Paul, ✱.
Marne (H.). .	Delpech, ✱.
Mayenne . .	Blondin, O. ✱.
Meurthe-et-M.	Stéhelin, O ✱.
Meuse . . .	Soinoury.
Morbihan . .	Roger.
Nièvre . . .	Bruman.
Nord . . .	Vel-Durand, O. ✱.
Oise . . .	Duflos, ✱.
Orne. . . .	Bévérini-Vico, ✱.
Pas-de-Calais .	Alapetite
Puy-de-Dôme.	Bardon, ✱.
Pyrénées (B). .	Deffès, ✱.
Pyrénées (H.) .	Colomb
Pyrénées-Or .	Bonhoure.
Rhin-Belfort .	Ardisson.
Rhône . . .	J. Cambon, O. ✱.
Saône (H.). .	Sée Eugène, ✱.
Saône-et-Loire.	Landard, O ✱.
Sarthe . . .	Lutaud.
Savoie . . .	Lefebvre du Grosriez, ✱.
Savoie (H). .	Dumoulin.
Seine. . . .	Poubelle, C. ✱.
Seine-Infér. .	Hendlé, C. ✱.
Seine-et-Marne	Reboul, ✱.
Seine-et-Oise .	Barjeton, O. ✱.
Sèvres (Deux).	Grenier.
Somme . . .	Christian, O. ✱.
Tarn. . . .	Pabot-Chatelard.
Tarn-et-Gar .	Masclet, ✱.
Var . . .	Chadenier.
Vaucluse . .	Bret L. ✱.
Vendée . . .	Robert, O. ✱.
Vienne . . .	Cleiftie, ✱.
Vienne (H). .	Faure, ✱.
Vosges . . .	Gentil.
Yonne . . .	Boudier.
Alger . . .	Henri Paul, ✱.
Constantine .	Mengarduque, ✱.
Oran . . .	Dunaigre, ✱.

Département du Pas-de-Calais.

PREMIÈRE PARTIE

ADMINISTRATION

Organisation et personnel des divers Services publics, des Etablissements de bienfaisance et des Institutions agricoles, commerciales, industrielles et littéraires du département.

DÉPARTEMENT

Le département du Pas-de-Calais fait partie de la 1re région de corps d'armée, dont le quartier général est à Lille, de la 1re légion de gendarmerie, du 1er arrondissement maritime (Cherbourg) et du 7e arrondissement forestier (Amiens); il ressortit à la Cour d'appel de Douai et à l'Académie de Lille; forme l'évêché d'Arras, suffragant de Cambrai, et, avec les départements de la Somme et de l'Oise, un arrondissement minéralogique qui a pour chef-lieu Arras.

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

L'administration départementale a été organisée par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800). Un Préfet, à la nomination du Chef de l'Etat, est seul chargé de l'administration du département; il fait exécuter les lois et arrêtés du Gouvernement; il surveille toutes les parties de l'administration publique; enfin le Préfet est le représentant du Pouvoir exécutif dans le département et il est, en outre, chargé de l'instruction préalable des affaires qui intéressent le département, ainsi que de l'exécution des décisions du Conseil général et de la Commission départementale instituée par les articles 1 et 2 de la loi du 10 août 1871.

Un Secrétaire général, également à la nomination du Chef de l'Etat, signe les expéditions, veille à la conservation des archives et peut, outre les attributions déterminées qui lui sont propres, remplir par délégation une partie des attributions du Préfet.

Le département du Pas-de-Calais a été successivement administré par les Préfets dont les noms suivent (1):

MM. Poitevin-Maissemy (an VIII). — Le général baron de la Chaise (an XI). — Le baron de Laussal (22 mars 1815, n'a pas été installé). — Le baron Roujoux (6 avril 1815). — André Dumont (17 mai 1815). — Le comte de Castéja (26 juin 1815). — Le baron Malhouet (14 juillet 1815). — Le baron Siméon (1818). — Le vicomte Blin de Bourdon (1824). — Cahouet (1830). — Le baron de Talleyrand (1831) — Le baron Nau de Champlouis (1833). — Gauja (1840). — Desmousseaux de Givré (1841). — Mercier (1847). — Degeorge Frédéric, commissaire général du Gouvernement (le 29 février 1848). — Degouve-Denuncques (2 juin 1848). — Fresneau (1849) — Combe-Sieyès (1851). — Le comte Victor du Hamel (1852). — Le comte de Tanlay (1854), décédé en activité de service le 24 février 1864. — Levert (1864). — Alph. Paillart (1866), démissionnaire le 4 septembre 1870. — Emile Lenglet (du 5 septembre 1870 au 5 février 1871). — Le comte de Rambuteau (du 7 avril 1871 au 19 juin 1874). — Darcy (du 20 juin 1874 au 21 mars 1876). — Tenaille-Saligny (du 22 mars 1876 au 18 mai 1877). — Poizat (du 19 mai au 18 décembre 1877). — E Camescasse (du 21 décembre 1877 au 25 janvier 1880). — G. Bihourd (du 25 janvier 1880 au 21 octobre 1883).

(1) Voir pour plus de détails la liste publiée à la page 26 de l'*Annuaire* de 1873.

PRÉFECTURE.

Préfet du Pas-de-Calais.

M. VEL-DURAND, O. ✱.

Secrétaire-général.

M. SAGEBIEN, rue d'Amiens, 92.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

Les Conseils de Préfecture ont été institués par la loi du 28 pluviôse an VIII pour aider les Préfets de leurs avis, exercer les actes de tutelle à l'égard des communes et des établissements publics et statuer sur le contentieux administratif. Ils forment en réalité les tribunaux de première instance de la justice administrative.

En exécution d'un décret du 30 décembre 1862, et d'un autre décret, en date du 18 juillet 1865, qui a réglé le mode de procéder devant les Conseils de Préfecture, les audiences de ces Conseils, statuant sur les affaires contentieuses, sont publiques. Après le rapport fait sur chaque affaire par un des Conseillers, les parties peuvent présenter leurs observations, soit en personne, soit par mandataire. Le secrétaire général remplit près du Conseil les fonctions de Commissaire du Gouvernement.

Président : M. le PRÉFET. — *Vice-Président :* M. Paul LECESNE, conseiller, rue des Capucins, 7.

Conseillers : MM. VERGÉ, boulevard Crespel, 8, SERR, place du Théâtre, 17, et Roman, rue des Murs-St-Vaast, 7.

Ministère public : M. le Secrétaire-général de la Préfecture, commissaire du Gouvernement.

Greffe : M. Jacquerot, secrétaire-greffier, place du Théâtre, 16, à Arras ; employé auxiliaire : M. Jousse, rue du Moulinet, 11.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Le Conseil général a été institué par la loi du 28 pluviôse an VIII. Son organisation et ses attributions, réglées primitivement par les lois du 22 juin 1833, 10 mai 1838, 18 juillet 1866 et 23 juillet 1870, ont reçu de très larges développements par la loi du 10 août 1871, qui inaugure, en quelque sorte, la décentralisation départementale.

Le Conseil général du Pas-de-Calais est actuellement composé ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Arras (nord) . MM.	Legrelle Em., ✻, maire d'Arras.
Arras (sud) .	Leloup, propriétaire à Arras.
Bapaume . .	Deusy, propriétaire à Arras.
Beaumetz-l-L.	Rose, propriétaire à Beaumetz-lez-Loges.
Bertincourt .	le marquis d'Havrincourt, O. ✻, sénateur, maire d'Havrincourt.
Croisilles . .	Bachelet H. 🏅, agriculteur à Vaulx-Vraucourt.
Marquion . .	Godefroy, maire d'Ecourt-St-Quentin.
Pas	Caudron, notaire, maire de Pas.
Vimy	Tailliandier, député, maire de Fresnoy.
Vitry-en-Artois	Evrard André, propriétaire, agriculteur à Corbehem.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune. . . MM.	Haynaut, ✻, député, maire de Béthune.
Cambrin. . . .	Lesage L., maire de Cambrin.
Carvin. . . .	de Clercq, maire d'Oignies.
Houdain . . .	Leroy Alfred, ✻, maire de Bruay.
Laventie . . .	Lebleu, maire de Sailly-sur-la-Lys.
Lens	Déprez, ✻, député, maire d'Harnes.
Lillers	Fanien Ov., maire de Lillers.
Norrent-Font.	Dr Hernu, maire d'Auchel.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne (n.) MM.	Baudelocque, ✻, maire de Boulogne.
Boulogne (s.)	Ovion père, ✻, docteur en médecine à Boulogne.
Calais (nord-o.)	Dewavrin, ancien notaire à Calais.
Calais (sud-est)	Guyot Louis, Dr en médecine à Calais.
Desvres . . .	de Cormette, ✻, maire d'Henneveux.
Guînes. . . .	Boulanger-Bernet, 🏅, député, à Andres.
Marquise. . .	Dussaussoy, propriétaire à Calais.
Samer. . . .	Huret-Lagache, ✻, maire de Condette.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Campagne . . MM.	Guyot-Laligant, maire d'Ecquemicourt.
Etaples . . .	Moleux Jules, juge au tribunal de la Seine.
Fruges . . .	Boudenoot, député, boulevard Saint-Germain, 188, à Paris.
Hesdin. . . .	Boucher-Cadart, ☼, président de chambre à la Cour d'appel de Paris, rue de Presbourg, 19, à Paris.
Hucqueliers .	Moitier Ch., notaire à Hucqueliers.
Montreuil . .	Sailly, ☼, maire d'Ecuires.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Aire. . . . . MM.	Faucquette, maire d'Aire.
Ardres. . . .	Brémart P., propriét., maire de Louches.
Audruick . .	Bouret, maire de Zutkerque.
Fauquembergues	Jonnart Célestin, député, à Fléchin.
Lumbres. . .	Lemoine J., industriel, maire d'Hallines.
St-Omer (n.) .	Ringot, ☼, maire de St-Omer.
St-Omer (sud).	L. Duhamel, avocat, 91, rue Jouffroy, à Paris.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Aubigny . . . MM.	Bouilliez Ach., propr., à Izel-lez-Hameau.
Auxi-le-Château	Beaussart, maire d'Auxi-le-Château.
Avesnes-le-Comte	Petit Amédée, président du tribunal civil de Béthune.
Heuchin . . .	Delepouve, maire d'Heuchin.
Le Parcq. . .	Carpentier Ch., maire de Noyelles-lez-Humières.
St-Pol	G. Graux, député, à Hesdigneul (Béthune).

Bureau du Conseil général.

La loi du 22 juin 1833, art. 12, attribuait aux Conseils généraux l'élection de leurs bureaux, et il n'avait été rien changé à cette disposition par le décret du 3 juillet 1848. Sous l'empire de la loi du 7 juillet 1852, les présidents, vice-présidents et secrétaires des Conseils géneraux étaient nommés par le Chef de l'Etat, pour chaque session, et choisis parmi les membres de ces Conseils.

L'article 25 de la loi organique du 10 août 1871 dispose que, à l'ouverture de la session d'août, le Conseil général, réuni sous la présidence du doyen d'âge, nomme, au scrutin secret et à la majorité absolue, son président, un ou plusieurs vice-présidents et ses secrétaires, les fonctions du bureau ainsi nommé devant durer jusqu'à la session d'août de l'année suivante.

De 1833 à ce jour, le Conseil général du Pas-de-Calais a eu successivement pour présidents :

MM. Corne (1833) : le Sergeant de Bayenghem (1834 à 1836) ; Gosse de Gorre (session extraordinaire de 1837) ; le Sergeant de Bayenghem (1837 à 1841) ; Al. Adam (1841 à 1847) ; Piéron (session extraordinaire de 1848) ; Hipp. Plichon (1848 à 1851) ; Al. Adam (1852 à 1866) ; le marquis d'Havrincourt (1867 à 1869) ; Martel (session extraordinaire de 1870) ; Victor Hamille (1871 à 1880) (session d'avril) ; le marquis d'Havrincourt (1880-1881) ; Devaux (1881, 1882 et 1883) (session d'avril) ; Ansart du Fiesnet (1883 à 1886) ; Boucher-Cadart (1887 à 1889).

Le bureau du Conseil général est actuellement composé ainsi qu'il suit :

Président : M. Boucher-Cadart, ✻.

Vice-Présidents : MM. G. Graux et Déprez, ✻.

Secrétaires : MM. Leloup et Jonnart.

Commission départementale.

Entre autres innovations, la loi organique du 10 août 1871 dispose que le Conseil général élit dans son sein, à la fin de chaque session d'août, une Commission départementale, composée de quatre membres au moins et de sept au plus, et qui comprend un membre choisi, autant que possible, parmi les Conseillers élus ou domiciliés dans chaque arrondissement.

Le Conseil général a décidé, dans sa séance du 21 août 1883, que le nombre des membres de la Commission départementale, instituée par l'article 2 de ladite loi, serait porté de six à sept dans le Pas-de-Calais.

Cette Commission a des attributions assez étendues spécifiées dans

la loi dont les principales dispositions ont été publiées dans l'*Annuaire* de 1872 Elle est présidée par le plus âgé de ses membres ; elle élit elle-même son secrétaire. Elle se réunit au moins une fois par mois.

La Commission est actuellement ainsi composée :

MM Leloup et Rose (Arras), Leroy, ✱ (Béthune), Baudelocque. ✱, président (Boulogne), Sailly, ✱ (Montreuil), Ringot, ✱ (St-Omer), et Petit Amédée (St-Pol).

Séries de renouvellement.

Aux termes de l'article 21 de la loi du 10 août 1871, les Conseillers généraux sont nommés pour six ans : ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans et indéfiniment rééligibles. En cas de renouvellement intégral, à la session qui suit le renouvellement, le Conseil général divise les cantons du département en deux séries, en répartissant, autant que possible, dans une proportion égale, les cantons de chaque arrondissement entre chacune des séries, et il procède ensuite à un tirage au sort ponr régler l'ordre du renouvellement des séries.

Cette formalité a été accomplie dans la séance du 7 novembre 1871 et a donné les résultats suivants :

1re Série, renouvelable en 1892. — Arras (nord), Arras (sud), Beaumetz-lez-Loges, Vimy, Vitry. — Béthune, Cambrin, Carvin, Lillers — Boulogne (nord), Boulogne (sud), Calais (N.-O. et S.-E) Desvres. — Campagne, Etaples, Montreuil. — Ardres, Audruick, Fauquembergues — Avesnes-le-Comte, Le Parcq, St-Pol.

2e Série, renouvelable en 1895. — Bapaume, Bertincourt, Croisilles, Marquion, Pas. — Houdain, Laventie, Lens, Norrent-Fontes. — Guînes, Marquise, Samer. — Fruges, Hesdin, Hucqueliers. — Aire, Lumbres, St-Omer (nord), St-Omer (sud). — Aubigny, Auxi-le-Château, Heuchin.

Liste, par ancienneté, des membres du Conseil général.

1845, marquis d'Havrincourt, O. ✱. — 1867, Lebleu. — 1870, de Clercq. — 1871, Leloup, Deusy, Duhamel, — 1875, G. Graux. — 1877, Déprez, ✱, Boucher-Cadart, ✱, Beaussart. — 1878, Legrelle, ✱, de Cormette, ✱. — 1879, Tailliandier. — 1881, Bouret, Fanien Ov. — 1883, Godefroy,

Boulanger-Bernet, ✻, Huret-Lagache, ✻, Moitier, Petit Amédée. — 1885 (janvier), Boudenoot ; (octobre), Brémart P. — 1886 (1er août), Rose, Evrard André, Haynaut, ✻, Lesage L., Baudelocque, ✻, Guyot-Laligant, Moleux J., Jonnart C., Carpentier Ch.; (31 octobre), le docteur Ovion père, ✻ — 1887 (17 avril), Dewavrin ; (24 avril), le docteur Guyot — 1888 (22 avril), Sailly ✻; (7 octobre), Leroy Alfred, ✻. — 1889 (28 juillet), Bachelet H., ✻, Caudron, Dr Hernu, Dussaussoy, Faucquette, Lemoine, Ringot, ✻, Bouilliez Ach., Delepouve.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Cabinet du Préfet.

Attributions : Affaires confidentielles et réservées. — Débits de tabac. — Honneurs et préséances. — Légion d'honneur. — Personnel. — Presse politique.

Chef de cabinet : M. Beaumont, à la Préfecture.

1re division. (Secrétariat).

Chef de division : M. Bruyant, rue Baudimont, 48.

1er BUREAU (administration générale).

Attributions : Agriculture. — Assistance publique. — Beaux-Arts. — Cimetières. — Commerce et industrie. — Cultes. — Elections. — Evènements malheureux et imprévus. — Hospices et bureaux de bienfaisance (personnel). — Institutions de prévoyance. — Médecine de bienfaisance. — Poids et mesures. — Postes et télégraphes. — Statistique. — Tabac (culture). — Vaccine gratuite.

Chef de bureau : M. Devillers, rue des Récollets, 13.

Rédacteur : M. Delattre, faubourg d'Amiens.

Expéditionnaires : MM. Torchy, rue St-Aubert, 96; Delambre, place du Marché-au-Poisson, 14.

BUREAU MILITAIRE.

Attributions : Aliénés. — Cercles et sociétés. — Chasse. — Colonisation. — Débits de boissons. — Gardes-champêtres. — Imprimerie et librairie. — Jeunes détenus. — Légalisations. — Loteries. — Passeports. — Police. — Prisons. — Recrutement de l'armée et affaires militaires. — Sapeurs-pompiers. — Surveillance légale.

Chef de bureau : M. Marcadet, rue des Louez-Dieu, 3.

Rédacteur : M. Guy, ✱, rue du 29 Juillet, 9.

2e division (communes).

Attributions : Administration des communes, des fabriques et établissements charitables. — Edifices et travaux communaux. — Voirie urbaine, vicinale et rurale. — Instruction publique.

Chef de division : M. Adry, rue Baudimont, 54.

Chef de bureau : M. Pentel, rue des Fours, 13.

Rédacteurs : MM. Masson, rue de la Fourche, 3 ; Détré, rue du Four-St-Adrien, 1 ; Nast, à Ste-Catherine.

Expéditionnaires : MM. Pruvost Et., rue Thiers, 2 ; Emmanuelle, rue Ste-Claire, 14.

Service de la voirie : MM. Thibaut, agent-voyer détaché, chargé du service, rue des Chanoines, 3 ; Falempin, commis, rue du Bloc, 31.

3e division (travaux publics).

Attributions : Bâtiments départementaux. — Canaux et rivières.— Chemins de fer.—Domaines et forêts. -- Edifices diocésains.—Mines. — Ports maritimes. — Routes nationales.

Chef de division : M. Bannerot, rue d'Amiens, 31.

Chef de bureau : M. Sallon, rue Baudimont, 70.

Expéditionnaires : MM. Lardeur, rue de Châteaudun, 13 ; Belval, rue du Marché-au-Filet, 22.

4e division (finances).

Attributions : Comptabilité générale et départementale. — Comptabilité de l'instruction primaire (mandats).—Contributions directes.

Chef de division : M. Leclercq, ✱, rue Terrée-de-Cité, 7 *bis ;*

Chef de bureau : M. Pierrepont, rue St-Maurice, 16.

Rédacteur : M. Delannoy, rue du Puits-de-Saulty, 10.

Commis de comptabilité : M. Leconte, rue St-Aubert, 31.

Expéditionnaires : MM. Loyez, rue Ste-Claire, 14 ; Davenne, rue des Agaches, 27 ; Quignon, rue St-Géry, 10 ; Damasse, rue de Châteaudun, 14.

Huissiers : MM. B. Bastide, à la Préfecture ; Em. Loy, rue Terrée-de-Cité, 26 ; Florenti, rue St-Aubert, 102.

SOUS-PRÉFECTURES.

Les Sous-Préfets ont aussi été institués par la loi du 28 pluviôse an VIII. Ils sont nommés par le chef de l'Etat et ils administrent leur arrondissement sous l'autorité et la direction du Préfet, qui a, en outre, l'administration directe de l'arrondissement chef-lieu.

Sous-Préfets.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Sous-Préfet : M. MERCIER.

MM. Duriez, secrétaire ; — Girault et Clément, employés.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Sous-Préfet : M. GUÉRIN.

MM. V. Gros-Moulu, secrétaire ; — Sorot, A. Duval et Holleville Jules, employés ; Béthouart, garçon de bureau.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Sous-Préfet : M. LETAILLEUR.

MM. Masse, secrétaire ; —Vergriète, Ducatel et Yvart, employés.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Sous-Préfet : M. NANO Christian.

MM. Tanfin Victor, secrétaire ; — Bloëme Lucien, Tumerel et Joly, employés.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Sous-Préfet : M. DÉTOLLE.

MM. Baillieul, secrétaire ; — Malou et Camus, employés ; — Hernu, garçon de bureau.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Les lois des 22 juin 1833 et 10 mai 1838 règlent encore aujourd'hui l'organisation et les attributions des Conseils d'arrondissement. Une loi du 24 juillet 1870 leur a seulement attribué la faculté d'élire leurs président et secrétaire, qui étaient précédemment à la nomination des Préfets.

Les Conseils d'arrondissement tiennent, chaque année, aux époques fixées par le Gouvernement, une session divisée en deux parties. Dans la première, ils délibèrent sur les réclamations auxquelles aurait donné lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes et sur les demandes en réductions formées par les communes ; dans la seconde, ils répartissent entre les com-

munes les contributions directes, mais ils sont tenus de se conformer, dans la répartition de l'impôt, aux décisions rendues par le Conseil général sur la réclamation des communes. Enfin, les Conseils d'arrondissement émettent leurs avis sur divers objets déterminés par la loi et ils peuvent adresser directement au Préfet, par l'entremise de leur président, leur opinion sur l'état et les besoins des différents services publics, en ce qui touche l'arrondissement.

Les Conseils d'arrondissement du Pas-de-Calais sont actuellement composés ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Arras (nord). MM.	Lenglet Ad., avocat, adj[t] au maire d'Arras.
Arras (sud). . .	Gerbore, propriétaire à Arras
Bapaume . . .	Saudemont Norbert, à Bapaume.
Beaumetz-l-L. .	Morel Maurice, agricult., maire d'Adinfer.
Bertincourt. . .	Méhay, cultivateur à Bertincourt.
Croisilles. . . .	Poutrain, maire d'Hamelincourt.
Marquion . . .	Humez Alph., maire de Sauchy-Lestrée.
Pas	Vaillant, propriétaire à Foncquevillers.
Vimy	Legentil Paul, maire de Méricourt.
Vitry-en-Artois.	Lefebvre Fl , maire d'Etaing.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune . . MM.	Mahieu-Sauvage, adj[t] au maire de Béthune.
Cambrin. . . .	Brasme Ch , maire de Festubert.
Carvin.	Delaby P., industriel à Courcelles-l-Lens.
Houdain	Fleury Hipp., maire de Maisnil-lez-Ruitz.
Laventie	Bavière, maire de Laventie.
Lens.	Hugot Arthur, ✠, fabr. de sucre à Lens. Gosselin, docteur en médecine à Lens.
Lillers	Macaire J., industriel à Lillers.
Norrent-Fontes.	Boulinguez, maire d'Isbergues.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne (n.) MM.	N
Boulogne (sud) .	M. Péron Ch., négociant à Boulogne.
Calais (n.-ouest)	Fasquel-Sambourg, à Calais.
Calais (sud-est) .	Becquet El., maire de Marck. Banse-Cordier G., fabr. de tulle à Calais.
Desvres	Vincent F., maire de Desvres.

Guînes . . .	MM.	Delattre-Bernet, maire d'Andres.
Marquise. . . .		Hamerel J., maire d'Audinghen.
Samer.		Fourcroy, propriétaire au Portel.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Campagne . .	MM.	Morel N., médecin, maire de Campagne.
Etaples		Billiet, ✠, ancien maire d'Etaples.
Fruges.		Pruvost-Caron, négociant à Fruges. Annequin, adjoint au maire de Fressin.
Hesdin.		Parenty Charles, maire de Mouriez. Ridoult Edm., maire de Caumont.
Hucqueliers . .		Grard Auguste, maire d'Hucqueliers.
Montreuil . . .		Bloquel F., maire de Wailly. Barré Oct., maire de Verton.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

Aire	MM.	Warenghem, ancien maire d'Aire.
Ardres		Colin R., maire d'Eperlecques.
Audruick. . . .		Lambert-Evrard, maire de St-Folquin.
Fauquembergues		Bonnière B., prop. à Fauquembergues.
Lumbres. . . .		Vandome, maire de Vaudringhem.
St-Omer (nord).		Lafoscade, industriel à Houlle. Pierret Ed., négociant à St-Omer.
St-Omer (sud) .		Hermant-Bouquillion, négoc. à St-Omer. Platiau Félix, ✠, maire de Longuenesse.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Aubigny. . .	MM	Houbart H., ✠, maire de Mingoval.
Auxi-le-Château		Boitel, ancien maire de Rougefay. Landry, propriétaire à Ligny-sur-Canche.
Avesnes-l-Comte		Dubois Fl., anc. maire d'Avesnes-le-Comte.
Heuchin		Salmon, industriel à Pernes. Martin Arc., maire de Nédonchel.
Le Parcq. . . .		Tirmarche, maire de Vacqueriette.
St-Pol		Gaquerre Et., brasseur à St-Pol. Boucly, maire d'Œuf.

Bureaux des Conseils d'arrondissement en 1889.

Arras.	—Président: M. Gerbore.	—Secrétaire: M. Lenglet.
Béthune.	—Président: M. Delaby.	—Secrétaire: M. Hugot A., ✠.
Boulogne.	—Président: M. Vincent.	—Secrétaire: M. Fasquel-Sambourg
Montreuil.	—Président: M. Billiet, ✠.	—Secrétaire: M. Ridoult.
St-Omer.	—Président: M. Hermant.	—Secrétaire: M. Pierret.
St-Pol.	—Président: M. Houbart, ✠.	—Secrétaire: M. Tirmarche.

Séries de renouvellement.

Aux termes de l'article 25 de la loi du 22 juin 1833, les membres des Conseils d'arrondissement sont élus pour six ans et renouvelés par moitié tous les trois ans. Les cantons de chaque arrondissement sont divisés à cet effet en deux séries par le Conseil général, à la session qui suit le renouvellement intégral de ces assemblées, et c'est le sort qui fixe l'ordre de ce renouvellement entre les deux séries. Le tirage au sort a eu lieu en séance du Conseil de Préfecture, conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, et il a donné les résultats suivants :

1re série, renouvelable en 1892.— Bapaume, Bertincourt, Croisilles, Marquion, Pas.—Houdain, Laventie, Lens, Norrent-Fontes. — Guînes, Marquise, Samer.—Fruges, Hesdin, Hucqueliers. — Aire, Lumbres, St-Omer (nord), St-Omer (sud). — Aubigny, Auxi-le-Château, Heuchin.

2e série, renouvelable en 1895. — Arras (nord), Arras (sud), Beaumetz-lez-Loges, Vimy, Vitry — Béthune, Cambrin, Carvin, Lillers. — Boulogne (nord), Boulogne (sud), Calais (nord-ouest et sud-est), Desvres. — Campagne, Etaples, Montreuil. — Ardres, Audruick, Fauquembergues. — Avesnes-le-Comte, Le Parcq, St-Pol.

Liste, par ancienneté, des membres des Conseils d'arrondissement.

1852, MM Platiau, ✠. — 1864, Hermant-Bouquillion. — 1867, Delaby P., Bavière. — 1870, Billiet, ✠. — 1875, Delattre-Bernet, Boitel. — 1877, Gerbore, Morel N., Lambert-Evrard. — 1879, Vincent. — 1880, Fasquel-Sambourg, Landry. — 1881, Tirmarche. — 1883, Lenglet, Morel M, Boulinguez, Dubois. — 1885, Parenty, Grard. — 1886, Ridoult (avril), Saudemont, Méhay, Humez, Lefebvre, Fl., Mahieu-Sauvage, Brasme Ch., Fleury Hipp., Hugot Art., ✠, Hamerel J., Fourcroy, Pruvost-Caron, Annequin, Waren-

ghem, Pierret, Houbart H., ✠, Martin Arc. (1er août) ; Bonnière B. (7 novembre) — 1887, le docteur Gosselin (23 octobre). — 1889 (28 juillet), Legentil P., Macaire, Becquet, Banse-Cordier, Bloquel, Barré, Colin, Gaquerre, Boucly ; (13 octobre), Poutrain, Vaillant, Vandôme, Lafoscade, Salmon ; (10 novembre), Péron.

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

ARCHIVES GÉNÉRALES DU DÉPARTEMENT.

Le dépôt général des archives du Pas-de-Calais, un des plus riches du nord de la France, et le bureau des archives sont installés dans une partie des bâtiments de l'ancienne abbaye de St-Vaast

Le bureau est ouvert au public tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 9 heures du matin à 4 heures du soir. Les personnes qui se présentent aux archives, pour avoir communication de dossiers, doivent remplir, sur un cadre qui leur est remis, une demande motivée.

Archiviste : M. Loriquet, archiviste-paléographe, rue des Fours, 10.

Chef de bureau : M. Lavoine ; - employés : MM. Dupré et Brunel.

Commission des archives communales.

La conservation et le classement des archives communales et hospitalières sont confiés à la vigilance des administrations municipales dans chaque commune. Ces administrations sont secondées et guidées, au besoin, dans leur tâche, par l'archiviste du département, qui inspecte, chaque année, les dépôts d'un certain nombre de communes. Les difficultés qui peuvent se présenter sont soumises à une Commission spéciale, ainsi composée :

MM. le Secrétaire général de la Préfecture, président ; l'Archiviste du département, inspecteur des archives communales et hospitalières, secrétaire ; Cavrois, ✠, ancien agent-voyer en chef ; Bruyant, chef de la 1re division, à la Préfecture.

ASSISTANCE PUBLIQUE.

Aliénés.

Le Pas-de-Calais ne possède qu'un asile public d'aliénés, situé à St-Venant, où les femmes seules sont reçues.

Les aliénés (hommes) du département sont traités dans l'asile privé de Lommelet, près Lille (Nord). — M. Déprez André, ✠, député,

conseiller général, maire d'Harnes, représente le Pas-de-Calais au sein de la commission de surveillance de cet établissement.

Médecin-inspecteur de l'asile de Lommelet pour les aliénés du Pas-de-Calais : M. le docteur Haynaut, ✱, à Béthune.

Asile d'aliénées de Saint-Venant.

Directeur-médecin : M. le docteur Cortyl. — *Médecin-adjoint :* M. le docteur Journiac. — *Elève-interne* : M. Féry H. — *Receveur :* M. Maës. — *Secrétaire :* M. Duval. — *Aumônier* : M. l'abbé Ficquet D.

Commission de surveillance : MM. Legillon, avocat à Béthune ; le docteur Delelis, ✱, à Lillers ; Macaire, nég^t à Lillers; Cocud Emmanuel, ✱, médecin militaire en retraite, à Busnes ; Lequien, ancien notaire à Béthune.

Asile-hospice des vieillards et des jeunes idiots, à Saint-Venant.

L'asile-hospice est réuni à l'asile d'aliénées pour la direction, mais il a son personnel de service particulier.

SERVICE DES ENFANTS ASSISTÉS.

Il y a, dans le département, deux hospices dépositaires pour les enfants assistés, l'un à Arras, l'autre à St-Omer. Le premier comprend dans sa circonscription les arrondissements d'Arras, Béthune et St-Pol ; le second, ceux de Boulogne, Montreuit et St-Omer.

L'inspection et la surveillance des enfants assistés sont confiées à un fonctionnaire dont le traitement est à la charge de l'Etat, et qui est, en même temps, chargé de l'inspection de tous les établissements charitables du département.

Le bureau de l'Inspecteur des enfants assistés est installé à la Préfecture.

Inspecteur départemental des enfants assistés et des établissements charitables : M. Carlier Eugène, ✱, rue de la Cognée, 4, à Arras.

Sous-inspecteur : M. Pierret, boulevard Crespel, 10.

Employés au bureau de l'Inspecteur : MM. Torchy et Labouré.

Nourrissons. — Protection des enfants du premier âge.

Tout enfant âgé de moins de deux ans, qui est placé, moyennant salaire, en nourrice, en sevrage ou en garde hors du domicile de ses parents, est, de la part de l'autorité publique, l'objet d'une surveillance qui a pour but de protéger sa vie et sa santé. Cette surveillance est réglée par une loi du 23 décembre 1874 ; elle est confiée, dans le département, au Préfet, assisté d'un comité, nommé pour trois ans, ayant pour mission d'étudier et de proposer les mesures de protection des enfants.

Le comité départemental, institué par arrêté préfectoral du 30 août 1875, et reconstitué par un arrêté du 16 février 1884, est ainsi composé :

M. le Préfet du Pas-de-Calais, *président ;* MM. Deusy et Boisleux, membres du Conseil général; le Dr Trannoy, ✵, vice-président du Conseil départemental d'hygiène ; Petit, président du tribunal de première instance d'Arras ; Ricouart, ✵, membre de la Commission administrative des hospices et adjoint au maire d'Arras, Renaud-Cordonnier, ✵, ancien maire d'Arras ; Carlier, ✵, inspecteur départemental du service des enfants assistés ; Gerbore, conseiller d'arrondissement, membre du bureau de bienfaisance d'Arras ; le Dr Leclercq, médecin des épidémies de l'arrondissement d'Arras, conseiller municipal.

Le service du premier âge est confié à M. l'Inspecteur des enfants assistés.

DÉPOT DE MENDICITÉ.

Le département ne possède pas, à proprement parler, de dépôt de mendicité. On désigne sous ce nom une partie des bâtiments de la maison municipale de Refuge d'Arras, où sont envoyés les mendiants les plus incorrigibles et quelques vieillards indigents, moyennant un loyer et un prix de journée payés à la ville par le département.

Directeur : M. Bertrand, directeur de la maison de Refuge. — *Médecin* : M. Trannoy, ✵. — *Aumônier* : M. l'abbé Chevalier, vicaire de St-Jean-Baptiste.

Commission de surveillance du dépôt. — MM. le Maire d'Arras, *président;* l'abbé Dhaussy, Dupont Edm., Gerbore, Vinchon, Coëz, le Dr Leviez, N. et N.

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS ET AVEUGLES.

Il existe à Arras une institution des sourds-muets et aveugles, dirigée par les filles de charité de St-Vincent de Paul et dans laquelle le département entretient 30 bourses en faveur des sourds-muets indigents, et 12 bourses en faveur des jeunes aveugles. La durée du cours d'études est de six ans.

La commission de surveillance de cet établissement se compose du Préfet, président ; du Maire d'Arras, membre de droit, et de huit membres nommés pour quatre ans par le Préfet et renouvelables par moitié tous les deux ans. Font actuellement partie de la Commission :

MM. Mallez, ✵, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; le Dr Trannoy, ✵ ; Ricouart, ✵, adjoint au maire d'Arras ; le Dr Leclerq ; Gerbore, conseiller d'arrt ; Becthum-Leducq, propriét. ; H. Trannin, docteur ès-sciences ; Agnès, C ✠, architecte départemental.

HOSPICES ET HOPITAUX.

Aux termes de la loi du 5 août 1879, l'administration des hospices est confiée à des Commissions administratives, composées du Maire de la commune, membre de droit, président, et de six autres membres, dont deux élus par le Conseil municipal et quatre nommés par le Ministre de l'Intérieur, en cas de renouvellement total ou de création nouvelle, et par le Préfet dans tous les autres cas.

Les délégués du Conseil municipal suivent le sort de cette assemblée, quant à la durée de leur mandat; les autres membres renouvelables sont nommés pour quatre ans. Chaque année, la Commission se renouvelle par quart et ce renouvellement est déterminé par le sort, à la première séance d'installation.

Les Commissions nomment elles-mêmes les médecins et autres employés, dont la nomination n'est pas soumise à des règles spéciales.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Arras. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président; Becthum-Leducq, vice-président; Ricouart, ✻, de Lannoy, Morel Gustave, Herreng et Bureau père.

Econome : M. Choquet. — *Receveur* : M. de Retz. — *Employés* : MM. Waterlot, secrétaire et archiviste; Boursier, commis aux entrées; Choquet Auguste, expéditionnaire. — *Aumôniers* : MM. l'abbé Létendart, à l'hôpital; Mermet, à l'hospice des vieillards.

Hôpital St-Jean. — Médecin en chef : M. Trannoy, ✻. — Médecin en second, chargé du service des incurables : M. Leclercq. — Chirurgien en chef : M. Lescardé. — Chirurgien-adjoint : M. Lestocquoy Alf. — Chirurgien chargé du service des vénériennes : M. Goudemant. — Pharmacien : M. Brégeaut.

Salles militaires : M. Jossot, ✻, médecin principal.

Maternité : Professeur : M. Leviez Alb. — Sage-femme en chef : Mlle Vanvincq Pélagie.

Bapaume. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président; Peugniez F., Saudemont N., Gaudefroy-Hié, Tétart Edm., Carlier-Godran H., Duflos-Personne.

Secrétaire : M. Véret. — *Receveur* : M. Lequette.

Graincourt-lez-Havrincourt. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président; Baratte J., Camiez Arist., Candelier Alb., Coupez P.-A., Delsalle P., Duhamel Al.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président; Hanon-Sénéchal, Gourdin, Mahieu-Sauvage, Duthilleul, Lewalle et Riche-

bez P. — *Médecin en chef :* M. Henseval. — *Chirurgien en chef :* M. Haynaut, ✻.—*Médecin-chirurgien-adjoint* : M. Boutleux —*Pharmacien* : M. Hanquelle H. — *Receveur* : M. Lemaire Oct. — *Econome* : M. Darré F.

Carvin. —*Administrateurs* : MM. le Maire, président; Gauwain V., Legay F., Baudoux Oct., Schneider M., Dupont-Daubresse et Carlier Ch. — *Receveur-économe* : M. H. Leroy.

Lens. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président; Renard Ch., Stiévenart Art., Hugot Art., ✻, Frémicourt-Becquet, Bollaërt Ed., ✻, Lampin Al. — *Receveur* : M. Richart. — *Econome-secrétaire* : M. Grodecœur.

Lillers. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président; Hulleu N., Lefebvre-Lobry, Macaire H. fils, Théret L., Delelis Ph. ✻, et Lecouffe V. — *Receveur* : M. Guyot. — *Econome* : M. Allexandre.

St-Venant. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président; Conseil B., Courquin U., Fumery G., Fumery J., Moras Ch. et Devoos Aug. — *Receveur* : M. Thillard. — *Econome :* M. Graux.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne — *Administrateurs* : MM. le Maire, président; Dambrun E., Audibert N., O. ✻, Martel-Mory, Dr Ovion père, ✻, Lacour Aug., Boyard Eug. — *Médecin en chef* : M. Jh Gros. — *Chirurgien en chef* : M. Guerlain. — *Chirurgien-adjoint* : M. L. Ovion. — *Médecin-adjoint* : M. Aigre. — *Pharmacien* : M. Séné. — *Aumônier* : M. Gournay. — *Receveur* : M. Aug. Flour. — *Econome* : M. J. Pontier. — *Secrétaire* : M. Barbaux. — *Employés* : MM. Délie, Rose et Robbe.

Calais (Commission unique pour les deux hospices). — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Delsart G , Dewatre, ✻, anc. offic. de marine, Seys Eug., Vaillant-Noel, CadartAlb. et Hembert Georges. — *Médecins :* MM. Devot A. J. et Warenghem. — *Receveur* : M. Bodart. — *Secrétaire-contrôleur* : M. Ducloy. — *Econome* : M. Merlent. — *Commis aux écritures* : MM. Guilbert et Wissocq.

Guînes — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Bonvoisin Ch., Rohard J., Watel-Compiègne, Popieul-Bertin, Bourgois, de Guizelin G.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Hesdin. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Condette F., Domont A., Harlé Oscar, Seillier A., Leverd Alf. et Boulard P. — *Médecin* : M. Brullé. — *Receveur* : M. Heusse. — *Econome* : M. Brindelle.

Montreuil. —*Administrateurs* : MM. le Maire, président : Capelle Em., Gobert Ap., Leclercq Ch., Dubourg Vict., Leclercq J. et Cuvillier Fr. — *Médecin en chef* : M. Hallette. — *Chirurgien* : M. Delplanque H. — *Chirurgien honoraire :* M. Delplanque, père. — *Receveur-économe* : M. Biez Charles.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Aire. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président; Dumont H., négociant, Graux Cl., Lennartz Ch., Pauchet Cam., Descamps et Wallart H. — *Aumônier :* M. Lefebvre. — *Receveur* : M. Serlooten. — *Econome* : M. Hanne.

Ardres. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président; Ranson Is., Quéval Alp., Courtois, curé-doyen, Popieul-Clipet, Richebourg Ch., Ritier, Darcker, Picquet, maire de Brêmes.

St-Omer. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Hermant Ch., Lochtenberg Ch. Cortyl-Beesau, Vasseur J., Fournier Ch. — *Médecins* : MM. Wintrebert, Mantel (hôpital St-Louis), Castier (hospice St-Jean), Bachelez (hôpital général et hospice Ste-Anne).— *Pharmacien* : M. Vandenhouck. — *Dentiste :* M. Duchâteau. — *Receveur* : M. Battez. — *Secrétaire-contrôleur :* M. Hanon. — *Econome* : M. Filleul. — *Architecte* : M. Libersalle.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Aubigny. — *Administrateurs :* MM. le Maire, président ; Ansart L., Laly E., Dorge A., Cavalier Art., Zerva et N. — *Médecin* : M. Blaire G.

Auxi-le-Château. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Loir Alf., Maincourt J., Deboffle J., Decroix Ad., Dequen Em. et Bassaget N. — *Médecin* : M. Beaussart L.-J. — *Receveur* : M. Ternisien. — *Econome* : M. Froissart.

Frévent. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président ; Demonchaux Ch., Gaquerre Alp., Locquet Aug., Martel G., Sacleux B., Doyen Ed. — *Médecin* : M. Herbout. — *Receveur* : M. Mercier.

St-Pol. — *Administrateurs* : MM. le Maire, président; Didier F. Gaquerre Et., Leclercq M., Locquet G., Maillart G. et Pruvost-Grimbert. — *Médecin* : M. Bornay. — *Receveur* : M. Mullet.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

On désigne sous ce nom les administrations préposées au service des secours à domicile. Les bureaux de bienfaisance ont été institués par la loi du 7 frimaire an V ; ils sont composés de sept membres et

régis comme les hospices par la loi du 5 août 1879, pour ce qui regarde la nomination et le renouvellement de leurs membres. Le Maire de la commune en est aussi le président de droit. Nous ne donnons que le personnel de ces établissements dans les principales villes du département.

Arras. — MM. le Maire, président; Becthum-Leducq, vice-président; Gerbore, Lemaître Félix, Thomas A., Ledoux Aug. et Hémery-Beaucourt.

Béthune. — MM. le Maire, président; Gourdin F., Bar-Caron, Delbarre Théophile, Herreng-Blocquet, Mannessier Aug. et Maeckereel-Catouillart.

Lens. — MM. le Maire, président; Douez Edm., Béhal-Dessaut, Stiévenart, Soing L., Loyraux Ad. et Sauvage Alf.

Boulogne.— MM. le Maire, président; Evrard Em., Lequeutre F., Lipsin Ad., Patin Eug., Péron Ch. et Lambert.

Calais. — (Commission unique pour les deux bureaux). — MM. le Maire, président; Ravisse Charles, vice-président; Pierru H., Seys Eugène, Deras F.-N., Crévecœur Eugène P.-L., Mulard Jean, Apeness H. et Capelle A.

Montreuil.— MM. le Maire, président; Binsse, Dumont, Vallois, Potez H., Hocq Alp. et François Osc.

St-Omer. — MM. le Maire, président; Bommier, Dreyfus Em., Gillers Alf., Leurs Fl., Martin-Evrard et Blanquet Eug.

Aire. — MM. le Maire, président; Lambert Th., Lansoy, Dumont G., Pauchet Rég., Rollin L. et N.

St-Pol. — MM. le Maire, président; Gaquerre Et., Pruvost-Grimbert, Didier F., Bigand D., Polart Georges et Roden Ild.

Comités consultatifs des Etablissements de bienfaisance.

Il y a, au chef-lieu de chaque arrondissement, un Comité consultatif des établissements de bienfaisance, chargé d'éclairer l'administration sur toutes les affaires contentieuses de ces établissements.

Arras : MM. Trannoy père, avocat, Dewilde et Herreng, avoués. — *Béthune* : MM. Dupuich Oscar, G. Graux et Legillon, avocats. — *Boulogne* : MM. Baudelocque, ✻, Bellet et Bilbocq, avocats. — *Montreuil* : MM. Capelle Em., Charpentier, avoués, et François. — *St-Omer* : MM. Boistel Amédée, juge honoraire, Cossart P., notaire, et Delpierre, avocat à St-Omer. — *St-Pol* : MM. Roden, Dumont et Désion.

SOCIÉTÉS DE CHARITÉ MATERNELLE.

Les sociétés de charité maternelle ont pour but de secourir les femmes indigentes en couches. Cette bienfaisante institution, créée en 1788, a subi des transformations diverses jusqu'au décret du 2 février 1853. Le Pas-de-Calais compte quatre sociétés de charité maternelle auxquelles le Conseil général accorde, chaque année, une subvention de 1,000 fr., et qui viennent en aide annuellement à plus de six cents femmes en couches et à un égal nombre d'enfants nouveau-nés.

Société d'Arras. — *Présidente :* Mme Prévost de Madre. — *Vice-présidente* : Mme Coteau. — *Trésorière* : Mme la Supérieure des filles de St-Vincent de Paul. — *Secrétaire* : Mme Vinchon.

Société de Calais (nord). — *Présidente :* Mme Isaac-Dathis. — *Vice-présidente*: Mme Carret-Delsart. — *Secrétaire* : Mme Déjardin-Gody. — *Econome* : Mlle Fauquet. — *Trésorière :* Mme Henry Le Roy.

Société de Calais (sud). — *Présidente :* Mme Tourneur-Lefebvre. — *Vice-présidente* : Mme Cordier-Béco. — *Trésorière :* Mme West-Forest. — *Econome :* Mme Lechevalier de Préville. — *Secrétaire* : Mme Laby-Capelle.

Société de St-Omer. — *Présidente* : Mme de Laplane. — *Vice-présidente* : Mme Clarisse. — *Secrétaire-trésorière* : Mme Dumetz-Cumont.

SERVICE SANITAIRE

SERVICE DES ÉPIDÉMIES.

Le service des épidémies, réglé par un arrêté préfectoral du 6 février 1855, est dirigé par sept médecins, dont un au chef-lieu de chaque arrondissement et un à Calais. Ces médecins ont pour auxiliaires les médecins chargés du service médical gratuit. Le Conseil général affecte, chaque année, une somme de 4,000 fr. à la dotation du service des épidémies.

Médecins des épidémies : MM. Leclercq, à Arras ; Boutleux, à Béthune ; Ovion fils, à Boulogne ; Cuisinier, ✻, médecin-adjoint pour l'arrondissement de Boulogne, à Calais ; Hallette, à Montreuil ; Mantel, à St-Omer ; N., à St-Pol.

SERVICE MÉDICAL GRATUIT.

Un arrêté préfectoral du 29 mars 1856 a institué, dans le département, le service des médecins de bienfaisance chargés de soigner

gratuitement les malades indigents des communes rurales dépourvues d'hospice.

Le personnel de la médecine de bienfaisance est composé ainsi qu'il suit (1) :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

MM.

Allart Ern., à *Pas*. — Couin, Gaudiempré, Hénu, Saint-Amand, Souastre.

Bailliez, à *Harnes*. — Rouvroy.

Basseux, à *Rivière*. — Ransart (concurremment avec M. Dumon, G.)

Blaire Ch., à *Monchy-le-Preux*. — Monchy-le-Preux, Wancourt.

Bossu, à *Fosseux* — Fosseux, Gouy-en-Artois.

Bresselle P., à *Oisy-le-Verger*.—Oisy-le-Verger (concurremment avec M. Wagon), Palluel.

Bretez, à *Quéant*. — Lagnicourt, Morchies, Quéant, Buissy.

Capelle J.-B., à *Hermies* (concurremment avec M. Gernez Stéph.), Ruyaulcourt.

Capelle Gaston, à *Beaumetz-lez-Cambrai*. — Beaumetz-lez-Cambrai.

Capon, au *Transloy*. — Le Transloy.

Carpentier Joseph, à *Fampoux*. — Feuchy, Athies, Fampoux, Gavrelle, Plouvain, Rœux, Pelves.

Cauchy, à *Bapaume*. — Bapaume (concurremment avec MM. Guibet, Legrand et Serré), Beugny, Grévillers.

Cornet, à *Graincourt-lez-Havrincourt*. — Graincourt-l-Havrincourt.

Dartus, à *Bertincourt*. — Bertincourt, Bus, Haplincourt, Lebucquière, Lechelle, Vélu.

Defouilloy, à *Lécluse* (Nord). — Dury, Eterpigny, Tortequenne, Gouy-sous-Bellonne.

Dehée, à *Larbret*. — La Herlière, Bailleulmont, Simencourt

Delay, à *Neuville-St-Vaast*. — Neuville-St-Vaast, Roclincourt.

Demailly, à *Ervillers*. — Ervillers, St-Léger, Sapignies, Béhagnies, Hamelincourt, Gomiecourt, Mory.

Deriencourt, à *Agny*. — Blairville.

Devillers, à *Bourlon*. — Bourlon, Sains-lez-Marquion.

Dhénin, à *Vimy*. — Thélus (concurr. avec M. Sélamme), Vimy, Farbus.

Dumon G., à *Ransart*. — Ransart (concurremment avec M. Basseux).

Dumont F., à *Marquion*. — Marquion.

Dupuich D., à *Arleux-en-Gohelle*. — Arleux-en-Gohelle, Fresnoy, Bois-Bernard, Willerval, Bailleul-sir-Berthoult, Izel-lez-Equerchin. Neuvireuil, Oppy.

(1) Les noms des médecins qui ont des communes dépendant de deux arrondissements différents, sont indiqués dans chacun de ces arrondissements.

MM

Ficheux, à *Croisilles*. — Hendecourt-lez-Cagnicourt, Croisilles, Noreuil, Bullecourt, St-Martin-sur-Cojeul, Hénin-sur-Cojeul, Chérisy, Boiry-Becquerelle, Ecoust-St-Mein, Fontaine-lez-Croisilles.

François Ern., à *Marœuil*. — Duisans, Anzin-St-Aubin, Marœuil, Etrun, Agnez-lez-Duisans, Dainville, Ecurie.

François Jules, à *Foncquevillers*. — Foncquevillers, Gommecourt, Hannescamps, Hébuterne.

Gernez Benoît, à *Mont-St-Eloy*. — Acq, Ablain-St-Nazaire, Carency, Haute-Avesnes, Mont-St-Eloy, Villers au-Bois.

Gernez Steph., à *Hermies*. — Hermies (concurremment avec M. Capelle J.-B).

Goudemant, à *Arras*. — Arras (sections B et E), Tilloy-les-Mofflaines.

Grémont, à *Habarcq*. — Habarcq, Wanquetin, Gouves, Montenescourt.

Guibet, à *Bapaume* — Bapaume (concurremment avec MM. Legrand et Cauchy), Riencourt-lez-Bapaume

Hannard, à *Orville*. — Amplier, Orville, Halloy, Sarton, Thièvres.

Havransart, à *Inchy*. — Baralle, Pronville, Inchy (concurremment avec M Varlét G.)

Heutte, à *Beaumetz-lez-Loges*. — Beaumetz-lez-Loges, Simencourt, Warlus, Bailleulval, Basseux, Wailly.

Ledru C., à *Vis-en-Artois*. — Riencourt-lez-Cagnicourt, Vis-en-Artois, Remy, Boiry-Notre-Dame, Cagnicourt.

Legrand Ant., à *Bapaume* — Bancourt, Bapaume (concurremment avec MM. Guibet et Cauchy), Biefvillers, Bihucourt Ligny-Thilloy.

Lemoine, à *Vitry*. — Vitry (concurremment avec M. Saudemont), Quiéry-la-Motte, Noyelles-sous-Bellonne, Fresnes-lez-Montauban, Biache-St-Vaast

Leroux L., à *Vaulx-Vraucourt*. — Favreuil, Frémicourt, Beugnâtre, Beugny.

Lestocquoy Alf., à *Arras*. - Arras (section E) et faubourgs Ronville et St-Sauveur.

Leviez Alb., à *Arras* — Arras (section A) et faubourgs d'Amiens et Baudimont.

Mépleaux, à *Lens* — Avion.

Mercier Al., à *Pas*. — Grincourt-lez-Pas, Warlincourt-lez-Pas.

Mouronval, à *Miraumont* (Somme). — Warlencourt-Eaucourt.

Poiteau, à *Bienvillers-au-Bois*. — Berles, Bienvillers, Humbercamps, La Cauchie, Pommier, Monchy-au-Bois.

Pombourg, à *Acheux* (Somme). — Sailly-au-Bois

Prévôt Alf, à *Bapaume* — Le Sars

MM.

Pronier J., à *Courcelles-le-Comte.* — Ablainzevelle, Achiet-le-Grand, Achiet-le-Petit, Courcelles-le-Comte.

Pronier N., à *Neuville-Vitasse.* — Neuville-Vitasse.

Richard P., à *Boiry-Ste-Rictrude* — Boiry-Ste-Rictrude, Hendecourt-lez-Ransart, Boiry-St-Martin, Boisleux-au-Mont, Ficheux, Douchy-lez-Ayette, Boisleux-St-Marc, Adinfer.

Sacleux, à *Havrincourt.* — Havrincourt, Neuville-Bourjonval, Trescault.

Saudemont, à *Vitry.* — Bellonne, Brebières, Corbehem, Gouy-sous-Bellonne, Hamblain-lez-Prés, Sailly-en-Ostrevent, Vitry (concurremment avec M. Lemoine), Noyelles-sous-Bellonne, Etaing.

Sélamme, à *Vimy.* — Farbus, Thélus (concurr. avec M. Dhénin).

Sergeant L., à *Ecourt-St-Quentin.* — Récourt, Ecourt-St-Quentin, Saudemont, Villers-lez-Cagnicourt.

Thelliez, à *Hénin-Liétard.* — Beaumont, Drocourt.

Thoriez, au *Transloy* — Barastre, Beaulencourt, Morval, Rocquigny, Villers-au-Flos.

Trannoy L., à *Achicourt.* — Achicourt, Agny, Beaurains

Varlet G., à *Inchy.* — Inchy (concurremment avec M. Havransart).

Véniel, à *Croisilles.* — Croisilles.

Wagon Alb., à *Oisy.* — Epinoy, Oisy, Sauchy-Lestrée, Sauchy-Cauchy, Buissy, Rumaucourt.

Wagon Henri, à *Souchez.* — Givenchy-en-Gohelle.

Wattenne, à *Metz-en-Couture* — Metz-en-Couture.

Willerval L., à *Arras.* — Arras (section C), St-Nicolas, Ste-Catherine, St-Laurent-Blangy.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Bacqueville, à *Haillicourt.* — Barlin, Drouvin, Gosnay, Hesdigneul, Ruitz, Vaudricourt, Verquin.

Bailliez A., à *Harnes* — Montigny, Loison, Harnes, Noyelles-sous-Lens, Annay (concurremment avec M. Cayet).

Balédans, à *Oignies.*—Carvin (2e section), Libercourt et Garguetelle.

Biat, à *Liévin* — Liévin.

Blondel, à *Busnes* — Busnes.

Boulinguez, à *Hénin-Liétard.*— Hénin-Liétard (concurremment avec MM. Constant et Thelliez).

Boutin, à *Aire.*—Isbergues, Witternesse, Lambres (à titre d'adjoint).

Boutleux. à *Béthune.* — Béthune.

Bridoux O., à *Beuvry.* — Beuvry, Labourse, Sailly-Labourse.

Bridoux J., à *Lestrem.* — Lestrem.

MM.

Brunelle, à *Nœux*. — Nœux, Verquigneul.

Canda I., à *Norrent-Fontes*. — St-Hilaire-Cottes, Bourecq, Ecquedecques, Norrent-Fontes, Lières, Westrehem, Auchy-au-Bois, Ligny-lez-Aire, Ames, Lières

Carlier, à *Lillers* — Molinghem, Ham.

Caron J., à *Estrée-Cauchy*. — Fresnicourt, Hermin, Caucourt, Gouy-en-Gohelle, Servin, Estrée-Cauchy.

Carré Alc , à *Houdain*. – Gauchin-le-Gal, Maisnil-lez-Ruitz, Divion, Beugin, Houdain, Ourton.

Catrice, à *Aire*. — Mazinghem.

Cayet, à *Vendin-le-Vieil* — Annay (concurremment avec M. Bailliez), Vendin-le-Vieil.

Chérigié, à *Fleurbaix*.— Fleurbaix (concurremment avec M. Pollet).

Clément V., à *Enquin*.— Estrée-Blanche, Liettres, Quernes, Linghem.

Constant, à *Hénin-Liétard* — Hénin-Liétard (concurremment avec MM. Boulinguez H. et Thelliez).

Croquison, à *Allouagne*. – Allouagne, Auchel, Burbure, Labeuvrière, Lapunoy, Lozinghem.

Daubresse, à *Carvin*. — Carvin (ville).

Debay, à *Robecq*. — Mont-Bernanchon, St-Floris

Delattre L.-F., à *Bully-Grenay*. — Aix, Bully-Grenay, Mazingarbe, Sains-en-Gohelle

Dhuin, à *Hinges*. — Annezin, Essars, Hinges, Oblinghem, Vendin-lez-Béthune.

Dubayle, à *Oignies*. — Oignies.

Dubus, à *La Bassée*. — Auchy-lez-La-Bassée.

Dupret Fern , à *Neuve-Chapelle*. — Lorgies, Neuve-Chapelle.

Dupuich Ch , à *Festubert*. — Cambrin, Cuinchy, Festubert, Givenchy-lez-La Bassée, Violaines.

Dupuis, à *Leforest*. — Leforest.

Godefroy Ol., à *Labuissière*. — Labuissière.

Faucon Ch., à *Thérouanne*. — Blessy.

Gosselin, à *Lens* — Lens.

Guffroy, à *Nédonchel* — Amettes.

Guillemant, à *Gonnehem*. Gonnehem, Fouquereuil.

Hameau, à *Laventie*. — Laventie (concurremment avec M. L. Hernu).

Haviez, à *Chocques*. — Chocques, Gosnay, Hesdigneul

Haynaut, ✻, à *Béthune*. — Béthune.

Henseval, à *Béthune*. — Béthune, Verquin.

Hernu A., à *Marles*. — Marles.

Hernu L., à *Laventie*. — Laventie (concurremm. avec M. Hameau).

MM

Hénin, à *Noyelles-lez-Vermelles*. — Annequin, Noyelles-l-Vermelles.
Houssin, à *Dourges*. — Courcelles-l-Lens, Evin-Malmaison, Dourges.
Lamant, à *Calonne-sur-la-Lys*. — Calonne-sur-la-Lys.
Laurent L., à *Richebourg-l'Avoué*. — Richebourg-l'Avoué, Richebourg-Saint-Vaast.
Laversin, à *Lillers*. — Ferfay.
Leconte L., à *Douvrin*. — Douvrin, Haisnes
Legrand Ad., à *Barlin*. — Houchin.
Leleu L., à *Béthune*. — Verquigneul.
Lemaire, à *Hersin-Coupigny*. — Hersin-Coupigny.
Lequette L., à *Liévin* — Angres.
Leroy F, à *Molinghem*. — Berguette
Lourties, à *Billy-Montigny*. — Billy-Montigny, Fouquières-lez-Lens.
Malbrancq G., à *Wingles*. — Wingles, Billy-Berclau.
Papegay, à *Sailly-sur-la-Lys*. — Sailly-sur-la-Lys
Payelle, à *Amettes*. — Cauchy-à-la-Tour, Ferfay.
Pollet A., à *Fleurbaix*. — Fleurbaix (concurremm avec M. Chérigié).
Robert, à *Carvin* — Carvin (ville).
Sarrazin, à *Lacouture*. — Lacouture, Vieille-Chapelle, Locon.
Testu, à *Lillers*. — Guarbecque.
Thelliez, à *Hénin-Liétard*. — Billy-Montigny, Noyelles-Godault, Hénin-Liétard (concurr. avec MM. Boulinguez H. et Constant).
Théry Alf., à *Courrières*. — Courrières, Fouquières-lez-Lens.
Toulouse, à *Meurchin*. — Bénifontaine, Estevelle, Hulluch, Loos, Meurchin, Sallau, Vendin-le-Vieil.
Truffier, à *Vermelles*. — Vermelles.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Allard H., à *Marck*. — Marck.
Bourgain, à *Boulogne*. — Boulogne (concurr. avec MM. Delannoy, Deseille, Dutertre et Patin), Le Portel, St-Martin-Boulogne.
Brousse, à *St-Etienne*. — St-Etienne, Isques, St-Léonard
Canu, à *Ardres*. — Les Attaques.
Caron P., au *Portel*. — Le Portel.
Carin, à *Coquelles* — Peuplingues, Pihen, Bonningues-lez-Calais, Hervelinghen, Escalles, Nielles, St-Tricat, Fréthun, Sangatte, St-Inglevert, Coquelles.
Cuisinier, ✻, à *Calais*. — Calais.
Dausque, à *Marquise*. — Leubringhen, Offrethun.

MM.

Dehédin, à *Samer*. — Carly, Dannes, Halinghen, Hesdin-l'Abbé, Lacres, Nesles, Neufchâtel, Samer, Tingry, Verlincthun, Wierre-au-Bois, Hesdigneul, Doudeauville, Condette.

Delannoy G., à *Boulogne* — Boulogne (concurr. avec MM. Bourgain, Deseille, Dutertre et Patin).

Deseille, à *Boulogne*. — Bouquehault, Boulogne (concurr. avec MM. Bourgain, Delannoy, Dutertre et Patin).

Dodré. à *Calais*. — Calais, Coulogne.

Dutertre Em. à *Boulogne*. — Boulogne (concurr. avec MM. Bourgain, Delannoy, Deseille et Patin).

Garasse, à *Hardinghen*. — Boursin, Hardinghen, Hermelinghen, Réty.

Godefroy L., à *Guînes*. — Guînes, Andres, Pihen, Bouquehault.

Gody, à *Guînes* — Caffiers.

Gruson, à *Marquise*. — Landrethun-le-Nord, Rinxent, Offrethun, Ferques, Wierre-Effroy.

Lefebvre, à *Audinghen*. — Ambleteuse, Audinghen, Audembert, Audresselles, Bazinghen, Tardinghen, Wissant.

Lecq, à *Desvres* — Senlecques, Lottinghen, Bournonville.

Leroux, à *Guînes* — Andres, Guînes

Loppe, à *Marquise*. — Beuvrequen, St-Inglevert, Wacquinghen.

Mathorez, à *Outreau*. — Outreau.

Michaux, à *Lewast*. Colembert, Lewast, Nabringhen.

Parmentier Ans, à *Licques*. — Licques, Bainghen, Alembon, Sanghen.

Parpais, à *Wimille* — Wimille.

Patin, à *Boulogne*. — Boulogne (concurr avec MM. Bourgain, Delannoy, Deseille et Dutertre).

Stopin. à *Desvres*. — Vieil-Moutier, Quesques, Brunembert, Henneveux.

Telliez Joseph, à *Marquise*. — Marquise.

Thorel Hipp., à *Fiennes* Caffiers, Fiennes.

Widhent, à *Baincthun*. — Baincthun, Belle-et-Houllefort, Conteville, Echinghen, Pernes.

Warenghem, à *Calais*. — Calais.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Beaurain. à *Lebiez*. — Boubers, Créquy, Humbert, Hesmond, Lebiez, Loison, Offin, Rimboval, Royon, Saint-Michel, Torcy, Quilen.

MM.

Caron F., à *Fruges* — Radinghem, Verchocq (hameaux), Lugy, Beaumetz-lez-Aire.

Deboffe, à *Etaples*. — Etaples (concurr. avec M. Dunan), Longvillers, Maresville, Tubersent, Frencq, Lefaux, Brexent-Enocq.

Defossé, à *Verton*. — Airon-Notre-Dame, Groffliers.

Dehédin, à *Samer*. — Cormont, Hubersent, Widehem.

Delplanque fils, à *Montreuil*. — Beaumerie.

Delepouve, à *Heuchin*. -- Crépy.

Desmons, à *Fressin*. — Fressin, Planques, Sains, Wambercourt.

Ducrocq Joseph, à *Hucqueliers*, — Avesnes, Herly, Aix-en-Ergny, Wicquinghem, Maninghem, Ergny, Enquin, Preures, Hucqueliers.

Dunan, à *Etaples*. — Etaples (concurremment avec M. Deboffe).

Fauvelle, à *Fruges* — Avondances, Coupelle-Neuve, Coupelle-Vieille, Verchin.

Fauconnier, à *Hesdin*. — Marconnelle, Huby-St-Leu.

Govart H., au *Parcq*. — La Loge.

Gilliocq, à *Blangy-sur-Ternoise*. — Canlers.

Hallette, à *Montreuil*. — Montreuil, Campigneulles-lez-Grandes, Neuville-sous-Montreuil, Estréelles, Estrée, Montcavrel, Attin, Beutin, Inxent, Recques-sur-Course, Boisjean.

Joly Jh., à *Fauquembergues* — Rumilly, Campagne-lez-Boulonnais, Verchocq (chef-lieu).

Lecomte, à *Labroye*. — Labroye.

Lecq, à *Desvres*. — Bezinghem, Bourthes, Clenleu, Parenty.

Lemaître Alf., à *Samer*. — Bernieulles.

Louart, à *Berck*. — Berck.

Macqueron Louis, à *Aubin-St-Vaast*. — Aubin-St-Vaast, Beaurainville, Bouin, Cavron, Contes, Ecquemicourt, Guisy, Maresquel, Plumoison.

Mahée, à *Verton*. — Airon-St-Vaast, Conchil-le-Temple, Lépine, Rang-du-Fliers, St-Aubin, Waben, Wailly.

Morel N., à *Campagne-lez-Hesdin*. — Campagne, Brimeux, Buire, Gouy, Maintenay, Roussent, Marenla, Lépinoy, Douriez, Saulchoy.

Oudin, à *Fillièvres*. — Caumont, Chériennes.

Planque Ch., à *Fruges*. — Ambricourt, Fruges, Hézecques, Lugy, Matringhem, Ruisseauville.

Testu, à *Hesdin*. — Ste-Austreberthe, Brévillers.

MM.

Tourneur G., à *Crécy*. — Raye.

Wattilliaux, à *Auchy-lez-Hesdin*. - Laloge.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Alexandre Alc., à *Arques* —Longuenesse, Racquinghem, Campagne-lez-Wardrecques (concurremment avec M. Trannoy).

Allart H., à *Marck*. — Offekerque.

Broncquart, à *Lumbres* — Lumbres, Quelmes, Leulinghem, Boisdinghem, Zudausques, Setques, Affringues. Wismes, Bayenghem-lez-Seninghem, Vaudringhem, Nielles-lez-Bléquin, Bléquin.

Cann, à *Ardres*. — Brêmes, Landrethun-lez-Ardres, Autingues, Nielles-lez-Ardres, Guemps, Balinghem, Louches.

Cardon H., à *Blendecques*. — Blendecques

Carmier, à *Vieille-Eglise*. — Nouvelle-Eglise, Vieille-Eglise.

Caron F, à *Fruges*. — Wandonne (section d'Audincthun).

Castier, à *St-Omer* — Clairmarais, Salperwick.

Clément V., à *Enquin*. — Enquin, Fléchin, Bomy, Erny-St-Julien.

Decléty, à *Wizernes*. — Wizernes, Helfaut.

Decroix, à *Watten* (Nord). — Eperlecques, Bayenghem-lez-Eperlecques, Ruminghem

Delabre, à *Nordausques*.—Tournehem, Nordausques, Nortleulinghem, Muncq-Nieurlet (hameaux du Communal et de la Panne).

Delpierre, à *Aire* — Wittes.

Delepouve Adh., à *Heuchin*. — Febvin-Palfart.

Devin R., à *Licques*. — Bonningues-lez-Ardres.

Dufay. à *Thiembronne*. — Merck-St-Liévin.

Faucon Ch., à *Thérouanne* — Clarques, Delettes, Ecques, Enguinegatte, Herbelles, Heuringhem, Inghem, Rebecq.

Gadelin, à *Roquetoire*.—Mametz, Quiestède, Roquetoire, Thérouanne.

Hautefeuille. à *Gravelines* (Nord). — St-Folquin, St-Omer-Capelle.

Joly J., à *Fauquembergues*. — Audincthun. Coyecques, Fauquembergues, Reclinghem, Renty, St-Martin-d'Hardinghem, Thiembronne, Dennebrœucq.

Kosser, à *St-Omer*. — Tatinghem, St-Martin-au-Laërt.

Lecouffe V., à *Audruick*. — Audruick (coucurremment avec M. Lecouffe fils), Zutkerque, Ste-Marie-Kerque.

Lecouffe H. fils, à *Audruick*.—Audruick (concurremment avec MM. Lecouffe père et Zibelin), Muncq-Nieurlet (village et hameaux de Hollande et Californie), Nortkerque, Polincove, Zutkerque.

Lurette, à *Esquerdes*. — Esquerdes, Wisques, Hallines, Pihem.

MM.

Miennée Fr., à *Ardres*. — Rodelinghem.

Miennée fils, à *Tatinghem*. — Tilques.

Mouton, à *Ouve-Wirquin* — Avroult, Cléty, Dohem, Merck-St-Liévin, Ouve-Wirquin, Remilly, Elnes, Wavrans.

Oger, à *Nielles-lez-Bléquin*. — Nielles-lez-Bléquin, Ledinghem.

Parmentier Ans., à *Licques*. — Surques, Clerques, Haut-Loquin, Escœuilles, Rebergues, Bonningues-lez-Ardres, Audrehem.

Planque Ch., à *Fruges*. — Laires.

Scheercousse, à *Moulle*. — Houlle, Mentque, Moringhem, Moulle, Serques, Tilques.

Scoumacque, à *Acquin*.—Acquin, Bouvelinghem, Coulomby, Journy, Quercamps, Westbécourt, Seninghem, Alquines.

Stopin, à *Desvres*. – Bléquin.

Trannoy père, à *Wardrecques*. – Campagne-lez-Wardrecques et Racquinghem (concurremm. avec M Alexandre), Wardrecques.

Zibelin, à *Audruick*. — Audruick (concurremment avec M. Lecouffe fils), Recques.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Beaussart, à *Auxi-le-Château*. — Auxi-le-Château, Gennes-Ivergny, Rougefay, Vaulx, Willencourt.

Blaire G., à *Aubigny*. — Agnières, Aubigny, Béthonsart, Capelle-Fermont, Mingoval, Savy-Berlette, Tilloy-lez-Hermaville, Villers-Brûlin, Villers-Châtel, Cambligneul.

Bornay L., à *St-Pol*. — Roëllecourt.

Bossu, à *Fosseux*. — Barly, Hauteville, Sombrin.

Boucly, à *Œuf*. — Beauvois, Bermicourt, Guinecourt, Humières, Linzeux Noyelles-lez-Humières, Œuf, Willeman, Blangermont, Croisette, Héricourt, Blangerval.

Boyenval Ch., à *Avesnes-le-Comte*. — Noyelle-Vion.

Briois J., à *Bonnières*. — Fortel, Nœux, Vacquerie-le-Boucq.

Cappe. à *Lisbourg*. — Lisbourg.

Caron J., à *Estrée-Cauchy*. – Camblin-l'Abbé.

Coquidé Ern., à *Frévent*. — Séricourt.

Dehée, à *Saulty*. — Coullemont (concurremment avec M. Sailly), Bavincourt, Sombrin.

Delepouve, à *Heuchin*. — Bergueneuse, Boyaval, Erin, Heuchin, Eps, Monchy-Cayeux, Anvin, Prédefin, Equirre, Tangry, Fiefs, Hestrus.

Dubus, à *Avesnes-le-Comte*. — Manin, Givenchy-le-Noble, Liencourt.

Duhautoy, à *Valhuon*. – Ostreville, St-Michel, La Thieuloye, Diéval, Marquay, Bours, Valhuon, Huclier, Bryas, Conteville.

MM

Gernez, à *Mont-St-Eloy*. — Frévin-Capelle.

Gilliocq, à *Blangy-sur-Ternoise*. — Blangy-sur-Ternoise, Eclimeux, Humerœuille, Incourt, Maisoncelle, Neulette, Teneur, Tilly-Capelle, Béalencourt, Blingel, Azincourt, Rollencourt.

Goddée, à *Auxi-le-Château*. — Buire-au-Bois, Villers-l'Hôpital, Wavrans.

Gournay, à *Pernes*. — Marest, Pressy, Floringhem, Pernes, Sachin, Sains-lez-Pernes.

Grémont, à *Habarcq*. — Lattre-St-Quentin, Noyellette.

Guffroy, à *Nédonchel*. — Nédonchel, Nédon.

Hannard, à *Orville*. — Pommera.

Hachin, à *Tincques*. — Bajus, Frévillers, La Comté, Monchy-Breton, Magnicourt-en-Comté, Tincques.

Herbout, à *Frévent*. — Frévent, Boubers-sur-Canche, Ligny-sur-Canche, Monchel, Nuncq, Sibiville.

Hibon, à *Rebreuviette*. — Beaudricourt, Berlencourt, Canettemont, Estrée-Wamin, Houvin-Houvigneul, Ivergny, Magnicourt-sur-Canche, Rebreuviette, Le Souich, Bouret-sur-Canche.

Lalo, à *St-Pol*. — Herlincourt, Framecourt, Flers, Ecoivres, Ramecourt.

Lardemer, à *Auxi-le-Château*. — Vaulx.

Lecomte Lusignan, au *Boisle*. — Tollent.

Ledru Philippe, à *Avesnes-le-Comte*. — Avesnes, Beaufort-Blavincourt.

Mercier Augustin, à *St-Pol*. — Herlin-le-Sec.

Nonjan, à *Pénin*. — Ambrines, Averdoingt, Berles, Chelers, Gouy-en-Ternois, Ligny-St-Flochel, Sars-le-Bois, Villers-sir-Simon, Izel-lez-Hameau.

Oudin, à *Fillièvres*. — Aubrometz, Conchy-sur-Canche, Erquières, Fillièvres, Fontaine-l'Etalon, Galametz, Haravesnes, Vacqueriette, Vieil-Hesdin, Wail, Lequesnoy, St-Georges, Fresnoy, Haut-Maisnil, Le Parcq, Quœux.

Planque Em., à *St-Pol*. — Croix, Fleury, Gauchin-Verloingt, Hernicourt, Herlin, Pierremont, Siracourt, Troisvaux, Wavrans, Hauteclocque.

Poulet, à *Monchy-Breton*. — Monchy-Breton.

Sailly, à *Grand-Rullecourt*. — Coullemont (concurr. avec M. Dehée), Couturelle, Grand-Rullecourt, Saulty, Sus-St-Léger, Warluzel.

Vasseur, à *Maizières*. — Bailleul-aux-Cornailles, Buneville, Denier, Foufflin-Ricametz, Lignereuil, Maisnil, Maizières, Moncheaux, Monts, Neuville-au-Cornet, Ternas.

Watilliaux, à *Auchy*. — Auchy, Grigny, Wamin.

CONSEILS D'HYGIÈNE PUBLIQUE.

Les Conseils de salubrité ont été créés par arrêté du Chef du Pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848. Un arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Commerce, en date du 15 février 1849, en a réglé la composition. Leurs attributions sont déterminées par l'arrêté précité du 18 décembre 1848 ; ils sont nommés pour quatre ans et renouvelés par moitié tous les deux ans ; ils sont chargés notamment de l'examen de toutes les questions relatives à l'hygiène publique et à la salubrité qui leur sont envoyées par l'autorité administrative. Le Conseil établi au chef-lieu du département remplit les fonctions de Conseil départemental d'hygiène. La présidence de ces corps consultatifs appartient aux Préfets et aux Sous-Préfets.

Conseil départemental d'hygiène, à Arras (12 membres).

MM. le docteur Trannoy, ✻, ancien directeur de l'Ecole de médecine, *vice-président*; Viseur, ✻, vétérinaire départemental ; les docteurs en médecine Lescardé, Leclercq et Leviez ; Gossart, anc. pharmacien ; Duporcq, ✻, ingénieur en chef des mines ; Pagnoul, directeur de la station agronomique ; Agnès, C. ✠, architecte du département; H. Trannin, docteur ès-ciences, à Arras ; Leloup J., conseiller général ; Bureau père, ancien pharmacien, à Arras.

Conseil d'hygiène de Béthune (12 membres).

MM. Hanquelle, pharmacien à Béthune; Wagon-Charlon, pharmacien à Hénin-Liétard ; Parisse, vétérinaire à Lens ; Mahieu-Sauvage, négociant ; Legillon Alfred, avocat ; Haynaut, ✻, docteur en médecine, conseiller général, député, maire de Béthune ; Deguisne, ingénieur civil à Béthune ; Debay, officier de santé à Robecq ; Hameau, docteur en médecine à Laventie ; Henseval, docteur en médecine à Béthune ; Boutleux, docteur en médecine à Béthune, et N.

Conseil d'hygiène de Boulogne (12 membres).

MM. les docteurs en médecine Ovion père, ✻, conseiller général, *vice-président* ; Filhette, Guerlain, Bourgain, Delannoy et Patin ; Sené-Porion, pharmacien, et Rousseau, ancien pharmacien ; Dambrun, propriétaire ; Pichon, architecte à Boulogne ; Dr Sauvage, directeur de la station agronomique, Bricon, vétérinaire à Boulogne.

Conseil d'hygiène de Montreuil (10 membres).

MM. les docteurs en médecine Brullé, Delplanque et Hallette ; Dunan, officier de santé ; Beauvais et Bardin, pharmaciens ; Willame, ancien pharmacien, adjoint au maire d'Hesdin ; Latham, vétérinaire à Fruges ; Pierret, ingénieur ordinaire à Montreuil ; Minet Alf., pharmacien à Hucqueliers.

Conseil d'hygiène de Saint-Omer (12 membres).

MM. les docteurs en médecine Wintrebert, *secrétaire* ; Mantel, Bachelet et Castier ; Leroy, ✻, vétérinaire ; Descelers et Vandenhouck, pharmaciens à St-Omer ; Dambricourt, industriel à Wizernes; Corvisy, professeur de chimie au lycée ; Lefoul, sous-ing^r des ponts et chaussées, faisant fonctions d'ingénieur ; Boutin, docteur en médecine à Aire, et N.

Conseil d'hygiène de Saint-Pol (10 membres).

MM. Locquet, pharmacien à St-Pol, *secrétaire* ; Bornay, docteur en médecine à St-Pol ; Mercier et Lalo H., officiers de santé à St-Pol ; Boucly, officier de santé à Œuf ; Delepouve, conseiller général, officier de santé, maire d'Heuchin ; Huré, pharmacien, et Lemaire, vétérinaire à St-Pol ; Zerva, ancien pharmacien à Aubigny ; Didier Firmin, propriétaire à St-Pol.

INSPECTION DES PHARMACIES.

L'inspection des officines de pharmaciens et des magasins de droguistes ou épiciers tenant des articles de drogueries, a pour objet de vérifier la bonne qualité des drogues et médicaments simples et composés, ainsi que celle des sirops et drogues médicinales que peuvent vendre les épiciers et herboristes et qui ne sont pas considérés comme médicaments.

Cette inspection est confiée, en vertu du décret du 23 mars 1859, à trois membres du Conseil d'hygiène publique et de salubrité de l'arrondissement, désignés chaque année à cet effet.

D'après les dispositions de l'article 42 de l'arrêté consulaire du 25 thermidor an XI, conformément à l'article 37 des lettres patentes du 10 février 1780, la loi de finances autorise, chaque année, la perception d'une taxe pour les frais de visite. Cette taxe est de 6 fr. par chaque pharmacien et de 4 fr par chaque épicier ou droguiste.

Ont été chargés de l'inspection en 1889 :

Arrondissement d'Arras. — MM. Trannoy, ✻, et Leclercq Marius, docteurs en médecine ; Gossart, ancien pharmacien à Arras.

Arrondissement de Béthune — MM. Haynaut, ✻, docteur en médecine; Hanquelle Henri, pharmacien à Béthune, et Wagon-Charlon, pharmacien à Hénin-Liétard.

Arrondissement de Boulogne. — MM. Bourgain et Filliette, docteurs en médecine ; Rousseau, ancien pharmacien à Boulogne.

Arrondissement de Montreuil. — MM. Delplanque, docteur en médecine ; Bardin, pharmacien à Montreuil ; Willame, ancien pharmacien à Hesdin.

Arrondissement de St-Omer. — MM. Castier, docteur en médecine;

Descelers, pharmacien, et Corvisy, professeur de chimie au lycée de St-Omer.

Arrondissement de St-Pol. — MM. Bornay, docteur en médecine à St-Pol ; Huré, pharmacien à St-Pol, et Zerva, ancien pharmacien à Aubigny.

COMMISSIONS CANTONALES DE SALUBRITÉ.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du Chef du Pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848, des commissions de salubrité et d'hygiène publique ont été instituées par arrêté préfectoral du 20 juin 1849, dans tous les chefs-lieux de canton du Pas-de-Calais qui ne sont pas, en même temps, chefs-lieux d'arrondissement.

Les commissions cantonales de salubrité ont des attributions déterminées par l'article 9 de l'arrêté du Chef du Pouvoir exécutif, du 18 décembre 1848. Leur surveillance s'étend sur toutes les communes du canton, et leurs membres doivent se partager l'inspection, de manière à ce que chacun d'eux soit délégué pour visiter un certain nombre de communes, et que chaque commune soit inspectée au moins une fois par an.

Les commissions cantonales de salubrité sont composées de neuf membres au moins et de douze au plus ; elles sont présidées par le Maire du chef-lieu, qui en fait partie de droit, ainsi que le curé-doyen du canton et le juge de paix. La durée du mandat des autres membres est de quatre ans. Elles sont renouvelées par moitié tous les deux ans.

Inspection de la salubrité publique.

L'inspection de la salubrité publique est confiée au directeur de la station agronomique du département (Voir station agronomique).

SERVICE DES ÉPIZOOTIES.

Un arrêté préfectoral en date du 6 décembre 1887, pris, sur l'avis du Conseil général, en exécution de l'article 38 de la ***loi sur la police sanitaire des animaux*** du 21 juillet 1881 et du règlement d'administration publique du 22 juin 1882, a réorganisé le service des épizooties dans le département.

Le personnel de ce service comprend :

1° Un ***vétérinaire délégué***, chef du service sanitaire ;

2° Des ***vétérinaires sanitaires***.

VÉTÉRINAIRE DÉLÉGUÉ, chef du service sanitaire du département : M. Jules Viseur, ✻, à Arras.

VÉTÉRINAIRES SANITAIRES.— ***Arrondissement d'Arras*** : MM. Patoir et Tarlier, à Arras ; Bersez et Tétart, à Bapaume ; Dambrine, ✻, à Agnez-lez-Duisans ; Richard, à Hermies ; Delarue, à Bienvillers-au-Bois ; Lagrange, à Vitry ; Olivier, à Vis-en-Artois.

Arrondissement de Béthune : MM. Hélin et Dufrénoy, à Béthune ; Sarazin, à Lacouture ; Dagniaux et Gellez, à Carvin ; Hennart et Leclercq, à Hénin-Liétard ; Deligny, à Estrée-Cauchy ; Artus, à Lens ; Canda, à Lillers.

Arrondissement de Boulogne : MM. Bricon et Leducq, à Boulogne ; Caron et Denis, à Calais ; Tersen, à Guînes.

Arrondissement de Montreuil : MM. Vélat, à Campagne-lez-Hesdin ; Latham, à Fruges ; Ducrocq, à Hesdin ; Cresson, à Montreuil.

Arrondissement de St-Omer : MM. Stérin, à Aire ; Andrieux, à Thérouanne ; Bourgois à Ardres ; Vandôme, à Vaudringhem ; Duflos et Taccoën, à St-Omer.

Arrondissement de St-Pol : MM. Mullet, à Frévent ; Dubois, à Avesnes-le-Comte ; Demazure, à Pernes ; Lemaire, à St-Pol.

INSPECTION DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE.

L'emploi des enfants et des filles mineures dans l'industrie est soumis à certaines conditions qui ont pour objet de préserver ces jeunes ouvriers et ouvrières des effets matériels du travail excessif ou dangereux et d'assurer, en outre, leur développement moral et intellectuel par l'instruction primaire et élémentaire et par l'enseignement religieux. Ces conditions sont réglées par une loi du 19 mai 1874. Le soin de surveiller et d'assurer l'exécution de la loi incombe à un inspecteur divisionnaire nommé par le Gouvernement, à un inspecteur départemental nommé par le Conseil général, et à des Commissions locales instituées dans les arrondissements où se trouvent les établissements soumis aux prescriptions légales.

Inspection.

Le département du Pas-de-Calais fait aujourd'hui partie de la neuvième circonscription d'inspection, formée des départements du Pas-de-Calais et de la Somme.

Inspecteur divisionnaire : M. Jaracszewski, en résidence à Amiens.

Inspecteur départemental : M. Van Grutten, ✻, à Calais, rue Lafayette, 31.

Commissions locales.

Le nombre et la circonscription des Commissions locales sont déterminées, dans chaque département, par le Conseil général. Les Commissions sont composées de cinq membres au moins et de sept au plus, nommés par le Préfet, sur une liste de présentation arrêtée par le Conseil général. Elles sont renouvelées tous les cinq ans ; les membres peuvent être renommés.

Le Conseil général du Pas-de-Calais, dans sa séance du 28 octobre 1874, a fixé à huit le nombre des Commissions locales, savoir : une pour chacun des arrondissements d'Arras, Montreuil, St-Omer et St-Pol, et deux pour chacun des arrondissements de Béthune et de Boulogne. Ces Commissions, constituées par arrêté préfectoral du 10 avril 1879, et reconstituées par arrêtés des 18, 28 février, 12 mars 1881 et 28 novembre 1885, sont ainsi composées :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

MM. Hannard, maire d'Orville ; Démiautte, sénateur, à St-Léger ; Evrard André, conseiller général, à Corbehem ; Gerboré, président du Conseil d'arr., à Arras ; Leloup, conseiller général, à Arras ; Wacquet, à Arras, N. et N.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

1re *Commission*. — MM. l'Inspecteur primaire, à Béthune ; Brasme Albert, ancien élève de l'Ecole polytechnique, à Mazingarbe ; Breton, maire de Courrières ; Hache, maire de Loison ; Masclef, anc. maire de Noyelles-sous-Lens ; Stiévenard, anc. sous-préfet, à Lens ; Wallart, anc. maire de Pont-à-Vendin.

2e *Commission*. — MM. l'Ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, à Béthune ; Haynaut, ✻, député, cons. gén., maire de Béthune ; Deguisne, ingénieur civil, adjt au maire de Béthune ; Legillon, avocat, à Béthune ; Lesage, cons. général, maire de Cambrin ; Mahieu, ingénieur civil, cons. d'arrond., adj. au maire de Béthune et N.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

1re *Commission*. — MM. l'Inspecteur primaire, à Boulogne ; Duhotoy, adj. au maire de St-Martin-Boulogne ; Blum, O. ✻, cons. municipal, à Boulogne ; Olagnier, anc. adj. au maire de Boulogne ; Testart, anc. adj. au maire de Boulogne ; Petit Jules, ✻, anc. cons. d'arrond., à Boulogne ; Huret Eugène, maire de St-Etienne.

2e *Commission*. — MM. Fasquel-Sambourg, cons. d'arrond., à Calais ; Cuisinier, ✻, docteur en médecine, à Calais ; Foissey, propr., à Marck ; Boulanger N., maire de Guines ; N. et N.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

MM. Boudenoot, député, cons. général, à Fruges ; l'Inspecteur prim. de l'arrond. ; Guyot-Laligant, cons. général, maire d'Ecquemicourt ; Ousselin P., adj. au maire d'Hucqueliers ; Boulard Paul, nég. à Hesdin ; Cocquempot F.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

MM. Ringot, ✻, cons. gén., maire de St-Omer ; Duhamel, cons.

général ; Faucquette, conseiller général, maire d'Aire ; Platiau Félix, ✠, cons. d'arrond., maire de Longuenesse ; Lefoul, sous-ingén^{r}, ff^{s} d'ingénieur des ponts et chaussées ; Bachelet, D^{r} en médecine, à St-Omer ; Deron, propr., maire d'Arques.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

MM. l'Inspecteur primaire, à St-Pol ; Tirmarche, cons. d'arrond., maire de Vacqueriette ; Petit Amédée, cons. général ; Graux Georges, député, cons. général ; Delepouve, cons. gén., maire d'Heuchin ; Fardel Ch , maire de Sombrin ; Lalo Henri, officier de santé à St-Pol.

BATIMENTS DÉPARTEMENTAUX.

En vertu d'une décision du Conseil général, en date du 23 août 1884, le personnel du service des bâtiments départementaux comprend actuellement un architecte en chef chargé de la direction générale et, spécialement, de l'arrondissement chef-lieu, et cinq architectes-adjoints, un pour chacun des autres arrondissements, savoir :

Architecte en chef, spécialement chargé de l'arrondissement d'Arras : M Agnès, C ✠. rue Baudimont, 30, à Arras.

Architectes-adjoints : MM. Dégez, à Béthune ; Moisson, à Boulogne ; Chauchoy, à Montreuil ; Colbrant à St Omer ; Joliet, à Arras, pour l'arrondissement de St-Pol.

Commission départementale des bâtiments civils.

La Commission des bâtiments civils est chargée de l'examen des projets et comptes qui lui sont soumis pour les travaux du département, des communes et des établissements publics. Elle a été reconstituée par arrêté préfectoral du 31 octobre 1882. En voici la composition actuelle :

MM. le Préfet, *président* ; le Secrétaire-général de la Préfecture, *vice-président*.

MM. Duporcq, ✠, ingénieur en chef des mines du département ; Mille, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées de l'arrond. d'Arras ; Agnès, C. ✠, architecte du département ; Dupire, architecte diocésain du Pas-de-Calais ; Bourgois, ingénieur civil à Arras ; Carré père, architecte à Arras ; Legrelle, ✠, et Leloup, cons. généraux à Arras ; Pierre, inspecteur d'Académie à Arras ; Couturaud, architecte de la ville ; Fontaine, ingénieur des mines à Arras ; Pellé, ingénieur des mines à Arras.

SERVICE DES PRISONS.

Les établissements pénitentiaires du département comprennent une maison d'arrêt et de correction à Arras, une maison d'arrêt et de justice à St-Omer, et quatre maisons d'arrêt aux chefs-lieux des autres arrondissements de sous-préfectures.

Outre le personnel ordinaire de surveillance, qui se compose d'un gardien-chef et d'un ou plusieurs gardiens, à chaque prison est attachée une commission spéciale qui est présidée par le Préfet ou par les Sous-Préfets dans les arrondissements. Le Président du tribunal et le Procureur de la République font partie de droit de cette commission, dont les attributions sont déterminées par une ordonnance royale du 9 avril 1819.

Directeur des Prisons : M. Patin, à Rouen.

Maison d'arrêt et de correction d'Arras. — *Commission de surveillance :* MM. le Maire d'Arras; Bellet-Lefebvre, ancien juge au tribunal de commerce ; Dupont Edm., cons. municipal ; Leloup, cons. général ; Gerbore, président du Cons. d'arrond.; Ledieu, ✱, député; de Lannoy Ern., avocat ; Lenglet Adolphe, cons. d'arrond., adj. au maire d'Arras ; Bureau père, anc. pharmacien à Arras — *Aumônier* : M. de Foucault. — *Médecin* : M. Leclercq M. — *Gardien-chef* : M. Bocquillon. — *Gardien commis-greffier* : N. — Six gardiens ordinaires et deux surveillantes laïques.

Maison d'arrêt et de justice de St-Omer — *Commission de surveillance* : MM. le Maire de St-Omer; Brillaud, nég ; Hermant-Bouquillion, cons. d'arrond.; Dufresne, juge au tribunal civil ; Hermant Ch , propr. à St-Omer ; l'abbé Roger, curé de St-Denis. — *Aumônier* : M. Pronier. — *Médecin* : M. Mantel. — *Gardien-chef* : N. — Trois gardiens ordinaires et une surveillante.

Maison d'arrêt de Béthune. — *Commission de surveillance* : MM. le Maire de Béthune ; Hanon-Sénéchal, prop.; Mahieu-Sauvage, négociant, cons., d'arrond.; Legillon, avocat, à Béthune.— *Aumônier*: M. Cornet — *Médecin* : M. N. — *Médecin-adjoint* : M. Haynaut, ✱. — *Gardien-chef* : M. François. — Deux gardiens ordinaires et une surveillante.

Maison d'arrêt de Boulogne. — *Commission de surveillance* : MM. le Maire de Boulogne ; Flour Ed ; Lagache, ✱, avocat ; Evrard Em., nég., Audibert, O. ✱, cons. municipal ; Dambrun, propr ; Olagnier, anc. adj. au maire de Boulogne. — *Aumônier* : M. Descelers. — *Médecin* : M. Ovion fils. — *Gardien-chef* : M. Rougier. — Deux gardiens ordinaires et une surveillante.

Maison d'arrêt de Montreuil. — *Commission de surveillance* : MM. le Maire de Montreuil ; Delannoy Ernest, nég. ; Charpentier, avoué ; Dubourg Paul, ✻, avoué ; Bardin, pharmacien. — *Aumônier* : M. Queste.— *Médecin* : M. Delplanque H.— *Gardien-chef* : M. Hervieu. — Un gardien ordinaire et une surveillante.

Maison d'arrêt de St-Pol. — *Commission de surveillance* : MM. le Maire de St-Pol ; Lefebvre Victor, architecte ; Locquet, ancien pharmacien ; Graux, député, cons. général ; Maillard, ancien maire ; Roden, avoué ; Gaquerre, cons. d'arrond. — *Aumônier* : N. — *Médecin* : M. Bornay. — *Gardien-chef* : M. Martiniau. — Un gardien ordinaire et une surveillante.

INSTRUCTION PUBLIQUE

L'instruction publique se divise en instruction supérieure, instruction secondaire et instruction primaire.

L'instruction supérieure comprend les facultés de théologie, de médecine, de droit, des sciences et des lettres, les écoles de pharmacie, les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, les écoles préparatoires à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres.

L'enseignement secondaire comprend l'école normale supérieure, l'école normale d'enseignement spécial de Cluny, l'école normale supérieure de Sèvres, les lycées et collèges de garçons et de jeunes filles. — L'instruction primaire comprend les écoles normales primaires, les écoles primaires supérieures, les écoles de garçons et de filles et les salles d'asiles ou écoles maternelles.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE

La France est actuellement divisée en dix-sept circonscriptions académiques, en comptant celle d'Alger. Le Pas-de-Calais est compris dans le ressort de l'Académie de Lille, qui comprend les cinq départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Recteur de l'Académie : M. Couat, ✻. — *Secrétaire de l'Académie* : M. Dauthuile. — *Commis* : MM. Leblanc, Gilles et Roger.

Inspecteur d'Académie : M. Pierre, rue des Augustines, 60, Arras. *Commis principal de l'Inspection* : M. Ozout. — *Commis auxiliaires* : MM. Aumont et Bécourt. — *Commis départementaux* : MM. Trunnet et Dubuisson. — *Suppléants départementaux* : MM. Fontaine et Detœuf.

Les bureaux du service académique, pour le département, sont établis à la Préfecture (à la droite de la porte de l'hôtel). Ils sont ouverts tous les jours non fériés, de 9 heures dn matin à 11 heures, et de 2 heures à 4 heures du soir.

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Aux termes de la loi du 27 février 1880, il est institué, au chef-lieu de chaque académie, un Conseil académique composé de membres de droit, de membres élus et de membres nommés.

Le Conseil académique est composé comme suit :

Membres de droit : MM. Couat, ✻, recteur, président ; Giroud, inspecteur d'Académie à Amiens ; Pierre, inspecteur d'Académie à Arras ; Gaudier, inspecteur d'Académie à Lille ; Paisant, inspecteur d'Académie à Laon ; Brunel, inspecteur d'Académie à Lille ; Guyon, inspecteur d'Académie à Mézières ; Drumel, doyen de la Faculté de droit ; Wannebrouck, ✻, doyen de la Faculté de médecine ; Demartres, doyen de la Faculté des sciences ; Moy, ✻, doyen de la Faculté des lettres ; Lenoël, directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens.

Membres élus : MM. Vallas, professeur à la Faculté de droit ; Paquet, ✻, professeur à la Faculté de médecine ; Damien, professeur à la Faculté des sciences ; Cons, professeur à la Faculté des lettres ; Mollièn, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens ; Noguès, professeur de mathématiques spéciales au lycée de Lille ; Offret, professeur de physique à Douai ; Lenel, professeur de rhétorique au lycée d'Amiens ; Courcout, professeur de sixième au lycée de St-Omer ; Élie, professeur au collège d'Abbeville ; Mathieu, professeur de philosophie au collège de Soissons.

Membres nommés : MM. Bouvart, principal du collège de Dunkerque ; Tiéfaine, conseiller général de l'Aisne ; Fournier, conseiller général de la Somme ; Géry Legrand, maire de Lille, sénateur ; Ringot, ✻, maire de St-Omer.

Secrétaire du Conseil : M. Dauthuile, secrétaire de l'Académie.

INSTRUCTION SUPÉRIEURE

Le Pas-de-Calais ne possède plus aucun établissement d'enseignement supérieur, mais il est appelé à profiter des cours des Facultés de droit, des lettres, des sciences et de médecine de Lille.

Faculté de droit.

Doyen : M. Drumel, ✻. — *Secrétaire* : M. Provansal.

Professeurs : **1re année.** — *Droit romain* : M. Drumel, doyen. — *Code civil* : N. — *Législation criminelle* : M. Garçon. — *Histoire générale du droit français public et privé* : M. Vallas. — *Droit constitutionnel* : M. Jacquey, agrégé.

2e année. — *Droit romain* : M. Mouchet agrégé. — *Code civil* : M. Féder, professeur — *Procédure civile* : M. Artur. — *Science financière* : M. Aubry (chargé).

3e année. — *Code civil* : M. de Folleville, professeur. — *Droit commercial et maritime* : M. Lacour. — *Droit administratif* : M. Bourguin. — *Droit international privé* : M. Bartin, agrégé. — *Droit maritime* : M Lacour, professeur.

4e année. — *Pandectes* : M. Drumel. — *Droit constitutionnel* : M. Bourguin. — *Histoire du droit romain et du droit français* : M. Garçon, professeur. — *Droit des gens* : M. Jacquey. — *Cours sur une matière approfondie du droit français* : M. Féder. — *Cours sur l'enregistrement* : M. Mouchet. — *Procédure civile des saisies* : M. Artur. — *Législation industrielle* : M. Vallas

Faculté des Lettres.

Doyen : M. Moy, ✻. — *Secrétaire* : M. Peltier.

Professeurs : MM. Penjon, philosophie ; Courdaveaux, ✻, littérature grecque ; Pinloche, littérature étrangère ; Moy, ✻, littérature française ; Thomas, littérature latine ; Angellier, anglais ; Cons, histoire et géographie ; Desrousseaux, littérature grecque ; Duvau, philologie ; Souriau, philosophie ; Flammermont, histoire ; Fabre, histoire ; Dupont, littérature française ; Dautremer, littérature latine ; Chevrillon, anglais ; Langlois, littérature picarde et wallonne ; Pinloche, littérature allemande ; Fougères, archéologie.

Faculté des sciences.

Doyen: M. Demartres. — *Secrétaire*: M. Peltier.

Professeurs: MM. Souillart, astronomie; Damien, physique; Violette, ✻, chimie appliquée; H. Willm, ✻, chimie générale; Gosselet et Barrois, géologie et minéralogie; Hallez et Boutan, zoologie; Bertrand, botanique. — Demartres, calcul différentiel et intégral. — Buisine, chimie générale. — Petot, mathématiques; Duhem, physique.

Faculté de médecine et de pharmacie

Doyen: M Wannebroucq, ✻. — *Assesseur*: M. Folet — *Secrétaire*: M. de Valon.

Professeurs — *Clinique médicale*: MM. Wannebroucq, ✻, et Hallez — *Clinique chirurgicale*: MM. Paquet et Folet. *Clinique des maladies cutanées et syphilitiques*: M. Leloir. — *Clinique obstétricale*; M. Gaulard. — *Pathologie interne et expérimentale*: M. Leroy. — *Pathologie chirurgicale*: M Baudry. — *Anatomie pathologique*: M. Hermann — *Thérapeutique*: M. Lemoine. — *Hygiène*: M. Arnould, O ✻. — *Médecine légale*: M. Castiaux. — *Opérations et appareils*: M. Dubar. — *Accouchements, maladies des femmes*: M. Demon — *Physiologie*: M. Wertheimer. — *Anatomie*: M. Debierre. — *Histologie*: M. Tourneux. — *Chimie médicale et toxicologie*: M. Lescœur et Lambling. — *Physique médicale*: M Doumer. — *Histoire naturelle médicale* M. Moniez. — *Pharmacie et pharmacologie*: M. Lotar. — *Matière médicale*: M. Morelle.

COURS COMPLÉMENTAIRES. — *Maladies nerveuses et mentales*: M. Dubiau — *Maladies des yeux*: M. de Lapersonne. — *Maladies cutanées et vénériennes*: M. Castelain, agrégé — *Maladies des enfants*: MM Castelain et Phocas. — *Dissections*: M. Carpentier, chef des travaux anatomiques. — *Manipulations chimiques et pharmaceutiques*: M. Morelle chef des travaux chimiques. — *Exercices pratiques de physique*: M. Doumer

INSTRUCTION SECONDAIRE.

L'enseignement secondaire public comprend, dans le département, le lycée de St-Omer et les collèges communaux d'Arras, Béthune, Boulogne, Calais, Hesdin et St-Pol.

Lycée de St-Omer.

Bureau d'administration: MM. le Recteur, président; l'Inspecteur d'Académie; le Sous-Préfet; le Maire de la ville; Fournier, avoué;

Vasseur, adjoint au maire ; Bachelez et Houzet, conseillers municipaux ; le Proviseur du lycée ; N. et N

Proviseur : M. Pluzanski. — *Surveillant général* : M. Bernard. — *Aumônier* : M. Lesenne. — *Econome* : M. Dauty. — *Commis d'économat* : M. Boulet. — *Médecin* : M. Bachelez. — *Dentiste* : M. Duchâteau.

Enseignement classique. — Professeurs : MM. Blum (philosophie) ; Faure et Daigniez (mathématiques pures et appliquées) ; Corvisy (physique et chimie) ; Priveux (rhétorique) ; Mamet (histoire) ; Loosdregt (seconde) ; Derudder (troisième) ; Legrand El. (quatrième) ; Vochelle (cinquième) ; Courcout (sixième) ; Sire (septième) ; Thomas (huitième) ; Astruc et Derocquigny (anglais) ; Antoine et Jacquet (allemand) ; M. et Mme Dupont (classes préparatoires) ; Divry (dessin d'imitation) ; Faure (dessin graphique) ; Sommerock (musique) ; Béatrix (gymnastique).

Enseignement secondaire spécial. — Professeurs : Sciences mathématiques : MM. Brocquet et Legrand Th.—Sciences physiques, chimiques et naturelles : M. Six. — Histoire et géographie : M Mamet. — Littérature et grammaire : MM. Blum. Chauvot et Mailland. — Comptabilité : M. Legrand, père. — Dessin géométrique : MM. Faure et Mailland.

Cours spécial de français pour les élèves anglais : M. Legrand, père.

Comité de patronage de l'enseignement spécial du lycée : MM. le Maire de la ville ; le Proviseur du lycée ; Platiau F , ✠, agriculteur, maire de Longuenesse ; Dickson, ✠, agriculteur à Clairmarais ; Lecointe, rentier à St-Omer ; Dambricourt-Legrand, fabricant de papier à Wizernes.

Collège d'Arras.

Bureau d'administration : MM. le Préfet, président d'honneur ; l'Inspecteur d'Académie, président ; le Maire de la ville, vice-président ; Leloup, conseiller général ; Dupont Edmond, conseiller municipal ; Wicquot, ancien principal ; Trannin, docteur ès-sciences ; le Principal du collège.

Principal : M. Latreille. — *Aumônier* : M. l'abbé Guérin Eug. — *Médecin* : M. Trannoy, ✠. — *Econome* : M. Collin. — *Surveillant général* : M. Warin.

Enseignement classique. — Professeurs : MM. Riette (philosophie); Cornaille (physique et chimie) ; Terrats et Dupret (mathématiques); Boucry (rhétorique) ; Lefrancq (histoire) ; Jérôme (seconde) ; Beau-

mont (troisième) ; Poix (quatrième) ; Ponge (anglais) ; Granjean (allemand) ; Riboullot (cinquième) : Galampoix (sixième) ; Héroghier (septième) ; Ferrand (huitième) ; Dufourmentelle (neuvième) ; Demory (dessin et peinture) ; Bouchel (dessin linéaire).

Enseignement spécial. — MM. Bouchel, Braillon, Chabé et Lefebvre, professeurs.

Cours primaire supérieur. — M. Poiret, professeur. — *Classe enfantine* : Mme Pochez.

Comité de patronage pour l'enseignement spécial : MM Legrelle, ✻, maire d'Arras, président ; Wicquot, ancien principal ; Dupont, conseiller municipal ; Leloup, conseiller général ; Dangréau, directeur de la succursale de la Banque de France ; Latreille, principal, vice-président ; N.

Collège de Béthune.

Bureau d'administration : MM: l'Inspecteur d'Académie, président; le Sous-Préfet ; le Maire de la ville ; Mahieu-Sauvage, adjoint au maire : Hanon-Sénéchal, ancien conseiller municipal ; Lewalle, juge; Manessier, professeur en retraite ; le Principal du collège.

Principal : M. Siomboing. — *Sous-principal* : M. Blaizot.

Professeurs : MM. Drouot (philosophie et histoire) ; Aubriet (mathématiques) ; Ponnelle (physique et chimie) ; Parisot (sciences, 3e chaire) ; Cassan (rhétorique et seconde) ; Pécher (troisième et quatrième) ; Bertemont (cinquième et sixième) ; Cotreaux (septième et huitième) ; Andra (anglais) ; Fritsch (allemand) ; Simonot (enseignement spécial) ; Cousin et Lallart (enseignement primaire) ; Dégez et Tabary (dessin) ; Mme Lallart (classe enfantine) ; Hanicotte (agriculture).

Comité de perfectionnement de l'enseignement spécial. — MM. le docteur Haynaut, ✻, maire ; Mahieu-Sauvage et Deguisne, adjoints; Siomboing, principal ; Manessier, professeur en retraite ; Gourdin, juge de paix ; Fougerat, ingénieur des mines de Bruay.

Collège de Boulogne.

Bureau d'administration : MM. l'Inspecteur d'Académie, président; le Sous-Préfet ; le Maire de la ville ; Baignol, ancien conseiller d'arrondissement ; le docteur Ovion père, ✻, conseiller général ; Martel Eug., principal honoraire ; Aigre, conseiller municipal ; le Principal du collège.

Comité de patronage de l'enseignement spécial : MM. le Maire, pré-

sident ; A. Bonnet ; Brunet-Roche ; Farjon, O. ✻ ; J. Petit, ✻ ; Voisin ; le Principal du collège.

Comité de comptabilité et de surveillance de l'économat. — MM. le Maire de la ville, président ; Jules Petit, ✻ ; Bilbocq père ; Testart-Copin ; Minet ; Ch. Bellet ; Aug. Huguet ; le docteur Ovion fils ; Bonham.

Principal : M. Platrier. — *Aumônier* : M. l'abbé Abel.—*Econome*: M. Tardieu.

Professeurs : MM. Leroy (philosophie) ; Darras (1re chaire) ; Boudringhin (2e chaire) (mathématiques) ; Billet (physique et chimie) ; Mathieu (rhétorique) ; Rompteau (histoire) ; Biendiné (seconde) ; Huyghe (troisième) ; Beccue (quatrième) ; Lesage et Chevalier (anglais) ; Romieu (allemand) ; Taquet (cinquième) ; Oudart (sixième); Jacquemart (septième) ; Devulder (huitième) ; Lephay (neuvième) ; Cloquié et Péron (dessin).

Enseignement spécial. — Professeurs : mathématiques et comptabilité : MM. Darras et Boudringhin ; sciences physiques et naturelles: MM. Billet et Carpentier ; morale : M. Leroy ; histoire et géographie: M. Rompteau ; langue française et littérature : MM. Leroy et Biendiné ; — 2e année : M. Carpentier ; 1re année : M. Croïet ; — anglo-français : M. Rackelboom.

Cours complémentaires : Musique vocale : M. Docquois ; gymnastique : M. Catot.

Surveillant général : M. Willox ; maître suppléant : M Chimot.

Collège de Calais.

(*Enseignement classique et spécial*).

Bureau d'administration. — MM. l'Inspecteur d'Académie, président ; le Sous-Préfet de l'arrondissement ; le Maire de la ville ; Banse ; Dewatre, ✻ ; Cuvelier ; le Principal du collège.

Comité de patronage de l'enseignement spécial : MM. Chanson, industriel à Calais ; Mage, architecte à Calais ; Ranson, juge de paix à Ardres ; Legendre, ancien industriel à Calais ; Berquet, docteur en médecine à Calais.

Principal : M. Sauvage. — *Surveillant général :* M. Fiévet.

Professeurs : MM. Huc (mathématiques) ; Merchier (physique) ; Fonte (histoire) ; Demeure (enseignement spécial, lettres) ; Aigoin (enseignement spécial, sciences) ; Sauvage (troisième) ; Juteau (quatrième) ; Bouchez (cinquième) ; Haudressy (anglais); Arnaud (dessin); Faure-Muret (sixième); Fiévet (septième); Declerck (huitième); Fou-

lon (neuvième) ; Lesecq (1re année) ; Mlles Piquet et Martinage (classes enfantines) ; MM. Baudet (musique) ; Leconte (gymnastique).

Collège d'Hesdin.

Bureau d'administration : MM. l'Inspecteur d'Académie, président; le Sous-Préfet de Montreuil ; le Maire de la ville ; le docteur Brullé; Domont ; Willame ; Boulard ; le Principal du collège.

Comité de patronage de l'enseignement spécial. — MM. Willame, adjoint au maire, ancien pharmacien à Hesdin ; Parenty, agriculteur, maire de Mouriez ; Boulard, fabricant d'huiles à Hesdin ; François, conducteur des ponts et chaussées à Hesdin ; Anquez, maire de Contes.

Principal : M. Varé.

Enseignement secondaire classique et spécial. — MM. Varé (enseignement spécial, lettres) ; Envin (latinité) ; Bernard (enseignement spécial, lettres) ; Estival, enseignement spécial, sciences) ; Varé fils (maître-répétiteur, chargé de l'anglais) ; Vallet (cours primaire) ; Huguet (gymnastique) ; Guilmet (dessin) ; Berteaux (maître d'études).

Collège de St-Pol.

Bureau d'administration. — MM. l'Inspecteur d'Académie, président ; le Sous-Préfet, vice-président; le Maire de la ville ; Didier, conseiller municipal ; G. Graux, député, vice-président du Conseil général ; Gaquerre, conseiller d'arrond. ; Doisy, négociant; le Principal du collège.

Comité de patronage de l'enseignement secondaire spécial. — MM. le Maire de la ville, président ; Bauthereau, conduct. ffs d'ingénieur des ponts et chaussées ; Delahousse, pharmacien ; G. Graux, député, cons. gén. ; Gaquerre, conseiller d'arrond.; Leclercq-Bigand, négoc.; le Principal du collège.

Principal : M. C. Pillot. — *Sous-principal* : M. O. Hamiez.

Professeurs : MM. Pillot (1re ch.); Bainier (2e ch.) (sciences) ; Herlemont (philosophie et rhétorique) ; Payen (seconde et troisième); Carbonnier (allemand) ; Pillot (anglais) ; de Chaumont (quatrième) ; Caudrelier (cinquième et sixième) ; Guérin (septième et huitième); Hamiez (enseignement spécial) (2e année) ; Milléquant (1re année); Larbalétrier (agriculture) ; Levêque (dessin) ; Hamiez (gymnastique ; Mlle Thomas (classe enfantine).

Enseignement secondaire des jeunes filles.

Arras. — *Directrice* : Mlle Venelle L. — *Maîtresses-adjointes* : Mlle Fourcroy et Mme Ponce.

Professeurs : MM Riette (morale) ; Boucry (littérature) ; Jérôme (langue française); Chabé (histoire); Dupret (mathématiques); Braillon (sciences physiques et naturelles); Minet (pédagogie) ; Bouchel (comptabilité); Mlle Venelle L. (anglais); MM. Demory (dessin); Audemars (gymnastique); Mlle Venelle N (musique et couture).

Béthune. — *Directrice* : Mlle Dégez.

Professeurs : MM. Cassan (littérature); Pécher (langue française); Drouot (histoire et géographie) ; Aubriet (mathématiques); Ponnelle (physique et chimie); Andra (anglais); Pécher (morale et pédagogie) ; Dégez (dessin); Mme Humez (musique, hygiène, économie domestique et couture); Audemars (gymnastique).

Calais. — *Directrice* : Mlle Pillion. — *Professeur* : Mlle Cauvet — *Maîtresses-adjointes* : Mlles Sagnier et Cleugniet.

Professeurs : MM. Sauvage (littérature, morale et pédagogie); Demeure (langue française); Fonte (histoire et géographie); Huc (mathématiques), Merchier (sciences physiques et naturelles); Mlle Pillion (comptabilite); MM. Haudressy (anglais); Arnaud (dessin); Mlle Pillion (français et instruction civique); Sagnier (musique) ; Mlle Cauvez (couture et écriture); M. Lecomte (gymnastique).

St-Omer. — *Directrice* : Mme Blum. — *Professeurs* : Mme Deroc-quigny, Mlles Desseinge, Thibaut, Hiolle et Rosier. — *Maîtresse-surveillante* : Mlle Thibaut Marie

Professeurs : MM Blum (morale); Loosdregt (littérature) ; Courcout (langue française) ; de Lauwereyns de Rosendaële (histoire) ; Daigniez (mathématiques et comptabilité) ; Corvisy (physique) ; Broquet (géométrie) ; MM. Divry (dessin) ; David (gymnastique) ; Six (histoire naturelle).

Etablissements libres d'instruction secondaire.

Aire (pensionnat de Ste-Marie) : M l'abbé Caron Alf. — *Arras* (pensionnat St-Joseph) : M. l'abbé Stalin. — (Petit séminaire) : M. l'abbé Deramecourt; M. Decaestecker.— *Auxi-le-Château* : M. Bouthors. — *Bapaume* : M. l'abbé Vasseur — *Béthune* : M. l'abbé Outrebon. — *Boulogne* : MM. l'abbé Lejeune (petit séminaire), Cottet, Naeye, Blackader et Lambert. — *Calais* : M l'abbé Sellier. — *Clairmarais* : M. l'abbé Engrand. — *Fresnes-lez-Montauban* : M. l'abbé Brun. — *Montreuil* : M. l'abbé Macquet. — *St-Omer* : MM. l'abbé Cochet (institution St-Bertin), Delplanque et Auberlique. — *Dohem* :

M. l'abbé Capelle. — *Fruges*. M. Vernisson. — *St-Martin-Boulogne :* M. Lepaître.

Commissions d'examen des aspirants aux bourses dans les lycées et collèges.

MM. l'Inspecteur d'Académie, Boucry, Lefrancq, Riette, Dupret, Grandjean et Ponge, professeurs au collège d'Arras.

Association des anciens élèves du lycée de St-Omer.

Président : M. Ribot, député. — *Vice-président* : M. Fournier. — *Secrétaire-trésorier* : M Battez Pierre.

Membres : MM. V. Nicolle, Ed. Pierret, Alb. Houzet, Louis Vasseur, M. Bachelet et Ern. Fleury.

Membres suppléants : MM. Ch. Delpierre, avocat, et Houzet Géry.

Association des anciens élèves du collège d'Arras.

Comité administratif : MM. Sens, ✻ *président* ; Pagnoul, *vice-president* ; P. Lecesne, *secrétaire-trésorier* ; Braine, *secrétaire-adjoint*.

Membres du comité : MM. Paul Lecesne, Braine, Amédée Petit, conseiller général, A. de Mallortie, Wavelet, Tamboise, Morel G., le Dr Tranuoy, ✻, Dewailly Ant., à Marquise, Demarquilly, Dupret, Darras.

Association des anciens élèves du collège de Béthune.

Président : M Gourdin G , juge de paix du canton de Cambrin ; *vice-président* : M. Manessier, ancien professeur ; *trésorier* : M. Henry ; *secrétaire* : M. Delpierre.

Membres du comité : MM. Sénis, Dégez, Averlant H -L., Dansou F., Bar F., Hanquelle A , ✻, Caron Eug , Faucquette, Manessier A.

Associations des anciens élèves du collège de Boulogne.

Président d'honneur : M le Dr Cazin, ✻. — *Président* : M. E. Martel — *Vice-président* : M. Fréd Harrewyn. — *Secrétaire* : M. Mory, — *Trésorier* : M. Et. Carmier. — *Membres du comité* : MM. le Dr Aigre, Ch. Bellet Alex. Crouy, Decantelle, Ach. Dutertre, Aug. Huguet, G. Huret, Dr Ovion.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Aux termes de la loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire, insérée dans l'*Annuaire* de 1887, il est institué dans chaque département un Conseil de l'enseignement primaire, composé ainsi qu'il suit :

1° Le Préfet, président ; 2° l'Inspecteur d'Académie, vice-prési-

dent ; 3° quatre conseillers généraux élus par leurs collègues ; 4° le directeur de l'école normale d'instituteurs et la directrice de l'école normale d'institutrices ; 5° deux instituteurs et deux institutrices élus respectivement par les instituteurs et institutrices publics titulaires du département, et éligibles, soit parmi les directeurs et directrices d'écoles à plusieurs classes ou d'écoles annexes à l'école normale, soit parmi les instituteurs et institutrices en retraite ; 6° deux inspecteurs de l'enseignement primaire désignés par le Ministre.

Aucun membre du Conseil ne pourra se faire remplacer.

Pour les affaires contentieuses et disciplinaires intéressant les membres de l'enseignement privé, deux membres de l'enseignement privé, l'un laïque, l'autre congréganiste, élus par leurs collègues respectifs, seront adjoints au Conseil départemental.

Les membres élus du Conseil départemental le sont pour trois ans ; ils sont rééligibles.

Les pouvoirs des conseillers généraux expirent avec leurs qualités de conseillers généraux.

Les attributions du Conseil départemental sont indiquées dans la loi du 30 octobre 1886.

Composition du Conseil départemental.

M. le Préfet, président ; M. l'Inspecteur d'Académie, vice-président ; MM. Legrelle, ✻, Moleux, Ringot, ✻, et A Petit, conseillers généraux ; M. Sion, directeur de l'école normale d'instituteurs ; Mlle Garnier, directrice de l'école normale d'institutrices ; MM. Warembourg (Hénin-Liétard) et Pannequin (Liévin), directeurs d'écoles publiques ; Mlles Mégis (Arras) et Lallemant (St-Omer), directrices d'écoles publiques ; MM. Minet et David, inspecteurs primaires, à Arras ; Toussaint, instituteur congréganiste privé, à St-Omer ; Joly, instituteur laïque privé, à Calais

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Inspection.

Inspecteurs primaires : MM. Minet, à Arras, pour les cantons nord et sud d'Arras, Vimy et Vitry, de l'arrondissement d'Arras, et Lens, de l'arrond. de Béthune. — David, à Arras, pour les cantons de Bapaume, Beaumetz-lez-Loges, Bertincourt, Croisilles, Marquion et Pas. — Bedts, à Béthune, pour l'arrondissement, moins les cantons de Lens et de Norrent-Fontes. — Bizeray, à Boulogne, pour les cantons de Boulogne nord et sud, Desvres et Samer, de l'arrond. de Boulogne, et Etaples, de l'arrond. de Montreuil. — Cuir, à Calais, pour les cantons de Calais, Guînes et Marquise (arrond. de Boulogne), Ardres et Audruick (arrond. de St-Omer). — Devisme, à Montreuil, pour

l'arrondissement, moins le canton d'Etaples, et pour le canton du Parcq (arrond. de St-Pol). — Eliet, à St-Omer, pour les cantons d'Aire, Fauquembergues, Lumbres, St-Omer nord et sud (arrond. de St-Omer) et Norrent-Fontes (arrond. de Béthune). — Chevalier, à St-Pol, pour l'arrondissement, moins le canton du Parcq.

Délégués cantonaux.

En vertu de l'article 52 de la loi du 30 octobre 1886, le Conseil départemental désigne un ou plusieurs délégués, résidant dans chaque canton, pour surveiller les écoles publiques et privées du canton.

Les délégués sont nommés pour trois ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. Chaque délégué correspond tant avec le Conseil départemental, auquel il doit adresser ses rapports, qu'avec les autorités locales pour tout ce qui regarde l'état et les besoins de l'enseignement primaire dans sa circonscription.

Les délégations cantonales ont été constituées dans la séance du Conseil départemental du 24 janvier 1887; elles sont composées ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Canton d'Arras (nord).

MM. Legrelle, ✵, cons. gén., maire d'Arras; Ledieu, ✵, député, à Arras; Debomy, anc. maire, à Roclincourt; Joly, maire de Ste-Catherine; Renaud-Cordonnier, ✵, anc. maire, à Arras; Lenglet, cons. d'arrond., adj. au maire d'Arras; Bocquillon, propr., à Roclincourt; Leroy, maire d'Anzin-St-Aubin; Trannin, Dr ès-sc., nég., à Arras; Garnier, ✵, commandant du génie en retraite, maire de St-Laurent-Blangy; Bourdrez, cons municipal, à St-Laurent-Blangy.

Canton d'Arras (sud).

MM. Leloup, cons. gén., à Arras; Gerbore, présid. du cons. d'arr. à Arras; de Mallortie, ✵, anc. principal du collège, a Arras; Ricouart, ✵, adj. au maire d'Arras; Dupont, cons. mun., à Arras; Bourgois, anc. adj., à Arras; Blondel, ing. civil, à Neuville-V; Baudry, maire de Wailly; de Lannoy, anc. bât. de l'ordre des avocats, à Arras; Lucy, chimiste, à Arras; Dumez, anc. adj., à Arras; Blonde, direct. des enfants assistés de la Seine, à St-Sauveur.

Canton de Bapaume.

MM. Deusy, cons gén., à Arras; Dhorne, notaire, à Bapaume; Carré L., propr., à Martinpuich; Goubet, maire, à Biefvillers-lez-B.; Pajot, anc. maire, à Bapaume; Simon, anc. adj. à Bapaume; Tétart, vétérinaire, à Bapaume; Tonnelier, maire de Sapignies; Walle, maire

de Grévillers ; Gaudefroy-Hié, nég., à Bapaume ; Darras-Tournant, nég., à Morval; Martel, propr., à Bancourt; Capon, propr., à Achiet-le-Grand.

Canton de Beaumetz-lez-Loges.

MM. Rose, cons. gén., à Beaumetz-lez-L.; Hautcœur, maire d'Agnez-lez-D. ; Sénéca, recev. des contrib. indir., à Beaumetz-lez-L.; Grard, anc. maire de Rivière; Dubois, fabr. de sucre, à Boiry-Ste-R.; Morel, cons. d'arrond., maire d'Adinfer ; Wable, maire de La Herlière ; Dambrine, ✠, vétérinaire, à Agnez-lez-D. ; Choquet, huissier, à Beaumetz-lez-L.; Bouilliez Arist., maire d'Habarcq ; Pronier, propr., à Ficheux ; Bourgogne A., propr., à Ficheux ; Croisile P., distill., à Beaumetz-lez-Loges.

Canton de Bertincourt.

MM. le Mis d'Havrincourt, O. ✠, sénateur, cons. général, maire d'Havrincourt ; Bancourt aîné, ✠, maire de Ruyaulcourt ; Dartus, médecin, à Bertincourt; Deschamps, huissier, à Bertincourt; Guidez, adj. au maire de Bertincourt ; Lecomte, maire d'Haplincourt ; Pouillaude, maire de Lechelle ; Savary, maire de Bertincourt ; Pruvost, recev. des domaines ; Durieux, brass., à Bertincourt ; Sellier, cult., à Morchies ; Fraissaint, cultivateur, à Barastre.

Canton de Croisilles.

MM. Démiautte, sénat., à St-Léger ; Bachelet H., ✠, cons. gén., à Vaulx-V. ; Bachelet A., cult., à Ecoust-St-Mein ; Candelier fils, ing. civil, à Bucquoy; Delahaye, anc. prof., à Bucquoy; Demailly, médecin, à Ervillers ; Demoncheaux, maire de Boiry-B. ; Dropsy fils, fabr. de sucre, à Courcelles-le-C.; Ficheux, Dr en méd., à Croisilles; Goubet, cultiv., à Gomiecourt; Grottard, maire d'Ablainzevelle; Morel, brasseur, à Croisilles ; Rubin, maire de Bullecourt ; Trannin, propr , à Boisleux-au-M. ; Hanot, propr., à Guémappe ; Damien, maire de Croisilles.

Canton de Marquion.

MM. Godefroy, cons. gén , maire d'Ecourt-St-Q ; Delfolie, maire de Sauchy-C.; Godefroy, anc. maire, à Lagnicourt ; Gromez, distill., à Oisy; Henri, notaire, à Inchy; Lagrange, anc. maire, à Marquion ; Legentil, anc. maire, à Quéant; Maréchal, ingén. en chef des mines, en retraite, à Oïsy ; Ragon, anc. maire de Marquion ; Saudemont, maire de Pronville ; Wagon, méd., à Oisy; Humez, maire de Sauchy-L.; Lenoir, maire de Graincourt-lez-H.; Demoncheaux fils, brasseur, à Bourlon.

Canton de Pas.

MM. Caudron, cons. général, maire de Pas; Daillet, cons mun., à Sarton; Delaporte, institut. en retr., à Halloy; Delarue, anc. maire de Bienvillers-au-Bois ; Drevelle, maire de Sailly-au-Bois; François, maire de Foncquevillers ; Hannard, maire d'Orville ; Labbe, maire d'Hébuterne; Lefebvre. maire d'Amplier; Leroy, propr., à Thièvres ; Marcelle, anc. maire de St-Amand ; Poiteau, Dr en méd., maire de Bienvillers-au-B.; Mercier, adj. au maire de Pas; Baudelocque, instit. en retr., à Sailly-au-B.; Vaillant, cons. d'arr. avocat, à Foncquevillers.

Canton de Vimy.

MM. Piéron, maire d'Avion; Gernez, maire de Mont-St-Eloy ; Dericquebourg, maire de Gavrelle; Peltier, juge de paix, à Avion; Frémy, maire d'Izel-lez-E. ; Dépret F., maire de Carency ; Langbien, maire de Quiéry-la-M.; Genain, chimiste, à Bailleul-sir-B ; Rost, anc. rec. des contrib. indir., à Vimy; Morel, maire de Souchez ; Breuvart fils, cultivateur. à Ablain-St-N.; Caudron. anc. maire de Neuville-St-V.; Pruvost, institut. en retr., à Givenchy-en-G. ; Jude Am., cultiv., à Arleux-en Goh ; Demarquilly Cam., brasseur, à Beaumont; Legentil P., maire de Méricourt.

Canton de Vitry.

MM. Evrard André, cons. gén., à Corbehem; Lemoine, médecin, à Vitry; Jacquart, propr., à Récourt; Guillemant, anc. institut, à Vitry; Saudemont, Dr en méd., à Vitry; Fourcy, industr., à Corbehem; Lefebvre, maire d'Etaing; Demory, propr., à Fresnes-lez-M.; Blanchet, anc. maire, à Biache-St-Vaast; Dupuich, anc. maire de Vis ; Mathon, maire de Villers-lez-Cagnicourt.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Canton de Béthune.

MM. Haynaut, ✱, député, cons. gén , maire de Béthune ; Deguisne, adj. au maire de Béthune; Mahieu-Sauvage, cons. d'arrond , à Béthune; Dupuich, anc maire de Béthune; Mannessier, anc. prof., à Béthune; Legillon, avocat, à Béthune; Siomboing, princ. du collège, à Béthune ; Jacquin, anc. prof., à Hinges ; Viez-Lecocq, industr., à Lapugnoy ; Croquison, médecin, à Allouagne ; Devaux, maire de Vieille-Chap. ; Bréhon Osc., cons. mun., à Locon ; Dehesdin, direct. des enfants assistés de la Seine, à Béthune; L. Hanicotte, professeur d'agriculture au collège, à Béthune.

Canton de Cambrin.

MM. Lesage, cons gén., maire de Cambrin ; Bavière Alb., propr., à Auchy-lez-L.; Brasme père, propr., à Festubert; Bruneel, recev. de l'enregist , à Beuvry; Vouters, notaire, maire de Beuvry ; Delecourt-Brasme, industr., à Douvrin; Descat, propr., à Violaines: Tamboise, anc. maire de Noyelles-lez-V.; Duriez, ✠, capit. en retr., à Festubert; Leroy P., industr , cons. mun , à Richebourg-l'A.; Débourrez, maire de Violaines ; Gouillart E., propr., à Vermelles.

Canton de Carvin.

MM. Delaby P., cons d'arrond., à Courcelles-lez-L ; Delaby Edm., maire de Courcelles-l-L.; Breton L., maire de Courrières; Robert, Dr en méd., à Carvin ; Legay, notaire, à Carvin; Schneider, cons. mun., à Carvin ; Thelliez, Dr en méd., à Hénin-L.; Wagon-Charlon, négoc., à Hénin-L ; Breton Em., art. peintre, à Courrières ; Breton J., C. ✠, artiste peintre, membre de l'Institut, à Courrières.

Canton d'Houdain.

MM Leroy. ✠, cons. gén., maire de Bruay; Fougerat, ingén. des mines, à Bruay ; Gamot, maire de Gosnay ; Lemaire, méd. à Hersin ; Brice, ingén. des mines, à Nœux ; Dourlens, méd., à Bruay ; Caron ; méd., à Estrée-C.; Obé. commerç. à Estrée-C.; Fleury, cons. d'arrond , à Maisnil-l-R.; Guilbert, maire de Ranchicourt ; Brasme G. brasseur, à Nœux ; Bayart, maire de Fresnicourt ; Bergaud, ing. des mines, à Bruay ; Fleury, cons. mun., à Houdain.

Canton de Laventie.

MM. Lebleu, cons. gén., maire de Sailly-sur-la-L ; Bavière, cons. d'arrond., à Laventie ; Meaux, adj. au maire de Laventie ; Hameau, Dr en méd., à Laventie ; Delory, négoc., cons. mun., à Laventie ; Papegay, méd., à Sailly-sur-la-L.; Billaut Liévin, prop., à Fleurbaix ; Lecocq-Leroy, brasseur, à Neuve-Chap.; Dehestru-Legrand, cultiv., à Paradis (Lestrem); Dupret, méd., à Neuve-Chapelle.

Canton de Lens.

MM. Déprez, ✠, député, cons. gén., maire d'Harnes; Hugot Art. ✠. cons. d'arrond., à Lens ; Stiévenart, industr., à Lens ; Schmidt, maire de Liévin ; Delattre, méd., à Bully ; Bailliez, méd., à Harnes ; Wagon, pharmac. à Lens ; Frémicourt, maire de Lens ; Deruelle père, brasseur, à Fouquières-lez-L.; Viala, ing. des mines, à Liévin ; Pamart, adj. au maire de Liévin ; Gosselin, Dr en méd., cons. d'arrond.,

à Lens; Gallet-Wibaut, brasseur, à Noyelles-s-Lens; Berthemont, prof. en retr, à Lens; Boulinguez, brasseur, anc. institut., à Harnes.

Canton de Lillers.

MM. Fanien Ov, cons. gén., maire de Lillers; Delelis, ✻, Dr en méd., à Lillers; Landeau, notaire, à Lillers; Lecouffe V., brasseur, à Lillers; Thuilliez, maire de Busnes; Debay, méd., à Robecq; Fournier, pharm, à St-Venant; Fauqueur-Lévêque, cultiv. à Calonne-s-l-L.; J. Macaire, cons. d'arrond., à Lillers.

Canton de Norrent-Fontes.

MM. Boulinguez, cons. d'arrond, maire d'Isbergues; Leflon, notaire, à Norrent-F.; Cartulat, industr., à Estrée-B; Petit, anc. percept., maire de Lambres; Huguet, brasseur, à Rely; Degand, maire d'Ames; Poumairac, directeur des mines de Ferfay; Herau, maire d'Auchel; Pohier, maire de Ferfay; Réant, maire de Ham; Delohen Ed., cons. mun., à Witternesse; Bleuzet, institut. en retr., à Norrent-Fontes.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Canton de Boulogne (nord).

MM. Huguet, sénateur, à Boulogne; Lagache, ✻, anc. cons gén., à Boulogne; Baignol, manufact., à Boulogne; Audibert, O ✻., anc adj, à Boulogne; Patin, Dr en méd, à Boulogne; Olagnier, anc. institut., anc. adj. au maire de Boulogne; Huret G, courtier, à Boulogne; Testart-Copin, anc adj. au maire de Boulogne; Duhautoy-Lavoisier, négoc., à St-Martin-B.; Attelyn, O ✻, lieut.-colonel du génie, à Honvault (Wimille); J. Petit, ✻, anc cons. d'arrond., à Boulogne; Platrier, principal du collège de Boulogne; Dambrun, propr., à Boulogne; Dardenne, ingén. civil; Warluzel, Chauveau, conseillers municipaux; Péron Ch., cons. d'arr., à Boulogne; Bastien, juge de paix, à Boulogne; Dobelle, hôtelier à Wimereux.

Canton de Boulogne (sud).

MM. Ovion père, ✻, Dr, cons. gén., à Boulogne; Bellet, anc. cons. d'arr, à Boulogne; Martel, principal honor., à Boulogne; Cougnacq, anc bibliot., à Boulogne; Poirel, anc. cons. d'arrond.. à St-Léonard; Farjon, O. ✻, industr., à Boulogne; Filliette, cons. mun., Dr en méd., à Boulogne; Bloum, cons. mun., à Boulogne; Widhent, maire de Baincthun; Huret-Levillain, industr., à Boulogne; Ovion fils, Dr en méd., à Boulogne; Billet, prof. au collège de Boulogne; Sagnier-Christol, Herbeaux, le Dr Sauvage, à Boulogne; Dusautiez et Lelièvre, adjoints au maire de Boulogne.

Canton de Calais nord-ouest.

MM. Dewavrin, cons. gén., à Calais ; Paclot, maire de Calais ; Fasquel-Sambourg, cons. d'arrond., à Calais ; Boutroy L., cultiv., à Sangatte; Breton, ingén civil, à Calais; Vasseur, cons. mun., à Coquelles ; Dr Guyot, cons gén., à Calais ; Mage, ingén -architecte, à Calais ; Berquet, Dr en méd., à Calais ; Dupont, brasseur, à Calais ; Robbe, Dr en méd., à Sangatte ; Sauvage, principal du collège, à Calais ; Declémy, ✠, anc. cons. gén., anc. maire de Peuplingues ; Deloison A., maire de Sangatte ; Landrin, juge de paix, à Guînes.

Canton de Calais (sud-est).

MM. Wintrebert, anc. maire de Calais; Banse, cons. d'arr., industr., à Calais; Cuisinier, ✠, anc. cons. d'arr., à Calais ; Cuvelier, cons. mun., à Calais; Foissey, propr., à Marck; Brunet-Roche, propr., aux Attaques ; Huc, Dr en méd., à Calais ; Becquet, cons. d'arr., maire de Marck ; Declémy-Breton, cultiv., à Marck ; Rébier, cons. mun., aux Attaques; Clipet, maire, et Sergent-Hubert, cons. mun., à Coulogne ; Dewatre, avocat ; Decroix, architecte ; Lesur, juge de paix ; Dodré, Dr en méd. ; Guerlain, pharmacien, à Calais.

Canton de Desvres

MM. de Cormette, ✠, cons gén., maire d'Henneveux ; Ducrocq-Gomel, cons. mun., à Courset ; Vincent, cons. d'arr., maire de Desvres ; Hache, adj., à Vieil-Moutier ; Jolly, maire de Bellebrune ; Libaude, anc. maire, à Menneville ; Hache, anc. maire, à Bournonville ; Delbende, direct. d'usine, à Desvres ; Feutry, négoc., à Alincthun ; Vaudome, propr., à Quesques ; Guilbert, agent-voyer, à Desvres ; Bourgain, pharmacien, à Desvres; Dumont E., maire, et Delattre T., adjoint, de Lottinghen.

Canton de Guînes

MM. Boulanger-Bernet, ✠, député, cons. gén., à Andres; Watel-Compiègne, rentier, à Guînes: Garasse, Dr en méd., à Hardinghen ; Leglaive, maire d'Hardinghen, Ousselin, maire de Boursin ; Lalou, maire de Licques; Clipet-Noël, propr., à Licques; Lenglet, brasseur, à Herbinghen; Hamerel, maire de Campagne ; Duchâteau, maire de Bouquehault; Lefebvre, maire d'Hames-Boucres; de Guizelin, adj. au maire de Guînes ; Courquin, anc. institut., à Alembon ; Boulanger-Foissey, propr., cons mun., à Guînes ; de Foucault Améd., ancien maire d'Hames-Boucres; Boulanger Edm., cultiv., à Dippendal (Bouquehault).

Canton de Marquise

MM. Pérus, maire de Marquise ; Dubos, adj., à Marquise; Taverne fils, négoc., à Marquise ; Courtois, propr., à Audresselles; Lemaître, anc maire de Réty; Bouclet, maire d'Audembert; Lemaître-Boulanger, propr , à Wierre-Effroy ; Farjon, maire de Wacquinghen ; Paillard, brasseur, à Wissant ; Lonquéty-de Schost, propr., à Wierre-Effroy ; Boyard, avocat, propr., à Maninghen ; Hénon, négoc. ; Gruson, Dr ; Henry, recev. d'enreg. ; Eliet, cons. mun. ; Taverne, cons. mun. ; Delbée, agent-voyer, à Marquise ; Admont, maire d'Hervelinghen

Canton de Samer.

MM. Huret-Lagache, ✻, cons. gén., maire de Condette; Lemaître, Dr en méd , à Samer; Huret Eug fils, maire de St-Etienne ; Baudelocque, ✻, maire de Boulogne ; Dupont, maire de Tingry ; Delattre, maire de Doudeauville; Tardieu, propr à Samer; Sauvage Cl , nég., à Samer; Levillain Ch , propr., à St-Etienne; Darcy, maire de Neufchâtel; Sollier, fabr., de ciment, à Neufchâtel ; Guillaume, industr., maire d'Hesdigneul ; Legros M., adj. au maire d'Outreau; Cœugnet, adj au maire du Portel; Sauvage, maire du Portel ; Labouré, cons. mun , à Equihen; Hipp. Adam et Delorme, à Outreau; Evrard, propr., à Condette ; Campagne, maire de Samer

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Canton de Campagne.

MM. Guyot-Laligant, cons. gén., maire d'Ecquemicourt ; Morel, cons. d'arr , maire de Campagne-lez-H.; Laligant, anc, cons d'arr., à Maresquel; Fresnaye, anc. cons. gén , maire de Mareula; Brasseur, propr., à Campagne-lez-Hesdin; Longavesne, maire d'Offin; Treunet, cons mun., à Buire-le-Sec; Bernard, anc not., à Beaurainville; Sailly, maire de Beaurainville ; Cagnard, cons. mun., à Douriez ; Duhamel, anc. institut., à Brimeux ; Fourmentin, propr., à Brimeux ; Allard, cons. mun., à Aix-en-Issart ; Delattre An., propr., à Marant ; Têtu, maire de Boisjean; Sagette, maire de Gouy-St-André; Bataille, cons. mun., à St-Denœux ; Pinte, propr., à Hesmond ; Tirmarche, maire de Sempy.

Canton d'Etaples.

MM. Jules Moleux, cons gén., à Etaples ; Billiet, ✻, cons. d'arr., à Etaples ; Dumoulin, anc. maire d'Etaples ; Boulanger, propr., à Etaples ; Delaporte-Sidney, cons. mun., à Etaples ; Pannier, anc. institut., à Etaples; Reisenthel, maire de Bernieulles; François Edm.,

nég., à Etaples; Minet, maire de Tubersent ; Leconte, adj., à Tubersent; Demerval, maire de Montcavrel; Dumoutier, propr., à Montcavrel ; Carpentier, maire d'Hubersent ; Ternisien, propr , à Longvillers; Morvillers, maire de Brexent-Enocq; Prudhomme, ✱, capit. en retr', à Camiers ; Bataille, maire de Longvillers.

Canton de Fruges.

MM. Boudenoot, député, cons. gén., à Fruges ; Pruvost-Caron, cons. d'arrond., à Fruges; Pruvost-Capy, anc. maire, à Fruges ; Latham, anc. maire, à Fruges ; Deligny, notaire, à Fruges ; Decréquy, négoc , à Fruges ; Crépin, négoc., à Fruges ; Billiet-Salomé, propr., à Fruges; Annequin, cons. d'arr.. à Fressin ; Bocquet, propr., à Matringhem ; Bracquart, adj., à Créquy ; Canlers, propr., à Ruisseauville; de Contes H. propr., à Planques; Hermant, propr., à Coupelle-Vieille ; Duhautois, propr , à Lebiez; Lenne, adj., à Rimboval.

Canton d'Hesdin.

MM. Boucher-Cadart, ✱, présid. du Cons. gén., à Hesdin; Lereuil, maire d'Hesdin ; Willame, adj. au maire d'Hesdin ; Domont, cons. mun , à Hesdin: Fauconnier, Dr, à Hesdin; Seillier, propr., à Hesdin, Varé, princip. du collège, à Hesdin; Boulard, cons. mun., à Hesdin; Ridoult, cons. d'arrond., à Caumont ; Dubois, propr , à Caumont ; Parenty, cons. d'arrond., maire de Mouriez; Hennebelle, anc. maire, à Chériennes ; Macqueron, maire d'Aubin-St-Vaast ; Anquez, maire de Contes ; Lamoury. maire de Capelle ; Sagot, maire de Brévillers; Convert, maire de Raye.

Canton d'Hucqueliers.

MM. Grard, cons d'arrond., maire d'Hucqueliers; Bataille, huissier, à Hucqueliers; Ousselin fils, propr , à Hucqueliers; Minet, pharm., à Hucqueliers; Butor-Blamond, propr., à Hucqueliers ; Framery, greffier de paix, à Hucqueliers; Fayeulle, propr., à Bourthes; Allexandre, anc. maire de Verchocq: Bouloy, propr., à Bourthes; Lemaire, propr., à Enquin ; Merlin, maire de Bécourt ; Ringot, maire d'Humbert.

Canton de Montreuil.

MM Sailly, ✱, cons. gén., maire d'Ecuires; Dubourg V., adj à Montreuil; Capelle, avoué, à Montreuil; Charpentier, avoué, à Montreuil; Hallette, méd., à Montreuil; Dubourg P., notaire, à Montreuil ; Bardin, pharm . à Montreuil ; Thuillier, ✱, anc. institut , à Montreuil ; Godin F., propr., à Cucq ; Godin Ad., propr., à St-Josse ; Baëlen, négoc., à Neuville; Leblond, maire de Conchil-le-T.; Liébron, maire

de Campigneulles-lez-P.; Mahée, méd., à Verton; Bloquel, cons. d'arr., maire de Wailly ; Barré, cons. d'arr., maire de Verton ; Macquet, maire de Berck ; Macquet, propr., à Waben.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Canton d'Aire.

MM. Faucquette, cons. gén., maire d'Aire; Descamps, adj., à Aire; Hanne, anc. institut., à Aire ; Rolin, brasseur, à Aire ; Montagne-Gourlain, négoc., à Aire ; Béhal, pharm., à Aire ; Pauchet R., nég., à Aire ; Saguier, anc. maire de Thérouanne ; Andrieux, vétérinaire, à Thérouanne ; Moufflin, maire de Wittes ; Porion-Delattre, propr., à Wardrecques; Caron, anc maire d'Ecques; Faucon, adj., à Mametz; Dumont G., propr., à Aire; Tassart, cons. mun., à Heuringhem.

Canton d'Ardres.

MM. Brémart, cons. gén., maire de Louches; Fasquel P., cons. d'arrond., maire de Zouafques; Quéval, adj, à Ardres; Canu, Dr en méd., à Ardres; Trouille, propr., à Ardres ; Colin, maire d'Eperlecques; Liot de Nortbécourt, maire de Mentque-Nortb; Alluin-Leroy, adj, à Mentque-Nortb ; Piquet, maire de Brêmes ; Haigniéré, adj., à Nielles-l-Ardr.; Lefebvre, adj., à Rebergues; Neyme, maire de Nordausques; Guillummette, cons. mun., à Tournehem ; Lhomme, brasseur, à Bonningues-lez-Ardres.

Canton d'Audruick.

MM. Bouret, cons. gén., maire de Zutkerque : Lambert-Evrard, cons. d'arrond., à St-Folquin ; Caron E., brasseur à Oye ; Hubert, maire d'Oye ; Dubrœucq, maire d'Audruick ; Rougemont, cons., mun., à Audruick ; Vanuxem, maire de Nortkerque ; Stoclin, maire de Ste-Marie-Kerque ; Laurent, maire de Nouvelle-Eglise ; Mercier, adj., à Nouvelle-Eglise ; Ammeux-Vanherzecke, prop., à Vieille-Eglise ; Gorain, maire d'Offekerque ; Guéricy, maire de Ruminghem.

Canton de Fauquembergues.

MM. Jonnart, notaire honor., anc. cons. gén., maire de Fléchin ; Alloy, anc. maire, à Fauquembergues ; Jonnart C., député, cons, gén., à Fléchin ; Bonnière, cons. d'arrond., à Fauquembergues ; Mahieu H., ✠, agric., maire d'Enquin ; Loy Eug., négoc., à Fauquembergues ; Engrand-Leroy, prop., à Fauquembergues : Gimel, rec. des contr. indirectes, à Fauquembergues ; Flageollet, propr., à Febvin-

Palfart ; Bonnière A., maire de Coyecques ; Jonnart L., notaire à Fléchin ; Delarozière, prop., à Enguinegatte ; Carpentier, cons. mun., à Renty ; Faucon, propr., anc. maire, à Merck-St-Liévin.

Canton de Lumbres.

MM. Rouyer, anc. prof., à Lumbres ; Sagot-Avot, industr., à Wavrans ; Delehelle, propr., à Lumbres ; Lemoine, cons d'arrond., maire d'Hallines ; Billardon, direct. de la poudrerie nationale d'Esquerdes ; Mahieu, brasseur, anc. maire, à Delettes ; Levray Is., propr., à Elnes ; Vandôme, maire de Vaudringhem ; Fardoux-Bayard, propr., à Surques ; Lorgnier, propr., à Haut-Loquin ; Cucheval-Carlu, propr., à Alquiues ; Mouton, méd., anc. maire, a Ouve-Wirquin ; Avot E., industr. à Lumbres ; Broncquart, méd., à Lumbres ; Lardeur Ach., propr., à Esquerdes ; Mobailly-Creuze, propr., à Quelmes ; Caron-Decroix, propr., à Westbécourt ; Bournonville, cons. mun., à Acquin ; Broncquart, institut. en retr., à Cléty ; Avot-Macaux, industr., à Remilly ; Petit Julien, notaire, à Lumbres.

Canton de St-Omer (nord).

MM. Ringot, ✻ cons. gén., maire de St-Omer ; Hermant Ch., membre de la comm. des hosp., à St-Omer ; Brillaud, président de la Société de Gymnastique de St-Omer ; Bommier, notaire, à St-Omer ; Fleury Ern., propr., à St-Omer ; Mahieu, anc. maire à St-Martin-au-Laërt ; Castel Urb., propr., à Houlle ; Lafoscade, industr., à Houlle, Pierret, cons. d'arrond, à St-Omer ; Fournier, avocat, à St-Omer ; de Lauwereyns, ✻, anc. prof., à St-Omer.

Canton de St-Omer (sud).

MM Duhamel L., cons. gén., à Paris ; Vasseur, nég., adj., à St-Omer ; Deron, maire d'Arques ; Platiau F., ✻, cons. d'arrond, maire de Longuenesse ; Dambricourt Aug., industr., maire de Wizernes ; Houzet Aug., maire de Blendecques ; Hermant-Bouquillion, cons. d'arrond., à St-Omer ; Dannel fils, cons. municipal, à Arques.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Canton d'Aubigny.

MM. Bouilliez Ach., cons. gén., à Izel-lez-Hameau ; Bouilliez père, maire d'Izel-l-Hameau ; Houbart H, ✻, cons. d'arrond., maire de Mingoval ; Desmazières, maire de Capelle-F. ; Delombre, maire d'Aubigny ; Houbart L., maire de Monchy-Breton ; Ronné, notaire, à Tincques ; Dorge A., notaire, à Aubigny ; Campagne, cultiv., à Berles-

Monchel; Beltrémieux, cultiv., à Frévillers; Candelier, adj., à Savy-B.; Carré, architecte, à Tincques; Houbart, O. ✠, propr, à la Thieuloye; Chabé, ✠, maire de Camblignenl.

Canton d'Auxi-le-Château

MM. Beaussart, cons. gén., maire d'Auxi-le-Ch; Mineur P, maire de Fontaine-l'Et.; Pétain, maire d'Erquières; Sacleux Ed, adj., à Frévent; de Fourment, ✠, maire de Frévent; Fonfaye, adj., à Frévent; Landry, cons. d'arrond., à Ligny-sur-C.; Dupuich, maire de Haut-Maisnil; Dubromel, maire de Villers-l'H.; Leroy L., industr., à Boubers-sur-C.; Treunet, anc. institut., à Fontaine-l'Et; Hoez Em., cultiv., à Boubers-sur-C; Coache-Sombret, maire de Gennes-Ivergny.

Canton d'Avesnes-le-Comte.

MM. Petit Am., cons. gén., à Magnicourt-sur-C; Leplant, notaire, à Avesnes-le-Comte; Carton, maire de Rebreuviette; Soissons H., propr., à Houvin-H.; Brazier, propr., à Lattre-St-Q; Dubois F.; cons. d'arr., anc. maire, à Avesnes-le-C.; Couppet, prop, à Ivergny; Bouillet, fils, propr., à Rebreuviette; Fardel Ed., cultiv, à Sombrin; Blazart. Dr-méd., à Noyelle-V.; Jacquemelle, maire de Pommera; Brimont R., cult., à Hanteville.

Canton d'Heuchin.

MM Delepouve, cons gén., adj. au maire d'Heuchin; Poubel, ind., à Anvin; Descottes, propr., à Tangry; Martin, cons. d'arrond., maire de Nédonchel; Salmon A., brass., à Pernes-en Art.; Boulanger Ach, brass, à Valhuon; Miroux, maire d'Anvin; Cocud, maire d'Heuchin; Delepouve, anc. institut., à Huclier; Herbecque, cultiv., à Teneur; Dupont fils, cultiv., à Boyaval; Martin Ach, maire de Fiefs; Lombard L., maire d'Eps; Clenet P., propr. à Diéval.

Canton du Parcq.

MM Carpentier Ch., cons gén., maire de Noyelles-lez-H.; Tirmarche Em., cons. d'arrond, à Vacqueriette; Gilliocq, maire de Blangy-sur-T.; Leroy, maire de Fresnoy; Oudin. méd, à Fillièvres; Vichery-Mahieu Alf., propr., à Wail; Lejosne fils aîné, propr., à Wamin; Decroix A, cons. mun. à Auchy-lez-H.; Poissant, maire du Parcq; Latham, maire de Rollencourt; Bonnière G, brass, au Parcq; Broutta, brass, à Blangy-sur-T.

Canton de St-Pol.

MM. Graux Georges, député, cons. gén., à Hesdigneul (Béthune; Maillard G., propr., à St-Pol; Détappe, propr.. à Buneville; Bou-

dy, cons. d'arr., maire d'Œuf; Petit O., maire de Foufflin-R.; Roden, avoué, à St-Pol; de Béhague, maire de Ternas; Bouttemy, anc. maire de Ligny-St-Fl.; Labitte F., maire de Blangermont; Penet, maire de Croisette; Boutleux, cultiv., Bermicourt; George, cultiv., à Flers; Lhomme Ch., maire d'Héricourt: Gallet, propr., à Roëllecourt; Detœuf, maire de St-Michel; Pruvost-Grimbert, nég., à St-Pol; Vasseur, cons. mun., à St-Pol; Pillot, princip. du collège, à St-Pol; Willerval, propr., à Séricourt; Desion, avoué, à St-Pol; Héroguelle, maire de St-Pol.

Commissions d'examen pour les brevets de capacité.

BREVETS ÉLÉMENTAIRE ET SUPÉRIEUR.

Centre d'Arras. (1° ASPIRANTS). — MM. David, insp. prim., à Arras; Bedts, insp. prim., à Béthune; Sion, dir. de l'école normale d'instit. d'Arras; Trannin H., Dr ès-sc., à Arras; Wicquot, anc. principal de collège, à Arras; Riette, Dupret, Lefrancq, Grandjean et Ponge, prof. à Arras; Schmitt et Bardey, profess. à l'école normale d'Arras; Hucquedieu et Truffier, dir. d'écoles, à Arras. — *Dessin*: Cordier, prof., à l'école régimentaire, à Arras. — *Chant*: MM. Lambert, prof. de musique, à Arras; Félix Lemaître, vice-présid. des Orphéonistes; Guérard, présid. de la Société Philharmonique, à Arras. — *Hygiène*: M. le Dr Leclercq. — *Gymnastique*: M. Audemars, à Arras.

Centre d'Arras. — (2° ASPIRANTES.) — MM. Minet, David, insp. prim., à Arras; Mlle Garnier, directrice de l'école normale d'institutrices; MM. de Mallortie, ✻, anc. principal du collège d'Arras; Latreille, principal du collège d'Arras, Boucry, Terrats, Grandjean, Ponge, Braillon, Bouchel, Chabé, prof. audit collège; Carton, prof. à l'école normale d'instituteurs; Mmes Boulanger, Granjacquot, Quint, prof. à l'école normale d'institutrices; Mlle Venelle, directrice des cours secondaires; Mlle Mégis, directrice d'école communale, Demory, professeur de dessin à Arras.

Centre de Boulogne-sur-Mer. MM. Bizeray, insp. prim. à Boulogne; Devisme, insp. prim., à Montreuil; Chevalier insp. prim., à St-Pol; Platrier, princ. du collège de Boulogne; Martel, anc. princ. de collège, à Boulogne; Billet, Barras, Mathieu, prof. au collège de Boulogne; Farjon, O. ✻, délégué cantonal; Dusautiez et Lelièvre, adjoints au maire; Cougnacq, anc. bibliothécaire, à Boulogne; Jayet, directeur de l'école manuelle d'apprentissage; Morel-Blanc, direct. à l'école supérieure commerciale, à Boulogne; Mlle Pentel, dir. d'école

prim., à Boulogne. — *Dessin* : MM. Péron, Cloquié, prof. au collège de Boulogne. — *Chant* : MM. Parent. Docquoy, Mme Parent, prof. de musique, à Boulogne. — *Couture* : Mmes Huguet, Langlet, Testart-Copin, Dusautiez et Bizeray, à Boulogne.

Centre de St-Omer. — MM. Eliet, insp. prim., à St-Omer ; Cuir, insp. prim., à Calais ; de Lauwereyns, ✻, anc. prof., Blum, Loosdregt, Daigniez, Corvisy, prof. au lycée de St-Omer ; Pluzanski, proviseur du lycée ; Leclercq et Dumont, dir. d'école prim , à St-Omer. — *Dessin* : M. Divry, prof. au lycée de St-Omer. — *Chant* : M. Catouillard ; Mme Sire, prof. de musique, à St-Omer. — *Couture* : Mmes Nano, Pluzanski, Vasseur et Devaux, à St-Omer.

Ecoles normales.

Le personnel attaché aux écoles normales est actuellement composé ainsi qu'il suit :

1° *Ecole normale d'instituteurs.*

Conseil d'administration : MM. l'Inspecteur d'Académie, président ; Legrelle, ✻, conseiller général, maire d'Arras ; Petit Amédée, docteur en droit, conseiller général ; Ledieu, ✻, député ; Dumez, anc. avoué, anc adjoint au Maire d'Arras ; Wicquot, bibliothécaire de la ville d'Arras ; Petit Emm., président du tribunal civil d'Arras.

DIRECTION ET ENSEIGNEMENT.

Directeur : M. Sion. — *Econome* : M. Marie. — *Médecin* : M. le Dr Leclercq.

Professeurs : MM. Schmitt et Guillotel (ordre des lettres) ; Collot, Douchez, Bardey et Jassey (ordre des sciences) ; Sion (pédagogie) ; Grandjean (allemand) ; Demory (dessin) ; Sergent (musique) ; le Dr Leclercq (hygiène) ; Cuvelier (instruction militaire).

Directeur de l'école annexe : M. Carton.

2° *Ecole normale d'institutrices.*

Conseil d'administration · MM. l'Inspecteur d'Académie, président ; Georges Graux, député, vice-président du Conseil général ; Leloup, secrétaire du Conseil général ; Dupont Edm., conseiller municipal, à Arras ; de Mallortie, ✻, anc. principal du collège d'Arras ; Trannin H., Dr ès-sciences, à Arras ; Gossart, conseiller municipal, ancien pharmacien, à Arras.

DIRECTION ET ENSEIGNEMENT.

Directrice : Mlle Garnier. — *Econome*: Mme Vergriette-Varlet.— *Médecin* : M. le Dr Leclercq.

Professeurs : Mlles Boulanger, Renault et Quint (ordre des lettres); Neveux et Lavertujon (ordre des sciences) ; M. Crépin (dessin) ; Mme Sergent (musique) ; M. le Dr Leclercq (hygiène).

Directrice de l'école annexe : Mlle Grandjacquot.

Institutions libres et pensionnats de garçons.

Arrondissement d'Arras. — Arras : MM. Lecerf, Denys, Gozé, Bergeron et Colbin. — St-Laurent, M. Estenne. — Mérieourt, M. Pestre. — Haplincourt, M. Tournel. — Bapaume, M. Dubar.

Arrondissement de Béthune. — Bourecq, M. Vendeuse fils. — Béthune, M. Untereiner. — Beuvry, M. Leclercq. — Carvin, M. Galand. — Courrières, M. Fauvelle. — Nœux, M. Dhaussy. — Liévin, M. Heydorff. — Auchel, MM. Grard et St-André.— Harnes, M. Dupuis.— Hersin-Coupigny, M. Berlencourt.—Isbergues, M. Duplouy. — Loos, M. Gallet. —St-Venant, M. Pierret.—Vermelles, M. Poinsignon.

Arrondissement de Boulogne. — Boulogne, MM. Baillieu, Verstaen, Pauwels, Lionet, Sides, Ledez, Bourgien, Géron et Ricbourg. — St-Martin-Boulogne, M. Charles. — Desvres, N. — Calais, MM. Roche, Joly, Cognet, Domont, Delannoy et l'abbé Boudringhin. — Le Portel, M. Courtemant.—Guînes, M. Andrieu.— Pihen, M. Leuliet. — Marquise, M. Favrez. — Rinxent, M. Charles. — Wimille, M. Quivy.

Arrondissement de Montreuil. — Berck, M. Plancouart. — Montreuil, M. Leroy. — Hesdin, M. Allaër.

Arrondissement de St-Omer. — St-Omer, les Frères.

Arrondissement de St-Pol. — Auxi-le-Château, M. Leclercq. — Frévent, M. Bouchendhomme. — St-Pol, les Frères.

Instituteurs communaux autorisés à recevoir des pensionnaires.

Arrondissement d'Arras. — Bapaume, M. Carlin. — Havrincourt, M. Crépel. — Pas, M. Dumont.

Arrondissement de Béthune. — Hénin-Liétard, M. Warembourg.

Arrondissement de Boulogne. — Desvres, M. Baude. — Marck, M. Caboche.

Arrondissement de Montreuil. — Buire-le-Sec, M. Courtin. — Montreuil, M. Fontaine. — Verton, M. Legrand.

Arrondissement de St-Omer. — Ardres, M. Latour.

Arrondissement de St-Pol. — St-Pol, M. Petitfils.

Instituteurs libres appartenant à des congrégations religieuses.

Les Frères de la doctrine chrétienne, à Arras, Béthune, Calais, Haplincourt, Hesdin, St-Omer ; les frères Maristes, à St-Pol, Auchel.

Pensionnats de filles tenus par des laïques.

Arras : Mlles Venelle. — Bapaume : Mlle Voisin.

Béthune : Mlle Dégez.—Hénin-Liétard : Mlle Bruneau.—Laventie: Mlle Vittu et Mlle Roussel.

Boulogne : Mmes Leclercq, Tavernier, Perdreau, Bouvier-Defosse, Declerc et Mac-Coll. — Calais : Mlles Bertrand, Platrier, Brullé, Prévost et Moullette. — Desvres : Mlles Tiesset et Leblond. — Marquise : Mlle Gournay.

Montreuil : Mlle Mailly.

Dohem : Mlle de Corbie A. – Fauquembergues : Mlle de Corbie M. — St-Omer : Mlle Lartisien. — Thérouanne : Mlle Dupuich.

Avesnes-le-Comte : Mlle Courtois. — St-Pol : Mlle Valentin.

Pensionnats de filles dirigés par des religieuses.

Arras : Augustines, dames Bénédictines du St-Sacrement, Notre-Dame de la Compassion, Providence, Ste-Famille, St-Vincent de Paul (maison de St-Charles), Ursulines. — Bapaume : sœurs Augustines d'Arras. — Bucquoy : Dominicaines. — Pas : sœurs de la Providence de Rouen.

Amettes et Carvin : sœurs Augustines d'Arras. — Béthune : Ursulines et Providence de Rouen. — Auchel, Beuvry, Lillers et Saint-Venant : sœurs de la Providence de Rouen. — Hénin-Liétard et Vendin-le-Vieil : sœurs de la Ste-Union. — Houdain, Hulluch, Laventie et Norrent-Fontes : sœurs de la Ste-Famille. — Lens : sœurs de St-Joseph de Valenciennes et Franciscaines de Calais.

Boulogne : Annonciades, dames de Nazareth, sœurs Augustines d'Arras, Bénédictines, Ursulines. — Calais : sœurs Bénédictines, sœurs de la Ste-Union de Douai, sœurs Franciscaines, sœurs de St-Paul de Chartres et Sacré-Cœur de Jésus. — Licques : Ste-Famille — Hardinghen : Dominicaines. — Pihen : St-Paul de Chartres.

Hesdin : sœurs de la Ste-Union. — Recques : sœurs de la Providence de Rouen. — Rimboval : sœurs de la Ste-Famille. — Berck, Etaples, Buire-le-Sec, Fressin et Fruges : Ste-Famille d'Amiens.

Aire : Providence de Rouen, Franciscaines, Ursulines. — Blendecques : dames Bénédictines du St-Sacrement, Ste-Famille. — Bouvelinghem : Mlle Foucherault, sœur Ste-Amélie. — Oye : St-Paul de Chartres. — St-Omer : Ste-Union, Ursulines, Ste-Famille. — Lumbres : Providence de Saumur.

Auxi-le-Château et St-Pol : Augustines d'Abbeville, sœurs de la Providence de Rouen et Franciscaines de Calais. — Frévent : sœurs de St-Vincent de Paul et Ste-Famille d'Amiens. — Hauteville : Notre-Dame de la Compassion de St-Denis.

ORGANISATION RELIGIEUSE

CULTE CATHOLIQUE.

Archevêque de Cambrai. — Mgr THIBAUDIER (Odon), né à Millery (Rhône), le 30 septembre 1823, sacré évêque de Sidonie (*in Partibus infidelium*), le 9 mai 1875 ; nommé à l'évêché de Soissons par décret du 20 avril 1876 et préconisé le 26 juin suivant, transféré à l'archevéché de Cambrai, le 12 juin 1889.

Evêque d'Arras, Boulogne et St-Omer. — S G. Mgr Désiré-Joseph DENNEL, assistant au trône pontifical, né à Mons-en-Pevèle (Nord), le 7 mai 1822 : supérieur de l'institution St-Joseph, à Lille, curé-archiprêtre de St-André, dans la même ville, sacré évêque de Beauvais le 1er mai 1880, transféré à l'évêché d'Arras par décret du 1er juillet 1884, préconisé le 13 novembre ; a pris possession de son siège le 16 décembre suivant.

Vicaires généraux : MM. LELEUX Ch. et DEPOTTER Jh, agréés par le Gouvernement. — ROUSSEL et GRAUX H., vicaires généraux honoraires.

Secrétaire-général de l'Evêché : M. Machez. — *Pro-secrétaire* : M. Calluaud.

Officialité diocésaine : MM. Roussel, official ; Leleux, vice-official ; Prudhomme, assesseur ; Graux, promoteur ; M. Machez, secrétaire.

Edifices diocésains. — Architecte diocésain : M. Dupire, à Roubaix; Inspecteur des travaux : M. Couturaud, architecte à Arras.

Administration du séminaire : MM. Leleux, Graux Henri ; Sueur, trésorier ; Loock, économe ; Machez, secrétaire.

Doyen du Chapitre : M. Envent

CHAPITRE DE LA CATHEDRALE.

Chanoines honoraires : NN. SS. Bernadou, O. ✻. cardinal, archevêque de Sens ; Leuillieux, archevêque de Chambéry ; Meignan, ✻, archevêque de Tours ; Fava, évêque de Grenoble ; Catteau, évêque de Luçon ; Bulté, vicaire apostolique du Tchély sud-est ; Labouré, évêque du Mans ; Bridoux, vicaire apostolique du Tanganika (Afrique équatoriale).

Chanoines titulaires : MM. Envent, doyen du Chapitre ; archiprêtre et grand pénitencier ; Machez, Wintrebert, Prudhomme, de Taffin, curé de St-Nicolas, Beugin, curé de St-Géry, et Gheerbrant, curé de St-Jean-Baptiste, à Arras.

Chanoines honoraires résidants : MM. Marin, ancien supérieur de la Société de St-Bertin ; Sueur, supérieur du séminaire de philosophie ; Calluaud, pro-secrétaire de l'évêché ; Decaestecker, aumônier des Ursulines ; Deramecourt, supérieur du petit séminaire ; Nicq, professeur de théologie au grand séminaire ; Hennebicque, professeur de philosophie au séminaire de St-Thomas ; Briois Hippolyte, directeur au petit séminaire ; Laroche, aumônier du Bon-Pasteur ; Parent, professeur de théologie, au grand séminaire ; Loock, économe du grand séminaire.

Chanoines honoraires non résidants : MM. Bresselle, anc. curé de St-Pierre, à Boulogne ; Cloet J.-B., ancien desservant de Calonne-sur-la-Lys ; Cloet N., ancien curé de Beuvry ; Haigneré, desservant de Menneville ; Héquet, à Boulogne ; Hervin, aumônier du St-Sacrement, à Arras ; Lebas, membre de la Société de St-Sulpice ; Mailly, ancien aumônier de la Chapelle Française, à Londres, retiré à Montreuil ; Becquet Aug., directeur à l'institution de Marcq.

MM. les curés en titre dont les noms suivent :

Adam, à Laventie ; Bourse, à Pernes ; Cornet, à Béthune ; Cousin, à Etaples ; Deleval, à Campagne ; Dollet, à Calais ; Duchâteau, à Carvin ; Joncquel, de St-Nicolas, à Boulogne ; Labbé, à Fauquembergues ; Lansoy, à Aire ; Lectez, à St-Pol ; Lefelle, à Oisy ; Lefin, à Avesnes-le-Comte ; de Lencquesaing, à Calais ; Leson, à Lillers ;

Magniez, à Rivière; Queste, à Montreuil; Roger, de St-Denis, à St-Omer; Sagot, de Notre-Dame, à St-Omer; Thilloy, à Houdain.

M. le desservant ci-après désigné:

Gérard, à Lumbres.

Bénéficiers de première classe: MM. Bavière, desservant de Racquinghem; Benoist, curé de St-Sépulcre, à St-Omer; Billot, doyen de Lens; Bonvarlet, doyen de Fruges; Bouchez, doyen de Vimy; Bondewelle, doyen de Beuvry; Boudringhin, desservant de Fleurbaix; Bret, aumônier au Haut-Pont (St-Omer); Capelle, directeur du pensionnat St-Louis, à Dohem; Chauleur, à Chatenay (Seine); Condette, doyen d'Hesdin; Courcol, doyen d'Aubigny; Courquin, desservant de St-Venant; Courtois, doyen d'Ardres; Decroix, desservant de Sailly-sur-la-Lys; Décrouille, desservant du Haut-Pont (St-Omer); Delbecq, doyen de Bapaume; Denis, curé d'Hénin-Liétard; Deseille, desservant de St-Martin-au-Laërt; Dhaussy, desservant de St-Sauveur, à Arras; Dourlens, curé-doyen de Dohem; Drincqbier, aumônier des Ursulines, à Boulogne; Drincqbier, curé-doyen de St-Pierre, à Boulogne; Dupré, doyen d'Audruick; Dusart, desservant au Portel; Duval, doyen de Marquise; Fontaine, desservant de Richebourg; Gallais, doyen de Guînes; Holiez, doyen d'Hucqueliers; Hérogué, desservant de St-Michel, à Boulogne; Hertault, doyen de Samer; Hotier, doyen d'Havrincourt; J. Leclercq, desservant de Bucquoy; Leroy, doyen de Vitry; Liénard, desservant du Sacré-Cœur, à Calais; Marchand, curé-doyen de Croisilles; Noël, doyen de Desvres; Pillons, vicaire, à Boulogne; Planque, doyen de Fillièvres; Sergent, curé de St-Vincent de Paul, à Boulogne, Théry, doyen de Pas; Thoumin, desservant de Verquin; Vitasse, doyen d'Auxi-le-Château; Vaillant J.-B, curé de St-François de Sales, à Boulogne.

Fabrique de la cathédrale: MM. Envent, président; Leleux Ch., Roussel, Depotter, Marin, Graux, Machez, trésorier.

Maîtrise de la cathédrale: Trois Frères de la doctrine chrétienne, directeurs; M. Duhaupas, maître de chapelle; trente-deux élèves.

Séminaires.

GRAND SÉMINAIRE.

I. — *Division de théologie.*

Supérieur : M. Graux Henri.

Professeurs : MM. Nicq (morale); Parent (dogme); Loock (histoire); Mocq (écriture sainte et droit canon).

II. — *Division de philosophie* (*séminaire St-Thomas*).

Supérieur : M. Sueur François.

Professeurs : MM Hennebicque. Delattre L. (philosophie); Dehaine (écriture sainte) ; Vautier (sciences).

Petit séminaire d'Arras — Supérieur : M. Deramecourt. — Directeur : M. H. Briois. — Econome : M. Hubert.

Professeurs : MM. Duflot (philosophie) ; Guillemant (histoire) ; Izambart, Théry et Mortreux (sciences physiques, etc.); Boudringhin (rhétorique) ; Legru (seconde); Leclercq Ch. (troisième) ; Brunelle (quatrième); Schneider et Petit Fr. (cinquième); Delattre Fr. (sixième); Millequant (septième) ; N. (huitième) ; Bracquart (langue anglaise) ; Cordier, Varret et Coust (maîtres d'études).

Maître de chapelle : M. Collet.

Directeur de la maison des anges : M. G. Bellanger. - Professeur : N. (classes préparatoires).

Petit séminaire de Boulogne. — Supérieur : M. Lejeune F. — Supérieur honoraire : M. Hecquet. — Directeurs : MM. Vaillant, Devin et Pruvost. — Econome : M. Habourdin.

Professeurs : MM Holleville, Michaux, suppléant (rhétorique) ; Colliot (seconde) ; Volant (troisième); Plaisant (sciences); Dezombre (quatrième) ; Marcq (anglais) ; Lorge (cinquième) ; Fourcroy (histoire) ; Duvivier (sixième) ; Merlier (septième) ; Lavoine (huitième).

Maître de chapelle : M. Cazin. — Surveillants : MM. Caloin et Maillard.

CLERGÉ PAROISSIAL.

Le diocèse d'Arras comprend 53 cures, 684 succursales et 54 vicariats rétribués par le Gouvernement

Les curés de canton sont doyens et ont une surveillance sur tout leur canton ; leurs noms sont indiqués en petites capitales dans le tableau des communes.

Vicaires rétribués par le Gouvernement.

Arrondissement d'Arras. — Bapaume : MM. Legru et Moronval. — Bucquoy : M. Démolin J.-B. — Hermies : M. Cohet Alp — Oisy : M. Flippe Oscar. — Vaulx-Vraucourt : M. Boitiaux. — Vitry : M. Rumaux J.

Arrondissement de Béthune. — Amettes : M Montucla. — Auchel : M. Ledez. — Beuvry : M. Labitte. — Bully-Grenay : M. Allard L. — Busnes : M. Delmotte Alp.— Calonne-sur-la-Lys ; M. Tramecourt L. — Courrières : M. Courquin U. — Fleurbaix : M. Van Demaële.— Gonnehem : M. Allouchery. — Hersin : M. Deray L. — Lacouture : M.

Lefrancq J. — Laventie : MM. Adam et Pruvost Julien. — Lestrem : M. Pruvost Jules. — Nœux : M. Tabary. — Oignies : N. — Richebourg : M. Decomble L. — Sailly-sur-la-Lys : M. Capelle J. — St-Venant : M. Farcy F. — Vermelles : M. Danel.

Arrondissement de Boulogne. — Desvres : M. Delalin H. — Guînes : MM. Hernu P. et Couhronne L. — Marquise : MM. Lamarre J.-B. et Lefebvre Alf. — St-Martin-Boulogne : M. Singer Ach. — Samer : M. Hugou. — Wimille : MM Thoumire et Vasseur J.

Arrondissement de Montreuil.—Berck : M. Merchez Alb.—Etaples : M. Pont J.-B.— Fruges : M. Candelier El.— Hesdin : MM. Leclercq A. et Bouchez H. — Montreuil : M. Dhé C.

Arrondissement de St-Omer. — Ardres : M. Drolez. — Arques : M. Delvoye Jh. — Audruick : M. Cochon Alb. — Blendecques : M. Vassal A. — Dohem : M. Briois G. — Eperlecques : M. Caron F. — Fauquembergues : M. Delcluse Eug.

Arrondissement de St-Pol. — Auxi-le-Château : M. Gonse P. — Bucamps (Azincourt) : N. — St-Pol : MM. Oyer L. et Lejosne Osc.

Vicaires non rétribués par le Gouvernement.

Arrondissement d'Arras. — Arras, cathédrale : MM. Debras Ach., Dusautoir, Raux et Bara Alf. — St-Géry : MM. Mermet Th. et de Foucault ; St-Jean-Baptiste : MM. Chevalier et Moncomble P. — St-Nicolas-en-Cité : MM. Chatelain Z. et Delohen Alf. — Boisleux-St-Marc : M. Dupas. — Bourlon : M. Delay J. — Frémicourt : M. Barbier P., bénéficier. — Hamelincourt : M Marchienne. — Rocquigny : M. Drocourt, bénéficier. — Havrincourt : M. Lantoine.

Arrondissement de Béthune. — Annezin : M. Bonnière Em. — Béthune : MM. Deretz, Engrand et Delecourt C. — Bruay : M. Warendeuf. — Cambrin : M. Brunet. — Carvin : MM. Leporcq et Wautier. — Harnes : M. Salomé Em. — Hénin-Liétard : MM. Macquart et Cocquerez. — Hinges : M. Baude Amédée. — Lens : MM Lefrancq, Ruffin et Dehay L. — Lestrem : M. Brisse. — Liévin : M Cantrainne Osc. — Lillers : MM. Vaniet et Vanheuverswyn. — Loos : M. Dessaut C. — Vendin-lez-Béthune : N.

Arrondissement de Boulogne. — Boulogne, Notre-Dame et St-Joseph : MM. Carpentier Ch., Bodart et Occre Em.; St-Nicolas : MM. Pillons, Creton, Vérecque Em. et N.; St-Pierre : MM. Royer, Singer, Cuvillier Jh et Leclercq Alf.; St-Vincent de Paul : MM. Pillons J. et Buchart P.; St-François de Sales : M. Eloy And.; St-Michel : M. Biausse.; Calais, Notre-Dame : MM. Facon, Caboche et Bienfait H.; St-Pierre : MM Hu, Fiévet, Hennuyer L., Roucout J. et Tailliandier Eug.; Le

Courgain de Calais : M. Trolet Em.; le Sacré-Cœur. à Calais : MM. Shelley Jh et Létoquart Alp.; Le Portel : MM. Mouchon et Pourchaux.

Arrondissement de Montreuil. — Montreuil, 2e vicaire : N.

Arrondissement de St-Omer. — Aire : MM. Duvaud R.,. Sénéchal et Boulanger. — Lumbres : M. Mélin P. — St-Omer, Notre-Dame : MM. Lefebvre Aug., Deschamps de Pas J. et Deconynck G. ; St-Denis : MM. Fessier et Flament M. ; St-Sépulcre : MM. Pronier J.-B. et Duval Ad.

Arrondissement de St-Pol. — Avesnes-le-Comte : N. — Bours : M Grimbert.

AUMONIERS.

Aire. —MM. Lefebvre J., aumônier de l'hospice ; N., des Ursulines.

Arras. — MM. Leleux, de St-Charles ; Decaestecker, des Ursulines ; Laroche, du Bon-Pasteur ; Wintrebert, des Chariottes ; N , des sœurs de la Charité et de l'établissement des Sours-Muets ; N., des Augustines ; Hervin, du St-Sacrement; Guérin, du collège; de Foucault, de la Maison d'arrêt et de correction ; Chevalier, de la Maison de Refuge; Létendart, de l'hôpital St-Jean; Mermet, de l'hospice des vieillards; Dehaine, du Patronage; Halluin, de l'Immaculée Conception ; Lemaire H., de la Providence.

Bapaume. — N., des Augustines.

Berck.—M. Dupont B., de l'hospice des enfants assistés de la Seine.

Béthune. — MM. Cornet, de la Maison d'arrêt ; Hecquet Ad., des Ursulines.

Boulogne.—MM. F. Drincqbier, des Ursulines ; N., de la Retraite; Descelers, de la Maison d'arrêt ; Delobel, de la Visitation; Gournay, de l'hôpital St-Louis ; Héquet, des sœurs de la Charité ; Patoux, des dames de Nazareth; Devin, des Frères ; Le Gueranic, du Patronage; N , des sœurs de St-Joseph.

Calais. — N., des religieuses Franciscaines ; MM. Clayes H., de l'hospice civil ; Sockeel, des dames du Sacré-Cœur.

Hénin-Liétard. — N., de l'hôpital.

Laventie.— M. Caullet, de l'hôpital.

Longuenesse. — M. Bracquart, des Frères des écoles chrétiennes.

Montreuil. — Leblond, de l'Hôtel-Dieu et de l'hospice des orphelins ; M. Queste, de la Maison d'arrêt.

St-Omer. — MM. Dachez, de l'hôpital général et de l'hospice St-Jean; Pronier, de la Maison d'arrêt et de justice; Depotter Alb., des

Ursulines; Lesenne, du lycée ; Caron J.-B., des Frères; Loock D, du Bon Pasteur; Bret, des Clarisses ; de Longueval, des dames de Sion ; Briois, du pensionnat du Sacré-Cœur de Marie, à Dohem.

St-Pol. — N., de la Maison d'arrêt.

St-Venant — M. Ficquet, de l'asile d'aliénées.

CULTE PROTESTANT.

Les églises protestantes du Pas-de-Calais, reconnues par l'Etat, font partie, depuis 1862, du Consistoire d'Amiens. Elles possèdent onze temples ou oratoires, répartis en trois circonscriptions, dont la première a son chef-lieu à Arras, la deuxième à Wanquetin et la troisième à Boulogne. — Il y a aussi trois lieux de réunion : à Amplier, à Givenchy-le-Noble et à Habarcq.

1re circonscription (chef-lieu Arras), comprenant les temples ou oratoires d'Arras, Achicourt, Annay et Verdrel (commune de Fresnicourt. — *Pasteur :* M. Lacheret, à Arras.

2e circonscription (chef-lieu Wanquetin), comprenant les temples ou oratoires de Wanquetin, Famechon et Barly). — *Pasteur :* M. Vanderhaëgen, à Wanquetin.

3e circonscription (chef-lieu Boulogne), comprenant les temples ou oratoires de Boulogne, Guînes, St-Omer et Calais — *Pasteur :* M. Dégremont.

ORGANISATION JUDICIAIRE

COUR D'APPEL DE DOUAI.

Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce du Nord et du Pas-de-Calais sont portés devant la Cour d'appel de Douai.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à onze heures du matin et sont de trois heures au moins ; celles de la première chambre civile ont lieu les lundi, mardi et mercredi ; celles de la deuxième, les jeudi, vendredi et samedi ; celles de la chambre des mises en accusation le jeudi, et celles de la chambre des appels de police correctionnelle le lundi et les jours suivants, s'il y a lieu.

Le greffe est ouvert de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

Premier président : M. Mazeaud, O. ✻, rue d'Equerchin, 48.

Présidents de chambre : MM. Duhem, ✻, rue St Jean, 21. — Honoré, ✻, rue du Gouvernement — Lemaire, quai du Commerce.

Président de chambre honoraire : M. Deschodts, ✻.

Conseillers : MM. Lefebvre du Prey, Hibon, Desticker, ✻, Martinet, Mauflastre, ✻, Delaby, des Etangs, de Borville, Bosquet, Mattelin, Hannotin, Lepot, Fenet, Gheerbrant, Vibert, Lemol, Faviez, Tellier et de Montluc.

Conseillers honoraires : MM. Dewinck, ✻, Deshayes de Marcère, David, Hardouin, ✻, Daunoy, ✻, Clément.

Procureur général : M. Maulion, ✻, rue Fouques, 6.

Avocats généraux : MM. de Savignon, Blondel et Tainturier.

Substituts du procureur général : MM. Duhamel et Dagallier.

Secrétaire du parquet de la cour : M. Lenoir.

Greffier en chef : M. Briquet, quai d'Alsace, 17.

COUR D'ASSISES.

Les assises du Pas-de-Calais se tiennent à St-Omer, chef-lieu judiciaire du département. La Cour d'assises est présidée par un Conseiller de la Cour de Douai, désigné pour chaque session trimestrielle et qui a pour assesseurs deux membres du tribunal de première instance de St-Omer.

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.

Il y a un tribunal de première instance par arrondissement. Les tribunaux de première instance sont composés de juges et de juges suppléants inamovibles ; de magistrats exerçant les fonctions de ministère public sous le nom de procureurs et substituts, amovibles, d'un greffier et de commis-greffiers.

Tribunal civil de St-Omer.

Cour d'assises du Pas-de-Calais.

Audiences : le mercredi à neuf heures, pour les affaires correctionnelles ; le jeudi et le vendredi, à neuf heures, pour les affaires civiles ; le vendredi, à dix heures et demie, pour les criées, les affaires d'enregistrement et les référés.

Président : M. Cottez, rue Allent, 20. — *Juge d'instruction* : M. Quantin, rue Taviel, 20. — *Juges* : MM. Lambert-Roode, place Sithieu, 5, et Dufresne, place Ste-Marguerite. — *Juges suppléants* : MM. Fournier, rue Carnot, 95 ; Joly, rue Guillaume-Cliton, 9 ; Ringot, rue de Dunkerque, 145.

Procureur de la République : M. Weyer, 12, rue Notre-Dame. — *Substitut* : M. Gracy, rue du Poirier, 6.

Greffier : M. Mercher, rue St-Bertin, 27. — *Commis-greffiers* : MM. Louvet et Berteloot.

Président honoraire : M. Gobert. — *Juge honoraire* : M. Boistel.

AVOCATS ET AVOUÉS.

Avocats : MM. Fournier, Cadet, Marion, Cleuet, Arnaud, de Lagorce, Bellanger, Delpierre, Poillion, Duquesnoy. — *Avocats stagiaires* : MM. Lefebvre du Prey, Parenty et Lecouffe.

Avoués : MM. Demont, Hochart, Proy, Dernis, Frémaux et Hébert.

Tribunal civil d'Arras.

Les audiences s'ouvrent à onze heures et demie. Le mardi elles sont consacrées aux affaires correctionnelles ; le mercredi, aux criées et aux affaires civiles ; le jeudi, aux référés.

Président : M. Petit Emm., rue des Fours, 4. — *Présidents honoraires* : MM Dorlencourt, ✻, rue des Capucins, 25, et Gardin, ✻, rue des Fours, 6 — *Juge d'instruction* : M. Guérard, rue des Gauguiers, 5. — *Juges* : MM. J. Boutry, rue des Portes-Cochères, 1, et Bougon, rue des Fours, 12. — *Juges suppléants* : MM. Deusy, rue Saint-Aubert, 89 ; Trannoy fils, rue du Tripot ; Prévost, à St-Laurent.

Procureur de la République : M Dubreuil, boulevard Crespel, 2.— *Substitut* : M. Meynial, rue du Puits-St-Josse, 25.

Greffier : M. Bouton d'Agnières, rue des Agaches, 6. — *Commis-greffiers* : MM. Héquet, Duchesne et Henry.

AVOCATS ET AVOUÉS.

Avocats : MM. Trannoy père, Paris, bâtonnier, de Lannoy, Provins, Brochart, Trannoy P., Lenglet Ad , Viltart L. Philippe, Delétoille, Sauvage, Delaby, Grardel J.— *Avocats stagiaires* : MM. Paris, fils et Cailliau P.

Avoués : MM Caron, Dewilde, Henry, Sueur, Bloquel, Herreng, Marchand Em , Baggio G. et Bréhon.

Tribunal civil de Béthune.

Les audiences s'ouvrent à neuf heures du matin. Les jeudi et vendredi, elles sont consacrées aux affaires civiles et commerciales ; les affaires correctionnelles sont portées aux audiences du mercredi ; les criées ont lieu le jeudi.

Président : MM Petit Amédée, rue du Château-d'Eau — *Juge d'instruction* : M. Delalé. — *Juges* : MM. Masure et Lewalle. — *Juges suppléants* : MM. Legillon et Dupuich Oscar.

Procureur de la République : M. Dulau, rue Rouget de l'Isle. — *Substitut* : M. Théret.

Greffier : M. Sy Albert, boulevard Thiers, 15. — *Commis-greffiers* : MM. Dambrine, Duez et Pottiez.

AVOCATS ET AVOUÉS.

Avocats : MM. Dupuich Oscar, Legillon, de St-Pastou. Butor, Kremp, Landeau et Hulleu Ern. — *Avocats stagiaires* : MM Fournier, Lequien, Massart, Dubois et Cayet.

Avoués : MM Fournier, Pinchon, Reumaux, Daquin et Hulleu Ern.

Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.

Audiences : les mercredi, pour les affaires correctionnelles, à la requête du ministère public, à onze heures ; les jeudi et vendredi, à onze heures, pour les affaires civiles ; le vendredi, à midi, pour les ventes sur saisies immobilières. Audiences de référés, les jeudi et vendredi, à l'issue des audiences civiles.

Président : M Guisse, ✻, rue de l'Oratoire. — *Juge d'instruction* : M. l'Eleu, rue Faidherbe. — *Juges* : MM. Bourgois, rue Faidherbe, et Lemaire. — *Juges suppléants* : MM. Bellet, rue Désille, 2, et Gournay, 103, Grande-Rue.

Procureur de la République : M. Thomas. — *Substitut* : M. Wagon.

Greffier : M. Dewisme. — *Commis-greffiers* : MM Butiaux et Tétar.

AVOCATS ET AVOUÉS.

Avocats : MM. Baudelocque, ✻, Madaré, Martel, Régnier, de Beaumont, Bilbocq, Tournier, Bellet, Houcke, Lorel, Desmyttère, Ponticourt, Boyard, Prélot, Michaux, Gournay, Bary, Bergeret et Fourdinier, à Boulogne. — MM. Darquer, Petit, Wintrebert, Routier, Vassel, Bonvoisin et Dewatre, à Calais.

Avoués : MM. Poultier, Senlis, Deseille, Crassier, Flament et Dufour.

Tribunal civil de Montreuil.

Les audiences s'ouvrent à onze heures. Les mercredi et vendredi, elles sont consacrées aux affaires civiles et commerciales, et, le jeudi, aux affaires correctionnelles. Les criées ont lieu à l'audience du mercredi, heure de midi.

Président : M. Leclercq Ch., rue Butinoise — *Juge d'instruction* : M. Lépinoy, Grand'Place — *Juge* : M. Bongrand, place St-Jacques. — *Juges suppléants* : MM. Duflos, rue de la Chaîne, 1 ; Capelle Em., rue de la Licorne, 13.

Procureur de la République : M. Testart.

Greffier : M. Goujon, rue de la Licorne, 4. — *Commis-greffier* : M. Gobert, rue du Grand-Coquempot, 18.

AVOUÉS.

MM. Capelle, Charpentier, Dubourg Victor, de Beaumont et Baudelocque.

Tribunal civil de St-Pol.

Les audiences ont lieu à midi. Les jeudi et samedi, elles sont consacrées aux affaires civiles, et, le vendredi, aux affaires correctionnelles.

Président : M. A. Flamen. — *Juge d'instruction* : M. Doresmieulx de Fouquières. — *Juge* : M. Théry. — *Juges suppléants* : MM. Gracy Et. et Lejeal.

Procureur de la République : M. Poulle.

Greffier : M. Troude, rue d'Hesdin. — *Commis-greffiers* : MM. Lédé père, Lédé fils et Bonneil.

AVOUÉS.

MM. Bléry, Roden, Mulard, Désion P. et Baudez H.

BUREAUX D'ASSISTANCE JUDICIAIRE.

L'assistance judiciaire est accordée aux indigents dans les cas prévus par la loi du 22 janvier 1851.

L'admission à l'assistance judiciaire devant les tribunaux civils, les tribunaux de commerce et les juges de paix est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement, et composé : 1° du directeur de l'enregistrement et des domaines ou d'un agent de cette administration délégué par lui; 2° d'un délégué du Préfet ; 3° de trois membres nommés par le tribunal civil et pris parmi les anciens magistrats, les avocats ou anciens avocats, les avoués ou anciens avoués, les notaires ou anciens notaires.

Chaque bureau d'assistance nomme son président. Les fonctions de secrétaire sont remplies par le greffier du tribunal de l'arrondissement ou par un de ses commis assermentés.

Les bureaux d'assistance judiciaire du département sont ainsi composés :

Arras. — MM. Trannoy père, avocat, président ; P. Lecesne, conseiller de Préfecture; Genty, receveur de l'enregistrement ; de Lannoy Er, avocat; Caron, avoué ; — Héquet, commis-greffier du tribunal, secrétaire. — Suppléants : MM. Grardel J., avocat, et Bréhon, avoué.

Béthune. — MM Cotte, receveur de l'enregistrement ; Dupuich Oscar et de St-Pastou, avocats ; Fournier, avoué ; Lequien, ancien notaire ; — Sy, greffier du tribunal, secrétaire.

Boulogne. — MM. Varlet, président ; Guilbert, Prélot et Senlis, membres ; — Dewisme, greffier du tribunal, secrétaire.

Montreuil. — MM. Tournant, notaire, président ; Devaureix, receveur de l'enregistrement ; Plesse, notaire ; de Beaumont, avoué ; Liébron, commis principal des hypothèques ; — Goujon, greffier du tribunal, secrétaire.

St-Omer. — MM. Arnaud et Delpierre, avocats ; Demont, avoué ; Decroos, notaire, et Legay, receveur de l'enregistrement ; — Berteloot, commis-greffier, secrétaire.

St-Pol — MM. Dumont, ancien avoué ; Lefebvre, notaire ; Duteurtre, sous-inspecteur de l'enregistrement ; Roden, avoué ; Mulard, ancien avoué ; —Bonneil, commis-greffier au tribunal, secrétaire.

JUSTICES DE PAIX.

Les juges de paix ne sont pas inamovibles. — Pour être juge de paix, il faut avoir 30 ans accomplis. — Chaque juge de paix est assisté d'un greffier, qui doit être âgé de 25 ans.

Les juges de paix ont des fonctions au civil et au criminel. Au civil, ils sont : 1° juges en certaines matières ; 2° conciliateurs et chargés de procéder ou d'assister à divers actes de juridiction non contentieuse. Au criminel, ils forment les tribunaux de simple police et sont officiers de police judiciaire.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Arras (nord). — Juge de paix : MM. Sœhnlin, rue des Chariottes. — Suppléants : MM de Lannoy Ern. et Herreng.—Greffier : M. Deneux. — Audience le lundi, à 9 heures.

Arras (sud). — Juge de paix : M. Smagghe, rue d'Amiens, 91. — Suppléants : MM. Wartelle Em. et Lenglet Ad. — Greffier : M. Rose G. — Audience le vendredi, à 9 heures.

Arras (Tribunal de simple police), présidé alternativement par l'un des juges de paix — Ministère public : M. le Commissaire central. — Greffier : M. Prévot.

Bapaume — Juge de paix : M. Dupond — Suppléants : MM. Goubet Augustin et Cauchy Clément. — Greffier : M. Deyroles. — Audience le mardi, à 9 heures.

Beaumetz-lez-Loges. — Juge de paix : M. Vahé. — Suppléants : MM. Dubois Edm. et Rose. — Greffier : M. Lesenne. — Audience le jeudi, à 9 heures.

Bertincourt. — Juge de paix : M. Tonnelier. — Suppléants : MM. Derguesse et Lecomte A. — Greffier : M. Doudet. — Audience le mercredi, à 10 heures.

Croisilles. — Juge de paix : M Sauvage Alf. — Suppléants : MM. Minart et Démiautte. — Greffier : M. Cellé. — Audience le mercredi à 10 heures.

Marquion. — Juge de paix : M. Mathon. — Suppléants : MM. Legentil et Godefroy J.-Alf. — Greffier : M. Pavaux. — Audience le jeudi, à 10 heures.

Pas. — Juge de paix : M. Driant. — Suppléants : MM. Beaurain et Lefebvre — Greffier : M. Marcourt. — Audience le mardi, à 9 heures.

Vimy. — Juge de paix : M. Peltier Oct. — Suppléants : MM. Legentil P et Decamps Alf. — Greffier : M. Blondelle. — Audience le mardi, à 9 heures.

Vitry-en-Artois. — Juge de paix : M. Deron. — Suppléants : MM. Moullart et Dupuich Fr. — Greffier : M. Lœuillet. — Audience les mercredi et vendredi, à une heure.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune. — Juge de paix : M. Dutilleul. — Suppléants : MM. Lequien Ach. et Kremp J. — Greffier : M. Duriez Victor — Audience les mardi et samedi, à 10 heures.

Cambrin. — Juge de paix : M. Gourdin. — Suppléants : MM. Vouters et Brasme Louis. — Greffier : M. Blaire. — Audience le mardi, à 9 heures.

Carvin. — Juge de paix : M. Douvrin. — Suppléants : MM. Thellier Am. et Schneider. — Greffier : M. Liégeois. — Audience le mardi matin.

Houdain. — Juge de paix : M. Caquant J. — Suppléants : MM. Daix et Lallart. — Greffier : M. Lambert. — Audience le mardi matin.

Laventie. — Juge de paix : M. Faucquette. — Suppléants : MM. Pollet et Bavière. — Greffier : M. Pédux. — Audience le samedi à 10 heures.

Lens. — Juge de paix : M. Plouvier. — Suppléants : MM. Stiévenart Arth. et Hugot Arth., ✠. — Greffier : M. Baquez. — Audience les mardi et mercredi matin. — Affaires de police : 1er et 3e jeudis du mois.

Lillers. — Juge de paix : M. Lesaunier. — Suppléants : MM. Landeau et Thulliez. — Greffier : M. Joubert. — Audience les mercredi et samedi matin.

Norrent-Fontes. — Juge de paix : M. Bocquillon. — Suppléants :

MM Leflon et Cossart. — Greffier : M. Courtois. — Audience le mardi ou mercredi matin.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne (nord). — Juge de paix : M. Picard. — Suppléants : MM. Varlet et Crassier. — Greffier : M. Delattre. — Audience le vendredi, à 2 heures 1/2.

Boulogne (sud). — Juge de paix : M. Bastien. — Suppléants : MM. Poultier et Em. Guéry. — Greffier : M. Hénin. — Audience le samedi à 2 heures 1/2

Boulogne (Tribunal de simple police), audience le lundi à 10 heures.

Calais (nord-ouest). — Juge de paix : M. Lefebvre. — Suppléants : MM. Darquer et A Fauquet. — Greffier : M. Bubbe. — Audience le vendredi à 10 heures

Calais (sud-est). — Juge de paix : M. Lesur. — Suppléants : MM. Dewavrin et Wintrebert. — Greffier : M. Guidé. — Audience le vendredi à 10 heures.

Desvres. — Juge de paix : M. Leleu Aristide. — Suppléants : MM. Delbende et Langagne. — Greffier : M. Fausser. — Audience le vendredi à 10 heures.

Guînes. — Juge de Paix : M. Landrin. — Suppléants : MM. Level et Boulanger. — Greffier : M. Ruffin. — Audience le vendredi à 10 heures.

Marquise. — Juge de paix : M Landry. — Suppléants : MM. Pérus et Bouclet. — Greffier : M. Truffiez. — Audience le jeudi à 10 heures.

Samer. — Juge de paix : M. Martin Jh. — Suppléants : MM. Bègue et Delannoy. — Greffier : M. Banquart. — Audience le lundi à 10 heures.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Campagne-lez-Hesdin. — Juge de paix : M. Leurant. — Suppléants : MM. Bernard et Brasseur Em. — Greffier : M. Cardon. — Audience le vendredi à 10 heures.

Etaples, — Juge de paix : M. Bertrand. — Suppléants : MM. Dumoutier et Rivet. — Greffier : M. Lamotte. — Audience le mardi à 10 heures

Fruges. — Juge de paix : M. Bailly, — Suppléants : MM. Fauvelle et Debuire. — Greffier : M. Desmons. — Audience le vendredi à 10 heures.

Hesdin. — Juge de paix : M. Le Jardinier. — Suppléants : MM. Wil-

lame et Lamoury — Greffier : M. Masson. — Audience le vendredi à 10 heures.

Hucqueliers. — Juge de paix : M Butor-Blamont. — Suppléants : MM. Allexandre et Grard. — Greffier : M. Frammery. — Audience e jeudi à 10 heures.

Montreuil. — Juge de paix : M. Delsaux. — Suppléants : MM Dubourg V. et Baudelocque. — Greffier : M. Sénéchal Ch. — Audience le mardi à 10 heures.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Aire. — Juge de paix : M. Réant Ch , rue St-Pierre, 9. — Suppléants : MM. G. Dumont et J, Moufflin. — Greffier : M. Delattre.— Audience le lundi à 9 heures.

Ardres. — Juge de paix : M. Ranson. — Suppléants : MM. Fasquel P. et Quéval Em. — Greffier : M. Berthe. — Audience le jeudi à 11 heures.

Audruick. — Juge de paix : M. Chevalier. — Suppléants : MM. Lecouffe et Bouret. — Greffier : M Deldrève. — Audience les mercredi et vendredi à 9 heures.

Fauquembergues. — Juge de paix : M. Candelier. — Suppléants : MM. Cache et Jonnart Léon. — Greffier : M. Deligny. — Audience le mercredi dans la matinée.

Lumbres. Juge de paix : M. Leconte. — Suppléants : MM. Decroix et Lemoine J. — Greffier : M. Tiran. — Audience le mercredi à 9 heures.

St-Omer (nord). — Juge de paix : M. Vantroyen, rue Wissocq, 13. — Suppléants : MM. Cossart et Vasseur L.-J. — Greffier : M. Gœneutte — Audience les lundi et vendredi à 9 heures.

St-Omer (sud). — Juge de paix : M. Petit, enclos Notre-Dame. — Suppléants : MM. Depondt et Proy. — Greffier : M. Chevreux. — Audience les mercredi à 9 heures et samedi à 2 heures.

St-Omer (Tribunal de simple police). — Il est présidé alternativement, tous les mois, par un des juges de paix des deux cantons de St-Omer. — Greffier : M. Lesur.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Aubigny. — Juge de paix : M. Boulinguez. — Suppléants : MM. Houbart Hector, ✠, et Dorge Auguste. — Greffier : M. Anselin. — Audience le jeudi à 3 heures.

Auxi-le-Chateau. — Juge de paix : M. Willerval de Séricourt. —

Suppléants : MM Beaussart N.-J. et Fonfaye-Laprandie. — Greffier : M. Filbien. — Audience les mardi et vendredi à 10 heures.

Avesnes-le-Comte. — Juge de Paix : M. Desmazières. — Suppléants : MM. Dubois et Leplant.— Greffier : M. Chopin.— Audience le mercredi à 10 heures.

Heuchin — Juge de paix : M. Bouttemy G. — Suppléants : MM. Cocud C. et Delepouve Adh. — Greffier : M. Décobert. — Audience le mardi à 10 heures.

Le Parcq. — Juge de paix : M. Derisbourg. — Suppléants : MM. Leroy L. et Carpentier Ch. — Greffier : M. Collet. — Audience le vendredi à 10 heures

St-Pol. — Juge de paix : M. Graveline. — Suppléants : MM. Détappe Alphonse et Didier F. — Greffier : M. Pinon. — Audience les mardi et vendredi à 9 heures.

TRIBUNAUX DE COMMERCE

Aux termes de l'article 1er de la loi du 8 décembre 1883, les membres des tribunaux de commerce sont élus par les citoyens français, commerçants patentés ou associés en nom collectif depuis cinq ans, au moins, capitaines au long cours et maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments pendant cinq ans, directeurs des compagnies françaises anonymes de finances, de commerce et d'industrie, agents de change, et courtiers interprètes, après cinq ans d'exercice et cinq ans de résidence dans le ressort du tribunal. Les tribunaux de commerce du département sont actuellement composés ainsi qu'il suit :

Tribunal de commerce d'Arras.

(Comprenant dans son ressort l'arrondissement administratif d'Arras).

Président : M. Blondel Louis, à Arras.

Juges : MM. Bourgois Ch., Delplanque P., Hannebicque J. et Trannin H.

Juges suppléants : MM. Gheerbrant H., Morel G., Bauvin N. et Bourdrez Fr.

Greffier : M. Hudiart.

Tribunal de commerce de Boulogne.

(Comprenant dans son ressort les cantons nord et sud de Boulogne, Desvres et Samer).

Président : M. Moleux Paul.

Juges : MM. Orange-Munton, Petyt-Cazin, Crouy Emile et N.

Juges suppléants : MM. Dandre Léon, Lesage H., Delpierre-Gournay et Roussel-Touroude.

Greffier : M. Gaultier. — *Commis-greffier* : M. Leporcq.

Tribunal de commerce de Calais.

(Comprenant dans son ressort les deux cantons de Calais ceux de Guînes et Marquise).

Président : M. Mulart Jean.

Juges : MM Le Roy Frédéric, Seys Eugène, Bruyère Henri et Delplace Gustave

Juges suppléants : MM. Chauvin Pierre. Apeness-Hans, Pannier Auguste et Mine Charles.

Greffier : M. Fayolle — *Commis-greffier* : M, Louchez Alfred.

Tribunal de commerce de St-Omer.

(Comprenant dans son ressort l'arrondissement administratif de St-Omer).

Président : M. Dambricourt Alexandre.

Juges : MM. Dumez-Cumont, Blanquet Eugène, Fiévet Firmin et Martin-Evrard.

Juges suppléants : MM. Dailly-Attuyt, Lizot Alb., Paquet C. et Masset H.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES

Les Conseils de prud'hommes ont été institués par la loi du 18 mars 1806, dans le but principal de conserver la bonne harmonie entre les maîtres et les ouvriers et de juger les différends qui peuvent s'élever entre eux, quand ils n'ont pu les concilier. Ils se composent d'un nombre égal de patrons et d'ouvriers. Ils sont établis par décret et sur l'avis des Conseils municipaux.

Il existe dans le département quatre Conseils de prud'hommes qui ont leur siege à Bapaume, Boulogne, Calais et Saint-Omer.

Conseil de prud'hommes de Bapaume.

Ce Conseil, créé par ordonnance du 8 avril 1832, étend sa juridiction sur les fabriques des cantons de Bapaume, Bertincourt, Croisilles, Marquion et Pas.

Président : M. François Henri. — *Vice-président* : M. Quentin Amédée. — *Prud'hommes patrons* : MM. François Henri, Sy-Godefroy, Gernez Emile, Gagny-Leturcq. Bédu-Normand. Peugniez-Soualle et Saudemont Norbert. — *Prud'hommes ouvriers* : MM. Cou-

8

pez Pierre, Auberlicque Nicolas, Quentin Amédée, Léclabart Louis, Laude François, Leclercq Jules et Dumont Ernest. — *Secrétaire* : *Secrétaire* : M. Verdel Nicolas.

Conseil de prud'hommes de Boulogne.

Ce Conseil, créé par un décret du 7 juillet 1856, étend sa juridiction sur les deux cantons de Boulogne.

Président : M. Lacour Auguste. — *Vice-président* : M. St-Georges Pierre. — *Prud'hommes patrons* . MM. Froment Eugène, Deguine-Cugny, Hautin Charles, Leuillet Narcisse, Péron-Broquant, Regnault Auguste et Tétar-Bigot.— *Prud'hommes ouvriers* : MM. Delrieu Jean-Séverin, Boulanger-Fournier, Roger Frédéric, Tobo Léonce, Rimbaut Adrien et Valois-Piquendaire. — *Secrétaire* : M. E. G. Caudevelle.

Conseil de prud'hommes de Calais.

Un décret, en date du 26 octobre 1886, a supprimé le Conseil de prud'hommes de St-Pierre et réorganisé le Conseil de prud'hommes de Calais, en étendant sa juridiction sur les deux cantons de Calais, sauf la commune de Marck.

Le nouveau Conseil est ainsi composé :

Président : M. Desseilles Henri. — *Vice-président* : M. Thomas Emile. — *Prud'hommes patrons* : MM. Deguines Fr., Lebas J., Sergeant A., Bruyère H., Gest Fr., Daniel G., Daviron J., Desseilles H., Cugny P., Crettet Paul, Noyon G. et Armand Ch. — *Prud'hommes ouvriers* : MM. Thomas Em., Salembier L., Deguines Ad., Lapôtre Eug., Orient Ant., Hamy Cél., Gruson D., Lemaire Aug., Dulondel Léop., Campion Eug., Gatien Emile et Jude Henri. — *Secrétaire-greffier* : M. Debette Eugène.

Conseil de prud'hommes de St-Omer.

Ce Conseil, créé par décret du 10 mai 1865, a pour juridiction les divers établissements industriels situés dans les deux cantons de St-Omer.

Président : M. Nicolle Victor. — *Vice-président* : M. D'homont. — *Prud'hommes patrons* : MM. Paris Ch., David Honoré, Nicolle Victor, Lemoine Félix, Flajollet Isidore, Hermel Benoit et Lévis Alfred. — *Prud'hommes ouvriers* : MM. Lurant Henri, D'homont Henri, Masson Alfred, Chapelet Jules, Cordonnier Edouard, Houlliez Henri et Duyme.

COMMISSARIATS DE POLICE

Arras.—MM. Chubot, commissaire central, et Monier.—Bapaume: M. Desbonnets.

Béthune. — M. Bastel. — Carvin, M. Guffroy. — Lens, M. Petit J.-B. — Lillers, M. Dequesne.

Boulogne. — MM. Gresley, commissaire central; Delattre M. et Banse. — Calais, commissaire central : M. Vasseur.—Commissaires: MM. Bollier et Bontemps. — Marquise, M. Robert.

Hesdin, M. Becquet.

St-Omer. — M. Legrand. — Aire, M. Dagonnet.

St-Pol. — M. Hue.

Police spéciale des chemins de fer.

Commissaires spéciaux du chemin de fer du Nord et du port : MM. Tournon, à Boulogne ; Michaud, à Calais.

Commissaire spécial : à la gare de Lens, M. Rodière.

Inspecteurs spéciaux : MM. Lebourg et Cottard Math., à Boulogne ; Mottet et Chatard, à Calais.

OFFICIERS PUBLICS ET MINISTÉRIELS

Notaires. — Le nombre des notaires est fixé par le Gouvernement. Dans toutes les villes de 100,000 âmes et au-dessus, il doit y avoir un notaire, au plus, par 6,000 habitants, et, dans toutes les autres villes, bourgs et villages, il doit y avoir deux notaires, au moins, et cinq au plus, par chaque arrondissement de justice de paix. — Les notaires sont divisés en trois classes : ceux de la première sont dans les villes où il est établi une cour d'appel ; ils peuvent instrumenter dans tout le ressort de la cour, en concurrence avec les autres notaires ; ceux de la deuxième classe sont placés dans les villes où il y a un tribunal de première instance ; ils ont le droit d'instrumenter dans tout le ressort du tribunal ; ceux de la troisième classe sont placés dans les communes où il n'y a ni cour d'appel, ni tribunal de première instance ; ils ne peuvent instrumenter que dans l'étendue du canton dans lequel ils résident.

Les notaires sont nommés par le Chef de l'Etat. Leurs fonctions consistent à recevoir tous les actes et contrats. à leur conférer l'authenticité, à en assurer la date, à en conserver le dépôt, à en délivrer les grosses et expéditions. Ils sont assujettis à un cautionnement.

Commissaires-priseurs. — Les commissaires-priseurs sont chargés de la prisée des meubles et des ventes publiques et aux enchères d'effets mobiliers. Ils ne sont établis que dans les villes chefs-lieux d'arrondissement ou siège de tribunaux de première instance, ou enfin ayant une population de 5,000 âmes au moins.

Les commissaires-priseurs sont nommés par le Chef de l'État. Ils sont assujettis à un cautionnement et à une patente.

Huissiers. — Les huissiers sont chargés d'assigner devant les cours et tribunaux, de signifier et d'exécuter les actes et jugements ; ils ne

peuvent instrumenter que dans le ressort de la cour ou du tribunal auquel ils sont attachés. Dans les lieux où il n'y a pas de commissaires-priseurs, ils procèdent, concurremment avec les notaires et greffiers, aux prisées et ventes publiques de meubles et objets mobiliers. Ils sont nommés par le Chef de l'Etat.

Notaires, Commissaires-Priseurs et Huissiers.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Notaires d'arrondissement. — MM. Hautcœur. Comble, Legrand, Lorthiois, Wartel, Dubus, Helbecque, Maricot, Leviez P. et Cuvillon, à Arras.

Notaires de canton. — MM. Cossart, Dhorne et Villette V., à Bapaume. — Ravaux, à Beaumetz-lez-Loges ; Nulluy, à Rivière. — Viscart, à Bertincourt, et Bellet, à Vélu. — Carlier, à Croisilles, et Choppin, à Bucquoy. — Henry, à Inchy (Marquion), et Foulon, à Oisy — Caudron et Josien, à Pas, et Cordier, à Foncquevillers. — Crétal, à Vimy, et Petit Ern., à Neuville-St-Vaast. — Taquet. à Vitry, et Blondelle, à Cagnicourt.

Commissaires-priseurs. — MM. Advielle et Henry, à Arras.

Huissiers : MM. Bigotte, Dupuis, Héroguelle, Louis. Tétart Ch., Bienaimé, à Arras ; Piettre, à Bapaume ; Choquet, à Beaumetz-lez-Loges ; Deschamps, à Bertincourt ; Wédeux, à Croisilles ; Lourdault, à Marquion ; Fressin, à Pas ; Fournet, à Vimy, Lavigne, à Vitry.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Notaires d'arrondissement. — MM. Léturgie, Danel, de Baillencourt, Hugot Al. et Schouteten.

Notaires de canton. — MM. Vouters, à Beuvry (Cambrin) ; Grauwin, à Haisnes, et Ch. Martin, à Richebourg-l'Avoué — Delehelle, Legay et Crépin H., à Carvin, et Dancoisne fils, à Hénin-Liétard. — Daix fils, à Houdain ; Desuet, à Fresnicourt, et Daquin Jules, à Hersin-Coupigny. — Becquart et Duquesne, à Laventie ; Galland, à Fleurbaix, et Berton, à Lestrem. — Legentil, Tacquet et Cayet, à Lens. — Lamblin, Landau et Maton, à Lillers ; Lissacq. à St-Venant, et Lecouffe fils, à Gonnehem. — Wambergue et Leflon, à Norrent-Fontes, et Trutenart. à St-Hilaire-Cottes.

Notaires honoraires. — MM. Dancoisne père, à Hénin-Liétard ; Daix père, à Houdain ; Richebez P., à Béthune.

Commissaire-priseur. — M. Henry Louis, à Béthune.

Huissiers. — MM. Creton, Meurice, Quétiez, Dorlencourt, Cœlembier et Saurel, à Béthune ; Gourdin, à Beuvry (Cambrin) ; Sy, à

Carvin. et Beauvois à Hénin-Liétard; Jérôme, à Houdain ; Dilly, à Laventie ; Dupuich et Blondel, à Lens ; Surmany, à Lillers ; Verriez, à Norrent-Fontes.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Notaires d'arrondissement. — MM. Guéry, Bary, Cardon, Ponticourt et Delcourt, à Boulogne.

Notaires de canton. — MM. Campagne, Dutilloy J., Delsart et Vermeersch, à Calais. — Harlé et Carbonnier, à Desvres — Bourgeois, à Guînes ; Hamy fils, à Hardinghen, et Lalou, à Licques. — Pérus et Adam, à Marquise. — Bègue et Delannoy, à Samer.

Commissaires-priseurs. — MM. Caen, à Boulogne. — Wiart, à Calais.

Huissiers. — MM. Carbonnier ; Plus, Baron, syndic, Garasse et Didierjean, à Boulogne ; Agneray, Lembrez Désiré, Lys et Lembrez Henri, à Calais ; Guilmant, à Desvres ; Boulanger, à Guînes ; Carbonnier Félix, à Marquise ; Crestien, syndic, à Samer.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Notaires d'arrondissement. — MM. Dubourg Paul, ✱, Plesse et Tournant, à Montreuil.

Notaires de canton. — MM. N., à Campagne ; Saumon, à Aix-en-Issart, et Devaux, à Beaurainville. — Cochet et Ogez, à Etaples. — Holleau, Blond et Deligny, à Fruges, et Waulle, à Fressin. — Houzel Henri, Harlé et Bouverne, à Hesdin. — Moitier Charles et Grard, à Hucqueliers. — Bataille, à St-Josse, et Damay Em., à Verton.

Notaires honoraires. — MM. Martin, à Hucqueliers, Lereuil, à Hesdin.

Commissaire-priseur. — M. Dupré, à Montreuil.

Huissiers. — MM. Maquer, Gottrand et Dubois, à Montreuil ; Pasbecq, à Campagne; Lefebvre, à Etaples ; Férez, à Fruges; Houilliez, à Hesdin ; Radenne, à Hucquèliers.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Notaires d'arrondissement. — MM. Eloy, de Baillencourt dit Courcol, Larcher, Cossart, Depondt, Decroos, Sauvage Ch. et Costeux, à St-Omer.

Notaires de canton. — MM. Bourdrel, Delacourt, Bienaimé, Pigouche et Neuville, à Aire.—Cresson, Ranson, Hembert et Delevaque, à Ardres. - François F. et Brongniart J., à Audruick, et Lecointe, à

Vieille-Eglise. — Bonnières, à Fauquembergues. et Jonnart fils, à Fléchin. — Petit et Hermary Edm., à Lumbres, Dague, à Dohem.

Commissaires-priseurs. — MM. Renard, à Aire ; Baillenx et Billet, à St-Omer.

Huissiers. — MM. Fossette, Chevreux, Leblanc, Duvillier, Pinguet A., et Dehorter, à St-Omer ; Dugard, à Aire ; Deléglise fils et Leriche, à Ardres ; Ducloy, à Audruick ; Bret, à Fauquembergues ; Coignon, à Lumbres.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Notaires d'arrondissement. — MM. Laly, Lefebvre, Dubois, Lemaire et Capy Léon, à St-Pol.

Notaires de canton.—MM. Desongnis et Dorge, à Aubigny, et Ronné, à Tincques — Duhen, Penet et Daussy, à Auxi-le-Château; Fonfaye-Laprandie et Petain L., à Frévent.— Leplant et Machon, à Avesnes-le-Comte, et Bédu, à Sus-St-Léger. — Rigaut, à Heuchin ; Roger et Corbier, à Pernes. — Dacquin, au Parcq ; Pouchain, à Rollencourt, et Petit, à Wail.

Commissaire-priseur. — M. Brognard, à St-Pol.

Huissiers. — MM. Montigny, Duprez et Dhorne, à St-Pol ; Legris, à Aubigny; Caron, à Auxi-le-Château, et Bigorne, à Frévent; Lefort, à Avesnes-le-Comte, et Vaneetvelde, à Sus-St-Léger ; Dazin, à Heuchin, et Décobert, au Parcq.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES

Les administrations financières comprennent les services de la Trésorerie, des Recettes particulières et des Perceptions, et des services des Contributions directes, de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, des Douanes, des Contributions indirectes, des Bureaux de garantie des matières d'or et d'argent, des Manufactures de l'Etat, des Postes et Télégraphes et des Forêts.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE

Les trésoriers-payeurs généraux réunissent les fonctions de receveur général et de payeur dans chaque département. Dans le chef-lieu d'arrondissement, où réside le trésorier-payeur général il n'y a pas de receveur particulier : le trésorier-payeur général en remplit les fonctions.

Trésorier-payeur général du Pas-de-Calais : M. Desplanques, à l'hôtel de la Trésorerie, rue des Fours, 2, à Arras.

Fondés de pouvoirs: MM. Taffin, chef des bureaux, rue St-Etienne, 5; Buissart et Peuvion.

Caisse : MM. Ad. Granier, caissier ; Damiens Valéry, garçon de caisse.

Service de la comptabilité : MM. Tréhoux et D. Delansorne, comptables ; Chabot, employé ; Queneutte, expéditionnaire.

Service de la caisse des dépôts : MM. Guéant, chef ; Delannoy, employé ; Thibaut, expéditionnaire.

Service des dépenses publiques : MM. Peuvion, chef ; L Delattre, sous-chef ; Marcelin, comptable ; Bouttemy et Soir, employés ; Franville et Loridan, expéditionnaires ; Théret (contrôle des rentes).

Service de la perception et des amendes : MM. Buissart, chef ; Descle, Parzy, Noël et Grard, percepteurs surnuméraires.

Fressin et Dépret, employés ; Fourmeaux, expéditionnaire.

Service des rentes, Légion d'honneur et fonds particuliers : MM. Brassart, chef ; Fourcy, Grilhot, Nollet et Delaporte, employés ; Dambreville et Blondel, expéditionnaires.

RECETTES PARTICULIÈRES.

Receveurs particuliers : MM. Drouault, à Béthune. — Toupinon de la Roche-Dumas, à Boulogne. — Haye, à Montreuil. — Trézel, à St-Omer. — Roucher d'Aubanel, à St-Pol.

Fondés de pouvoirs : MM. Pitard, à Béthune — Bouillon, à Boulogne. — Bernard, à Montreuil. — Faizand, à St-Omer. — Hottin, à St-Pol.

PERCEPTIONS.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Cantons d'Arras (nord et sud). *Arras* (1re classe), M. Lavaud de la Laurencie, à Arras. — Circonscription (1 commune) : Arras.

Beaurains (2e cl.) M. Legentil (1). — Circ (8) : Achicourt, Agny, Beaurains, Fampoux, Feuchy, Neuville-Vitasse, Tilloy-lez-Mofflaines, Wailly.

Marœuil (5e cl.) M. Thévenin. — Circ. (5) : Anzin-St-Aubin, Dainville, Duisans. Etrun, Marœuil.

St-Laurent-Blangy (4e cl.) M. Degand (1). — Circ. (6) : Athies, Ecurie, Roclincourt, Ste-Catherine, St-Laurent-Blangy, St-Nicolas.

(1) Résidence à Arras.

Canton de Bapaume — *Bapaume* (2e cl.) M. Le Guern. — Circ. (10) : Avesnes-lez-Bapaume, Bancourt, Bapaume, Biefvillers-lez-Bapaume, Frémicourt, Grévillers, Le Sars, Ligny-Tilloy, Martin-puich, Warlencourt-Eaucourt.

Le Transloy (5e cl.) M. Hay (1). — Circ (5) ; Beaulencourt, Le Transloy, Morval, Riencourt-lez-Bapaume, Villers-au-Flos.

Sapignies (4e cl.) M. Rivaux (1) — Circ. (7) : Achiet-le-Grand, Achiet-le-Petit, Béhagnies, Beugnâtre, Bihucourt, Favreuil, Sapignies.

Canton de Beaumetz-lez Loges — *Agnez-lez-Duisans* (4e cl.) M. Baudel (2). — Circ. (7) : Agnez-lez-Duisans, Gouves, Habarcq, Hautes-Avesnes, Montenescourt, Wanquetin, Warlus.

Beaumetz-lez-Loges (2e cl.) M. Corroyer - Circ. (13) : Bailleulmont, Bailleulval, Basseux, Beaumetz-lez-Loges, Berles-au-Bois, Berneville, Fosseux, Gouy-en-Artois, la Cauchie, la Herlière, Monchiet, Rivière, Simencourt.

Ficheux (3e cl.) M. Lefebvre (2). — Circ. (9) ; Adinfer, Blairville, Boiry-St-Martin, Boiry-Ste-Rictrude, Ficheux, Hendecourt-lez-Ransart, Mercatel, Monchy-au-Bois, Ransart.

Canton de Bertincourt.—*Beaumetz-lez-Cambrai* (2e cl.) M. Brier. — Circ. (8) : Beaumetz-lez-Cambrai, Beugny, Havrincourt, Hermies, Lebucquière, Morchies, Trescault, Vélu.

Bertincourt. (2e cl.) M. Chénier (1). — Circ (9) : Barastre, Bertincourt, Bus, Haplincourt, Lechelle, Metz-en-Couture, Neuville-Bourjonval, Rocquigny, Ruyaulcourt.

Canton de Croisilles — *Bucquoy* (2e cl.) M. Guéry. — Circ. (7) : Ablainzevelle, Ayette, Bucquoy, Courcelles-le-Comte, Douchy-lez-Ayette, Gomiecourt, Moyenneville.

Croisilles (1re cl) M. Wéber. — Circ. (10) : Bullecourt, Croisilles, Ecoust-St-Mein, Ervillers, Fontaines-lez Croisilles, Hamelincourt, Mory, Noreuil, St-Léger, Vaulx-Vraucourt.

Hénin-sur-Cojeul (3e cl.) M. Lenglet (2). — Circ. (10) : Boiry-Becquerelle, Boisleux-au-Mont, Boisleux-St-Marc, Boyelles, Chérisy, Guémappe, Héninel, Hénin-sur-Cojeul, St-Martin-sur-Cojeul, Wancourt.

Canton de Marquion — *Buissy-Baralle* (1re cl.) M. Fournery (3). — Circ. (10) : Baralle, Bourlon, Buissy-Baralle, Graincourt-lez-Havrincourt, Inchy, Lagnicourt, Marquion, Pronville, Quéant, Sains-lez-Marquion.

(1) Résidence à Bapaume. — (2) Résidence à Arras. — (3) Résidence à Marquion.

Oisy-le-Verger (2e cl.) M. Weis. — Circ. (7) : Ecourt St-Quentin, Epinoy, Oisy-le-Verger, Palluel, Rumaucourt, Sauchy-Cauchy, Sauchy-Lestrée.

Canton de Pas. — *Foncquevillers* (3e cl.) M. Fontaine Ch. — Circ. (6) : Foncquevillers, Gommecourt, Hannescamps, Hébuterne, Puisieux, Sailly-au-Bois

Humbercamps (5e cl.) M. Pérard. — Circ (6) : Bienvillers-au-Bois, Gaudiempré. Humbercamps, Pommier, St-Amand, Souastre.

Pas (2e cl.) M. Marlière — Circ. (11) : Amplier, Couin, Famechon, Grincourt-lez-Pas, Halloy, Hénu, Orville, Pas, Sarton, Thièvres, Warlincourt-lez-Pas.

Canton de Vimy. — *Izel-lez-Equerchin* (2e cl.) M. d'Heilly. — Circ. (10) : Arleux-en-Gohelle, Beaumont, Bois-Bernard, Drocourt, Fresnoy, Gavrelle, Izel-lez-Equerchin, Neuvireuil, Oppy, Quiéry la-Motte.

Neuville-St-Vaast (2e cl.) M. Charpentier. — Circ. (8) : Ablain-St-Nazaire, Acq, Carency, Mont-St-Eloy, Neuville-St-Vaast, Souchez, Thélus, Villers-au-Bois.

Vimy (2e cl.) M. Baude. — Circ. (10 : Acheville, Avion, Eleu dit Leauwette, Bailleul-sir-Berthoult, Farbus, Givenchy-en Gohelle, Méricourt, Rouvroy, Vimy, Willerval.

Canton de Vitry.—*Hendecourt-lez-Cagnicourt* (3e cl.) M. Boitel (1). —Circ. (8) : Cagnicourt, Dury, Eterpigny, Hendecourt-lez-Cagnicourt, Récourt, Riencourt-lez-Cagnicourt, Saudemont, Villers-lez-Cagnicourt.

Vis-en-Artois (3e cl.) M. Godart. — Circ. (8) : Boiry-Notre-Dame, Etaing, Haucourt, Monchy-le-Preux, Pelves, Remy, Rœux, Vis-en-Artois.

Vitry (1re cl.) M. Pruvost. - Circ. (12) : Bellonne, Biache-St-Vaast, Brebières, Corbehem, Fresnes-lez-Montauban, Gouy-sous-Bellonne, Hamblain-lez-Prés, Noyelles-sous-Bellonne, Plouvain, Sailly-en-Ostrevent, Tortequesne, Vitry.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Canton de Béthune. — *Béthune* (2e cl.) M. Rouillée. — Circ. (9) : Annezin, Béthune, Essars, Fouquereuil, Fouquières-lez-Béthune, Oblinghem, Vendin-lez-Béthune, Verquigneul, Verquin.

Chocques (3e cl.) M. Matis. — Circ. (4) : Allouagne, Chocques, Labeuvrière, Lapugnoy.

(1) Résidence à Cagnicourt.

Locon (3e cl) M. Grisse (1) —Circ. (4) : Hinges, Lacouture, Locon, Vieille-Chapelle.

Canton de Cambrin. — *Beuvry* (1re cl.) M. Chevalier.—Circ (9) : Beuvry, Cuinchy, Festubert, Givenchy-lez-La Bassée, Labourse, Richebourg-l'Avoué, Richebourg-St-Vaast. Sailly-Labourse, Violaisnes.

Cambrin (2e cl) M. Dupuy, ✱.—Circ. (8) : Annequin, Auchy-lez-La Bassée, Billy-Berclau, Cambrin, Douvrin, Haisnes, Noyelles-lez-Vermelles, Vermelles

Canton de Carvin. — *Carvin* (3e cl.) M. Hirtz.—Circ. (2) : Carvin, Oignies.

Hénin-Liétard (2e cl.) M. Paillard.—Circ (3) : Courrières, Hénin-Liétard, Montigny-en-Gohelle.

Leforest (3e cl) M. Lugrin. – Circ. (5) : Courcelles-lez-Lens, Dourges, Evin-Malmaison, Leforest, Noyelles-Godault.

Canton d'Houdain. – *Hersin-Coupigny* (1re cl.) M. Barbier.— Circ. (10) : Barlin, Bouvigny, Estrée-Cauchy, Fresnicourt, Gouy-Servin, Hersin-Coupigny, Maisnil-lez-Ruitz, Nœux, Sains-en-Gohelle, Servin.

Houdain (2e cl.) M. Volet. — Circ. (10) : Beugin, Camblain-Châtelain, Caucourt, Divion, Gauchin-le-Gal, Hermin, Houdain, Ourton, Ranchicourt, Rebreuve.

Labuissière (1re cl) M. Beugin. — Circ. (11) : Bruay, Calonne-Ricouart, Drouvin, Gosnay, Hesdigneul, Haillicourt, Houchin, Labuissière, Marles, Ruitz, Vaudricourt.

Canton de Laventie. — *Fleurbaix* (3e cl.) M. Grosbois. — Circ. (2) : Fleurbaix, Sailly-sur-la-Lys.

Laventie (2e cl.) M. Weber. — Circ (4) : Laventie, Lestrem, Lorgies, Neuve-Chapelle.

Canton de Lens. — *Bully* (1re cl) M. Caupin. — Circ. (6) : Aix-Noulette, Angres, Liévin, Bully, Grenay, Mazingarbe.

Lens (1re cl.) M. Poissonnier. — Circ. (7) : Billy-Montigny, Fouquières-lez-Lens, Lens, Loison, Loos, Noyelles-sous-Lens, Sallau.

Pont-à-Vendin (1re cl.) M. Fiot.—Circ. (9) : Annay, Bénifontaine, Estevelles, Harnes, Hulluch, Meurchin, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil, Wingles.

Canton de Lillers. — *Lillers* (2e cl.) M. Masse.—Circ. (4): Busnes, Gonnehem, Guarbecque, Lillers.

St-Venant (2e cl.) M. Thillard — Circ. (5) : Calonne-sur-la-Lys, Mont-Bernanchon, Robecq, St-Floris. St-Venant.

(1) Résidence à Béthune.

Canton de Norrent-Fontes.—*Auchel.* (2e cl.) M. Decrombecque.— Circ. (11) : Ames, Amettes, Auchel, Auchy-au-Bois, Burbure, Cauchy-à la Tour, Ferfay, Lières, Ligny-lez-Aire. Lozinghem, Westrehem.

Lambres (2e cl.) M. Violette (1). -Circ. (9) : Berguette, Blessy, Isbergues, Lambres, Liettres, Mazinghem, Molinghem, Quernes, Witternesse.

Norrent-Fontes (3e cl.) M. Milvaux.—Circ. (10) : Bourecq, Ecquedecques, Estrée-Blanche, Ham, Lespesses, Linghem, Norrent-Fontes, Rombly, Rely, St-Hilaire-Cottes.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE

Cantons de Boulogne (nord et sud).—*Boulogne* (1re cl.) M Loy.— Circ (1) : Boulogne.

St-Martin-Boulogne (3e cl) M. Nadal, O. ✻.—Circ. (7): Baincthun, Conteville, Echinghen, Pernes, Pittefaux, St-Martin-Boulogne, Wimille.

Canton de Calais.—*Calais*(1re cl.) M. Constantin.—Circ.(1): Calais.

Marck (4e cl.) M. Beauquesne (2). -Circ. (3): Coulogne, Les Attaques, Marck.

Peuplingues (3e cl) M. Loth Ach. — Circ (8) : Bonningues-lez-Calais, Coquelles, Escalles, Fréthun, Nielles-lez-Calais, Peuplingues, St-Tricat, Sangatte.

Canton de Desvres. — *Colembert* (3e cl.) M. Guio. — Circ. (13) : Alincthun, Bainghen, Bellebrune, Belle-et-Houllefort, Bournonville, Brunembert, Colembert, Henneveux, Lewast, Longueville, Nabringhen, Quesques, Selles.

Desvres (2e cl) M. Revel — Circ. (10) : Courset, Crémarest, Desvres, Longfossé, Lottinghen, Menneville, St-Martin-Choquel, Senlecques, Vieil-Moutier, Wirwignes.

Canton de Guînes. — *Guînes* (2e cl.) M. Hantot. — Circ. (7) : Andres, Caffiers, Campagne, Fiennes, Guînes, Hames-Boucres, Pihen.

Licques (3e cl.) M. Michaux. — Circ. (9) : Alembon, Bouquehault, Boursin, Hardinghen, Herbinghen, Hocquinghen, Hermelinghen, Licques, Sanghen.

Canton de Marquise. — *Audinghen* (5e cl.) M. Fauquet (3). — Circ. (8) : Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Hervelinghen, St-Inglevert, Tardinghen, Wissant.

(1) Résidence à Aire. — (2) Résidence à Calais. — (3) Résidence à Marquise,

Marquise (3e cl.) M. Gonnot. — Circ. (9) : Bazinghen, Beuvrequen, Leubringhen, Leulinghen, Maninghen, Marquise, Offrethun, Rinxent, Wacquinghen.

Wierre-Effroy (5e cl.) M. Chauveau (1). — Circ (4) : Ferques, Landrethun-le-Nord, Réty, Wierre-Effroy.

Canton de Samer — *Condette* (3e cl.) M. Cornet (2) — Circ. (12) : Condette, Dannes, Hesdigneul, Hesdin-l'Abbé, Isques, Le Portel, Nesles, Neufchâtel, Outreau, St-Etienne, St-Léonard, Verlincthun.

Samer (3e cl.) M. Decourteix. — Circ. (8) : Carly, Doudeauville, Halinghen, Lacres, Questrecques, Samer, Tingry, Wierre-au-Bois.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Canton de Campagne. — *Aix-en-Issart* (5e cl.) M. Thévard. — Circ. (10) : Aix-en-Issart, Boubers, Hesmond, Loison, Marant, Marenla, Marles, Offin, St-Deneux, Sempy.

Campagne-lez-Hesdin (3e cl.) M. Dinet. — Circ. (7) : Beaurainville, Boisjean, Brimeux, Campagne-lez-Hesdin, Ecquemicourt, Lespinoy, Maresquel.

Maintenay (3e cl.) M. Pouzi (3). — Circ. (7) : Buire-le-Sec, Douriez, Gouy, Maintenay, Roussent, St-Remy, Saulchoy.

Canton d'Etaples. — *Etaples* (3e cl.) M. Aloy. — Circ. (9) : Attin, Beutin, Brexent, Camiers, Etaples, Frencq, Lefaux, Tubersent, Widehem.

Longvillers (5e cl.) M. Thubeauville (3) — Circ. (10) : Bernieulles, Cormont, Estrée, Estréelles, Hubersent, Inxent, Longvillers, Maresville, Montcavrel, Recques-sur-Course.

Canton de Fruges. — *Canlers* (5e cl.) M. Peltey (4). — Circ. (6) : Ambricourt, Avondances, Canlers, Coupelle-Neuve, Crépy, Fressin, Planques, Ruisseauville, Verchin.

Créquy (4e cl.) M. le Roy. — Circ (7) : Créquy, Embry, Lebiez, Rimboval, Royon, Sains-lez-Fressin, Torcy.

Fruges (3e cl.) M. Merlin Em. — Circ. (9) : Coupelle-Vieille, Fruges, Hezecques, Lugy, Matringhem, Mencas, Radinghem, Senlis, Vincly.

Canton d'Hesdin — *Aubin-St-Vaast* (4e cl.) M. Dinslage (5). — Circ. (8) : Aubin-St-Vaast, Bouin, Cavron-St-Martin, Contes, Guisy, Laloge, Plumoison, Wambercourt.

(1) Résidence à Marquise. — (2) Résidence à Pont-de-Briques. — (3) Résidence à Montreuil. — (4) Résidence à Fruges. — (5) Résidence à Hesdin.

Hesdin (4e cl.) M. Boissie. — Circ. (7) : Brévillers, Capelle, Hesdin, Huby-St-Leu, Marconne, Marconnelle, Ste-Austreberthe.

Regnauville (3e cl.) M Avoine. — Circ. (8) : Caumont, Chériennes, Guigny, Labroye, Mouriez, Raye, Regnauville, Tortefontaine.

Canton d'Hucqueliers. — *Hucqueliers* (2e cl.) M. Bracquart. — Circ (12) : Alette, Bécourt, Beussent, Bezinghem, Bimont, Bourthes, Clenleu, Enquin, Hucqueliers, Parenty, Preures, Zoteux.

Verchocq (3e cl.) M. Frère. — Circ. (12) : Aix-en-Ergny, Avesnes, Campagne-lez-Boulonnais, Ergny, Herly, Humbert, Maninghem, Quilen, Rumilly, St-Michel, Verchocq, Wicquinghem.

Canton de Montreuil — *Montreuil* (3e cl.) M. Hermant — Circ. (8) : Beaumerie, Campigneulles-les-Grandes, Campigneulles-les-Petites, Ecuires, La Madelaine, Montreuil, Neuville, Wailly.

St-Josse (4e cl) M. Cavrois. — Cir. (8) : Airon-Notre-Dame, Airon-St-Vaast, Cucq, La Calotterie, Merlimont, St-Aubin, St-Josse, Sorrus.

Verton (2e cl.) M. Damiens (1) —Circ.(10): Berck, Collines, Conchil-le-Temple, Groffliers, Lépine, Nempont-St-Firmin, Rang-du-Fliers, Tigny-Noyelles, Verton, Waben.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Canton d'Aire.— *Aire* (2e cl.) M. Carpentier — Circ. (5): Aire, Mametz, Racquinghem, Roquetoire, Wittes.

Thérouanne (2e cl.) M. Ponthieu. - Circ. (9) : Clarques, Ecques, Herbelles, Heuringhem, Inghem, Quiestède, Rebecq, Thérouanne, Wardrecques.

Canton d'Ardres.— *Ardres* (3e cl,) M. Lengagne.— Circ. (8) Ardres, Autingues, Balinghem, Brêmes, Landrethun-lez-Ardres, Louches, Neilles-lez-Ardres, Rodelinghem.

Eperlecques (3e cl) M Idatte, ✻. -- Circ. (7): Bayenghem-lez-Eperlecques, Eperlecques, Muncq-Nieurlet, Nordausques, Nortleulinghem, Recques, Zouafques.

Tournehem (4e cl.) M. Loy Ch. —Circ. (8): Audrehem, Bonningues, Clerques, Guémy, Journy, Mentque-Nortbécourt, Rebergues, Tournehem.

Canton d'Audruick.— *Audruick* (2e cl.). M Salvaing de Boissieu — Circ. (6): Audruick, Nortkerque, Polincove, Ruminghem, Ste-Marie-Kerque, Zutkerque.

Vieille-Eglise (2e cl.) M. Bouillier. — Circ. (7) : Guemps, Nouvelle-Eglise, Offekerque, Oye, St-Folquin, St-Omer-Capelle, Vieille-Eglise.

(1) Résidence à Berck.

Canton de Fauquembergues. — *Fauquembergues* (2e cl) M. Bonnart. — Circ. (10): Audincthun, Avroult, Coyecques, Dennebrœucq, Fauquembergues, Merck-St-Liévin, Reclinghem, Renty, St-Martin-d'Hardinghem, Thiembronne.

Fléchin (3e cl.) M Hamant. — Circ. (8) : Beaumetz-lez-Aire, Bomy, Enguinegatte, Enquin, Erny-St-Julien, Febvin-Palfart, Fléchin, Laires.

Canton de Lumbres.— *Alquines* (5e cl.) M. Renon.— Circ. (8): Alquines, Bouvelinghem, Coulomby, Escœuilles, Haut-Loquin, Quercamps, Surques, Westbécourt.

Hallines (3e cl.) M. Flayelle. — Circ. (8) : Cléty, Delettes, Dohem, Esquerdes, Hallines, Ouve-Wirquin, Pihem, Remilly.

Lumbres (3e cl.) M. Drouin. — Circ (10) : Acquin, Boisdinghem, Elnes, Leulinghem, Lumbres, Quelmes, Setques, Wavrans, Wisques, Zudausques.

Nielles-lez-Bléquin (3e cl.) M. Grébaut. — Circ. (8): Affringues, Bayenghem-lez-Seninghem, Bléquin, Ledinghem, Nielles-lez-Bléquin, Seninghem, Vaudringhem, Wismes.

Canton de St-Omer (nord et sud).— *Arques* (2e cl.) M. Campagne. — Circ (8): Arques, Blendecques, Campagne-lez-Wardrecques, Clairmarais, Helfaut, Longuenesse, Tatinghem, Wizernes.

St-Martin-au-Laërt (2e cl.) M. Hermant Alex. — Circ. (7): Houlle, Moringhem, Moulle, Salperwick, St-Martin-au-Laërt, Serques, Tilques.

St-Omer (1re cl.) M. Frère. — Circ. (1) : St-Omer.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Canton d'Aubigny. —*Aubigny* (3e cl.) M. Lecocq (1) — Circ. (11) : Agnières, Aubigny, Camblin-l'Abbé, Cambligneul, Capelle-Fermont, Frévin-Capelle, Hermaville, Mingoval, Savy-Berlette, Tilloy-lez-Hermaville, Villers-Châtel.

Magnicourt-en-Comté (3e cl.) M. Lejeune (1).— Circ. (10): Bailleul-aux-Cornailles, Bajus, Béthonsart, Chelers, Frévillers, La Comté, La Thieuloye, Magnicourt-en-Comté, Monchy-Breton, Villers-Brûlin.

Penin (3e cl.) M. Delanoé (2). — Circ. (9): Ambrines, Averdoingt, Berles, Gouy-en-Ternois, Izel-lez-Hameau, Maizières, Penin, Tincques, Villers-sir-Simon.

Canton d'Auxi-le-Château.— *Auxi-le-Château* (2e cl.) M. Ternisien, — Circ. (9) : Auxi-le-Château, Boffles, Buire-au-Bois, Le Ponchel, Nœux, Rougefay, Villers-l'Hôpital, Wavrans, Willencourt.

Frévent (2e cl) M. Mercier. — Circ. (8): Bonnières, Boubers-sur-

(1) Résidence à St-Pol. — (2) Résidence à Tincques.

Canche, Bouret-sur-Canche, Canteleux, Fortel, Frévent, Ligny-sur-Canche, Vacquerie-le-Boucq.

Quœux (5e cl.) M. Bernard. — Circ. (11) : Aubrometz, Conchy-sur-Canche, Erquières, Fontaine-l'Etalon, Gennes-Ivergny, Haravesnes, Haut-Maisnil, Monchel, Quœux, Tollent, Vaulx.

Canton d'Avesnes-le-Comte —*Avesnes-le-Comte* (3e cl.) M. Vergne. — Cir. (11) : Avesnes-le-Comte, Barly, Bavincourt, Coullemont, Couturelle, Grand-Rullecourt, Hauteville, Liencourt, Saulty, Sombrin, Warluzel.

Le Souich (3e cl.) M. Foubert. — Circ. (11) : Beaudricourt, Canettemont, Estrée-Wamin, Houvin-Houvigneul, Ivergny, Le Souich, Mondicourt, Pommera, Rebreuve-sur-Canche, Rebreuviette, Sus-St-Léger.

Manin (3e cl.) M Tondelier. — Circ. (11) : Beaufort-Blavincourt, Berlencourt, Denier, Givenchy-le-Noble, Lattre-St-Quentin, Lignereuil, Magnicourt-sur-Canche, Manin, Noyelle-Vion, Noyellette, Sars-le-Bois.

Canton d'Heuchin. — *Anvin* (4e cl.) M. Hucquedieu. — Circ. (11) : Anvin, Bergueneuse, Conteville, Eps, Erin, Fleury, Hestrus, Huclier, Monchy-Cayeux, Teneur, Tilly-Capelle.

Heuchin (3e cl.) M. Simon. — Circ (11) : Boyaval, Equirre, Fiefs, Fontaine-lez-Boulans, Fontaine-lez-Hermans, Heuchin, Lisbourg, Nédon, Nédonchel, Prédefin, Sains-lez-Pernes.

Pernes (4e cl.) M. Muraine. — Circ (11) : Aumerval, Bailleul-lez-Pernes, Bours, Diéval, Floringhem, Marest, Pernes, Pressy, Sachin, Tangry, Valhuon.

Canton du Parcq. — *Blangy* (3e cl.) M. Tonel. — Circ. (12) : Auchy-lez-Hesdin, Azincourt, Béalencourt, Blangy, Blingel, Eclimeux, Incourt, Maisoncelle, Neulette, Rollancourt, Tramecourt, Wamin.

Le Parcq (3e cl.) M. Delanoy (1). — Circ. (12) : Fillièvres, Fresnoy, Galametz, Grigny, Le Parcq, Lequesnoy, Noyelles-lez-Humières, St-Georges, Vacqueriette, Vieil-Hesdin, Wail, Willeman.

Canton de St-Pol. — *Croisette* (3e cl.) M. Bouthors. — Circ. (14) : Beauvois, Bermicourt, Blangermont, Blangerval, Croisette, Flers, Guinecourt, Héricourt, Humerœuille, Humières, Linzeux, Œuf, Pierremont, Siracourt.

Monchaux (3e cl.) M. Daâge (2). — Circ. (16) : Buneville, Ecoivres, Foufflin-Ricametz, Framecourt, Hauteclocque, Hautecôte, Her-

(1) Résidence à Hesdin. — (2) Résidence à St-Pol.

lincourt, Ligny-St-Flochel, Maisnil, Moncheaux, Monts, Neuville-au-Cornet, Nuncq, Séricourt, Sibiville, Ternas.

St-Pol (2e cl.) M. Magnac. — Circ. (13) · Brias, Croix, Gauchin-Verloingt, Herlin-le-Sec, Hernicourt, Marquay, Ostreville, Ramecourt, Roëllecourt, St-Michel, St-Pol, Troisvaux, Wavrans.

Percepteurs surnuméraires.

MM. Descle, Parzy, Grard et Noël, à la Trésorerie générale ; Boudaliez, à Boulogne.

Association fraternelle des percepteurs et receveurs spéciaux de France (*Groupe du Pas-de-Calais*).

Président : M. Wéber, percepteur de Croisilles. — *Vice-président* : M. Fournery, percepteur de Buissy. — *Secrétaire* : M. Baudel, percepteur d'Agnez-lez-Duisans. — *Trésorier* : M Degand, percepteur de St-Laurent-Blangy. — *Assesseurs* : (pour Arras) M. Baude, percepteur de Vimy ; (pour Béthune), M. Grisse, percepteur de Locon ; (pour Boulogne), M. Constantin, percepteur de Calais ; (pour Montreuil), M. Leconte, rec. mun. de Montreuil ; (pour St-Omer), M. Battez, receveur des établissements de bienfaisance de St-Omer ; (pour St-Pol) M. Daâge, percepteur de Moncheaux.

RECETTES SPÉCIALES.

Receveurs municipaux : MM. N., à Arras. — Lequette, à Bapaume. — Dubois, à Béthune. — Lepreux, à Carvin. — Potier, à Hénin-Liétard. — Becquet, à Lens. — Guyot, à Lillers. — Huret N., à Boulogne. — Dolain, à Calais. — Daviez, à Guînes. — Montenuis Théop, à Marquise — Bourgain H., au Portel. — Noizet J, à Hesdin, — Leconte, à Montreuil — Dumont Clodomir, à Aire. — Legrand J.-B., à St-Omer. — Mullet, à St-Pol.

Receveurs des établissements de bienfaisance : MM. de Retz (hospices et bureau de bienfaisance d'Arras). — Lemaire Octave (hospice et bureau de bienfaisance de Béthune). — Leroy Honoré (hospice et bureau de bienfaisance de Carvin). — Potier (hospice et bureau de bienfaisance d'Hénin-Liétard). — Richard Alf (hospice et bureau de bienfaisance de Lens). — Guyot (bureau de bienfaisance de Lillers. — Maës (asile d'aliénées de St-Venant). — Flour (hospices de Boulogne). — Delpierre (bureau de bienfaisance de Boulogne) — Bodart (hospices et bureaux de bienfaisance de Calais). — Daviez (hospice et bureau de bienfaisance de Guînes). — Montenuis (bureau de bienfaisance de Marquise). - Heusse Ch. (hospice et bureau de bienfaisance d'Hesdin). — Biez Ch. (hospice et bureau de bienfaisance de

Montreuil). — Serlooten (hospice d'Aire). — Leleu M (bureau de bienfaisance d'Aire). — Battez (hospice et bureau de bienfaisance de St-Omer). — Mullet (hospice et bureau de bienfaisance de St-Pol).

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Directeur : M. Pératé, ✱, directeur de 2e classe, rue des Chanoines, 4, à Arras.

Inspecteurs : MM. Duporcq, inspecteur de 1re classe, rue d'Amiens, 17, et Boyé, inspecteur de 2e classe, rue de la Paix, 19, à Arras.

BUREAUX DE LA DIRECTION : M. Digeaux, commis principal de 1re classe, allée des Soupirs, 6, à Arras.

Employés : MM. Mannechez, Cellier, Chabot, Duval, Laurent et Bienfait.

Les bureaux sont ouverts de huit heures et demie à midi et de une heure à quatre heures, en hiver ; de huit heures et demie à midi et, de deux heures à cinq, en été.
Les minutes des plans et matrices sont déposées à la direction.

CONTRÔLEURS : *1re division* (comprenant les perceptions d'Agnez-lez-Duisans, Arras, Beaurains, Marœuil, St-Laurent-Blangy) : M. Maîtred'hôtel, contrôleur principal de 1re classe, quai des Casernes, 5 *ter*, à Arras.

2e division (comprenant les perceptions de Buissy-Baralle, Ecoust-St-Mein, Ficheux, Haucourt, Hendècourt-lez-Cagnicourt, Hénin-sur-Cojeul, Oisy-le-Verger) : M. Leclercq, contrôleur de 1re classe, rue de la Caisse-d'Epargne, 11, à Arras.

3e division (comprenant les perceptions de Bapaume, Beaumetz-lez-Cambrai, Bertincourt, Bucquoy, Foncquevillers, Humbercamps, Le Transloy, Pas, Sapignies) : M. Santallier, contrôleur hors classe, rue St-Denis, 3, à Arras.

4e division (comprenant les perceptions d'Aubigny, Avesnes-le-Comte, Beaumetz-lez-Loges, Le Souich, Magnicourt-en-Comté, Manin, Penin) : M. Mote, contrôleur de 2e classe, rue des Louez-Dieu, 9 *bis*, à Arras.

5e division (comprenant les perceptions d'Auxi-le-Château, Croisette, Frévent, Moncheaux, Pernes, Quœux, St-Pol) : M. St-Quentin, contrôleur de 1re classe, à St Pol.

6e division (comprenant les perceptions d'Anvin, Aubin-St-Vaast, Blangy-sur-Ternoise, Canlers, Créquy, Fruges, Hesdin, Le Parcq, Regnauville) : M. Flamant, contrôleur de 2e classe, à Hesdin.

7e division (comprenant les perceptions d'Aix-en-Issart, Campagne-lez-Hesdin, Etaples, Maintenay, Montreuil, St-Josse, Verchocq, Verton) : M. Poiret, contrôleur de 3e classe, à Montreuil.

8e division (comprenant les perceptions d'Hucqueliers, Longvillers, Colembert, Condette, Desvres, Samer, St-Martin-Boulogne): M. Flornoy, contrôleur de 3e classe, à Boulogne

9e division (comprenant la perception de Boulogne): M. de Witasse, contrôleur principal de 2e classe, à Boulogne.

10e division (comprenant la perception de Calais) : M. Dhé, contrôleur principal de 1re classe, à Calais

11e division (comprenant les perceptions de Guînes, Audinghen, Audruick, Licques, Marck, Marquise, Peuplingues, Vieille-Eglise, Wierre-Effroy) : M Delaherche, contrôleur de 2e classe, à Calais.

12e division (comprenant les perceptions d'Arques, Eperlecques, St-Martin-au-Laërt, St-Omer) : M. Rigoigne, contrôleur principal de 2e classe, à St-Omer.

13e division (comprenant les perceptions d'Ardres, Alquines, Fauquembergues, Fléchin, Hallines, Lumbres, Nielles-lez-Bléquin, Tournehem) : M Kolb, contrôleur de 1re classe, à St-Omer.

14e division (comprenant les perceptions d'Aire, Auchel, Heuchin, Lambres, Norrent-Fontes, Thérouanne): M. Houbart, contrôleur de 3e classe, à Aire.

15e division (comprenant les perceptions de Lillers, Chocques, Hersin, Houdain, Labuissière, St-Venant) : M. Cadart, contrôleur de 2e classe, à Lillers

16e division (comprenant les perceptions de Béthune, Beuvry, Cambrin, Fleurbaix, Laventie, Locon): M. Botteau, contrôleur de 3e classe, à Béthune

17e division (comprenant les perceptions de Carvin, Bully-Grenay, Hénin-Liétard, Leforest, Pont-à-Vendin) : M. Labesse, contrôleur de 3e classe, à Béthune.

18e division (comprenant les perceptions de Lens, Izel-lez-Equerchin, Neuville-St-Vaast, Vimy, et Vitry-en-Artois) : M. Battet, contrôleur de 2e classe, à Lens.

Contrôleur surnuméraire : M. Garnier, à Arras.

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.

Directeur : M. Maciez, rue des Promenades, 5, à Arras.

Inspecteur : M Jombart, rue du Bloc, 18, à Arras.

Sous-inspecteurs : MM. Poulain, rue de la Charité, 10, et Lejosne, rue St-Aubert, 55, à Arras ; Sénéchal, à Béthune ; Guilbert, à Boulogne ; Lalis, à Calais ; Huchette, à Montreuil ; Pelletier de Chambure, à St-Omer ; Duteurtre, à St-Pol.

BUREAUX DE LA DIRECTION : MM. Théry Henri et Théry Louis, receveurs-rédacteurs, 117, rue St-Aubert, à Arras ; Fressin, contrôleur de comptabilité, à Arras ; Vasse, timbreur, à Arras.

Conservateurs des hypothèques : MM. Ving, place de la Préfecture, à Arras; Maudet, à Béthune ; Curtelin, à Boulogne ; Coulogne, à Montreuil ; Rogé, à St-Omer ; Briotet, à St-Pol.

Receveurs : MM. Delaby (actes civils), place Ste-Croix, 10, à Arras ; Genty (actes judiciaires et domaines), rue Terrée-de-Cité, 19, à Arras ; Mauchand (successions et locations verbales), rue des Agaches, 26, à Arras ; Ternisien, à Bapaume ; Pillot, à Beaumetz ; Pruvost, à Bertincourt ; Losties, à Croisilles ; Lasale, à Marquion ; Genetet, à Pas ; Warenghem, à Vimy ; Tételain, à Vitry.

MM. Sauce (actes civils et successions), à Béthune ; Cotte (actes judiciaires et domaines), à Béthune ; Bruneel, à Beuvry (Cambrin) ; Marheu, à Carvin ; Barbier, à Houdain ; Auréjac, à Laventie ; Mazuré, à Lens ; Samier, à Lillers ; Najean, à Norrent-Fontes.

MM. Delabarre (actes civils), à Boulogne ; Thélu (actes judiciaires et domaines), à Boulogne ; Feuillette (succession et timbre), à Boulogne ; Maiseau (actes judiciaires, timbre et domaines), à Calais ; Delaleau (actes civils), à Calais ; Hérault (successions et baux), à Calais ; Lequette, à Desvres ; Bonvoisin, à Guînes ; Esbrayat, à Marquise ; Jayles, à Samer.

MM. Devaureix, à Montreuil ; Prat, à Campagne-lez-Hesdin ; Delbende, à Etaples ; Küss, à Fruges ; Pourcier, à Hesdin, Bréqueville, à Hucqueliers.

MM. Varinot (actes civils), à St-Omer ; Legay (actes judiciaires et domaines), à St-Omer ; Nouveau (successions, baux, locations verbales et timbre), à St-Omer ; Potel, à Aire ; Durand, à Ardres ; Brémont, à Audruick ; Philippot, à Fauquembergues ; Demairé, à Lumbres.

MM. Aldebert, à St-Pol ; Proyart, à Aubigny ; Buisine, à Auxi-le-Château ; Agar, à Avesnes-le-Comte ; Beaufils, à Pernes (Heuchin) ; François, à Auchy-lez-Hesdin (Le Parcq).

Surnuméraires : MM. Normand et Maciez, à Arras ; Debray, Francois et Blondel, à Béthune ; Louchet, à Boulogne ; Caron et Helle, à Montreuil ; Monroy, François et Lucasse, à St-Omer ; Ridoult, à St-Pol.

DOUANES

Service sédentaire.

Directeur : M. Doussin, à Boulogne.

BUREAUX DE LA DIRECTION : M. Mercier, contrôleur, chef de bureau; MM. Leullier et Lesot, contrôleurs-adjoints attachés ; Sabin et Lacour, commis attachés.

Inspecteurs : MM. Sauvé, inspecteur divisionnaire et Le Cordier de Bigars de La Londe, inspecteur sédentaire à Boulogne.

Receveurs principaux : MM. Faucheur, à Boulogne ; Jérôme, à Calais.

Sous-Inspecteurs : MM. Marcel et Manseau, à Boulogne ; Vautier, à Calais.

Principalité de Boulogne.

Contrôleurs principaux : MM. Débette, Loth, Mathieu, Sauguet, et St-Quentin. — *Contrôleurs* : MM. Arnouts, Bastien, Boulay, de Cairon, Déprés, Huet, Lardeur, Laurent, Lemazurier, Marchand, Périn, Souquet et Villivieille.

Contrôleurs-adjoints : MM. Decaux, Descamps, Jutelet, Laracine, Lemattre et Lesueur.

Commis : MM. Bon, Courtois, Chimier, Dubois G., Fourrier, Féret, Grillat, Piquot, Neuquelman, Sajot, Sellier, Wallet et Wargner.

Surnuméraires : MM. Niel, Paturel et Parenty.

Principalité de Calais.

Contrôleurs : MM. Faucon, Guédré, Mauricheau-Beaupré, et Ponchau.

Contrôleurs-adjoints : MM. Dubois Is. et Vermersch.

Commis : MM. Bidault, Castel, Coulon, Delachambre, Jouët, Leleu, Prévot, Wacogne et Wadoux.

Bureaux dépendant de la principalité de Boulogne.

Receveurs : MM. Payen, à Berck et Cornu, à Etaples.

Service actif.

Capitaines : MM. Malo, à Berck, Rousselle, à Etaples, Sajot, à Boulogne et Simon, à Calais.

Lieutenants : MM. Prevot, à Berck, Grumelart, à Boulogne, Gautier, à Audinghen, Dubois et Richard, à Calais.

Sous-Lieutenants : MM. Cambray, aux Hemmes, Décroix, à Boulogne, Fauchon, à Etaples et Le Joii, à Neufchâtel.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Directeur : M. Perineau, ✠, rue St-Aubert, 112, à Arras.

Bureaux de la direction (rue St-Maurice, 13, à Arras) :

MM. Forestier, contrôleur, premier commis ; Gillet, Gresset, Bouchel, Mabille, Cornu et Lebas, commis principaux ; Cronfalt et Ravinet, commis.

1 surnuméraire de direction.

6 surnuméraires du service actif.

Service général.

Inspecteurs (pour l'ensemble du département, en résidence à Arras) : MM. Magdelaine, Chiquelin, Lagniez et Lexa.

Arrondissement d'Arras. — Entreposeur des tabacs et poudres : M. Malarmet, rue St-Nicaise, 2, à Arras. — Receveur principal : M. Marchandeau, rue St-Nicolas, 1, à Arras. — *Contrôle d'Arras* : M Bonnel, contrôleur ; deux commis principaux, chefs de poste ; quatre commis et un préposé attachés au contrôle ; — douze receveurs et douze commis principaux, à Bapaume, Beaumetz-lez-Loges, Bertincourt, Bucquoy, Croisilles, Inchy, Oisy, Pas, St-Eloi, Vimy, Vis et Vitry.

Arr[t] de Béthune. — *Sous-directeur* : M. Dumesnil. — Entreposeur des tabacs : M. Gallois. — Receveur principal : M. Becquart, à Béthune. — Un commis principal et un commis à Béthune ; — un receveur sédentaire, un contrôleur et quatre commis à Carvin ; — un receveur sédentaire, un commis principal et trois commis à Lens ; — douze receveurs et douze commis principaux à Aix, Auchel, Beuvry, Haisnes, Hénin-Liétard, Houdain, Laventie, Liévin, Lillers, Nœux-lez-Mines, St-Hilaire-Cottes et St-Venant. — Deux commis principaux, un commis et un surnuméraire aux bureaux de la sous-direction.

Arr[t] de Boulogne. — *Sous-directeur* : M. Finet. — Receveur principal, entreposeur : M. Sutils, à Boulogne. — *Contrôle de Boulogne* : M. Simbozel, contrôleur ;— deux receveurs sédentaires, trois commis principaux et sept commis à Boulogne.—*Contrôle de Calais* : M. Fougeray, contrôleur ; — deux receveurs sédentaires, deux commis principaux et cinq commis à Calais ; — cinq receveurs et cinq commis principaux à Desvres, Guînes, Hardinghen, Marquise et Samer. — Deux commis principaux, un commis et un surnuméraire aux bureaux de la sous-direction.

Arr[t] de Montreuil.— *Sous-directeur* : M. Blanchet — Receveur principal, entreposeur : M. Brochard, à Montreuil ; — un commis principal et un commis à Montreuil ; — huit receveurs et huit commis principaux à Berck, Etaples, Fruges, Hesdin, Hucqueliers, Montreuil (banlieue), Lépinoy et Marconnelle. — Un commis principal et un surnuméraire aux bureaux de la sous-direction.

Arr[t] de St-Omer. — *Sous-directeur* : M. de Mas. — Receveur principal. entreposeur : M. Hue, à St-Omer.—*Contrôle de St-Omer* : M. Merlateau, contrôleur ; – six commis à St-Omer ; — un receveur sédentaire, un commis principal et un commis à Aire ; — sept receveurs et sept commis principaux à Ardres, Arques, Audruick, Fauquembergues, Lumbres, St-Martin-au-Laërt et Thérouanne ; — deux

commis à Lumbres. — Deux commis principaux, un commis et un surnuméraire aux bureaux de la sous-direction.

ARR[t] DE ST-POL. — *Sous-directeur* : M. Chardenal. — Receveur principal, entreposeur : M. Sauvage, à St-Pol ; — un commis principal et un commis à St-Pol ; — sept receveurs et sept commis principaux à Aubigny, Auchel-lez-Hesdin, Auxi-le-Château, Avesnes-le-Comte, Frévent, Pernes et St-Pol (banlieue). — Un commis principal et un surnuméraire aux bureaux de la sous-direction.

Service des sucres et des distilleries.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS. — Inspecteur : M. Bodvin, rue Méaulens, 2. — *Contrôle d'Arras* : M. Wabrave, contrôleur ; — quatorze commis principaux ou commis à Avion, Bailleul, Dainville, Fosseux, Rivière, Roclincourt, Méricourt. — *Contrôle de St-Pol* : M. Duthoit, contrôleur ; — sept commis principaux ou commis à Agnez-lez-Duisans, Duisans, Marœuil et St-Nazaire. — *Contrôle de Bapaume* : M. Quaisain, contrôleur ; — dix-neuf commis principaux ou commis à Bapaume, Boiry-St-Martin, Bihucourt, Bucquoy, Le Transloy, St-Léger, Vaulx-Vraucourt, Courcelles et Havrincourt. — *Contrôle de Vis* : M. Erard, contrôleur ; — quatorze commis principaux ou commis à Chérisy, Croisilles, Neuville-Vitasse, Villers-lez-Cagnicourt, Vis et Wancourt. — *Contrôle de Vitry* : M. Delbrecque, contrôleur ; — douze commis principaux ou commis à Beaumont, Brebières, Corbehem, Neuvireuil et Vitry. — *Contrôle de Marquion* : M. Trotin, contrôleur ; — quatorze commis principaux ou commis à Baralle, Graincourt, Noreuil, Marquion, Oisy, Quéant, Ecourt-St-Quentin et Rumaucourt.

ARR[t] DE BÉTHUNE. — Inspecteur : M. Juillien, à Béthune. — *Contrôle de Béthune* : M. Marchant, contrôleur ; — dix-sept commis principaux ou commis à Béthune, Nœux, Calonne-Ricouart, Douvrin, Labeuvrière, Violaines, Labourse et Lestrem (La Fosse). — *Contrôle de Carvin :* M. Briffault, contrôleur ; — vingt-deux commis principaux ou commis à Carvin, Courcelles-lez-Lens, Courrières. Hénin-Liétard et Pont-Maudit. — *Contrôle de Lens* : M. Guillemet, contrôleur ; — treize commis principaux ou commis à Annay, Houdain, Lens, Liévin, Pont-à-Vendin et Fouquières. *Contrôle d'Aire* : M. Gautier, contrôleur ; — dix commis principaux ou commis à Estrée-Blanche, Lillers, Choques, St-Hilaire et Lumbres.

ARR[t] DE MONTREUIL. — *Contrôles d'Arras et de St-Pol* (*inspection d'Arras*). — Cinq commis principaux ou commis à Verton et Marconnelle.

ARR^t DE ST-OMER. — *Contrôle d'Aire* (*inspection de Béthune*). — Dix commis principaux ou commis à Arques, Wardrecques, Heuringhem et Thérouanne (râperies) — *Contrôle de St-Omer nord* (*inspection de Béthune*) : M. Maës, contrôleur ; — dix-huit commis principaux ou commis à Ardres, Houlle, Moulle, Recques, Ste-Marie-Kerque, Polincove, Eperlecques, Tilques, St-Martin-au-Laërt et St-Omer.

ARR^t DE ST-POL. — 7 commis principaux ou commis à Anvin, Monts, Savy-Berlette et Saulty (*inspection d'Arras et contrôle d'Arras et de St-Pol*).

Laboratoire régional des contributions indirectes.

(Place de la Préfecture, à Arras).

Chimiste en chef : M. Lucy. — *Chimiste-adjoint* : M. Mathurin. — *Préparateurs* : MM. Andrieu, Sellier, Pécourt et Wiart — *Préposés du laboratoire* : MM. Caignon et Dehague.

BUREAU DE GARANTIE

pour l'essai et la marque des ouvrages d'or et d'argent.

Le bureau de garantie d'Arras est supprimé et sa circonscription rattachée au bureau de Lille, depuis le 1er janvier 1888.

Bureau de Boulogne (*pour les arrondissements de Boulogne, Montreuil et St-Omer*).— Ouvert les lundi et jeudi, de midi à deux heures — *Contrôleur* : M. Simbozel. — *Essayeur* : M. le Roy.

MÉDECINS ASSERMENTÉS

A L'EFFET DE CONSTATER :

1° *Les infirmités des agents des douanes et des contributions indirectes.*

Arras : M. Leclercq Marius, à Arras.—*Béthune* : MM. Haynaut, ✻, à Béthune ; Thelliez, à Hénin-Liétard. — *Boulogne* : MM. Filliette et Ovion fils, à Boulogne ; Devot, à Calais. — *Montreuil* : MM. Delplanque H., à Montreuil ; Brullé, à Hesdin. — *St-Omer* : M. Mantel, à St-Omer — *St-Pol* : M. Bornay, à St-Pol.

2° L'aptitude physique des candidats à un emploi dans les administrations autres que celles des postes et télégraphes, des contributions indirectes et des douanes, ou les infirmités des fonctionnaires et agents des mêmes administrations, en vue de leur admission à une pension de retraite anticipée :

M. le Dr Leclercq Marius, à Arras.

TABACS.

MANUFACTURES DE L'ÉTAT.

Directeur : M. Halouchery, ✻, rue de Lille, à Béthune.
Sous-inspecteur : M Duhamel, à Béthune.
Vérificateur attaché à la direction : M. Charpiot.

Service des magasins

Magasin d'Aire. — Entreposeur : M. Crampel. — Contrôleur principal : M. Hodée.

Magasin de Béthune. — Entreposeur : M. Vonarb. — Contrôleur principal : M. Demariaux.

Magasin de Montreuil. — Entreposeur : M. Pierrot. — Contrôleur principal : M. Boigeol.

Magasin de St-Pol. — Entreposeur : M. Coustenoble. — Contrôleur principal : M. Grojean.

Service de la culture.

Contrôle principal de Bethune. — Contrôleur : M. Demariaux — Vérificateurs : MM. Philippot et Delebiez, à Béthune ; Gassmann, à Laventie ; Dominé, à Richebourg-l'Avoué. - Commis de culture : MM. Boury et Adrian, à Béthune ; Emig, a Richebourg-l'Avoué ; Morio, à Lillers.

Contrôle principal d'Aire. — Contrôleur : M. Hodée. — Vérificateurs : MM Schont, à St-Omer ; Delsol et Lecocq, à Aire. — Commis de culture : MM. Leclercq et Dasque, à Aire ; Delépine, à Lillers.

Contrôle principal de Montreuil — Contrôleur : M. Boigeol. — Vérificateurs : MM. Mathieu et Herreng, à Montreuil. — Commis de culture : MM. Boucly, à Beaurainville ; Marchal, à Rang-du-Fliers.

Contrôle principal de St-Pol. — Contrôleur : M. Grojean. — Vérificateurs : MM. Maës à St-Pol ; Mollien, à Auxi-le-Château. Commis de culture : MM. Ribreux et Vendeville, à St-Pol ; Mehl, à Hestrus

Contrôle de culture d'Hesdin. — Contrôleur : M Brunelle. — Vérificateur : M Devienne, à Hesdin. — Commis de culture : MM. Vasse, Bachelet, Choppé. à Hesdin ; Huet et Moulin, à Wail ; Didion, à Aubin-St-Vaast ; Thellier, a Fressin.

Contrôle de culture de St-Pol. — Contrôleur : M. Petitjean. - Vérificateurs : MM. Carette, à Blangy ; Triboulet, à St-Pol ; Lourdaux, à Anvin. — Commis de culture : MM. Poircuitte et Hecquet, à Blangy ; Lussiez, à Anvin

Direction des poudres et salpêtres d'Esquerdes.

Directeur : M. l'ingénieur Billardon. — *Sous-directeur :* M. Chartron.

Garde-magasin, comptable (faisant fonctions de), M. Barbe, ✻.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Le service des postes et télégraphes est organisé comme suit dans le Pas-de-Calais :

Direction de l'exploitation.

Directeur : M. Ridoux Edmond, ✻, place de la Préfecture, 18, à Arras.

Inspecteurs : MM. Bar, rue d'Amiens, 84, et Hébert, rue de la Paix, 13.

Sous-inspecteur : M Mortier, à Boulogne

Bureaux de la direction (place de la Préfecture, 18) : MM. Quignon, commis principal de direction ; Piton, Thérouanne, Delmotte, Bavay (détaché à Boulogne), Jeanneteau, Pouillaude, Lambrigot et Rousselot, commis de direction.

MM. Mézière et Vaquette, brigadiers-facteurs ; Denis, chef-s i llant, à Boulogne ; Plaisant, facteur des télégraphes.

BUREAUX DE POSTE. 1	BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES. 2	NOMS DES TITULAIRES. Receveurs des Postes. 3	Télégraphes. 4	Mandats télégraphiques. 5
rras	Arras	M. Brassart (1) B		T (2)
	Arras (direction)			T
chiet-le-Grand	Achiet-le-Grand	Mme Sisco		T
ire-sur-la-Lys	Aire-sur-la-Lys	M. Bousquet B		T
	Aire-s-la-Lys (écluse)		Douchy, éclusier	
	Alprecht (sémaph.)		Rousseau, guett^r	
vin	Anvin	Mlle Coquerel B		T
rbret (l')		Mme Rose B		T
rdres	Ardres	Mme Franquelin B		T
rques	Arques	Mme Maquer B		T
bigny-en-Art.	Aubigny-en-Artois	Mme Nizart B		T
chel	Auchel	Mlle Burlet B		T
chy-lez-Hesdin	Auchy-lez-Hesdin	Mme Brodel	Heusse, gérant	
druick	Audruick	Mme Delattre B		T
xi-le Château	Auxi-le-Château	Mme Coulier B		T
esnes-le-Comte	Avesnes-le-Comte	Mlle Hugues B		T
paume	Bapaume	Mlle Maréchal B		T
aumetz-l-Loges	Beaumetz-lez-Loges	Mlle Capron B		T
aurainville	Beaurainville	Mme Duménil B		T
rck	Berck	Mme Carpentier	Mme Capet, gér.	T
rtincourt	Bertincourt	Mlle Leclercq B		T
thune	Béthune	M. Mansion B		T
lly-Montigny	Billy-Montigny	Mlle Dujardin B		T
ngy-sur-Tern		Mlle Asselin		
endecques	Blendecques	Mlle Caboche B		T
ulogne-sur-Mer	Boulogne-sur-Mer	M Champion B		T
	Bourlon		Mme Lantoine	
yelles		Mlle Peyssard		

(1) B, bureau mixte, services réunis.

(2) La lettre T, placée dans la colonne 5, indique que les bureaux dénommés en ard, colonnes 1 et 2, délivrent et paient des mandats télégraphiques.

BUREAUX DE POSTE. 1	BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES. 2	NOMS DES TITULAIRES. Receveurs des Postes. 3	Télégraphes. 4	
Bruay	Bruay	Mme Hannedouche B		
Bucquoy	Bucquoy	Mlle Dartois B		
Bully	Bully	Mme Beauprez B		
Calais (central)	Calais (central)	M. Kling B		
Calais (r. des Fontinettes)	Calais (rue des Fontinettes)	M. Duquénoy B		
	Calais (sémaphore)		Adam, guetteur	
Calonne-Ricouart		Mlle Alexandre		
Cambrin	Cambrin	Mlle Leducq B		
Campagne-lez-H.	Campagne-l-Hesdin	Mlle Laurent B		
Carvin	Carvin	Mme Damlincourt B		
Chocques	Chocques	Mme Delefortrie B		
Colembert	Colembert	Mme Doret B		
Conchil-l-Temple		Mlle d'Aubert de Résie		
Corbehem	Corbehem	Mme Cébert B		
Courrières	Courrières	Mme Renard B		
Croisilles	Croisilles	Mlle Lecoutre B		
Desvres	Desvres	Mlle Magnan B		
Douvrin		Mlle Herbay B		
Ecourt-St-Quent.	Ecourt-St-Quentin	Mlle Charles B		
Embry		Mlle Carnel		
Estrée-Blanche		Mlle Reniez		
Etaples	Etaples	Mme Fontaine B		
Fauquembergues	Fauquembergues	Mlle Lagache B		
Fléchin	Fléchin	Mme Moine B		
Foncquevillers	Foncquevillers	Mlle Dupuis B		
	Fontinettes (écluses)		Delaplace. éclusr	
Frévent	Frévent	M. Drolez	Lemaire, gérant	T
Fruges	Fruges	Mlle Balenbois B		T
	Gris-Nez (sémaph.)		Troude, guetteur	
Guînes	Guînes	Mme Dupuis B		T
Hardinghen	Hardinghen	Mlle Delaporte B		T
Harnes	Harnes	Mlle Demont B		T
Havrincourt	Havrincourt	Mme Cagnion	Mme Crépel, gér.	
Hénin-Liétard	Hénin-Liétard	Mlle du Chambge B		T
Hermies	Hermies	Mme Norel B		T
	Hennuin (écluse)		Rivelon, éclusier	
Hersin-Coupigny	Hersin-Coupigny	Mlle Leroy B		T
Hesdin	Hesdin	Mlle Barbier B		T
Heuchin	Heuchin	M. Riflart fils B		T
Houdain	Houdain	Mlle Blondel B		T
Hucqueliers	Hucqueliers	Mme Guilmant B		T
Isbergues	Isbergues	Mme Duhamel B		T
Lapugnoy	Lapugnoy	Mme Viscart	Roger, gérant	T
Laventie	Laventie	Mme Debuissy B		T
Leforest		M. Dauchez		
Lens	Lens	M. Boulart B		T
Lestrem		Mlle Toulotte		
Licques	Licques	Mme Salomon B		T
Liévin	Liévin	Mme Bourgeois B		T
Lillers	Lillers	Mlle Mangin B		T
Lumbres	Lumbres	Mlle Lefebvre B		T
Marck		Mme Watel		
Maresquel	Maresquel	Mme Vergriète		T

BUREAUX DE POSTE. 1	BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES. 2	NOMS DES TITULAIRES. Receveurs des Postes. 3		Télégraphes. 4	Mandats télégraphiques. 5
	Marles			Dupont, gérant	T
rœuil	Marœuil	Mlle Mabilotte	B	Plantard, gérant	T
rquion	Marquion	Mlle Williot	B		T
rquise	Marquise	M. Brasseur	B		T
	Marquise (usines)			Dausque, gérant	
ntreuil	Montreuil	M. Guinot	B		T
nt-St-Eloi	Mont-St Eloy	Mme Leclercq	B		T
lle	Moulle	Mlle Blondel	B		T
fchâtel	Neufchâtel	Mme Drion	B		T
lles-l-Bléquin		Mlle Dambron			
ux-lez-Mines	Nœux-lez-Mines	Mlle Tripet	B		T
rent-Fontes	Norrent-Fontes	Mlle Debuissy	B		T
nies	Oignies	Mme Ditte	B		T
y-le-Verger	Oisy-le-Verger	Mlle Tarlier	B		T
	Oye	Mme Engrand	B		T
cq (le)	Parcq (le)	Mme Renon	B		T
	Pas	Mlle Baroux	B		T
nes	Pernes	Mlle Delattre	B		T
t-à-Vendin	Pont-à-Vendin	Mlle Leroy	B		T
de Briq. (St-Etienne)	Pont-de-Briques	Mme Lamory	B		T
tel (le)	Portel (le)	Mme Laurent	B		T
g-du-Fliers		Mlle Asselin			
ousse (la)	Recousse (la) (Zouafques)	Mme Raoult	B		T
bebourg-l'Av.		Mlle Thuillier			
ux	Rœux	Mme Brassart	B		T
	Ste-Marie-Kerque			Fournez, gérant	T
Omer	St-Omer	M. Courden	B		T
Pol-s-Ternoise	St-Pol-sur-Ternoise	M. Hym	B		T
Venant	St-Venant	Mlle Cordonnier	B		T
er	Samer	Mlle Postel	B		T
chez	Souchez	Mlle Lhomme	B		T
-St-Léger	Sus-St-Léger	Mme Mullet	B		T
rouanne	Thérouanne	Mme Duval	B		T
cques		Mlle Lemaire			
	Touquet (le) (sém.)			Osmont, guetteur	
lx-Vraucourt	Vaulx-Vraucourt	Mme Dehay	B		T
din-le-Vieil		Mlle Mongrenier			
melles	Vermelles	Mlle Leduc	B		T
ton		Mme Legros			
y	Vimy	Mme Minet	B		T
-en-Artois	Vis-en-Artois	Mlle Leclercq	B		T
y-en-Artois	Vitry-en-Artois	Mlle Mangin	B		T
drecques	Wardrecques	Mme Aula	B		T
ille	Wimille	Mlle Gilbert	B		T
ernes	Wizernes	Mlle Pillot	B		T

GARES OUVERTES A LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE : gares de Conchil-le-Temple, Leforest, Marck, Verton et Violaines.

Les bureaux télégraphiques sont ouverts au public : à Boulogne et Calais (principal), te la nuit. A Aire, Arras, Béthune, Calais (rue des Fontinettes), Carvin, Hénin-Liétard, din, Lens, Montreuil, St-Omer et St-Pol, jusqu'à 9 heures du soir. — Les autres eaux sont ouverts aux mêmes heures que ceux de la poste de la même localité.

Agents autres que les titulaires attachés aux bureaux de poste et de télégraphe

MENTIONNÉS AU TABLEAU QUI PRÉCÈDE.

Aire. — *Surnuméraire* : M. Leclercq.
Auxiliaire : M. Binse.

Arras. — *Commis principaux* : MM. Catelain, Boulart, Sénéca et Schwartz.
Commis : MM. Méquinion, Quénu, Crétal, Capron, Biguet, Godart, Petit, Deligne, Gerreth, Calbardure, Malvoisin, Lelong, Leroy, Picavet, Brice, Procope et Rémont.
Surnuméraire : M. Michaut
Auxiliaires : MM. Delachambre, Desailly, Ledieu, Gouverneur et Cassel.
Entreposeur en gare : M. Laurent.
Courriers-convoyeurs : MM. Lancelle, Thumerel, Lemaire, Comte et Belmer.

Béthune. — *Commis principal* : M. Lesage.
Commis : MM. Fromentel, Viscart, Noiret, Rougemont, Caudron, Glin et Buchart.
Auxiliaires : MM. Bodelle et Leleu

Boulogne. - *Commis principaux* : MM. Couvelart, Daussy, Pérard et Dusausoy.
Commis : MM. Dewisme, Euvrie, Blanc, Feuillet, Wissocq, Bodescot, Serre, Clugniet, Foulon, Peincedé, Carlier, Scaillièrez, Brunet, Blanpain, Thibaudin, Sauteur, Quillien, Donzé, Pagès, Hamaide, Delatre et Bouillez.
Auxiliaires : MM. Bridenne, Michault, Bubbe, Delporte, Dumont, Sanglier et Hénon.
Téléphonistes : Mlles Ledoux et Leroy.

Calais (bureau principal). — *Commis principaux* : MM. Pierre, Clément et Guire.
Commis : MM. Caron, Obin, Courty, Soffys, Guichon, Delmotte, Waguet, Reniez, Lefebvre, Belliart, Touzart, Nouvel, Dupont, Grard, Picquet, Paul, Bouchard, Vautier et Devaux.
Surnuméraires : MM. Bauchet, Clay et Ruchier.
Téléphoniste : Mlle Vasseur.
Entreposeur en gare : M. Ledoux.

Calais (rue des Fontinettes). — *Commis* : MM. Kuhn, Juste, Ghysel, Noorenbergue et Blanpain.
Surnuméraire : M. Debus.
Auxiliaires : MM. Réant et Duquénoy.

Hesdin. — *Surnuméraire* : M. Bourgeois.

Lens. — *Commis* : M. Monard.

Commis auxiliaires : MM. Hénin et Piquerez.

Montreuil. — *Commis* : M. Cléré.

Auxiliaire : M. Rouget.

St-Omer. — *Commis principaux* : MM. Fanthomme et Delacourt.

Commis : MM. Michel, Roëls, Payelle, Cadet, Codron et Aula.

Auxiliaires : MM. Brocquet, Swerry, Tiercelin et Pérus.

St-Pol. — *Surnuméraire* : M. Berthe.

Auxiliaires : MM. Bécart, Demolin, Carlier et Delarue.

Médecins assermentés

A l'effet de constater les infirmités des agents des postes et des télégraphes.

A Arras : M. le Dr Em. Trannoy, ✱ ; Béthune : M Haynaut, ✱ ; Hénin-Liétard : M. Thelliez ; Boulogne : M. Filliette ; Calais : M. Devot ; Montreuil : M. Delplanque H. ; Hesdin : M. Brullé ; St-Omer : M. Mantel ; St-Pol : M. Bornay.

Direction technique des lignes télégraphiques.

(Construction des lignes).

Par décision ministérielle du 20 mars 1886, le service technique a été réuni au service de l'exploitation, entre les mains du directeur départemental.

FORÊTS

La France est divisée en 32 arrondissements forestiers. Le Pas-de-Calais appartient au 7e arrondissement, dont le chef-lieu est Amiens, et qui comprend les départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Conservateur : M. de Gayffier, rue Allart, 13, à Amiens.

Le Pas-de-Calais forme une inspection forestière.

Inspecteur : M. Barbier de la Serre, 23, rue Wissocq, à Boulogne

Brigadier sédentaire à l'inspection : M. Cordier, à Boulogne.

Inspecteur-adjoint : M Badré, rue Louis-Duflos, 33, à Boulogne

6 Brigadiers et 15 gardes préposés à la surveillance des forêts domaniales de Boulogne, Desvres, Guînes, Hardelot, Hesdin, Rihoult, Clairmarais et Tournehem, d'une contenance de 7,475 hectares 91 ares.

11 gardes de bois communaux et hospitaliers d'une contenance de 686 hectares 12 ares.

TRAVAUX PUBLICS

SERVICE DES MINES

Le service des mines ressortit au Ministère des Travaux publics ; il comprend cinq divisions, celles du nord-ouest, du nord-est, du centre, du sud-est et du sud-ouest, placées chacune sous la haute surveillance d'un inspecteur général des mines.

Ces divisions sont subdivisées en arrondissements minéralogiques, dirigés chacun par un ingénieur en chef des mines, et les arrondissements minéralogiques sont eux-mêmes divisés en sous-arrondissements minéralogiques, dont le service est confié, pour chacun, à un ingénieur ordinaire des mines.

L'arrondissement minéralogique d'Arras appartient à la division du nord-ouest; il embrasse les trois départements du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Oise, et il est divisé en trois sous-arrondissements, savoir : 1° sous-arrondissement minéralogique d'Arras, comprenant les arrondissements administratifs d'Arras, de St-Pol, de Boulogne et, de plus, les mines de houille de Lens, Courrières, Dourges, Drocourt, Carvin, Ostricourt, Meurchin, Courcelles-lez-Lens, Ferques, Hardinghen et Fiennes ; — 2° sous-arrondissement minéralogique de Béthune, comprenant les arrondissements administratifs de Béthune et de St-Omer et les mines de houille de Liévin, Bruay, Nœux, Béthune, Marles, Ferfay, Auchy-au-Bois, Fléchinelle, Vendin, Cauchy-à-la-Tour ; — 3° sous-arrondissement minéralogique d'Amiens, comprenant les départements de la Somme et de l'Oise et l'arrondissement administratif de Montreuil, département du Pas-de-Calais.

Inspecteur général de la division du nord-ouest : M. Lorieux, O. ✻, rue Galilée, 45, à Paris.

Ingenieur en chef de l'arrondissement minéralogique d'Arras : M. Duporcq, ✻, rue des Murs-St-Vaast, 9, à Arras.

Ingénieur ordinaire du sous-arrondissement minéralogique d'Arras : M. Pellé, place de la Préfecture, 16 (Bureaux au palais de St-Vaast).

Gardes-mines : MM. Perrève et Cossange, à Arras.

Commis : MM. Ponce et Loir Aug., à Arras.

Ingénieur ordinaire du sous-arrondissement minéralogique de Béthune : M. Fontaine, rue d'Amiens, 21, à Arras (Bureaux au Palais de St-Vaast).

Gardes-mines : MM. Drouot, à Arras ; Masson, à Béthune.

Agent temporaire : M. Caquille, à Arras.

Ingénieur ordinaire du sous-arrondissement minéralogique d'Amiens : M. Badoureau, rue Le Merchier, 16 *bis*, à Amiens.

Gardes-mines : MM. Goeb, à Amiens ; Gosse, à Beauvais.

Commis : M. Leturcq, à Amiens.

Compagnies houillères.

Mines de Dourges. — M. Voisin, directeur à Hénin-Liétard.

Mines de Courrières. – MM. Portier, directeur-gérant à Billy-Montigny ; Allayrac, ingénieur à Billy-Montigny.

Mines de Lens. — MM. Bollaërt, ✻, agent-général à Lens ; Reumaux, ✻, ingénieur à Lens.

Mines de Béthune. – MM. Dumont, agent-général à Billy ; Rotteleur, ingénieur à Billy.

Mines de Nœux et Vicoigne — MM. Agniel, agent-général à Nœux-lez-Mines ; Brice, ingénieur à Nœux-lez-Mines.

Mines de Bruay. — MM. Leroy, ✻, directeur à Bruay ; Bergaud, ingénieur en chef à Bruay.

Mines de Marles — MM Wuillot, ingénieur à Auchel, Delècaut, agent-comptable à Marles.

Mines de Ferfay. — M. Poumairac, ingénieur à Auchel.

Mines d'Auchy-au-Bois. — M. Cuvelier, ingénieur à Lières.

Mines de la Lys supérieure. — M. Libotte, ingénieur à Fléchinelle.

Mines de Cauchy-à-la-Tour. — (Cette concession est exploitée par la Société des mines de Ferfay).

Mines de Vendin. — M. Bureau, ingénieur-directeur à Annezin.

Mines de Meurchin — M. Thiry, ingénieur-directeur à Meurchin.

Mines de Carvin. — M. Daubresse, ingénieur à Carvin.

Compagnie Douaisienne. — MM. Mouchet, directeur ; Tyrode, agent-général.

Mines de Liévin. — M. Viala, ingénieur-directeur à Liévin.

Mines de Douvrin. — (Cette concession est exploitée par la Société des mines de Lens).

Mines de Drocourt. — M. Delmiche, ingénieur-directeur à Hénin-Liétard.

Mines de Courcelles-lez-Lens. — M. Laveine, directeur-ingénieur à Courcelles.

Mines d'Hardinghen. — M. Breton, ingénieur-propriétaire à Hardinghen.

Mines de Ferques. — M. Chavatte, directeur à Quiévrechain (Nord).

PONTS ET CHAUSSÉES ET CHEMINS VICINAUX

(*Services fusionnés*).

Routes nationales. — *Inspecteur général :* M. Grégoire, à Paris, boulevard St-Germain, 224.

Ingénieur en chef : M. Mallez, ✱, place de la Préfecture, 4, à Arras.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.

Service général : MM. Sallé, agent-voyer, chef de bureau ; Richard et Evrard, conducteurs ; Jouy, Nonjan et Engrand, commis ; Vallé, agent temporaire — *Comptabilité des routes* : MM. Canivet, commis. — *Comptabilité des chemins vicinaux* : MM. Brévart, agent-voyer, et Dupuis, conducteur.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Ingénieur ordinaire : M. Mille, rue de l'Arsenal, 3, à Arras. — *Conducteurs* : MM. Musart et Patoux Léonce, à Arras ; Savary, à Pas ; Delévaque, à Marquion ; Legrand, à Vimy ; Derain, à Vitry ; Hennebicque, à Rivière.— *Agents-voyers* : MM. Huret et Loir, à Arras ; Capon, à Bapaume ; Caron, à Bertincourt. — *Commis :* MM. Delevalle, Paul Elisée, Dumoulin, Josien, Coilliot et Finet, à Arras ; Paul Henri, à Vimy ; Vasseur Lucien, faisant fonctions de conducteur, à Croisilles ; Patoux Jules, à Marquion ; Silvain, à Vitry ; Vérin, à Pas ; Pruvost, à Rivière ; Fouquez, à Croisilles. — MM Debuire, commis-comptable, à Arras ; Goubet, agent temporaire, à Arras.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

Ingénieur ordinaire : M. Dubosque, conducteur faisant fonctions, à Béthune. — *Conducteurs* : MM. Dussossoy et Meunier, à Béthune ; Debuissy, à Laventie ; Wyckaërt, à Lillers ; Fauquette, à Houdain ; Thellier, à Lens — *Agents-voyers* : MM. Baroux, à Auchy-lez-La Bassée, Marenne, à Carvin ; Decludt, à Béthune. — *Commis* : MM. Doligez, faisant fonctions de conducteur, à Norrent-Fontes, Delaforge, Reversez, Dumetz, Legrand, Bouteille, Guelque, Musart et Masset, à Béthune ; Silvin, à Norrent-Fontes ; Alexandre, à Auchy-lez-La Bassée ; Laurent, à Lens ; Carrette, à Houdain. — M. Roëlants, agent temporaire, à Béthune.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Ingénieur ordinaire : M. Voisin, à Boulogne. — *Conducteurs* : MM. Vacossin, de Willot-Beauchemin, Fournier et N., à Boulogne ; Berteloot, à Desvres ; Bouvart Henri, à Samer ; Evrart et Masson, à Calais ; Fouquart, à Guînes. — *Agents-voyers* : MM. Guilbert, à Desvres ; Delbée, à Marquise. — *Commis* : MM. Dnchâteau, faisant

fonctions de conducteurs ; Baude et Couchaëre, à Boulogne ; Marcourt, à Samer. — M. Marcq, commis-comptable, à Boulogne.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL

Ingénieur ordinaire : M Pierret, à Montreuil — *Conducteurs* : MM. Helle, à Montreuil ; Hédin, à Campagne ; Riquier, à Hesdin ; Meurillon, à Fruges. — *Agents-voyers* : MM. François, à Montreuil ; Busiaux, à Berck ; Sénéchal, à Hucqueliers ; Fourrier, à Etaples. — *Commis* ; MM. Delepierre, faisant fonctions de conducteur, et Barthe, à Montreuil ; Nourtier, à Campagne. — MM. Varlet, commis-comptable, à Montreuil ; Halot, agent temporaire, à Hucqueliers ; Maîtrepierre, agent temporaire, à Montreuil.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Ingénieur ordinaire : M. Lefoul, sous-ingénieur, faisant fonctions, à St-Omer. — *Conducteurs* : MM. Bertaut, Bouchet et Ruault, à St-Omer ; Cazin, à Ardres ; Beugin, à Audruick. — *Agents-voyers* : MM. Bauduin, à Aire ; Fouricquet, à Fauquembergues ; Lemaître, à Lumbres — *Commis* : MM. Bodescot, Bouclet, Mailliet et Billot, à St-Omer ; Decoopman, à Lumbres. — M. Mieze, commis-comptable, à St-Omer.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL

Ingénieur ordinaire : M. Bauthereau, conducteur faisant fonctions, à St-Pol. — *Conducteurs* : MM. Garçon, à St-Pol ; Grossemy, à Auxi-le-Château ; Lemaire, à Frévent. — *Agents-voyers* : MM. N , à Vieil-Hesdin ; Lequien, à St-Pol. — *Commis* : MM. Distinguin, faisant fonctions de conducteur, à Heuchin ; M. Deplanque, faisant fonctions de conducteur, à Avesnes-le-Comte ; Mourmier, Cuvillier et Mahieu, à St-Pol ; Basseux, faisant fonctions de conducteur et Houplain, à Aubigny ; Capron, à Heuchin ; Savary, à Avesnes-le-Comte ; Passepont, commis-comptable, à St-Pol.

COMMISSIONS VICINALES.

Les Commissions cantonales de surveillance des chemins vicinaux ont été réorganisées par arrêté préfectoral du 31 décembre 1888 ; elles sont composées ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Canton d'Arras (nord). — MM. Legrelle, ✵, conseiller général ; Lenglet Ad., conseiller d'arrondissement, et E. Ledieu, ✵, député, à Arras ; J. Leroy, à Anzin-Saint-Aubin ; Topart, à Marœuil ; Daullé,

à Dainville ; Debomy, à Roclincourt; Souplet, à Athies ; Joly Osc., à Sainte-Catherine ; Garnier, ✻, à Saint-Laurent, et Leblanc, à Duisans.

Canton d'Arras (sud). — MM. Leloup, conseiller général, Gerbore, président du conseil d'arrondissement, à Arras ; Damiens, à Tilloy-lez-Mofflaines ; Lemaire G , à Agny ; Baudry-Accart, à Wailly ; Bécu, à Feuchy ; Eloy-Létévé, à Arras ; Sébert, Moncomble et Bécu A., à Fampoux ; Plaisant S., ✠, à Ronville (Arras), et Petit, à Achicourt.

Canton de Bapaume. — MM Deusy, conseiller général, à Arras ; Dhorne, ancien conseiller d'arrondissement ; Pajot M. et Gaudefroy-Hié, à Bapaume ; Bauduin Ch., à Lesars ; Tonnellier J., à Sapignies ; Vélu, à Achiet-le-Grand ; Caron E., à Martinpuich ; Bouchez O., à Beaulencourt ; Goubet Aug. et Goubé Aimé, à Biefvillez-les-Bapaume ; Mouronval, à Warlencourt-Eaucourt ; Leprince-Foulon, à Béhagnies ; Walle, à Grévillers, et Casier P , à Favreuil.

Canton de Beaumetz-lez-Loges. — MM. Rose, conseiller général, à Beaumetz-lez-Loges ; M. Morel, conseiller d'arrondissement, à Adinfer ; Dubois-Ponfort, à Boiry-Sainte-Rictrude ; Vahé, à Monteneścourt ; Viart L., à Gouves ; Bienfait, à Warlus ; Deneuville, à Fosseux ; Lajus, à Haute-Avesnes ; Deron O., à Hendecourt-lez-Ransart ; Loir à Wanquetin ; Delambre, à Monchy-au-Bois ; Hautecœur, à Agnez-lez-Duisans ; Démerin, à Beaumetz-lez-Loges, et Wable, à La Herlière.

Canton de Bertincourt. — MM. le Marquis d'Havrincourt, O. ✻, sénateur, conseiller général, à Havrincourt ; Garin, à Beugny ; Coulon, à Lebucquière ; Deschamps, Dartus et Savary, à Bertincourt ; Noiret Ed , à Beaumetz-lez-Cambrai ; Richard Ild., à Hermies ; Pouillaude fils, à Lechelle ; Dollé N., à Metz-en-Couture ; Lecomte, à Haplincourt ; Bancourt J., ✻, à Ruyaulcourt, et Benoist N., à Morchies.

Canton de Croisilles. — MM. Démiautte, sénateur, à Saint-Léger ; Bachelet H., ✠, conseiller général, à Vaulx-Vraucourt ; Boisleux, à Wancourt ; Delattre, à Hénin-sur-Cojeul ; Candelier, ✻, à Bucquoy ; Dollé, à Vaulx-Vraucourt ; Damien, à Croisilles ; Grottard-Hurtrel, à Ablainzevelle ; Rubin, à Bullecourt ; Dujardin, à Boyelles ; Duquesne, à Chérisy ; Lesage, Ach.. à Ayette, et Bonnart, à Douchy-lez-Ayette.

Canton de Marquion. — MM. Godefroy, conseiller général, à Ecourt-St-Quentin ; Humez, conseiller d'arrondissement, à Sauchy-Lestrée ; Bourgeois Alp., à Ecourt-Saint-Quentin ; Delfolie, à Sau-

chy-Cauchy ; Legentil Ach., à Quéant ; Demonchaux, à Bourlon ; Godefroy Alf., à Lagnicourt ; Hary A., à Oisy-le-Verger ; Saudemont Alf., à Pronville ; Drode, à Baralle ; Lagrange, à Inchy ; Lenoir, à Graincourt-lez-Havrincourt, et Deleau, à Marquion.

Canton de Pas — MM. Caudron, conseiller général, maire de Pas; le comte de Pas et Caron-Lebas H., à Pas ; François, à Foncquevillers ; Hannard, à Orville ; Lefebvre L., à Amplier ; Delarue, à Bienvillers-au-Bois ; Labbé, à Hébuterne ; Drevelle, à Sailly-au-Bois ; Vaillant L., à Gaudiempré ; Baillieu, ✠, à Serre-lez-Puisieux.

Canton de Vimy. — MM. Tailliandier, député, conseiller général, à Fresnoy; Legentil P., conseiller d'arrond., à Méricourt; Caudron L., à Neuville-St-Vaast; Genain, à Bailleul-sir-Berthoult; Dericquebourg, à Gavrelle; Frémy, à Izel-lez-Equerchin; Jude-Hurtrel, à Arleux-en-Gohelle ; Hay L., à Rouvroy ; Gernez, à Mont-St-Eloi ; Peltier L. et Piéron V., à Avion; Morel G., à Souchez; Lecocq Hipp., à Ablain-St-Nazaire ; Alexandre A., à Villers-au-Bois, et Rost, à Vimy

Canton de Vitry. — MM. Evrard André, conseiller général, à Corbehem; Lefebvre Fl., conseiller d'arrond., à Etaing; Crépin, à Villers-lez-Cagnicourt; Olivier, à Saudemont; Jacquart, à Récourt; Dupont A., à Sailly-en-Ostrevent; Blanchet, à Biache-St-Vaast; Dupuich, à Vis-en-Artois ; Coquel Hipp., à Dury ; Basseux, à Pelves ; Léger V., à Brebières, et Boulart, à Vitry.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Canton de Béthune. - MM. Haynaut, ✠, député, conseiller général, maire de Béthune ; Mahieu-Sauvage, conseiller d'arrond., Deguisne et Outrebon, à Béthune; Bréhon et Dhaine, à Locon; Codron à Hinges ; Devaux, à Vieille-Chapelle ; Flahaut, à Essars ; Hersin, à Vendin-lez-Béthune ; Penet, à Allouagne ; Sénéchal, à Chocques ; Viez-Lecocq, à Lapugnoy ; Calonne, à Verquin.

Canton de Cambrin. — MM. Lesage, conseiller général, maire de Cambrin ; Brasme Ch., conseiller d'arrondissement, à Festubert ; Armand et Bavière Alb., à Auchy-lez-La Bassée ; Delcourt-Brasme, à Douvrin ; Debourrez, à Violaisnes ; Doby, à Haisnes ; François A., à Beuvry ; Gouilliart Em., à Vermelles ; Leleu, à Sailly-la-Bourse ; Lerouge, à Givenchy-lez-La Bassée ; Norel, à Cuinchy ; Tamboise, à Noyelles-lez-Vermelles ; Neveu, à Billy-Berclau, et Pinchon, à Annequin.

Canton de Carvin.— MM. de Clercq, conseiller général, à Oignies; Delaby, conseiller d'arrondissement, à Courcelles-lez-Lens ; Baggio, Daubresse, Deligne et Duquesne J., à Carvin ; Breton L. et Alayrac,

à Courrières ; Breton F., à Noyelles-Godault ; Caquant L., à Evin-Malmaison ; Duquesnoy et Gruyelle, à Hénin-Liétard, et Renard-Vendeville, à Leforest.

Canton d'Houdain. — MM. Leroy Alf., ✻, conseiller général, maire de Bruay ; Fleury Hipp., conseiller d'arrondissement, à Maisnil ; Beaucourt H., à Divion ; Daix, à Houdain ; Carpentier et Lallart H., à Fresnicourt ; Béharelle V., à Nœux ; Delory, à Hesdigneul ; Noé, à Servins ; Guilbert, à Ranchicourt ; Fougerat, à Bruay ; Dorlet, à Bouvigny ; Hernu, à Caucourt, et Boucly, à Ourton.

Canton de Laventie. — MM. Lebleu, conseiller général, à Sailly-sur-la-Lys ; Bavière, conseiller d'arrondissement, Grard L. et Meaux Ch., à Laventie ; Cuvelier, à Lorgies ; Dehestru A. et de la Giclais, à Lestrem ; Lecocq-Leroy, à Neuve-Chapelle ; Papegay, à Sailly-sur-la-Lys ; Pollet et Valenducq, à Fleurbaix.

Canton de Lens. — MM. Déprez, ✻, député, conseiller général, à Harnes ; Gosselin et Hugot Arthur, ✻, conseiller d'arrondissement, à Lens ; Bollaert ✻, et Stiévenart, à Lens ; Brasme F., à Aix-Noulette ; Brunel, à Hulluch ; Desruelles L., à Fouquières-lez-Lens ; Dufour, à Annay; Masclef, à Noyelles-sous-Lens; Schmidt, à Liévin; Wallart et Cambier L., à Pont-à-Vendin ; Toulouse, à Sallau, et Wanty, à Vendin-le-Vieil.

Canton de Lillers. — MM. Fanien Ov., conseiller général ; Macaire J., conseiller d'arrondissement ; Bérode P., Théret L. et Bailly J., à Lillers ; Mantel, à Guarbecque ; Cayet V., à Gonnehem ; Desprez, à Saint-Floris ; Delobel H., à Mont-Bernanchon ; Fauqueur-Levêque et Roussel Ach., à Calonne-sur-la-Lys ; Thulliez L., à Busnes ; Duhamel Ad., à Robecq ; Mullet et Devos, à St-Venant.

Canton de Norrent-Fontes. — MM. Vaast, ancien conseiller général, à Saint-Hilaire-Cottes ; Boulinguez, conseiller d'arrondissement, à Isbergues ; Cossart et Leflon, à Norrent-Fontes ; Cartulat, à Estrée-Blanche ; Delbarre et Deloben E., à Witternesse ; Derisbourg E., à Quernes ; Huguet F., à Rely ; Lombart, à Berguettes ; Pohier F., à Auchel ; Réant, à Ham-en-Artois, et Renard, à Cauchy-à-la-Tour.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Canton de Boulogne (nord). — MM. Huguet, sénateur ; Baudelocque, ✻, conseiller général ; Bellet Ch. et Petit J., ✻, anciens conseillers d'arrondissement ; Péron, conseiller d'arrondissement ; Olaguier, Dusautiez, Harrewyn, Langlet, Cougnacq, Tétart-Copin, Bonnet A. et Quignon E., à Boulogne ; Evrard E., à Condette, et Atteleyn, à Wimille.

Canton de Boulogne (sud). — MM. Ovion père, ✻, conseiller général; Poirel-Adam anc. conseiller d'arrondissement; Farjon, O. ✻, Baignol, Bouclet et Herbeaux, à Boulogne; Blaquart, Duhotoy et Lavoisier, à St Martin-Boulogne.

Canton de Calais (nord-ouest).—MM. Dewavrin, conseiller général; Fasquel-Sambourg, conseiller d'arrondissement; Bruyère, Mage, Breton et Paclot, à Calais; Declémy père, ✻, et Declémy-Boulanger, à Peuplingues; Vasseur, à Coquelles; Deloison et Boutron-Bara, à Sangatte.

Canton de Calais (sud-est).—MM. le Dr Guyot L., conseiller gén.; Dr Cuisinier, ✻, ancien conseiller d'arrondissement; Wintrebert, Roussez-Delplace, ✻, et Paris, à Calais; Brunet-Roche et Bocquet F., aux Attaques; Foissey et Becquet, conseiller d'arrondissement, à Marck; Clipet et Foulon, à Coulogne.

Canton de Desvres. — MM de Cormette, ✻, conseiller général, à Henneveux; Vincent-Defosse, conseiller d'arrondissement, Lengagne-Defosse, Fourmaintraux-Courquin et Delbende, à Desvres; Gody, à Longueville; Joly C., à Bellebrune; Feutry, à Alincthun; Vandomme, à Quesques; Montbaillard, à Vieil-Moutier; Duquénoy, à Brunembert; Dumont, à Lottinghen, et Duflos, à Wirwignes.

Canton de Guînes. — MM. Boulanger-Bernet, ✻, député, conseiller général, et Delattre-Bernet, conseiller d'arrondissement, à Andres; Lefebvre, à Hames-Boucres; Leglaive, à Hardinghen; Ousselin, à Boursin; Popieul et Boulanger N., à Guînes; Roches, à Caffiers; Noël, à Alembon; Thorel, à Sanghen; Clipet fils, à Licques; Boulanger fils, à Bouquehault; Hamerel, à Campagne, et Gueudré, à Herbinghen.

Canton de Marquise. — MM. Pérus, ancien conseiller général, Dubos et Dhéronval, à Marquise; Lemaître-Boulanger, ancien conseiller d'arrondissement, et Lonquéty-Laquenoy, à Wierre-Effroy; Admont, à Hervelinghen; Courtois, à Audresselles; Regnault, à Bazinghen; Farjon, à Wacquinghen; Lemaître P., à Réty; Touret, à Offrethun; Duval J., à Wissant; Bouclet, à Audembert, et Boyart, à Maninghen.

Canton de Samer. — MM Huret-Lagache, ✻, conseiller général, à Condette; Huret-Levillain, ancien conseiller d'arrondissement, et Levillain Ch., à Saint-Etienne; Darcy, à Neufchâtel; Douez et Sauvage Cl., à Samer; Ricquier, à Nesles; Sauvage Ath., au Portel; Delattre-Dequehen, à Doudeauville; Dupont, à Tingry; Nacry, à Lacres; Longuemeaux, à Hesdin-l'Abbé; Delorme, Legros M., et Labouré, à Outreau.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Canton de Campagne. — MM. Guyot Ch., conseiller général, à Ecquemicourt ; Fresnaye, ancien conseiller général, à Marenla ; Morel, conseiller d'arrondissement, et Brasseur L , à Campagne ; Laligant, à Maresquel ; Allart, à Aix-en-Issart ; Longavesne, à Offin ; Sagette, à Gouy-Saint-André ; Delattre Anat., à Marant ; Duhamel, à Brimeux ; Treunet, à Maintenay ; Sailly, à Beaurainville ; Cagnart R., à Douriez ; Bernard, à Beaurainville.

Canton d'Etaples. — MM. Jules Moleux, conseiller général, à Etaples ; Billiet, ✠, conseiller d'arrondissement, Delaporte-Sydney, François E., Bertrand et Baillieux, à Etaples ; Bataille V., à Longvillers ; Dumoutier et Demerval H., à Montcavrel ; Minet, à Tubersent ; Reisenthel, à Bernieulles ; Lavogez, à Inxent ; Morvillers, à Brexent ; Journel, à Attin ; Carpentier, à Hubersent.

Canton de Fruges. — MM. Boudenoot, député, conseiller général, à Fruges ; Pruvost-Caron, conseiller d'arrondissement, à Fruges ; Annequin, conseiller d'arrondissement, à Fressin ; Latham, Crépin, Decréquy G. et Demoncheaux, à Fruges ; de Contes, à Planques ; Duhautois, à Lebiez ; Sénéchal, à Canlers ; Lenne, à Rimboval ; Leclercq, à Lebiez ; Merlen, à Créquy ; Hermant, à Coupelle-Vieille, et Grardel, à Crépy.

Canton d'Hesdin. — MM. Boucher-Cadart, ✠, conseiller général, à Hesdin ; Ridoult, conseiller d'arrondissement, à Caumont ; Parenty, conseiller d'arrondissement, et Poussart, à Mouriez ; Boulard P., Seillier, Domont et Bouverne, à Hesdin ; Desmarest, à Marconne ; Héren, à Wambercourt ; Lécuyer, à Marconnelle ; Sagot, à Brévillers ; Lamoury, à Capelle ; Convert, à Raye, et Macqueron, à Aubin-St-Vaast.

Canton d'Hucqueliers. — MM. Moitier C., conseiller général, Grard, conseiller d'arrondissement, Framery et Ousselin, à Hucqueliers ; France, à Bimont ; Longavesne, à Preures ; Demerval, à Beussent ; Muselet, à Herly ; Fayeulle et Vallois-Sauvage, à Bourthes ; Merlin, à Bécourt ; Ringot M., à Humbert ; Péroy-Derollez, à Aix-en-Ergny ; Loy A et Cocquempot, à Campagne-lez-B ; Monel E., à Saint-Michel.

Canton de Montreuil. — MM. Sailly, ✠, conseiller général, et Gatoux, à Ecuires ; Barré, conseiller d'arrondissement, et Elluin, à Verton ; Baëlen, à Neuville ; Bloquel, conseiller d'arrondissement, à Wailly ; Godin J , à Cucq ; Girardon C., à Waben ; Chaussoy, à Nempont-Saint-Firmin ; Macquet, à Berck ; Leblond, à Conchil-le-

Temple; Godin F., à St-Josse; Frognier, à Rang-du-Fliers; Davril, à Sorrus, et Wacogne, à Merlimont.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Canton d'Aire. — MM. Faucquette, conseiller général, maire, Labitte, anc. conseiller gén.; Dumont et Descamps, ex-adj[ts], à Aire; Varlet Al., à Wardrecques; Moufflin, à Wittes; Legrain J., à Ecques; Leblond, à Inghem; Gournay et Valois, à Thérouanne, et Debuisser, à Heuringhem.

Canton d'Ardres. — MM. Brémart, conseiller général, à Louches; Fasquel, conseiller d'arrondissement, à Zouafques; Colin R., conseiller d'arrondissement, à Eperlecques; Vandroy, à Tournehem; Cresson et Quéval, à Ardres; Lefebvre H, à Rebergues; Picquet, à Brêmes; Declémy F., à Louches; Haigniéré, à Nielles-lez-Ardres; Neyme, à Audrehem; Flament, à Rodelinghem.

Canton d'Audruick. — MM. Bouret, conseiller général, à Zutkerque; Lambert-Evrard, conseiller d'arrondissement, et Lambert-Dereudre, à Saint-Folquin: Dubrœucq, à Audruick; Guéricy J., à Ruminghem; Laurent H., à Nouvelle-Eglise; Stoclin, à Ste-Marie-Kerque; Vanuxem, à Nortkerque; Payelleville, à Polincove; Gorain M. et Deldrève C., à Offerkerque, et Hubert, à Oye.

Canton de Fauquembergues. — MM. Jonnart C., député, conseiller général; Jonnart père, ancien conseiller général, maire de Fléchin; Bonnières B., conseiller d'arrondissement, et Engrand-Leroy, à Fauquembergues; Delarozière A., à Enguinegatte; Mathieu H., ✠, à Enquin; Bonnière A., à Coyecques; Pruvost F, à Laires; Desgrousilliers H., à Audincthun; Dufay J.-B., à Thiembronne; Faucon, à Merck-Saint-Liévin et Debout, à Renty.

Canton de Lumbres. — MM Lemoine, conseiller général, à Hallines; Quenson de la Hennerie, ancien conseiller général, à Nielles-lez-Bléquin; Vandôme, conseiller d'arrondissement, à Vaudringhem; Rouyer, à Lumbres; Decroix et Sagot, à Wavrans; Lardeur, à Esquerdes; Dupont A., à Seninghem; Mahieu L., à Delettes; Martel, à Boisdinghem; Joly, à Ouve-Wirquin, et Cucheval-Carlu, à Alquines.

Canton de St-Omer (nord). — MM. Lefebvre du Prey, ancien cons. gén, Ringot, ✠, cons. gén, maire de St-Omer; Pierret, conseiller d'arrondissement; Bret et Gilliers Alf, à St-Omer; Campagne, à St-Martin-au-Laërt; Castel U. et Lafoscade P., conseiller d'arrond., à Houlle; Dickson, ✠, et Lucasse, à Clairmarais; Legrand et de St-Jean-Lebel, à Tilques.

Canton de St-Omer (sud). — MM. Duhamel, conseiller général, Hermant-Bouquillion, conseiller d'arrondissement ; Vasseur et Lecointe P , à St-Omer ; Platiau F., ✠, conseiller d'arrondissement, à Longuenesse ; Dambricourt Al., à Wizernes ; Deron et Soutry, à Arques ; Martel, à Tatinghem ; Houzet A. et Peigne H., à Blendecques ; Bocheret, à Helfaut.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Canton d'Aubigny. — MM. Bouilliez F., conseiller général, à Izel-lez-Hameau ; Mathieu, ancien conseiller général, à Camblin-l'Abbé ; Houbart H., ✠, conseiller d'arrondissement, à Mingoval ; Carré V., à Tincques ; Bouilliez A., à Izel-lez-Hameau ; Campagne M , à Berles ; Candelier L., à Savy-Berlette ; Chabé O., ✠, à Cambligneul ; Delombre E. et Dorge A., à Aubigny ; Demazières A., à Capelle-Fermont ; Houbart L., à Monchy-Breton ; Houbart O., ✠, à La Thieuloye ; Leleu G.. à Hermaville ; Laigle, à Penin.

Canton d'Auxi-le-Château. — MM. Beaussart, conseiller général, à Auxi-le-Château ; Boitel, conseiller d'arrondissement, à Cagnicourt ; Landry, conseiller d'arrondissement, à Ligny-sur-Canche ; Coache-Sombret, à Gennes-Ivergny ; Dubromel J.-B., à Villers-l'Hôpital ; Dupuich A.. à Haut-Maisnil ; Fiquet-Doal E. et Fonfaye-Laprandie, à Frévent ; Mineur P., à Fontaine-l'Etalon ; Petain E , à Erquières ; Riquier A , à Auxi-le-Château ; Thélu F , à Vacquerie-le-Boucq ; Hoez Em., à Boubers-sur-Canche, et Lebel, à Conchy-sur-Canche.

Canton d'Avesnes-le-Comte — MM. Petit A., conseiller général, à Béthune ; Dubois F., conseiller d'arrondissement, et Leplant H., à Avesnes-le-Comte ; Blazard A., à Noyelle-Vion ; Brazier L., à Lattre-Saint-Quentin ; Carton H., à Rebreuviette ; Citerne H., à Magnicourt-sur-Canche ; Couppet V., à Ivergny ; Fardel C., à Sombrin ; Tabary F., à Grand-Rullecourt ; Soissons H., à Houvin ; Monchiet V., à Sus-St-Léger ; Doal, à Liencourt ; Canel C., à Beaufort-Blavincourt.

Canton d'Heuchin — MM Delepouve, conseiller général, à Heuchin ; le marquis de Partz, ancien conseiller général, à Equirre ; Martin Arc , conseiller d'arrondissement, à Nédonchel ; Salmon A., conseiller d'arrondissement, à Pernes ; Boulanger A., à Valhuon ; Descottes G , à Tangry ; Huchette A , à Fontaine-lez-Boulans ; Lombart L , à Eps ; Martin Ac., à Fiefs ; Miroux, à Anvin ; Théry A., à Aumerval ; Grimbert, à Bailleul-lez-Pernes ; Cleuet, à Diéval ; Boutillier, à Bergueneuse , Mantel, à Sains-lez-Pernes.

Canton du Parcq. — MM. Carpentier Ch., conseiller général, à Noyelles-lez-Humières ; Tirmarche, conseiller d'arrondissement, à

Vacqueriette ; Bonnières G et Poissant J., au Pareq ; Decroix A. père, à Auchy-lez-Hesdin ; Dupuis-Fontaine, à Fillièvres ; Latham E, à Rollencourt ; Lejosne fils aîné, à Wamin; Leroy L., à Fresnoy ; Vallée E., à St-Georges ; Verdier A. et Lannoy D, à Blangy-sur-Ternoise ; Vichery-Mathieu, à Wail ; Petain, au Quesnoy.

Canton de St-Pol — MM. Graux, député, conseiller général, à Hesdigneul (Béthune) ; Boucly C., conseiller d'arrondissement, à Œuf ; de Béhague E., à Ternas ; Boutleux C., à Bermicourt ; Bouttemy G, à Ligny-St-Flochel ; Détape A, à Buneville ; Detœuf A., à St-Michel ; George J.-L., à Flers ; Penet L, à Croisette ; Pothier J., à Troisvaux ; Soissons L., à Sibiville ; Héroguelle, Gaquerre Et., conseiller d'arrondissement, et Lebel G., à St-Pol ; Martin, ✠, à Gauchin-Verloingt.

MARINE ET COLONIES.

Le littoral du Pas-de-Calais est compris dans le premier arrondissement maritime, dont le chef-lieu est Cherbourg, et dans le sous-arrondissement de Dunkerque, qui se compose des quartiers d'inscription maritime de Dunkerque, Gravelines, Calais, Boulogne et St-Valéry-sur-Somme.

Préfet maritime, commandant en chef : M. le vice-amiral Lespès G. O ✱, à Cherbourg.

Commissaire chef du service du sous-arrondissement : M. Littaye, O. ✱, à Dunkerque. — *Inscription maritime* : M Pillu, ✱, commissaire-adjoint — *Détails administratifs* : M. Kerdoncuf, ✱, sous-commissaire, à Dunkerque. — *Direction des mouvements du port* : M. Berteloot, ✱, lieutenant de vaisseau, à Dunkerque.

Quartier d'inscription maritime de Calais.

Commissaire de l'inscription maritime : M. Kagi, ✱. — *Commis au commissariat* : MM. Provost et Leparmentier.

Préposé du trésorier des invalides : M. Bonvarlet-Clipet.

Syndicat : M. Vaslot, syndic, de 3e classe, à Calais.

Gardes maritimes : MM. Le Boudic, à Calais. — Ledet à Wissant. — Jugan, aux petites Hemmes de Marck.

Poste sémaphorique de Calais : MM. Adam, chef guetteur.

Gendarmerie maritime : 1 brigadier et 2 gendarmes.

Quartier d'inscription maritime de Boulogne.

Commissaire de l'inscription maritime : M. Gestin, ✻, commissaire-adjoint. — *Sous-agents et commis du commissariat* : MM. Lefauconnier, Cazeaux, Lenormand, Vasseur et Darthenay.

Trésorerie des invalides : M. Jules, ✻, trésorier de 2e classe.

Service des pêches : M. Cormeille, inspecteur des pêches.

Syndicats : MM. Deduytsche, syndic de 3e classe, à Boulogne. — Leleu, syndic de 1re classe, préposé de l'inscription maritime, à Etaples. — Gourdin, syndic de 3e classe, au Portel. — Sauveur, garde maritime de 1re classe, à Boulogne. — Flahutez, garde maritime de 2e classe, au Portel. — Bonpain, garde maritime de 2e classe, à Etaples. — Merlin, garde maritime de 1re classe, à Equihen — Bigeault, garde maritime de 2e classe, à Audresselles.

Postes sémaphoriques : MM. Troude, chef guetteur de 2e classe, chef du poste de Gris-Nez. — Osmont, chef guetteur de 2e classe, chef du poste du Touquet. — Rousseau, guetteur de 1re classe, chef du poste d'Alprecht. — Richard guetteur de 2e classe, au poste de Gris-Nez. — Gouyetz, guetteur de 2e classe, au poste d'Alprecht.

Gendarmerie maritime : 1 brigadier et 2 gendarmes.

SOCIÉTÉS HUMAINES ET DES NAUFRAGES.

Les Sociétés humaines et des naufrages ont pour but de porter secours aux naufragés, de prévenir les accidents dont les baigneurs pourraient être les victimes, de porter une assistance prompte et efficace à toutes les personnes en danger de se noyer, de procurer aux personnes retirées de l'eau tous les secours propres à les rappeler à la vie.

Société humaine de Boulogne. — Président d'honneur : M. le Maire de Boulogne. — Président : M. Lonquéty aîné, ✻. — Vice-président : M. E. Bonham, consul d'Angleterre. — Trésorier : M. Achille Adam fils. — Secrétaire : M. Larché, capitaine au long cours. — M Ch Brasseur, secrétaire rédacteur. — Ordonnateur des dépenses : M. Ch. Lebeau. — Vérificateur des comptes : M. G. Taylor. — Membres : MM. Vétillard, ✻, ingénieur en chef ; Doussin, directeur des douanes ; Gestin, ✻, commissaire de l'inscription maritime ; Farmer ; Morice, lieutenant de port ; Parmentier ; Ferdinand Lesage ; Renelle Cox ; W. Coghlan et Ed. de Poilly, ingénieur de la Société.

Société humaine de Calais — Président : M. Chanson P. —

Vice-président : M. Gouin A., commandant du port. — Secrétaire : M. Dessin L. — Secrétaire-adjoint : M. Foissez G.

Comité administratif : MM. Darquer Ad , Delabie, ✻, Delannoy A , Delannoy J., ✻, Dessin Ch., Duniagou A., Hembert J., Herbelot H. Henry H , Leroux J., Matis F., Mulard El., Mulard J., Mulard J. fils, Ravin, Valdelièvre E., Vilain A., Apeness H., Perrot Ch., lieutenant de port.

Comité maritime : MM. Gouin A., président ; Perrot Ch., Delabie, ✻, Delannoy J., ✻, Mulard El., Mulard J.

Société humaine de Montreuil. — Président honoraire : M. le Sous-Préfet. — Président : M. de Lhomel, ✻. — Secrétaire : M. Danvin fils. — Trésorier : M. Tournant.

SERVICE DES PORTS MARITIMES ET DES PHARES.

Inspecteur général : M. Grégoire, ✻, à Paris, boulevard Saint-Germain, 224.

Ingénieur en chef : M. Vétillart, ✻, 58, rue des Pipots, à Boulogne.

BUREAUX DE L'INGÉNIEUR EN CHEF. — Conducteurs principaux : MM. Nollen et Fréville. — Commis : MM. Varlet, Hennuyer, Delrue et Delenclos.

Arrondissement maritime de Boulogne.

Ingénieur ord. : M. Monmerqué, ✻, 2, quai du Bassin, à Boulogne.

Conducteur : à Etaples, M. Dufossé. — A Boulogne, conducteurs principaux : MM Leroy, ✻, Lorgnier et Court. — Conducteurs : MM. Troude, Dominois, Louis Ravin, Lacroix. — Commis : MM. Radou, Magnier, Devigne, Corne et Guilbert. — Capitaine de port : M. Morice — Maîtres de port : MM. Gryson, Villemer et Couture, à Boulogne ; N , au Portel ; Vasseur, à Etaples.

Arrondissement maritime de Calais.

L'ancien arrondissement maritime de Calais est divisé en deux arrondissements, depuis le 1er janvier 1888.

Le 1er arrondissement comprend l'entretien, les dragages, les travaux de grosses réparations, le contrôle des voies ferrées, des quais, l'achèvement des travaux d'amélioration en cours et les travaux d'outillage du port.

Le 2e arrondissement comprend l'entretien des phares et balises et la surveillance du littoral, de Gravelines au cap Gris-Nez, l'étude et l'exécution des travaux neufs, le contrôle des wattringues, etc.

1er arrondissement.

Ingénieur ordinaire : M. Charguéraud, place de l'Estran, à Calais.

Conducteurs principaux : MM. Delabie, ✻, Delannoy père, ✻, et

Ravin Th. — Conducteurs : MM. Walle, Petitdemange, Ringot, Dominois Th , Schneider, Delannoy fils — Commis. — MM. Pierru, faisant fonctions de conducteur. Haigneré, Lambert V , Clipet, Lannes, Lefebvre fils, Radenne, Caboche et Dacquembronne.

Capitaine de port : M. Gouin. — Lieutenant de port : M. Perrot. — Maîtres de port : MM. Michel, Modart, Urvoy et Letellier.

2e arrondissement.

Ingénieur ordinaire : M. Jullien Ch., place de l'Estran, à Calais.

Conducteurs : MM. Peyron P., Ledoux L., Lisse Bouclet et Médelec — Garde des eaux du Calaisis : M. Drain.

SURVEILLANCE DES BATEAUX A VAPEUR.

Une ordonnance du 17 janvier 1846 a prescrit l'institution, dans chaque port où la navigation à vapeur est en usage, d'une commission chargée de la surveillance des bateaux à vapeur.

Cette commission doit visiter les bateaux au moins tous les trois mois et s'assurer que toutes les mesures prescrites par les règlements sont exécutées.

Deux commissions de surveillance des bateaux à vapeur fonctionnent dans le département, l'une à Boulogne, l'autre à Calais. Elles sont composées ainsi qu'il suit :

Boulogne. — MM. Vetillart, *, ingénieur en chef des ports, président ; Monmerqué, *, et Voisin, ingénieurs ordinaires ; Badoureau, ingénieur des mines ; Dardenne, ingénieur de la ville ; Gestin, *, commissaire-adjoint de la marine ; Morice, capitaine de port ; Freville, conducteur des ponts et chaussées.

Calais. — MM. [illegible], ingénieur ordinaire des ports maritimes, président ; Jullien, ingénieur ordinaire ; Kagi, *, sous-commissaire de la marine ; [illegible], capitaine de port ; Lamy, capitaine de port en retraite ; [illegible], ingénieur du [illegible] sous-marin ; Ravin, conducteur des ponts et chaussées ; [illegible], mécanicien.

SERVICE DE LA NAVIGATION.

Le service des voies navigables du Pas-de-Calais est réuni à celui des voies navigables du Nord, sous la direction d'un ingénieur en chef [illegible] à [illegible].

Le service de la Scarpe [illegible] de Lens est confié à un ingénieur [illegible] à [illegible] — Le service de la Lawe et de la [illegible] à un ingénieur spécial résidant à Lille [illegible] service des canaux de [illegible] et de l'Aa est confié à un ingénieur [illegible] à St-Omer — Le service des [illegible] de Calais est confié à l'ingénieur ordinaire des ports maritimes résidant à Calais.

Inspecteur général : M. Grégoire, ✱. à Paris, boulevard Saint-Germain, 224.

Ingénieur en chef : M. Peslin, ✱, à Douai.

Ingénieurs ordinaires : MM. Barbet, 1re classe, à Douai. — Jullien, 3e classe, à Calais. — Cètre, 2e classe, à St-Omer. — Stoclet, 2e classe, à Lille.

Conducteurs : MM. Desaulty, Faillie et Massin, à St-Omer ; Wackernie, à Merville. — Commis : MM. Machin, Legrand et Brifaut, à St-Omer ; Drain, Sauvage et Artisien, à Calais ; Auber, à Béthune.

ORGANISATION MILITAIRE

Le département du Pas-de-Calais compose, avec le Nord, la 1re région de corps d'armée.

Le 1er corps d'armée, dont le quartier général est à Lille, comprend : 1° deux divisions d'infanterie formant chacune deux brigades ; 2° une brigade de cavalerie, une brigade d'artillerie, deux bataillons d'artillerie de forteresse et un régiment de cavalerie détachée.

Sont également stationnées dans la 1re région les troupes ci-après, savoir :

5e compagnie d'ouvriers d'artillerie, à Douai ; 3e régiment du génie, à Arras ; 1re section des commis et ouvriers militaires d'administration, à Lille ; 1re section d'infirmiers, à Lille ; 1re section de secrétaires d'état-major et de recrutement, à Lille ; 1er escadron du train des équipages militaires, à Lille.

État-major du 1er corps d'armée.

MM. Jamont, C. ✱, général de division, commandant le 1er corps d'armée, à Lille ; Hamel, capitaine breveté, et Herbot, lieutenant au 1er régiment de ligne, officiers d'ordonnance du général commandant le 1er corps d'armée ; Le Bègue de Germiny, ✱, colonel d'artillerie, hors cadre, chef d'état-major ; Penel, O. ✱, chef de bataillon du génie, hors cadre, sous-chef d'état-major ; Friguet-Despréaux, de Riviers de Mony, Calvel, chefs de bataillon d'infanterie, hors cadre ; Dufour d'Astafort, capitaine d'infanterie, hors cadre ; Boucher de Morlancourt, capitaine d'artillerie, hors cadre ; Fougeroux de Campigneulles, capitaine de cavalerie, hors cadre ; Touret, lieutenant breveté au 72e de ligne, stagiaire ; Peuchot, archiviste principal de 1re classe ; Hocq, archiviste de 2e classe ; Williot, archiviste de 3e classe.

Renaut, O. ✱, intendant militaire de la 1re région, Jouan de Kervenoaël, O. ✱, intendant du 1er corps d'armée ; Arnould, O. ✱, directeur du service de santé.

1re division d'infanterie. — Général Maurand, C. ✻, commandant à Lille. — 1re brigade, général Kestler, C. ✻ : 43e de ligne, à Lille ; 127e à Valenciennes et Condé. 2e brigade, général de Conchy, O. ✻ : 1er de ligne, à Cambrai ; 84e, à Maubeuge, Avesnes et Landrecies ; 16e bataillon de chasseurs à pied, à Lille, commandant, Christiani de Ravaran.

CAVALERIE. — 1re brigade, général Bidot, O. ✻ : 19e régiment de chasseurs, à Lille et Hesdin ; 21e régiment de dragons, à St-Omer et Aire.

ARTILLERIE — 1re brigade, général Wartelle, C. ✻ : 15e et 27e régiments, à Douai. — 1er bataillon d'artillerie de forteresse, à Lille ; 2e, à Valenciennes.

2e division d'infanterie. — Cette division, presqu'entièrement comprise dans le Pas-de-Calais, forme quatre subdivisions de région : Arras, Béthune, St-Omer et Dunkerque.

MM. Mathelin, O. ✻, général de division, commandant, à Arras ; Jochem, capitaine au 110e de ligne, officier d'ordonnance ; Leducq, ✻, chef de bataillon, hors cadres, chef d'état-major ; Chevalier, ✻, capitaine d'infanterie, hors cadres, attaché à l'état-major ; Souchet, lieutenant d'infanterie, attaché à l'état-major, stagiaire.

MM. Emond d'Esclevin, O. ✻, général commandant les subdivisions d'Arras et de Béthune et la 3e brigade d'infanterie, à Arras ; N., officier d'ordonnance ; Demont, archiviste d'état-major : 33e de ligne, à Arras et Douai ; 73e, à Béthune, Aire et Hesdin.

MM Pierron, O. ✻, général commandant la 4e brigade d'infanterie et la subdivision de région de St-Omer, à St-Omer ; Macqueron, lieutenant au 8e de ligne, officier d'ordonnance ; Perruche, archiviste d'état-major : 8e de ligne, à Calais, St-Omer et Boulogne ; 110e, à Dunkerque, Bergues et Gravelines.

Gouvernement de la place de Dunkerque.

Etat major. — M. le général Jung, C. ✻, commandant supérieur du groupe des places de Dunkerque, Bergues, Gravelines, Calais, St-Omer, Aire, Montreuil et Boulogne-sur-Mer, commandant la 8e subdivision de la 1re région qui comprend les arrondissements administratifs de Dunkerque et d'Hazebrouck.

MM. de Lorme, ✻, chef de bataillon, chef d'état-major ; Scelzer, capitaine du génie, officier d'ordonnance ; Labarrière, archiviste d'état-major.

Intendances.

Arras. — MM. Schiel, ✻, et de la Rue de Francy, ✻, sous-intendants de 2e classe.

St-Omer. — MM. Mouret et Keustler, sous-intendants de 3e classe.

Bureaux de recrutement, de réserve et de mobilisation.

Arras. — MM. Douette, ✵, chef de bataillon, commandant ; Levat, capitaine ; Denis, ✵. capitaine-major de l'armée territoriale.

Béthune. — MM. Bourlier, ✵, chef d'escadron, commandant ; Daman, ✵, capitaine ; Martin, ✵, capitaine-major de l'armée territoriale.

St-Omer. — MM. Céragioli, ✵, chef de bataillon, commandant ; Bretolle, capitaine ; Pointreau, ✵, capitaine-major de l'armée territoriale.

PLACES

Arras.

Etat-major du génie. — MM Rouyer, ✵, chef de bataillon, chef du génie de la place ; Fouquoire, capitaine.

Ecole régimentaire du génie. — MM. Aubry de la Noë, ✵, chef de bataillon du 3e génie, commandant l'école ; Castelain, ✵, et Creil, ✵, capitaines.

Service sanitaire. — M. Jossot, ✵, médecin principal de 2e classe, chef du service militaire à l'hôpital St-Jean.

Service des subsistances. — M. Thomas, officier d'administration de 1re classe.

Calais.

Etat-major de l'artillerie. — MM. Vivenot, O. ✵, colonel, président de la commission d'expériences ; Jourdanet, O. ✵, chef d'escadron.

Etat-major du génie. — M. Petitbon, ✵, commandant.

St-Omer.

Etat-major du génie. — M. Coblentz, ✵, chef de bataillon, chef du génie.

Service sanitaire. — M. Salmon, médecin-major de 2e classe.

Service des subsistances. — M. Vuillemain, officier comptable.

Aire.

Prison du fort St-François. — M. Peltier, agent principal.

Génie. — M. Delahaye, adjoint principal de 2e classe.

Artillerie. — M. Méry, garde de 3e classe

Boulogne.

Génie. — M. Ribaucour, O ✵, chef de bataillon, chef du génie.

Hesdin.

Etat-major de la place. — M. Got, ✵, chef d'escadron au 19e chasseurs, commandant la place.

CORPS DE TROUPES.
stationnés dans le département du Pas-de-Calais.

—

TROUPES DE LA PREMIÈRE RÉGION DE CORPS D'ARMÉE.

3 brigade d'infanterie.

33ᵉ régiment d'infanterie, à Arras et Douai (dépôt et état-major à Arras). — MM. COURBASSIER, ✱, colonel; Belladen, O. ✱, lieutenant-colonel; Godart, ✱, d'Or, ✱, Labrevoit, ✱, et Bodin, ✱, chefs de bataillon ; Sagui, ✱, major

73ᵉ d'infanterie, à Béthune, Aire et Hesdin (dépôt et état-major à Béthune). — MM SANCERY, O ✱, colonel ; Henriot, O. ✱, lieutenant-colonel ; Dion, ✱, Carré, ✱, Godart de Bellengreville, ✱, chefs de bataillon. — Duboc, major.

4ᵉ brigade d'infanterie.

8ᵉ régiment d'infanterie, à St-Omer, Calais et Boulogne (dépôt et état-major à St-Omer). — MM. D'AZÉMAR, O. ✱, colonel ; Odon, O. ✱, lieutenant-colonel ; Fauvel, ✱, d'Or, ✱, Clerc et Dumolard, ✱, chefs de bataillon ; Wetzel, major.

1ʳᵉ brigade de cavalerie.

21ᵉ régiment de dragons, à St-Omer et Aire (dépôt à St-Omer).— MM. de BERMINGHAM, ✱, colonel ; Frère, O. ✱, lieutenant colonel ; Caussade, Bolnad, ✱, chefs d'escadron; Genay, ✱, major.

Génie.

3ᵉ régiment du génie, à Arras — MM. GRIPOIS, O. ✱, colonel: Prangé, O. ✱, lieutenant-colonel : Aubry de la Noë, ✱, Hovard, O. ✱ , Canard, ✱, Lhéritier, O ✱, de Montarby, ✱, chefs de bataillon ; Fornecque, major.

ARMÉE TERRITORIALE.

INFANTERIE.

5ᵉ régiment à Arras.

Ce régiment est recruté dans les cantons ci-après désignés :
1ᵉʳ bataillon : Arras nord, Vimy, Beaumetz-lez-loges, Lille sud-est ; — 2ᵉ bat. : Arras sud, Pas, Croisilles, Bapaume, Lille centre ; — 3ᵉ bat. : Bertincourt, Marquion, Vitry.

Lieutenant-colonel, commandant le régiment: M. Saphore, ✱. — *Chefs de bataillon* : MM. Fischer, O. ✱, Descharte, Bardin et Gratiot. — *Capitaine-major* : MM. Masse, Capron, Buchel, Gottran.

6ᵉ régiment à Béthune.

Ce régiment est recruté dans les cantons ci-après désignés :
1ᵉʳ bataillon : Béthune, Lillers, Norrent-Fontes, Houdain; —2ᵉ bat. : Cambrin, Carvin, Laventie, Lens ; — 3ᵉ bat. : Avesnes-le-Comte, Auxi-le-Château, Aubigny, Heuchin, Le Parcq, St-Pol.

Lieutenant-colonel, commandant le régiment : M. Bureau, ✱. —

Chefs de bataillon : MM Demory, Battier, ✻, Ravaut et Rossignon. — *Capitaine-major* : M. Daroux. — *Capitaines-adjudants-majors* : MM. Despretz, Dinoire, Faillet et Vauléon, ✻.

7e régiment à St-Omer.

Ce régiment est recruté dans les cantons ci-après désignés :

1er bataillon : St-Omer nord et sud, Lumbres, Fauquembergues, Aire, Hucqueliers, Fruges ; — 2e bat. : Campagne, Etaples, Hesdin, Montreuil, Samer, Boulogne nord et sud ; 3e bat. : Guînes, Marquise, Ardres, Audruick, Desvres, Calais.

Lieutenant-colonel, commandant le régiment : M. Gasquet, ✻. — *Chefs de bataillon :* MM. Chabrillat, Destré, Soyer et Martin. — *Capitaine-major* : M. Pointreau, ✻. — *Capitaines-adjudants-majors*: MM. Dubron, Mallet, Huret et Pamart.

CAVALERIE.

1er régiment à Lille.

Lieutenant-colonel, commandant : M. Picart, O ✻.

Escadrons de dragons, à St-Omer : MM. Guise, ✻, et Labourt, O. ✻, chefs d'escadron.

Escadrons de chasseurs, à Lille : MM. de Richemont, de Richardson et Andriot, ✻, chefs d'escadron.

ARTILLERIE.

1er régiment à Douai.

Lieutenant-colonel : M. d'Hennin Jean-Emile, O. ✻. — *Chefs-d'escadron* : MM. Bergère, Chambellant, ✻, Derode, O. ✻, Dénis-Laroque, O. ✻, et Demmler, ✻. — *Major* : M. Soudon.

Huit batteries sont attachées aux diverses places du Pas-de-Calais, savoir : à Calais, 7e et 29e batteries à pied ; — à Aire, 8e batterie à pied ; — à St-Omer, 9e batterie à pied ; — à Boulogne, 10e batterie à pied et 17e batterie de sortie ; à Arras, 23e et 24e batteries montées

GÉNIE.

Chaque région de corps d'armée fournit un bataillon du génie.

1er bataillon, 3e compagnie, à Arras.

Chef de bataillon : M. Farjon, O. ✻.

GENDARMERIE.

1re légion.

Composée des compagnies du Nord et du Pas-de-Calais.

M. MARCERON, ✻, colonel, chef de légion, à Lille.

MM. COUTIN, ✻, chef d'escadron, *commandant la compagnie du Pas-de-Calais*, rue Victor Hugo, à Arras ; de Parfouru, capitaine ; N., lieutenant, trésorier de la compagnie, à Arras ; Kempff, maréchal-des-logis, adjoint au trésorier ; Thouvenin, gendarme, secrétaire du commandant.

Arrondissements.	Résidences des brigades	à cheval ou à pied	Effect.	Commandants des brigades.	Grades.
			h.	MM.	
ARRAS	Arras. 1re brigade	à cheval	5	Magherman	adjud.
M. de Parfouru,	Arras. 2e brigade	id.	5	Pluchart	brigad-
capitaine.	Arras. 3e brigade	à pied	5	Boutin	m-d.-l.
	Bapaume	à cheval	5	Devigne	id.
	Pas	id.	5	Latu	brigad.
	Marquion	id.	5	Vasseur	id.
	Croisilles	à pied	5	Lesieux	id.
	Beaumetz-lez-Loges	à cheval	5	Ogez	id.
	Vitry	à pied	5	Ryckebusch	m-d.-l.
	Bertincourt	id.	5	Petit	brigad.
	Vimy	à cheval	5	Duhautois	id.
	Vis-en-Artois	à pied	5	Rossignol.	id.
	Foncquevillers	id.	5	Leteneur	id.
	Orville (poste provisoire)		2		
BOULOGNE.	Boulogne. 1r brigade	à cheval	5	Fiquet. M*	m-d-l. ch
M. Le Ny,	Boulogne. 2e brigade	à pied.	5	Blankaërt.	brigad.
capitaine.	Boulogne. 3e brigade	id.	5	Varoquet	id
	Calais. 1re brigade	à cheval	5	Hasler	m.-d.-l.
	Calais. 2e brigade	à pied	5	Evrard.	brigad.
	Calais. 3e brigade	id.	5	Crapie.	id.
	Samer	à cheval	5	Paquin.	id.
	Marquise 1re brigade	à pied	5	Vienne M*	m.-d.-l.
	Marquise 2e brigade	à cheval	5	Millot	brigad.
	Colembert	id.	5	Lamirand.	id.
	Desvres	id.	5	Thieffry	m.-d.-l.
	Guînes	id.	5	Martin	brigad.
SAINT-OMER	St-Omer 1re brigade	à cheval	5	Séguin M*	m-d-l. ch
M. Gerber, ✵	St-Omer 2e brigade	à pied	5	Lenoir.	brigad.
capitaine.	Aire	à cheval	5	Joubert M*	m.-d.-l
	Ardres	id.	5	Lenne	brigad.
	Lumbres	id.	5	Caffin	id.
	Audruick	id.	5	Jeanquin	id.
	Fauquembergues	id.	5	François	id.
	Arques	à pied	5	Esdain	id.
	Fléchin	id.	5	Fromentin M*	id.
SAINT-POL	St-Pol 1re brigade	à cheval	5	Brienne.	m-d-l. ch
M. Robert,	St-Pol 2e brigade	à pied	5	Fourdrinoy	brigad.
lieutenant.	Aubigny	à cheval	5	Forgez	id.
	Avesnes-le-Comte	id.	5	Wahl	id.
	Heuchin	id.	5	Ducrocq	id.
	Auxi-le-Château	à pied	5	Crépelle	m.-d.-l.
	Frévent	id.	5	Fynnaërt	id.
	Auchy-lez-Hesdin	id.	5	Beligny	id.
MONTREUIL	Montreuil 1re brigade	à cheval	5	Deramont.	m-d-l. ch
M. Battesti,	Montreuil 2e brigade	à pied	5	Souverain	brigad.
lieutenant.	Hesdin	à cheval	5	Barragué	m.-d.-l.
	Fruges	id.	5	Fumery M*	brigad.
	Hucqueliers	id.	5	Haigneré	id.
	Etaples	id.	5	Jossoud	m.-d.-l.
	Campagne-lez-Hesdin	id.	5	Vanuxem	brigad.
	Berck-sur-Mer	à pied	5	Nachin.	m.-d.-l.
BÉTHUNE.	Béthune. 1re brigade	à cheval	5	Chevalier.	m-d-l ch
M. Gest, M.	Béthune. 2e brigade	à pied	5	Blangy	brigad.
lieutenant.	Lens. 1re brigade	à cheval	5	Maisant	m.-d.-l.
	Lens. 2e brigade	à pied	5	Weppe	brigad.
	Carvin	à cheval	5	Vaneecke	m.-d.-l.
	Lillers	id.	5	Caron A.	id.
	Cuinchy	id	5	Vivot	brigad.
	Laventie	à pied	5	Desprez	m.-d.-l.
	Norrent-Fontes	id.	5	Fuchs	id.
	Houdain	id.	5	Habourdin	id.
	Nœux	id.	5	Absalon	brigad.
	Hénin-Liétard	id.	5	Dhayer.	id.
	Auchel	id.	5	Léquebin	id.
	Liévin	id.	5	Delplanque	id.

(* M. Médaille militaire).

CHEMINS DE FER (1)

CONTROLE DE L'ÉTAT.

I. — LIGNES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

1° Service du contrôle et de surveillance de l'exploitation.

Inspecteur général, chargé du contrôle : M. Bellom, ✻, 46, rue de Vaugirard, à Paris.

SERVICE DU CONTROLE DE L'EXPLOITATION TECHNIQUE.

Ingénieur en chef : M. Baum, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue de la Pompe, 21, à Paris.

Ingénieur ordinaire : M. Pellé, à Arras.

Gardes-mines : MM. Drouot, Cossange et Perrève, à Arras.

SERVICE DU CONTROLE DES TRAVAUX NEUFS ET D'ENTRETIEN.

Ingénieur en chef : M. Loche, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 24, rue d'Offémont, à Paris.

Ingénieur ordinaire : M. Mille, à Arras.

Conducteurs : MM. Héleine et Patoux, à Arras.

SERVICE DU CONTROLE DE L'EXPLOITATION COMMERCIALE.

Inspecteurs principaux : MM. Duplan et Allary, à Paris.

Commissaires de surveillance administrative : MM. Acrémant et Jagu, à Arras ; Muller, à Béthune ; Roger, à Boulogne ; Perlié, ✻, à Calais.

2° Service des études et travaux des chemins de fer d'intérêt général exécutés par l'Etat.

(Départements du Nord et du Pas-de-Calais).

Inspecteur général : M. Delocre, O. ✻ , à Paris, rue Lavoisier, 1.
Ingénieur en chef : M. Gruson, ✻, rue de Fleurus, 32, à Lille.

1er ARRONDISSEMENT.

Ligne de Lens à Armentières.

Ingénieur ordinaire : M. Devos, rue des Postes, 20, à Lille.

(1) Nous ne donnons ici que l'administration centrale, les chefs des divers services et le personnel attaché au département du Pas-de-Calais.

II. — LIGNES D'INTÉRÊT LOCAL

du département du Pas-de-Calais.

Personnel attaché au contrôle de l'exploitation.

MM. Mallez, ✠ ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Arras, directeur du contrôle ; Fontaine, ingénieur ordinaire des mines, à Arras.

Lignes d'Achiet à Marcoing, de Boisleux à Marquion et de Vélu-Bertincourt à St-Quentin : MM. Mille, ingénieur ordinaire, à Arras; Héleine, conducteur des ponts et chaussées, à Arras.

Ligne d'Anvin à Calais : MM. Lefoul, sous-ingénieur, à St-Omer; Bertaut, conducteur des ponts et chaussées, à St-Omer.

Commissaires de surveillance administrative attachés, en outre, au contrôle de l'exploitation technique :

1° Ligne d'Anvin à Calais : M. Drouot, garde-mines, à Arras ;

2° Lignes de Boisleux à Marquion, d'Achiet à Marcoing et de Vélu-Bertincourt à St-Quentin : M. Perrève, garde-mines, à Arras.

ADMINISTRATION DES COMPAGNIES

CHEMIN DE FER DU NORD.

Président du conseil d'administration (1) : **M. le baron Alph. de Rothschild, C. ✠.**

Vice-présidents : MM. Léon Say et Gaston Griolet, O. ✠.

Membres du comité de direction : MM. André de Waru, ✠, Omer Vallon, ✠, Jh Hottinguer.

Administration centrale.

Secrétaire de la compagnie : M. Castel, O. ✠ ; M. Lacan, chef du secrétariat général.

Exploitation.

Ingénieur en chef de l'exploitation : M. Sartiaux, O. ✠, ingénieur en chef des ponts et chaussées —Ingénieur en chef du service actif: M. Thouin, O. ✠. — Ingénieur en chef adjoint du service actif:

(1) Le siège du conseil d'administration est à la gare du Nord, rue de Dunkerque, 18, à Paris.

M. Piéron, ✻. — Chef du mouvement : M. Bouverat, ✻. — Sous-chefs du mouvement : MM. Dupont et Bousigues. — Agent commercial : M Aubertin, ✻. — Agent général du contrôle des recettes : M. G. Delebecque, ✻.

Inspecteurs principaux de l'exploitation : MM. Cousin, ✻, délégué, et D. Leluau, ✻ (secrétariat de l'exploitation), à Paris.

MM. Watson, 6e inspection principale, 102. rue d'Amiens, à Arras. — Reygondaud, 3e inspection principale, à Boulogne-sur-Mer. — Muel, ✻, 2e inspection principale, à Lille. — Soletti, ✻, 5e inspection principale, à St-Quentin. — Leluau, ✻, 4e inspection principale, à Amiens. — Letienne, 7e inspection principale, à Beauvais. — D'Arcangues, ✻, 1re inspection principale, à Paris.

Inspecteurs attachés à la 6e inspection principale : MM. Guerber, 37, rue d'Amiens, à Arras — Destombes, à Lens. — Chambelin, à St-Pol. — Poulain, à Somain.

Inspecteur chargé du service des lignes P.-F. et annexes, en résidence à Arras : M. Plocq, 25, rue d'Amiens.

Matériel et traction.

Ingénieur en chef du matériel et de la traction : M. Ferdinand Mathias, O. ✻, à Paris. — Ingénieur, chef du service central : M. Banderali, ✻, à Paris. — Ingénieur, inspecteur principal de la traction : M. du Bousquet, à Paris. — Ingénieur, chef du matériel roulant : M. Bricogne, ✻, à Paris. — Ingénieur principal des ateliers : M. Sauvage, à Paris. — Ingénieurs de la traction : MM. Asselin, à Lille ; Brossard, à Tergnier. — Chefs de dépôts : MM. Bohain, à Boulogne ; Lequimme, à Calais ; Merck, à St-Omer ; Bénistant Aimé, à Hazebrouck ; Morillon, à Arras ; Petithory, à St-Pol ; Dupont, à Béthune ; Papegay, à Lens.

Travaux et surveillance.

M. Boucher, O. ✻, ingén. en chef des ponts et chaussées, ingén. en chef des travaux et de la surveillance. — M. Vainet, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur en chef de l'entretien, à Paris. — M Agnellet, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur principal chargé des services centraux des études du matériel des voies et des bâtiments, à Paris. — M de la Frémoire, ✻, ingénieur en chef honoraire des ponts et chaussées, ingénieur principal des travaux neufs, à Paris. — M. Salle, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur principal des travaux neufs, à Paris — M. Contamin, O. ✻, ingénieur du matériel des voies, à

Paris. — M. Bellet, ingénieur, chef du service central de la voie, à Paris.

Ingénieurs de la voie : MM. Lebargy, ✱, à Amiens ; Lefebvre, ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Abbeville ; Morise, ✱, à Hazebrouck.

Chefs de section de la voie : MM. Guillaume, à Arras ; Moreau, à Boulogne ; Baret, à St-Omer ; Dutoit, à Lens ; Tettelin, à Calais ; Bergerolle, à Abbeville ; Lefrère F., à Hesdin ; Dufrêne, à Frévent.

Chefs de gare et de station (dans le département).

Paris à la frontière par Arras, Lille.

Achiet, MM. Maumené ; Boisleux, Hémery de la Villauray ; Arras, Spéry ; Rœux, Boudeville ; Vitry, Delile ; Corbehem,Suin (*Douai*) ; Leforest, Véron ; Libercourt (Carvin), Lecocq.

Arras à Calais, Dunkerque.

Arras, MM. Spéry; Farbus-Vimy, Bellec ; Lens, Allier ; Bully-Grenay, Vantorre ; Nœux, Flament ; Béthune, Leroux ; Fouquereuil, Hennebelle ; Chocques, Boudin ; Lillers, Ravin ; Berguette, Ducordeaux ; (*Hazebrouck*); St-Omer, Péchaubès ; Watten-Eperlecques, Beurier ; Audruick, Bercq ; Pont-d'Ardres, Roly ; Calais, Barthélemy.

Arras à Etaples et Boulogne.

Arras, MM. Spéry ; Marœuil, Simon ; Mont-St-Eloy, Roger ; Aubigny, Lafontaine ; Savy-Berlette, Delaby ; Tincques, Bayart ; Ligny-St-Flochel, Chable ; St-Pol, Crunel ; Wavrans, Montigny ; Anvin, Carpentier ; Blangy-sur-Ternoise, Duplouy ; Auchy-lez-Hesdin, Beurier ; Hesdin, Givaudan ; Aubin-St-Vaast, Vieillard ; Maresquel, Debray ; Beaurainville, Choquet ; Brimeux, Monthuy ; Montreuil, Lelièvre ; Beutin, Baudrelle ; Etaples, Hubert ; Dannes, Hermetz Alp. ; Neufchâtel, Fontaine ; Hesdigneul, Leleu ; Pont-de-Briques, Marest ; Boulogne, Watson.

Arras à Doullens et Frévent.

Arras, MM. Spéry : Beaumetz-Rivière, Mabille ; Gouy-Bailleulval, Mme Carton ; Saulty-l'Arbret, MM. Cottare ; Mondicourt-Pas, Thibaut ; (*Doullens*); Frévent, Ferrette.

Abbeville à St-Pol et Béthune.

(*Abbeville*) ; Auxi-le-Château, MM. Damoiseau ; Fortel, Charton ; Frévent, Ferrette ; Petit-Houvin, Maillot ; St-Pol ; Crunel ; Brias,

Debonte ; Pernes-Camblain, Bijard ; Calonne-Ricouart, Boistel ; Lapugnoy, Maillard ; Fouquereuil, Hennebelle ; Béthune, Leroux.

Amiens, Boulogne à Calais.

(*Amiens*); Conchil-le-Temple, MM. Tillier ; Verton, Huprel ; Etaples, Hubert ; Dannes, Hermetz Alph. ; Neufchâtel, Fontaine ; Hesdigneul, Leleu ; Pont-de-Briques, Marest ; Boulogne, Watson ; Wimille, Blondel ; Marquise-Rinxent, Fert ; Caffiers, Vergeot ; Fréthun, Blanchard.

Calais à Dunkerque.

Calais, MM. Barthélemy ; St-Pierre (halte), Delfosse ; Marck, Wallez ; Pont-d'Oye, Panet ; (*Gravelines*).

Béthune à Lille.

Béthune (rivage), MM. Cousin ; Beuvry, Thoilliez ; Cuinchy-lez-La Bassée, Ducrocq ; Violaines, Dequeker (*Lille*).

Bully-Grenay à Violaines

Bully-Grenay, MM. Vantorre; Vermelles, Fruchart Em ; Violaines, Dequeker.

Lens à Bauvin-Provin.

Lens, MM. Allier ; Sallau, Boddèle; Loison, Chrestien Arth.; Pont-à-Vendin, Adam F. ; Meurchin, Noulette H. (*Provin*).

Lens, Bully-Grenay à St-Pol.

Lens, MM. Allier ; Bully-Grenay, Vantorre ; Sains-Bouvigny, Mme Perry ; Hersin-Coupigny, MM. Delfly ; Barlin, Cayet ; Ruitz-Haillicourt, Mme Devauchelle ; Bruay, MM. Perrinne ; Houdain, Moine ; La Comté-Ourton, Mme Bédu ; Diéval, MM. Petitpas ; Brias, Debonte; St-Pol, Crunel.

Lens à Hénin-Liétard, Carvin et Lille.

Béthune, MM. Leroux ; Lens, Allier ; Billy-Montigny, Masclet ; Hénin-Liétard, Delbart ; Dourges, Guillot ; Libercourt, Lecocq.

Lens. Hénin-Liétard à Don-Sainghin.

Lens, MM Allier ; Billy-Montigny, Masclef ; Hénin-Liétard, Delbart ; Montigny-en-Gohelle, Moussant ; Harnes, Galet ; Courrières, Bollen ; Carvin (ville), Delmer (*Don*).

CHEMIN DE FER DU NORD-EST.

(*De Boulogne à St-Omer*).

Cette ligne est exploitée par la Compagnie du Nord, à titre de locataire.

Chefs de gare.

MM. Watson, à Boulogne ; Marest, à Pont-de-Briques ; Leleu, à Hesdigneul; Lafon, à Samer; Jourdan, à Desvres; Dufour, à Lottinghen; Carpentier, à Nielles-lez-Bléquin ; Lamoury, à Lumbres ; Ohmann, à Wizernes ; Gaquière, à Arques ; Péchaubès, à St-Omer.

Ligne de St-Omer à Aire, Berguettes, Armentières.

MM. Péchaubès, à St-Omer ; Gaquière, à Arques ; Bonnin, à Wardrecques-Racquinghem ; Maës, à Aire ; Ducordeaux, à Berguette ; Pourny, à St-Venant (*Merville*) ; Miny, à Lestrem (*La Gorgue*) ; Puydarrieux, à Laventie ; Mme Delozière, à Sailly-sur-la-Lys ; Deliencourt, à Bac-St-Maur (*Armentières*).

CHEMIN DE FER D'ACHIET A BAPAUME ET MARCOING.

Président du conseil d'administration : M. le marquis d'Havrincourt, O. ❋, sénateur, à Havrincourt.

Administrateurs : MM. Goubet Augustin, à Biefvillers ; Théry Aimé, Lagnier-Legay, Delorme, Saudemont, à Bapaume ; Aubertin, ❋, à Paris ; Ed. Grardel, à Arras ; de Bonnevallet, à Villers-au-Flos.

Administrateur délégué à la direction : M. Level Emile, O. ❋, ingénieur, 18, rue de Dunkerque, à Paris.

Ingénieur du matériel et de la voie : M. Poirel, à Arras.

Ingénieur de l'exploitation : M. Plocq, à Arras.

Chef du service central : M. Carton, à Arras.

Chefs de station : MM. Maumené, à Achiet ; Beurier, à Bapaume ; Ricquez, à Vélu ; Touret, à Hermies ; Bétourné, à Havrincourt.

CHEMIN DE FER DE BOISLEUX A MARQUION.

Président du conseil d'administration : M. Démiautte, sénateur, à St-Léger.

Administrateurs : MM. Legentil, à Quéant ; Trannin, au Raquet, près Douai ; Aubertin, ❋, à Paris ; Auguste Lanthiez, à Noreuil ; Dujardin, à Boyelles.

Administrateur délégué à la direction : M. Level Emile, O. ✻, ingénieur, 18, rue de Dunkerque, à Paris.

Ingénieur du matériel et de la voie : M. Poirel, à Arras.

Ingénieur de l'exploitation : M. Plocq, à Arras.

Chef du service central : M. Carton, à Arras.

Chefs de station: MM. Hémery de la Villauray, à Boisleux; Callens, à Boyelles; Comont, à Croisilles; Dhinnin, à St-Léger; Mme Machy, à Ecoust; M. Hulin, à Quéant; Mme Delalain, à Inchy; M. Saubaux, à Marquion.

CHEMIN DE FER DE VÉLU-BERTINCOURT A St-QUENTIN

Président du conseil d'Administration : M. Magniez, sénateur, à Ytres.

Administrateurs : MM. Aubertin ✻, 20, rue de Dunkerque, à Paris; Cailliatte, à Douai; duc de Vicence, à Caulaincourt; Lenain, à Bernes; Henri, à St-Quentin; Mauduit de Fay, à Marteville; Jourdain, à St-Quentin.

Administrateur délégué à la direction : M. Level Emile, O. ✻, ingénieur, 18, rue de Dunkerque, à Paris.

Ingénieur du matériel et de la voie : M. Poirel, à Arras.

Ingénieur de l'exploitation : M. Plocq, à Arras.

Chef du service central : M. Carton, à Arras.

Inspecteur de l'exploitation : M. Ravoux, à Vermand.

Cette ligne n'a qu'une gare dans le Pas-de-Calais, celle de Vélu, qui lui est commune avec la ligne d'Achiet à Bapaume, et une halte à Bertincourt.

Chef de gare à Vélu : M. Ricquez.

CHEMIN DE FER D'ANVIN A CALAIS

Président du Conseil d'administration : M. le Sergeant de Monnecove Félix, ✻, 4, rue St-Florentin, à Paris.

Administrateurs : MM. Aubertin, ✻, 20, rue de Dunkerque, à Paris; Ellissen, 21, rue de la Boétie, à Paris; Boudenoot, boulevard St-Germain, 188, à Paris.

Administrateur délégué à la direction : M. Level Emile, O. ✻, ingénieur, 18, rue de Dunkerque, à Paris.

Ingénieur du matériel et de la voie : M. Poirel, à Arras.

Ingénieur de l'exploitation : M. Plocq, à Arras.

Chef du service central : M. Carton, à Arras.

Inspecteur de l'exploitation : M. Lefrançois, à Ardres.

Chefs de station : M. Carpentier, à Anvin (gare commune avec le Nord) ; Mmes Dufresne, à Bergueneuse ; Bruchet, à Verchin ; MM. Miltgen, à Fruges ; Bégard, à Rimeux-Gournay ; Chevrin H., à Fauquembergues ; Bocquet L., à Merck-St-Liévin ; Grar, à Ouve ; Hucquedieu, à Remilly ; Lamoury, à Lumbres (gare commune avec le Nord) ; Mme Lelièvre, à Acquin ; MM. Allexandre R., à Journy ; Fœdy, à Tournehem ; Mouronval, à Ardres ; Vitse, à Guînes ; Laguillier, à Calais.

AGRICULTURE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Chaire départementale.

Aux termes de la loi du 17 juin 1879, il y a une chaire d'agriculture dans chaque département.

Les attributions du professeur départemental d'agriculture comprennent :

1° Les conférences agricoles dans les campagnes ;

2° L'enseignement agricole à l'école normale et, s'il y a lieu, dans les autres établissements d'instruction publique ;

3° Les travaux ou missions dont il peut être chargé par le Préfet du département ou par le Ministre de l'Agriculture.

Professeur départemental d'agriculture du Pas-de-Calais : N.

ÉCOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE.

Une école pratique d'agriculture a été créée dans le Pas-de-Calais par arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture du 1er septembre 1885.

Cette école est installée sur le domaine de Berthonval, commune de Mont-St-Eloy, près Arras.

Comité de surveillance : MM. Boitel, inspecteur général de l'enseignement agricole, président ; Deusy Ern., conseiller général, à Arras ; le marquis d'Havrincourt, O. ✻, sénateur, conseiller général, maire d'Havrincourt ; Déprez, ✻, député, conseiller général, maire d'Harnes ; Trannin Henri, docteur ès-sciences, à Arras ; Démiautte Louis, sénateur, à St-Léger ; Plaisant Séraphin, ✻, agriculteur, à Ronville-Arras.

Personnel administratif et enseignant : M. de Roosmalen, ✠, directeur, chargé de l'administration de l'école et du domaine ;

MM Jouvet, professeur d'agriculture générale et spéciale ; Larbalétrier, professeur de physique et de chimie ; Margat, maître-surveillant, professeur de français (enseignement supérieur), histoire, géographie, etc ; Callaut, maître-surveillant, professeur d'arithmétique, géométrie, comptabilité agricole, etc. ; Dambrine Ed., ✠, professeur de zootechnie ; Boreau, chef de pratique agricole ; Boidin, jardinier chef, chargé de l'instruction militaire.

STATION AGRONOMIQUE.

Une station agronomique départementale a été créée dans le Pas-de-Calais, en exécution des délibérations du Conseil général des 24 août 1881 et 22 août 1882. Elle est établie près de l'école normale de garçons, rue St-Nicaise, à Arras.

Le personnel de cet établissement se compose d'un directeur, chargé en même temps de l'inspection de la salubrité publique dans le département, d'un préparateur, d'un préparateur-adjoint et d'un garçon de laboratoire, concierge.

Directeur : M. Pagnoul, ancien professeur de physique et de chimie au collège d'Arras.

Préparateur : M. Delattre Jh. — Préparateur-adjoint : M. Henrotin. — Garçon de laboratoire : M. Salomez.

CHAMBRES CONSULTATIVES D'AGRICULTURE.

Les Chambres consultatives d'agriculture ont été définitivement instituées par un décret du 25 mars 1852. Il y a, dans chaque arrondissement, une Chambre consultative d'agriculture, composée d'autant de membres que l'arrondissement renferme de cantons, sans que, toutefois, le nombre de ces membres puisse être inférieur à six. Les membres des Chambres consultatives sont nommés par le Préfet, qui les choisit parmi les agriculteurs notables et les propriétaires de chaque canton.

Les Chambres d'agriculture sont renouvelables annuellement par tiers. Elles sont présidées par le Préfet dans l'arrondissement chef-lieu et par le Sous-Préfet dans les autres arrondissements.

Elles forment la représentation officielle de l'agriculture dans le département.

Chambre d'Arras. — MM. Debomy, à Roclincourt (Arras nord) ; Plaisant S, ✠, à Arras (Ronville) (Arras sud) ; Goubet A., à Biefvillers (Bapaume) ; Morel Maurice, à Adinfer (Beaumetz) ; le marquis d'Havrincourt, O. ✠, à Havrincourt (Bertincourt) ; Démiautte, à St-Léger (Croisilles) ; Godefroy Alf., à Ecourt-St-Quentin (Marquion) ;

Bailleux, ✠, à Puisieux (Pas); Legentil P., à Méricourt (Vimy); Crépin, à Villers-lez-Cagnicourt (Vitry).

Chambre de Béthune — MM. Hanicotte Léon, à Béthune (Béthune); Bréhon, à Vermelles (Cambrin); Delaby, à Courcelles-lez-Lens (Carvin); Delory Alcide (Houdain); Lebleu, à Sailly-sur-la-Lys (Laventie); Déprez, ✠, à Harnes (Lens); Thulliez, à Busnes (Lillers); Boulinguez, à Isbergues (Norrent-Fontes).

Chambre de Boulogne. — MM. Huret-Lagache, ✠, à Condette (Boulogne nord); Duhotoy Ch., à St-Martin-Boulogne (Boulogne sud); Declémy père, ✠, à Peuplingues (Calais nord-ouest); Brunet-Roche, aux Attaques (Calais sud-est); Joly Constant, à Bellebrune (Desvres); Boulanger Narcisse, maire de Guînes (Guînes); Lemaître, à Wierre-Effroy (Marquise); Fayeulle, à Outreau (Samer).

Chambre de Montreuil. — MM. Treunet, à Buire-le-Sec (Campagne); Dumoulin Hector, à Frencq (Etaples); Annequin, à Fressin (Fruges); Ridoult-Dubois, à Caumont (Hesdin); France Justin, à Bimont (Hucqueliers); Sailly, ✠, à Ecuires (Montreuil).

Chambre de St-Omer — MM. Moufflin Jules, à Wittes (Aire); Declémy R., à Guémy (Ardres); Hubert-Coquillier, à Oye (Audruick); Mahieu Horace, ✠, à Enquin (Fauquembergues); Mahieu Louis, à Delettes (Lumbres); Dickson David, ✠, à Clairmarais (St-Omer nord); Platiau F., ✠, à Longuenesse (St-Omer sud).

Chambre de St-Pol. — MM. Houbart Ov., ✠, à La Thieuloye (Aubigny); le baron de Fourment, ✠, à Frévent (Auxi-le-Château); Petit Amédée, à Magnicourt-sur-Canche (Avesnes-le-Comte); Miroux, à Anvin (Heuchin); Vallée Eugène, à St-Georges (Le Parcq); Willerval de Séricourt (St-Pol).

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE.

Un décret du 1er juillet 1852 a institué dans chaque canton une Commission de statistique dont la mission est de fournir des renseignements sur les divers produits agricoles. Les membres de ces Commissions sont nommés par le Préfet ; leur nombre est indéterminé; MM. les Maires en font partie en leur qualité.

Les Commissions de statistique ont été réorganisées dans le Pas-de-Calais par arrêté préfectoral du 26 juillet 1882.

La liste complète des membres a été publiée dans l'*Annuaire* de 1887, pages 203 et suivantes. Voici les seuls changements qui y aient été apporté depuis :

M. Neuveu, propriétaire, à Lumbres, membre de la commission de ce canton ;

M. Leroy Alfred, ✻, cons. gén., maire de Bruay, membre et président de la commission d'Houdain, en remplacement de M. Beaucourt Em., décédé ;

M. Boutillier-Frohem, cultivateur à Bergueneuse, membre et président de la commission d'Heuchin, en remplacement de M. Cocud, démissionnaire ;

M. Miroux, fabricant de sucre, à Anvin, membre de la commission d'Heuchin, en remplacement de M. Poubel, décédé ;

M. Salmon Auguste, cons. d'arrond., à Pernes, membre de la commission d'Heuchin, en remplacement de M. Richez, démissionnaire ;

M, Bouverne, notaire à Hesdin, membre et président de la commission d'Hesdin, en remplacement de M. Ridoult, démissionnaire.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET COMICES

Cercle agricole du Pas-de-Calais — Président : M. Bachelet Henri, ✻, à Vaulx-Vraucourt. — Vice-président : M Duquesne, à Chérisy. — Secrétaire : M Herdhebaut Frédéric, à Mory. — Secrétaire-adjoint : M Godefroy G., à Lagnicourt. — Trésorier : M. Humetz Alph., à Sauchy-Lestrée.

Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais. — Président d'honneur : M. le Préfet. — Président titulaire : M. Peltier Léon, ✻, à Avion. — Vice-président : M. Evrard André, cons. gén., à Corbehem. — Secrétaire : M. Morel M., cons. d'arrond., maire d'Adinfer. — Secrétaire-adjoint : M. Tarlier, vétérinaire, à Arras. — Trésorier : M. Debomy, à Roclincourt.

Comice agricole de l'arrondissement de Béthune — Président : M. Delory Alcide. — Vice-présidents : MM. Bréhon Ch., et Hanicotte L. — Secrétaires : MM. Hugot Arthur et Bréhon Oscar. — Trésorier : M. Duriez Alexis.

Société agricole, horticole, d'aquiculture et des sciences industrielles de l'arrondissement de Boulogne. — Président de droit : M. le Sous-Préfet. — Président d'honneur : M. de Cormette, ✻, cons. gén., maire d'Henneveux. — Président : M. Boulanger-Bernet, ✻, député, cons. gén., agric., à Andres. — Vice-présidents : MM. Ovion père, ✻, cons. gén., Dr en médecine, à Boulogne, et Huret-Laga-

che, ✠, cons. gén., maire de Condette. — Secrétaire : M. Duhotoy, adj au maire de St-Martin-Boulogne. — Trésorier : M. Bonnet Aug., cons. mun., négoc, à Boulogne. — Bibliothécaire-archiviste : M. Ern. Deseille, archiviste de Boulogne. — Membres de droit : MM. Aug. Huguet, sénateur, le Dr Sauvage E., directeur de la station aquicole, à Boulogne, secrétaire du bureau ; H. Réveillez, à Boulogne.

Société d'agriculture et des beaux-arts de l'arrondissement de Boulogne. — *Section d'agriculture* : Président : M. Madaré, propr., à Boulogne. — Vice-Présidents : MM. Hamerel-Parenty, cons. d'arrond., maire d'Audinghen, et Parenty-Sy, propr., aux Attaques. — Secrétaires : M Furne C., propr., à Boulogne. — Trésorier : M. Moleux Paul, banquier, à Boulogne. — Bibliothécaire-archiviste : M. Goulet, rentier, à Boulogne. — Secrétaire du bureau : M. Copin, à Boulogne. — *Section des beaux-arts* : Vice-présidents : MM. Declercq Alb., artiste peintre, à Boulogne, et de Monnecove G. propr., à Boulogne.— Secrétaire : M. Furne C.— Trésorier : M. Penon Th.— Bibliothécaire : M. Moleux Paul.

Société d'agriculture de l'arrondissement de Montreuil. — Président : M. Guyot-Laligant, cons. gén., maire d'Ecquemicourt. — Vice-président : M Parenty, cons. d'arrond., maire de Mouriez. — Secrétaire : M Capelle Em., avoué à Montreuil. — Trésorier : M. Dupré, commissaire-priseur, à Montreuil.

Société d'agriculture de l'arrondissement de St-Omer. — Présisent : N — Vice-président : M. Alb. de Monnecove. — Secrétaire : M. Gœneutte. — Trésorier : N.

Section d'horticulture. — Président : M. de Monnecove Alb. — Vice-président : M. Decroos. — Secrétaire : M. E. Gœneutte.

Société d'agriculture de l'arrondissement de St-Pol. — Président : M. Petit Am. — Vice-président : M. Martin Fl., ✠.—Secrétaire : M. Miroux Art. — Vice-secrétaire : M. Lemaire L. — Trésorier : M. Fonfaye-Laprandie. — Agent-comptable : M. A. Malou.

Comice agricole de Fauquembergues (fondé en 1839). — Président : M. Mahieu P. — Vice-président : N. — Secrétaire : M. Fouricquet. — Trésorier : M. Bucaille V.

Comice agricole de Carvin (créé en 1866). — Président : M. de Clercq. — Secrétaire : M. Delaby. — Membres du bureau : MM. Deligne, Ringot, Peltier et Couriez.

Société d'apiculture de la région du Nord.—Président : M. Vaast Alix, rentier, faubourg Ronville, à Arras. — Assesseur: M. Wavelet, pâtissier, rue St-Aubert, 116, à Arras. — Premier vice-président: M. Maillet, maire de Monchy-Cayeux. — Deuxième vice-président : M. Huchette, fabricant de vinaigre, rue des Ecoles, à Arras. — Secrétaire : M. André Jourdan, agent aux approvisionnements, aux mines de Béthune. — Vice-secrétaire : M. Malbrancq G., médecin, à Wingles — Trésorier-administrateur : N.

COMMERCE ET INDUSTRIE

CHAMBRES DE COMMERCE.

Les membres des Chambres de commerce sont nommés dans une assemblée d'électeurs pris parmi les commerçants patentés. Ils sont élus pour six ans et se renouvellent par tiers tous les deux ans. Ils sont indéfiniment rééligibles.

Les Chambres de commerce sont chargées de présenter leurs vues sur les moyens d'accroître la prospérité de l'industrie et du commerce ; sur les améliorations à introduire dans toutes les branches de la législation commerciale ; sur l'exécution des travaux et l'organisation des services publics intéressant le commerce et l'industrie.

Par suite de la création toute récente d'une Chambre de commerce à Béthune, le département du Pas-de Calais possède aujourd'hui cinq Chambres de commerce ayant leur siège à Arras, Béthune, Boulogne, Calais et St-Omer.

Chambre de commerce d'Arras (9 membres).

La Chambre de commerce d'Arras a été créée par ordonnance du 9 décembre 1837. Sa circonscription comprend l'arrondissement d'Arras et les cantons d'Aubigny et d'Avesnes-le-Comte, de l'arrondissement de St-Pol.

MM. Leloup, ✻, *président*; Legrelle Em., ✻, Bernard Eug , Trannin H., Périn P., Bellet-Lefebvre, Daire Em , Morel G. et Deleplanque P.

Chambre de commerce de Béthune (12 membres).

La Chambre de commerce de Béthune a été créée par décret du 8 novembre 1887. Elle comprend dans sa circonscription l'arrondissement administratif de Béthune.

MM. Déprez A., ✻, *président;* Mahieu-Sauvage, *vice-président;* Hanicotte L., *trésorier;* Gruyelle C., Breton L., Delhaye Aug., Leroy Ph., Fanien Ov., Stiévenart Arth., Spriet G, Deleau Em

Chambre de commerce de Boulogne (12 membres).

La Chambre de commerce de Boulogne a été créée par ordonnance du 19 mai 1818. Sa circonscription comprend les cantons de Boulogne (nord et sud), de Desvres et de Samer (Boulogne), et les six cantons de l'arrondissement de Montreuil. Le nombre des membres, fixé d'abord à 9, a été porté à 12 par décret du 17 décembre 1874.

MM. Huret-Lagache, ✻, *président*; Laligant P., *vice-président*; Petit-Altazin, Vidor Aug., Dacquet L., Quignon Ern., Farjon F., O. ✻, Boulard P., Carmier Et., Famechon Edm., Petit J., ✻, et Péron Ch.

Chambre de commerce de Calais (12 membres).

La Chambre de commerce de Calais a été créée par ordonnance du 1er juin 1828. Sa circonscription comprend les cantons de Calais, Guînes et Marquise (Boulogne), et ceux d'Ardres et d'Audruick (St-Omer). Le nombre des membres, fixé d'abord à 8, a été porté à 12 par décret du 15 novembre 1886.

MM. Darquer Ad., *président;* Herbelot M., *vice-président;* Hénon H., *trésorier;* Debray J., *secrétaire;* Hembert J., Henri Ad., Dagbert J., Denquin Om., Foissey G, Fournier G., Pagniez Edm. et N.

Chambre de commerce de St-Omer (9 membres).

La Chambre de commerce de St-Omer a été créée par ordonnance du 25 juillet 1848. Elle embrasse dans sa circonscription les cantons d'Aire, Fauquembergues, Lumbres et St-Omer (nord et sud) (St-Omer), Auxi-le-Château, Heuchin, Le Parcq et St-Pol (St-Pol).

MM. Hermant Fr., Dambricourt Alex, Houzet-Martel, Pierret Ed., Bléchet J., Blanquet Eug., Dumont L., Dreyfus Emm. et N.

COURTIERS DE NAVIRES, INTERPRÈTES.

Les courtiers d'assurances et courtiers interprètes et conducteurs de navires sont nommés par le Président de la République, sur la présentation du Ministre du Commerce et de l'Industrie. Ils ont seuls le droit d'exercer leur profession.

MM. Dewisme, Huret et Mutel, à Boulogne. — Duniagou, Hobach, Henry et Foissey, à Calais.

BANQUE DE FRANCE.

SUCCURSALE D'ARRAS.

Par décret du 13 juin 1855, la Banque de France a été autorisée à établir une succursale à Arras. Les opérations de cette succursale sont les mêmes que celles de la Banque centrale et sont exécutées sous la direction du Conseil général de cet établissement financier, conformément à l'ordonnance royale du 20 mars 1845.

Les bureaux de la succursale d'Arras sont ouverts de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Censeurs : MM. Briez, Legentil-Trannin et Vasselle.

Administrateurs : MM. Boyenval, Bernard Eug., Moncomble-Colin, Leloup, ✱, Trannin H. et Morel G.

Directeur : M. Dangréau, hôtel de la Banque, rue Ernestale.

Caissier : M. Marchal. — Chef de comptabilité : M. Lhotte. — Commis : MM. Camus et Morand.

SUCCURSALE DE BOULOGNE.

La création de la succursale de Boulogne a été autorisée par décret du 12 août 1880.

Censeurs : MM. Huret-Lagache, ✱, Ch. Lebeau et Farjon, O. ✱.

Administrateurs : MM. Aug. Bonnet, Debaillon, P. Evrard, Frédéric Harrewyn, Petyt-Cazin et Vidor

Directeur : M. Briand Em.

Caissier : M. Bardillon. — Teneur de livres : M, Bailliart. — Expéditionnaires : MM. Arquembourg et Mottet.

CALAIS. — *Bureau auxiliaire de la succursale de Boulogne.* — Chef de bureau : M. de Benque. — Caissier : M. Schwartz.

ST-OMER. — *Bureau auxiliaire de la succursale de Dunkerque.* — Chef de bureau : M. Lacoste. — Caissier : M. de Baudot.

VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES.

Des fonctionnaires spéciaux sont chargés de veiller à l'exécution de la loi relative à l'uniformité et à l'exactitude des poids et mesures, de constater les contraventions et de provoquer les poursuites (loi du 4 juillet 1837, art. 7), sans préjudice du droit qu'a tout officier de police de constater les délits et les contraventions commis au moyen de poids et mesures. Il y a, dans chaque arrondissement, au moins, un vérificateur des poids et mesures, dont le bureau est établi au chef-lieu.

La nomination des vérificateurs, réservée par l'ordonnance du 7 avril 1839 au Ministre de l'Agriculture et du Commerce, avait été dévolue aux Préfets par le décret du 25 mars 1852. Un décret du 26 février 1853 a remis ces agents à la nomination du Ministre de l'Agriculture et du Commerce.

La vérification des poids et mesures est faite, chaque année, dans toutes les communes. Le Préfet règle l'ordre dans lequel les com-

munes du département sont vérifiées. Chaque bureau de vérification est pourvu de l'assortiment nécessaire d'étalons vérifiés et poinçonnés au dépôt des prototypes établis auprès du Ministre du Commerce.

Le service des poids et mesures du département du Pas-de-Calais est classé dans la 3e circonscription régionale (région nord-est).

Vérificateur en chef, inspecteur régional : M. Girod, en résidence à Bar-le-Duc (Meuse).

Vérificateurs : MM. Debruyne, à Arras. — Réant Ch., à Béthune. — Docquois, à Boulogne. — Obaton, à Montreuil. — Bombled, à St-Omer. — Cordier, à St-Pol.

Vérificateur-adjoint : M. Barbaste, à Arras.

CONSULATS ÉTRANGERS.

Angleterre. — *Consul* : M. Bonham Edward-William, Grande-Rue, 67, à Boulogne.

Vice-consuls : MM. William Thomsett, à Calais ; le capitaine Robert-Napoléon Surplice, rue de la Porte-Gayole, 55, à Boulogne.

Autriche. — *Vice-consuls :* MM. Ach. Adam fils, rue Victor-Hugo, 6, à Boulogne ; J.-Ph. Vendroux, rue Leveux, à Calais.

Belgique. — *Consuls* : MM. Ach. Adam fils, à Boulogne, avec juridiction sur le département du Pas-de-Calais, moins les cantons de Calais ; C Dessin, ✵, rue Eustache de St-Pierre, à Calais. — *Vice-consul :* M. Lefebvre-Collard Alf., à Calais.

Bresil. — *Vice-consuls :* MM. Hippolyte Adam, rue Victor Hugo, 6, à Boulogne ; J -Ph. Vendroux, rue Leveux, à Calais.

Danemarck. — *Vice-consuls :* MM. André-Et. Carmier fils, rue Victor-Hugo, 6, à Boulogne ; J.-Ph. Vendroux, à Calais.

Empire d'Allemagne. — *Vice-consuls :* MM. F.-W.-A. Otto, à Boulogne, avec juridiction sur l'arrondissement de Boulogne et la côte, du cap Gris-Nez au département de la Somme ; Stavenhagen Moritz-Paul, à Calais, avec juridiction sur le département.

Espagne. — *Vice-consuls :* MM. André-Et. Carmier fils, rue Victor-Hugo, 6, à Boulogne ; Henri Hobacq, à Calais.

Etats-Unis d'Amérique. — Par décision du Président des Etats-Unis d'Amérique du 26 janvier 1889, le Consul de cette puissance, à Rouen, a désormais juridiction sur le département du Pas-de-Calais. — *Agents consulaires :* MM. Em. Flageollet fils, rue de la Gare, 8, à Boulogne ; J.-Ph. Vendroux, à Calais.

Grèce. — *Vice-consuls :* MM. Paul Moleux, rue Victor-Hugo, 6, à Boulogne ; Ad. Darquer, à Calais.

Hollande. — *Consul :* M. J.-Ph. Vendroux, à Calais. — *Vice-consul :* M. André-Et. Carmier fils, à Boulogne.

Italie. — *Consul :* M. Jules Petit, ✵, quai Gambetta, 68, à Boulogne — *Agent consulaire :* M. Ad. Darquer, rue de la Harpe, à Calais.

Nicaragua (République de). — *Consul :* M. Ach. Adam fils, rue Victor-Hugo, 6, à Boulogne.

Portugal. — *Vice-consuls :* MM. Hippolyte Adam, rue Victor-Hugo, 6, à Boulogne ; J.-Ph. Vendroux, rue Leveux, à Calais.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE. — *Consul :* M. Leroy-Gosselin, à Calais.

RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY. — *Vice-consul :* M. Everaërt Henri, à Calais.

RUSSIE.—*Vice-consuls :* MM. Jean-Mathias Allum, rue de la Gare, 14, à Boulogne; Léon Houette, rue Eustache de St-Pierre, à Calais.

SUÈDE ET NORWÈGE. – *Consul général :* M. Danielson Daniel, en résidence au Hâvre, avec juridiction sur le Pas-de-Calais.—*Consul :* M. Crouy-Jardon, rue du Temple, 15, à Boulogne. — *Vice-consul :* M. Apeness, 11, rue de la Mer, à Calais.

TURQUIE. — *Vice-consul :* M. Ach. Adam fils, rue Victor-Hugo, 6, à Boulogne.

VÉNÉZUÉLA (RÉPUBLIQUE DE). — *Consul :* M. Ch. Lebeau, rue Victor-Hugo, 73, à Boulogne.

ADMINISTRATIONS MUNICIPALES

CORPS MUNICIPAUX.

Le corps municipal de chaque commune se compose du Conseil municipal, du Maire et d'un ou plusieurs Adjoints, suivant le chiffre de la population *municipale.*

Les Conseils municipaux sont nommés pour quatre ans ; ils sont renouvelés intégralement le premier dimanche de mai, lors même qu'ils ont été élus dans l'intervalle (Art. 41 de la loi du 5 avril 1884). Conformément à ces dispositions, le renouvellement général a eu lieu le dimanche 6 mai 1888.

Les Maires et les Adjoints sont élus par les Conseils municipaux (Art. 70 de la loi précitée) ; ils sont également nommés pour quatre ans et pris dans le sein de ces assemblées. Il a été procédé, le 20 mai 1888, aux élections générales pour le renouvellement de ces magistrats.

On trouvera ci-après le tableau alphabétique, par arrondissement et par canton, de toutes les communes du département, avec les noms des maires et des adjoints actuellement investis des fonctions municipales, ainsi que ceux des curés ou desservants, des instituteurs communaux et des institutrices communales. De plus, pour répondre à un désir qui nous a été exprimé et afin de faciliter les recherches à nos lecteurs, nous avons compris dans un même tableau, avec la *population de chaque commune,* le *nombre de ses électeurs,* la *superficie de son territoire,* sa *situation financière,* ses *revenus* et ceux de son bureau de bienfaisance, enfin les distances légales de la commune aux chefs-lieux de canton, d'arrondissement, du département et au chef-lieu judiciaire.

Nous donnons, en outre, à la suite de ce tableau, la liste nominative des conseillers municipaux des chefs-lieux d'arrondissement et de canton et de toutes les communes d'une population supérieure à 1,000 habitants.

TABLEAU

(Population, nombre des Electeurs, Maires, Adjoints, Curés, Instit
et du bureau de bienfaisance, d

Arrondissement d'Arr

POPULATION : 1

NUMEROS	NOMS DES COMMUNES.	Populat^on (*)	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS	CURÉS (**)	INST
						Canton d'Arras (	
1	Anzin-St-Aubin	568	188	Leroy J.	Brassart-D.	Debout H.	Bou
2	Arras (nord)	10764	2639	Legrelle E., ✻	Ricouart L. ✻ Lenglet	ENVENT (1)	Mas
3	Athies	529	154	Lequette E.	Duporge F. [A.	Delcourt Eug.	Tillo
4	Dainville	1139	287	Daullé J.-M.	Morel P	Meurin L.	Baill
5	Duisans	738	205	Leblanc P.	Tourbet F.	Taubois B.	Dilly
6	Ecurie	295	89	Courtois A.	Bacqueville T.	*Roclincourt*	Delm
7	Etrun	294	82	Lesueur B.	Monchiet A.	Noël Jh	Clipe
8	Marœuil	1715	444	Topart L.	Finet-Lequien	Crinon P.	Have
9	Roclincourt	620	198	Rohart L.	Lancial J.	Parsy H.	Clére
10	Ste-Catherine	837	217	Joly O	Bléry-Ségard	Delville Alf.	Pluq
11	St-Laurent	1864	471	Garnier J., ✻	Verloin D.	Legrand P.	Len
12	St-Nicolas	1182	343	Gheerbrant	Grenier	Cailliéret	Duc
	TOTAUX	20545	5317				
						Canton d'Arras (	
13	Achicourt	1718	440	Petit H.	Dumetz H.	Leclercq Ch	Ber
14	Agny	1101	282	Pruvost P.	Legrand G.	Blondel L.	Car
15	Arras (sud)	16150	2811	»	»	DE TAFFIN (2)	Barat,
							Robe
16	Beaurains	1018	293	Cuvelier L.	Wartel E.	Raison	Qui
17	Fampoux	1031	312	Sébert N.	Moncomble F.	Gossart J.	Ger
18	Feuchy	602	145	Bécu A.	Scailliérez A.	Decarnin Em.	Dub
19	Neuville-Vitasse	645	197	Sauvage A.	Tellier A.	Gabrielli	Alla
20	Tilloy-l-Mofflaines	506	148	Damiens F.	Bocquillion	Catrice Ed.	Cop
21	Wailly	791	208	Baudry L	Théry A.	Leblond Ch.	Tilli
	TOTAUX	23562	4836				

(*) D'après le dénombrement de 1866.
(**) Les noms qui sont en caractères italiques, dans cette colonne, désignent la paro
la commune est l'annexe. — Les noms des curés inamovibles sont en capitales ; ceux de
desservants, en caractères ordinaires.

OMMUNES

itutrices, superficie du territoire, situation financière, revenus de la commune les et bureaux de poste.

TONS, 211 COMMUNES).

TANTS.

STITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste
ommunes).											
eleval	513	371	45,47	43	15	159	4	4	67	4	Arras
égis	1163	*726878	2,814,67	16	20	54807	»	»	71	»	*Bureau*
ebuire	433	2015	41,40	41	13	653	7	7	78	7	Arras
ubois	1122	560	87,86	51	7	1668	4	4	75	4	Id.
Samson	1072	1437	85,35	32	19	215	7	7	70	7	Marœuil
	299	188	19.68	121	17	74	6	6	66	6	Arras
	222	248	21,90	66	15	86	7	7	67	7	Marœuil
llez	1182	1449	118,15	47	20	897	7	7	66	7	*Bureau*
ron I	593	306	45,38	80	10	730	5	5	66	5	Arras
e-Famille	438	1015	82,69	31	9	468	2	2	69	2	Id.
St-Léger	977	2432	152,47	39	4	2112	4	4	74	4	Id.
ébu	320	1450	99,81	53	»	658	2	2	70	2	Id.
mmunes).											
inaud	594	476	104,25	53	13	239	3	3	74	3	Arras
ison	605	578	81,88	60	7	»	4	4	75	4	Id.
Chatelain, Lefetz et Mariette.	»	»	»	»	»	»	»	»	71	»	*Bureau*
oquet A.	593	688	102,73	31	»	»	3	3	74	3	Arras
uquet	847	4881	83,63	17	25	1305	9	9	79	9	Id.
ret-Lecq	542	1357	44,93	44	18	»	7	7	78	7	Id.
Gourgeault	686	352	66,08	57	29	»	6	6	77	6	Id.
rdez	768	295	66,00	64	9	503	4	4	75	4	Id.
ffé	967	1004	78,38	70	8	403	7	7	78	7	Id.

) Beugin, à St-Géry; Gheerbrant, à St-Jean-Baptiste. — (2) Dhaussy, à St-Sauveur et Ron-
N., à la chapelle des Ardents.
Produit de l'octroi : 463,000 fr.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUT
							Canton de Bap
1	Achiet-le-Grand	599	159	N.	Godin G.	Defontaine D.	Dauthu
2	Achiet-le-Petit	661	166	Pronier C.	Dessenne-M.	Lagache A.	Darras
3	Avesnes-l-Bapaume	120	28	Cottel A.	Lecul F.	*Bapaume*	R à Bap
4	Bancourt	278	95	Coupé A.	Caudron H.	*Frémicourt*	Dedeck
5	Bapaume	3291	779	Lagnier-L.	Théry A., Gagny-L.	DELBECQ Aug.	Carlin
6	Beaulencourt	480	129	Bouchez O.	Cinet E.	Leloir B.	Théry J
7	Béhagnies	249	69	Leprince F	Défontaine A.	*Sapignies* (1)	Houvin
8	Beugnâtre	202	57	Dehon J.-B.	Dehon A.	*Favreuil*	Dherbo
9	Biefvillers-lez-Bap.	218	51	Goubet A.	Lancelle A.	*Grévillers*	Douche
10	Bihucourt	353	89	Flahaut J.	Boniface J.-B.	Fiévet J.	Boutten
11	Favreuil	376	109	Casier P.	Ditte C.	Viart	Vauche
12	Frémicourt	437	137	Pouillaude A.	Coupez F.	Cottel A.	Bridou
13	Grévillers	681	209	Walle L.	Lesage L.	Beaumont	Rémon
14	Le Sars	332	99	Bauduin L.	Delattre D.	Petit Aug.	Leblon
15	Le Transloy	1531	459	Normand A.	Malet R.	Chelers	Louart
16	Ligny-Tilloy	871	267	Carbonnelle-T	Béhal A.	Wyart Eug.	Wallet
17	Martinpuich	669	203	Baroux Cl.	Lefebvre-B.	Berlaire L.	Crétel
18	Morval	286	94	Méhay A.	Caron F	Goubet P.	Galvain
19	Riencourt-lez-Bap.	124	37	Dhorne-P.	Peugnez C.	*Beaulencourt*	Darras
20	Sapignies	299	83	Tonnellier G.	Cottel J.-B	Dupas H	Bonvar
21	Villers-au-Flos	693	209	De Bonnevallet	Bulcourt O.	Roussel A.	Dezèqu
22	Warlencourt-Eauc.	210	55	Bauduin C.	Thomas D.	*Le Sars*	Barbier
	TOTAUX	12960	3583				
							Canton de Beaumet
23	Adinfer	284	89	Morel M., ✠	Payen Martin	*Hendec.-l-R.*	Lerich
24	Agnez-lez-Duisans	504	129	Hautecœur H.	Delacroix L.	Héaulme H.	Lavois
25	Bailleulmont	345	99	Patte Z.	Monpetit A.	Caron A.	Démar
26	Bailleulval	345	114	Desailly L.	Brassart J	*Bailleulmont*	Frome
27	Basseux	165	48	François J	Vion Aug.	*Beaum.-l-L.*	Lebru
28	Beaumetz-l-Loges	584	187	Campagne A.	Ferbu Ed.	Hennart J.-F.	Monch
29	Berles-au-Bois	786	246	Dupréelle G.	Fiévet J.-B.	Martin M.	Fortes
30	Berneville	478	128	Béthencourt	Thibaut Aug.	Fortier.	Lebru
31	Blairville	622	177	Caupin O.	Martin-G.	Bray J.-B.	Vaillan
32	Boiry-Ste-Rictrude	372	126	Boniface F.	Houplain Ch	Laguillez Ed.	Lequie
33	Boiry-St-Martin	431	111	Coulmont J.	Laloux Louis	*Boiry-Ste-R.*	Vasseu
34	Ficheux	568	148	Bocquet P.	Bourgogne A.	Bachelet F.	Carle
35	Fosseux	344	94	Bossu V.	Plée H.	*Barly* (2)	Serré
36	Gouves	148	46	Viart Emile	Delassus A.	*Agnez-lez-D.*	Accart
37	Gouy-en-Artois	593	188	De Diesbach E	Delattre P.	Delattre A.	Rebou
38	Habarcq	377	126	Rolin Em.	Dubois Ad.	Bouffletz	Rouge
39	Haute-Avesnes	266	79	Lajus G.	Demolin Ch.	*Acq*	Duhem
40	Hendecourt-lez-R.	286	76	Deron Oscar	Dufour Cl.	Coquel Al.	Catty
	A reporter	7488	2211				

(1) Chapelle de secours.
(2) Chapelle vicariale dépendant de la succursale de Barly (arrondissement de St-Pol).

STITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes		Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu				BUREAUX de poste
				ordinaires.	extraordinaires		de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	
mmunes).											
ussel S.	503	382	47,14	70	10	103	6	20	91	20	*Bureau*
obel	725	487	50,12	86	37	250	8	22	93	22	Achiet-le-Grand
	309	135	21,12	88	»	283	1	20	93	20	Bapaume
	454	155	26,09	99	»	319	3	25	96	25	Id.
ot	573	* 50470	298,70	20	6	5309	»	22	93	22	*Bureau*
	488	242	34,95	60	6	298	4	26	97	26	Bapaume
	306	205	23,57	133	7	514	5	17	88	17	Achiet-le-Grand
	397	161	26,48	105	2	358	4	22	93	22	Bapaume
	405	213	26,10	52	»	246	3	21	92	21	Id.
	467	384	37,42	127	8	300	5	20	91	20	Achiet-le-Grand
	493	327	33,85	121	13	252	3	20	91	20	Bapaume
	563	385	41,28	91	13	3486	4	26	97	26	Id.
uble	635	437	44,87	81	25	1493	3	24	95	24	Id.
	508	347	31,16	76	17	470	6	28	97	28	Id.
houcke	1040	922	144,72	57	9	1396	6	28	99	28	Id.
rdin	1029	682	74,36	83	15	574	3	25	96	25	Id.
ubromel	591	500	43,05	87	22	1128	10	31	92	31	Id.
	239	284	21,89	110	7	»	10	32	93	32	Id.
	341	146	17,10	149	26	274	4	26	97	26	Id.
	333	365	25,00	140	15	270	4	18	89	18	Achiet-le-Grand
louchery	580	393	48,29	73	4	1759	6	28	89	28	Bapaume
	371	284	20,49	152	10	»	6	27	98	27	Id.
. — (29 communes)											
	619	316	35,38	115	11	671	7	13	84	13	Bucquoy
billiard	730	396	54,03	49	11	205	8	10	69	10	Marœuil
	541	210	30,84	90	11	862	5	15	71	15	L'Arbret
	390	195	24,78	91	4	1402	4	13	71	13	Beaumetz-lez-L.
	372	188	18,45	88	3	296	3	12	72	12	Id.
vre-Lenglet	462	590	51,60	68	»	297	»	10	78	10	*Bureau*
pin	890	364	60,18	53	10	2085	6	15	74	15	L'Arbret
rtin	563	268	34,63	67	10	144	3	9	73	9	Arras
sseur	460	313	41,17	73	5	271	7	10	81	10	Id.
	581	369	43,68	53	18	292	12	11	82	11	Boyelles
	350	260	25,84	84	21	»	12	11	82	11	Id.
melincourt	583	310	44,45	78	7	656	8	8	79	8	Arras
	543	282	32,43	70	»	102	7	17	64	17	Avesnes-le-Comte
	265	113	13,33	104	»	»	8	12	68	12	Arras
e-Famille	1011	517	59,77	80	23	80	5	15	67	15	Beaumetz-lez-L.
	703	352	46,65	40	»	»	10	12	66	12	Arras
	397	172	15,49	87	15	70	12	11	65	11	Mont-St-Eloy
	221	179	15,05	121	4	14	9	11	82	11	Bucquoy

Produit de l'octroi : 31,750 fr., dont 3,750 en surtaxe.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS	CURÉS.	INSTITUT
							Canton de Beau
	Report	7488	2211				
1	La Cauchie	253	73	Rivaux Ern.	Marel Louis	Hennebicque	Gobert
2	La Herlière	212	63	Wable Gust.	Hanart-F.	*La Cauchie*	Duformentel
3	Mercatel	650	182	Lalin Louis	Legrand J.-B	Barbaux	Balavoin
4	Monchiet	147	46	Vion Désiré	Fourmaux A.	*Simencourt*	Vaast A
5	Monchy-au-Bois	917	269	Demailly-L.	Muchembled	Bailliet Ch.	Le clerc
6	Montenescourt	236	64	Facon J.-B.	Viart Firmin	*Habarcq*	Leroy
7	Ransart	470	140	Bouttemy F.	Régniez J -B.	Servatius	Cuisinie
8	Rivière	1463	415	Pigache Ch.	Ledru-T.	MAGNIEZ	Dreulle
9	Simencourt	507	151	Cailliéret A.	Mauriaucourt	Fourrier P.	Pruvot
10	Wanquetin	770	228	Bauduin Al.	Loir Pierre	Decroix Eug.	Chabé
11	Warlus	351	96	Montaigne F.	Carton Aug.	*Berneville*	François
	TOTAUX	13474	3938				
							Canton de Bertin
12	Barastre	680	192	Lourdel L.	Chatelain A.	Membré R.	Lebrun
13	Beaumetz-l-Camb	1240	389	Coutant C.	Corbier Ed.	Delohen A.	Panneq
14	Bertincourt	1410	413	Savary Fl.	Guidez Emile	Gouilleux	Benoist
15	Beugny	704	218	Goubet T.	Deparis-D.	Ledru Ach.	Tonnoir
16	Bus	281	27	Caudroy J -B.	Tonnelier V.	Podevin E.	
17	Haplincourt	520	132	Lecomte Aug.	Hiez Amédée	Prin L.	
18	Havrincourt	1181	331	D'Havrincourt, O. ☘	Cottrez Eug.	HOTIER (1)	Crépel
19	Hermies	2623	719	Chopin Louis	Richard O, Chopin-M	Harduin A.	Pruvost
20	Le Bucquière	585	187	Coulon Alfred	Quarez N.	*Vélu*	Dupuich
21	Lechelle	152	52	Pouillaude J.	Wilmort L.	*Bus*	Mlle De
22	Metz-en-Couture	1552	497	Manoury A.	Cousin G.	Lemaire C.	Toupet
23	Morchies	513	147	Proyart Ern.	Chatelain J.	Choquet Ed.	Saudem
24	Neuville-Bourjonv.	512	158	Carpentier C.	Grain J -B.	*Ruyaulcourt*	Leroux
25	Rocquigny	896	264	Forgeois H.	Drode-F	Harlet G.	Duchris
26	Ruyaulcourt	896	249	Bancourt J. ☘	Thièble Léon	Herby A.	Leroy
27	Trescault	533	164	Lesage Léon	Bridoux Edm.	Blin J.	Malbran
28	Vélu	335	92	Bellet J.-R.	Laguillez L.	Liquette A.	Dausque
	TOTAUX	14613	4301				
							Canton de Croi
29	Ablainzevelle	301	101	Grottard A	Proniez D.	Dupond F.	Masse J
30	Ayette	483	130	Théry D.	Lesage Kléber	Briois Jh	Briache
31	Boiry-Becquerelle	333	81	Demonchaux	Lefebvre J -B.	Clerc G.	Dolez
32	Boisleux-au-Mont	491	107	Minart A.	Gossart J.-B.	Handouche	Pruvost
33	Boisleux-St-Marc	207	55	Létoquart L.	Lamart Jean	Dupas D.	Bracqua
34	Boyelles	383	100	Dujardin E.	Plouvier E	*Boiry-Becq*	Parent
35	Bucquoy	2147	612	Candelier Ern., ☘	Lemaire G.	Leclercq J.	Caron A
36	Bullecourt	488	145	Rubin L.	Demonchaux A	Gouble A.	Podevin
	A reporter	4833	1331				

(1) Vice-doyen du canton : M. Delohen Alf., desservant de Beaumetz-lez-C. — (2) Essar
Bucquoy, Duflos.

...STITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordi-naires.	Centimes extraor-dinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef lieu de canton	Distance au chef lieu d'arrondissement	Distance au chef lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef lieu du département	BUREAUX de poste.
...ges (*Suite*).											
	207	162	17,22	80	11	»	8	18	67	18	L'Arbret
	540	209	23,12	75	5	218	9	19	66	19	Id.
...Loison	576	410	48,98	87	19	1280	13	7	78	7	Arras
	274	93	17,10	86	1	»	2	12	73	12	Beaumetz-lez-L.
...tu	1098	657	70,55	85	20	1465	9	16	87	16	Foncquevillers
	508	257	26,32	44	5	»	8	12	78	12	Arras
	745	384	48,56	70	5	78	5	12	83	12	Beaumetz-lez-L.
...homme	1190	1296	118,98	58	8	901	3	14	97	14	Id.
	506	547	36,58	63	17	»	2	11	74	11	Id.
...dru	1019	570	68,00	92	6	437	5	12	73	12	Id.
	543	204	31,30	43	15	130	4	8	72	8	Arras
...mmunes).											
...ré M.-V.	764	359	52,23	77	14	4582	4	30	101	30	Bertincourt
...rue	991	687	83,36	94	3	11975	5	26	97	26	Id.
...opin	757	742	89,13	66	7	4319	»	30	101	30	*Bureau*
...nnoir	583	381	49,40	89	14	1286	6	26	97	26	Bapaume
...nçois	325	187	21,90	65	41	2088	3	33	104	33	Bertincourt
...c	510	223	37,96	58	5	563	4	29	100	29	Bapaume
...dence de Saumur	1661	892	111,00	85	»	1995	9	32	103	32	*Bureau*
...age (1)	1305	1194	132,82	79	26	6263	5	29	100	29	Id.
...uich	475	281	35,02	68	4	2460	4	27	98	27	Bertincourt
...oves	375	185	18,16	137	30	323	4	34	105	34	Ytres (Somme)
...illant	1074	928	82,94	108	18	3114	6	36	107	36	Bertincourt
	664	369	47,69	95	15	1020	7	23	94	23	Id.
...ret	315	307	26,10	122	13	208	4	34	105	34	Id.
...dence d'Arras	374	244	33,76	109	3	6608	6	31	102	31	Id.
...idoux	643	633	55,03	91	28	1816	3	32	103	32	Id.
...ntart	467	343	33,72	109	16	1244	9	34	105	34	Havrincourt
	314	229	23,29	79	11	1767	3	27	98	27	Bertincourt
...mmunes).											
...villers	432	195	30,51	91	15	607	14	18	89	18	Bucquoy
	515	1344	30,43	112	1	1827	12	15	87	15	Id.
	454	287	35,61	58	17	1206	5	10	81	10	Boyelles
	461	280	42,27	81	»	734	8	10	81	10	Id.
	338	176	23,67	97	14	102	7	10	81	10	Id.
	410	360	38,70	79	6	114	5	10	81	10	*Bureau*
...rollez L.	2071	1116	156,28	66	12	5468	16	19	90	19	Id.
...ecq	646	449	48,60	96	20	1257	4	17	88	17	Croisilles

... Demicourt, Vaast.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITU
	Canton de Croi						
	Report	4833	1331				
1	Chérisy	524	140	Duquesne A.	Delmotte-R.	Devine J.	Lemett
2	Courcelles-l-Comte	680	226	Ringô A.	Dropsy Edm.	Delannoy A.	Duham
3	Croisilles	1508	428	Damien A.	Milon M.	Marchand	Véret I
4	Douchy-lez-Ayette	582	199	Bonnart C.	Nicaise F.	Lucas F.	Dingrev
5	Ecoust-St-Mein	779	225	Quéquet J.-B.	Farez E.	Debuire J.	Dubois
6	Ervillers	774	191	Lourdelle V.	Leleu J.	Lecornet H.	Valié
7	Fontaine-l-Croisill.	504	153	Biolet J.-B.	Pinquet A.	Herlin M.	Quenot
8	Gomiecourt	243	73	Copin Z	Fauvelle V.	Debeugny Jh.	Lardem
9	Guémappe	422	136	Dollet A.	Cochon J.-B.	N.	Guéaut
10	Hamelincourt	476	145	Poutrain L.	Vasse-C	Dambrine (1)	Barbier
11	Héninel	263	80	Sauvage F	Firmin-F.	*St-Martin-s-C*	Wartel
12	Hénin-sur-Cojeul	621	182	Vaillant F.	Delattre L.	Binet Cl. (2)	Leleu
13	Mory	617	161	Leroy J	Mengnier L.	Carré Eug.	Pronier
14	Moyenneville	418	127	Caron G.	Flippe A.	Maquaire Ul.	Dranco
15	Noreuil	325	110	Coutance H.	Bulcourt T.	Nast J.	Grosset
16	Saint-Léger	766	216	D'Aoüst A.	Fulloy P.	Buziaux	Balbur
17	St-Martin-s-Cojeul	185	54	Citerne E.	Delambre F.	Coutant Ch.	Caudro
18	Vaulx-Vraucourt	1603	443	Dollé L.	Dropsy G.	Royon	Camus
19	Wancourt	564	186	Boisleux H.	Tabary Fr.	Durut F.	Lecign
	TOTAUX	16687	4806				
	Canton de Mar						
20	Baralle	732	200	Drode J.-B.	Derœux A.	Lenoir H.	Lemoi
21	Bourlon	1839	477	De Francqueville L.	Foulon J.-B.	Dacquin Ad.	Lanto
22	Buissy	400	120	Blary A.	Bury P.	Warniez	Meuric
23	Ecourt-St-Quentin	1890	637	Godefroy A.	Sergeant L.	de Longueval Jh	Doby
24	Epinoy	850	233	Rincheval Ch.	Laurent J.	Demarest Ad.	Autric
25	Graincourt-l-Havr.	1419	397	Lenoir F.	Baratte J.	Haudoux	Hamy
26	Inchy	1004	300	Lagrange-L.	Broy-Dhorne	Dutoit A.	Ricque
27	Lagnicourt	716	184	Goubet-D.	Serré Ch.	Gourdin A.	Landri
28	Marquion	817	253	Deleau-H.	Lagrange E.	Vasou Ch.	Desvau
29	Oisy	2122	588	Hary Aug.	Merlin P.	LEFELLE A.	Monvoi
30	Palluel	607	181	Cartigny-H	Tournay J.	Désert Ch.	Delapo
31	Pronville	644	178	Sandemont A.	Cornet F.	Ducrocq F.	Verdu
32	Quéant	978	279	Bachelet Ch.	Duflos G.	Fromont A.	Marqu
33	Rumaucourt	1069	280	Boutemy F.	Fourmeaux-M.	Sauvage J.-B.	Leu
34	Sains-lez-Marquion	468	144	De St-Aubert	Pagniez H.	Bédu A.	Fourm
35	Sauchy-Cauchy	545	165	Delfolie O.	Wibout A	Lupart	Barbet
36	Sauchy-Lestrée	717	234	Humez A.	Silvain T.	Deneuville Jh	Eloy J.
	TOTAUX	16817	4850				

(1) Vicaire, Marchienne. — (2) Chapelle de secours.

…STITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste
…).											
…vart	628	459	47,99	65	18	588	5	12	83	12	Vis-en-Artois
…dence d'Arras	797	472	64,06	87	21	523	10	16	87	16	Bucquoy
…rtelle	1129	1130	113,00	69	19	10785	»	13	84	13	*Bureau*
…dvin	550	327	32,50	115	11	569	13	15	86	15	Bucquoy
…groux	843	699	65,41	123	24	829	3	16	87	16	Croisilles
	712	324	51,55	86	13	1014	6	15	86	15	Achiet-le-Grand
	626	444	41,60	102	13	468	3	13	84	13	Croisilles
	360	148	21,99	137	17	1005	8	17	88	17	Bucquoy
	451	384	30,97	72	13	128	8	9	80	9	Croisilles
	663	353	51,22	62	10	345	7	14	85	14	Boyelles
	532	250	30,02	66	48	»	5	9	80	9	Croisilles
…que	682	540	42,86	68	13	323	4	9	80	9	Boyelles
…rollez	739	434	49,09	91	12	1168	6	17	88	17	Bapaume
	646	234	45,80	71	13	344	9	14	85	14	Boyelles
	480	258	30,77	107	21	420	5	18	89	18	Vaulx-Vraucourt
…ime	747	1006	59,30	115	22	1226	2	14	85	14	Croisilles
	341	256	23,07	44	9	570	5	9	80	9	Boyelles
Achet	1410	1094	126,71	93	28	3268	7	20	101	20	*Bureau*
…éret	890	533	59,12	62	13	214	6	9	80	9	Croisilles
…mmunes).											
…mort	795	1317	72,60	63	7	1242	2	23	94	23	Marquion
…lard	1230	1347	116,74	60	13	1504	4	28	99	28	Id.
	688	381	51,94	71	17	1132	4	24	95	24	Id.
…yez	949	10432	117,50	14	»	3395	7	23	95	23	*Bureau*
…let	809	1012	79,06	51	27	665	7	31	102	31	Oisy-le-Verger
…-Famille	1157	870	96,64	87	10	1799	9	32	103	32	Cambrai (Nord)
…lercq	1106	1242	93,12	55	6	3483	5	27	98	27	Marquion
…aculée-Concept.	841	592	53,79	136	22	4118	12	21	92	21	Id.
…rthe	822	1939	81,70	51	29	615	»	24	95	24	*Bureau*
…sart	1137	12265	125.48	14	33	24959	6	30	100	30	Id.
…lbert	277	5903	26,62	14	»	885	9	27	98	27	Ecourt-St-Quent.
…la Providence	609	418	32,76	155	17	1308	9	21	92	21	Marquion
…rbet	902	670	69,94	81	21	6810	9	20	91	20	Id.
…idence de Saumur	551	3841	42,72	111	19	962	6	28	94	23	Ecourt-St-Quent.
	626	633	48,04	73	12	997	3	26	97	26	Marquion
…tes de Marie	408	3952	40,03	84	24	1027	4	25	96	25	Id.
	906	819	75,66	72	20	2125	2	26	97	26	Id.

N°s NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITU
							Canton (
1	Amplier	340	123	Lefebvre L.	Doligez C.	*Orville* (1)	Decry
2	Bienvillers-au-Bois	984	302	Poiteau A.	Vermel J.-B.	Mépleaux	Montig
3	Couin	257	72	Danicourt A.	Caron J.	Brisbart Ch.	Douill
4	Famechon	296	78	Porion V.	Mallard Edm.	*Thièvres*	Décofe
5	Foncquevillers	738	233	François J.	Andrieu J.-B.	Mathieu L.	Delev
6	Gaudiempré	401	122	Vaillant L.	Blanchar A.	Delattre P.	Herbe
7	Gommecourt	279	80	LallartdeGommecourt	Coulmont L.	Béhal Em.	Anceli
8	Grincourt-lez-Pas	96	27	Lebas F.	Turben J.	*Warlincourt*	
9	Halloy	442	147	Cauvet A.	Bonnelle L.	Quéval Jh	Greni
10	Hannescamps	213	62	Dubron E.	Douchez Jh	Denis A.	Gayet
11	Hébuterne	979	303	Labbe R.	Hauël Jh	Théry A.	Dolig
12	Hénu	323	100	Dupuich J.-B.	Hermant-S.	Huez H.	Leroy
13	Humbercamps	358	109	Goudmand T.	Cailleret T.	*Pommier*	Guffro
14	Orville	461	242	Hannard A	Ponthieu E.	Pruvost L.	Gillet
15	Pas	803	218	Caudron Edm.	Mercier A.	Théry B.	Dumo
16	Pommier	435	146	Solon N.	Dacheux N.	Duranel	Devill
17	Puisieux	1457	403	De Puisieux E.	Vaquette C.	Pépin A.	Berth
18	Sailly-au-Bois	771	237	Drevelle G.	Défosse F.	Bailliet E.	Godar
19	St-Amand	346	117	Monchain F.	Cuvilliez L.	Gontier And.	Cotte
20	Sarton	451	142	Huyer E.	Daillet A.	Vaillant J.	Lenfle
21	Souastre	578	180	Masclef J.-B.	Gris Jh	Serniclet A.	Deles
22	Thièvres	183	72	Caussin D.	Vicaigne L.	Décobert	Choq
23	Warlincourt-l-Pas	281	71	Lebas L.	Thuillier L.	Danel A.	Déjar
	Totaux	11472	3586				
							Canton d
24	Ablain-St-Nazaire	935	254	Garès N.	Marche Jh.	Delwail	Bracq
25	Acheville	300	95	Ringô Jh.	Legroux-P.	*Bois-Bernard*	Cuvil
26	Acq	494	157	Cuvellier L.	Petit A.	Cagin H.	Lans
27	Arleux-en-Gohelle	615	194	Legentil Alf.	Capron A.	Toulet Ar.	Rolla
28	Avion	2751	737	Piéron V.	Dufresne A., Allart L.	Vanherdrich J.-B.	Pagu
29	Bailleul-sir-Berth.	822	237	Ringô Jh.	Laurent D.	Deplantay L	Accar
30	Beaumont	703	211	Tamboise A.	Demarquilly C	Barbier P.	Brun
31	Bois-Bernard	284	64	Maniez F.	Saudemont F.	Campagne Ph.	Roisi
32	Carency	502	128	Dépret F.	Bayart A.	Boguais	Alexa
33	Drocourt	447	187	Lhomme V.	Debeaumont F.	*Rouvroy*	Izard
34	Eleu dit Leauwette	177	38	Virel L.	Lobidel E.	*Avion* (4)	
35	Farbus	426	102	Deligny-M.	Devochelle D.	Dubois A.	Garbé
36	Fresnoy	209	62	Tailliandier H.	Dehay L.	*Arleux-en-G.*	Poign
37	Gavrelle	507	167	Derieqnebourg P.	Dubois P.	Férou Ant.	Lesar
38	Givenchy-en-Goh.	1584	375	Detournay F.	Leroux R.	Chatelain J.	Proni
39	Izel-lez-Equerchin	805	231	Frémy A.	Lefebvre D.	Hue D.	Dolig
	A reporter	11561	3239				

(1) Chapelle vicariale. — (2) Serre-lez-Puisieux, Beugnet (école mixte). — (3) La Cité, — (4) Chapelle de secours.

INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste
(23 communes).											
	871	1026	41,07	51	14	»	8	34	80	34	Pas
	739	466	63,31	69	9	309	11	19	75	19	Foncquevillers
	582	398	23,74	93	16	»	4	28	87	28	Pas
	461	758	20,39	101	54	»	2	31	79	31	Id.
Vaast	930	616	67,28	82	»	2082	11	20	78	20	*Bureau*
	626	331	32,85	89	18	212	4	23	77	23	Pas
	335	207	17,34	124	20	113	12	21	79	21	Foncquevillers
Florent	279	157	11,99	114	18	260	2	25	75	25	Pas
Grossemy	260	346	26,60	76	8	»	6	30	80	30	Pas
	317	267	17,86	122	7	276	12	18	76	18	Foncquevillers
Coquidé	1104	768	83,96	48	13	1101	13	23	81	23	Id.
	438	273	28,13	71	16	294	3	26	80	26	Pas
	358	203	23,23	77	11	105	7	20	74	20	L'Arbret
Watel	1195	1697	51,16	101	4	»	7	33	81	33	Pas
Dupont	1076	1308	76,98	95	2	9268	»	27	77	27	*Bureau*
	582	265	37,27	63	»	»	9	20	73	20	Foncquevillers
Ste-Famille	1169	558	84,43	60	1	457	17	22	84	22	Bucquoy
Ledoux	926	619	64,32	84	13	529	10	24	82	24	Foncquevillers
	545	327	27,23	104	21	»	7	23	77	23	L'Arbret
	660	629	44,66	74	»	»	6	33	83	33	Pas
Leu	724	438	48,93	51	»	710	6	24	79	24	L'Arbret
	126	302	11,42	73	37	»	4	31	81	31	Pas
	519	357	24,40	116	20	»	3	25	76	25	Id.
(28 communes).											
Choquet M.	984	531	88,02	63	8	901	10	14	61	14	Souchez
	304	218	30,89	48	8	465	9	15	68	15	Vimy
	486	1010	33,04	52	»	442	14	11	70	11	Mont-St-Eloy
Louis	619	575	54,20	50	15	713	7	12	71	12	Vimy
Lefebvre-Petit (1)	1315	1916	187,55	40	32	3365	5	15	63	15	Lens
Providence d'Arras	933	622	89,12	38	14	2610	6	9	73	9	Vimy
Moyez	718	651	90,43	41	38	763	15	20	74	20	Hénin-Liétard
	392	313	21,89	49	38	1436	11	16	71	16	Id
anquin	860	482	54,62	89	16	302	11	15	63	15	Mont-St-Eloy
	338	245	25,88	72	30	383	10	17	71	17	Hénin-Liétard
Lefebvre	106	93	10,63	82	10	130	6	16	62	16	Lens
	349	296	30,56	63	26	3350	2	12	70	12	Vimy
	298	166	20,00	43	30	1017	9	14	71	14	Id.
Leblond	894	439	65,24	40	15	950	8	11	74	11	Rœux
Carpentier J.	602	811	57.87	91	32	408	4	13	64	13	Vimy
Théret	991	590	63,69	60	29	1944	15	17	77	17	Vitry

(1) La Cité, Dehée ; école maternelle, Deprecq.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTE
							Canton de Vimy
	Report	11561	3239				
1	Méricourt	2626	614	Legentil P.	Lhomme L. (1)	Pigache (2)	Révillion
2	Mont-St-Eloi	1202	346	Gernez B.	Obeuf J.-B.	Flajollet Edm.	Legrand
3	Neuville-St-Vaast	1326	409	Durant-D.	Stenne Alf.	Tondelier	Boutillier
4	Neuvireuil	535	156	Legentil A.	Mastin J.-B.	Triplet	Fanien
5	Oppy	409	132	Ledru L.	Platel V.	Béhal A.	Lainé
6	Quiéry-la-Motte	474	166	Langbien H.	Boura L.	Rivelois	Delclitre
7	Rouvroy	660	190	Dubrulle L.	Macquart L.	Poulain	Godart
8	Souchez	1031	263	Morel G.	Lallart-M.	Brongniart	Lécrivain
9	Thélus	771	229	Minart A.	Savary L.	Bouchez Alp.	Détappe
10	Villers-au-Bois	388	120	Alexandre A	Playez J.	Deroux A.	Caron
11	Vimy	1602	438	Larivière C.	Larivière J	BOUCHEZ P.	Ménuge
12	Willerval	361	119	Petit H.	Devochelle A.	Delvoye Jh.	Renier
	TOTAUX	22946	6421				
						Canton de Vitry-en-Artois	
13	Bellonne	188	54	Caron E.	Demarquilly-D.	N.	Théry G.-
14	Biache-St-Vaast	1757	506	Robiquet L.	Bertrand O.	Buisine L.	Cailliez F.
15	Boiry-Notre-Dame	641	198	Comble H.	Dhuez Jean.	Harlez Ach.	Colet
16	Brebières	1742	552	Leduc C.	Daix J.	Willox A.	Boulet
17	Cagnicourt	846	278	Tailliandier E	Marchand	Demont-V. (3)	Deruy C
18	Corbehem	931	239	Lefebvre A.	Lenne J.	Deplantay V.	Parenty
19	Dury	504	143	Coquelle H.	Brisse E.	Leclercq Ach.	Brissez
20	Etaing	721	223	Lefebvre F.	Honoré A.	Blin J	Louchart
21	Eterpigny	260	69	Sent J.-B.	Deron P.	Richebez Ern.	Deruy
22	Fresnes-l-Montaub.	453	130	Grodecœur F.	Legroux F.	Vallin Fl.	Damour
23	Gouy-s-Bellonne	771	218	Levin C., ❋	Mercier M.	Wallart V.	Dupuich
24	Hamblain-lez-Prés	478	137	Moncomble C.	Marmouzet H	Deligne Eug.	Gossart
25	Haucourt	387	108	Norman H.	Deron H.	Duffroy J.	Dieu
26	Hendecourt-l-Cagn.	594	152	Reboul de Veyrac	Camier-R.	Coutant Ern.	Lépinoy
27	Monchy-le-Preux	732	213	Caron-V.	Damien-M.	Lanselle	Dupond F.
28	Noyelles-s-Bell.	559	158	Dubois L.	Dubois J.-B.	Tanfin	Dambron
29	Pelves	757	213	Basseux D.	Coulon B.	Goubet M.	Demailly
30	Plouvain	451	139	Péru A	Cathelain F.	Carrette	Libessart
31	Récourt	149	49	Dropsy L.	Jacquart T.	*Saudemont*	Sombret Z
32	Remy	348	109	Dufour F.	Deligne F.	Carpentier C.	Fouricque
33	Riencourt-l-Cagnic	540	174	Tabary-S.	Gillion-L.	Pannier	Cottel A.
34	Rœux	829	224	De Chérisey O. ❋	Fleury A.	Delabre Fr.	Grimbert
35	Sailly-en-Ostrevent	726	251	Mathon Ch.	Dupont A.	Havet C.	Legay
36	Saudemont	582	184	Olivier L.	Malderrez H.	Roger G.	Vasseur H
37	Tortequesne	613	193	Rigomont N.	Richard-R.	Lemichez J.	Béthencou
38	Villers-lez-Cagnic	327	115	Mathon L.	Pouillaude J	*Cagnicourt*	Leblond F
39	Vis-en-Artois	825	221	Viseur Ch.	Sénéchal A.	Hardy J.	Vacquery
40	Vitry-en-Artois	2865	831	Vaillant C.	Castille H., Petit B.	LEROY H.	Les Frères
	TOTAUX	20576	6081				

(1) Les Mines de Méricourt, adjoint spécial : Bar Auguste. — (2) Vicaire, Pissotte. — (3) Pr
uré, Tahon Joseph.

NSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordi-naires.	Centimes extraor-dinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondis-sement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du dépar-tement	BUREAUX de poste.
Suite).											
-Union et Leroy L.	765	765	96,44	56	34	3720	8	17	66	17	Vimy
uguet	1505	1992	92,43	57	25	1170	11	9	62	9	*Bureau*
umetz	1259	913	121,47	47	15	559	6	8	64	8	Vimy
	434	397	49,69	49	13	742	12	14	73	14	Rœux
	484	399	45,27	46	30	662	10	13	71	13	Vimy
	893	546	58.61	63	11	327	17	19	77	19	Vitry
te-Union	641	585	62,34	48	20	1980	2	18	69	18	Vimy
yet	675	1343	60,78	57	25	1425	8	12	60	12	*Bureau*
acquet	899	447	63,53	44	19	727	4	9	70	9	Vimy
	520	247	31,45	88	»	609	13	12	61	12	Mont-St-Eloy
ine Providence	1133	2696	96,71	83	39	7606	»	11	67	11	*Bureau*
	405	322	34,99	52	14	286	3	11	71	11	Vimy
8 communes).											
	203	133	15,51	84	17	538	5	23	91	23	Vitry
illiez	918	6008	154.46	14	4	1902	3	14	85	14	Id.
	611	478	38,64	76	23	1486	8	13	83	13	Id.
rtier	1081	2361	183,52	38	8	8884	3	19	85	19	Id.
rré M.	941	529	70,84	58	23	624	15	21	91	21	Vis-en-Artois
mont	245	1879	93,39	70	26	660	5	22	87	22	*Bureau*
	531	862	57,21	52	18	4195	9	18	88	18	Vis-en-Artois
	510	2802	44,02	14	1	2336	6	19	89	19	Id.
	348	481	28,32	76	10	2341	9	16	87	16	Id.
	495	311	32,14	84	19	865	4	14	78	14	Vitry
incent de Paul	534	416	50,80	48	9	1716	6	24	88	24	Corbehem
	485	1340	40,45	46	27	927	5	15	83	15	Vitry
	600	264	42,11	78	21	911	11	15	85	15	Vis-en-Artois
idence d'Arras	871	288	58,94	54	5	1911	15	18	88	18	Id.
cquerel	926	727	65,90	56	22	1034	10	10	80	10	Rœux
illant	421	287	41,66	60	26	279	4	22	86	22	Vitry
milliez	660	4625	43,16	49	20	992	7	12	82	12	Rœux
	238	2765	24,46	17	12	556	6	12	83	12	Vitry
	333	158	25.04	81	»	592	9	21	91	21	Ecourt-St-Quent.
	353	310	28,01	76	34	652	11	15	85	15	Vis-en-Artois
ossemy	474	419	40,00	82	14	430	16	19	89	19	Id.
imbert	487	2652	64,34	48	16	1134	8	11	81	11	*Bureau*
ntin	743	386	52,06	61	17	1234	4	17	87	17	Vitry
sseur	554	2852	46,87	45	9	1102	10	21	91	21	Ecourt-St-Quent.
ebvre	336	2177	33,22	38	16	3250	7	20	91	20	Vitry
	440	791	43,13	73	21	428	13	19	91	19	Vis-en-Artois
ton	633	674	65,37	67	9	525	11	13	85	13	*Bureau*
icaines (1)	1855	7549	231,99	17	12	8108	»	18	85	18	Id.

Ecole maternelle, sœurs de St-François d'Assise.

Arrondissement de Béthu

POPULATIO

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEU
							Canton de Béthune
1	Allouagne	1685	409	Penet L.	Croquison A.	Deguingatte	François A
2	Annezin	1351	399	Lamiot P.	Facon A.	Wallart L. (1)	Leclercq
3	Béthune	10917	2439	Haynaut E. ✻	Mahieu-S., Deguisne	CORNET J.	Dozinel, Hernu,
4	Chocques	1817	486	Marsil J.-B.	Potiez J.	Tordeux	Véret T.
5	Essars	600	190	Flahaut A.	Wicquart H.	Plicque	Gloriant F
6	Fouquereuil	496	131	Dohen J.	Risbès J.	Coustenoble	Masclef
7	Fouquières-l-Bét.	468	121	D'Oresmieulx	Bourdon P.	Thobois B.	Wacheux
8	Hinges	1097	313	Codron-R.	Bernard A.	Baude A.	Dupuich
9	Labeuvrière	954	248	Dubout L.	Bayard J.-B.	Buquet	Roze
10	Lacouture	1982	587	Delehelle L.	Meaux L.	Delayen	Pinart
11	Lapugnoy	1478	352	Louchart H.	Toursel C.	Averlant P.	Morieux
12	Locon	1326	417	Bréhon Osc.	Leplus L.	Cambier V.	Blaringhem
13	Oblinghem	166	53	Delemaire A.	Déprets J.-B.	*Vendin-l-Béth*	R. à Vend-l
14	Vendin-l-Béthune	564	172	Hersin H.	Bollet H.	Cohet J.-B.	Fouquet
15	Verquigneul	683	204	Leleu Alf.	Buriez Aug.	Puchois A.	Wiet
16	Verquin	865	222	Calonne F.	Billet L.	Thoumin (2)	Martin C.
17	Vieille-Chapelle	660	199	Devaux-J.	Leroy J.	Laurent Jh	Godin
	TOTAUX	27109	6942				
							Canton de Cambrin
18	Annequin	620	184	Pichon A.	Bacquart O.	Delaby R.	Duterrier
19	Auchy-l-Labassée	1588	487	N.	Doby Eug.	N. (3)	Descamps
20	Beuvry	3656	1012	Vouters F.	François A., Wibaut J.	Bondewelle	Tillier A
21	Billy-Berclau	1840	529	Neveu-V.	Leroy-V.	N	Macquart
22	Cambrin	412	115	Lesage L.	Queva Ch.	Coille J.-B. (5)	Lépillet
23	Cuinchy	860	245	Norel A.	Bafcops Ch.	Déprez	Benoît J.
24	Douvrin	2204	537	Lecoq J.	Bavière L	Fanien H.	Lamarre
25	Festubert	1303	418	Brasme Ch.	Delavalle V.	Courquin N.	Delplace A
26	Givenchy-l-Labass.	473	140	Lerouge L.	Caquant D.	Ducrocq	Morel A.
27	Haisnes	900	219	Doby P.	Grauwin A.	Pringarbe	Potel J.
28	Labourse	764	205	Flahault L.	Singer E.	*Sailly-la-B.*	Carnel L.
29	Noyelles-l-Verm.	280	79	Delory F.	Piquart Alf.	*Annequin*	Delplace C
30	Richebourg-l'Av.	1981	597	Martin C.	Boulinguez F.	*Richeb.-St-V.*	Delforge J-
31	Richebourg-St-V	1055	337	Martin H.	Houdain D.	Fontaine A.	Robin
32	Sailly-la-Bourse	969	279	Leleu A.	Leleu J.-B.	Théry	Lefebvre E
33	Vermelles	2485	591	Bréhon Ch.	Delory H.	Dessaut Jh	Béthencou
34	Violaines	1225	356	Débourrez L.	Guffroy Aug.	Ricq Anat.	Varet E.
	TOTAUX	22615	6330				

(1) Annezin, vicaire auxiliaire : Bonnière Em. — (2) Procuré : Boutleux P. — (3) Vicaire auxiliaire : Martel Em.—(4) Gorre, instituteur : Masclef.—(5) Cambrin, vicaire auxiliaire : Brunet.

NTONS, 142 COMMUNES)

803 HABITANTS.

ITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef lieu de canton	Distance au chef lieu d'arrondissement	Distance au chef lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef lieu du département	BUREAUX de poste.
ommunes).											
maculée Conception	781	540	78,61	67	2	413	10	10	35	38	Lillers
	602	3076	80,78	63	8	204	2	2	40	29	Béthune
aussart, Ranson,	839	* 225020	1004,36	16	16	44489	»	»	44	29	*Bureau*
ron [Geneste (1)	788	1056	118,96	54	10	6210	5	5	39	34	Id.
llet	460	316	47,20	55	»	1179	3	3	47	32	Béthune
eneuville	200	853	30,38	36	6	281	5	5	45	33	Id.
	241	330	35,57	68	6	256	3	3	45	32	Id.
esmarais	831	382	69,94	60	»	1347	5	5	40	33	Id.
maculée Conception	606	1102	60,98	34	3	1369	7	7	40	37	Lapugnoy
upuis	1333	1102	130,55	81	12	1436	9	9	49	37	Richebg-l'Avoué
	842	8142	76,44	52	6	1372	9	9	38	38	*Bureau*
ainaut	938	767	94,71	69	9	3489	6	6	46	34	Béthune
	127	170	10,16	100	»	»	5	5	40	32	Chocques
emory	361	366	40,62	73	»	384	3	3	42	31	Béthune
rnez	354	2582	40,62	17	16	735	5	5	45	27	Id.
ubriche	368	1287	56,75	38	15	1722	4	4	45	28	Id.
ubrœucq	341	279	39,15	75	3	1184	9	9	49	38	Id
communes)											
enis	405	1214	35.14	50	20	693	1	8	48	28	Vermelles
evos	508	1027	73,37	106	10	6674	4	12	54	28	La Bassée (Nord)
eclercq (2)	1672	2703	192,32	63	13	3869	6	4	48	28	Béthune
éralta Eug.	740	3229	89,21	86	14	1396	10	19	59	30	Douvrin
	177	1699	27,73	25	4	122	»	8	51	30	*Bureau*
Petit Cath.	415	394	45,89	66	23	670	2	13	53	31	Cambrin
llemin-Dissaux	958	4368	161,66	45	25	5023	7	16	56	28	*Bureau*
ouse	764	646	77.08	85	6	273	4	10	50	35	Béthune
	383	321	37,79	95	22	282	3	12	52	33	La Bassée (Nord)
aron	558	1078	67,92	60	17	3456	5	13	57	27	Id.
ebas	466	385	43,30	78	19	1052	6	6	46	25	Béthune
	248	160	20,84	138	5	916	3	8	48	26	Vermelles
	1101	654	102,95	61	1	7053	9	12	52	38	*Bureau*
	623	479	63,94	89	2	2672	10	12	52	32	Richebourg-l'Avoué
albrancque	602	2829	52,30	61	7	1236	5	5	50	29	Béthune
auliez	1039	951	107.21	91	16	2183	4	10	50	25	*Bureau*
erman	996	680	110,26	79	8	7351	5	14	54	32	La Bassée (Nord)

) Ecole maternelle, Mlles Bienaimé et Lefin. — (2) Gorre, Mme Masclef.

Produit de l'octroi : 151,000 fr.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTIT
							Canton de
1	Carvin	7808	2141	Baggio C.-E.	Liermain J-B., Doisy H.	DUCHATEAU(1)	Maye
2	Courcelles-l-Lens	1472	335	Delaby Edm.	Duprez Alex.	Coupin J.-B.	Aumo
3	Courrières	3460	984	Breton L	Bouchez P., Mastain C.	Duhamel C.	Berli
4	Dourges	1208	384	Cauvet de Blanchonval	Wartel L.	Leporcq	Defos
5	Evin-Malmaison	1055	290	Legroux P -L.	Pottiez L.	Monchy N.	Duboi
6	Hénin-Liétard	7848	1789	Gruyelle-M.	Hurez J. et Becq A.	Denis P.	Waremb
7	Leforest	1625	466	Renard-V.	Vallin H.	Senneville A	Accar
8	Montigny-en-Goh.	1260	387	Gourlez S.	Watterlot B.	Capron G.	Berti
9	Noyelles-Godault	1449	374	Lefebvre J.-B.	Blondeaux J.-B	Duquénoy Ern	Lesoi
10	Oignies	1682	511	De Clercq L.	Boulanger L.	Damlencourt A	Les F
	TOTAUX	28867	7661				
							Canton d'H
11	Barlin	970	263	Hermary J.	Legrand A.	Bailliet J.-F.	Fran
12	Beugin	202	64	Richebez H.	Lambert L.	Capron E.	Crépi
13	Bouvigny	703	229	Dorlet L.	Mahée C.	Herr Art	Quœ
14	Bruay	7031	2263	Leroy Alf, ❄	Mayeur-M., Fougerat E	Letailleur G.	Laur
15	Calonne-Ricouart	561	128	Dufresne Ch.	Boutillier Z	Coupin J.-B.	Hieul
16	Camblain-Châtel	963	276	Quilliot Alph	Acheré Aug	Farcy	Lois
17	Caucourt	340	117	Hernu-Géry	Villain Ch.	Rambaut J.	Prin
18	Divion	853	216	Hernu Alex.	Brongniart A	Delmarre	Dépr
19	Drouvin	258	73	Leclercq J.	Quénel L.	*Vaudricourt*	
20	Estrée-Cauchy	426	128	Quentin A.	Caron Jules	Toffart C.	Hinaux
21	Fresnicourt	558	166	Dervillers E.	Carpentier J.	Laderrière	Demer
22	Gauchin-le-Gal	294	82	Lebas Aug.	Deleau G.	N.	Louch
23	Gosnay	270	69	Gamot S	Berroyez Aug.	*Hesdigneul*	Bonten
24	Gouy-Servin	352	104	Durannel-G.	Thulliez J -B.	*Servin*	Carpen
25	Haillicourt	519	154	Bacqueville J.	Honoré Aug.	Martel D.	Théret
26	Hermin	288	71	Dufresne Z.	Sinot Aug.	Ducourant	Dhénin
27	Hersin	4175	942	Daquin J.	Brassart, Faucquette	Pochet L.	Edoua
28	Hesdigneul	465	116	Delory A.	Bouxin A.	Blond Ch.	Fourni
29	Houchin	505	160	Jérôme F.	Bécu P.	Touzard L	Delval
30	Houdain	1404	379	Daix Elie	Lequien M.	THILLOY Z.	Herm
31	Labuissière	1101	297	Guio J.-B.-L.	Hennebel O.	Diennart	Grenie
32	Maisnil-lez-Ruitz	317	96	Fleury H.-L.	Dorlencourt P	Boitiaux D.	Herblo
33	Marles	1789	414	Lechevalier A.	Bois Usmar	Bernard	Barba
34	Nœux-lez-Mines	4905	1190	Fouquenelle A	Bridoux A., Leblan H.	Tournay	Desru
35	Ourton	470	137	Boucly H	Béhin J.-B.	Jérôme	Capet
36	Ranchicourt	150	51	Guilbert B.	Bloquet J.-B.	*Rebreuve*	R. à Reb
37	Rebreuve	493	153	Cordonnier V.	Liébert J.-B.	Cléty	Flame
38	Ruitz	565	144	Calonne P.	Dufrenne A.	Mouquet D.	Duran
39	Sains-en-Gohelle	789	193	Manchart L	Baillet Aug.	Delannoy J.-P.	Défasq
40	Servin	499	157	Brongniart T.	Gayot J.-B.	Treunet	Month
41	Vaudricourt	392	108	Herreng P.	Dufrenne N.	Laurent Jh	Varez
	TOTAUX	32607	8930				

(1) Hameau de Libercourt, curé : Thomas Auguste. —(2) Instituteur à Libercourt : Lhom
(3) et Marcon. — (4) Mines : Prévost.

…TITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste
…mmunes).											
…mas (1)	2742	* 60029	741,34	25	10	20566	»	30	70	30	*Bureau*
…our	548	1382	80,50	50	18	2185	12	35	75	26	Hénin-Liétard
…. d'Arras (2)	870	2036	225,95	56	11	6045	5	30	70	24	*Bureau*
…lebien	1042	622	105,35	77	14	1224	9	32	72	26	Hénin-Liétard.
…marquette	454	3151	53.01	67	48	1219	11	36	76	29	Leforest
…Mariage (3)	1350	* 43560	423,54	37	29	31483	10	28	68	20	*Bureau*
…ossé (4)	622	1373	99,75	54	26	2475	12	38	78	31	Id.
…rny	348	2426	53,83	67	5	660	9	28	68	22	Hénin-Liétard
…rost	542	979	67,99	77	28	1262	11	33	73	23	Id.
… de Ste-Marie	542	1524	111,87	82	19	1731	5	33	73	30	*Bureau*
…mmunes).											
…igne	617	480	64,61	63	14	579	8	9	43	26	Hersin-Coupigny
	505	419	19,94	100	35	»	2	15	45	28	Houdain
	907	610	61,22	76	8	35	14	12	49	19	Bully
…, Prévot (5)	871	* 32232	200,36	17	7	408	4	10	38	31	*Bureau*
…vost	441	944	36,63	69	11	157	7	15	38	32	Id.
…-Caron M.	978	970	58,36	43	21	390	7	17	37	33	Calonne-Ricouart
	551	358	25,63	108	32	91	7	20	50	22	Houdain
…nnier	1115	595	56,89	76	10	439	3	12	40	29	Id.
…de	211	136	19,83	111	6	395	10	5	45	29	Béthune
	400	392	23,59	119	11	136	9	19	52	18	Houdain
	795	573	42,39	71	22	854	6	18	49	20	Id.
	581	309	29,74	70	17	»	6	18	49	20	Id.
	222	244	28,39	57	18	733	9	5	42	32	Béthune
	329	404	24,41	70	9	344	13	16	54	19	Houdain
	441	897	37,25	54	7	1791	5	8	40	28	Bruay
	419	245	20,26	75	33	187	4	17	47	22	Houdain
…hin M.	1252	2598	162.73	57	14	1173	11	10	46	22	*Bureau*
	258	266	27,94	53	1	537	9	5	43	31	Béthune
	449	347	41,24	78	6	630	8	7	44	27	Id.
…let	632	3184	93,96	107	24	4209	»	13	43	26	*Bureau*
…eval	763	1298	66,95	73	18	498	6	7	39	30	Bruay
	5[illegible]6	184	22,55	65	18	186	4	11	44	27	Houdain
	455	814	49,70	81	12	217	9	12	35	34	Lapugnoy
…pet	884	2970	176,78	64	4	3743	12	6	46	23	*Bureau*
	528	425	25,35	128	25	17	6	15	44	31	Houdain
… Rebreuve	328	195	15,80	154	40	»	2	15	45	24	Id.
…onne	735	392	30,53	131	22	263	3	16	46	23	Id.
…ence de Rouen	491	1004	40,55	36	8	942	5	10	42	28	Id.
	567	347	39,61	82	6	806	13	10	49	20	Nœux-lez-Mines
	625	202	45,97	43	4	142	12	15	53	19	Houdain
	297	264	30,85	79	6	609	10	4	45	29	Béthune

…Libercourt, Denain; Epinoy, Besson ; écoles maternelles: Carvin, Gilliard et Huret.—(2) Ecole …elle, Providence d'Arras. — (3) Ecole maternelle, Vve Théry et Quinion. — (4) Ecole ma…, Franciscaines de Calais. — (5) Les Mines, Petit-Beaussart.

…roduits des octrois : Carvin, 33,800 fr. — Hénin-Liétard, 31,000 fr. — Bruay, 24.000 fr.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITU
	Canton de La						
1	Fleurbaix	2554	736	Galland F.	Valenducq L., Traisnel	Boudringhin F.	Warin
2	Laventie	4095	1205	Bavière H.	Meaux C., Grard L.	ADAM Et.	Les Fr
3	Lestrem	3074	940	De la Giclais P.	Bourdon A., Lefranc G	Wantiez J (1)	Théry
4	Lorgies	1286	363	Cuvelier A.	Hennion F.	Gruson G.	Denœu
5	Neuve-Chapelle	633	191	Barrois P.-A.	Fouant H.	Lefebvre Jh	Déreme
6	Sailly-sur-la-Lys	2399	731	Lebleu P.-H.	Perche C.	Decroix A.	Legran
	TOTAUX	14041	4166				
	Canton d						
7	Aix-Noulette	1158	329	Poirrier A.	Musard O.	Delahay Fr.	Camus
8	Angres	773	204	De Longueval P.-P.	Vasseur F.	Dubois Fr	Huclier
9	Annay	1908	503	Dufour L.-C.	Dussossoy L.	Barras Cl.	Averla
10	Bénifontaine	217	65	Doby J.	Dalle L.-C.	*Hulluch*	Lancel
11	Billy-Montigny	2206	517	Tourtois A.	Alayrac L.	Dhaussy	Marcel
12	Bully	3072	721	Brasme P.	Delattre F., Desaint D.	Allard F. (3)	Gamel
13	Estevelles	221	52	Théry A.	Druelles L.	*Pont-à-Vend.*	Logez
14	Fouquières-l-Lens	1417	376	D·pı ez R.	Desruelles C.	Delville F.	Demon
15	Grenay	330	100	Beaucamp F.	Delannoy A.	*Bully*	Lepoiv
16	Harnes	3429	912	Déprez A., ❄	Delvallez-P., Cailliez A.	Dubois J.-G.	Barou
17	Hulluch	569	191	Brunel J.-B.	Dubois F.	Mouquet Ch.	Coinon
18	Lens	11780	2556	Frémicourt-D.,	Froissart D. et N.	BILLOT J.	Coquelin,
19	Liévin	10718	1846	Schmidt L	Caron I., Pamart F.	Guilbaut	Thuilllier
20	Loison	793	188	Hache L.	Masclef J., O ❄	Cossart L.	Gloria
21	Loos	2933	680	Petit A.	Crépin L.-C. Bailliet E.	Guilbert O.	Noiret
22	Mazingarbe	3762	851	Deligne V.	Quoirez et Lefebvre Fr	Cocquempot (5)	Dante
23	Meurchin	1182	331	Courtecuisse A.	Deleruyelle A	Bray	Acker
24	Noyelles-s-Lens	1057	252	Gallet A.	Lemaître J.	Baillet J.-B.	Thére
25	Pont-à-Vendin	1235	315	Cambier-B	Hachin J.-L.	Fanien	Thom
26	Sallau	1650	388	Toulouse N.	Tacquet J.	*Noyelles-s.-L.*	Humet
27	Vendin-le-Vieil	1329	328	Wanty A.	Delemailly E	Capron A.	Ledou
28	Wingles	2406	484	Marquilly E.	Hermand L.-J.	Gantier	Dauch
	TOTAUX	54145	12189				
	Canton de						
29	Busnes	1528	447	Thuilliez L.	Queste-D.	Fénart F.	Carion
30	Calonne-sur-la-Lys	1633	475	Seuwin.	Lamant A.	Torchy N.	Sénéc
31	Gonnehem	1752	512	Costenoble A.	Lefranc L.	Roger L.	Duter
32	Guarbecque	906	243	Mantel P.	Conseil G.	Danel B.	Guilbe
33	Lillers	7473	2073	Fanien O.	Lefebvre L., Théret L.	LESON	Lacroix,
34	Mont-Bernanchon	1263	354	Leplus H.	Jude Fr.	Breda L.	Rigau
35	Robecq	1503	417	Mantel C.	Singer L.	Leclercq P.	Turpi
36	St-Floris	570	166	Desprey J.-H.	Roussel D.	Ployart L.	Rétau
37	St-Venant	2914	636	Lissacq-F. L.	Vanhoucke G.	Courquin Usm.	Prin
	TOTAUX	19572	5323				

(1) La Fosse : Bar L. ; Le Paradis : Prisse. — (2) Ducrocq, instituteur à la Fosse, et
instituteur à Paradis. — (3) Les Brebis : Masure A. — (4) Pannequin, Fontaine et Hublé. — (
curé : Allard L. — (6) Lepoivre, instituteur à Busnette. — (7) Baude, instituteur à Rieux ; C
Hurionville ; Debuire, à Manqueville.

STITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste
mmunes).											
llemand (1)	1286	1910	158,36	92	6	2926	6	22	54	44	Laventie
-Famille (2)	1813	2895	249,23	81	14	7357	»	18	48	41	*Bureau*
-Union (3)	2115	2733	227,44	98	10	4714	10	13	40	40	Id.
vel	684	580	64,08	90	7	1275	11	16	60	33	Laventie
hautoy	186	301	36,69	88	14	709	7	13	57	37	Id.
id. de Rouen (4)	971	1555	169,24	74	12	4634	5	20	48	45	Id.
mmunes).											
cornet	1043	967	89,02	58	19	1168	10	13	55	17	Bully
equet	465	701	41,97	38	13	747	6	18	59	15	Liévin
ngreville	428	2349	93,99	60	32	3454	6	21	61	23	Pont-à-Vendin
	409	310	18,62	119	8	»	9	17	59	25	Lens
	270	808	67,19	59	12	214	6	25	65	23	*Bureau*
chard (5)	779	* 10542	124,74	21	43	974	11	15	57	18	Id.
	250	623	23,68	80	43	166	8	24	65	26	Pont-à-Vendin
	410	1903	75,72	53	32	875	7	26	66	24	Billy-Montigny
	322	272	17,32	95	21	»	10	16	55	18	Bully
rton	1075	* 9869	170,81	45	38	4335	7	25	65	24	*Bureau*
[(6)	576	1900	46,16	69	»	1895	8	16	56	24	Lens
amps, Thomas M.	1139	* 119236	680,91	14	8	28460	»	19	62	18	*Bureau*
, Bonaventure,	1267	* 42625	434,28	22	36	4288	5	22	60	19	Id.
hée [Barthe-L.,	347	2375	33,10	59	42	570	3	21	63	21	Lens
ine [Dacheville	1271	859	89,60	57	19	1083	5	15	55	25	Id
ly [(7)	1025	1317	113,82	49	20	962	11	11	51	23	Bully
homas	457	1301	77,35	50	2	2031	10	25	65	29	Carvin
ontreuil	369	3242	61,91	63	16	1159	4	23	63	22	Lens
lval	206	3657	91,34	29	21	630	7	21	61	25	*Bureau*
itevin	377	469	75,08	49	23	876	3	32	62	20	Lens
e-Union	1054	2432	105,88	36	15	1888	8	20	60	26	*Bureau*
edoux	593	1393	93,86	45	23	1354	11	19	59	26	Vendin-le-Vieil
mmunes).											
udelle	953	688	105,93	77	5	2130	5	18	32	41	Saint-Venant
vidence de Rouen	1091	832	106,34	76	10	2339	14	15	39	41	Id.
	1528	1003	136,95	75	2	651	8	8	38	37	Chocques
visse	564	416	50,66	120	4	793	7	17	27	45	Saint-Venant
ncourt (8)	2653	* 72710	593,47	25	2	7209	»	13	31	40	*Bureau*
chez	1140	539	80,74	81	6	2496	11	8	36	37	Saint-Venant
descot	1037	644	102,88	73	5	3513	8	10	34	39	Id.
rbe	405	229	34,46	115	12	577	12	14	31	44	Id.
vidence de Rouen	1424	* 14052	174,32	49	7	4548	9	13	30	42	*Bureau*

) La Boutillerie, Lantoine ; école maternelle, Ste-Famille. — (2) Ecole maternelle, Mme Del-— (3) Paradis, Brodelle ; Lafosse, Saudemont. — (4) Bac-St-Maur, Mlle Bia. — (5) Ecole nelle, Mlle Hénocq. — (6) Ecoles maternelles, Mlles Flèche, Bouchez et Attagnant. — (7) s maternelles, Mlles Masclef et Gross. — (8) Rieux, Prévost ; école maternelle, Providence de n.

Produits des octrois: Bully, 7,200 fr. — Harnes, 5,400 fr.—Lens, 84,000 fr.—Liévin, 30,000 fr. llers, 50,500 fr. — St-Venant, 11,000 fr.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population	Electeurs.	MAIRES	ADJOINTS	CURÉS.	INSTITU
						Canton de Norrent-F	
1	Ames	658	160	Degand A.	Cossart A.	Sombret B.	Pecque
2	Amettes	600	156	Delecroix R.	Delbarre E.	Rendu	Pourch
3	Auchel	5359	1133	Hernu A.	BiardV., Chimier J.-B.	Leclercq V.	Durant
4	Auchy-au-Bois	511	107	Delvart Ed.	Crépin A.	Lempire J	Billet P
5	Berguette	621	166	Lombart P.	Mullet Z.	Maton A.	Deligny
6	Blessy	691	190	Cadart A.	Pavy M.	Campagne	Baillœu
7	Bourecq	560	153	De St-Laurent	Vandeuse L.	Maquer F.	Gosseli
8	Burbure	1392	383	Legay H.	Durot L.	Liber	Bouche
9	Cauchy-à-la-Tour	731	194	Renard C.	Cossart N.	Harlé J.-B.	Pruvos
10	Ecquedecques	454	140	Leclercq A.	Demeuliez V.	Deleflie C.	Périm
11	Estrée-Blanche	570	163	Dave L.	Cartulat L	Froment M.	Héreng
12	Ferfay	1038	239	Pohier H.	Lemort V.	Leplus J.-B.	Play
13	Ham-en-Artois	711	195	Réant C.	Lemoine L.	Guiot S.	Canu A
14	Isbergues	2157	410	Boulinguez H	Legrand L.	Dusautoir	Lauren
15	Lambres	617	187	Petit E.	Rolin G.	Dupont El.	Dannel
16	Lespesses	323	87	Corniaux H.	Lefebvre A.	*Lières*	Deneu
17	Lières	618	116	Lemort L.	Delbarre O	Froment M	Caron
18	Liettres	530	145	Leclercq A.	Picavet F.	Baillet Eug.	Deneu
19	Ligny-lez-Aire	714	201	Quelton A.	Hanicot P.	Guyonnet	Blériot
20	Linghem	257	76	Martel C.	Houbart H.	*Rely*	Millég
21	Lozinghem	459	138	de Beugny d'Hagerue	Lenoir O.	Martel J.	Drouvi
22	Mazinghem	317	100	De Mazinghem	Cruppe A.	Legrand J.-B.	Dubois
23	Molinghem	875	267	Wallart A.	Cadart L.	Debuiche	Bailleu
24	Norrent-Fontes	1342	395	Cossart E.	Willay J.-B.	DELANNOY Ch.	Varlet
25	Quernes	379	99	Derisbourg E.	Delacressonnière Ch.	*Witternesse*	Mellier
26	Rely	341	115	Théry A.	Huguet F.	Daillet F.	Delatt
27	Rombly	93	22	Hérin J.	Fumery J.	*Rely*	R à Lin
28	St-Hilaire-Cottes	839	241	Vast L.	Barthomeuf C.	Monsterlet L.	Fontai
29	Westrehem	294	92	Basin L.	Yvain A.	Dupuich N.	Baillie
30	Witternesse	791	215	Delbarre V.	Hermant A.	Paris V.	Masse
	TOTAUX	24847	6285				

Arrondissement de Boul

POPULAT

Canton de Bou

31	Boulogne	24782	5924	Baudelocque, ✠	Dusautiez, Briffart, Lelièvre	DRINCQBIER [Ch (2)	Moret-B sup.], Ba flos, Fran bert, Jay laude, M
32	Conteville	230	66	Sturbaut C.	Duriez D.	*Pernes* (3)	Pillin
33	Pernes	391	99	Mantel Ferd.	Flahaut Ed.	Bertrand	Fourri
34	Pittefaux	96	28	Calais L.	De Haffreingue	*Maninghen*	R. à Man
35	Wimille	2408	654	De Lédinghen	Lavoine-D.	Billot	Martin
	TOTAUX	27907	6771				

(1) Bois-St-Pierre, Sénéchal. — (2) Notre-Dame, Tellier Edm. ; St-François de Salles, lant J.-B., St-Michel, Hérogué ; St-Vincent de Paul, Sergent Ad. — (3) Chapelle de S Charpentier J. — (4) Wimereux, Halipré.

…TITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste.
…mmunes).											
…rdin	362	445	30,20	89	41	»	5	19	29	40	Lillers
	682	552	42,41	43	35	50	8	22	31	40	Id.
…rant (1)	586	2049	135,91	48	21	117	12	16	35	35	*Bureau*
	390	323	29,16	64	15	»	6	21	29	43	Lillers
…aine	310	450	33,33	73	14	81	7	19	24	48	Isbergues
	538	685	50,02	69	»	249	8	27	19	54	Aire
	402	1843	42,53	44	2	404	3	17	27	44	Lillers
…quel	553	433	55,35	85	11	229	10	16	34	38	Id.
…rman	209	295	31,01	71	8	54	11	17	34	34	Auchel
	259	224	22,68	74	»	167	5	16	30	42	Lillers
…de Nogent-le-R.	535	648	73,44	38	10	244	9	28	22	50	*Bureau*
	389	362	37,23	85	14	»	8	18	32	38	Auchel
…pont	306	768	40,45	61	20	2909	4	17	25	44	Lillers
…rbert	613	2213	171,69	28	19	547	8	22	22	50	*Bureau*
…in	449	4094	57,54	39	2	501	4	23	20	52	Aire
	309	298	18,98	62	19	»	3	17	28	42	Lillers
	324	185	32,50	57	4	323	4	18	29	41	Id.
	528	290	36,47	71	25	1926	7	26	23	52	Aire
…lain	798	406	53,44	61	12	669	6	24	27	52	Fléchin
	363	1512	23,02	25	10	»	3	22	23	49	Aire
	202	205	18,26	102	17	»	12	13	37	36	Lillers
	519	449	38,77	89	7	144	3	22	23	48	Aire
…éfort	503	591	57 79	59	»	285	4	20	23	47	Isbergues
…-Famille	563	907	62,74	76	15	341	»	19	25	46	*Bureau*
	275	168	24,36	68	3	37	5	24	23	55	Aire
	256	448	17,93	85	9	»	5	23	25	46	Id.
	115	80	7.77	49	5	»	3	22	23	50	Id.
…pigny	750	542	64,54	60	4	215	2	18	26	43	Norrent-Fontes
	297	171	19,53	68	27	»	7	24	2[illegible]	46	Fléchin
…tit Am.	547	456	54,39	49	12	335	6	25	22	56	Aire

…NTONS, 100 COMMUNES).

…186 HABITANTS.

… — (5 communes).

…, Decroix, Four-…, Varlet, Maën-…t et Pentel (2)	776	*1403945	6014,11	16	17	89607	»	»	51	105	*Bureau*
	210	412	12,76	75	28	»	10	10	44	101	Boulogne
	777	254	36,82	36	»	»	8	8	45	105	Id.
	241	252	14,31	27	6	»	8	8	47	108	Id.
…uël	3137	*8877	210,45	17	»	1466.	5	5	49	110	*Bureau*

… Bois-St-Pierre : institutrice, Mlle Lagache ; école maternelle, Mlle Désir. — (2) Ecoles mater-…, Mlles Saury, Ledez, Desplancq, Gross, Audinet-Barat, Charpentier, Mellier et Decroix Ant.
… Produits des octrois : Boulogne, 977,400 fr. — Wimille, 3,600 fr.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITU
						Canton de Bou	
1	Baincthun	1923	487	Widhent	Lefort C.	Beaugrand (1)	Bizet, Bl
2	Boulogne	21134	5126	»	»	JONCQUEL J.-B.	»
3	Echinghen	202	56	Lanoy-Caron	Vasseur F.	*St-Léonard*	Capé
4	St-Martin-Boulog.	4295	945	Lavoisier-B.	Lannoy, Duhotoy	Logez	Herlin
	TOTAUX	27554	6614				
						Canton de	
5	Bonningues-l-Cal.	267	69	Gressier Ch.	Heddebaux L.	*Pihen*	Blanqu
6	Calais	28281	5804	Paclot Em.	Delsart, Bruyère, Apeness	DE LENCQUE-SAING (4)	Chrétien Dupont Lavign Loez, Pe pail.
7	Coquelles	557	148	Lefebvre du Prey	Duriez P.	N.	Siame
8	Escalles	261	71	Boutroy D.	Carpentier E.	*Peuplingues*	Blonde
9	Fréthun	639	160	Parenty-R.	Bodechon Jh.	Gérard	Leviss
10	Nielles-lez-Calais	128	35	Hamain O.	Touret Alph.	*Saint-Tricat*	
11	Peuplingues	370	97	Declémy-Boulanger	Vincent L.	Delhaye	Crend
12	Saint-Tricat	352	98	Lemaître F.	Robbe L.	Gontier	Samez
13	Sangatte	2160	502	Deloison	Bourgeois, Etienne	Friscourt (6)	Gossi
	TOTAUX	33015	6984				
						Canton de	
14	Attaques (les)	1596	448	Brunet-R., ✠	Bacquet F.	Vienne H.	Gamb
15	Calais	30688	6201	»	»	DOLLET (8)	
16	Coulogne	1267	307	Clipet L.	Robbe-W.	Labitte	Danth
17	Marck	2618	689	Becquet E.	Paris V.	Lagache (9)	Caboc
	TOTAUX	36169	7645				
						Canton de D	
18	Alincthun	390	102	Brebion A.	Caux L	Duquénoy L.	Goud
19	Bainghen	177	54	Dumont F.	Guilbert Aug.	N.	Mouto
20	Bellebrune	197	45	Joly	Hache T.	*Alincthun*	Dorot
21	Belle-et-Houllefort	354	95	Hamain Ism.	Delattaignant	Dezombre A.	Cordi
22	Bournonville	228	65	Creuze-C.	Chivet Q.	Dié L.	Panni
23	Brunembert	364	117	Duquénoy	Lecomte Alex.	*Selles*	Paren
24	Colembert	595	159	Mauffait J.	Lecomte Am.	Leroy L.	Solesn
25	Courset	421	113	De Coupigny	Quandalle A.	Blin	Lecoi
26	Crémarest	613	169	Fontaine L.	Chochoy J.	Fourdinier	Henu
27	Desvres	4487	1048	Vincent F.	Guyot, Fourmaintraux	NOEL	Baud
28	Henneveux	273	71	de Cormette ✠	Guilbert J.	Brillard	Noël
29	Lewaast	232	65	Leleu Ch., fils	Marcq Aug.	Lequette A.	Dégar
30	Longfossé	438	117	Féramus	Martin P.	Delannoy D.	Heurt
31	Longueville	179	44	Gody M.	Dufour G.	*Henneveux*	Lerou
32	Lottinghen	505	120	Dumont L.	Delattre T.	de Lamarlière	Porq
33	Menneville	404	97	Tellier A.	Mélin Jh.	Haigneré D.	Lecat
34	Nabringhen	190	42	Brebion Aug	Dufour Ch.	Gimaret L.	Bacqu
35	Quesques	702	182	Desombre J.	Eurin J.	Ballart Ph.	Dupo
36	St-Martin-Choquel	270	74	Adam	Sagot G.	*Menneville*	Lami
37	Selles	257	76	Delattre F.	Delattre J.-M.	Bourgois Eug.	Neuvi
	A reporter	11276	2855				

(1) La Capelle : Minet R. — (2) Questinghen, Danthin. — (3) Ostrohove, Lesage. — Courgain, Bertheloot, curé. — (5) Les Baraques, Etienne Théop., adjoint spécial. — Baraques, Lecomte G., curé. — (7) Les Baraques, Blériot, instituteur. — (8) Le Petit C Buttel ; Le Sacré-Cœur, Liénard Z. — (9) Mark, vicaire ; Demol Ach. Les Hemmes, Poll (10) Le Fort-Vert, Ansel ; Les Hemmes, Fortin.

INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste
— (4 communes).											
ecomte	3319	1737	127,52	31	6	3074	6	6	46	100	Boulogne
	»	»	»	»	»	»	»	»	51	105	*Bureau*
	584	384	25,45	60	3	»	7	7	48	102	Pont-de-Briques
de Marie de Nancy [(1)	1029	*12136	230,22	27	25	1573	2	2	49	103	Boulogne
-ouest). — (9 communes).											
	849	317	33,42	56	»	201	12	23	43	105	Calais
gue, Besson, Du-t-Derollez, Fusil-e-Delbe, Mercier, Sé-chal-M., Monvoisin, Pollet-Lemaire (2)	2849	*1315732	6962,95	15	4	166,151	»	34	40	106	*Bureau*
	877	542	66,76	38	»	525	6	28	44	108	Calais
	729	152	23,22	62	16	»	14	29	50	112	Id.
idden	792	717	52,67	55	3	18318	8	29	43	105	Id.
éveraggi	249	370	13,69	85	»	»	9	30	40	103	Id.
	1043	370	44,27	46	12	421	10	26	45	118	Id.
	735	443	42,43	43	3	204	11	31	38	102	Id.
rançois (3)	1428	1490	99,27	53	15	»	9	31	48	112	Id.
-est). — (4 communes).											
te-Famille(4)	2030	1050	120,65	68	5	2550	9	37	31	96	Calais
	»	»	»	»	»	»	»	34	40	106	*Bureau*
borel	916	1517	142,75	43	10	2454	5	36	35	100	Calais
ély	2982	1913	149,73	65	23	5141	9	40	37	102	*Bureau*
communes).											
	988	295	27,39	46	1	»	8	15	36	94	Colembert
	669	107	18,62	94	6	»	14	23	27	91	Licques
	532	125	15,97	104	5	»	10	13	37	97	Colembert
	914	359	44,56	43	18	»	12	13	37	99	Id.
	871	150	24,79	38	3	»	5	19	32	95	Desvres
	611	297	23,21	75	13	»	8	26	29	91	Id.
	992	481	44,44	60	14	322	12	17	32	92	*Bureau*
	1024	332	34,81	46	2	»	3	21	37	85	Desvres
vrard	1168	253	40,06	55	16	»	7	13	38	95	Id.
ruyant B. (5)	928	29315	345,28	14	20	4067	»	18	35	87	*Bureau*
	549	611	19,28	44	8	»	8	19	32	95	Colembert
	93	434	14,71	72	»	»	10	15	36	98	Id.
	1010	582	70,67	26	9	312	3	21	38	89	Desvres
	349	215	13,43	121	5	»	11	20	30	90	Colembert
iquiez	1040	502	42,58	50	29	147	8	26	26	85	Desvres
	527	211	20,87	60	23	»	2	20	33	90	Id.
	417	170	12,94	96	36	»	12	18	32	91	Colembert
énard	1373	663	52,50	34	21	150	10	26	25	84	Desvres
	618	163	20,52	81	12	»	4	22	31	91	Id.
	635	172	24,07	48	12	»	6	22	29	93	Id.

1) Ostrohove, Mlle Lesage. — (2) Ecoles maternelles, Mmes de Capol, Ledoux, Daux, Méqui-; Mlles Marx, Georges, Waterlot, Mercier. — (3) Les Baraques, Mme Blériot. — (4) Pont--Pareil, Mlle Boulanger. — (5) Ecole maternelle, Mme Delenclos.
Produits des octrois: Saint-Martin-Boulogne, 8,000 fr. — Calais, 1,300,000 fr. — Desvres, oo fr.

NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITU
						Canton de D
Reports	11276	2855				
Senlecques	177	57	Specq F.	Leleu V.	Lebrun Cyp.	Diruit
Vieil-Moutier	355	90	Mombaillard	Hache L.	*Senlecques*	Dubiet
Wirwignes	546	157	Duflos Ch.	Dupont J.	Lecoutre	Pinte
TOTAUX	12354	3159				
						Canton de G
Alembon	561	170	Noël-L.	Delplace E.	Merlier J.	Duque
Andres	756	231	Delattre-B.	Dagbert-B.	François L.	Latteu
Bouquehault	585	164	Duchâteau L.	Bernet N.	Dutoit Edm.	Défoss
Boursin	199	65	Ousselin A.	Lécaille F.	*Hermelinghen*	Mahieu
Caffiers	403	104	Roches O.	Boutillier A.	Lacroix Fl.	Gossin
Campagne	483	105	Hamerel	Bonvoisin E.	*Bouquehault*	Marel
Fiennes	1020	261	Noyel A.	Noël-T.	Delvoye	Anque
Guînes	4374	1189	Boulanger N.	de Guizelin, Wattel-C.	GALLAIS	Lemaire
Hames-Boucres	715	195	Lefebvre J.	Guche P.	Dessaint H.	Colbra
Hardinghen	1214	257	Leglaive A.	Noël Ch.	Gournay	Boulog
Herbinghen	314	82	Gueudré Jh.	Butor L.	Tétart	Rogez
Hermelinghen	243	68	Butor J	Martin E.	Oyez	Laude
Hocquinghen	61	20	Cocquempot	Renault B.	*Herbinghen*	R. à L
Licques	1386	400	Lalou	Tiquet A.	Bouvart A. (2)	Dubois
Pihen	486	132	Lacroix F.	Gressier A.	Remy	Watiez
Sanghen	252	74	Thorel L.	Butor A.	*Alembon*	Lenfle
TOTAUX	12972	3527				
						Canton de Ma
Ambleteuse	646	161	Rivet	Sauvage P.	de Lattagnant	Ponch
Audembert	302	91	Bouclet	Lecat L.	Fournier	Meuri
Audinghen	637	194	Hamerel	Parenty G.	Bournonville	Varlet
Audresselles	522	126	Robert	Pichon M	Lubin A	Cuvilli
Bazinghen	312	85	Regnault	Forestier L.	Mouchon A.	Delbé
Beuvrequen	318	84	Dubut	Verlingue J.	Lelong Fl.	Legra
Ferques	1235	278	Battel C.	Battel Aug.	Legault	Cuvelli
Hervelinghen	161	62	Admont	Marette F.	Noël L.	Compi
Landrethun-le-N.	570	136	Lefebvre J.	Lacheré P.	Hamain Alp.	Hannel
Leubringhen	213	66	Dezombre G.	Dausque T.	*Audembert*	Declerc
Leulinghen	310	76	Malot	Potez J.-B.	Catfier	Caron
Maninghen	169	47	Duflos	Noël J. père	Roussel Osc.	Deleva
Marquise	3930	988	Pérus J.	Dubos, Hénon	DUVAL J.	Herma
Offrethun	103	33	Touret E.	Bigant L.	*Beuvrequen*	Béhin
Réty	2007	426	Wattel Aug.	Bonningues	Carpentier (5)	Leroy
Rinxent	1915	416	Hénaux Ch.	Tellier F.	Guche	Ledez
Saint-Inglevert	393	126	Breton F.	Bourgeois Ch.	Lengaigne	Landre
Tardinghen	229	55	Routtier	Lefebvre F.	Tintillier	Vincen
Wacquinghen	150	42	Farjon F.	Mionet Eug.	*Maninghen*	R. à M
Wierre-Effroy	708	197	N.	Lavoisier J-B.	Capelle A	Marcq
Wissant	1091	305	Fourdin	Tiquet C.	Devin	Fachon
TOTAUX	15921	3994				

1) Et les Frères ; Le Marais, Fauquembergues.— (2) Hameau d'Ecottes, Gruson Ap.—(3) H
Ecottes, Magniez. — (4) Elinghen, Gacquières. — (5) Section de Locquinghen, Tétart J.

…STITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste
).											
	201	135	10,25	97	18	»	9	27	29	80	Desvres
…avoine (1)	577	281	22,93	84	29	»	6	24	29	87	Id.
	1247	209	45,49	43	1	»	6	13	42	93	Id.
…mmunes).											
…uesnoy	917	305	40,37	67	15	»	13	25	34	93	Licques
…ant	715	593	57,79	69	»	»	4	32	31	95	Guînes
	805	967	37,84	55	»	»	6	33	31	96	Licques
…barre	758	171	26,02	47	»	»	12	22	36	99	Hardinghen
…art	477	213	24,58	74	17	»	7	22	40	105	Id.
	567	254	38,50	55	5	308	4	31	32	97	Guînes
…-Famille	1162	1642	68,45	47	13	»	6	24	39	103	Hardinghen
…d. de Rouen (2)	2608	* 27481	305,85	19	11	8507	»	27	33	97	*Bureau*
…rocq	1315	981	64,34	75	»	1287	3	27	36	100	Guînes
…sy	824	2129	78,98	42	9	1394	9	21	37	106	*Bureau*
	431	952	18,24	65	10	»	14	23	27	92	Licques
	643	225	27,28	41	12	»	11	23	33	97	Hardinghen
	194	80	9,68	80	6	»	14	27	27	91	Licques
…-Famille	1836	5059	103,95	44	10	1655	12	25	29	90	*Bureau*
.	925	341	38,62	42	3	681	7	24	39	103	Guînes
	617	303	28,18	69	5	»	15	23	28	93	Licques
…mmunes).											
…ntréaux	612	5460	24,57	14	»	»	9	12	56	116	Marquise
	750	363	31,06	35	11	142	6	18	47	110	Id.
…unnet	1323	525	57,17	46	10	»	10	18	57	117	Id.
…riot	538	1193	24,77	66	10	»	11	14	58	116	Id.
	1321	355	43,42	37	3	»	4	16	51	112	Id.
	476	220	25,29	56	»	492	4	11	51	111	Id.
…ngrand E	897	456	51,77	67	19	437	5	17	42	107	Id.
	589	133	16,83	74	8	»	10	22	41	109	Id.
…ndel	770	633	30,42	80	»	477	7	19	40	104	Id.
	798	125	25,20	44	»	»	6	18	45	108	Id.
	675	177	28,73	55	»	»	3	15	48	109	Id.
	399	115	19,22	49	5	»	9	9	49	110	Id.
…ul de Chart. (3)	1338	* 22162	290,66	33	14	4311	»	13	47	108	*Bureau*
…hin	262	201	9,60	77	37	»	4	19	45	109	Marquise
…roy M.	1825	732	111,88	39	16	455	6	17	40	103	Id.
…iret	838	1000	93,91	53	12	334	3	16	43	106	Id.
	660	478	31,15	50	7	»	8	20	43	106	Id.
	893	143	29,36	46	3	»	10	20	53	119	Id.
	247	231	10,91	55	31	»	5	8	52	113	Id.
…er	1891	500	61,27	52	6	321	5	13	42	103	Id.
…rlin	1301	2056	43,80	60	»	»	9	21	48	115	Id.

…La Calique. — (2) Ecole maternelle, sœurs de la Providence de Rouen. — Ecole maternelle, …oniface.
…roduits des octrois : Guînes, 18,560 fr. — Marquise, 11,000 fr.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITU
							Canton de
1	Carly	309	78	Couvelard L.	Chivet Jh.	Mielot	Courtoi
2	Condette	1077	290	Huret-L ✻	Bouly	Arnoult	Demon
3	Dannes	510	157	Delattre L.	Lematre A.	*Camiers*	Tellier
4	Doudeauville	620	154	Delattre-D.	Carlu-G.	Foulon G.	Démaz
5	Halinghen	427	109	Robert	Gobert-V.	Théry H.	Roches
6	Hesdigneul	299	75	Fourcroy R.	Verlingue J	*Condette*	Létocar
7	Hesdin-l'Abbé	578	149	Longuemeaux	Rivenez	Libert	Cadet
8	Isques	277	64	Lacloy L.	Destrée L.	*Hesdin-l'Abbé*	Ronge
9	Lacres	345	100	Wacogne	Morvilliers-J.	Vienne	Cresse
10	Le Portel	5392	1366	Sauvage	Cœugnet, Delforge	Dusart	Sorria
11	Nesles	568	125	Ricquier-T.	Geneau de Lamarlière	*Verlincthun*	Vaast
12	Neufchâtel	1111	293	Darsy J.-B.	Grard L	Raiff Alf.	Blang
13	Outreau	3622	869	Legros Eug.	Legros M., Delplanque	Lécaille (1)	Caron
14	Questrecques	280	65	Deguînes F.	Dulot H	*Wierre*	Rigau
15	St-Etienne	1463	384	Huret Eug.	de Haffreingue	Arnoult	Marcq
16	St-Léonard	313	85	Demilly L.	Blaquart L.	Bonnet	Siame
17	Samer	2158	532	Campagne A.	Dezoteux C.	HERTAULT Is.	Delatt
18	Tingry	336	88	Dupont J.-B.	Wacogne L.	Evrard	Martin
19	Verlincthun	387	103	Maillard B.	Noël-Leleu	Bernard J.-B.	Vasse
20	Wierre-au-Bois	222	44	de Bonnières	Crépin A.	Grébet (4)	Dufou
	TOTAUX	20294	5130				

Arrondissement de Mon

POPULA

Canton de Ca

21	Aix-en-Issart	462	128	Baudelique	Brasseur J.	Pocholle Ch.	Flame
22	Beaurainville	1304	315	Sailly J.-B.	Lens J.-B.	Branquart	Haut
23	Boisjean	591	152	Tétu-Devin	Delobel Ap.	Pruvost A.	Boula
24	Boubers	77	25	Maquaire A.	Bodécot F.	*Hesmond*	
25	Brimeux	771	224	Fontaine R.	François	Routier F.	Hénis
26	Buire-le-Sec	941	259	Dubois-Bertin	Dubois P.	Blin Em.	Court
27	Campagne-l-Hesd	1126	322	Morel N.	Varlet B.	DELEVAL	Tillie
28	Douriez	442	123	Dutendas A.	Trunet H.	N.	Pruv
29	Ecquemicourt	134	43	Guyot Ch.	Brunelle F.	*Maresquel*	Leblo
30	Gouy	863	213	Sagette	Bouly F.	Hecquet	Dédr
31	Hesmond	340	76	Demilleville	Deligny Al.	Masson	Louch
32	Lépinoy	214	61	Pinchedé Emm	Bouchard J.	Havet J.	Ferra
33	Loison	313	98	Leblond A.	Allard Ad	Bastien J.	Hecq
34	Maintenay	746	209	Haulleville	Barré A.	Evrard C.	Carbo
35	Marant	96	23	Delattre A.	Pocholle C.	*Aix-en-Issart*	
36	Marenla	452	124	Fresnaye A.	Cardon C.	Guilbart	Dena
37	Maresquel	519	154	Duhamel Ch.	Martin Ch.	Mouronval	Douc
38	Marles	354	101	Bhéhon A.	Garbe J.-B.	*Marenla*	Delm
39	Offin	270	75	Longavesne L.	Duhamel F.	*Loison*	Ferté
40	Roussent	308	86	Oudin Ern	Vaillant E.	Camus Ant.	Lomb
	A reporter	10353	2911				

(1) Section d'Equihen, Bourgain Jean. — (2) Section d'Equihen, Girot. — (3) Au Petit. — (4) Pro-curé, Fourrier J.-B.

…ITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordi-naires.	Centimes extraor-dinaires.	Revenus du bureau de bienfaisan.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondis-sement	judiciaire (St-Omer)	du dépar-tement	BUREAUX de poste
…mmunes).											
	628	287	18,63	83	16	»	4	12	46	95	Samer
…is	1626	4523	72,06	23	1	»	9	9	53	101	Pont-de-Briques
…vart	1024	637	41.87	45	27	109	12	17	55	100	Neufchâtel
…culée-Concept.	1374	426	45,39	61	»	100	8	24	42	84	Samer
	553	234	25.12	74	»	»	8	18	51	95	Id.
	336	196	24,11	50	6	»	6	10	49	98	Pont-de-Briques
…det	739	409	28,41	65	»	169	6	10	49	97	Samer
	698	342	33,44	46	»	»	8	8	51	98	Pont-de-Briques
	823	236	29,16	73	2	»	6	22	49	89	Samer
…d'Abbeville (1)	253	* 20111	137,96	21	9	3933	16	4	53	106	*Bureau*
	504	700	52,99	59	7	»	7	14	50	98	Neufchâtel
…, Wette L.	2088	1110	68,47	43	19	261	9	14	52	101	*Bureau*
…Battez (2)	1252	* 11650	217,17	14	3	1419	15	4	53	105	Boulogne
	584	527	23,54	46	»	»	3	15	43	93	Samer
…pentier R.	1405	1338	75,11	74	2	1109	11	7	54	101	Pont-de-Briques
	344	922	44,98	28	»	361	11	5	54	101	Id.
…Prié	1678	4709	152,11	42	15	3716	»	16	43	91	*Bureau*
	1127	527	37,19	48	11	»	3	19	46	90	Samer
	702	363	23,49	50	8	»	5	15	48	97	Id.
	384	262	18,96	59	»	»	2	18	41	94	Id.

…TONS, 141 COMMUNES).

…1 HABITANTS.

…mmunes).

	1020	303	41,05	52	3	88	11	9	47	76	Montreuil
…delicque	1309	5371	64,63	31	8	6323	4	13	53	69	*Bureau*
…langer	1274	420	40,50	77	7	513	10	7	62	78	Montreuil
…rnu	174	262	6,65	70	28	»	12	16	44	75	Beaurainvlile
…ast	1068	5794	63,59	14	13	327	6	7	51	72	Montreuil
…Lartieu	1336	580	63,67	57	»	283	4	11	61	72	Campagne-l-Hesd
…ton	1564	855	89,71	47	24	1871	»	12	57	67	*Bureau*
…oteux	884	4502	36,10	59	1	920	9	19	64	69	Campagne-l-Hesd
	244	550	9,19	83	46	61	6	17	52	63	Maresquel
…bourg	1334	456	59,97	59	5	278	4	17	61	67	Campagne-l-Hesd
	828	226	31,14	52	1	»	10	18	48	72	Beaurainville
	396	2528	21,73	47	3	54	4	11	56	69	Id.
…ovidence	907	635	30.07	41	1	»	7	16	51	70	Id.
id.	1211	4949	52,73	17	»	928	7	13	64	74	Campagne-l-Hesd
…inet	388	109	11,11	56	»	»	10	8	48	75	Montreuil
…aux	1004	526	35,67	45	12	314	9	10	52	72	Beaurainville
…vais	545	1951	45,75	22	6	»	4	15	55	64	*Bureau*
	511	1393	17,99	35	14	»	9	6	50	75	Montreuil
	529	200	19,50	95	13	»	8	17	49	72	Beaurainville
	504	5524	16,24	14	»	»	9	15	68	75	Campagne-l-Hesd

…Ecole maternelle, Srs de St-Joseph d'Abbeville. — (2) Equihen, Srs de St-Joseph d'Abbeville.
…Produits des octrois : Le Portel, 15,300 fr. — Outreau, 9,000 fr.

NUMEROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITU
							Canton de Cam
	Reports	10353	2911				
1	St-Deneux	313	84	Delattre Aug.	Cochon Ed.	Belquin	Leborg
2	St-Remy-au-Bois	196	52	Penet G.	Briois A.	*Gouy*	Louche
3	Saulchoy	363	101	Fournier A.	Macret F.	Crépin O.	Queher
4	Sempy	325	82	Tirmarche J-B	Souffrin J.-B.	Prompt	Gourla
	TOTAUX	11550	3230				
							Canton d'É
5	Attin	362	89	Journel F.	Poulain M.	Humière	Lune
6	Bernieulles	335	86	Reisenthel I.	Clément M.	Ernoult C.	Drain
7	Beutin	165	41	Widehem G.	Sueur J.	*Attin*	Cazier
8	Brexent-Enocq	371	96	Morvillers	Rivenez	Boyaval F.	Baillie
9	Camiers	792	196	de Rocquigny	Pagniez P.	Demilly	Haute
10	Cormont	363	93	Ficheux M.	Fourdinier	Gallet A.	Fasqu
11	Estrée	161	55	Dubus Alf.	Trollé Godet	*Estréelles*	Gambi
12	Estréelles	220	54	Bizet H.	Morel A.	Brebion	R à E
13	Etaples	3342	854	Bigot D.	Delaporte S , Prévost	COUSIN C.	Devie
14	Frencq	921	208	de Rosamel	Blin N	Henry J.	Pring
15	Hubersent	412	105	Carpentier A.	Blin F.	Cornet L.	Défoss
16	Inxent	268	65	Lavogez J.	Blin J.-B.	*Recques*	Leurs
17	Lefaux	313	83	de France	Peudecœur	Dhumerelle	Hersen
18	Longvillers	405	105	Bataille V.	de Guizelin	Treunet	Bigan
19	Maresville	98	26	Quandalle D.	Sannier P.	*Longvillers*	R à L
20	Montcavrel	536	145	Demerval H.	Martel E	Lemaire F.	Laviss
21	Recques-s-Course	188	63	Cuvillier L.	Ritaine A.	Lemaître F.	
22	Tubersent	407	99	Minet E.	Lecomte A.	Guilbert V.	Dorém
23	Widehem	373	87	Lacloy M.	Trollé Eug	*Halinghen*	Garin
	TOTAUX	10032	2550				
							Canton de F
24	Ambricourt	219	55	Adam R.	Thiret J.	Martin Aug.	Derisb
25	Avondances	92	33	Warin L.	Boutin J.-B.	*Coupelle*	R. à Co
26	Canlers	226	90	Sénéchal V	Rolland J.	Berthe H.	Dauche
27	Coupelle-Neuve	212	73	Dollé-A.	Dupont Al.	Dhallendre	Thérou
28	Coupelle-Vieille	738	213	Dupont O.	Douchet A.	Rivaux Em.	Deligny
29	Crépy	397	120	Martin N.	Michel A.	Allart Jh.	Cailleu
30	Créquy	1172	340	Merlen D	Bracquart	Pingrenon	Dutert
31	Embry	568	181	Guilbert Ch.	Gallet F.	Lequien	Quéno
32	Fressin	850	247	Violette R	Annequin J.	Fromentin Ch.	Berthe
33	Fruges	3172	829	Fauvelle Em.	Brasseur, Planque	BONVARLET P.	Lemai
34	Hézecques	255	73	Bienaimé F.	Cousin F.	Lamort E.	Maresv
35	Lebiez	546	148	Leclercq L.	Briche L.	Lagache Th.	Debui
36	Lugy	241	62	Gamblin L.	Playoult J.	*Hézecques*	Tribou
37	Matringhem	287	91	Legrand V.	Piedfort F.	Levignon Edm	Conver
38	Mencas	146	41	Bulo F.	Bulot Aug.	*Radinghem*	Andrie
39	Planques	227	58	Desmons F.	Desobry L	Capelle P.	Lemait
40	Radinghem	326	96	de Monnecove	Lebel J.	Théret	Nicolay
41	Rimboval	401	120	Boulant F.	Lenne Th.	Bienaimé	Ternoy
	A reporter	10075	2870				

…TRIBUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste
.											
	403	656	15,41	80	4	»	14	13	47	75	Beaurainville
	405	288	14,94	82	3	»	5	15	60	69	Campagne-l-Hesd
…at	529	2728	23,74	63	»	»	7	17	62	71	Id.
	800	256	26,56	86	11	257	13	12	44	74	Montreuil
…mmunes).											
	670	575	30,16	56	»	»	8	5	56	82	Montreuil
	574	245	23,27	60	»	269	15	14	48	88	Id.
	300	145	12,50	73	»	»	7	7	57	83	Id.
	712	265	28,07	64	2	226	10	9	55	84	Id.
…ard	1760	347	22,75	93	14	284	7	20	61	96	Etaples
	971	270	34,83	67	5	»	13	14	49	90	Id.
	447	106	17,99	76	12	»	13	6	49	82	Montreuil
	318	176	13.75	91	5	779	12	6	49	81	Id.
…Famille	1247	9726	131,79	47	55	3110	»	13	60	90	*Bureau*
…ond (1)	1981	594	67,98	40	11	448	8	16	52	90	Etaples
	797	290	24,50	84	5	285	13	16	51	90	Id.
	378	144	19,81	53	16	73	16	10	48	86	Montreuil
	827	290	21,12	77	17	»	4	17	56	94	Etaples
…ert	1098	358	37,63	41	35	392	12	13	51	88	Id.
…l.	246	170	9,47	83	6	»	12	11	53	86	Id.
…s-Delannoy.	956	2650	37,91	14	»	1035	16	6	46	82	Montreuil
…A.	480	462	20,46	59	»	98	15	9	49	84	Id.
	691	368	24 60	70	17	»	7	12	55	88	Etaples
	715	167	22,67	60	5	»	14	21	58	95	Id.
…mmunes).											
	340	173	16,23	123	28	401	8	40	40	52	Fruges
	219	67	7,99	113	»	»	6	32	38	58	Id.
	362	197	18,45	49	8	126	5	35	37	54	Id.
	455	105	18,92	67	4	»	2	34	34	56	Id.
…uet	1469	436	48,14	76	8	376	4	28	31	61	Id.
	691	231	25,45	69	2	2613	8	40	40	49	Id.
	2040	594	71,09	7	20	805	7	27	39	64	Id.
…teau	1169	688	45,61	70	10	184	16	19	41	72	*Bureau*
	1717	846	70.63	58	11	651	9	27	40	61	Auchy-l-Hesdin
…vin	1890	* 25355	193,18	17	43	1802	»	32	32	57	*Bureau*
	493	497	14,93	121	18	»	4	36	35	57	Fruges
…quedieu	958	289	31,91	84	11	1658	13	22	45	69	Embry
	283	446	11,44	137	16	»	3	35	36	56	Fruges
	447	764	21,94	79	12	»	5	33	30	58	Id.
	202	103	7,48	148	14	253	9	33	28	65	Id.
	618	249	23,47	58	32	40	8	29	40	58	Id.
	493	298	18,39	95	3	»	5	32	31	62	Id.
	707	321	21,34	103	6	»	12	21	38	71	Embry

Le Turne, Carpentier. * Produit de l'octroi : 12,000 fr.

NUMEROS	NOMS DES COMMUNES.	Population	Electeurs.	MAIRES	ADJOINTS	CURÉS.	INSTIT
							Canton de Fru
	Reports	10075	2870				
1	Royon	228	56	Baron de Hautecloque	Flour	*Lebiez*	Wion
2	Ruisseauville	198	65	Henguelle L.	Moronval J.	*Canlers*	Hédou
3	Sains-lez-Fressin	210	66	Baudra D.	Regnault F.	Jouy Arth.	Bayar
4	Senlis	195	65	Rolin J.	Delerue F.	Hélin Cél.	Gossa
5	Torcy	284	83	Alisse G.	Rouchaville	*Sains*	Joly
6	Verchin	487	133	de Wailly de Wandonne	Ricquez Et	Daviron Ad.	Beug
7	Vincly	255	67	Blocquel C.	Fréville Ed.	*Matringhem*	Cordi
	TOTAUX	11932	3405				
							Canton d'
8	Aubin-St-Vaast	685	196	Macqueron L.	Dassonville	Wacheux	Gaug
9	Bouin	293	82	Parmentier J.	Botte V.	Dégez Fl.	Eletu
10	Brévillers	113	42	Sagot H.	Bernard C.	*Capelle*	R. à
11	Capelle	337	106	Lamoury Ch.	Renard Art.	Dusautois	Bour
12	Caumont	471	154	Ridoult Edm.	Coache F	Duhamel Ch.	Goss
13	Cavron-St-Martin	804	205	François E.	Bracquart F.	Blondel O.	Barb
14	Chériennes	341	114	Carpentier V.	Vincent H.	Sergent H.	Cour
15	Contes	767	182	Anquez H.	Trunet J.-B.	Mantel A.	Risp
16	Guigny	157	51	Bouillez C.	Lataillant	*Capelle*	Delb
17	Guisy	109	50	Lahutte	Jacquemaire F	*Huby-St-Leu*	Clève
18	Hesdin	3401	717	Lereuil P.	Brullé, Willame	CONDETTE Fr.	Forti
19	Huby-St-Leu	598	174	Fontaine L.	Jacquemaire V	Cordier J.-B	Deze
20	Labroye	279	85	Cléret A.	Grémont Jh	Blond L.	Bulo
21	La Loge	227	56	Martin F.	Lebrun C.	Tavernier Jh	Guiz
22	Marconne	842	228	Desmarest L	Lefebvre	Meunier	Labi
23	Marconnelle	875	226	Lécuyer J.-B.	Lécuyer Ch.	Condette H.	Froq
24	Mouriez	578	136	Parenty Ch.	Lecat I	Desoignies J-B	Gren
25	Plumoison	186	47	Darras F	Coquerelle J.	*Bouin*	R. à
26	Raye	462	143	Convert Ars.	Delcour A.	Dezègre L.	Bulf
27	Regnauville	257	90	Soudain Ph.	Fusillier Ch.	Detœuf (1)	Beau
28	Ste-Austreberthe	320	85	de la Charie	Nicolay L.	*Marconne*	Dup
29	Tortefontaine	369	102	Verdure P.	Framery S.	Soyez H.	St-A
30	Wambercourt	324	91	Evrard L	Evrard D.	*Cavron*	Lecl
	TOTAUX	12855	3362				
							Canton d'Huc
31	Aix-en-Ergny	211	55	Fournier L.	Cadet J.-B.	*Rumilly*	Latc
32	Alette	451	106	Minet Alf.	Dumoulin H.	Sailliot	Drin
33	Avesnes	100	27	Dewidehem J.-B.	Wallois J.-B.	*Herly*	R à
34	Bécourt	300	73	Merlin F.	Vasseur B.	Delplanque H.	Spec
35	Beussent	654	161	Demerval J-B	Boulanger F.	Telliez H.	Clét
36	Bezinghem	339	82	Régniez J	Libersa M.	Calippe	Lecl
37	Bimont	168	49	France J.	Leduc J.	*Clenleu*	Legr
38	Bourthes	942	275	Vasseur L.	Bouloy H.	Ducrocq O.	Tilli
39	Campagne-l-Boul.	740	215	Braure L.	Coquempot	Legay F.	de G
40	Clenleu	276	75	Carpentier P.	Widehem P.	Cochon A.	Poul
41	Enquin	154	54	Lengagne Edm.	Coulombel L.	*Preures*	Thau
	A reporter	4335	1172				

(1) Pro-curé : Nayet Aug.

…UTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisan.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste
	749	209	26,91	64	22	»	12	22	44	69	Embry
	389	108	19,32	59	4	94	4	33	36	55	Fruges
	671	125	22,47	58	»	»	10	30	42	64	Id.
	490	178	16,52	123	»	»	4	36	32	60	Id.
	526	313	19,13	96	4	1255	10	25	41	66	Id.
…e de Rouen	1068	393	38,73	70	12	454	5	37	37	52	Id.
	460	316	18,53	85	16	560	7	37	28	63	Id.
…unes)											
	670	1892	41,27	54	»	»	7	20	50	61	Hesdin
	348	3470	14,29	80	16	»	4	20	52	59	Id.
…e d'Arras	303	141	14,07	76	»	39	5	25	55	60	Id.
… de Marie	557	218	26,12	57	12	134	6	23	56	61	Id.
…elin	944	358	39,55	49	18	379	11	32	60	59	Id.
…e	1187	742	49,86	50	16	1480	7	22	47	64	Id.
	465	294	24,22	81	11	»	8	29	58	63	Id.
…it	715	3429	38,03	14	8	1780	8	18	50	62	Maresquel
	360	144	14,26	65	24	»	7	25	57	61	Hesdin
	116	490	7,28	64	»	36	4	22	51	59	Id.
…St-V de P. (1)	93	* 40921	284,85	19	14	8444	»	24	50	55	*Bureau*
	1244	2628	35,27	30	7	106	1	25	48	56	Hesdin
	816	1391	27,99	28	»	2011	12	30	62	66	Id.
	42	150	7,30	62	36	»	6	25	46	60	Id.
	418	1657	53,50	38	1	1125	1	25	51	54	Id.
…é	555	3563	58,76	17	»	500	2	23	52	56	Id.
	1573	460	56,97	65	7	»	9	26	58	64	Id.
…el A.	274	366	13.03	71	12	»	3	21	53	58	Id.
…rre	589	2682	29,99	99	9	»	16	26	66	70	Id.
	417	219	21,90	71	19	»	8	29	58	62	Id.
	371	423	21,14	67	5	»	1	25	52	56	Id.
	1182	1105	43,42	71	2	163	12	24	62	67	Id.
	605	479	26,92	47	9	2883	9	24	45	64	Id.
…unes).											
	483	176	19,87	78	14	»	8	25	33	74	Hucqueliers
	1387	349	47,75	48	8	130	8	7	44	82	Montreuil
	300	70	7,98	85	»	»	7	19	35	69	Hucqueliers
	603	189	23,17	68	10	13	9	27	31	85	Id.
…is	1593	482	64,73	46	11	856	11	12	46	86	Id.
	1315	246	36,82	55	9	»	8	19	41	84	Id.
	681	382	19,11	74	12	»	4	15	40	81	Id.
	2233	593	75,63	47	7	267	5	23	31	81	Id.
…elin	1328	358	54,57	44	»	»	10	27	28	74	Id.
	726	283	22,43	86	5	»	6	12	42	79	Id.
	498	193	15,46	104	10	»	5	18	41	80	Id.

…ole maternelle, sœurs de St-Vincent de Paul.   * Produit de l'octroi : 20,000 fr.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS	CURÉS.	INSTI
	Canton d'Huc						
	Reports	4335	1172				
1	Ergny	259	69	Pruvost J.-B.	Derollez L.	Delforge B.	Cha
2	Herly	642	184	Panet V.	Caron L.	Fillières	Guil
3	Hucqueliers	688	163	Grard Aug.	Ousselin P	HOLIEZ J.-B.	Lec
4	Humbert	368	112	Ringot C.	Thumerel J-B.	Noyelle El.	Boc
5	Maninghem	140	49	Vasseur L.	Gillet Fl.	Fénet I.	Lav
6	Parenty	620	169	Dumont J.-L.	Desmarest J.	Mayeur H.	Rou
7	Preures	740	214	Longavesne D	Mouillière A.	Sannier	Der
8	Quilen	135	34	de Guizelin A.	Haigneré A.	*Maninghem*	Hen
9	Rumilly	382	108	Merlier J.-B.	Eloy Edm.	Briaux Om.	Icq
10	Saint-Michel	194	52	Monel Em.	Dewidehem C.	*Humbert*	Del
11	Verchocq	794	224	Duisant Om	Picque J.-B.	Biausse H. (1)	Legra
12	Wicquinghem	372	93	Ducrocq A.	Poulain A.	Deguine	Dou
13	Zoteux	419	111	Leclercq F.	N	Macquaire Oct	Lar
	TOTAUX.	10088	2754				
	Canton de						
14	Airon-Notre-Dame	229	73	Debove P.	Béthouart C	Poirier Jh.	Ric
15	Airon-St-Vaast	233	70	Enlart Osc	Graveline J-B.	*Airon-N.-D.*	Law
16	Beaumerie-St-Mart.	347	117	Leblond V.	Cazier Cél.	Leduc Eug.	Ga
17	Berck	5187	1231	Macquet Alf.	Parmentier, Laffillé	Coppin P.	Avi
18	Campigneulles-l-G.	263	78	Bardon J.-B.	Bourgois F.	Boulenger Ch.	Bru
19	Campigneulles-l-P.	192	52	Liébron-G.	Lancelot V.	*Campig.-l-Gr.*	Aut
20	Collines-Beaumont	160	45	Landrieux P.	Charles J.-B.	*Conchil.*	Sou
21	Conchil-le-Temple	743	187	Leblong Aug.	Fournier Ch.	Leroux Ern.	Ma
22	Cucq	738	228	Guilbert F.	Tétu P.	Déplanque P.	Bu
23	Ecuires	600	156	Sailly Am.	Gatoux A.	Déplanque A.	Gu
24	Groffliers	490	105	Béguin Ch.	Petit Ch.	*Waben*	Do
25	La Calotterie	438	113	Lapierre H.	Mille L.	Hocque	Go
26	La Madeleine	173	45	Duval L.	Hochard P.	*La Calotterie*	R
27	Lépine	505	141	Wallet Edm.	Cochon E	Pannier L.	Bé
28	Merlimont	664	200	Wacongne B.	Valois Alp.	Cauwet D.	Me
29	Montreuil	3297	809	Bénard Th. ✻	Dubourg V., Gobert-S.	QUESTE (4)	Fo
30	Nempont-St-Firm.	404	103	Avarre App.	Bayard-D	Poirrier Ch.	Bi
31	Neuville	833	257	Saison Aug.	Butel Aug	Grésy Alp.	Vi
32	Rang-du-Fliers	880	261	Garson M.	Frognier Ch.	Darras A	Ro
33	St-Aubin	159	48	Lœuillet Edm.	Macquet J.-L.	*St-Josse*	Mo
34	St-Josse	761	222	Sauguet F.	Poupart J.-B.	Gournay	Sa
35	Sorrus	454	125	de Lhomel G.	Duval-S.	Lombart Fl.	Le
36	Tigny-Noyelle	318	96	Lefebvre H.	Leblond C.	*Nempont*	Lo
37	Verton	868	233	Barré Oct.	Sauguet J.	Gournay E	Le
38	Waben	355	95	Guilbart A	Brichet H.	Hourdé J.	De
39	Wailly	543	151	Bloquel F.	Bougois P.	Maquet J.-B.	Da
	TOTAUX	19834	5241				

(1) Hameau de Rollez, desservant : O'Kelly. — (2) Hameau de Rollez, Lécuyer Plage, Hochart ; école de l'Assistance publique, Plancouart. — (4) Eglise de Saint-Jo desservant, Fourcy S.

...UTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes		Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu				BUREAUX de poste
				ordinaires.	extraordinaires		de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	
	929	147	25,95	73	»	»	7	24	33	73	Hucqueliers
amille	1630	349	46,78	66	5	»	8	20	34	69	Id.
ois	762	1777	47,99	71	4	673	»	18	36	76	*Bureau*
	784	820	27,07	72	16	»	10	15	42	73	Hucqueliers
	393	109	12,19	145	»	»	5	17	38	70	Id.
	1292	408	43,25	52	8	423	8	18	44	82	Id.
	1587	1330	51,55	77	»	»	3	16	39	78	Id
	406	399	10,84	164	10	»	7	17	39	74	Id.
	704	237	24,62	57	16	»	8	28	31	75	Id.
amille	566	194	16.69	78	20	»	10	17	40	71	Id.
n (1)	1556	611	53,64	67	17	»	11	26	29	69	Id.
	680	263	22,46	71	7	»	5	22	35	72	Id.
	734	159	24,57	68	15	»	6	24	36	82	Id.
munes,.											
	505	532	11,57	84	»	»	9	9	63	87	Montreuil
	592	739	11,75	70	3	140	8	8	60	86	Id.
	937	1702	35,22	59	»	»	3	3	54	75	Id.
amille(2)	1488	40904	260,55	27	»	1368	14	14	68	92	*Bureau*
	527	288	19,33	76	2.	»	5	5	58	83	Montreuil
	612	196	20,59	74	2	»	3	3	57	81	Id.
	470	2845	14,55	83	»	60	16	16	72	86	Conchil-l-Temple
es d'Arras	1665	483	46,28	90	»	1111	15	15	71	87	*Bureau*
y-Beron	2249	3503	28,73	14	»	»	13	13	69	90	Etaples
ncourt	910	401	45,13	94	7	514	2	2	59	80	Montreuil
	948	1172	24,78	109	»	»	16	16	72	88	Verton
	955	268	40,56	41	2	»	4	4	60	83	Montreuil
	250	368	13.30	39	10	»	2	2	58	81	Id
eur	1066	392	29,69	86	11	»	10	10	66	83	Id.
etz	2149	2217	21,35	73	16	»	12	12	68	89	Rang-du-Fliers
(3)	285	82391	317,62	14	20	7458	»	»	56	79	*Bureau*
	448	3499	18,62	41	19	»	13	13	69	82	Conchil-l-Temple
amille	882	656	69,02	78	2	1160	2	2	58	79	Montreuil
nois	1020	2079	62,55	53	4	304	12	12	68	88	*Bureau*
	448	122	12,04	110	8	»	8	8	64	86	Montreuil
rre	2038	2306	68,85	37	10	392	8	8	65	87	Id.
	680	1498	28,51	57	3	56	3	3	59	83	Id.
	678	6216	26,65	79	»	»	15	15	71	84	Conchil-l-Temple
amille	1122	3816	57,44	45	7	891	12	12	68	85	*Bureau*
	899	624	27,09	106	3	»	15	15	71	88	Conchil-l-Temple
	1415	1344	42,26	82	4	236	6	6	62	83	Montreuil

ollez, Castelain. — (2) Berck-Plage, Lagache ; Berck, école maternelle, Ste-Famille. —
maternelle, Immaculée Conception.
duits des octrois ; Berck, 28,500 fr. — Montreuil. 58,000 fr., dont 13,000 en surtaxe.

Arrondissement de St

Popul

NUMEROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTI
							Canto
1	Aire	8375	1992	Faucquette	Pauchet R., Suby Ern.	LANSOY L. (1)	Dan
2	Clarques	363	102	Titelouze de Gournay	Danthen L.	Rolin A.	Duva
3	Ecques	1381	397	Delohen L.	Legrain J.	Leporcq A.	Tart
4	Herbelles	335	110	Lapouille M.	Allouchery P.	Chariot L	Allo
5	Heuringhem	559	158	Cainne El.	Joly D.	Caron B.	Lou
6	Inghem	337	98	Leblond V.	Briez L.	*Herbelles*	Viei
7	Mametz	1282	368	Rolin Am.	Faucon M.	Lemort C. (3)	Decou
8	Quiestède	383	101	de Lencquesaing	Bultel-D.	Linglin	Cau
9	Racquinghem	653	208	Van Zeller d'Osthove	Patinier	Bavière	Taf
10	Rebecq	369	105	Delvart M.	Herber L.	*Clarques*	Sy J
11	Roquetoire	1371	372	Caron-R.	Foubert C.	Chivet	Del
12	Thérouanne	1002	292	Valois L.	Faucon-G.	Linée	Del
13	Wardrecques	445	133	Porion P.	Varlet J	Verrièle	Du
14	Wittes	502	157	Moufflin	Réant	Carpentier J-B	Ball
	TOTAUX	17357	4593				
							Canton
15	Ardres	2274	599	Billiet Xav.	Quéval, Popieul	COURTOIS X.	Lat
16	Audrehem	484	135	Bodart'	Desvignes	Bédague El.	Gos
17	Autingues	239	84	de St-Just C.	Taufour H.	*Nielles-l-Ard.*	Bou
18	Balinghem	551	173	Morillion Alp.	Ducloy J.	Dupont L.	Den
19	Bayenghem-l-Ep.	505	152	Delezoide G.	Allan L.	Delrue L.	Lag
20	Bonningues-l-Ard	624	171	Duvivier C.	Taufour El.	Letailleur J-B	Dan
21	Brêmes	851	248	Picquet-Lecat	Théry-Quéva	Déroite Alf	Tho
22	Clerques	296	91	Boulanger J.	Ducrocq D.	*Audrehem*	Damm
23	Eperlecques	2233	598	Colin R.	Héban P.-Jh.	Guille L.	Lel
24	Guémy	56	13	Declémy-R.	Taufour J.	*Zouafques*	R à Z
25	Journy	277	73	Lay El.	Lay H.	Molon Aug.	Dur
26	Landrethun-l-Ard	558	151	Ritiez D.	Paulet Fl.	Descamps Em.	Pot
27	Louches	817	240	Brémart P	Déclémy Fl	Defrance	Ran
28	Mentque	710	211	Liot de Norbécourt E.	Alluin Leroy	Dubuisson R.	Pru
29	Murcq-Nieurlet	487	150	Schotsmans A.	Rupert-L.	Diruit	Tra
30	Nielles-lez-Ardres	353	108	de Vilmarest	Moronval	Hermant J.	Cou
31	Nordausque	478	144	Neyme F.	Lossent Alf.	Robert Ch.	Lem
32	Nortleulinghem	207	57	Noël Ch. [ghen	Dusautois Jh.	*Bayeng.-l-Ep.*	Coc
33	Rebergues	205	48	de Poucques d'Herbin-	Lefebvre	*Journy*	Top
34	Recques	368	108	Payelleville-D.	Noël L.	Reniez	Rou
35	Rodelinghem	211	72	Déclemy H.	Flament Jh.	*Landrethun*	Her
36	Tournehem	1044	272	Vandroy	Lepoittevin	Foulon L. (8)	Leg
37	Zouafques	472	126	Fasquel P.	Lossent Jh.	Bresselle	Boy
	TOTAUX	14300	4024				

(1) Hameau de Rincq, Loy L. ; hameau de St-Quentin, Boutenel. — (2) St-Quentin, sin ; Rincq, Ducrocq Ant. ; Pecqueur, Duyme. — (3) Crecques. (Mametz), desservant : — (4) Camus, à Crecques. — (5) Bois-en-Ardres, adjoint spécial : Popieul-Clipet ; d Duhautoy. — (6) Bois-en-Ardres, instituteur : Talleux. — (7) Le Gandspette, Dufay. — nehem, vicaire Tavernier Ern.

ntons, 118 communes).

56 habitants.

mmunes).

itutrices	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	Bureaux de poste
idence de Rouen	3272	* 89847	781,61	39	2	29674	»	18	18	56	*Bureau*
[(1)	695	450	51,75	43	»	»	10	14	14	59	Thérouanne
avreur	1259	672	102,52	46	1	1250	11	10	10	63	Id.
	455	194	27,42	67	7	»	15	12	12	62	Id
illier	579	1393	42,44	46	19	423	12	7	7	63	Blendecques
	321	181	22,21	68	19	»	14	11	11	59	Thérouanne
rlet	954	1837	93,84	60	3	1277	6	15	15	60	Aire
ry	283	471	27,62	82	6	430	8	12	12	60	Id.
nçois	532	1172	54,54	66	»	964	7	10	10	59	Wardrecques
	484	343	33,63	76	6	»	8	13	13	60	Aire
culée Conception	1068	1719	100,44	63	4	2291	6	13	13	58	Id.
rollez	866	2604	73,10	43	10	»	11	14	14	60	*Bureau*
	372	550	66,69	31	»	613	10	9	9	62	Id.
gremont	411	683	38,60	62	33	686	4	14	14	57	Aire

mmunes).

itutrices	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	Bureaux de poste
M. de Rouen (2)	1355	10470	219,07	33	31	2611	»	24	24	91	*Bureau*
-Famille	919	533	42,13	58	1	188	11	21	21	88	La Recousse
	296	147	32,1?	45	»	41	2	22	22	90	Ardres
	579	494	48,68	83	3	367	3	27	27	94	Id.
	451	343	34,93	95	15	913	13	13	13	81	La Recousse
	1060	181	41,01	77	4	233	9	20	20	88	Id.
mpiègne	728	1243	57,40	46	41	922	2	26	26	93	Ardres
	639	291	24,90	64	14	70	10	22	22	90	La Recousse
-Famille (3)	2556	1764	145,67	67	18	3467	15	10	10	84	Watten (Nord)
	293	94	9,04	66	18	160	8	19	19	87	La Recousse
	331	288	16,41	120	»	859	15	19	19	83	Licques
ost	571	411	34,85	52	19	332	4	24	24	95	Ardres
	1283	864	94,39	39	4	132	4	21	21	89	Id.
onchery	1077	428	38,73	78	8	113	18	14	14	82	La Recousse
	1144	372	35,87	110	11	1240	13	19	19	87	Audruick
	448	308	38,27	56	19	101	4	21	21	87	Ardres
uillart	595	517	53,52	62	24	712	9	15	15	83	La Recousse
	345	142	16,36	108	11	164	11	14	14	82	Id.
	473	164	15,88	93	11	91	13	22	22	87	Licques
dart	541	395	47,57	66	4	628	10	18	18	86	La Recousse
	435	273	29,91	56	5	331	5	29	29	96	Ardres
augrand M.	1521	2057	65,59	91	7	961	9	17	17	85	La Recousse
	393	435	34,51	65	»	502	8	17	17	85	Id.

) St-Quentin, Mlle Bellettre ; Rincq, Immaculée Conception ; école maternelle, Mlle Cathelain.
Ecole maternelle, sœurs de St-Vincent de Paul. — (3) Le Gandspette, Mlle Laurent.
Produit de l'octroi : 60,500 fr.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITU
							Canton d'Au
1	Audruick	2703	754	Dubrœucq	Lecouffe, Boulloigne	DUPRÉ C.	Richa
2	Guemps	983	280	Duflos P.	Vampouille E.	Vittu	Govar
3	Nortkerque	1096	311	Vanuxem-H.	Bloume-V.	Hochart H.	Renie
4	Nouvelle-Eglise	357	90	Laurent F.	Mercier-M.	Sergent E	Desfa
5	Offekerque	606	172	Gorain-Butez	Braure-L.	Collombel J.	Norm
6	Oye	2067	580	Hubert F.	Deldrève-D.	Rigolet H.	Roha
7	Polincove	608	176	Payelleville A.	Lambert A.	Flajollet L.	Flam
8	Ruminghem	1089	306	Guéricy	Canlers	Sénéchal U.	Greu
9	St-Marie-Kerque	1432	444	Stoclin J.-B.	Everard Pl.	Hecquet E. (2)	Salm
10	St-Folquin	1342	394	Lambert-E.	Vandewalle	Lemaire C.	Culn
11	St-Omer-Capelle	660	205	Guilbert Fr.	Payelleville-G.	St-Maxent	Ross
12	Vieille-Eglise	1024	294	Wissocq-H.	Butez-A.	Baude Jh	Bray
13	Zutkerque	1619	471	Bouret-Bouret	Haeu Ch.	Hochart A.	Lépi
	TOTAUX	15586	4477				
							Canton de Fauquem
14	Audincthun	747	242	Fasquel	Depoix Fr.	Hulo L.	Loo
15	Avroult	340	101	Drollez Am.	Decroix A.	Gressier	Bru
16	Beaumetz-lez-Aire	368	109	Savary Em.	Cleuet Ch.	*Laires*	Bal
17	Bomy	796	247	de Vilmarest	Deligny P.	Bourgois Om.	Bou
18	Coyecques	640	199	Bonnière Al.	Biallais A.	Cazin	Joly
19	Dennebrœucq	384	101	Delannoy L.	Brocvielle J.	*Reclinghem*	Eur
20	Enguinegatte	490	152	Dufour Fl.	Hanne	Blondel F.	Dro
21	Enquin	1002	258	Mahieu H., ✠	Mahieu Em.	Tirmarche	Ren
22	Erny-St-Julien	497	141	Cape de Baillon	Dumez V.	Debret Fl.	Sy
23	Fauquembergues	992	257	Senlecq H.	Bonnière C.	LABBÉ	Lar
24	Febvin-Palfart	830	244	Grébaut V.	N.	Carpentier J (6)	Qu
25	Fléchin	668	203	Jonnart Fr.	Lagache Alf.	Cornet F.	An
26	Laires	512	136	Pruvost F.	Plée Alex.	Germe G.	Th
27	Merck-St-Liévin	693	221	Denis F.	Briche Jh.	Descamps Ach	Fér
28	Reclinghem	356	102	Devaux C.	Demarthe	Vittoz	Gri
29	Renty	728	195	Debout Fl.	Decque F.	Ledoux Ach.	Gou
30	St-Martin-d'Hard.	445	136	Carpentier Jh	Obin Val.	*Fauquemberg*	Fra
31	Thiembronne	963	272	Guernet L.	Dufay-Buron	Marche	Piq
	TOTAUX	11451	3316				
							Canton de l
32	Acquin	782	215	Scoumacque R	Deneuville C.	Leuilliette A.	Gre
33	Affringues	148	35	Leprêtre	Bauwin	*Bayenghem*	Pi
34	Alquines	744	233	Cucheval-E.	Cucheval-D.	Hiecque J.	Ris
35	Bayenghem-l-Sen	221	61	Thulliez Aug.	Teillier L.	Boutoille Em	Ha
	A reporter	1895	344				

(1) L'Etoile, Hénon ; Waldam, Bouchindhomme. — (2) Section de St-Nicolas-sur-lingue, desservant. — (3) Maillart, instituteur. — (4) Ostove, section de Zutkerque, Den (5) Wandonne, Buire. — (6) Livossart, Nicquet Ch., desservant.

ITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste.
mmunes).											
-Famille	1444	6401	212,89	41	18	4695	»	23	23	90	*Bureau*
nier	1567	715	83,66	69	6	766	11	32	32	98	Audruick
ourt	1319	783	104,45	59	3	1937	5	28	28	92	Id.
	907	451	34,50	76	7	637	6	29	29	96	Id.
allez	1324	405	63,78	74	10	1890	11	34	34	100	Id.
inique	3269	1722	140,90	42	27	4408	13	36	36	103	*Bureau*
rlemagne	475	906	48,94	55	21	1118	4	19	19	87	Audruick
in	1389	597	82,80	55	16	1972	8	17	17	85	Id.
rlemagne	1847	1058	121,33	32	»	4733	6	23	23	90	Id.
tier	1787	892	101,04	41	6	2690	11	25	25	93	Id.
	1069	458	48,91	59	18	995	10	28	28	95	Id.
neau	2112	643	105,01	55	10	2685	7	29	29	97	Id.
oy	1641	2629	138,16	48	4	2669	4	20	20	88	Id.
mmunes).											
	1503	530	58,20	58	7	580	3	22	22	58	Fauquembergues
sin	470	190	21,55	137	11	»	5	17	17	67	Id.
	436	451	18,33	112	12	»	12	27	27	51	Fléchin
-Famille	1431	546	53,57	69	21	»	12	23	23	55	Id.
	1378	1063	53,69	89	11	585	8	21	21	60	Fauquembergues
	373	186	20,22	84	»	»	6	25	25	57	Id.
hin	892	234	48,89	42	»	»	16	17	17	57	Estrée-Blanche
atel-Facon	1105	2090	79 34	49	1	95	17	20	20	54	Id.
otel	536	594	23,8	77	20	1159	15	22	22	57	Fléchin
tizien	694	4212	76,82	47	7	7202	»	22	22	66	*Bureau*
pel (1)	1441	522	59,01	69	21	164	20	26	26	49	Fléchin
rten	1081	1710	52,45	44	46	»	18	23	23	51	*Bureau*
in	849	265	29,10	101	45	128	14	26	26	52	Fléchin
aris	1179	562	48,70	98	16	»	3	19	19	67	Fauquembergues
	600	256	24,39	73	35	»	7	24	24	56	Id.
rt (2)	1549	684	58,22	60	18	315	3	25	25	66	Id.
	668	593	30,76	80	10	»	1	22	22	64	Id.
ix	2282	1491	80,97	48	20	»	5	22	22	67	Id.
mmunes).											
che	1286	1001	45,86	109	25	351	4	13	13	74	Lumbres
	293	236	13,41	84	»	»	4	16	16	75	Id.
bourg	1051	2046	42,02	44	14	»	12	21	21	83	Licques
	324	164	17,39	76	9	»	4	15	15	75	Lumbres

Livossart, Mlle Feller. — (2) Assonval, Mlle Evrard.

NUMEROS	NOMS DES COMMUNES.	Population	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTIT
							Canton de L
	Reports	1895	344				
1	Bléquin	500	157	Bonnaire	Casier	Bonnières Th.	Vasse
2	Boisdinghem	236	71	Decroix Ch.	Leullieux Jh	Masson St.	Boulin
3	Bouvelinghem	354	82	Cucheval Jh	Beausse B.	Laderrière	Robita
4	Cléty	443	134	Broncquart M.	Crendal D.	Charpentier B	Gruet
5	Coulomby	529	156	Devigne P.	Louis Fl.	Flament A.	Hurte
6	Delettes	980	293	de Bayenghem	Alba-Chavain	Thibaut Fl. (1)	Poula
7	Dohem	1039	192	Leroux	Devin	DOURLENS M.	Macau
8	Elnes	459	126	Portenart	Legrand père	*Wavrans*	Ponti
9	Escœuilles	359	108	Bacon J.	Vanniez J.	Chifflart	Vasse
10	Esquerdes	901	274	Lardeur	Wintrebert	Lebecq	Lepré
11	Hallines	840	228	Lemoine	Clais Ch.	Maigrez	Court
12	Haut-Loquin	259	81	Louis D.	Noël L	*Alquines*	Bézu
13	Ledinghem	320	102	Monsigny F.	Séghin Ch.	*Bléquin*	Bond
14	Leulinghem	274	94	Fétel Al.	Mille Hipte	*Zudausques*	Deha
15	Lumbres	1374	347	Rouyer	Broncquart	Gérard A.	Pique
16	Nielles-lez-Bléquin	842	234	Quenson de la Hennerie	Dubois	Bailleul	Chivo
17	Ouve-Wirquin	374	99	Joly L.	Mouton A.	*Remilly*	Pann
18	Pihem	642	199	Caron J.	Portenart Al.	Tronquoy	Cand
19	Quelmes	310	95	Danel J. père	Mille H.	Lefebvre Ern	Delan
20	Quercamps	309	97	Bresselle Eug.	Tétart Ad.	Allen	Buter
21	Remilly-Wirquin	260	78	Capelle M.	Ducrocq	Parenty P.	Delai
22	Seninghem	714	205	Dupont-D.	Dufay F.	Carpentier H.	Merl
23	Setques	351	90	Bourgois P.	Bourgois Alf.	*Esquerdes*	Guge
24	Surques	429	111	Lefebvre J.	Lefebvre-D.	Dix	Capr
25	Vaudringhem	459	122	Vandôme	Evrard J.	Bellenguez H.	Rous
26	Wavrans	982	315	Decroix	Sagot	Collet Aug.	Hann
27	Westbécourt	115	31	Gressier Aug.	Mesmacque L.	*Acquin*	Vend
28	Wismes	424	139	Cadet G.	Clabaux C.	Noël Em.	Vana
29	Wisques	146	41	Decroix P.	Lejeune L,	*Hallines*	Mass
30	Zudausques	512	143	Dusautoir F.	Bodart F.	Joubert Ad.	Huss
	TOTAUX	17631	4988				
							Canton de S
31	Clairmarais	486	109	Vandenbusche	Coubronne H.	Bachelier	R. à
32	Houlle	556	179	Degrave-B.	Devienne C.	Duvivier Jh.	Charlem
33	Moringhem	585	166	Ducamps A.	Tétart F	Ficquet Oct.	Hann
34	Moulle	1482	422	Degrave E.	Baroux E.	Belin E.	Sacq
35	St-Martin-au-Laërt	1206	317	Campagne A.	Pouly Et.	Deseille J.	Toul
36	St-Omer (nord)	10742	2247	Ringot, ✠	Vasseur, N.	BENOIST H.	Demont
37	Salperwick	404	134	Dufour C.	Delobel H	Dumetz P.	Lhon
38	Serques	1028	285	Clay Eug	Courquin H	Bédague Ad	Dann
39	Tilques	1158	329	Legrand Ad.	de St-Jean-Lebel	Charpentier S.	Leuil
	TOTAUX	17647	4188				

(1) Section des Deux-Upen, Berteloot L. — (2) Section des Deux-Upen, Foulon J.-B. —(
nil, Garbe. — (4) Watterdal, Piquet. — (5) Haut-Pont, Fusillier.

INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste
...te).											
...assilier	869	321	34,04	91	30	»	11	23	23	80	Nielles-l-Bléquin
	313	249	13,96	129	20	83	8	12	12	77	Lumbres
	628	293	24,85	67	12	50	8	18	18	79	Id.
...elcloy	613	254	34,68	57	7	629	7	13	13	64	Fauquembergues
...loy	1026	1012	35,02	50	12	176	9	20	20	78	Nielles-l-Bléquin
...emaire (1)	1469	496	73,12	67	2	»	13	17	17	58	Thérouanne
	916	397	48,33	83	27	352	9	14	14	59	Fauquembergues
	633	262	25,84	93	»	246	2	14	14	70	Lumbres
	591	282	21,75	87	8	234	15	26	26	86	Licques
...acquepée	940	653	44,52	60	12	508	5	9	9	68	Wizernes
	572	479	54,54	58	»	728	7	7	7	68	Id.
	547	234	21,42	64	40	40	14	23	23	85	Licques
	868	167	30,70	75	4	243	11	24	24	78	Nielles-l-Bléquin
	472	236	29.03	83	13	209	7	8	8	71	St-Omer
...r Wattebled	990	3949	106,14	29	47	535	»	12	12	70	*Bureau*
...ègue	1272	1502	66,30	65	18	407	8	20	20	74	Id.
	533	410	25,26	73	19	»	7	15	15	66	Lumbres
...eneuville	713	455	49,97	62	17	»	9	9	9	65	Wizernes
	987	368	39.86	71	9	270	6	9	9	73	Lumbres
	498	163	10,10	107	68	»	8	15	15	80	Id.
	523	305	23,03	57	16	85	5	12	12	67	Id.
...êtu M. Cél.	1515	456	58,33	60	11	166	7	18	18	76	Id.
	389	249	21,01	83	»	272	3	9	9	70	Id.
	686	249	33 58	48	3	50	17	26	26	88	Licques
...oussel	761	404	30,39	84	10	65	9	21	21	72	Nielles-l-Bléquin
...eauchamp	1148	810	61,22	63	14	663	3	15	15	72	Lumbres
	447	174	5,54	138	43	»	6	17	17	77	Id.
...ouvreur	1192	602	40 34	67	53	138	7	19	19	70	Nielles-l-Bléquin
	374	126	20,27	125	27	174	6	7	7	69	Wizernes
...efebvre	724	436	44,42	91	15	485	8	9	9	75	St-Omer
...d). — (9 communes)											
	1444	696	48,02	49	5	411	8	8	8	70	St-Omer
...te-Famille	652	672	48,90	76	»	729	8	8	8	82	Moulle
...nsel	998	318	38,46	68	29	»	10	10	10	77	Id.
...r Lemaire (2)	545	594	70,34	84	4	1829	7	7	7	81	*Bureau*
...te-Famille	494	2416	98,45	70	15	2064	2	2	2	71	St-Omer
...llemant, Théry (3)	1638	* 360940	2045,93	15	20	63262	»	»	»	71	*Bureau*
	400	209	36,88	76	2	1131	4	4	4	73	St-Omer
...ogez	1050	459	77,42	90	2	2532	7	7	7	75	Moulle
	727	1022	87,85	90	2	1455	5	5	5	74	St-Omer

(1) Upen, Mlle Damary. — (2) Ecole maternelle, Ste-Famille. — (3) Ecoles maternelles, Mmes Delbarre, Bastien et Chopin.

* Produit de l'octroi : 250,000 fr.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUT
	Canton de St-						
1	Arques	4567	1107	Deron Ad.	Soutry, Canler	Lourdault Ch.	Allent, les
2	Blendecques	2251	593	Houzet A.	Peigne H.	Chivoré	Pentel
3	Campagne-lez-W.	499	134	Baussart	Gamblin	Morel J.	Brunot
4	Helfaut	862	246	Bocheret Eug.	Macrel L.	Briet F.	Attagn
5	Longuenesse	1104	279	Platiau F. ❁	Bailleux Em	Dusautiez (2)	Legrain
6	St-Omer (sud)	10524	2422	»	»	SAGOT (3)	Leclercq et
7	Tatinghem	780	207	Martel-Houzet	Lardeur Th.	Bultel Fl. (5)	Prache
8	Wizernes	1997	535	Dambricourt A.	Obert L.	Coppin J.-B.	Cornuel
	TOTAUX	22584	5523				

Arrondissement de St

POPULAT

Canton d'Au

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUT
9	Agnières-lez-Aub.	143	41	Laly Edm.	Salomé F.	*Aubigny*	R. à Au
10	Ambrines	268	68	Savary L	Leclercq A.	Tramecourt J.	Courtin
11	Aubigny	642	180	Delombre E.	Laly Eug	COURCOL	Dacquin
12	Averdoingt	362	110	Blon F.-L.	Rohaut Eug.	Habart Alb.	Bouvet
13	Bailleul-aux-Corn.	428	143	Delassus H.	Lemoinne R	Baillet F.	Guille
14	Bajus	126	41	Baillœuil A.	Fatoux F	*La Comté*	Fromen
15	Berles	419	132	de Bonnevallet	Deplanque B.	Cuvilliez L.	Colet
16	Béthonsart	244	71	Cuvillier Eug.	Vaquette J.-B.	Cochet J.-B.	Bourgo
17	Cambligneul	369	103	Chabé O. ❁	Cuvellier F.	*Camblin*	Bertin J
18	Camblin-l'Abbé	531	159	Mathieu Aug.	Masclef Aug.	Rattel P. (6)	Bailly Z
19	Capelle-Fermont	120	30	Desmazières A	Bourdrel C.	*Frévin-Cap.*	Matissa
20	Chelers	397	127	Boutleux R.	Horen A.	Grémont N.	Frion
21	Frévillers	321	104	Sinot Ch.	Delmotte A	Diévart Om	Dupon
22	Frévin-Capelle	264	79	Auguste J.-B.	Leclercq E.	Caboche M.	Gilbert
23	Gouy-en-Ternois	347	101	N.	Paris Ant.	Vasse H.	Debuir
24	Hermaville	460	136	Leleu Gust.	Laly L.	Lefebvre M	Choque
25	Izel-lez-Hameau	682	208	Bouilliez F.	Caron Aug.	Lejosne A.	Vincen
26	La Comté	359	112	Baillœuil A.	Fardel Ed.	Toursel E.	Ledent
27	La Thieuloye	347	99	Delassus L.	Dorémieux J-B	Hanot F.	Vigner
28	Magnicourt-en-C.	535	156	Hachin A.	Annebicque Ar	N.	Dutérie
29	Maizières	375	114	Vasseur Z.	Hoguet A.	Secleux A.	Robail
30	Mingoval	271	84	Houbart H. ❁	Bouchez Alf.	Denissel E.	Durieu
31	Monchy-Breton	437	129	Houbart L.	Diette F.	Sueur M	Bourge
32	Penin	539	140	Desplanques L	Lavigne Aug.	Choquet H	Tison
33	Savy-Berlette	667	177	Dorge H.	Candelier L.	Garin Ap.	Haucha
34	Tilloy-lez-Hermav.	223	72	Vahé Alex.	Godart J.-B.	*Hermaville*	Gossa
35	Tincques	754	216	Laigle C.	Mayeur D.	Boutry	Thilleu
36	Villers-Brûlin	343	107	Grardel-W	Gonfroy R.	Lœuil Ch.	Décou
37	Villers-Châtel	117	36	de Florimond	Laly A.	*Mingoval*	R. à Mi
38	Villers-sir-Simon	130	41	Boilly J.-B.	Advielle J.-B.	*Ambrines*	Belval
	TOTAUX	11220	3316				

(1) Haut-Arques, Caron F. — (2) Longuenesse, pro-curé : Gomel L. — (3) St-Denis, R Haut-Pont, Delahaye Jh et Petit J. — (4) Faubourg de Lyzel, Alexandre. — (5) Pro-curé, tois L. — (6) Pro-curé, Ricis Ars.

). — (8 communes).

INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu du canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste
…vidence de Rouen	2225	15632	306,67	24	11	3999	3	3	3	66	*Bureau*
…vidence de Rouen	952	3326	162,88	48	3	2825	4	4	4	66	Id.
…eroy	473	249	38,67	75	6	779	7	7	7	63	Arques
…emaire (1)	884	2481	40,26	36	»	4429	7	7	7	65	Wizernes
…te-Famille	868	662	83,69	60	6	991	3	3	3	70	St-Omer
…bin (2)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	71	*Bureau*
…egrand	560	1137	62,99	66	10	752	4	4	4	73	St-Omer
	625	2926	165,04	31	1	1895	6	6	6	66	*Bureau*

…CANTONS, 191 COMMUNES).

…038 HABITANTS.

…communes).

INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu du canton	Distance au chef-lieu d'arrondissement	Distance au chef-lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef-lieu du département	BUREAUX de poste
	325	549	14,38	76	17	162	1	2	59	14	Aubigny
…egris	468	285	27,60	76	6	»	11	14	57	23	Tincques
…-Vincent de Paul	614	6520	56,66	44	7	709	»	19	59	15	*Bureau*
	765	359	33,79	84	21	682	12	9	57	26	St-Pol
…ombard	750	337	35,84	78	18	»	12	9	53	26	Id.
…odevin Aug.	294	154	9,08	178	38	»	13	13	50	29	Houdain
	834	595	45,47	75	8	747	5	15	57	19	Aubigny
	421	296	18,72	128	63	»	5	18	55	20	Id.
…audelle	469	289	19,69	105	19	461	5	25	56	15	Id.
	561	446	31,20	99	23	485	4	24	55	16	Id.
	296	340	11,12	105	34	»	2	21	60	13	Id.
	821	266	40,96	51	5	220	10	13	51	24	Tincques
	507	309	20,50	66	31	»	8	14	52	23	Id.
	359	654	17,93	71	17	325	4	23	59	13	Aubigny
	565	425	25,12	144	37	»	14	10	58	27	St-Pol
…ranchomme	632	332	38,69	65	22	254	4	21	63	14	Aubigny
…elannoy	851	587	58,71	75	36	341	7	18	65	18	Id.
	663	289	25,16	120	47	»	12	15	49	28	Houdain
	406	248	16,84	102	28	»	15	9	46	30	St-Pol
…ehapiot	986	1482	38,55	144	31	171	11	11	50	29	Tincques
	686	455	38,01	55	9	376	11	11	58	25	St Pol
	379	513	18,59	82	42	»	3	20	60	18	Aubigny
…lanchon J.	690	775	33,38	61	15	107	14	8	48	27	Tincques
…emoine	914	479	50,67	85	19	783	9	14	56	22	Id.
…eroy C.	749	606	61,01	80	19	»	2	18	59	17	Aubigny
	287	203	18,19	85	17	»	5	20	63	17	Id.
…rumetz	1068	691	63,47	93	19	450	9	12	53	21	*Bureau*
	381	293	24,84	60	60	115	7	17	58	20	Aubigny
	317	158	14,63	91	20	100	3	21	58	19	Id.
…ol	248	165	14,51	94	»	195	9	15	57	21	Tincques

(1) Bilques, Dupuis. — (2) Faubourg de Lyzel.

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTE
						Canton dAuxi-le-Châ	
1	Aubrometz	179	47	Hoyez L.	Turbant F.	*Conchy*	Hochart
2	Auxi-le-Château	2860	754	N.	Dercourt P., Bassaget N	VITASSE L.	Gantois
3	Boffles	110	28	Lejeune A.	Normand Jh	*Nœux*	Duhame
4	Bonnières	932	283	Gaillard C.	Briois J.	Caron V.	Pannier
5	Boubers-s-Canche	875	204	Hoez J.	Samier F.	Rigaux E.	Dron
6	Bouret-sur-Canche	245	79	N.	Duplouy A.	Cat	Brillard
7	Buire-au-Bois	507	163	Fay Jh	Alexandre H.	Dusart P.	Vétu J.
8	Canteleux	43	17	Descamps L	Potra J.	*Bonnières*	
9	Conchy-sur-Canche	374	116	Lebel Osc	Delannoy P.-J.	Fay C.	Pavy
10	Erquières	133	50	Petain Edm.	Brunet A.	*Vacqueriette*	Briois
11	Fontaine-l'Etalon	210	69	Mineur P.-Jh	Vincent A.	Déplanque J.	Boucher
12	Fortel	293	97	Quinejure Fl.	Cantrel H.	Golliot	Hernu
13	Frévent	4232	1054	Bon de Fourment, ✻	Fonfaye-L., Sacleux E.	Fourdinier (2)	Delame
14	Gennes-Ivergny	303	94	Coache-S. A	Bocquet A.	Grivart Et.	Leroy
15	Haravesnes	119	39	Malbranque A.	Bézu J.-B.	Bar Ed.	Beauval
16	Haut-Maisnil	169	53	Dupuich Al.	Devisme L.	*Quœux*	Bossu
17	Le Ponchel	368	126	Dominois V.	Hénon J.	Darras B	Chevali
18	Ligny-sur-Canche	370	104	Théret Edm.	Landry F.	N.	Bracqu
19	Monchel	117	37	Cleret J.	Potdevin L.	*Conchy-sur-C.*	Joly J.
20	Nœux	297	99	Delattre G.	de Tinseau G	Péru D.	Hay
21	Quœux	347	100	Duputel Jh	Brément C.	Dauvergne	Balavoi
22	Rougefay	213	74	Hainaut J.-B.	Petit Edm	*Buire-au-Bois*	Candas
23	Tollent	194	57	Laverdure P.	Robart L.	*Gennes-Iverg.*	Léger
24	Vacquerie-l-Boucq	186	60	Thélu F.	Billiet F.	*Fortel*	Fessier
25	Vaulx	246	85	Bué H., fils	Lalé Jh	Ducourant L.	Herlin
26	Villers-l'Hôpital	452	141	Dubromel	Petit F.	Pauchet Eug.	Leclerc
27	Wavans	303	93	Cantrainne A.	Leclercq F.	Deruy Eug.	Méhay
28	Willencourt	164	49	Soudain F.	Vaudet J.	*Ponchel*	Lamor
	TOTAUX	14841	4172				
						Canton d'Avesnes-le-	
29	Avesnes-le-Comte	1496	418	Ledru P.	Cambron C.	LEFIN	Dorlet
30	Barly	430	127	Willerval D.	Deneuville Jh	Dentier Ch.	Théry
31	Bavincourt	198	125	Goudemand H	Dehée T.	*Estrée-Wam.*	Lecler
32	Beaudricourt	460	62	Couppet F.	Lieppe T.	Coin	Valen
33	Beaufort-Blavinc.	483	164	Canel C.	Nocq L.	Lecomte Fr.	Delam
34	Berlencourt	520	150	Martin-F.	Martin-C.	Turlot E. (3)	Brebi
35	Canettemont	101	39	Defasque L.	Bonnel V	*Rebreuve*	Lesec
36	Coullemont	194	61	Delgorgue J.	Dupen V.	*Warluzel*	Petit
37	Couturelle	160	51	de Cossart d'Espiès	Leriche Jh	*Saulty*	Corne
38	Denier	147	46	Brûlin L.	Delcourt C.	*Berlencourt*	Watie
39	Etrée-Wamin	372	107	Demazure C.	Lemaire Jh	Flour N.	Cordie
40	Givenchy-le-Noble	204	55	Courcol E.	Courcol A.	*Lignereuil*	Bruhi
41	Grand-Rullecourt	585	164	Sailly C.	Nocq J.	Bouttemy J.	Lesie
42	Hauteville	412	88	Legentil Jh	Brimont R.	Pérus	Delor
43	Houvin-Houvigneul	540	163	Levesque E.	Soyez E.	Damiens V.	Benoi
	A reporter	6302	1820				

(1) Lannoy, Fumery. — (2) St-Hilaire, Bertheloot J. — (3) Le Cauroy, Lecocq.

INSTITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste.
ommunes).											
	267	507	11,43	64	51	46	11	17	64	45	Frévent
achon (1)	2728	16481	283,38	59	1	3163	»	25	71	51	*Bureau*
	322	145	11,08	102	29	»	8	22	66	45	Auxi-le-Château
aque	2369	2277	129,15	35	5	1944	12	18	69	42	Frévent
ailly	917	900	64,78	62	17	»	13	16	64	41	Id.
	496	190	23,71	102	23	164	18	14	63	34	Id.
rvantes de M.	1174	433	56,05	62	6	560	5	20	69	50	Auxi-le-Château
audemont	339	129	12,10	54	»	»	18	21	76	38	Frévent
	978	430	36,79	62	28	»	11	15	62	43	Id.
	291	129	10,43	97	6	»	13	22	55	55	Hesdin
	398	186	19,14	59	5	135	11	24	56	57	Auxi-le-Château
[(2)	581	232	27,42	84	2	»	11	21	73	43	Frévent
-I. et St-V. de P.	1520	6059	297,03	76	4	6667	16	13	60	35	*Bureau*
	1097	789	40,95	40	4	766	7	28	64	58	Auxi-le-Château
	239	78	8,80	124	22	101	7	21	62	53	Id.
	288	127	12,91	59	10	»	8	20	61	53	Id.
	465	220	30,17	59	22	»	5	30	63	55	Id.
	709	523	34,45	46	1	»	13	15	64	39	Frévent
	495	308	14,70	66	37	»	12	14	59	44	Id.
	627	257	28,93	71	8	311	5	25	69	48	Auxi-le-Château
	917	355	33,54	79	22	»	8	21	60	54	Id.
	380	200	18,19	92	51	»	6	19	70	46	Id.
	429	1576	20,50	29	11	»	10	30	64	61	Id.
	324	263	16,90	73	12	»	9	19	71	42	Frévent
	492	200	22,52	88	8	»	6	25	65	57	Auxi-le-Château
odvin	840	261	37,92	67	8	185	7	21	68	44	Id.
	568	1042	32,41	24	»	184	4	25	72	48	Id.
	240	848	14,74	120	21	»	3	30	66	54	Id.
te. — (33 communes).											
ompassion (3)	929	* 8413	110,01	20	25	1651	»	20	63	19	*Bureau*
ivine Provid.	615	712	37,58	60	2	654	4	24	67	18	Avesnes-le-Comte
apy	754	381	45,38	73	3	242	7	27	70	17	L'Arbret
	458	208	17,81	88	8	125	11	17	65	29	Sus-Saint-Léger
ocquillon	798	353	37,70	80	11	35	2	19	62	22	Avesnes-le-Comte
odel	748	496	44,12	106	10	747	8	17	65	27	Sus-Saint-Léger
	179	113	8,35	95	5	154	15	14	62	34	Frévent
	404	133	21,98	58	2	148	9	24	72	25	L'Arbret
	210	126	9,60	135	13	»	10	26	74	23	Id.
	310	126	11,23	83	11	372	9	16	64	27	Avesnes-le-Comte
	520	277	28,08	80	19	178	10	15	73	28	Sus-Saint-Léger
	252	119	16,49	62	»	214	4	16	60	23	Avesnes-le-Comte
échel	1071	472	54 91	73	6	»	5	25	68	24	Id.
	406	217	25,11	59	10	»	4	24	67	15	Id.
essenne	866	425	47,00	70	24	445	13	11	59	29	Frévent

(1) Ecole maternelle, Mlle Legrand. — (2) Ecole maternelle, sœurs de St-Vincent de Paul. — Ecole maternelle, sœurs de la Compassion de St-Denis.
(*) Produit de l'octroi : 2,580 fr.

NOMS DES COMMUNES.	Population	Electeurs.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTE
					Canton d'Avesne	
Reports	6302	1820				
Ivergny	386	121	Vasseur-L. C.	Joncquel-L. J.	Deremetz El.	Deleval
Lattre-St-Quentin	268	71	Brazier L.	Locquet A.	Danis Ch.	Wiart J.
Le Souich	415	136	Petain J.-I.	Briou Ed.	Dufour T.	Monchie
Liencourt	220	67	Doal T.	Poiteaux J -B.	*Le Cauroy*	Noiret
Lignereuil	212	61	Bultel T.	Cuvillier J -B.	Leclercq J.	Tabary
Magnicourt-sur-C	230	83	Citerne H.	Leblanc F	Dégrousilliers	Béal A.
Manin	301	81	de Richoufftz	Charruey M.	Delvallée J.[E.	Debomy
Mondicourt	523	150	Ibled H.	Pruvost C.	Saudemont P.	Maniez J
Noyellette	158	44	Grislain J.	Hoyez A.	*Lattre-St-Q*	Duchesn
Noyelle-Vion	385	121	Briois Ferd.	Vaast G.	Deriencourt	Delaby
Pommera	440	149	Jacquemelle	Dreux A.	Cléry Alf.	Tailly
Rebreuve-sur-C.	369	99	Bouvet J.	Lieppe Jh.	Mopty L.	Roger
Rebreuviette	509	153	Carton H.	Lefebvre Edm.	Carpentier Em	Dingrev
Sars-le-Bois	111	33	Hanot Ant.	Dambrine J.	*Magnic -s-C.*	Lefebvr
Saulty	809	199	Oger C.	Goudmand F.	Wattillaux X.	Bourgoi
Sombrin	371	117	Fardel Ch.	Lajus G.	Caudroi	Debeug
Sus-St-Léger	600	183	Monchiet V.	Dupont P.-J.	Ducrocq I.	Dingrev
Warluzel	295	87	Pruvost A.	Patte D.	Monget H.	Sevrett
TOTAUX	12904	3775				
					Canton d'Heu	
Anvin	532	147	Miroux A.	Bécu S.	Mombreux	Quillet
Aumerval	219	73	Foulon-H.	Lefebvre-C.	*Bailleul-l-P.*	Tabary
Bailleul-lez-Pernes	345	87	Grimbert A.	Fouquart L	Danel Ch.	Cuvellie
Bergueneuse	200	53	Pohier A.	Lombart Ch.	Dufay Al.	Hynaux
Bours	589	150	Hermary J.	Defléchy V.	Rousé Nic (1)	Dilly L.
Boyaval	254	66	Gautier Jh.	Rolland M.	*Eps*	Delobel
Conteville	145	39	Lacaille E.	Delmotte B	*Hestrus*	
Diéval	807	221	Thomas L.	Beaucourt H.	Briois H	Pruvos
Eps	457	118	Lombart L.	Roussel F.	Masson Al.	Flamen
Equirre	190	52	C[te] de Partz	Delgéry B.	*Bergueneuse*	Macret
Erin	374	115	Berthe Ch.	Lédé L.	Désion	Demont
Fiefs	700	211	Martin A.	Leroy Alf.	Duchâteau O.	Hecquet
Fleury	192	58	Morgant J.-B.	Harlé Ch.	*Monchy-Cay.*	Belval
Floringhem	517	134	Isart M. père	Brusset P.-A	Leblond F.-Jh	Haucha
Fontaine-l-Boulans	205	58	Huchette A.	Basin O.	*Prédefin*	Soudan
Fontaine-l-Herm.	126	38	Haudouart de Fontaine	Thiébaut B.	*Nédonchel*	Hanqui
Hestrus	475	144	Humetz Jh.	Caron E.	Thorez P	Savaux
Heuchin	633	190	Cocud C.	Delepouve A.	Bourgois Ed.	Platel
Huclier	130	48	Cadet L.	Decroix A.	*Valhuon*	Cousin
Lisbourg	961	297	Lemoine J.	Blondel R.	Soyez	Vaillant
Marest	226	72	Fumery H.	Mouton F.	*Bours*	Baudel
Monchy-Cayeux	429	107	Maillet F.	Michel Alf.	Poiré	Couvreu
Nédon	248	60	Dégrugillier U	Marquant L.	*Nédonchel*	Cottel
A reporter	8954	2592				

(1) Pro-curé, Grimbert.

INSTITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste
te (suite).											
	734	235	39,36	66	7	644	12	19	67	30	Sus-St-Léger
	763	358	44,35	61	19	»	4	24	67	15	Avesnes-le-Comte
	505	384	31,50	95	14	»	15	22	70	33	Sus-St-Léger
	336	249	20,33	74	»	572	6	19	65	25	Avesnes-le-Comte
	292	176	16,27	69	1	»	6	16	64	24	Id.
	457	265	21,38	82	19	»	11	13	61	27	Frévent
	407	224	27,98	77	3	617	3	17	61	22	Avesnes-le-Comte
	506	399	41,74	77	28	»	15	30	78	26	Pas
	202	107	11,50	96	18	»	6	24	69	14	Avesnes-le-Comte
eruy	536	589	32,67	78	10	1309	3	21	64	18	Id.
arry	442	309	31,89	80	22	»	17	31	79	27	Pas
	828	506	34,80	66	20	132	15	15	63	34	Frévent
ivine Provid.	842	939	35,62	67	19	325	12	16	62	32	Id.
	239	141	9,87	111	4	»	10	15	63	26	Avesnes-le-Comte
Luttun	1275	532	73,90	82	4	723	8	27	71	21	L'Arbret
	661	220	32,28	60	2	»	5	25	68	22	Sus-St-Léger
eleval	731	377	48,28	80	3	388	9	19	67	27	*Bureau*
	402	250	23,07	105	1	158	8	22	70	24	Sus-St-Léger
communes).											
Hucquedieu	783	765	·46,83	82	12	397	4	10	39	43	*Bureau*
	342	152	18,90	101	5	»	14	16	34	40	Pernes
	349	147	15,12	110	33	71	13	16	40	41	Id.
	278	232	11,76	127	30	»	2	12	37	46	Heuchin
Barbier	1184	442	41,04	88	22	321	13	11	40	38	Pernes
	538	182	16,65	89	14	»	3	15	38	43	Heuchin
Planchon H.	229	120	9,53	91	3	»	10	9	41	38	St-Pol
N.	1200	465	47,82	91	21	126	18	11	47	34	Pernes
	687	329	20,72	55	23	513	5	13	41	44	Anvin
	419	195	10,73	144	31	»	3	16	38	49	Heuchin
	636	720	25,83	77	9	»	7	14	42	47	Anvin
Hecquet	1097	406	43,34	80	28	514	6	16	31	44	Heuchin
	275	125	10,75	128	38	»	7	10	42	43	Anvin
chimont	460	200	24,46	115	38	»	13	15	36	35	Pernes
	718	137	17,89	90	23	»	3	16	32	49	Heuchin
	380	196	10,98	121	14	»	9	23	30	43	Pernes
Clairbout El.	780	284	25,78	77	14	435	8	10	38	41	Id.
uhamel	816	628	47,13	68	29	333	»	14	35	47	*Bureau*
	332	167	14,60	71	7	»	12	8	43	37	Pernes
ranciscaines	1777	447	60,50	63	18	436	6	20	29	54	Heuchin
	316	108	12,26	99	14	»	12	12	38	40	Pernes
	622	1259	22,09	65	51	»	6	8	41	41	Anvin
	489	396	18,65	77	19	»	11	19	29	42	Pernes

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTE
	Canton d'Heu						
	Reports	8954	2592				
1	Nédonchel	306	96	Martin A.	Grillet Aug.	Caron G.	Bastien
2	Pernes	1066	282	Derocourt V.	Thériez Em.	BOURSE	Brassart
3	Prédefin	358	107	Pigouche G.	Guyot Aug.	Maillard F	Descham
4	Pressy	337	85	Lagache A.	Robbe J.	*Sachin*	Barbier
5	Sachin	195	67	Gournay J	Decroix V.	Dereuder V.	Sagnier
6	Sains-lez-Pernes	336	112	Mantel J-B.	Devillers Ild.	Lavisse El	Noury
7	Tangry	345	92	Descottes G.	Descottes Jh.	Magniez Ed.	Gamain
8	Teneur	367	100	Brocquet A.	Lamiot G.	Cochon	Debuire
9	Tilly-Capelle	290	80	Boutin Alb.	Bayart L	*Teneur*	Caron L.
10	Valhuon	625	166	Defasque V	Hédin A.	Saloppe J.	Chatelet
	TOTAUX	13179	3755				
	Canton du P						
11	Auchy-lez-Hesdin	1429	402	Wattillaux-F.	Hurtrel J.	Hocq	Candeli
12	Azincourt	415	122	Mahieu M.	Tételain E.	Labitte El	Basset
13	Béalencourt	347	103	Panet H.	Delépine D	Leroux J.	Becquet
14	Blangy-s-Ternoise	834	236	Gilliocq A.	Sallé G	Fourcy S	Pintiau
15	Blingel	185	54	Deshauteur H.	Demont Ch.	*Rollancourt*	Drouvin
16	Eclimeux	283	83	Fardel H.	Delbé V.	Martin V.	Carbonn
17	Fillièvres	807	222	Bué G.	Belliart V.	PLANQUE L.	Billet
18	Fresnoy	118	31	Leroy L.	Lavé Jh.	*Vieil-Hesdin*	Bondois
19	Galametz	214	66	Féroux T	Tahon J.	*Wail*	Cazier
20	Grigny	403	107	Dutote G.	Pierlay A.	Routier F	Legrand
21	Incourt	167	52	Rabache J.-B.	Duflos C.	*Eclimeux*	
22	Le Parcq	712	221	Poissant Jh.	Carpentier J.	Herbert F.	Delattre
23	Le Quesnoy	423	120	Petain Ad.	Carpentier T.	Pannequin	Féroux
24	Maisoncelle	241	77	Panet C. père	Boutin J-B.	*Béalencourt*	Ropital
25	Neulette	69	26	Vve de Bizemont	Trouart Ch.	*Eclimeux*	
26	Noyelles-l-Humièr	100	26	Carpentier C.	Thuillier Jh.	*Willeman*	Limousi
27	Rollancourt	400	132	Latham Ed.	Théret Ir.	Vivier	Wuissar
28	St-Georges	363	116	Vallée Eug.	Bontant S.	Sence Ir.	Deruelle
29	Tramecourt	173	48	Lescuier C.	Desgrousilliers Al.	*Azincourt*	Miny
30	Vacqueriette	235	78	Tirmarche E.	Thellier Jh.	Drin D.	Bourdie
31	Vieil-Hesdin	454	133	de Rocquigny	Testu H.	Lequien A.	Vasseur
32	Wail	465	139	Petit J.	Vischery F.	Masure Al	Baillet
33	Wamin	398	122	Lefebvre de Gouy, ✻	Vauchel Aug.	Lefebvre Edm.	Deplanq
34	Willeman	489	151	Delgéry V.	Hérard C.	Poubel Ch.	Lejosne
	TOTAUX	9724	2867				
	Canton de S						
35	Beauvois	202	69	Deramecourt H	Puchois J.-B.	*Œuf*	Caron H
36	Bermicourt	236	77	de Hauteclocque G.	Huchette A.	Pochet Jh.	Poteau
37	Blangermont	87	30	Labitte F.	Larivière A.	*Linzeux*	R à Blang
38	Blangerval	126	44	Mortier F	Advielle A	*Linzeux*	Candas
	A reporter	651	220				

…ITUTRICES	Superficie en hectares.	Revenus annuels.	Valeur du centime	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef-lieu de canton	d'arrondissement	judiciaire (St-Omer)	du département	BUREAUX de poste
…).											
	389	290	21,95	122	33	»	10	19	29	43	Pernes
…passion	453	6547	68.63	14	25	872	11	14	35	37	*Bureau*
	226	213	17,17	114	»	»	4	18	31	51	Heuchin
	433	195	21,00	101	34	»	9	13	37	38	Pernes
	590	214	18.39	99	32	537	9	16	36	39	Id.
	420	341	19.95	126	28	»	7	13	35	41	Id.
	484	236	22,07	97	36	»	8	12	37	38	Id.
	685	330	24,56	75	»	»	6	13	41	47	Anvin
	631	1089	17,99	55	11	482	7	15	42	48	Id.
…tisset	917	911	46,79	54	10	137	12	7	40	35	Pernes
…mmunes).											
…culée-Concept.	962	2276	86.92	63	15	670	4	18	50	54	*Bureau*
	848	345	34,54	61	13	450	12	22	39	55	Blangy-sur-Tern.
	731	229	28,11	73	16	»	9	20	43	53	Id.
…-Famille	1161	2238	63,12	73	3	1172	9	14	44	47	*Bureau*
	317	162	11,45	75	28	171	7	15	46	49	Blangy-sur-Tern.
	603	188	22,14	75	10	215	7	12	48	46	Id.
…-Famille	2043	2104	75,96	36	28	855	9	15	60	48	Le Parcq
	241	100	10,88	97	12	»	3	17	55	51	Id.
	426	181	15,79	102	16	»	7	97	60	51	Id
	214	1828	16.36	47	41	»	3	21	50	54	Hesdin
…onnelle	182	122	9,69	124	10	»	4	14	50	47	Blangy-sur-Tern.
…entin	927	371	51,51	58	2	460	»	17	52	50	*Bureau*
	792	383	39,40	58	13	»	9	25	54	58	Hesdin
	431	173	20,44	92	»	170	11	18	41	51	Blangy-sur-Tern.
…omme	136	87	5,62	100	»	»	5	14	50	47	Le Parcq
	116	106	7,22	63	22	»	6	13	51	46	Id.
	1157	1034	47,69	58	11	»	4	16	48	51	Auchy-l-Hesdin
	950	311	39.46	49	29	150	3	21	55	54	Le Parcq
	222	149	11,70	79	5	476	3	19	40	52	Blangy-sur-Tern.
	302	194	17,04	80	35	»	7	23	57	56	Hesdin
…-Union	960	1149	41,00	37	8	557	2	19	56	50	Le Parcq
…-Union	915	1351	38,39	25	19	»	5	18	59	51	Id.
…ntes de Marie	734	265	35,16	56	1	340	7	22	46	57	Auchy-l-Hesdin
	1016	296	37.41	67	12	438	7	15	55	48	Le Parcq
…mmunes).											
	268	130	15,34	60	12	»	8	8	50	41	St-Pol
	553	200	23,73	63	»	»	10	10	45	43	Id.
	113	138	6,14	93	6	»	11	11	56	46	Id.
	350	145	12,02	97	23	»	12	12	57	45	Frévent

Canton d

NUMÉROS	NOMS DES COMMUNES.	Population.	Electeurs.	MAIRES	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTI
	Reports	651	220				
1	Brias	385	116	Vasseur A.	Deligny Ch.	Legay J.	Dufo
2	Buneville	231	67	Cogé L.	Croquison V.	*Maisnil*	Brocqu
3	Croisette	485	150	Penet A.	Hivin L.	Dupuis J.-B.	Lour
4	Croix	239	74	Douchet L.	Fauquembergue V.	Lambin D.	Dufr
5	Ecoivres	133	43	Labitte A	Parmentier P.	*Flers*	Beu
6	Flers	430	133	Lacaille Ev.	Hucquedieu E.	Drolo G.	Baqu
7	Foufflin-Ricametz	196	48	Petit Oct.	Dupont Em.	Cuvellier Ern.	Béal
8	Framecourt	142	44	Prévost J.	Herbet P.	*Hauteclocque*	Tétu
9	Gauchin-Verloingt	389	109	Martin Fl.	Pruvost Fl.	*Hernicourt*	de G
10	Guinecourt	73	22	Renversé V.	Vichery Ch.	*Œuf*	R. à
11	Hauteclocque	373	104	de Canettemont Oct.	Prévost A.	Leclercq J.	Caux
12	Hautecôte	142	39	Rulence J.-B	Révillion Z.	*Nuncq*	R. à
13	Héricourt	182	53	Lhomme Ch.	Rogez F.	*Croisette*	Den
14	Herlincourt	197	44	Boyaval C.	Détourné E	*Hauteclocque*	Carl
15	Herlin-le-Sec	218	57	Bonnières A.	Vasseur U.	Herbette	Méh
16	Hernicourt	622	170	Delay F.	Lédé J.-B.	Lesueur J.	Dall
17	Humerœuille	247	84	Delbé Aug.	Lesenne N.	Prévost J.	Dem
18	Humières	435	124	Tramecourt P.	Mergez C.	Dhorne	Béc
19	Ligny-St-Flochel	337	98	Reynat J.	Patou A.	Outrequin Fr.	Quil
20	Linzeux	394	116	Dupont F.	Hecquet J.	Portemont	Sueu
21	Maisnil	279	85	Defasque F.	Cuvillier A.	Héringuez El.	Biza
22	Marquay	184	45	Dumont J.-B.	Drisbourg F.	*Ligny-St-Fl.*	Noël
23	Moncheaux	196	71	Sombret Eug.	Boucry A.	*Monts*	Duq
24	Monts-en-Ternois	152	41	Lombart C.	Dubrulle J.-B.	Sauche	Thil
25	Neuville-au-Cornet	131	41	N.	Cogé O.	*Maisnil*	Rou
26	Nuncq	338	107	Vicart H	Nantois F.	Bataille J.-B.	Mon
27	Œuf-en-Ternois	427	123	Boucly Ch.	Richard L.	Bossu	Fauqu
28	Ostreville	300	104	Gosse L	Collier H.	*Brias*	Herb
29	Pierremont	435	127	Poillion A.	Danel V.	Mouton J.	Thé
30	Ramecourt	300	80	Briet A.	Vasseur Alb	*Herlin-le-Sec*	Her
31	Roëllecourt	398	125	Graux G.	Descamps E.	Delabre	Gre
32	St-Michel	401	123	Detœuf A.	May F.	*Roëllecourt*	Mas
33	St-Pol	3788	948	Héroguelle V.	Polart G., Pruvost G.-E.	Lectez	Pet
34	Séricourt	67	17	Parmentier V.	Boucry X.	*Sibiville*	
35	Sibiville	317	95	Soissons L.	Montenuis L.	Sébert	Cuv
36	Siracourt	180	59	Devaux Aug.	Bonnière E.	*Croix*	Wa
37	Ternas	223	58	de Béhague E.	Roger H.	*Foufflin-Ric.*	Wa
38	Troisvaux	300	79	Foucart Alc.	Laigle F.	Trannoy H.	Pat
39	Wavrans	253	76	Hérard Ch.	Mouton C.	Bodescot J.	Till
	Totaux	15170	4319				

(1) Hameau de St-Martin, Porquet.

…STITUTRICES	Superficie en hectares	Revenus annuels.	Valeur du centime.	Centimes ordinaires.	Centimes extraordinaires	Revenus du bureau de bienfaisance.	Distance au chef lieu de canton	Distance au chef lieu d'arrondissement	Distance au chef lieu judiciaire (St-Omer)	Distance au chef lieu du département	BUREAUX de poste.
…).											
	774	381	40,29	43	4	»	5	5	43	32	St-Pol
	384	173	22,65	55	26	277	7	7	54	31	Frévent
…rt	764	230	35.33	61	7	239	7	7	53	39	St-Pol
	663	637	26.91	59	21	»	5	5	52	38	Id.
	222	369	11,55	87	14	»	8	8	55	41	Frévent
	550	298	30,84	58	3	482	11	11	58	44	Id.
	300	203	15,30	97	37	313	6	6	52	30	St-Pol
	228	289	11,26	108	7	»	6	6	53	39	Id.
	592	443	30,02	56	10	»	2	2	45	34	Id.
	224	83	6,24	96	23	»	10	10	54	43	Id.
	685	301	27.54	64	4	»	5	5	52	38	Id.
	196	83	8.91	69	»	»	10	10	57	41	Frévent
	495	105	18,49	73	16	»	7	7	54	40	St-Pol
	295	88	12,15	73	6	742	5	5	52	38	Id.
	386	151	15,67	78	33	»	3	3	50	36	Id.
	985	822	37,82	68	11	428	4	4	44	37	Id.
	323	180	16,12	77	12	»	10	10	46	43	Id.
	681	369	32,39	52	29	»	9	9	46	42	Id.
	523	223	27,24	49	30	»	7	7	51	25	Id.
	471	171	22,30	58	14	»	11	11	55	44	Frévent
	524	297	22,38	88	23	141	5	5	53	32	St-Pol
	347	211	15,08	93	24	90	7	7	48	28	Id.
	392	184	21.04	66	16	87	8	8	55	3!	Frévent
	353	168	12,58	122	50	106	8	8	55	30	St-Pol
	228	92	12,64	49	6	100	7	7	54	32	Id.
	468	241	32,49	43	10	»	9	9	57	40	Frévent
…idence de Rouen	875	696	36,40	48	11	»	10	10	56	43	St-Pol
	388	245	16,30	96	20	»	5	5	46	31	Id.
	614	415	19,82	109	38	»	7	7	48	40	Id.
…idence de Rouen	809	378	28,32	79	22	208	2	2	49	35	Id.
	942	307	31,76	57	57	114	4	4	49	29	Id.
	596	523	29,43	40	25	»	2	2	49	31	Id.
…uriez	823	* 62706	307,34	14	»	5330	»	»	48	33	*Bureau*
…omas	245	80	6,50	147	18	»	12	12	58	36	Frévent
	735	312	23,09	127	36	214	11	11	58	35	Id.
	314	206	11,71	71	34	»	6	6	53	39	St-Pol
	251	154	11,12	107	21	»	7	7	52	29	Id.
	618	249	22,13	63	34	»	13	3	49	36	Id.
	481	313	20,57	56	28	303	5	5	42	38	Id.

Produit de l'octroi : 31,000 fr.

Administrations municipales et Conseils municipaux

des villes et des communes chefs-lieux d'arrondissement, de canton, ou d'une population supérieure à 1,000 habitants.

Chefs-lieux d'arrondissement.

ARRAS (*Chef-lieu du département, population municipale: 21,492; totale: 26,914 habitants*).— Maire: M. Legrelle Emile, ✵.— Premier adjoint : M. Ricouart, ✵. — Deuxième adjoint : M. Lenglet Ad.

Conseillers municipaux (27) : MM. Leloup, ✵, Ricouart, ✵, Ledieu, ✵, Legrelle, ✵, Gerbore-Piéron, Perin, Dupont, Bourgois, Ledoux, Deleplanque, Morel, de Lannoy, Carlier, ✵, Coëz, Deconinck, ✵, Herreng, Gossart, Hannebicque, Carré, Leclercq, Dumez, Plaisant, ✵, Lenglet, Lemaître, Wacquet, Delattre-Loseleur, Hanser.

Bureaux — Secrétariat-général: MM. Herbillon, ✵, secrétaire en chef. — Ferrier, chef de comptabilité ; Dericquebourg, Fourmaux et Leclercq, employés. — Etat-civil et passeports : MM. Bras, chef de bureau ; Derambure, employé. — Bureau militaire : M. Voulet, ✵, chef de bureau : M Vergniaud, ✵, employé.

Architecte : M. Couturaud. — Conducteurs des travaux : MM. Lallement et Beauchamp — Comptable : M. Deruy. — Expéditionnaire : M. Pollet.

Huissiers : MM. Durieux, Groiselle et Denglos, concierge de l'hôtel-de-ville.

BÉTHUNE (*population municipale: 9,583; totale: 10,917 habitants*). — Maire : M. le Dr Haynaut, ✵. — Premier adjoint: M. Mahieu-Sauvage. — Deuxième adjoint : M. Deguisne.

Conseillers municipaux (23) : MM. Hanquelle, Prévost, Mannessier, Crétel, Hanicotte, Outrebon, Deguisne, Legillon, Delhaye, Faucquette, Carette, Dégez, Cailléret, Haynaut, ✵, Boutleux, Bar C., Averlant, Hugot, Bauduin-C , Landeau, Mahieu-S., Dupuich, N.

Bureaux. — MM. Delassus Eug , secrétaire en chef ; Godart et Mackereel, employés ; Massez, expéditionnaire. — Architecte. M Humez. — Conducteur des travaux, M. Sarazin.

BOULOGNE (*population municipale: 44,933 ; totale : 45,916 habitants*). — Maire : M. Baudelocque Jules, ✵. — Premier adjoint : M. Dusautiez. — Deuxième adjoint : M. Briffard. — Troisième adjoint : M. Lelièvre.

Conseillers municipaux (32) : MM. Dusautiez, Audibert, O. ✵, Herbeaux, Langlet, Dr Ovion, père, ✵, Dr Aigre, Péron, Briffard, Bonnet,

Baudelocque, ✻, Dr Filliette, Farjon, O ✻, Ternisien, Pichonnier, Bilbocq, Bellet, Chauveau, Minet, Lafontaine-C., ✻, Petit J., ✻, Olagnier, Pichon-F., Lelièvre, Le François, Desmyttère, ✻, Nortier, Priant, Thierry, Lambert, Lemaître, N. et N.

Bureaux. — Secrétaire en chef : M. Louis Bénard — Première division : N., archiviste, délégué de l'administration à la halle. — Deuxième division : MM. H. Réveillez, sous-secrétaire ; Gailly et Grodecœur, commis attachés au secrétariat. — Troisième division : MM. P. Leprêtre, chef de la comptabilité communale ; Roulé J., sous-chef de la comptabilité ; Iverné, Allain, Legrand et N., employés. — Quatrième division, instruction publique : MM. Caudevelle, chef de bureau ; Hiance et Audinet, employés. — Cinquième division : M. Joseph Lefebvre, chef du bureau des contributions. — Sixième division : M. Vauléon, chef du bureau de l'état-civil ; Hernecq et Sergeant, employés.

Architecte en chef de la ville : M. Pichon. — Conducteur principal des travaux de la voirie : M. Lemaître. — Conducteurs des travaux : MM. Régnier, Bertin, Leblanc et Douchin. — Commis de comptabilité : MM. Catel et Duval.

MONTREUIL *(population municipale : 3,160 ; totale : 3,297 habitants)*. — Maire : M. Bénard, ✻. — Premier adjoint : M. Dubourg. — Deuxième adjoint : M. Gobert-S.

Conseillers municipaux (21) : MM. Dubourg, Bénard, ✻, Gobert-S., Binsse-B., Delattre-C., Dupré, Potez père, Duval-M., Bardin, Holleville-D., Deruy, Dupont-G., Rémy-L., Charpentier, Hocq, Plateau, Dupuis-G., Longuet-G., Manier, Poultier, N. et N.

Bureaux. — Secrétaire : M. Buissart L. — Etat-civil : M. Gobert. — Architecte : M. Gobert L.

St-OMER *(population municipale : 18,356 ; totale : 21,266 habitants)*. — Maire : M. Ringot F., ✻. — Premier adjoint : M. Vasseur. — Deuxième adjoint : N.

Conseillers municipaux (27) : MM. Ringot, ✻, Bret, Gilliers Alf., Tillie, Fiévé, Pierret, Vasseur, Duméril, Bachelez, Kosser, Houzet, Chifflart, Simon, Leblond, Gilliers R., Poillion, Delpierre, Lemoine, Brioul-G., Hermant, Hochart, Lecointe, Balembois, Duquénoy, Berteloot, Longain et N.

Bureaux. — Secrétaire en chef : M. Em. Desenclos. — Secrétariat et comptabilité : MM. Vernaelde, secrétaire-adjoint, chef de bureau ; Colbrant, Laporterie et Ancest, employés. — Etat-civil : MM Boulet, chef de bureau ; Debrocq, employé. — Architecte : M. Savagner. —

Piqueur des travaux : M. Brogniart. — Archiviste : M. de Lauwereyns de Rosendaële, ✻.

St-POL *(population municipale : 3,533 ; totale : 3,788 habitants).* — Maire : M. Héroguelle.—Premier adjoint : M. Polart.—Deuxième adjoint : M. Pruvost.

Conseillers municipaux (23) : MM. Graux, Bocquillon, Didier, Bornay, Pinon, Gaquerre, Polart, Lefebvre R., Lebel, Bigand, Beutin, Leclercq M., Héroguelle, Robache, Planque Em., Caillet, Catelin, Dharvent, Leclercq A., Laigle, Pruvost, Bellenguez, Edmont.

Secrétaire de la mairie : M. Thellier. — Employé : M. Carette.

ACHICOURT (1,718 habitants) : Maire, M Petit ; Adjoint, M. Dumetz. — Conseillers municipaux (16) : MM. Petit, Pavy, Chrétien, Legrand, Vasseur, Bienfait-H., Dumetz, Wache-L., Bienfait-C , Distinguin A., Lejosne, Caron, Fourmaux, Dehay, Prévost, Distinguin L.

AGNY (1,101 hab.) : Maire, M. Pruvost P. ; Adjoint, M. Legrand Guisl. — Conseillers municipaux (12) : MM. Accart F., Bienfait, Legrand F., Accart P.-J., Legrand Guisl. Pruvost, Lemaire, Derville, Briand, Dupin, Dumetz, Legrand-G.

AIRE (8,375 hab.) : Maire, M. Faucquette ; Premier adjoint, M. Pauchet Rég.; deuxième adjoint, M. Suby Ern. — Conseillers municipaux (23) : MM. Faucquette, Margollé, le baron Dard, O. ✻, Dumont, Caron, de Sars, Blondel, Pauchet, Descamps, Houcke, d'Hagerue, Delacourt, Wallart, Waienghem, Allouard, Glachon, Lennartz, Montagne, Saudo, Lecocq, Vincent, Delbende, Suby.

BUREAUX. — Secrétaire en chef de la Mairie : M. Flamen. — Chef du bureau militaire · M. Pruvost.—Employé : M. Heise.—Architecte: M. Dagmez.

AIX-NOULETTE (1,158 hab.) : Maire, M. Poirrier ; Adjoint, M Musard. — Conseillers municipaux (12) : MM. Dieu, Turminy, Liébert, Brasme Fl., Musard, Carlier, Dusauchoy, Poirrier, Vérin, Déguffroy, Biencourt, Carin.

ALLOUAGNE (1,685 hab.) : Maire, M Penet ; Adjoint, M. Croquison — Conseillers municipaux (16) : MM. Croquison, Lecocq B., Gombert, Corriette, Penet, Lecocq L , Hannedouche, Delerue, Bouxin, Louchart, Tipré, Biébuyck, Danel, de Monnecove Oct., Duquesne, d'Alincourt.

ANNAY (1,908 hab.) : Maire, M. Dufour ; Adjoint, M Dussossoy.

— Conseillers municipaux (16): MM. Hermont, Tancrez, Dufour L., Fauquembergue P., Dufour Ch., Dufour Emm., Dufour R., Dussossoy, Heringuez-D., Létienne, Dedourge, Fauquembergue-D., Tantart, Garbez, Bondois L., Baucour.

ANNEZIN (1,351 hab.) : Maire, M. Lamiot; adjoint, M. Facon. — Conseillers municipaux (12) : MM. Lamiot, Delalleau, Coquel, Lhernould, Grébaut, Duriez, Hue, Moriet, Facon, Hermant, Delaforge, Bréhon.

ARDRES (2,274 hab.): Maire, M. Billiet X.; Premier adjoint, M Quéval ; Deuxième adjoint, M. Popieul-C. — Conseillers municipaux (16): MM. Canu, Quéval, Deléglise, Delacre, Richebourg, Tavernier, Ritiez-D., de St-Just, Gilliot-L., Billiet X., Butor-P., Tétar, Leverd, Guégand-L., Popieul-C. et N.

ARQUES (4,567 hab.): Maire, M. Deron; premier adjoint, M. Soutry; deuxième adjoint, M. Canler. — Conseillers municipaux (23) : MM. Decléty, Gottiniaux, Ducrocq, Soutry, Marc, Montagne, Detraux, de Vilmarest, Vast, Bussy, Woestelandt, Fardoux, Duclos, du Tertre, Monroy, Louvet, Laheyne, Canler, Deron, Danel, Héluicq, Fauquet, Gœusse.

ARRAS, voir page 228.

ATTAQUES (LES) (1,596 hab): Maire, M. Brunet-R.; Adjoint : M. Bacquet. — Conseillers municipaux (16) : M Brunet-R., Bacquet, Butez, Bouclet-L , Gilliot L., Pecqueux-D., Codron H., Bué, Bellynck, Lheureux-D., Parenty-Sy, Duchâteau, Rébier, Lavoine, Mercier-G., Deléglise aîné.

AUBIGNY (642 hab.) : Maire, M. Delombre, Adjoint, M. Laly E.— Conseillers municipaux (12) : MM Brassart, Laly E , Dorge, Ansart, Delombre, Lamiot, Tétu, Desongnis, Zerva, Laly V., Thilloy, Duriez.

AUCHEL (5,359 hab.): Maire, M. Hernu; premier adjoint, M. Biard; deuxième adjoint, M. Chimier. — Conseillers municipaux (23) : MM. Arcin, Dubrulle, Chimier, Couraud, Delautre, Follin, Morel Aug., Fernier, Morel Alp., Garréneaux, Bertoux, Soulary, Biard, Fournier, Bailleul, Nœuvéglise, Merlin, Ducroquet, Pigouche. Florent, Pohier, Hernu, Morel Ans.

AUCHY-LEZ-HESDIN (1,429 hab.): Maire, M. Watillaux; Adjoint, M. Hurtrel J. — Conseillers municipaux (12) : MM. Boulenger A., Hurtrel-D , Rivelois H. fils, Hurtrel J., Wattine, Panet, Wattillaux, Boulenger O , Luittre, Decaux, Fromentin, Tillette.

AUCHY-LEZ-LA BASSÉE (1,588 hab.) : Maire, N.; Adjoint, M. Doby. — Conseillers municipaux (16) : MM. Delcroix, Prin, Baroux, Houssin-J., Doby, Dhennin, Dubois F., Dubois A., Martin, Bavière, Cuvelier, Goulliart, Page, Armand, Duquénoy, Blondiaux.

AUDRUICK (2,703 hab.) : Maire, M. Dubrœucq; premier adjoint, M. Lecouffe ; deuxième adjoint, M. Boulloigne. — Conseillers municipaux (21) : MM. Dubrœucq, Lecouffe, Ducattez, Mitenne, Vanvincq, Dusautois, Boulloigne, Popieul G., Dereudder, Bollart, Renard, Boo, Popieul B., Dubois, Marotte, Cordier, Chrétien, Gresset, Dufay, Bailleux, Stoclin.

AUXI-LE-CHATEAU (2,860 hab.) : Maire, N.; premier adjoint, M. Dercourt; Deuxième adjoint, M. Bassaget. — Conseillers municipaux (21) : MM. Petit, Dr Beaussart, Loir, Dequen, Maincourt, Frétin, Vaudet, Dercourt, Decroix, Goddée, Vandome, Delienne, Bassaget-N., Deboffle, Beaussart L., Delgove, Normand, Devis, N., N. et N.

AVESNES-LE-COMTE (1,496 hab.) : Maire, M. Ledru ; Adjoint, M. Cambron. — Conseillers municipaux (12) : MM. Dubois, Leplant, Brocq, Ledru, Laby, Roger, Legentil, Cambron, Deneuville, Mathieu-R., Lefort et N.

AVION (2,751 hab.) : Maire, M. Piéron; premier adjoint, M. Dufresne; deuxième adjoint, M. Allart L. — Conseillers municipaux (21) : MM. Piéron, Faucqueur L.-A., Dufresne, Dépret F., Faucqueur L.-L., Guffroy, Allard, Clément, Dépret P.-A., Laly, Virel F., Dépret-R. A., Legrand, Virel L., Faucqueur N., Opigez E., Dépret, T., Lecat, Maniez, Delcourt, Rainguez L.

BAINCTHUN (1,923 hab.) : Maire, M. Widhent-L. ; Adjoint, M. Lefort, Conseillers municipaux (16) : MM. Fabre Roustand de Navacelle, Louchez-D., Bacquet P., Delvoye-P., Dupont-L., Descoqs, Cordier-H ; Lefort-Q., Ledez-M., Widhent-L., Lequien-P., Galène-B., Legrand-V., Joly, Cadet-J., Dandre.

BAPAUME (3,291 hab.) : Maire, M. Lagnier-L. ; Premier adjoint. M. Théry ; Deuxième adjoint, M. Gagny-L. — Conseillers municipaux (21) : MM. Gagny-L., Théry, Lagnier-L., Cossart. Peugniez, Pajot M., Saudemont N., François-R., Dhénin, Bouchez-L., Crinon, Pronier-H., Darras-D., Hamel-B., Amas, Viérin, Duflos, Brice, Didier, Gabry-C., Lagnier A.

BEAUMETZ-LEZ-CAMBRAI (1,240 hab.) : Maire, M. Coutant ; Ad-

joint, M. Corbier E. — Conseillers municipaux (12) : MM Delporte, Coutant, Corbier E., Noiret, Chopin, Corbier C.-L.-J., Leprand, Gorguet, Maillart, Caudrilliez, Lély-L., Wasson.

BEAUMETZ-LEZ-LOGES (584 hab.) : Maire, M. Campagne ; Adjoint, M. Ferbu. — Conseillers municipaux (12) : MM. Rose, de Resnes, Lamart, Izambart, Poullain, Choquet, Croisile, Campagne, Lesoing, Ferbu, Dorlet, Loire.

BEAURAINS (1,018 hab.) : Maire, M. Cuvelier ; Adjoint, M. Wartel. — Conseillers municipaux (12) : MM. Cuvelier, Wartel, Lefrère, Viart-B., Lequette-L., Lequette-P., Paradis, Blondel-B., Wartel A., Parenty, Blondel C., Thiébault.

BEAURAINVILLE (1,304 hab.) : Maire, M. Sailly ; Adjoint, M. Lens. — Conseillers municipaux (12) : MM. Macq, Delahaye-T., Sailly, Hecquet, Lens, Digard, Bernard, Brasseur, Dumoulin, Masson M., Rogeré, Hanocq.

BERCK (5,187 hab.) : Maire, M. Macquet A. ; Premier adjoint, M. Parmentier ; Deuxième adjoint, M. Laffillé. — Conseillers municipaux (23) : MM. Macquet A., Parmentier, Macquet J.-B., Malingre, Quettier, Bucquet-B., Beauvois, Fanthomme, Michault-R., Rivet, Drapier L., Macquet J.-D., Bouville P., Bridenne, Bouville-B., Macquet-M.-P., Cobert, Clef, Hagnéré, Laffillé, Véniel, Vimeux et N.

BERTINCOURT (1,410 hab.) : Maire, M. Savary ; Adjoint : M. Guidez. — Conseillers municipaux (12) : MM. Savary, Guidez, Harlez, Durieux, Dhomont, Dartus, Thomas, Dolez, Leplomb, Frère, Bronniart, Hénocque.

BÉTHUNE, voir page 228.

BEUVRY (3,656 hab.) : Maire, M. Vouters ; Premier adjoint, M. François A. ; Deuxième adjoint, M. Wibaut. — Conseillers municipaux (21) : MM. Malbranque, François A., Vouters, Wibaut père, Hennebelle, Gueffroy, Thorel, Blaire, Buret, François F., Fromeaux, Scailléretz, Lombart, Durteste, Lefebvre-B., Delansaye, Duplouy, François J.-B., Bailleul, Duriez et N.

BIACHE-St-VAAST (1,757 hab.) : Maire, M. Robiquet ; Adjoint, M. Bertrand. — Conseillers municipaux (16) : MM. Marmouzet, Coupé, Delacroix, Lecocq, Grodecœur, Demarquilly, Blanchet, Viseur, Asset, Monborgne, Mouilloir, Robiquet, Bétrémieux, Bertrand, Capron J.-B., Delajus.

BILLY-BERCLAU (1,840 hab.) : Maire, M. Neveu-V. ; Adjoint, M.

Leroy-V. — Conseillers municipaux (16) : MM. Neveu-V., Leroy-V., Boilly, Queva-D , Drelon, Dubois-Q., Chenu-L , Renau-Lefer Adrien, Queva E., Leroy-Ler , Wacquez-H., Dubois-D., Boulangué, Leroy-Lefer, Renau-Lefer Aug., Dubart.

BILLY-MONTIGNY (2,206 hab.) : Maire, M. Tourtois ; Adjoint, M. Alayrac — Conseillers municipaux (16) : MM. Alayrac, Portier, Lourties, Jambart, Leclercq, Hainaut, Poteau, Huleux, Dubus, Tourtois, Lebon, Gogneaux, Caron, Verlaine, Pilette, Blaise.

BLENDECQUES (2.251 hab.) : Maire, M. Houzet A. ; Adjoint, M. Peigne. — Conseillers municipaux (16) : MM. Houzet A., Gardien, Houzet G., Geudin-H., Caron, Avot-V., Bultel, Houzet J.-B., Peigne, Macquart de Terline, Groux-M., Lambin, Dusautoir-C., Cordonnier, Barrois et Roland.

BOULOGNE, voir page 228.

BOURLON (1,839 hab.) : Maire, M. de Francqueville ; Adjoint, M. Foulon. — Conseillers municipaux (16) : MM. de Francqueville, Dartois H., Lecat U., Ragon, Mayeux, Foulon, Leclercq, Pion, Cathelin, Dubois-L., Coupez, Lecat J.-B., Coquart, Carrez, Dartois F., Hombert.

BREBIÈRES (1,742 hab.) : Maire, M. Leduc ; Adjoint, M. Daix. — Conseillers municipaux (16) : MM. Daix, Lefebvre, Léger, Barlet, Leroux père, Palin, Leduc, Delettrez, Delcourt, Pruvost, Pilat, Sarazin, Pierrache, Cambray J., Cambray H. et Ternaux.

BRUAY (7,031 hab.) : Maire, M. Leroy, ✻ ; Premier adjoint, M. Mayeur-M. ; Deuxième adjoint, M. Fougerat. — Conseillers municipaux (23) : MM. Leroy, ✻, Mayeur-M., Givert père, Fougerat, Bergaud, Carnat, Lebrun, Martin, Quenelle, Maze, Pecqueur, Dourlens, Dumont, Beugin, Cousin, Hannedouche, Peset, Beauverie, Pin, Labitte, Poirier, Verbecq et Sauvet.

BUCQUOY (2,147 hab.) : Maire, M. Candelier, ✻ ; Adjoint, M. Lemaire G. — Conseillers municipaux (16) : MM. Candelier, ✻, Dehée, Lefran, Verdez, Théry C., Lagniez, Théry J.-B., Gauwin, Dewailly, Audegond-C., Delahaye, Eloy, Labouré-G., Lemaire, Muricaille et Létévé.

BULLY (3,072 hab.) : Maire. M. Brasme P. ; Premier adjoint, M. Delattre ; Deuxième adjoint, M. Dessaint. — Conseillers municipaux (21) : MM. Dumont, Dessaint, Maréchal, Rotteleur, Dercourt, Rombeau, Delattre, Deguffroy, Brasme P., Mayeur, Potier, Dambrine, Fauquette, Caron, Lecocq, Legrand, Delay, Gronier, Clément, Bailliot, Dr Swynghedauw.

BURBURE (1,392 hab.) : Maire, M. Legay ; adjoint, M. Durot. — Conseillers municipaux (12) : MM. Legay, Toffart, Lalin, Déjardin, Durot, Dave, Cavignaux, Blanquin, Decroix père, Porès père, Vincent, Février.

BUSNES (1,538 hab.) : Maire, M. Thulliez; Adjoint, M. Queste-D. — Conseillers municipaux (16) : MM. Thulliez, Leriche H., Lustre, Caron, Queste-D., Leclercq, Dufour père, Flament, Béhin, Rischebé, Desprey, Menche de Loisne, Queste C., Cantraine, Leriche C., Roussel-D.

CALAIS (58,969 hab.) : Maire, M. Paclot Em. ; premier adjoint, M. Delsart ; deuxième adjoint, M. Bruyère ; troisième adjoint, M. Apeness. — Conseillers municipaux (34) : MM. Ravisse, Delsart, Dewavrin, Apeness, Darquer, Lavoine, Wintrebert, Gilbert, Cadart, Roussez, Deras, Delattre, Seys, Dr Cuisinier, ✱, Beaurin, Bruyère, Paclot, Crochez, Leroux, Druelle, Pierru, Mage, Declercq, Drouard, Hembert, Quint, Bourré, Dereudre-D., Manouvrier, Andrieux, Salembier, Delcluze, Admont.

Bureaux. — Secrétaire en chef : M. Leleu. — Auxiliaires : MM. de Capol et Ducreux. — Etat-civil : M. Lodvin, chef de bureau ; MM. Fasquel, Duvivier et Caron, employés. — Comptabilité : M. Dufeutrelle. — Listes électorales : M. Delplace. — Bureau militaire : M. Dubois, chef de bureau ; M. Chiffard, employé. — Bureau des contributions : M. Roussel. — Archiviste : M. Reboul.

Service des bâtiments. — Architecte : M. Bellier. — Dessinateur, chef de bureau : M. Limousin. — Piqueur des travaux : MM. Dogny et Lenoir.

Service de la voirie. — Ingénieur-voyer : M. Dagniault. — Chef de bureau : M. Michel. — Comptable : M. Duhamel père. — Dessinateur : M. Duhamel fils. — Piqueurs des travaux : MM. Dubron et Gellé.

CALONNE-SUR-LA-LYS (1,633 hab.) : Maire, M. Seuwin ; Adjoint, M. Lamant. — Conseillers municipaux (16). MM. Maniez, Gombert, Seuwin, Jourdain, Fauqueur, Brassart, Pruvost, Wicquart, Lamant, Lévêque-F., Bernard F., Delesalle, Delannoy, Bernard-P., Roussel A., Roussel E.

CAMBRIN (412 hab.) : Maire, M. Lesage ; Adjoint, M. Queva. — Conseillers municipaux (10) : MM. Lesage, Lhermitte, Dupont, Gantier, Queva, Catez, Daussy, Bocquet, Delavalle, Buriez.

CAMPAGNE-LES-HESDIN (1,126 hab.) : Maire, M. Morel ; Adjoint, M. Varlet — Conseillers municipaux (12) : MM. Morel, Bras-

seur, Poignant, Nourtier, Levecque, Pichonnier, Varlet, Vélat, Lœuillet, Bonvoisin, Vallois, Godrant.

CARVIN (7,808 hab.): Maire, M. Baggio; premier adjoint, M. Liermain; deuxième adjoint. M. Doisy. — Conseillers municipaux (23): MM. Menu-L., Pipelart, Baggio, Liermain, Nuguet, Doisy, Riquoir, Sougey, Schneider, Merlier, Legroux L., Legroux A., Hottin, Dupont-D., Baudoux, Duponchelle, Dr Daubresse, Legay, Deligne, Mouton, Dr Robert, Dupret, Carlier.

CHOCQUES (1,817 hab.): Maire, M. Marsil J.-B.; Adjoint, M. Pottiez J. — Conseillers municipaux (16): MM. Roussel, Delannoy, Marsil L., fils, Haviez, Pottiez J., Sénéchal, Marsil J.-B., Occre, Pottiez A., Caron, Béhin, Delefortrie, Dubout, Rolin, Louchart, Brassart.

CONDETTE (1,077 hab.): Maire, M. Huret-Lagache, ✻; Adjoint, M. Bouly. — Conseillers municipaux (12): MM. Huret-L., ✻, Bouly, de Boncourt, Bigot-D., Lambert, Lacroix, Bodart, Butel, Frézel, Raut-L., Marmin-N., Simon.

COULOGNE (1,267 hab.): Maire, M. Clipet; Adjoint, M. Robbe-W. — Conseillers municipaux (12): MM. Ritaine, Robbe-W., Gellé-D., Dumont, Guilbert-B., Drain-F., Clipet, Méquinion, Gerrebout-L., Lefebvre-T., Foulon, Sergeant.

COURCELLES-LEZ-LENS (1,472 hab.): Maire, M. Delaby; Adjoint, M. Duprez. — Conseillers municipaux (12): MM. Pachy, Hacart, Facompré, Coupet, Tincq, Pinte, Duprez, Mazingue, Richard, Delaby, Lefebvre, Wattelier.

COURRIÈRES (3,460 hab.): Maire, M. Breton L; premier adjoint, M Bouchez; deuxième adjoint, M. Mastain C. — Conseillers municipaux (21): MM. Lottin L., Bauve, Breton, Duhem-D., Hugot J.-B., Hugot Jh, Machez, Lottin F., Bouchez, Delahaye Ch., Tenré, Mastain L., Devisse, Delahaye L., Lhoste-C., Buisine, Tailliez, Carpentier, Dernoncourt, Mastain C., Chuine.

CRÉQUY (1,172 hab): Maire, M. Merlen-D.; Adjoint, M. Bracquart-B. — Conseillers municipaux (12): MM. Dufourny-M., Bracquart-B., Demagny-B., Merlen-D., Briche, Caron-P., Flory-R., Feutrel-B, Lejosne-D., Brebion-D. J.-B., Brebion D.-A., Bracquart-L.

CROISILLES (1,508 hab.): Maire, M. Damien; Adjoint, M. Milon M. — Conseillers municipaux (16): MM. Fulloy, Damien, Savary, Demory, Milon M., Leblanc, Flament, Carlier, Mouvielle, Ryckelynck, Paul, Warnier, Plouviez, Ficheux B., Gaveau et N.

DAINVILLE (1,139 hab.) : Maire, M. Daullé; adjoint, M. Morel. — Conseillers municipaux (12) : MM Daullé, Legrand-D , Ossart, Danchin-M , Morel, Mustin-B. Jh., Payen, Coupé-F., Mustin-M., Libert, Truffier, Beaurain.

DESVRES (4,487 hab.) : Maire, M. F. Vincent : premier adjoint, M. Guyot ; deuxième adjoint, M. Fourmaintraux-C. — Conseillers municipaux (23) : MM. Vincent J., Guyot-G., Allan-T., Croquelois-A , Vincent-D., Serry-V., Framezelle, Moine-B., Level, Delenclos-O., Théry-C , Fourmaintraux-Courq., Boulanger-V., Harlé-L., Décobert-R., Harelle, Fourmentraux-Car., Neuville-A., Lengagne-D., Ducrocq, Hiard-D., Magnier, Dr Stopin.

DOHEM (1,039 hab.) : Maire, M. Leroux ; adjoint, M. Devin.—Conseillers municipaux (12) : MM. Vittu, Fasquelle, Leroux, Carliez, Devin, Pecqueur, Braure. Canlère, Ansel, Saison, Dulot, Bonnière.

DOURGES (1,208 hab.) : Maire, M. Cauvet de Blanchonval ; adjoint, M. Wartelle. — Conseillers municipaux (12) : MM. Rucar-G. N., Tavernier-W. J., Wartelle, Debeaumont, Houssin, Olivier, Tavernier-G., Gruyelle, Rucar J. fils, Rucar F.-R., Bras, Cauvet de Blanchonval.

DOUVRIN (2,204 hab.) : Maire, M. Lecocq ; adjoint, M. Bavière. — Conseillers municipaux (16) : MM Pasquier-L., Huleux, Monvoisin J., Decourcelle. Lerdeman, Lecocq, Delecour C., Pasquier A., Monvoisin P , Courouble, Bavière, Lelong, Delcour J., Hiest, Queva, Guilluy.

ECOURT-ST-QUENTIN (1,890 hab.) : Maire, M. Godefroy Alf.; adjoint, M. Sergeant. — Conseillers municipaux (16) : MM. Bourgeois, Deloffre H , Daussy, Sergeant, Duflos, Mercier, Deloffre P., Déjardin, Maton-M., Malderrez, Lagrange, Godefroy, Mathon Th , Coquel, Boilet, Bridel.

ECQUES (1,381 hab.) : Maire, M. Delohen ; adjoint, M. Legrain. — Conseillers municipaux (12) : MM. Dubois, Delohen, Bailly-L., Delhelle, Bienaimé, Legrain, Legrand, Bultel, Bruge, Bourdrel, Joly, de Lengaigne du Chocquel.

ENQUIN (1,002 hab.) : Maire, M. Mahieu H , ✠ ; adjoint, M. Mahieu E. — Conseillers municipaux (12) : MM. Pruvôt, Desprey, Mahieu H., ✠, Delgéry, Cleuet, Mahieu E., Thiébaux, Clairet, Clément, Froideval, Pamart, N...

EPERLECQUES (2,233 hab.) : Maire, M. Colin-R. ; adjoint, M. Héban. — Conseillers municipaux (16) : MM. Héban, Legrand, Colin-R.,

Boutoille, Seigre, Colin I., Cocquempot, Dereudre L.-M., Billain, Roels-R., Taffin de Givenchy, Dereudre J.-B., Derain, Carré, Lampstaes, Billiet.

ÉTAPLES (3,342 hab.) : Maire, M. Bigot-D.; premier adjoint, M. Delaporte-S.; deuxième adjoint, M. Prévost. — Conseillers municipaux (21): MM. Caloin L., Delaporte-S., Ramet-A., Prévost, Billiet, ✠, Pannier-C., Roy, Boulanger-L., Bigot-D., Bigot E., Dumoulin-B., Morel-P., Caloin-P., Duhamel-P., Bigot-C., Morel A., Willio, Bailliet-P., Lefranc-C., François et N.

EVIN-MALMAISON (1,055 hab.) : Maire, M. Legroux ; adjoint, M. Pottiez. — Conseillers municipaux (12) : MM Potiez, Coquant P.-A., Pollart, Hérent, Legroux, Dubois, Chuesne, Rémy, Wartelle, Coquant L., Delobel, Couture.

FAMPOUX (1,031 hab.): Maire, M. Sébert N., adjoint, M. Moncomble. — Conseillers municipaux (12) : MM. Brassart, Caupin A., Sébert H., Moncomble, Sébert N., Bécu, Bauchet, Dehée, Roaux, Caupin, Honoré, Héroguelle.

FAUQUEMBERGUES (992 hab.) : Maire, M. Senlecq ; adjoint, M. Bonnière C. — Conseillers municipaux (12) : MM. Joly, Senlecq H., Alloy, Dégremont, Deligne, Bonnière C., Senlecq T., Libaux, Delecourt, Savaëte, Lourdel, Ritaine.

FERFAY (1,038 hab.) : Maire, M. Pohier ; adjoint, M. Lemort. — Conseillers municipaux (12) : MM. Duhamel, Lecocq, Morel, Bouxin, Foulon, Lemort, Février, Pohier, Malle, Dufour, Lekieffre-B., Delerue.

FERQUES (1,235 hab.) : Maire, M. Battel C. ; adjoint, M. Battel A. — Conseillers municipaux (12): MM. Mansel, Deligny, Battel C., Battel A., Delsaux, Sauvage, Prudhomme, Fontaine, Bonningues, Hautefeuille, Vidor, Hamy.

FESTUBERT (1,303 hab.): Maire, M. Brasme Ch. ; Adjoint, M. Delavalle — Conseillers municipaux (12): MM. Brasme Ch., Delemarre, Duriez, Delavalle, Dassonville, Carrez, Bocquet, Gallet, Hochart, François-F., Bouchez, Robiquet-A.

FIENNES (1,020 hab.) : Maire, M. Noyel ; Adjoint, M. Noël-T. — Conseillers municipaux (12) : MM. Noël-T., Lebeurre, Hamy, Martin, Roches, Delattre, Noyel, Autricque, Dubois, Leglàive, Noël-S., Gugelot.

FLEURBAIX (2,544 hab.) : Maire, M. Galland ; Premier adjoint,

M Valenducq-L.; Deuxième adjoint : M Traisnel. — Conseillers municipaux (21) : MM. Valenducq-L.. Hennion. Feutrie N., Feutrie-C, Brame L, Martin, Traisnel, Duquesne, Quennelle, Galland, Courdent. Meurin, Lejosne, Charlet, Leplus. Delebarre E., Parsy, Bouquet, Delebarre D, Masure, Barbry.

FOUQUIÈRES-LEZ-LENS (1.417 h.) : Maire, M. Déprez-R.; Adjoint, M. Desruelles-C. — Conseillers municipaux (12) : MM. Lerouge, Déprez, Monvoisin, Desruelles, Dautricourt, Tincq, Désir, Wantiez, Denoyelle, Cordier, Dassonville, Caron.

FRÉVENT (4,332 hab.) : Maire, M. le baron de Fourment, ✻; Premier adjoint, M Fonfaye-L.; Deuxième adjoint, M. Sacleux. — Conseillers municipaux (23) : MM. Sacleux-B., baron de Fourment, ✻, Wintenberger, Géry, Fiquet, Parmentier, Lemaire, Fontaine. Revilion, Martel, Briet, Hubert, Bornay, Herbout, Vermel, Coquidé. Doyen, Gacquer, Fonfaye-L., de Moncheaux, Demailly, Pasquirs et N.

FRUGES (3,172 hab.) : Maire, M Fauvelle : Premier adjoint, M. Brasseur; Deuxième adjoint, M. Planque. — Conseillers municipaux (21) : MM. Fauvelle, Lecucq-C., Williard, Brasseur, Vasseur, Démenneville, Planque, Lefebvre-F, Briet, Thillier-C., Decréquy, Trunet. Lecocq-L.; Boudenoot, Pidoux-D., Descamps-C, Graffigne-G, Williard-D., Labitte-E, Edouart-L. et N.

GIVENCHY-EN-GOHELLE (1,584 hab) : Maire, M. Detournay; Adjoint, M. Leroux-R. — Conseillers municipaux (16) : MM. Leroux-R., Detournay, Wagon-C., Crétal-D., Leflon, Huleux, Lelong J., Viseux A., Lelong J.-B., Crétal-L., Baillet, Viseux F., Viseux-L., Hochin, Derny, Leclercq.

GONNEHEM (1,752 hab.) : Maire, M. Costenoble; Adjoint, M. Lefranc. — Conseillers municipaux (16) : MM. Costenoble, Dauchy, Béhin-L., Lecouffe, Barois, Desmaretz, Villers, Lefranc, Cayet, Louchart, Duquesne-B., Dusannoy, Martin, Barbaut-T., Delval, Facon-S.

GRAINCOURT-LEZ HAVRINCOURT (1,419 hab) : Maire, M. Lenoir; Adjoint, M. Baratte — Conseillers municipaux (12) : MM. Lenoir, Baratte, Candeliez, Masson. Dauchez, Duhamel, Delsalle, Wiart, Deharveng, Camiez, Coupez, Dazin.

GUINES (4,374 hab) : Maire. M. Boulanger-N.; Premier adjoint, M. de Guizelin; Deuxième adjoint, M. Watel. — Conseillers municipaux (23) : MM. Bernamont-L., Dernis-T., de Guizelin, Boulanger-N., Popieul-B., Rohart-B., Loyer-L., Godefroy, Marquis-R., Guilbert-L, Lenclos-G., d'Angerville, Watel-C., Ruffin, Beaugrand-H,

Duquénoy, Wallet-L., Fontaine-D., Hamerel, Leclercq-D.. Pierru, Wagon-D., Capez-B.

HARDINGHEN (1,214 hab.) : Maire, M. Leglaive ; Adjoint, M. Noël. — Conseillers municipaux (12) : MM. Noël, Taverne, Hamy, Bertrand, Leglaive, Watel, Garasse, Lelièvre du Brœuille, Lebeurre, Fréel, Hamerel, Prince.

HARNES (3,429 h.) : Maire, M. Déprez A., ✻ ; Premier adjoint, M. Delvallez-M. ; Deuxième adjoint, M. Cailliez. — Conseillers municipaux (21) : MM. Déprez A., ✻, Bailliez, Laurent, Delvallez-M., Dupont-B., Boursier, Lucas-P., Dacheville, Bauduin, Sauvage, Maréchal, Fauqueur, Bouthemy, Cailliez, Virel-M., Delattre-L., Lemière, Rachenne, Lucas L., Tourtois, Try.

HAVRINCOURT (1,181 hab.) : Maire, M. le Marquis d'Havrincourt, O, ✻ ; Adjoint, M. Cottrez. — Conseillers municipaux (12) : MM. le Marquis d'Havrincourt, O. ✻, Molin, Cagnion, Derguesse, Thétart J.-B., Podevin, Cottrez, Delamotte, Lefranc, Thétart N., Derly, Laude.

HÉNIN-LIÉTARD (7,848 hab.) : Maire, M. Gruyelle-M. ; Premier adjoint, M. Hurez ; Deuxième adjoint, M. Becq. — Conseillers municipaux (23) : MM. Debonte, Gourlet, Voisin, Gruyelle-M., Becq, Duranel, Garez-G., Caullet, Bia H., Théry, Thelliez, Galland L., Bernard, Lefebvre, Dancoisne, Froissart, Ramon, Beauvois, Lewalle, Hurez, Galland H., Campion, Boulinguez.

HERMIES (2,623 hab.) : Maire, M. Chopin L. ; Premier adjoint, M. Richard O. ; Deuxième adjoint, M. Chopin-M. — Conseillers municipaux (21) : MM. Chopin-M., Machon C., Richard O., Gernez E., Pochebonne, Savary, Chopin L., Machon J.-B., Hombert L., Parel, Ricque, Gernez J.-B., Richard Ild, Corbier-B., Gernez B., Richard Fr., Delbarre, Leloir, Richard-Font., Hombert H., Dhénin.

HERSIN-COUPIGNY (4,175 hab.) : Maire, M. Daquin ; Premier adjoint, M. Brassart J.-B. ; Deuxième adjoint, M. Faucquette. — Conseillers municipaux (23) : MM. Lheureux, Lemaire, Daquin, Lecat, Plumecocq, Faucquette, Carré, Jardel, Fougerolle, Brassart J.-B., Jacquemont, Brassart E., Hu, Morel, Liébert, François C., Clément, Foulon, Fardel, Bonnel, François F., Mahée, Gérard.

HESDIN (3,401 hab.) : Maire, M. Lereuil ; Premier adjoint, M. Brullé ; Deuxième adjoint, M. Willame. — Conseillers municipaux (21) : MM. Brullé, Lereuil, Willame, Domont, Seillier, Gosse, Boulard, Leverd, Rabache, François, Lebrun-F., Gamblin, Boidin, Beauvais,

Brebion L. fils, Bouverne, Tamisier, Guyot, Barizien dit Babilan, Moreau, Carpentier.

HEUCHIN (633 hab.) : Maire, M. Cocud ; Adjoint, M Delepouve. — Conseillers municipaux (12) : MM. Flament, Cocud, Pagniez, Rolland, Delepouve, Laquay, Barbier, Vizerie, Vincent, Derollez, Marquant, Viscart.

HINGES (1,097 hab.): Maire, M. Codron-R.; Adjoint, M. Bernard. — Conseillers municipaux (12) : MM Bernard, Fruchart, Jacquin, Denœud, Bar, Salomé, Louchart, Codron-R., Delassus, Bernard, Dequiret, Mariage.

HOUDAIN (1,404 hab.) : Maire, M. Daix ; Adjoint, M Lequien M. — Conseillers municipaux (12): MM. Détappe, Lequien.M., Fleury Cayet, Duflos, Tacquet, Durant, Delautre, Daix, Carré, Debeugny, Hannebique.

HUCQUELIERS (688 hab.): Maire, M. Grard ; Adjoint, M. Ousselin. — Conseillers municipaux (12) : MM. Grard, Minet, Bataille, Frammery, Mailly-D., Ousselin, Raquet, Fayolle, Coffre, Moitier, Butor-B , Roussel.

INCHY (1,004 hab.) : Maire, M. Lagrange ; Adjoint, M Broy-D.— Conseillers municipaux (12) : MM. Lagrange, Broy-D., Deleau, Provino, Chopin, Broy L., Cormont, Théry, Théron, Cappon, Facon, Proyart.

ISBERGUES (2,157 hab) : Maire, M. Boulinguez ; Adjoint, M. Legrand. — Conseillers municipaux (16) : MM. Boulenger, Gamblin, Boulinguez, Cantraine, Lefebvre, Dufour, Douillet, Delmaire, Bourez, Balza, Berdou, Duhamel, Héringhuel, Legrand, Carlier, Rose.

LABUISSIÈRE (1,101 hab.): Maire, M. Guio ; Adjoint, M. Hennebel. — Conseillers municipaux (12) : MM. Hennebel, Duquénoy, Guio. Durant, Buchart, Capron C., Duranel, Capron O., Covez, Duez, Rocourt, comte Léon de Riencourt.

LACOUTURE (1,982 hab.) : Maire, M. Delehelle ; Adjoint, M. Meaux L — Conseillers municipaux (16) : MM. Lequien, Meaux, Denœud, Hernu, Delehelle, Marsy, Lefrancq, Cruppe, Pottier, Rattel, Carrez, Legrand, Mouquet, Hennebelle, Barbaut, Blondiaux.

LAPUGNOY (1,478 hab.) : Maire, M. Louchart ; Adjoint, M. Toursel. — Conseillers municipaux (12) : MM du Hays, Toursel, Pruvost, Viez, Bouchart, Brige, Bout, Louchart, This, Raoult, Roger, Castelain.

LAVENTIE (4,095 hab.) : Maire, M. Bavière ; Premier adjoint, M. Meaux Ch ; Deuxième adjoint, M. Grard. — Conseillers municipaux

(23) : MM. Hameau J.-B., Grard, Vanbesien, Dumont, Gruson, Legrand C., Barrois, Meaux Ch., Legrand J.-B., Lemarre, Delebarre, Vermès, Billiet, Levaast, Walnart, Bavière, Delory, Duquesne, Marsy, Hameau A., Willebien, Loison, Taffin.

LEFOREST (1,625 hab.) : Maire, M. Renard-V. ; Adjoint, M. Vallin H. — Conseillers municipaux (16) : MM. Miquet P.-A., Renard-V., Lingrand, Guizelin, Hérent, Vallin-M., Royaux, Renard L., Vallin-H., Porez, Vallin J., Belval, Décloquement, Quinquet, Miquet J.-B., N.

LENS (11,780 hab.) : Maire, M. Frémicourt-D ; Premier adjoint, M. Froissart ; Deuxième adjoint, N. — Conseillers municipaux (27) : MM. Bollaert, ✻, Monchy, Mercier, Glorian, Hugot, Alexandre, Froissart, Frémicourt-B., Béhal-M., Deligne, Bauduin Frémicourt-D., Wagon, Lampin, Troy, Lequette, Hache, Dufresne, Douez, Béhal-L., Garbez, Raison, Leroy, Pranger, Bruyère, Béhal V., Brassart.

BUREAUX. — Secrétaire en chef : M. Hocquet. — Employés : MM. Delplace et Alexandre.

LE PARCQ (712 hab.) : Maire, M. Poissant ; Adjoint, M. Carpentier. — Conseillers municipaux (12) : MM. Dacquin, Poissant, Noé, Lombart, Carpentier, Arnaut Hannedouche, Lesot F., Comartin, Lesot J.-B., Déprès, Tilliette.

LE PORTEL (5,392 hab.) : Maire, M. Sauvage ; Premier adjoint, M. Cœugnet ; Deuxième adjoint, M. Delforge. — Conseillers municipaux (23) : MM. Rivière, Delplanque, Libert, Honoré, Ledoux, Coppin, Cœugnet, Tronchon, Sauvage, Germe, Delforge, Bourgain-B., Sard, Bourgain-Pauchet, Bourgain P.-F., Dupont, Caron, Chatnelin, Gournay, Lobez, Sorret, Duval, Tiénaux.

LESTREM (3,074 hab.) : Maire, M. de la Giclais ; Premier adjoint, M. Bourdon ; Deuxième adjoint, M. Lefrancq G. — Conseillers municipaux (21) : MM. Bocquet, Wattez, Daquin H., Bouquet, Lefrancq E., Caron, Bridoux, Lefrancq G., Marquilly, Ficquet, Bourdon, Fruchart, Daquin L., Hernu, Douay, Lévêque, Joye, Maniez, Bridel, de la Giclais, Bréhon.

LE TRANSLOY (1,531 hab.) : Maire, M. Normand Ad. ; Adjoint, M. Malet-R. — Conseillers municipaux (16) : MM. Daillet, Normand Ad., Cottel, Tailliandier, Tarlier A., Capon H., Normand A., Malet-R., Capon E., Bédu, Trevaux, Wargniez, Lépine, Coquel, Malet G., Capon M.

LICQUES (1,386 hab.) : Maire, M. Lalou ; Adjoint, M. Tiquet. —

Conseillers municipaux (12): MM. Lalou, Tiquet, Caux, Thorel, Maffrand, Clipet, Bacquet, Caron D., Gavelle, Caron A., Cocquempot, Butor.

LIÉVIN (10,718 hab.): Maire, M. Schmidt ; Premier adjoint, M. Caron ; Deuxième adjoint, M. Pamart. — Conseillers municipaux (27): MM. Laurent A., Lebas-V., Lebas-D, Caron, Dubus, Thobois, Delaby, Bridoux, Deretz, Biat, Delcourt. Frémicourt, Laurent F., Viala, Descendre, Schmidt, Puchois, Boncourt, Lobry, Fénelon, Fréville, Dilly, Pamart, Lehut, Ansart, Lamandin, Sorreaux.

LILLERS (7,473 hab.): Maire, M. Fanien ; Premier adjoint, M. Lefebvre ; Deuxième adjoint, M. Théret. Conseillers municipaux (23): MM. Macaire, Landeau, Fanien, Lecouffe, Walimbo, Canda, Théret, Dequiedt, Leroy, Thulliez, Féron, Laversin, Baux, Godefroy, Brongniart. Bérode, Lefebvre, Delelis, ✵, Bailly, Therry, Gilly, Courboin, Deletaille.

LOCON (1,326 hab.): Maire, M. Bréhon Osc. ; Adjoint, M. Leplus. — Conseillers municipaux (12): MM. Beccue, Coupin, Dissaux, Bréhon, Leplus, Mercier, Pénin, Facon, Dubois, Brassart, Caron, Duprez.

LONGUENESSE (1,104 hab.) : Maire, M. Platiau F., ✵ ; Adjoint, M Bailleux. — Conseillers municipaux (12): MM Delforge, Bailleux, Darques, Foviaux, Hermant R., Hurtevent. Platiau F., Bocquet, Hermant-L., Jude, Lemaire, Podevin.

LOOS (2,933 hab.): Maire, M. Petit A.; Premier adjoint, M. Crépin; Deuxième adjoint, M. Bailliet. — Conseillers municipaux (21) : MM. Crépin, Gouillard, Lanciaux, Minche, Colard, Caron, Petit A., Delplace, Logez, Bailliet, Eslan, Berthe J.-B., Carpentier, Meurdesoif, Petit C., Fauquembergue, Berthe L , Sergeant, Tourbez, Losson, Villet.

LORGIES (1,286 hab.) : Maire, M. Cuvelier ; Adjoint, M. Hennion. — Conseillers municipaux (12) : MM. Lenfant, Delebarre, Lorthios, Vittu, Delebecque, Bécu, Leroy, Hennion, Cuvelier, Appourchaux, Cuignet, Delelis.

LUMBRES (1,374 hab) : Maire, M. Rouyer ; Adjoint, M. Broncquart. — Conseillers municipaux (12): MM. Broncquart, Rouyer, Avot, Decroix, Petit, Delhelle, Defiez, Neveu, Goidin, Fenet, Esbraire, Hochart.

MAMETZ (1,282 hab.) : Maire, M. Rolin ; Adjoint, M. Faucon — Conseillers municipaux (12) : MM. Rolin, Massart, Lemaître C. (de Crecques), Lemaître C. (de Marthes), Levecque, Bourdrel, Lemaître A , Faucon, Becquart, Delvart, Scat, Boulin.

MARCK (2,618 hab.) : Maire, M. Becquet ; Premier adjoint, M. Paris ; Deuxième adjoint, M. Adam. — Conseillers municipaux (21) : MM. Becquet, Paris, Adam, Dufeutrelle, Noyer, Wissocq, Goret, Petit, Agnéray P.-L., Hamerel, Debuche, Lefebvre, Duchâteau, Deléglise, Masset, Francoville, Butez, Agnéray J.-F., Bruxelles, Monart, Declémy F.

MARLES (1,789 hab.) : Maire, M. Lechevalier ; Adjoint, M. Bois. Conseillers municipaux (16) : MM. Lemaire, Bois, Garéneaux, Lechevalier, Blary, Roudet, Fanien, Cousin, Demaretz, Evrard, Carlier, L., Dupuis, Carlier J.-B., Gressier, Fruchart, Bart

MARŒUIL (1,715 hab.) : Maire, M. Topart ; Adjoint, M. Finet-Leq. — Conseillers municipaux (16) : MM. Mayeur-L. Vénacque, Finet-Leq., Leblanc, Puchois, Topart, Quinion, Dourdain, François, Finet-Leb., Déplanque, Delalé, Pochet, Mayeur-D., Dambrine, Delaby.

MARQUION (817 hab.) : Maire, M. Deleau ; Adjoint, M. Lagrange E. — Conseillers municipaux (12) : MM. Gourdin, Delsaux, Lagrange E. Dumont, Obled, Ledoux, Coasne, Lagrange Z., Deleau, Pérus, Frémery, Deloffre

MARQUISE (3,390 hab.) : Maire, M. Pérus ; Premier adjoint, M Dubos : Deuxième adjoint, M. Hénon-L — Conseillers municipaux (23) : MM. Dhéronval, Hénon-F., Hénon-L., Pérus, Taverne, Gruson, Montenuis, Randon, Godard, Dutertre, Broutta, Bertin, Quenu, Battel, Hennequin, Lavoisier, Bléard, Georgi, Adam, Martinet, Lécaille, Lorgnier, Dubos.

MAZINGARBE (3,762 hab.) : Maire, M. Deligne V ; Premier adjoint, M. Quoirez ; Deuxième adjoint, M. Lefebvre F. — Conseillers municipaux (23) : MM. Carlier Fl., Béharelle, Deligne, Carlier Fr., Duwez, Lefebvre, Magret, Henneguet, Lenfant, Hachin, Quoirez, Bayart, Plet, Gauliez, Dercourt, Dreulle, Delettré, Crépin, Léglise, Maréchal, Lebon, Ludet, Martin Jh.

MÉRICOURT (2,626 hab.) : Maire, M. Legentil P. ; Premier adjoint, M. Lhomme ; Deuxième adjoint, M. Bar. — Conseillers municipaux (21) : MM. Dépret, Macquart, Legentil P., de Bailliencourt, Lefebvre Ch., Lodieu, Hennebelle, Sémin, Lhomme, Bar, Blaise, Haverlant, Legroux, Desbleumortiers, Dussart, Caullet, Bernard, Dehée, Degroisse, Lefebvre Ad., Mathelin.

METZ-EN-COUTURE (1,552 hab.) : Maire, M. Manoury ; Adjoint, M. Cousin. — Conseillers municipaux (16) : MM. Laguiller N.,

Manoury, Godin, Goubet, Dollet, St-Amand, Paillet, Lesage, Lalisse, Lagrené, Laguiller L., Cousin, Déhon, Tabary H., Tabary M., Clavier.

MEURCHIN (1,182 hab.) : Maire, M. Courtecuisse ; Adjoint, M. Deleruyelle. — Conseillers municipaux (12) : MM Courtecuisse, Bernard, Deleruyelle, Dussart, Masclef, Desion C., Druelle, Desion P., Caby, Dablin, Deroy, Grenier.

MONT-BERNANCHON (1,263 hab) : Maire, M. Leplus; Adjoint, M. Jude Fr. — Conseillers municipaux (12) : MM Demailly, Stérin Démaretz, Gombert, Jude, Guisse, Martiaux, Lemille, Gavrel, Thomas, Leplus, Delobel.

MONTIGNY-EN-GOHELLE (1,260 hab.) : Maire, M. Gourlez ; Adjoint, M. Waterlot. — Conseillers municipaux (12) : MM. Gourlez, Gambier, Lampin, Bauduin, Poivre, Bartier, Waterlot, Liégeois-B, Desruelles, Becquet, Tondelier, Liégeois F.

MONTREUIL, voir page 229.

MONT-St ELOY (1,202 hab.) : Maire, M. Gernez ; Adjoint, M. Obeuf J.-B. — Conseillers municipaux (12) : MM. Obeuf J.-B. Démolin, Vte de Brandt de Galametz, Gernez, Hurtrel O., Callaux, Obeuf A., Obert, Cuvellier, Dubron, Beugnet, Alexandre.

MOULLE (1,482 hab.) : Maire, M. Degrave Emm. ; Adjoint, M. Devienne. — Conseillers municipaux (12) : MM Degrave, Colin, Denis, Bayard, Calonne, Baroux, Guilbert, Scheercousse, Hermary, Clay, Bollart, Peltier.

NEUFCHATEL (1,111 hab.) : Maire, M. Darsy ; Adjoint, M. Grard. — Conseillers municipaux (12) : MM. de Rocquigny, Lefebvre, Wacogne E., Darsy, Hache, Grard, Monsigny, Ponton, Wacogne L., Sollier, Juilien, Cuvillier.

NEUVILLE-St-VAAST (1,326 hab.) : Maire, M Durant ; Adjoint, M. Stenne. — Conseillers municipaux (12) : MM. Stenne, Durant, Decoin, Ségard E., Caudron, Ségard-D., Godart, Batique, Bourdrez, Picavet, Leclercq et N.

NŒUX-LEZ-MINES (4,905 hab.) : Maire, M. Fouquenelle père ; Premier adjoint, M. Bridoux ; Deuxième adjoint, M. Leblan. — Conseillers municipaux (23) : MM. Opigez, Warembourg, Obry, Descamps, Fouquenelle père, Sans, Potaux R., Marlière, Hannedouche père, Lesur, Brice, Cocquerelle, Bernière, Potaux L., Leblan, Dehaye, Dennetière, Béharelle, Bridoux, Tournier, Lecat, Clément, Pégart.

NORRENT-FONTES (1,342 hab.) : Maire, M. Cossart ; Adjoint, M. Willay. — Conseillers municipaux (12) : MM. Willay, Hannotte, Gouillart, Boutenel, Wambergue, Cossart, Matton, Duhamel, Réant, Beugin, Berthelet, Lourme.

NORTKERQUE (1,096 hab.) : Maire, M. Vanuxem ; Adjoint, M. Bloume. — Conseillers municipaux (12) : MM. Vanuxem, Bloume, Payelleville, Daniel, Boulloigne, Coolen, Marquant, Rault, Hétru, Bouret, Dubrœucq, d'Artois.

NOYELLES-GODAULT (1,449 hab.) : Maire, M. Lefebvre ; Adjoint, M. Blondeaux J.-B. — Conseillers municipaux (12) : MM. Lefebvre, Blondeaux W., Frémy, Blondeaux J.-B., Prévost, Dewez, Favier, Rochain, Herlin, Vandrotte, Mellin, Déas.

NOYELLES-SOUS-LENS (1 057 hab.) : Maire, M. Gallet ; Adjoint, M. Lemaître. — Conseillers municipaux (12) : MM. Dargencourt, Duclermortier P.-J., Willerval, Lemaître, Dorléans, Duclermortier F., Jacquart, Gallet, Duriez, Masclef, Decroix, Leclercq.

OIGNIES (1,682 hab.) : Maire, M. de Clercq ; Adjoint, M. Boulanger. — Conseillers municipaux (16) : MM. Boulanger, Blondel, de Clercq, Savary, Hennion, Duparcq, Birlouez, Carbonnel, Caron, Desprez, Pollet, Brulin, Racary, Delacourt, Boutry, Courtecuisse.

OISY-LE-VERGER (2,122 hab.) : Maire, M. Hary ; Adjoint, M. Merlin. — Conseillers municipaux (16) : MM. Dubar, Billoir, Bresselle, Doisy, Hary, Lefebvre, Merlin, Gromez, Fontaine, Delsaux, Watel, Gantier, Wagon, Duforet, Pétois, Coplo.

OUTREAU (3,622 hab.) : Maire, M. Legros E. ; Premier adjoint, M. Legros M. ; Deuxième adjoint, M. Delplanque. — Conseillers municipaux (23) : MM. Legros E., Legros M., Delplanque, Lebecq-D., Adam, Chivet, Tellier, Delorme, Vendrome, Filiatre, Lebecq-C., Flour, Bonard, Duriez, Magnier, Sauvage-P., Sauvage-D., Lanoy, Ducrocq, Labouré, Lahaye, Leprêtre, Fourdinier.

OYE (2,067 hab.) : Maire, M. Hubert-C. ; Adjoint, M. Deldrève-D. — Conseillers municipaux (16) : MM. Hubert-C., Deldrève-D., Boutoille, Hubert-N., Dupuy, Caron-B., Durie, Butez, Deldrève-V., Leclercq, Blanpain, Bayard, Bonvarlet, Touret, Caron-A., Mahieu.

PAS (803 hab.) : Maire, M. Caudron ; Adjoint, M. Mercier. — Conseillers municipaux (12) : MM. Froideval, Caron, Caudron, Labbé, Mercier, Allexandre, Mouton, Grandhomme, Lemesre de Pas, Dupont, Beaurain, Tholomé.

PERNES (1,066 hab.) : Maire, M Derocourt; Adjoint, M. Thériez. — Conseillers municipaux (12) : MM. Salmon A., Derocourt, Salmon V., Bonnière, Thériez, Tailliar, Troussel, Treuet, Lagache, Judicé, Démazure, Moricot.

PONT-A-VENDIN (1,235 hab.) : Maire, M. Cambier ; Adjoint, M. Hachin J. — Conseillers municipaux (12) : MM. Desbans, Hachin J., Cambier B., Brunelle, Hachin D., Selomme, Dewilde, Hachin D.-F., Barrez, Sénéchal, Leleu, Gambiez F.

PUISIEUX (1,457 hab.) : Maire, M. de Puisieux ; Adjoint, M. Vaquette C —Conseillers municipaux (12,: MM Bailleux, ✠, Vaquette C., Le Roux de Puisieux, Delestré A., Damade, Delestré H., Coquelle, Dufour, Philippe, Bonnay, Havet, Vaquette-D.

RÉTY (2,007 hab.) : Maire, M. Watel ; Adjoint. M. Bonningues. — Conseillers municipaux (16) : MM. Grenier de Cauville, Watel, Selingue, Lannoy, Haffringue, Ringot, Butor, Bonningues, Clabaut, Grenier A., Roguiez, Ansel, Flouret Sorriaux, Beauvois, Decrouille.

RICHEBOURG-L'AVOUÉ (1,981 hab.) : Maire, M. Martin Ch. ; Adjoint, M. Boulinguez. — Conseillers municipaux (16) : MM. Delalleau, Delangle, Deleserre, Leroy, Vittu, Legillon, Bavière, Martin Ch., Lombart, Boulinguez, Crépin, Caillez, Gruson, Leclercq, Quéniart, Lemaire.

RICHEBOURG-St-VAAST (1,055 hab.): Maire, M. Martin H.; Adjoint, M. Houdain. — Conseillers municipaux (12) : MM. Houdain, Toulotte, Hugot, Delangle Marsy, Debaque, Delannoy, Tronquoy; Durlin, Mariage, Gallo, Martin H.

RINXENT (1,915 hab) : Maire, M. Hénaux Ch. ; Adjoint, M Teilliez F. — Conseillers municipaux (16) : MM. Lambert, Gavel, Buret, Warnier, Telliez A , Hénon, Dubart, Hénaux, Lengagne, Broquet, Marmin, Teilliez F., Leurette, Caron, Pecqueux, Hamy, Lannoy.

RIVIÈRE (1,463 hab) : Maire, M. Pigache ; Adjoint, M. Ledru. — Conseillers municipaux (12) : MM. Vermel, Portebois, Dumon, Pigache, Basseux, Bouttemy, Ledru, Leroy, Level, Noiret, Laurent, Delattre.

ROBECQ (1,503 hab.) : Maire, M. Mantel ; Adjoint, M. Singer — Conseillers municipaux (16) : MM. Conseil L., Duhamel, Stérin, Conseil H., Muller, Singer, Martel, Mantel, Queste, Dumur, Debay, Lenglent, Calonne, Bouchez, Cantrainne, Trinel.

ROQUETOIRE (1,371 hab.) : Maire, M. Caron-Renault; Adjoint :

M. Foubert C, — Conseillers municipaux (12) : MM. Quétu, Bruge, Foubert, Darque, Barbier, Caron, Ledoux-R, Cordier, Fasque, Ledoux G., Fontaine, Dissaux.

RUMAUCOURT (1,069 hab.) : Maire, M. Boutemy ; Adjoint, M. Fourmaux-M. — Conseillers municipaux (12) : MM. Duprès, Sellez, Lourdel, Fourmaux P., Boutemy, Corbent, Fourmaux M., Canivet-M., Canivet-P., Wiart, Plancq, et N.

RUMINGHEM (1,089 hab.): Maire, M. Guéricy ; Adjoint, M. Canler. — Conseillers municipaux (12): MM. Hieulle, Stoclin, Bacquet, Vétu, Debarge, Wallaere, Dubrœucq, Canler, Roels, Hermel. Hocquette, Guéricy.

SAILLY-SUR-LA-LYS (2,399 hab.) : Maire, M. Lebleu ; Adjoint, M. Perche. — Conseillers municipaux (16) : MM. Perche, Boute, Réquin, Boulinguez, Leroy L., Feutrie, Vienne, Papegaey, Barbry, Lebleu, Deweine. Ployart, Salomez, Leroy A., Loridant, Huchette.

STE-MARIE-KERQUE (1,432 hab.) : Maire, M. Stoclin J.-B. ; Adjoint, M. Everard. — Conseillers municipaux (12): MM. Blondé, Stoclin J.-B., Coolen, de St-Omer, Everard, Boidin, Manche, Dubrœucq, Stoclin J., Déprey, Hiesse, Louf.

ST ETIENNE (1,463 hab.) : Maire, M. Huret ; Adjoint, M. de Haffreingue. — Conseillers municipaux (12) : MM. Huret, Destrée, Retaux, Lavillon, de Haffreingue, Ducrocq, Lanoy, Knobloch, Dufour, du Chochoy, Chivet, Brousse.

ST-FOLQUIN (1,342 hab.) : Maire, M. Lambert-E ; Adjoint, M. Vandewalle. — Conseillers municipaux (12) : MM. Brazy, Stoclin, Lambert-D., Vandewalle, Biscaras, Caron, Baron, Lambert E., Hétru, Lefebvre, Brussart et N.

ST-LAURENT-BLANGY (1,864 hab.) : Maire, M. Garnier, ✻ ; Adjoint, M. Verloin D. — Conseillers municipaux (16) : MM. Debéthune, Cauwet, Létocart, Verloin D., Bourdrez, Lemoine. Verloin E., de Bonnival, Hubert, Ledent, Boudringhin, Viart, Garnier, ✻, Lancial, Lantoine, Béloeil

ST-MARTIN-AU-LAERT (1,206 hab.) : Maire, M. Campagne ; Adjoint, M. Pouly. — Conseillers municipaux (12) : MM. Drieux, Campagne, Costeux, Pouly, Conaërt, Jude, Fichaux, Marquis, Grislin, Dénèque, Souilliez, Mahieu.

ST-MARTIN-BOULOGNE (4,295 hab.) : Maire, M. Lavoisier ; Premier adjoint, M. Lanoy ; Deuxième adjoint, M. Duhotoy.—Conseillers

municipaux (23) : MM. Lanoy, Noël-Lanoy, de Préville, G., de Préville, A., Dausque, Delobel, Blaquart, Famchon, Duhotoy, Joly, Juillien, Lavoisier, Chivet,. Lecoutre, Carpentier, Marmin, Sergent, Flahaut, Delattre, Héluigue, Fauquembergue, Cordier, Vainqueur.

St-NICOLAS-LEZ-ARRAS (1,182 hab.) : Maire, M. Gheerbrant; Adjoint, M. Grenier.—Conseillers municipaux (12) : MM. Gheerbrant, Daire, Herman. Bruguet, Lancial, Grenier, Debéthune, François, Fressin, Payen, Ternaux, Leclercq.

St-VENANT (2,914 hab.) : Maire, M. Lissacq ; Adjoint, M. Vanhoucke. — Conseillers municipaux (16) : MM. Lissacq, Conseil E., Fumery H., Flament, Demailly, Leclercq, Fumery-D., Delassus, Bart, Lotte, Conseil A., Desprez-B., Desprez E., Cappe de Baillon, Vanhoucke, Singer.

SALLAU (1,650 hab.) : Maire, M. Toulouse ; Adjoint, M. Tacquet. — Conseillers municipaux (16): MM. Toulouse, Delattre, Joly, Payen, Bernard, Darleux, Gaillard, Tacquet, Allart, Debay, Delplanque, Lassinat, Lecomte, Genty, Dehay, Hay.

SAMER (2,158 hab.) : Maire, M. Campagne ; Adjoint, M. Dezoteux. — Conseillers municipaux (16) : MM. Géneau, Campagne, Dezoteux, Sauvage C., Lemaître, Sauvage E., Bodin, Leleu, Hache, Jougleux, Durieux, Ficheux, de Beausire, Stopin, Douez, Hennuyer.

SANGATTE (2,160 hab.) : Maire, M. Deloison A. ; premier adjoint, M. Bourgois ; deuxième adjoint, M. Etienne. — Conseillers municipaux (16) : MM Etienne, Deloison A., Dupuy, Rohart, de Lamarlière, Duriez, Lapierre, Glangeaud, Gellé, Bara, Deloison J., Bourgois, Kochler, Duchateau, Hochart, Lardeur.

SERQUES (1,028 hab.) : Maire, M. Clay ; Adjoint, M. Courquin. - Conseillers municipaux (12) : MM. Helleboid A., Guilbert, Broquet, Hocquet, Senlecq, Clay, Platiau, Courquin, Lahaye, Lelièvre, Hielle, Helleboid E.

SOUCHEZ (1,031 hab.) : Maire, M Morel ; Adjoint, M. Lallart. — Conseillers municipaux (12) : MM. Delabre, Lallart-M., Mignotte, Morel, Cayet, Lallart A., Lehu, Dumont, Marcon, Galvaire, Thorel et N.

THÉROUANNE (1,002 hab.) : Maire, M. Valois; Adjoint, M. Faucon G.—Conseillers municipaux (12) : MM. Constant, Azelart, Faucon G., Sagnier, Dufour, Méquignon, Binet, Valois, Belquin, Constant, Faucon C, Véniel.

TILQUES (1,158 hab.) : Maire, M. Legrand ; Adjoint, M. de St-Jean Lebel. — Conseillers municipaux (12) : MM. Taffin de Tilques, Dassonneville, Legrand, de St-Jean-Lebel, Dubuis, Lurette, Bédague, Bocquet, Verbrègue, Mièze, Beaudoin, Delattre.

TOURNEHEM (1,044 hab) : Maire, M. Vandroy ; Adjoint, M. Liné. Conseillers municipaux (12) : MM. Vandroy, Liné, Bal, Saison, Fouble, Guillummette, Baude, Pley, Leroy, Soupé, Olivier, Alluin.

VAULX-VRAUCOURT (1,603 hab.) : Maire, M. Dollé ; Adjoint, M. Dropsy.— Conseillers municipaux (16) : MM. Dollé, Dropsy, Goubet, Bachelet, ♣, Hombert, Decoint, Dupin. Tournant, Martin, Déhon, Desèvre, Lefebvre A., Peugnet, Huré, Bourdon et N.

VENDIN-LE-VIEIL (1,329 hab.) : Maire, M. Wanty ; Adjoint, M. Delemailly. — Conseillers municipaux (12) : MM Derot A , Blanchant, Wanty, Derot J., Delemailly, Decarnin, Buquet H., Lestoquoy, Duclermortier, Blondel, Buquet L, et N.

VERMELLES (2,485 hab.) : Maire, M. Bréhon ; Adjoint, M. Delory. — Conseillers municipaux (16) : MM. Bréhon, Goulliart, Pruvost, Deleruyelle, Pirckher, Wattebled, Annequin, Dautricourt, Truffiez, Delory H., Griboval, Duthérage, Sintive, Raison, Larivière, Gontier.

VIEILLE-EGLISE (1,024 hab.) : Maire M. Wissocq ; Adjoint, M. Butez — Conseillers municipaux (12) : MM. Delplace, Basset, Lheureux-B., Butez A., Vital, Schoonaert, Lheureux-Louf, Drincqbier, Butez I., Ammeux, Wissocq, Fasquel E

VIMY (1,602 hab) : Maire, M. Larivière Clovis ; Adjoint, M. Larivière-J — Conseillers municipaux (16) : MM. Larivière-J , Larivière-A , Polart A., Larivière-Cresson, Vérez, Lhomme, Larivière Clovis, Coquidé, Willemetz, Hette, Billet, Larivière F., Larivière V., Polart F., Deloffre, Leclercq.

VIOLAINES (1,225 hab.) : Maire, M. Debourrez ; Adjoint, M. Guffroy. — Conseillers municipaux (12) : MM. Duhayon, Descat, Prémecque, Dubrulle, Debourrez, Pollet, Mahieu, Lecocq, Courdain, Guffroy, Claie, Paqué.

VITRY-EN-ARTOIS (2,865 hab.) : Maire, M. Vaillant C. ; premier adjoint, M. Castille ; deuxième adjoint, M. Petit. — Conseillers municipaux (21) : MM. Vaillant C., Caridroit, Dhamy, Damlencour, Leconte, Leroy, Mortreux, Castille, Delcroix, Delplanque, Dessaint, Vaillant G., Devred, Hutin, Carpentier, Wartel, Favreuil, Petit, Coplo, Bajeux, Corenflos.

WIMILLE (2,408 hab.) : Maire, M. de Ledinghen ; Adjoint, M. Lavoine.—Conseillers municipaux (16) : MM. de Ledinghen de Froissy, Lavoine, Calais de Lahodde, Lorge de Lamarlière, de Bosny de Rosny, Beutin, Guilbert, Loire, Lambert, Dobelle, Atteleyn, Boutillier, Butez, Leborgne, Noel, Lefèvre.

WINGLES (2,406 hab.) : Maire, M. Marquilly Em. ; Adjoint, M. Hermant. — Conseillers municipaux (16) : MM. Dutilleul, Gaillard, Marquilly Em , Hermant, Lefebvre, Thérage, Trognon, Dubois, Marquilly M., Moreau, Lobidel, Marquilly Ern , Tancrez, Marquilly-P , Théry, Greniez.

WISSANT (1,091 hab) : Maire, M. Fourdin ; Adjoint, M Tiquet — Conseillers municipaux (12) : MM Paillard, Fourdin, Lefebvre, Dufour, Top, Honvault, Dezoteux, Darré, Duval, Beauchant, Tiquet et N.

WIZERNES (1.997 hab.) : Maire, M. Dambricourt ; Adjoint, M. Obert. — Conseillers municipaux (16) : MM. Dambricourt, Brogniart, Huchette V., Geudin, Obert, Hébant, Dufay, Huchette H., Fournier, Libersart, Carraux, Hannebicque, Delrue, Saison, Bourdrel, Decléty.

ZUTKERQUE (1,619 hab.) : Maire, M. Bouret-B. ; Adjoint, M. Haeü. — Conseillers municipaux (16) : MM. Minebois C , Darquer, Haeü, Delcroix, Bouret-B., Bouret-D., Popieul D., Bouchez-V., Meulenart, Meullemeestre, Vanvincq, Minebois-T , Bouchez-L , Popieul-L., Lalou, Lesage-L.

SAPEURS-POMPIERS.

La garde nationale sédentaire a été dissoute par la loi du 25 août 1871. Il n'a été fait exception que pour les corps de sapeurs-pompiers. La réorganisation de ces corps a fait l'objet d'un règlement d'administration publique, en date du 29 décembre 1875 (*Voir Annuaire* de 1882 (p. 82).

Corps de Sapeurs-pompiers organisés dans le département du Pas-de-Calais,

conformément au décret du 29 décembre 1875.

—

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Compagnies.

Arras, 250 hommes. — Capitaine-commandant : M. Carré Alcide. — Lieutenants : MM. Lantoine F. et Ducoin Jh. — Sous-lieutenants : MM. Révillion L. et Harduin Jules.— Chirurgien-sous-aide-major : N.

Bapaume, 52 hommes. — Capitaine : M. Pronier Florimond. — Lieut. : M. Dhénin Lucien. — Sous-lieut. : M. Gilles Alexandre.

Courcelles-le-Comte, 52 hommes. — Capitaine : M. Sergeant Adolphe. — Lieut. : M. Béhal Louis. — Sous-lieut. : M. Théry Emile.

Pas, 61 hommes. — Capitaine : M Caron Henri. — Lieut. : M. Lefebvre Jules. — Sous-lieut : M. Froideval Alphonse.

Wanquetin, 53 hommes. — Capitaine : M. Caudron Joseph. — Lieut. : M. Loir Oscar. — Sous-lieut. : M. Lemaire Narcisse.

Subdivisions.

Ablain-St-Nazaire, 30 hommes. — Sous-lieut. : M. Breuvart Auguste.

Achicourt. 35 hommes. — Sous-lieut : M. Fourmeaux Louis.

Agny, 21 hommes. — Sous-lieut : M Dorlet Amédée.

Amplier, 42 hommes. — Lieut. : M. Bordez Alphonse. — Sous-lieut : M. Gosset Emile

Avion, 41 hommes. — Lieut. : M. Peltier Charles — Sous-lieut. : M. Maniez Charles.

Bailleul-sir-Berthoult, 26 hommes. — Sous-lieut. : M. Dupuich François.

Baralle, 16 hommes. — Sous-lieut : M. Lantoine Hubert.

Barastre, 15 hommes — Sous-lieut. : M. Demoncheaux.

Beaumetz-lez-Cambrai, 28 hommes. — Sous-lieut. : M. Membré François.

Beaumetz-lez-Loges, 20 hommes. — Sous-lieut. : N.

Beaumont, 40 hommes. — Sous-lieut. : M. Pocquet Alfred.

Boiry-Becquerelle, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Sergeant Remy-Paul.

Bois-Bernard, 42 hommes. — Lieut : M. Bontemps père.— Sous-lieut. : M. Maniez Xavier-Marie.

Bucquoy, 41 hommes — Lieut. : M. Dewailly François. — Sous-lieut. : M. Debeugny Joseph.

Carency. 28 hommes. — Sous-lieut. : M. Blaire Augustin.

Chérisy, 25 hommes. — Sous-lieut : M Ditte Louis.

Croisilles, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Milon Modeste.

Dainville, 31 hommes. — Sous-lieut. : M. Morel Paul.

Duisans, 27 hommes. — Sous-lieut. : M. Delval Désiré.

Ecourt-St-Quentin, 28 hommes. — Sous-lieut. : M. Leclère Albert.

Etaing, 24 hommes. — Sous-lieut : M. Brice Désiré.

Gavrelle, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Leclercq Gustave.

Graincourt-lez-Havrincourt, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Dazin Charles.

Hamelincourt, 15 hommes. — Sous-lieut.: M. Dhénin Albert.

Halloy, 36 hommes. — Sous-lieut. : M. Thuillier-Bouthors.

Haplincourt, 14 hommes. — Sous-lieut. : M. Nizart Alp.

Hébuterne, 15 hommes. — Sous-lieut. : M. Lefebvre Augustin.

Hermies, 28 hommes. — Sous-lieut. : M. Richard Ildephonse.

Le Transloy, 21 hommes. — Sous-lieut. : M. Fessier Léandre.

Martinpuich, 14 hommes — Sous-lieut. : M. Leclercq Jules.

Metz-en-Couture, 25 hommes — Sous-lieut. : M. Manoury Franç

Mont-St-Eloy, 45 hommes. — Lieut. : M. Obœuf Joseph. — Sous-lieut : M. Rousseau Adolphe.

Morchies, 35 hommes. — Sous lieut. : N.

Neuville-Vitasse, 26 hommes. — Sous-lieut.: M. Rincheval Joseph.

Oisy-le-Verger, 14 hommes. — Sous-lieut. : M. Moreau Antoine.

Orville, 33 hommes. — Sous-lieut. : M. Leroy Marcel.

Palluel, 26 hommes. — Sous-lieut. : M. Dordain Philippe.

Plouvain, 25 hommes. — Sous-lieut. : M Coupé Théodule.

Quéant, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Bachelet Léon.

Quiéry-la-Motte, 25 hommes. — Sous-lieut.: M. Courtois Auguste.

Roclincourt, 21 hommes — Sous-lieut. : M. Poquet Adolphe.

Rœux, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Péru Clovis.

Rumaucourt, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Plancq Henri.

Sailly-au-Bois, 15 hommes. — Sous-lieut : M. Havet Alexandre.

Ste-Catherine, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Cresson Alfred.

St-Laurent-Blangy, 40 hommes.—Sous-lieut. : M. Leroux Ludovic.

St-Nicolas, 41 hommes. — Lieut.: M. Herman Edouard — Sous-lieut. : N.

Sauchy-Cauchy, 18 hommes. — Sous-lieut. : M. Dumont Pierre.

Souchez, 26 hommes. — Sous-lieut : M. Flandrin Eugène.

Tilloy-lez-Mofflaines, 41 hommes. — Lieut.: M. Mangin Alphonse. — Sous-lieut.: M. Prangère Alfred.

Vaulx-Vraucourt, 25 hommes. — Sous-lieut.: M. Desèvre Gaston.

Villers-au-Flos, 15 hommes. — Sous-lieut. : M. Hollande-Sellier.

Vis-en-Artois, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Décaudin Gustave.

Wailly, 29 hommes — Sous-lieut. : M. Allart Augustin.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Compagnies.

Béthune, 151 hommes. — Capitaine en premier : M. Outrebon Alphonse. — Capitaine en second : M. Dégez Tiburce. — Lieutenant

en premier: M. Outrebon Charles.—Lieutenant en second : M. Senis Jules.— Sous-lieutenants: MM. Mahieu Aristide et Outrebon Albert

Bully-Grenay, 51 hommes.—Capitaine: M Labbé Clovis.—Lieut.: M Beaucamp François. — Sous-lieut. : M Maréchal Adolphe.

Carvin, 72 hommes. — Capitaine : M. Destailleur J.-B. — Lieut.: M. Vansteenkiste Alfred — Sous-lieut. : M. Pavy Omer.

Courrières, 54 hommes. — Capitaine : M. Clément Gilbert-Pierre-Joseph. — Lieut.: M. Delahaye Charles-Marie-Louis. — Sous-lieut.: M. Marchand Albert-Louis.

Harnes, 54 hommes. — Capitaine : M. Try Alphonse. — Lieut. : M Maréchal Charles. — Sous-lieut. : M. Debarge Charles.

Hénin-Liétard, 51 hommes. — Capitaine : M. Wantiez Jules. — Lieut : M. Campion Charles. — Sous-lieut. : M Pavy Maximilien.

Laventie, 53 hommes. — Capitaine: M. Grard Louis. — Lieut. : M. Delbarre Louis. — Sous-lieut. : M. Marsy Alexandre.

Lens, 51 hommes. — Capitaine : M Spriet Gustave. — Lieut : M. Sauvage Paul. — Sous-lieut. : M. Glorian Edouard.

Liévin, 80 hommes. — Capitaine : M. Lobry Louis — Lieut. : M. Lebas François. — Sous-lieut. : M. Bridoux Léonce.

Lillers, 69 hommes. — Capitaine : M. Pottier Auguste. — Lieut : M Guyot Joseph. — Sous-lieut. : M. Linez Louis-Henri.

St-Venant, 53 hommes. — Capitaine : M. Gheerbrant Eugène. — Lieut. : M. Maës Constantin. — Sous-lieut. : M. Lissacq Fleury.

Subdivisions.

Allouagne, 20 hommes. — Sous-lieut. : M. Penet Léandre.

Beuvry, 50 hommes —Lieut.: M. Hennebelle Léon —Sous-lieut : M. Wibaut Justin, fils.

Blessy, 21 hommes. — Sous-lieut. : M. Glachon Emile.

Bourecq, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Warpot Emile.

Chocques, 30 hommes. — Sous-lieut. : M. Glorieux Gustave.

Courcelles-lez-Lens, 25 hommes. — Sous-lieut. : M Mazingue J.

Cuinchy-lez-La Bassée, 25 hommes. —Sous-lieut.: M. Martin Louis.

Dourges, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Tavernier Elie.

Ecquedecques, 30 hommes. — Sous-lieut. : M. Chrétien Hippolyte

Estevelle, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Druelle Antoine.

Estrée-Blanche, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Régnier Justin.

Evin-Malmaison, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Legroux Pierre-Louis.

Festubert, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Bocquet Clovis.

Fouquières-lez-Lens, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Goube Guislain.

Ham-en-Art., 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Silvestre Henri.
Hersin-Coupigny, 26 hommes — Sous-lieut : M Baudelle Emile.
Houdain, 35 hommes. — Sous-lieut. : M. Lequien Charles.
Lambres, 26 hommes. — Sous-lieut, N.:
Lapugnoy, 30 hommes. — Sous-lieut : M Roger Ferdinand.
Leforest, 25 hommes. — Sous-lieut : M. Lugrin Hyacinthe.
Loison, 25 hommes — Sous-lieut. : M Hollande J.-B.
Loos, 23 hommes. — Sous-lieut. : M. Delambre Pierre.
Mametz, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Delmaire Victor.
Mazingarbe, 25 hommes. — Sous-lieut : M. Leufant Hyacinthe.
Meurchin, 20 hommes. — Sous-lieut. : M. Lefebvre Servais.
Montigny-en-Gohelle, 20 hommes. — Sous-lieut. : M. Liégeois François-Auguste.
Nœux, 29 hommes. — Sous-lieut. : M. Légart J.-B.
Noyelles-Godault, 35 hommes — Sous-lieut. : M. Vandrotte Pierre.
Pont-à-Vendin, 35 hommes. — Sous-lieut. : M. Hachin François.
Richebourg-St-Vaast, 41 hommes. — Lieut. : M. Marsy Désiré. — Sous-lieut. : M. Martin Henri.
Sailly-la-Bourse, 27 hommes — Sous-lieut.: M. Beaufort Gustave.
Sains-en-Gohelle, 20 hommes. — Sous-lieut. : M. Roger Cyrille.
St-Hilaire-Cottes, 30 hommes. — Sous-lieut. : M. Blarel Augustin-Alphonse.
Vendin-le-Vieil, 40 hommes. — Sous-lieut. : N.
Vermelles, 31 hommes. — Sous-lieut. : M. Bréhon Augustin.
Violaines, 25 hommes. — Sous-lieut. : N.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Compagnies.

Boulogne, 151 hommes. — Capitaine-commandant : M. Langlet Jules — Capitaine en second : M. Caruel Jules. — Lieutenants : MM Varlet Victor et Julien Charles. — Sous-lieutenants : MM. Vilin Louis et Henrich François. — Chirurgien-sous-aide-major : M le Dr Filliette Adolphe.

Calais, 151 hommes. — Capitaine en premier : M. Delabie Louis. — Capitaine en second : M. Boin François. — Lieut. : MM Ringot Henri et Desseilles Henri. — Sous-lieut. : MM. Vermesch Jean-Louis et Gest Alfred.

Desvres, 51 hommes. — Capitaine : M. Level-Fourmaintraux Louis. — Lieut. : M. Delenclos-Ogez. — Sous-lieut : M. Lengagne Adolphe.

Guînes, 55 hommes. — Capitaine : M. Vuillemin. — Lieut. : M. Dubois — Sous-lieut. : M. Leroy-Fontaine Victor.

Le Portel, 55 hommes. — Capitaine : M. Gournay François. — Lieut. : M. Dezoteux Louis — Sous-lieut. : M. Desenclos Armand.

Marquise, 51 hommes. – Capitaine : N. — Lieut. : M. Hénon Constant. — Sous-lieut. : M. Roussel Antoine.

Samer, 57 hommes. — Capitaine : M. Delbé Augustin. — Lieut. : M. Dezoteux Charlemagne. — Sous-lieut. : M. Fourcroy François.

Subdivisions.

Licques, 41 hommes. – Lieut. : M. Clipet Alfred. – Sous-lieut M. Hamy François.

St-Etienne, 14 hommes. — Sous-lieut. : M. Levillain Charles.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Compagnies.

Beaurainville, 67 hommes. — Capitaine : M. Dupré Félix. — Lieut. : M. Marcq Aimé. — Sous-lieut. : M. Delahaye Joseph.

Conchil-le-Temple, 51 hommes. — Capitaine : M. Leblond Alf. — Lieut : M. Leblond Paul. — Sous-lieut. : M. Manier Louis.

Fruges, 51 hommes. — Capitaine : M. Caron Charles-Jh. — Lieut. : M. Déprez Jules — Sous-lieut. : M. Merger Clément.

Hesdin, 101 hommes — Capitaine : M. Macron François, Lieut. : M. Froideval Jules. — Sous-lieut. : MM. Florent Charles et Carpentier Joseph.

Montreuil, 51 hommes. – Capitaine : M. Dupré François. — Lieut. : M. Hocq Alphonse. — Sous-lieut. : M. Dupont Edmond

St-Josse, 51 hommes — Capitaine : M. Godin Louis. — Lieut. : M Delacroix Alfred. — Sous-lieut. : M. Dubois Alexandre.

Verton, 52 hommes. — Capitaine : M. Racine Jacques. — Lieut. : M. Patte Achille — Sous-lieut. : M. Béthouart Adéodat.

Subdivisions.

Aubin-St-Vaast, 9 hommes. — Sous-lieut. : M. Poirier Emile.

Bourthes, 41 hommes. — Lieut. : M Pruvot-Leduc. — Sous-lieut. : M. Feutry Jean-Marie

Cavron-St-Martin, 30 hommes — Sous-lieut : M. Delwaulle Adolphe.

Ecuires, 25 hommes. — Sous-lieut : M. Graveline François.

Fressin, 20 hommes. — Sous-lieut. : M. Germain Philogone.

Groffliers. 18 hommes. — Sous-lieut : M. Béguin Julien.

Hucqueliers, 28 hommes. — Sous-lieut. : M. Mayeux Camille.

Labroye, 20 hommes. — Sous-lieut. : M. Royelle Paul.

Nempont-St-Firmin, 19 hommes. — Sous-lieut. : M. Savoye Jh.

Neuville-sous-Montreuil, 20 hommes. — Sous-lieut. : M. Bridoux Louis.

Rang-du-Fliers, 15 hommes — Sous-lieut. : M. Quennehem Josse.

Saulchoy, 20 hommes. — Sous-lieut. : M. Tétart Alfred.

Waben, 41 hommes. — Lieut. : M. Girandon Charles. — Sous-lieut. : M. Tétu Joseph.

Wailly, 28 hommes. — Lieutenant : M. Bloquel Alphonse. — Sous-lieut. : M. Crista Louis

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

Compagnies

St-Omer, 158 hommes. — Capitaine-commandant : M. Pruvost Charles. — Lieut. : MM. Blondel Antoine et Leverd Edouard. — Sous-lieut. : MM. Cabaret Gustave et Adrien Alfred. — Chirurgien-sous-aide-major : M. Bernard Gustave.

Aire, 66 hommes. — Capitaine : M Divoor Louis. — Lieut. : M Casiez Bertin. — Sous-lieut. : M. Serlooten Charles.

Ardres, 60 hommes. — Capitaine : M. Telliez Charles. — Lieut. : M. Deléglise Ch.-Louis — Sous-lieut. : M Cato Joseph.

Audruick, 64 hommes. — Capitaine : M Dufay Jules. — Lieut. : M. Baudrez Aristide. — Sous-lieut. : M. Leulliette Gustave — Chirurgien-sous-aide-major : M. Zibelin Polinis.

Fauquembergues, 57 hommes — Capitaine : M. Bonnière Constantin. — Lieut. : M. Deligny André. — Sous-lieut. : M. Monsigny Augustin.

Subdivisions

Arques, 50 hommes. — Lieut. : M. Laheyne Oscar. — Sous-lieut : M. Denaës Henri.

Blendecques, 43 hommes. — Lieut. : M. Picot Arthur. — Sous-lieut. : M. Lambin Eusèbe.

Helfaut, 35 hommes. — Lieut. : M. Obert Jules. — Sous lieut. : M. Lenoble Sigismond.

Lumbres, 31 hommes. — Sous-lieut. : M. Delhelle Emile.

Mametz, 25 hommes. — Sous-lieut : M. Delmaire Victor.

Nordausques, 20 hommes — Sous-lieut. : M Brunet Joseph-Clément.

Nortkerque, 17 hommes. — Sous-lieut. : M. Bouret Victor.

Racquinghem, 25 hommes. — Sous-lieut : M. Hermant Joseph-François.

St-Martin-au-Laërt, 25 hommes. — Sous-lieut. : N.

Tatinghem, 41 hommes. — Sous-lieut. : M. Bocquet Jules.

Thérouanne, 38 hommes. — Sous-lieut. : M. Delahodde Ernest.

Tournehem, 41 hommes. — Lieut. : M. Guillummette Henri. — Sous-lieut. : M. Quéval Isidore.

Wizernes, 33 hommes. — Lieut. : M. Huchette Henri. — Sous-lieut. : M. Dufay Louis.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Compagnies.

Aubigny, 62 hommes. — Capitaine : M. Ansart Louis. — Lieut. : M. Masset François-Edmond. — Sous-lieut. : M. Damiens Henri.

Avesnes-le-Comte, 52 hommes — Capitaine : N. — Lieut. : N. — Sous-lieut : M. Dubois-Florent.

St-Pol, 67 hommes. — Capitaine : M. Beutin Louis. — Lieut. : M. Leclercq François. — Sous-lieut. : M. Laigle Léonce.

Sus-St-Leger, 62 hommes. — Capitaine : M. Lesot Clovis. — Lieut. : M. Bouret Victoric. — Sous-lieut. : M. Caron Léon.

Tincques, 51 hommes. — Capitaine : M. Lepeuple Henri. — Lieut. : M. Carré Léonce. — Sous-lieut. : M. Barlet Siméon.

Subdivisions.

Bonnières, 25 hommes. — Sous-lieut. : M. Bouffel Edouard.

Fillièrres, 26 hommes. — Sous-lieut. : M. Fourcroy Placide.

Gennes-Ivergny, 28 hommes. — Sous-lieut. : M. Dautriche Charles.

Le Ponchel, 20 hommes. — Sous-lieut. : M. Sellier Léon.

OCTROIS MUNICIPAUX

Arras. — Préposé en chef : M. Héroghier Alexandre. — Brigadier-inspecteur : M. Couteau. — Receveur à l'abattoir : M. Blondel Amédée — Receveurs : MM. Bienfait, Rumaux, Duval, J. Lambert, Westerloppe A., Delaporte et Delansorne ; 25 préposés-surveillants et 3 surnuméraires.

Bapaume. — Préposé en chef : M. Domont. — Receveur central : M. Jacquin ; 1 surveillant.

Béthune. — Préposé en chef : M. Lemmens J. — Contrôleur : M. Obry. — Receveur central : M. Carré. — Receveurs : MM. Dusautoir, Boyaval, Maniez, Varez, Lamoril ; 7 surveillants.

Bruay. — Receveur : M. Thisse J.-L.

Bully. — Receveur : M. Leroux H. ; 2 surveillants.

Carvin. — Recevèur : M. Destailleur ; 4 surveillants.

Harnes — Receveur : M. Bailliez J.-F. ; 1 surveillant.

Hénin-Liétard. — Receveur : M. Montigny Auguste ; 4 surveillants.

Lens. — Receveur : M. Lesot ; 9 surveillants.

Liévin. — Receveur : M. Delaby M. ; 1 surveillant.

Lillers. — Préposé en chef : M. Vasseur. — Receveur : M. Bailly François ; 9 surveillants.

St-Venant. — Receveur central : M. Maës C. — Receveur à l'introduction : M. L. Février ; 2 surveillants.

Boulogne. — Contrôleur, chef du service : M. Lesot. — Contrôleur : M. Brebion. — Receveur central : M. N. — Receveurs : MM. Delassus, Picard, Pauchet, Hézèques, L. Haigneré, Lapierre, Anquez, Bruche, Leroy, Loisel et Malle ; 2 brigadiers, 3 sous-brigadiers, 2 vérificateurs et 35 préposés-surveillants.

Calais. — Préposé en chef : M. Leborne. — Contrôleur : N. — Receveur central : M. Quéhen Ed. — Receveurs : MM. Beaugrand, Lheureux (abattoir nord), Cocquempot, Mackré, Renault, Caron, Héruy, Penel (abattoir sud), Castière, Lefebvre, Pezé, Lavoye, Brebion, Toulotte. — Receveurs-adjoints : MM. Cattez, Roche et Marquant. — Brigadier-ambulant : M. Douilly Om. — Sous-brigadiers : MM. Poillon, Deligny et Fouré ; concierges : M. Belgrand (abattoir nord), M. Fayolle (abattoir sud) ; 36 surveillants.

Desvres. — Receveur : M. de Ste-Maresville Denis ; 2 surveillants.

Guînes. — Receveur : M. Thiévart.

Le Portel. — Receveurs : MM. Duval L. et Bouhelier C. ; 1 surveillant.

Marquise. — Receveur : M. Caulier-Hamy ; 3 surveillants.

Outreau. — Receveur central : M. Durand L. — Receveurs de sections : MM. Dagbert J.-L. et Belloy L.-P.

St-Martin-Boulogne. — Receveur central : M. Morin Ant. — Receveurs : MM. Butin, Delassus, Dupuis L. et Baret.

Wimille. — Receveur central : M. Leclercq P.-J.-B. ; 4 receveurs-adjoints.

Montreuil. — Préposé en chef : M. Thuillier F.-Jh ; ✻. — Receveurs : MM. Miard, Thénot, ✻, et Sénard ; 5 surveillants.

Berck. — Receveur : M. Baillet Joseph.

Fruges. — Receveur : M. Lejeune L. ; 2 surveillants.

Hesdin. — Receveur : M. Florent. — Préposés : MM. Benezy et Detœuf.

St-Omer. — Préposé en chef : M. Deperrois. — Contrôleur : M. Lavoine. — Receveurs : MM. Pelcat, Lemaire H., Merlier Eug, Brocq, Bourbon, Cléty et Brulin ; 11 préposés-surveillants et 3 surnuméraires.

Aire. — Surveillant principal : M. Leroux J. — Receveurs : MM. Masset, Martel et Descamps Lucien. — Receveur à l'abattoir : M. Hanon ; 3 surveillants ; 2 surnuméraires.

St-Pol. — Receveur : M. Thellier ; 2 surveillants.

Avesnes-le-Comte. — Receveur : M. Delaby-Crespin ; 2 surveillants.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.

Caisses d'épargne.

Les caisses d'épargne sont instituées par décrets du Pouvoir exécutif rendus dans la forme des règlements d'administration publique. L'initiative officielle de leur création appartient aux Conseils municipaux ; il est permis à tous les citoyens de la provoquer.

Les caisses d'épargne sont administrées par des comités de direction à la nomination des corps municipaux ; leur personnel est ainsi composé :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Arras. — ***Président :*** M. le Maire. — ***Vice-président*** : M. Guérard, juge d'instruction. — ***Secrétaire :*** M. Carlier Eug, ✵.

Administrateurs : MM. Demay-Taillandier, Lecesne père, ✵, Tricart Léopold, Bouchez-Béru, Ricouart, ✵, Dupont Edm., Houriez D., Legentil-Trannin, Boyenval-Bellet, Faubon, Hannebicque J, Truffier Eug., Broutin Th., Bourgois, Michonneau-Jude, Huchette P. et Paillard-Burnier.

Caissier : M. Lancial F. — ***Contrôleur :*** M. Leflon. — ***Employés*** : MM. Lodieu et Ducro. — ***Garçon de bureau :*** M. Gauthier.

Bapaume (1). — ***Président*** : M. le Maire.

Administrateurs : MM. Leféhure-Bonnart, Decauquy, Guibet, Page, Lagnier Alf., Duflos, Peugniez, Théry Aimé, François-Ramart, Viérin, Dhénin V., Théry-Tournant, Cossart Emile et N.

Caissier : M. Prevost Ernest. — ***Contrôleur :*** M. Véret.

(1) Succursale à Hermies, sous-caissier ; M. Pruvost.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune (1).—*Président* : M. le Maire —*Vice-président:* M. Jévin.

Administrateurs : MM. Baudel, Bar-Caron, Ch. Outrebon, Bresselle, Dehesdin, Al. Sy, Lanthonne, Hanon-Sénéchal, Martin Ch., Desrameaux, Herreng-Blocquet, Dutilleul, Flament-Roussel, Grisse et Jévin.

Caissier : M. E Delassus. — *Employés*: MM. Godart, Mackereel et Masset.

Lens. — *Président :* M. le Maire.

Administrateurs: MM. Deligne H., cons. mun., Hugot, cons. m., ✠, Pollet Ed., Grodecœur J.-B., Lantoine-Lefebvre, Béhal Aug., Grodée, Schmidt et Bia (à Liévin), Bar Aug. (à Méricourt), Deligne Ad. (à Sallau), Peltier L., ✠ (à Avion), Stiévenart, Sauvage P., Wagon.

Caissier : M. Becquet Léandre. — *Aide-caissier* : M. Hocquet.

Lillers. — *Président* : M. le Maire.

Administrateurs: MM. Lefebvre-Lobry, Turlotte, Bailly Al., Allexandre Ad., Hulleu N., Pouille, Macaire J., Théret L., Frémicourt, Fanien Osc., Salomé Art., Gilly, Gervais, Godefroy.

Caissier : M. Joubert Abel.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE

Boulogne (2).— *Président:* M. le Maire.— *Vice-président* : M. Audibert, O. ✠. — *Secrétaire* : M. Sagnier-Christol.

Administrateurs : MM. Marchand, Minet, Péron J., Aug. Bonnet, Buret-Wallet, Briffart, Dewisme, F. Harrewyn, Lafontaine-Carette, ✠, Bilbocq N., Lemaître Em., Lelong et Lequeutre F.

Calais (nord) (3). — *Président* : M. le Maire. — *Vice-président* : M. Vilain. — *Secrétaire* : M. Fasquel Léon.

Administrateurs : MM. Leroux, Lateux père, Dumont, Castaing-Leclercq, Noyer Ern., Nicolle, Delplace, Agnéray, Delsart J., Druelle-Monthaye et Mage.

Caissier : M. Bonvarlet.

(1) Succursale à Nœux-lez-Mines, sous-caissier : M. Dehaye.

(2) Succursales à Desvres, sous-caissier : M. Ansel ; à Guînes, sous-caissier, M. Beaugrand ; à Marquise, sous-caissier : M. Leporcq Ed. ; à Samer, sous-caissier : M. Durieux.

(3) Succursales à Oye, sous-caissier : M. Châtilliez ; et à Ardres, sous-caissier : M. Bonnataque.

Calais (sud). — ***Président*** : M. le Maire. — ***Vice-président*** : M. Vaillant-Noël. — ***Secrétaire*** : M. Dupont Edm.

Administrateurs : MM. Banquart Aug., Bodel-Cornemuse, Bruyère H., Cadart Alb., Carneau-Deplanche, Declercq Aug., Denquin Om.. Lavoine P., Lelièvre-Dubrœuille, Lemaître H., Quint G., Boucher H.. Dagbert L. L. et Joire J.

Caissier : M. Fasquel.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Berck. — ***Président*** : M. le Maire.

Administrateurs : MM. Bucquet J.-B., Louart Aug., Parmentier Alph., Rivet P., Beauvois Ad., Clef P., Macquet P., Fanthomme Ars., Malingre P., Macquet J.-B., Delarue M., Lafille Ed., Bouville P., Quettier Désiré et Michault-Rivet.

Caissier : M. Legros.

Etaples. — ***Président*** : M. le Maire. — ***Vice-président*** : M. Deboffe. — ***Secrétaire*** : M. Lamotte Aug.

Administrateurs : MM. Andrieux, Boulanger, Caloin-Prud'homme, Delaporte-Sidney, Prévost Ch., Buquet, Morel J., Deboffe, Dumoulin, Fourrier, Prud'homme-Bonvoisin, Morel Al. et Willo Ad.

Caissier : M. Pannier.

Hesdin (1). — ***Président*** : M. le Maire. — ***Vice-président*** : M. Prévost de Courmières.

Administrateurs : MM. Dourlens, Leverd, Carpentier Em,, Willame, Dubois Am. fils, Boulard P., Danvin Arist., Harlé, Noizet, François, Brebion, Hallette et Lebrun-Hermand.

Caissier : M. Thellier.

Montreuil. — ***Président*** : M. le Maire. — ***Vice-président*** : M. Dubourg V. — ***Secrétaire*** : M. Charpentier.

Administrateurs : MM. Dubourg, Duval J., Charpentier, Holleville, le Gressier de Bellannoy, Goujon, Hocq Alph., Delenclos, François, Gobert-Selingue, Dumont, Dupont, Manier J., Becquart et Bardin.

Caissier : M. Lecomte Alfred.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Aire. — ***Président*** : M. le Maire.

Administrateurs : MM. Lemoine-Dumont, Lalande aîné, Dufait,

(1) Succursale à Auchy-lez-Hesdin, sous-caissier : M. Vasseur.

Pauchet, Robichez, Delbende F., Caron P., Vanhoucke, Wallart, Suby et d'Hagerue, Margollé, Sando.

Caissier : M. Tabart.

St-Omer. — ***Président honoraire*** : M. Félix le Sergeant de Monnecove, ✻. — ***Président*** : M. Lefebvre du Prey. — ***Vice-président*** : M. le Sergeant de Monnecove Alb. — ***Secrétaire*** : M. F. Doazan.

Administrateurs : MM. Leroux-Hellemans, Lengaigne Ed., Deschamps de Pas L., ✻, Cortyl V., Duquesnoy G., Révillion, de Bailliencourt dit Courcol, d'Hailly G., Decroos, notaire.

Caissier : M. Hanon. — *Caissier-adjoint* : M. Filleul.

Auxi-le-Château. — ***Président*** : M. le Maire.

Administrateurs : MM. Dercourt P., Loir Alph., Duquesnoy Ach., Decroix A., Maincourt-Dufossé, Delgove F., Cendre L., Petit N., Petit-Bolin, Bassaget, Vaudet, Parvillers, Clercq, Deboffe, Devis.

Caissier : M. Froissart.

St-Pol. — ***Président*** : M. le Maire.

Administrateurs . MM. Lefebvre, Dumont, Becquart, Pruvost, Gaquerre, Pinon, Raux, Polart, Vasseur Ed., Bécart et Guille.

Caissier : M. Carette.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Les Monts-de-Piété sont des établissements de prêt sur nantissement ou sur gage mobilier. Leur administration est confiée à un Conseil et à un Directeur. Les membres du Conseil sont nommés par le Préfet et choisis, un tiers dans le Conseil municipal, un tiers parmi les administrateurs des établissements de bienfaisance et un tiers parmi les autres citoyens domiciliés dans la commune. Ils sont renouvelés par tiers tous les ans et indéfiniment rééligibles.

Le Pas-de-Calais compte trois Monts-de-Piété, établis à Arras, Boulogne et Calais.

Arras. — ***Administrateurs*** : **MM. le Maire d'Arras, président ; Ledieu Elie, ✻, Dumez F., Dupont Edm., G. Caron, Wartelle Em., Ricouart, ✻, Lemaître F. et Bureau père.**

Directeur : **M. V. Barbier. —** ***Employés*** : **M. Flour, payeur. — M. Cauchy, commis aux dégagements. — M. Schmitt, garde-magasin. — Estimatrice : Mme Schmitt. — Garçon de bureau : M. Masson Henri.**

Boulogne. — ***Administrateurs*** : **MM. le Maire de Boulogne, président ; Lipsin, vice-président ; Audibert, O. ✻, Briffard père, Parmentier P., Quenel J.-B. et N.**

Directeur : M. Watbled. — *Employés* : M. Louis Bénard, secrétaire du conseil d'administration. — N., caissier. — M. Poure, appréciateur. - MM. Fournier Eugène, Fournier Prudent, Fontaine et Racine, commis. - Stubert Achille, garde-magasin.

Calais. — *Administrateurs* : MM. le Maire de Calais, président ; Lateux Léon père, Gest Ad, Henry Léopold-H, Ravisse Ch. N. et N.

Directeur-Caissier : M. Lecocq E. — *Employés* : appréciateur, M. Louchet L. — Commis, MM. Wacogne et Danne. — Garde-magasin, M. Baillet J.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Les sociétés de secours mutuels ont pour but d'assurer des secours aux sociétaires malades, blessés ou infirmes, et de pourvoir aux frais de leurs funérailles (Décret du 26 mars 1852).

Les Sociétés qui fonctionnent actuellement dans le Pas-de-Calais sont au nombre de 157, dont 42 sont approuvées et 115 libres ou simplement autorisées. Les Sociétés approuvées seules peuvent prendre des immeubles à bail, posséder des objets mobiliers et faire tous les actes relatifs à ces droits ; seules elles peuvent recevoir des dons et legs, ainsi que des subventions de l'Etat. Nous ne donnons ici que la liste de ces dernières Sociétés.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Société communale de secours mutuels d'Arras. — *Président* : M. Deusy. — *Vice-président* : M. Cavrois-Lantoine. — *Secrétaire* : M. H Jude. — *Tresorier* : M. Deleplanque.

Société des Instituteurs et Institutrices. — *Président* : M. Pierre, inspecteur d'Académie. — *Vice-présidents* : MM. Sion, directeur de l'école normale d'instituteurs d'Arras, et Bleuzet, instituteur en retraite, à Norrent-Fontes. — *Vice-présidente* : Mlle Garnier, directrice de l'école normale d'institutrices d'Arras. — *Secrétaire* : M. Haviez, instituteur en retraite, à Rivière. — *Secrétaire-adjoint* : M. Barat, instituteur, à Arras. — *Trésorier* : M. Dhénin, instituteur en retraite, à Ervillers.

Société des Médecins du Pas-de-Calais. — *Président* : M. Trannoy Em., ✻, à Arras. — *Vice-président* : M. Cazin, ✻, à Berck. — *Secrétaire* : M. Lescardé ; *Secrétaire-adjoint* : M. Lestocquoy, à Arras. — *Trésorier* : M. Leviez, à Arras. — *Délégués pour les arrondissements* : MM. N., à Arras ; Henseval ; à Béthune ; Delannoy, à Boulogne ; Brégeaut, ✻, à Calais ; Fauvel, à Fruges ; Hallette, à Montreuil ; Faucon, à Thérouanne ; Wintrebert, à St-Omer ; Blaire G., à Aubigny.

Société dite Typographique (Arras). — *Président* : M. Ricouart, ✻. — *Vice-président* : M D. Blondel. — *Secrétaire* : M. Lefebvre Ch. — *Trésorier* : M. A. Bar. — *Médecin* : M. Leclercq. — *Pharmacien* : M. Averlan.

Méricourt (Société des Enfants du Peuple). — — *Président* : M. Bar Aug. — *Vice-président* : M. Quincampoix Aim. — *Secrétaire* : M. Gaillard Al. — *Trésorier* : M. Haudeval J.-B.

Oisy-le-Verger. — *Président* : M. Gromez Ed — *Vice-présidents* : MM. Petois H. et Doisy Aug. — *Secrétaire* : M. Moreau Oct. — *Trésorier* : M. Monvoisin Em.

Ablain St-Nazaire. — *Président* : M. Garès Nicolas. — *Vice-président* : M. Cresson Alb. — *Secrétaire* : M. Hémery Alf. — *Trésorier* : M Fauquette Aimé.

Avion — *Président* : M. Peltier Oct. — *Vice-président* : M. Peltier Ch — *Secrétaire* : M. Depret A. — *Trésorier* : M. Delcourt Em.

Vimy. — *Président* : M. Peltier Oct. — *Vice-président* : M Descamps P. - *Secrétaire* : M. Coillaux Jh. - *Trésorier* : M. Lafeuille Em.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Société communale de secours mutuels de Béthune. — *Président* : M. Gourdin Félix — *Vice-président* : M. Herreng-Blocquet. — *Trésorier* : M. Darré F. — *Secrétaire* : M. Boyaval.

Bouvigny-Boyeffles (Société de secours mutuels de St-Louis). — *Président* : M Mathon J. — *Vice-président* : M. Dégardin F. — *Secrétaire* : M. Laderrière J. — *Trésorier* : M. Quentin Ch.

Calonne-sur-la-Lys (Société de secours mutuels de St-Thomas). — *Président* : M. Seuwin F. — *Vice-président* : M Obry Al. — *Secrétaire* : M Sénécat. — *Trésorier* : M. Pruvost.

Carvin. — *Président* : M. Schneider. — *Secrétaire-trésorier* : M. H. Leroy.

Courrières — *Président* : M. Breton L., maire. — *Secrétaire* : M. Duhem H. — *Trésorier* : M Carpentier L.

Festubert. — *Président* : M Duriez Aux. — *Vice-président* : M. Brasme Ch. — *Secrétaire* : M. Delplace Alf. — *Trésorier* : M. Bouchez G.

Givenchy-en-Gohelle. — *Président* : M. Pruvost Isaïe. — *Vice-président* : M. Mai. — *Secrétaire* : M. Crétal Eug. — *Tresorier* : M. Leclercq G.

Lambres. — *Président* : M. Petit Eug. — *Vice-président* : M. Decréquy A. — *Secrétaire* : M. Judas Z. — *Trésorier* : M. Delattre A.

Lapugnoy. — *Président* : M. Louchart H., maire. — *Vice-président* : M. Roger F. — *Secrétaire* : M. Louchart H., méc. — *Trésorier*: M. Briche M.

Laventie. — *Président* : M. Loison Emile. — *Vice président* : M. Taffin J. — *Secrétaire* : M. Pédux. — *Trésorier* : M. Taffin P.

Leforest (Société entre les ouvriers de la Tuilerie mécanique). — *Président* : M. Doignies J.-B. — *Vice-président* : M. Wanherdricq G. *Secrétaire-trésorier* : M. Miquet P.

Lens. — *Président* : M. Wagon Alf — *Vice président* : M. Dubois H. — *Secrétaire* : M. Noël Charlem. — *Trésorier* : M. Louis Jean-Bart — *Trésorier-adjoint* : M. Dupont.

Lillers. — *Président* : M. Fanien Ovide, maire.

Mazingarbe (Société communale. — *Président* : M. Henneguet V. — *Vice-président* : M. Hermand J.-B. — *Secrétaire-trésorier* : M. Mayeur.

Société entre les ouvriers mineurs — *Président* : M. Roussel J.-B. — *Vice-président* : M. Defrance X. — *Secrétaire* : M. Potin V. — *Trésorier* : M. Oudre Ph.

Société dite de St-Druon (entre les ouvriers mineurs du hameau des Brebis). — *Président* : M. Rombeau F. — *Vice-président* : M. Cazin P. — *Secrétaire* : M. Carré A. — *Trésorier* : M. Delannoy L.

Oignies — *Président* : M. de Clercq, maire. — *Vice-président* : M. Carbonnel. — *Secrétaire* : M. Ditte. — *Trésorier* : M. Pollet.

Sailly-sur-la-Lys. — *Président* : M. Lebleu P., maire. — *Vice-président* : M. Deweine L. — *Secrétaire* : M. Bocquet J.-B. — *Trésorier* : M. Huchette A.

Sains-en-Gohelle (Société communale). — *Président* : M. Cocu Alc. *Secrétaire* : M. Roussel L.

Société de St-Michel. — *Président* : M. Deleau H. — *Secrétaire* : M. Dumaisnil B.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Société de Notre-Dame de Boulogne pour les marins de ce quartier — *Président* : M. Baudelocque J., ✠, conseiller général, maire de Boulogne. — *Vice-présidents* : MM. Evrard P. et Tétar-Gournay. *Secrétaire* : M. Dusautiez Alf. — *Trésorier* : M. Sergent J.

Ouvriers de Boulogne. — *Président :* M. Testart-Copin. — *Vice-président* : M. Buret-Copin. — *Secrétaire* : M. Vincent. — *Trésorier* : M. Ch. Delpierre.

Ouvriers de la fabrique de plumes de MM. Blanzy et Cie à Boulogne — *Président* · M. Pourre Georges. — *Vice-président* : M. G. Héming. — *Secrétaire* : M. Bonnefoy.

L'Union des employés. — *Président* : M. Arun Louis. — *Vice-président* : M. Lefebvre G. — *Secrétaire* : M. Caudevelle C.-J. — *Trésorier* : M. Couvreur E.

Calais (Société des Arts et Métiers).—*Président* : M. Gatien Emile. *Vice-président* : M. Vanviencq Louis. — *Secrétaire* : M. Chatillon Auguste. — *Trésorier* : M. Bodel Henri.

Société communale de St-Pierre. — *Président* : M. Cadart Albéric. — *Secrétaire* : M. Fourré.

Société de l'Union commerciale. — *Président* : M. Laporte Henri. — *Vice-président* : M. Nédonsel Paul. — *Secrétaire* : M. Hède O. — *Trésorier* : M Fayeulle.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Ouvriers d'Hesdin. — *Président :* M. Lereuil, maire. — *Secrétaire* : M. Sellier. — *Trésorier* : M. Lebrun E.

Etaples (Notre-Dame de Foi). — Société entre les marins d'Etaples et de Camiers. — *Président* : M. Billiet. — *Vice-président* : M. Vasseur —*Secrétaire* : N. — *Trésorier* : N.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Société communale de St-Omer. — *Président* : M. Lefebvre du Prey. — *Vice-président* : M. Cotel père. — *Secrétaire* : MM. Ch. Taffin de Givenchy. — *Trésorier* : M. Lengaigne. — *Receveur* : M. D'Homont.

Société d'Audruick. — *Président* : M. Mitenne Fl.-V. — *Vice-président* : M. Dubrœucq F. — *Trésorier-secrétaire* : M. Waryn Alfred.

Société de Saint-Martin-au-Laërt et des communes réunies de Longuenesse, Tatinghem, Tilques et Salperwick. — *Président* : M. Belin P. — *Vice-président* : M. Campagne André. — *Secrétaire-trésorier* : M. Hocquinghem.

Société de Wizernes et des communes réunies d'Hallines et Esquerdes. — *Président* : M. Dambricourt Alexandre. — *Vice-président* : M. Lemoine J. — *Secrétaire-trésorier* : M. Derudder L.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Société communale de Frévent. — *Président* : M. le baron de Fourment, ✻, maire. — *Vice-président* : M. Gacquer Alp. — *Trésorier* : M. Fonfaye-Laprandie, premier adjoint au maire. — *Secrétaire* : M. Lemaire Dominique.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Une ordonnance royale du 22 février 1839 dispose, par son article 38, que, dans toutes les villes qui possèdent une bibliothèque, il sera établi par le Ministre de l'Instruction publique, sous la présidence du Maire, un Comité d'inspection de la bibliothèque et d'achat de livres.

Aire. — Comité d'inspection : MM. Warenghem Léon, le baron Dard, O ✻, de Sars, Tharel, Dumont et Martin. — Bibliothécaire : M. Vaast.

Arras. — Comité d'inspection : MM. Ricouart, ✻, vice-président; Lecesne père, ✻, de Mallortie, ✻, Leloup, ✻, H. Trannin, Barbier V., Carlier Eug., ✻, et N. — Bibliothécaire : M. Wicquot. — Aide-bibliothécaire : M. Cottel.

Béthune. — Comité d'inspection : MM. le Maire, président ; Mannessier, Lewalle A., Dozinel, Siomboing. — Bibliothécaire : M, Caron

Boulogne. — Comité d'inspection : MM. Audibert, O. ✻, Bellet Ch., Dr Filliette Adolp., Hista, Huguet A., sénateur, Dr Ovion fils, Dr Patin, Platrier R., Testart-Copin, N. et N. — Bibliothécaire : M. Martel Eug. — Sous-bibliothécaire : M. Paul Spiers. — Employé : M. Coulon.

Calais. — Comité d'inspection : MM. Debette, Mauricheau-Beaupré. Fournier fils, Gest Ad., Dewatre P., Delsart J., Dr L. Guyot. — Bibliothécaire : M. Pseffer.

Hesdin — Comité d'inspection : MM. le Dr Brullé, Normand, Danvin Aristide, Flament, inspecteur primaire en retraite, Willame P., adjoint au maire, Sellier Al., conseiller municipal, Ricquier Gaston, conducteur des ponts et chaussées et N. — Bibliothécaire : N.

Montreuil. — Comité d'inspection : MM. Dubourg Victor, premier adjoint au maire, Charpentier Emile, Bardin Eugène, Thuillier Fr., ✻, et Braquehay Aug. — Bibliothécaire : N.

St-Omer. — Comité d'inspection : MM. Deschamps de Pas L, ✻,

Hermant Ch., Vantroyen Arth., Quaisain, ✱, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, de Lauwereyns de Rosendaële, ✱, ex-prof. d'histoire au lycée, Simon, professeur d'allemand au lycée et Bommier Auguste, notaire à St-Omer. — Bibliothécaire : M. de Lauwereyns de Rosendaële, ✱. — Bibliothécaire-adjoint : M. Simon.

St-Pol. — Comité d'inspection : MM. le Maire de St-Pol, président; Graux G., Bornay Louis, Troude, Maillard, Roden, Didier, Becquart et Pruvost-Grimbert. — Bibliothécaire : M. Thellier.

MUSÉES.

Les cinq Musées que possède le Pas-de-Calais sont de création toute moderne ; aucun d'eux ne remonte au siècle dernier. Ces établissements renferment quelques collections précieuses au point de vue de l'étude des beaux-arts et de l'histoire naturelle. Ils sont administrés par des commissions à la nomination de l'autorité municipale.

Musée d'Arras.

Président : M. le Maire de la ville ; vice-président : M. Ricouart, ✱, adjoint au maire ; secrétaire-général : N. ; conservateur : M. Tricart Edouard.

1re section (*Beaux-arts et antiquités*) : MM. Boutry J., Carré Alb., Demory, Morel Gustave, Ricouart, ✱, Tricart Ed., Dupont Edm., Leloup J., ✱, Barbier V.

2e section (*Sciences naturelles*) : MM. le Dr Biençourt, Brégeaut, Bureau, Gossart, Pagnoul, Trannin H., Viseur, ✱, Despierre R., Bouchel, Advielle A.

Membres honoraires : M. Breton J., O. ✱, à Courrières (*peinture*). — M. Dancoisne père, à Hénin-Liétard (*archéologie*).

Surveillant général : M. Wantiez.

Musée de Boulogne.

Président : M. le Maire ; vice-président : M. Bilbocq, père.

Administrateurs : MM. Aly, Camille Chauveau, Aug. Huguet, Huret-Lagache, ✱, Dr Ovion, ✱, Dr Gros père, Farjon, O. ✱, et Vaillant V.

Membres correspondants : MM. le Dr Ernest Hamy, O. ✱, et l'abbé Grebet, Stone, Maillard-Géneau, Alp. Pinart, l'abbé Lefebvre, H. Pringée, Cousin. — Conservateur : M. le Dr Sauvage.

Musée de Calais.

Administrateurs : MM. Devot Ad., Wiart P., Isaac Ch., Vilain A., Hugrel, Decroix E., Debray J., Banse G., Lejeune Er.

Musée de St-Omer.

Président : M. Henri de Givenchy ; secrétaire-trésorier M. L. Deschamps de Pas, ✻. — Administrateurs : MM. Révillion Charles, Van Kempen, Le Sergeant de Monnecove Gaston, Gœneutte et N.

Musée de St-Pol.

Le musée de St-Pol est administré par une commission composée de cinq membres, savoir : MM. Gaquerre Etienne, Vasseur Aristide, Héroguelle Victor, N. et N.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS DÉPARTEMENTALES.

Un arrêté préfectoral du 3 mars 1846, complété par un arrêté du 10 août 1871, a institué dans le département une Commission des antiquités départementales, chargée de rechercher et de classer les anciens édifices remarquables sous le rapport de l'art et de l'histoire, de proposer les mesures qu'exige leur conservation, de surveiller les découvertes d'objets d'art et de débris historiques et de provoquer les mesures nécessaires pour les conserver, d'explorer les archives communales, d'arrêter le plan de la statistique archéologique du département et d'en poursuivre l'exécution.

Cette Commission se réunit en séances ordinaires le premier jeudi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour y entendre les lectures ou les rapports de ses membres et pour régler toutes les questions intéressant sa mission archéologique ou ses études.

Elle tient, en outre, chaque année, au mois d'août, à Arras, sous la présidence du Préfet, une assemblée générale dans laquelle elle renouvelle son Bureau composé d'un président annuel, d'un secrétaire-adjoint et d'un bibliothécaire.

L'Archiviste du département remplit de droit auprès d'elle les fonctions de secrétaire-archiviste-trésorier. Elle élit, en outre, trois membres résidant à Arras, pour former, avec les quatre membres du Bureau, un Comité exécutif.

Ce Comité se réunit le premier lundi de chaque mois, pour s'occuper de l'administration de la Commission, donner suite aux résolutions prises dans les réunions générales ou trimestrielles, préparer l'ordre du jour de celles-ci et prendre les mesures urgentes, sauf ratification ultérieure par la Commission.

Les membres de la Commission sont nommés par le Préfet, sur la proposition de la Commission elle-même, dans une séance composée de neuf membres au moins.

La Commission des antiquités départementales se compose ainsi qu'il suit :

MM. le Préfet, *président-né ;*
Ricouart L., ✱, *président* :
Loriquet, H , archiviste du département, *secrétaire-archiviste-trésorier ;*
De Cardevacque Ad., *secrétaire-adjoint ;*
Barbier V., *bibliothécaire ;*
De Mallortie, ✱, Cavrois L., l'abbé Rohart, *membres du comité.*

Liste des membres par ordre de nomination : MM. Dancoisne, notaire honoraire à Hénin-Liétard ; Boistel, anc. juge au tribunal de St-Omer ; de Beugny d'Hagerue, à Lozinghem ; Deschamps de Pas, L., ✱, ingénieur en chef honoraire des ponts et chaussées en retraite, à St-Omer ; Cavrois, ✱, ancien agent-voyer en chef du département, à Neuve-Chapelle ; Gaucherel L., à Paris ; le marquis d'Havrincourt, O. ✱, sénateur, conseiller général, maire d'Havrincourt ; de Baecker, ancien juge de paix à Bourbourg ; Robaud Alf., à Paris ; l'abbé Haigneré, desservant à Menneville ; de Cardevacque Ad., à Arras ; Ledru, Dr en médecine à Avesnes-le-Comte ; Gieseler, ancien architecte en chef du département ; le comte d'Héricourt Ch., consul de France à Stuttgard ; de Bailliencourt, architecte à Béthune ; Normand, architecte à Hesdin ; Libersalle, architecte à St-Omer ; de Hauteclocque G., maire de Bermicourt ; Lecesne P., vice-président du Conseil de Préfecture du Pas-de-Calais ; Lecesne Edm., ✱, propr. à Arras ; le baron de Calonne, à Buire-le-Sec ; le Gentil C., anc juge à Arras ; Cavrois-Lantoine, propr. à Arras ; le baron Dard, O. ✱, à Aire ; Van Drival, anc. juge de paix à Orchies ; le Sergeant de Monnecove F., ✱, propr. à St-Omer ; Dramard, conseiller à la Cour d'appel de Limoges ; l'abbé Lefebvre, ancien desservant à Halinghen ; Métivier, inspecteur d'Académie à Nantes ; l'abbé Laurent, desservant à Brimeux ; Richard J.-M., ancien archiviste du Pas-de-Calais, à Laval ; l'abbé Willox, desservant à Brebières ; de Clercq, conseiller général, à Oignies ; Dutilleux, lieutenant-colonel du génie à Nantes ; Vallée George, conseiller de préfecture de Meurthe-et-Moselle ; Boutry J., juge au tribunal civil d'Arras ; Fournier, professeur à la Faculté de Grenoble ; Bellon, à St-Nicolas-lez-Arras ; Carré père, architecte à Arras ; Cuisinier, ✱, Dr en médecine à Calais ; Loriquet H., archiviste du département ; Ricouart L., ✱, adjoint au maire d'Arras ; Wicquot Auguste, bibliothécaire de la ville d'Arras ; Vaillant V., archéologue à Boulogne ; Sagebien, secrétaire-général de la préfecture ; Guesnon A., professeur en retraite ; de Mallortie, ✱, anc. principal

du collège d'Arras ; Barbier V., directeur du Mont-de-Piété, à Arras; Couturaud, architecte de la ville, à Arras ; l'abbé Rohart, orientaliste, à Arras ; l'abbé Bled O., à St-Omer ; Reboul, archiviste de la ville, à Calais ; de Lauwereyns, ✱, archiviste de la ville, à St-Omer; Bénard, secrétaire en chef de la mairie, à Boulogne ; Sauvage, directeur de la station d'aquiculture, à Boulogne ; Enlart, élève de l'école française de Rome.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Il existe dans le département trois compagnies savantes qui sont, comme les autres sociétés du même genre, placées sous le patronage du Ministre de l'Instruction publique et auxquelles le Conseil général accorde des encouragements annuels.

Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.

Créée en 1737, la Société littéraire d'Arras a été reconnue, en 1773, comme Académie royale des belles-lettres et reconnue comme établissement d'utilité publique en 1828. Elle a repris, en 1831, son titre d'Académie.

L'Académie a trente membres titulaires. Elle a, en outre, des membres honoraires et des membres correspondants en nombre illimité. Son bureau est composé actuellement ainsi qu'il suit :

Président : M. H de Mallortie, ✱.

Chancelier : M. Ricouart, ✱, adjoint au maire d'Arras.

Vice-chancelier : M. Guérard, juge d'instruction au tribunal d'Arras.

Secrétaire-général : M. l'abbé Deramecourt, chanoine, supérieur du petit séminaire d'Arras.

Secrétaire-adjoint : M. Cavrois L., Dr en droit, à Arras.

Bibliothécaire, M. Wicquot, bibliothécaire de la ville.

Archiviste : M. G. de Hauteclocque.

Membres titulaires par ancienneté : MM. de Mallortie, ✱, princip. honoraire. — Edm. Lecesne, ✱, ancien adj. au maire d'Arras. — Sens, ✱, anc. député. — C. le Gentil, anc juge au tribunal civil. — Pagnoul, directeur de la station agronomique. — Paris, avocat, sénateur — Gardin, ✱, président honoraire du tribunal civil. — G. de Hauteclocque, prop. — Lecesne P., vice-présid. du Cons. de Préfecture — L'abbé Envent, archiprêtre de la cathédrale. — Le Dr Trannoy, ✱. — Gossart, chimiste. — L. Cavrois, Dr en droit. — L Ricouart, ✱, propr., adj. au maire d'Arras. — A. Wicquot, bibliothécaire de la ville. — Guérard, juge d'instruction au tribunal civil. — Ad. de Cardevacque. — Emm. Petit, président du tribunal

civil. — H. Trannin, Dr ès-sciences. — J. Boutry juge au tribunal civil. — Leloup, ✻, cons. gén. — L'abbé Deramecourt, supérieur du petit séminaire. — P. Laroche, directeur de l'imprimerie du *Pas-de-Calais*. — Loriquet, archiviste du département. – Ern. Deusy, cons. gén. — Barbier V., directeur du Mont-de-Piété, à Arras. — L'abbé Rohart, aumônier de l'institution des sourds-muets. — Depotter J, vicaire gén. — Leleux Ch., vicaire gén., Carlier E., ✻, inspecteur des enfants assistés, Guesnon, professeur en retraite.

Membres honoraires (en résidence dans le département): MM Boistel, ancien juge à St-Omer, ancien membre résidant. — Mgr Dennel, évêque d'Arras, Boulogne et St-Omer. — Brégeaut, ancien pharmacien, à Arras. — Jules Breton, O. ✻, à Courrières. — Louis Noël, statuaire à Paris.

Membres correspondants (en résidence dans le departement): MM. le baron Dard, O. ✻, à Aire. — Dancoisne, numismate, notaire honoraire à Hénin-Liétard. — Deschamps de Pas, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à St-Omer. — L'abbé Haigneré, desservant à Menneville, ex-président de la Commission départementale des monuments historiques. — Le Sergeant de Monnecove Félix, ✻, propr., à St-Omer. — Pagart d'Hermansart, secrétaire-archiviste de la Société des Antiquaires de la Morinie, à St-Omer. Le baron de Calonne, à Buire-le-Sec. — Martel, ancien principal du collège de Boulogne. — Roch, ancien percepteur à Aire. — Ledru, docteur en médecine à Avesnes-le-Comte — L'abbé Lefebvre, anc. curé d'Halinghen. — Fromentin, curé de Fressin. — G. de Beugny d'Hagerue.

Société des Antiquaires de la Morinie.

La Société des Antiquaires de la Morinie a son siège à St-Omer; elle peut avoir trente-six membres résidants; le nombre des membres honoraires et correspondants est illimité

Président: M. l'abbé Bled, aumônier des frères des écoles chrétiennes.

Vice-président: M. Butor, juge en retraite.

Secrétaire-général: M. Louis Deschamps de Pas, ✻.

Secrétaire-archiviste: M. Pagart d'Hermansart.

Trésorier: M. de Bailliencourt.

Membres titulaires: MM Taffin de Givenchy Ch., propr. — Le Sergeant de Monnecove F., ✻, propr. — Martel, sénateur. — De Richoufftz L., propr. — Van Eeckhout L., propr — Le Sergeant de

Monnecove Alb. — Violette de Noircarmes. — Boistel, anc. juge. — Dupuis, propr. — Deschamps de Pas Ch. — Lefebvre du Prey Edm., anc. député. — Revillon Ch., propr. — Van Zeller d'Osthove, maire de Racquinghem. — Lambert-Roode, juge. — Van Kempen Ch., propr. — D'Argœuves (X. de Gorguette), propr. — Legrand Ch., licencié en droit. — Doazan F., propr. — Delplanque, licencié ès-lettres. — Bouclet de Préville, propr. — Herbout Eug., bibliophile. — Decrocs, notaire. — Hochart, avoué.

Membres correspondants (en résidence dans le département). — MM. Barbe (l'abbé), à Boulogne-sur-Mer. — Béghin E., à Béthune. — De Cardevacque Ad., à Arras. — Cavrois N., ✻, anc. agent-voyer en chef à Neuve-Chapelle. — Cavrois L., Dr en droit, à Arras. — Cuisinier, ✻, Dr en médecine, à Calais. — Dancoisne, notaire honoraire, à Hénin-Liétard. — Dard (le baron), O. ✻, à Aire-sur-la-Lys. — Enlart Cam., à Airon-St-Vaast. — Fromentin (l'abbé), curé de Fressin. — D'Hagerue Am., propr., à Lozinghem. — Haigneré (l'abbé), curé de Menneville. — Halloy, avocat, à Béthune. — Lambert, anc. greffier du tribunal civil, à St-Pol. — Laurent (l'abbé), curé de Brimeux. — Lecesne Edm., ✻, anc. cons. de Préfecture, anc adjoint au maire d'Arras. — Ledru, Dr en médecine, à Avesnes-le-Comte. — Lefebvre Alp., préposé en chef de l'octroi, à Boulogne-sur-Mer. — Lejeune E., archéologue, à Calais. — Lipsin Ad., antiquaire, à Boulogne-sur-Mer. — Loriquet, archiviste du département. — Menche de Loisne Ch., O. ✻, anc. gouverneur de la Martinique, à Blessy. — Picquart Ch., à Louches. — Ricouart, ✻, membre titulaire de l'Académie d'Arras. — Sagot D., propr., à Bléquin. — De Sars, propr., à Aire. — Titelouze de Gournay Ch., propr., à Clarques. — Titelouze de Gournay Am., propr., à Wandonne. — George Vallée, cons. de Préfecture de Meurthe-et-Moselle. — Grandsire, anc. receveur municipal, à Hesdin. — Advielle Victor, attaché au Ministère des finances. — L'abbé Lefebvre, anc. curé d'Halinghen.

Société académique de Boulogne.

La Société académique de Boulogne se compose de membres honoraires, de membres titulaires résidants, de membres titulaires non-résidants, d'associés et de correspondants.

Président honoraire : M. Baudelocque, ✻, maire de Boulogne.

Président : M. Auguste Huguet, sénateur.

Vice-président : M. F. Farjon, O. ✻

Secrétaire perpétuel : M. l'abbé Daniel Haigneré.

Secrétaire : N.

Trésorier : M. Carmier Eugène.

Bibliothécaire-archiviste : M. H. Réveillez.

Membres honoraires : MM. le Préfet du département, l'Evêque du diocèse, le Sous-Préfet de l'arrondissement, le Maire de Calais, A. Lipsin, Waterton de Walton, Gosselet, R. Platrier, baron de Farincourt, O. ✻, Levert, C. ✻, Héron de Villefosse.

Membres titulaires résidants : MM. Bary, Bénard L., Lefebvre A., Madaré, le Dr Ovion père, ✻, H. de Rosny, Rigaud Edm., l'abbé Joncquel, Eug. Martel, Delcourt, Pichon, Aug. Huguet, Audibert, O. ✻, Sagnier-Christol, Le Roy Camille, Huret-Lagache, ✻, Ch. Lebeau, P. Lonquéty, Dr Aigre, Carmier Et., Carmier Em., Dr Sauvage Em., Dr Houzel, Dr Ovion fils, Fourdinier J.

Membres titulaires non-résidants : MM. Lejeune, à Calais.—L'abbé Lefebvre. — Lavocat Alb., à Nesles. — Lecat Jules. — Landrin.

Membres associés : MM. Henri Réveillez. — Ch. Varet. — Hautin Eug. — Caudevelle E.-J.

Membres correspondants : MM. le baron Dard, O. ✻, à Aire. — Ed. Sens, ✻, à Arras. — Ch. d'Héricault, à Paris. — Lion J., à Paris. — L'abbé Robert, ancien curé de Grigny. — Richard J.-M., à Laval. — Dramard. — Le baron de Calonne, propr. à Buire-le-Sec. — Moreau F., à Paris. — Loriquet, archiviste du département, à Arras. — Sardou Louis, à Nice. — Brun F., architecte à Nice. — De Witasse G. — Pinset Raph. — Enlart Cam. — Rattier de Susvallon, à Bordeaux. — Cucheval-Clarigny, Courtois, à Paris. — Dupont Ed., à Dinant. — Le Dr Hamy Ern. — Dewisme P. — Holfberg, à Stockolm. — Giard, Chapelain-Duparc, Barrois Ch., à Lille. — Duhausset, Delhaye, Pagart d'Hermansart, à St-Omer. — Letellier C., à Caen. — Leprince Auguste, à Vanves. — Laurens de Couckelaëre. — Bortier, à Adinkerke. — Biez. — Courtain. — Corinwinder. — Elie Gaugnet. — Lefebvre — Hermant Eug. — Magnier Edm. — Millien Ach. — Roger. — Varey Ch. — L. de G. Julien, à Marseille. Meunier Stan., à Paris. — Guerlain R., à Amiens.

SOCIÉTÉ ARTÉSIENNE DES AMIS DES ARTS.

La Société des Amis des Arts d'Arras, fondée par feu M. C. Dutilleux, et autorisée le 5 mai 1861, a pour but de relier entre elles les personnes qui s'intéressent aux choses artistiques et de propager le goût des arts par l'acquisition d'œuvres de mérite. Elle compte environ 200 membres titulaires.

Présidents d'honneur : MM Jules Lefebvre, O. ✻, et Jules Breton,

C. ✱. — *Commission honoraire*: MM. C. le Gentil, président ; H. de Mallortie, ✱, vice-président ; le baron Dard, O. ✱.

COMMISSION ADMINISTRATIVE. — MM. Albéric de Galametz, *président titulaire ;* Deusy Ern., *vice-président ;* Desavary P., *secrétaire ;* P. Henry, *trésorier ;* Edm. Lecesne, ✱, et Ed. Tricart, *administrateurs.*

UNION ARTISTIQUE DU PAS-DE-CALAIS.

L'*Union artistique du Pas-de-Calais* a pour but de venir en aide à ceux de ses membres qui tomberaient dans le besoin, de leur faciliter les moyens de faire connaître leurs œuvres, de protéger de jeunes talents et de répandre le goût des arts.

Président : M. Julien Boutry — *Secrétaire* : M. Barbier V. — *Trésorier* : M. J. Gonsseaume — *Membres de la Commission* : MM. Demory, Nonjan, Carré, Mathon, Boyenval, Delrue, de Retz et Couturaud.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

PRESSE.

Journaux politiques.

AIRE. — L'*Echo de la Lys*, paraissant le vendredi. — Rédacteur-gérant : M. Léon Guillemin. — Imprimerie Guillemin.

ARRAS. — L'*Avenir*, journal d'Arras et du Pas-de-Calais, paraissant tous les jours, le lundi excepté. —Rédacteur en chef : M. Druelle. — Gérant : M. Bouvry Ed. — Imprimerie de l'*Avenir*.

Le *Courrier du Pas-de-Calais*, paraissant tous les jours, le lundi excepté. — Rédacteur en chef gérant : M. Paul de Sède de Liéoux. — Secrétaire de la rédaction gérant : M. Mongruel. — Imprimerie de Sède et Cie.

Le *Pas-de-Calais*, paraissant tous les jours, le lundi excepté. — Rédacteur en chef : M. Martin Arthur. — Gérant : M. de Villepoix.— Imprimerie de la société du *Pas-de-Calais*.

La *Semaine religieuse du diocèse*, paraissant le vendredi. — Imprimeur-éditeur : la société du *Pas-de-Calais*.

BAPAUME. — Le *Cantonal*, journal des cantons de Bapaume, Bertincourt, Croisilles, Marquion et Pas, paraissant le dimanche. – Imprimeur-éditeur-gérant : M. Alexandre Duval.

La *Gazette de Bapaume*, paraissant le dimanche.—Gérant : M V. Hamel. — Imprimerie Rohard-Courtin, à Arras.

BÉTHUNE. — Le *Petit Béthunois*, paraissant les mercredis, vendredis et dimanches. — Rédacteur en chef : M. Blanchard. — Imprimerie nouvelle du *Petit Béthunois*.

Le *Journal de Béthune et de son arrondissement*, paraissant le samedi. — Imprimeur-éditeur-gérant : M. A. David.

L'*Echo de Béthune*. — Imprimeur-éditeur-gérant : M. Chatelet, à Béthune.

La *Gazette de Béthune*, journal populaire, paraissant le dimanche. — Imprimeur-éditeur-Gérant : M. E. Frédéric.

La *Revue artésienne*, journal de Béthune et de son arrondissement paraissant le vendredi. — Imprimeur-éditeur-gérant : M. C. Delpierre.

BOULOGNE. — La *Colonne*, paraissant trois fois par semaine. — Rédacteur : M. Holuigue. — Gérant : M. Pernet. — Imprimerie Vve Delahodde.

L'*Express du Nord et du Pas-de-Calais*, paraissant tous les jours, le lundi excepté. — Rédacteur en chef : M. Viton de Thorame. — Gérant : M. Griset. — Imprimerie Brinck.

La *France du Nord*, journal quotidien international, paraissant tous les jours, le dimanche excepté. — Rédacteur en chef : M. Ch. Quettier — Gérant : M. A. Baret. — Imprimerie de la Société typographique

L'*Impartial de Boulogne-sur-Mer*, paraissant le mercredi et le samedi — Rédacteur : M Em. Martel.— Gérant : M. Arth Leclercq. — Imprimerie Vve Ch. Aigre.

L'*Indépendant*, paraissant tous les jours, excepté le dimanche. — Rédacteur : M. Lemaître. — Gérant : M Crépin. — Imprimerie Vve Cabre.

CALAIS — L'*Avenir de Calais*, paraissant le dimanche et le jeudi. — Rédacteur-gérant : M. Gontier. — Imprimerie Vve H. Gontier.

L'*Impartial de St-Pierre*, paraissant le mercredi et le samedi. — Rédacteur-gérant et imprimeur : M. Albeaux-Gérardin.

Le *Journal de Calais et des cantons d'Ardres, Audruick, Guînes et Marquise*, paraissant le mercredi et le samedi.—Rédacteur-gérant : M. J. Goutier. — Imprimerie J. Goutier.

Le *Moniteur de Calais*, paraissant le samedi.—Rédacteur-gérant: M. Ed. Tartar. — Imprimerie Tartar-Crespin.

Le *Petit Calaisien*, paraissant tous les jours, excepté le lundi. — Directeur : M. J.-A. Naudin.

LILLERS. — La *Gazette de Lillers*, paraissant le samedi. — Imprimeur-éditeur-gérant : M. E Cailliéret.

Le *Journal de Lillers*, paraissant le samedi. — Imprimeur-éditeur-gérant : M. F. Fumey.

MONTREUIL. — La *Montreuilloise*, journal de l'arrondissement de Montreuil, paraissant le mardi et le vendredi. — Propriétaire : Société anonyme de la *Montreuilloise*. — Gérant : M. Fossé Henri. — Imprimerie Vve Maillard-Didier.

Le *Journal de Montreuil et de l'arrondissement*, paraissant le mercredi et le samedi. — Rédacteur-gérant : M. Arthur Becquart — Imprimerie Arthur Becquart.

ST-OMER. — L'*Indépendant du Pas-de-Calais*, paraissant tous les jours, le lundi excepté. — Rédacteur en chef : M. L. Brodel. — Gérant : M. D'Homont. — Imprimerie H. D'Homont.

Le *Mémorial artésien*, paraissant tous les jours, excepté le lundi. — Gérant : M. Grincourt. — Rédacteur : M. A. Lardet.

Journaux non politiques et écrits périodiques.

ARRAS. — L'*Artésien*, bulletin commercial, industriel et agricole du Pas-de-Calais, journal littéraire et artistique, paraissant le dimanche. — Propriétaire-gérant et imprimeur : M. Sueur-Charruey.

La *Revue agricole du Pas-de-Calais et du Nord de la France*, bimensuelle. — Imprimerie de Sède.

BOULOGNE. — Le *Farceur*, paraissant le samedi. — Gérant : M. Ternisien. — Imprimerie de la Société Typographique.

ST-POL. — L *Abeille de la Ternoise*, journal de St-Pol et de son arrondissement, paraissant le samedi. — Imprimeur-éditeur-gérant : M. L. Becquart.

MÉDECINE ET PHARMACIE

Docteurs en médecine.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS. — Arras : MM. Ballue, Béhague, Biencourt L., Carpentier G., Germe, Goudemand, Leclercq M., Lescardé, Lestoquoy Alf., Leviez Alb., Trannoy Em., ✻. — Bapaume : MM.

Cauchy C., Guibet et Lefebure J. — Bienvillers-au-Bois : M Poiteau. — Croisilles : M Ficheux. — Ecourt-St-Quentin : MM. Sergeant L. — Marquion : M. Dumont F. — Méricourt : M. Decourtieux. — Oisy : MM. Billoir et Bresselle P. — Orville : M. Hannard. — Vitry-en-Artois : M. Saudemont P.

ARRt DE BÉTHUNE. — Amettes : M. Payelle L. — Béthune : MM. Boutleux, Haynaut, ✱, Henseval, Leleu L. et Vouters. — Billy-Montigny : M. Lourties. — Bruay : M. Dourlens Ad. — Bully : M. Swynghedauw. — Carvin : MM. Daubresse, Robert L et Lenys R. — Cauchy-à-la-Tour : M. Lafaye. — Fleurbaix : M. Chérigié. — Hénin-Liétard : MM. Boulinguez H. et Thelliez A. — Laventie : M. Hameau. — Lens : MM. Gosselin Om., Lequette Aug. et Néser. — Liévin : M. Biat. — Lillers : MM. Laversin P. et Hacot G. — Noyelles-sous-Lens : M. Decourtieux. — St-Venant : MM. Cortyl, Catoir et Florimond.

ARRt DE BOULOGNE. — Audinghen : M. Lefebvre Aug. — Boulogne : MM. Aigre, Bourgain, Delannoy G., Deseille M., Dutertre R., Filliette, Flour Ch., Gros L., Guerlain M., Harvey, Houzel G., Lamiot R, Lejeune J., Loppe, Ovion père, ✱, Ovion fils, Patin et Perrochaud, ✱. — Calais : MM. Baude Ed., Berquet, M. Brégeaut, ✱, Cuisinier, ✱, Deladrière, Deroide, Devot A, Dodré, Guyot L., Huc, Legroux, oculiste, Lemaître H., Matringhem, Prédhomme, Vétu, Waringhem. — Desvres : M. Stopin. — Fiennes : M Thorel Hipp. — Guînes : MM. Godefroy L., Gody M. et Oudar R. — Hardinghen : M Garasse. — Le Portel : M. Caron P. — Marquise : MM. Gruson H. et Leroy F. — Samer : M. Lemaître A. — Sangatte : M. Robbe A. — Tingry : M. Dupont J.-B. — Wimille : Parpais Em.

ARRt DE MONTREUIL. — Berck-Plage : M. Cazin P., ✱. — Campagne-lez-Hesdin : M. Drancourt A. — Etaples : M. Laurent J. — Fressin : M. Desmons F. — Fruges : MM. Fauvelle J. et Planque Ch. — Hesdin : MM. Brullé Em., Fauconnier L. et Testu H. — Montreuil : MM. Delplanque H. et Hallette Alf.

ARRt DE ST-OMER. - Aire : MM. Boutin, Catrice Ch. et Cordonnier P. — Ardres : MM. Canu J.-B. et Collette P. — Arques : M. Alexandre Alc. — Audruick : M. Zibelin. — Blendecques : M. Cardon. — Fauquembergues : M. Joly P. — St-Omer : MM. Bachelez Ch., Bernard G., Castier, Lancelle, Mantel El., Poulain, Tillie J. et Wintrebert. — Wizernes : M. Decléty.

ARRt DE ST-POL. — Aubigny : MM. Blaire G. — Auxi-le-Château :

MM. Beaussart L, Godlée L. et Lardemer L. — Avesnes-le-Comte : M Ledru P. — Frévent : M. Herbout El. — St-Pol : MM Bornay L. et Planque Em.

Officiers de santé.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.— Achicourt : M. Trannoy L. — Arleux-en-Gohelle : M. Dupuich D. — Arras : M. Willerval. — Bapaume : MM. Legrand Ant. et Prévot Alf — Beaumetz-lez-Cambrai : M. Capelle G. — Beaumetz-lez-Loges : M. Heutte.—Bertincourt : M. Dartus. — Boiry-Ste-Rictrude : M. Richard P. —Bourlon : M. Devillers Th. — Brebières : M. Sarazin P.—Bucquoy : M. Sauvage L. — Courcelles-le-Comte : M. Pronier J. — Croisilles : M. Véniel. — Ecourt-St-Quentin : M. Varlet G. — Ervillers : MM. Demailly et Magniez.—Eterpigny : M. Leroy L. — Fampoux : M. Carpentier Jh. — Foncquevillers : M. François J.—Fosseux : M. Bossu.—Gavrelle : M. Dupuich D. — Graincourt-lez-Havrincourt : M. Cornet. — Habarcq : M. Grémont. — Havrincourt : M. Sacleux. — Hénu : M. Allart Ern. — Hermies : MM. Capelle J.-B. et Gernez St. — Inchy : MM. Havransart et Varlet Ch. — Le Transloy : MM. Capon Ach. et Thoriez. — Marœuil : M. François E. — Metz-en-Couture : M. Goubet. — Monchy-le-Preux : M. Blaire Ch. — Mont-St-Eloy : MM. Gernez A. et Gernez B. — Neuville-St-Vaast : M. Delay. — Neuville-Vitasse : M. Pronier N. — Oisy : M. Wagon Alb. — Pas : MM. Allart Ern. et Mercier A. — Quéant : M. Bretez. — Ransart : M. Dumon G. — Rivière : M. Basseux. — Souchez : M. Wagon H.—Vaulx-Vraucourt : M. Leroux L. — Vimy : MM. Dhénin et Sélamme. — Vis-en-Artois : M. Ledru C. — Vitry-en-Artois : M. Lemoine.

ARR[t] DE BÉTHUNE. — Allouagne : M. Croquison. - Auchel : M. Hernu A — Barlin : M. Legrand Ad. — Beuvry : M. Bridoux O. — Bully : M. Delattre L. — Calonne-sur-la-Lys : M Lamant.—Carvin : M. Liermain —Chocques : M. Haviez Edm.— Courrières : MM. Bouchez H. et Théry A. — Dourges : M. Houssin. — Douvrin : M. Leconte L. — Estrée-Cauchy : M. Caron J. — Festubert : M. Dupuich Ch. — Fleurbaix : M. Pollet N. — Haillicourt : M. Bacqueville. — Harnes : M. Bailliez A. — Hénin-Liétard : M. Constant Ch. — Hersin-Coupigny : M. Lemaire Edm.— Hinges : M. Dhuin.— Houdain : M. Carré F —Labuissière : M. Godefroy Ol. — Lacouture : M. Sarazin G. — Laventie : M. Hernu L. — Leforest : M. Dupuis. — Lens : MM. Bauduin L. et Méplaux. — Lestrem : M. Bridoux J. — Liévin : M. Lequette L. — Mazingarbe : M. Guillemant L. — Molinghem : M. Leroy F. — Neuve-Chapelle : M. Dupiet F.—Nœux : M. Brunelle L.

- Norrent-Fontes : M. Canda I. — Oignies : M. Baledans. - Richebourg-l'Avoué : M. Laurent L.-J. — Robecq : M. Debax. — Sailly-sur-la-Lys : M. Papegay. — St-Venant : M. Masure. — Vendin-le-Vieil : M. Cayet M - Vermelles : MM. Hévin L. et Truffiez Z. — Wingles : M Malbrancq G.

ARR^t DE BOULOGNE — Bainctbun : M. Widhent. — Boulogne : M. Philip J. — Calais : M. Chevalier A. — Coquelles : M. Carin F. — Desvrès : M. Lecq. — Guînes : M. Thoumin. — Hardinghen : M. Garasse A. — Le Portel : M. Dausque V. — Lewast : M. Michaux Ant. — Licques : M. Parmentier Ans. — Marck : M. Allard H. — Samer : M. Dehédin. — St-Etienne (Pont-de-Briques) : M. Brousse F. — Wimille : M. Parpais A.

ARR^t DE MONTREUIL -- Aubin-St-Vaast : M. Macqueron L — Berck : MM. Louart A. et Quettier D. — Campagne-lez-Hesdin : M. Morel N. — Crépy : M. Cappe A. — Etaples : MM. Deboffe et Dunan. — Fressin : M. Michaux J. -- Fruges : M. Caron F. — Hucqueliers : M. Ducrocq Jh. — Lebiez : M. Beaurain J. — Montreuil : M. Boyenval Ch. — Verton : M. Mahée.

ARR^t DE St-OMER — Acquin : M. Scoumacque — Aire : M. Delpierre H. — Ardres : M. Miennée F.-J — Audruick : MM. Lecouffe H. et Lecouffe V. — Blendecques : M. Cardon H. — Enquin : M. Clément V. — Esquerdes : M. Lurette. - Fauquembergues : M. Godefroy. — Lumbres : M Broncquart H. — Moulle : M. Schercousse. — Nielles-lez-Bléquin : M. Oger. — Nordausques : M. Delabre O. — Ouve-Wirquin : M. Mouton F — Roquetoire : M. Gadelin. -- St-Omer : MM. Jacquat et Kosser. — Thérouanne : M. Faucon Ch. — Vieille-Eglise : M. Carmier F. — Wardrecques : M. Trannoy B.

ARR^t DE St-POL. — Auchy-lez-Hesdin : M. Watilliaux. — Avesnes-le-Comte : MM. Dubus L. — Blangy : M. Gilliocq A. — Bonnières : M. Briois J — Fillièvres : M. Oudin H. — Frévent : M. Coquidé Ern. — Grand-Rullecourt : M. Sailly C. — Heuchin : M. Deleponve Adh. - Le Parcq : M. Govart. — Maizières : M. Vasseur Z. — Nédonchel : M. Guffroy Is. - Œuf : M. Boucly Ch. — Penin : M. Nonjan. — Pernes : MM Gournay Ch et Mahé Anat. — Rebreuviette : M. Hibon O. — St-Pol : MM. Lalo H. et Mercier Aug. — Saulty : M. Dehée Arm. - Tincques : M. Hachin. — Valhuon : M. Duhautoy Ern.

Pharmaciens.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS. — Arras : MM. Averlan, Boullet, Brégeaut, Bureau Ch., Delcroix Ach., Dhé J., Duhaupas Alb., Fourcy E., Haccard, Saguet V., Ségart Art. et Thuillier Ch — Bapaume : MM. Crinon H. et Lefébure J. — Bertincourt : M. Legrand Ars. — Bucquoy : M. Leteneur — Cagnicourt : M Bévière. — Croisilles : M. Lesage Edm —Foncquevillers : M. Cambier G.— Hermies : M. Deraine. — Le Transloy : M. Bédu Ch. — Oisy : MM. Lesne et Normand A.— Pas : N. — Vis-en-Artois : M. Hanon Eug. — Vitry-en-Artois : M. Garin Ed.

ARR^t DE BÉTHUNE.—Béthune : MM. Baudel, Boulinguez Ch., Hanquelle J., Savary L. et Wagon Alb.— Billy-Montigny : M. Poteau V. — Bruay : M. Flament Ern. — Bully-Grenay : MM Baillot et Gir.— Carvin : MM. Derobespierre, Flouquet et Leplomb.— Hénin-Liétard: MM. Dacheville, Delattre et Luquet. — Houdain : M. Legrand F. — Lapugnoy : M. Legrand Em. — Laventie : M. Barbey. — Lens : MM. Fabien, François F , Legay L. et Wagon Alf. — Liévin : MM. Bridoux J. et Thilliez H. — Lillers : MM. Legay A , Payelle J.-P. et Serret. — Nœux : M. Cléry. — Pont-à-Vendin : M. Dewilde Adr. — St-Venant : M. Fournier A.

ARR^t DE BOULOGNE. — Boulogne : MM Bancquart, Briffard, Cappon L., Chamonin, Dewisme, Dutertre L.-P , Guerlain Ch., Guilbert L., Hiance, Jomin J., Leroux, Lhomme Alf., Parsons, Philippe L., Rousseau C., Séné, Tellier J. et Thomas L. — Calais: MM. Artzet, Auniord, Bailleul, Beck, Berquet A., Blomme, Dupuy F., Guerlain Ed., Laurent L., Ruffin Ach , Sauvage Ch., Serret et Yardin A. — Desvres : MM. Bourgain J.-B. et Tripier Em. — Guînes : MM. Jomin V. et Vaesken. — Licques : M. Carré Em.— Le Portel : M Debay A. Marquise : MM. Boutroy F. et Hennequin Em. — Samer : M. Campagne Ad. — Wimille : M Gohier.

ARR^t DE MONTREUIL. — Berck : MM. Fontaine F., Maugenet et Quettier D. — Etaples : MM. Leroux G. et Maillet P. — Fruges : MM. Molin V. et Trunet Eug —Hesdin : MM. Beauvais R., Delannoy J. et Molin Em. — Hucqueliers : M. Minet J.-B. — Montreuil : MM. Bardin E., Beauvais U. et Trédez Ch.

ARR^t DE ST-OMER. — Aire : MM. Barthié Alb., Béhal H., Catrice J. et Lay J. — Ardres : M Wasselin. — Arques : M. Cordonnier O. — Audruick : M. Verclytte. - Fauquembergues : M. Legrand M. — St-Omer : MM. Audibert, Damart, Descelers P , Deswarte A., Guerlain Alf., Guettard et Vandenhouck.

ARR^t DE ST-POL. - Aubigny : M. Brassart A. — Auxi-le-Château : M. Cuvelier Ern.—Avesnes-le-Comte : MM. Blasart L. et Trannoy L. — Frévent : MM. Garin P. et Guillon — Pernes : M. Treuet Al. — St-Pol : MM. Delahousse, Huré F. et Baggio.

Sages-femmes.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS. — Ablain-St-Nazaire : Mme Guilbert Op — Achicourt : Mme Dehay. — Arras : Mmes Accart S., Bassez V., Decock Eug. et Zulma, Delahaye Elv., Eben, Al., Fontaine, Labbe, Pierrin, Révillion, Théret et Vanvincq P.—Avion : Mmes Bridoux L. et veuve Willerval. — Bailleul-sir-Berthoult : Mme Lucas. — Bapaume: Mme Legrand. — Baralle : Mme Denoyelle. — Barastre : Mme Vve Candelier. — Beaumetz-lez-Cambrai : Mme Laguilliez. — Beaumetz-lez-Loges : Mme Flament. — Berles-au-Bois : Mme Dégez Est. — Bihucourt : Mme Théry. — Bucquoy : Mmes Dollé S. et Cathelain D. Chérisy : Mme Vve Delannoy C. — Douchy-lez-Ayette : Mme Obry Fl. — Ecourt-St-Quentin : Mme Garbez Ph. — Ecoust-St-Mein : Mme Beckers. — Foncquevillers : Mme Godelier.—Gouy-en-Artois : Mme Leroy Aug. — Grévillers : Mme Raison. — Havrincourt : Mme Blond C. — Hébuterne : Mme Roussel. — Izel-lez-Equerchin : Mme Delplanque Aur. — Lagnicourt : Mme Grossemy. — Marœuil : Mme Lheureux. — Marquion : Mme Vicot —Metz-en-Couture : Mme Queulin. — Oisy-le-Verger : Mme Delannoy J. — Pas : Mme Noiret. — Palluel : Mme Michel. — Rivière : Mme Olivier.—St-Laurent-Blangy: Mme Vve Dennetière. — Vimy : Mme Dépret L. — Vitry : Mme Vilain D.

ARR^t DE BÉTHUNE : Annay : Mme Caron A. — Auchel : Mmes Carette et Leclercq L. — Béthune : Mmes Aubert, Bamberghem, Hennebon, Hersin et Vve Maillard. — Billy-Montigny : Mmes Vve Cartier et Blaire. — Bruay : Mmes Costeux et Deramez L. — Bully-

Grenay : Mmes Laurent F. et Queneutte P. — Camblain-Châtel : Mme Molon. — Carvin : Mmes Gambier M.-A., Gellez L. et Thérouanne A. — Chocques : Mme Dablemont. — Courrières : Mme Leloir. — Estrée-Blanche : Mme Dave. — Evin-Malmaison : Mme Dubois Em. — Fleurbaix : Mme Moitel — Harnes : Mmes Leflon A., Leflon V, Hoyer A.-M. — Hénin-Liétard : Mmes Galland A., Galland C., Galland Z et Théry P. — Hersin : Mme Vve Duburque. — Isbergues : Mme Deboffe V. — Lens : Mmes Crépin, Decrombecque et Demont Ad. — Liettres : Mme Delmaille — Liévin : Mmes Bétrémieux et Rousseau H. — Lillers : Mmes Déplanque Cél. et Fiérard — Marles : Mme Duriez. — Nœux : Mmes Cailléret M., Dubrulle et Stiévenart Z. — Oignies : Mme Gellez M. — Sallau : Mme Debay Z. — Vermelles : Mme Thobois. — Verquin : Mme Wavrin.

Arr[t] de Boulogne. — Baincthun : Mme Ansel R et Lemaire Est — Boulogne : Mmes Decroix Ch, Gressier, Vve Guilbert Ad., Guilbert Al., Ledez, Magnier, Mascot, Michel N., Monvoisin M.-C, Monvoisin M.-T, Vve Prenel, Vasseur et Vincent M. — Brunembert : Mme Marcq Z. — Calais : Mmes Best, Bidal, Choquet Ph., Faroit, Hautoy, Hollandt C, Machin, Neveux, Pollet M, Quéval et Swift Em. — Desvres : Mmes Fournier E., Baly et Robinet E. — Fiennes : Mme Douchin B. — Guines : Mmes Becquet C. et Leporcq. — Landrethun : Mme Vve Thorel. — Le Portel : Mmes Coppin Em. et Destrée L. — Licques : Mme Maillard L — Marquise : Mmes Caron M., Cuvillier et Lacheret. — Neufchâtel : Mme Delsaux. — Outreau : Mmes Herbez M. et Sergeant C. — Samer : Mme Guibon M. — St-Etienne : Mme Bodart. — St-Martin-Boulogne : Mme Williame. — Wimille : Mmes Brebion Eug. et Danne L.

Arr[t] de Montreuil — Attin : Mme Vve Fréville J. — Beaurainville : Mme Briois M. — Berck : Mmes Dufourny J. et Cotte M. — Bourthes : Mme Lepecquet. — Brimeux : Mmes Fourrier et Monthuy. — Créquy : Mme Vve Feutrel. — Ergny : Mme Moren. — Estrée : Mme Trollé — Etaples : Mmes Carpentier M et Ducrocq. — Frencq : Mme Rose Em. — Fressin : Mme Legay H. — Fruges : Mme Duwez. — Hesdin : Mme Dacquin. — Hucqueliers : Mme Roussel L. — Maintenay : Mme Boulanger. — Montcavrel : Mme Jousse M. —

Montreuil : Mmes Lens et Octor. — Neuville : Mme Soudain — Preures : Mme Tintet. — Sempy : Mme Briois Cl.

Arrt de St-Omer. — Aire : Mmes Graux, Dupont F. et Sellier Elisa. — Arques : Mme Legrand S. — Audruick : Mme Richet Arm. Brêmes : Mme Picquet. — Ecques : Mme Delohen. — Enquin : Mme Clairet. — Fauquembergues : Mme Lièque. — Fléchin : Mme Grebaut M. — Hallines : Mme Vve Ponchel. — Lumbres : Mme Godart. — Roquetoire : Mme Moitel. — St-Martin-d'Hardinghen : Mme Carré S. — St-Omer : Mmes Vve Baroux, Dubuis G., Nuns S. et Wilquin. — Thérouanne : Mme Houdain. — Tilques : Mme Delattre A. — Vieille-Eglise : Mme Bloume.

Arrt de St-Pol. — Auchy-lez-Hesdin : Mme Drouvin Aug. — Avesnes-le-Comte : Mme Ducrocq M. — Bailleul-aux-Cornailles : Mme Vve Decroix S. — Foufflin-Ricametz : Mme Nonjean. — Frévent : Mme Grigny C. — Hernicourt : Mme Louchart H. — Le Parcq : Mme Laurent M. — Mondicourt : Mme Choquet Pac. — Nédonchel : Mme Deboffe Ch. — St-Pol : Mmes Herbert, Lefebvre El. et Masson. — Sus-St-Léger : Mme Flour Em. — Vieil-Hesdin : Mme Rathuille. — Wail : Mme Vigué J.

VÉTÉRINAIRES BREVETÉS.

Aucun propriétaire ou cultivateur ne peut prétendre à des indemnités pour pertes de bestiaux morts d'épizooties, sans justifier d'un certificat du maire constatant qu'un *vétérinaire diplômé* a été appelé pour les traiter. Le seul cas où ce certificat n'est pas exigé est celui où il n'existerait pas de vétérinaire diplômé dans un rayon de huit kilomètres de l'habitation où l'épizootie a régné.

Arrondissement d'Arras. — Agnez-lez-Duisans : M. Dambrine, ✱. — Arras : MM. Patoir, Tarlier et Viseur, ✱. — Bapaume : MM. Bersez et Tétart. — Bertincourt : M. Lobry. — Bienvillers-au-Bois : M. Delarue. — Buissy-Baralle : M. de St-Aubert. — Croisilles : M. Lefebvre Em. — Hermies : M. Richard. — Sarton : M. Delaporte Em. — Vis-en-Art. : M. Olivier. — Vitry-en-Art. : M. Lagrange Al.

Arrt de Béthune. — Béthune : MM. Hélin Ch. et Dufrénoy. — Carvin : MM. Dagniaux et Gellez. — Estrée-Cauchy ; M. Deligny E.

— Hénin-Liétard : MM. Hennart et Leclercq Alf. — Lacouture : M. Sarazin Ach. — Lens : MM. Dépret L. et Parisse. — Liévin : M. Beaucourt L. — Lillers : M. Canda U.

ARR[t] DE BOULOGNE. — Boulogne : MM. Bricon, Dutertre A., Leducq et Lourdel. — Calais : MM. Caron Oct. et Denis Em. — Desvres : Réant L.-A. — Guînes : M. Tersen.

ARR[t] DE MONTREUIL. — Campagne-lez-Hesdin : MM. Hertault et Vélat. — Fruges : MM. Latham et Lecucq. — Hesdin : M. Ducrocq Ch. — Montreuil : MM. Barbieux et Cresson.

ARR[t] DE ST-OMER. — Aire : M. Stérin. — Ardres : MM. Bourgois Ed. et Clay. — St-Omer : MM. Duflos Abd., Leroy P. ✠ et Taccoën. — Thérouanne : M. Andrieux. — Vaudringhem : M. Vandôme.

ARR[t] DE ST-POL. — Auxi-le-Château : M. Bouvet. — Avesnes-le-Comte : M. Dubois J. — Bavincourt : M. Dubron Art. — Frévent : MM. Parmentier V. et Mullet Al. — L'Arbret : M. Plée. — Pernes : M. Demazure. — St-Pol : M. Lemaire L.-P. — Vacquerie-le-Boucq : M. Démarest.

WATRINGUES.

Il existe, dans les arrondissements de Boulogne et St-Omer, une étendue considérable de terrains qui ont été conquis sur les eaux et qui sont devenus très productifs, grâce aux travaux de dessèchement effectués par des associations connues sous le nom de Watringues.

Ces associations, qui fonctionnent depuis un temps immémorial, ont été réorganisées par un décret du 28 mai 1809. Elles sont maintenant régies par une ordonnance du 27 janvier 1837.

Les terrains soumis au régime des Watringues sont divisés en huit sections.

Première section (arr. de St-Omer) — La première section des Watringues comprend tout le territoire situé entre la rivière d'Aa, celle d'Oye, le Watergand le Drack, le canal de Calais, la rivière de Nielles et une ligne en deça de laquelle sont les marais d'Andruick, Polincove et Ruminghem.

Président : M. Lambert-Evrard, à St-Folquin. — Secrétaire : M. Guéricy (Jules). — Administrateurs : MM. Bouret-Bouret, Noël (Narcisse), Lecouffe (Louis), Stoclin, Fétel-Devos. — Receveur : M. Damez. — Conducteur : M. Stocklin.

Deuxième section (arr. de St-Omer). — La deuxième section des Watringues est composée du territoire situé entre la rivière de l'Aa et la mer, une ligne allant de la mer à la rivière du Houlet, le canal de Calais, le watergand le Drack et la rivière d'Oye.

Président : M. Hubert (Félix), à Oye. — Secrétaire : M. Duflos-Deldrève. — Administrateurs : MM. Gresset-Libéral, Deldrève (Chrétien), Delplace (Jules), Gorain-Bultez, Deldrève-Delattre. — Receveur : M. Lacoure, à Oye. — Conducteur : M. Lacoure.

Troisième section (arr. de Boulogne). — La troisième section des Watringues est comprise entre la rivière du Houlet, la ligne allant à la mer et le canal de Calais jusqu'au Fort-Rouge.

Président : M. Brunet-Roche, aux Attaques. — Secrétaire : M. Sergeant-Hubert. — Administrateurs : MM. Breton (Félix), Trouille (Achille), Trouille (Eugène), de Givenchy (Léon) et Clipet (Louis).— Conducteur-receveur : M. Evrart.

Quatrième section (arr. de Boulogne). — La quatrième section des Watringues est formée du territoire compris entre le canal de Guînes, celui de Calais et la mer et une ligne qui comprend les marais et terres basses de Sangatte, Coquelles, Nielles et Boucres et les marais de Guînes, à la gauche du canal.

Président : M. Hamain, à Nielles-lez-Calais. — Secrétaire : M. de St-Paul, à Calais. — Administrateurs : MM. Lefebvre du Prey, Baude (Charles), de Guizelin (Gustave), Boutroy-Bara et Tourneur-Guerlet. — Conducteur-receveur : M. Delozière (Louis), à Hâmes-Boucres.

Cinquième section (arr. de Boulogne). — La cinquième section des Watringues s'étend entre le canal de Guînes et celui de Calais, et la rivière de Nielles ; en font aussi partie les marais de Nielles, Ardres, Balinghem, Andres et Guînes.

Président : M. Boulanger-Bernet, ✠, à Andres. — Secrétaire : M. Cordier de la Houssaye Félix. — Administrateurs : MM. de St-Just (Ernest), Parenty-sy, Morillon (Alp.), Boulanger-Foissey et Declémy-Louchet — Conducteur-receveur : M. Delozière (Louis), à Hâmes-Boucres.

Sixième section (arr. de Boulogne). — La sixième section des Watringues comprend toutes les terres qui peuvent être inondées par la

rivière de la Slack et ses affluents, et qui forment la vallée de Marquise, depuis Fiennes à Rinxent jusqu'à l'embouchure de la Slack.

Président : M. de Rosny, à Boulogne. — Secrétaire : M. de Dompierre d'Hornoy. — Administrateurs : MM. Huguet-Marteau, Dubos-Magnier (Maurice), Bary, de Ledinghen et Regnault. — Conducteur : M. Nollen, à Boulogne. — Receveur : M. Leroy (Jules).

Septième section (arr. de St-Omer). — La septième section des Watringues est composée des territoires de Longuenesse, Clairmarais, partie de St-Omer, St-Martin-au-Laërt, Salperwick, Tilques, Serques, Moulle, Houlle et Eperlecques.

Président : M. Belin Pierre, à St-Martin. — Secrétaire : M Houzet Auguste. — Administrateurs : MM. Platiau, ✠, Dambricourt (Alexandre), Degrave-Bellanger, Colin (Remy), Legrand (Adolphe). — Receveur : M. Devey. — Conducteur : M. Brifaut.

Huitième section (arr. de Boulogne). — La huitième section des Watringues comprend les terrains soumis aux inondations du ruisseau des Anguilles, depuis sa source jusqu'à la mer, et formant les marais de Tardinghen, près de Wissant.

Président : M. Lefebvre (François), à Hardinghen. — Secrétaire : M. Hamain (François). — Administrateurs : MM. Routtier, Delattre (Pierre), Parenty (Usmar), Martinet-Lemaître et Daudruy (Louis). — Receveur ; M. Vincent. — Conducteurs : M. Dufay (André), à Tardinghen.

SYNDICATS DE DESSÈCHEMENT.

1° — *Dessèchement de la vallée d'Authie.*

Directeur : M. Dubois-Vasseur. — Directeur-adjoint : M. Pétain, maire de Boisle (Somme). — Membres : MM. Oudin, Landrieux (Alphonse), Convert.

2° — *Entretien des digues et dunes du Calaisis.*

Président : M. Boutroy-Bara. — Vice-Président : M. Brunet (Edouard). — Secrétaire : M. Hubert. — Membres : M. Boulanger-Bernet, ✠, Sergeant-Hubert, de Guizelin, Bouret-Bouret.

3° — *Entretien du lit de la Souchez.*

Directeur : M. Stiévenard. — Directeur-adjoint : M. Grodée. — Membres : MM. Déprez, ✠, Hache, Lemière, Masclef, Morel.

DEUXIÈME PARTIE

STATISTIQUE

Division administrative, chemins de fer, tramways, routes nationales, chemins vicinaux, voies navigables, ports maritimes, produits financiers, postes et télégraphes, instruction publique, assistance publique, institutions de prévoyance, prisons, agriculture, industrie, mouvement de la population en 1888, jury, listes électorales, recrutement de l'armée.

Division administrative du département.

Le département du Pas-de-Calais est divisé en 6 arrondissements. 45 cantons et 903 communes. Il possède 53 cures, 684 succursales et 130 vicariats, dont 53 rétribués par le Gouvernement. Il compte une population de 853,626 habitants, d'après le dénombrement de 1886, et une superficie de 660,426 hectares, ainsi partagés entre les arrondissements :

Arras.	173,652 hab.	137,700 hect.
Béthune . . .	223,803	93,947
Boulogne . . .	186,186	94,159
Montreuil. . .	76,291	112,505
Saint-Omer . .	116,556	108,295
Saint-Pol . . .	77,038	113,820
Totaux . . .	853,526 hab.	660,426 hect.

Il occupe parmi les départements français :

Le premier rang par le nombre des communes ;

Le deuxième, par le nombre des arrondissements ;

Le troisième, par le chiffre de sa population et des électeurs inscrits.

Le principal des contributions foncière, personnelle et mobilière, et des portes et fenêtres s'élève, pour 1890, à 5,374,383 fr., se décomposant ainsi qu'il suit :

2,492,813 fr.	pour la propriété foncière non bâtie ;		
850,524	id.	id.	bâtie ;
1,020,715	pour la cote personnelle et mobilière ;		
1,010,311	pour les portes et fenêtres.		

Les produits financiers atteignent le chiffre total de 63,830,166 fr. 73.

CHEMINS DE FER.

Le département du Pas-de-Calais est sillonné par un grand nombre de chemins de fer d'intérêt général et d'intérêt local dont voici la nomenclature, avec la longueur de chacun d'eux dans le département :

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (*646 kilom.*)

Paris à la frontière par Lille	47 kilom.
Arras à Hazebrouck	58
Lens à Ostricourt	14
Lille à Calais	46
Amiens à Boulogne	48
Boulogne à Calais	48
Arras à Etaples	99
Béthune à Abbeville	66
Lille à Béthune	15
Boulogne à Saint-Omer	53
Saint-Omer à Berguette	20
Berguette à Armentières	18

Dunkerque à Calais	20
Lens à Armentières	11
Arras à Doullens	31
Frévent à Bouquemaison	8
Bully à Bryas	30
Hénin-Liétard à Don	14

Toutes ces lignes sont exploitées par la Compagnie du Nord ; celle de Lens à Armentières, construite par l'Etat, est provisoirement exploitée par la même Compagnie.

Embranchements houillers.

Aux chemins de fer indiqués ci-dessus sont raccordés divers embranchements concédés également, à titre d'intérêt général, aux Compagnies houillères, pour le service de leurs exploitations, et d'une longueur totale de 116 kilom. savoir :

Auchy-au-Bois à la ligne des houillères . .	7 kilom.
Bruay id. . .	13
Carvin à la ligne de Paris à Lille	7
Bully à La Bassée	10
Dourges à la ligne des houillères	7
Ferfay	6
Fléchinelle au canal d'Aire à La Bassée et à la ligne des houillères	14
Lens à la ligne des houillères, au canal de la Haute-Deûle et à la ligne de Lille à Béthune	17
Liévin à la ligne des houillères	5
Marles id	13
Nœux à la ligne des houillères et au canal de Beuvry à Gorre	9
Vendin à la ligne des houillères	1
Mines de Réty, Ferques et Hardinghen à la ligne de Boulogne à Calais	5
Drocourt à la ligne des houillères	2

Les embranchements de Carvin à la ligne de Paris à Lille et de Bully à La Bassée, et la partie de l'embranchement des mines de Lens comprise entre Pont-à-Vendin et Violaines sont assujettis à un service public de voyageurs et de marchandises.

Ceux d'Auchy-au-Bois, Bruay, Ferfay, Fléchinelle, Lens (partie comprise entre Lens et Pont-à-Vendin), Liévin et Marles font seulement un service public de marchandises.

Les autres ne servent qu'au transport des houilles.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL (*151 kilom.*)

Achiet à Bapaume et à Marcoing	25 kilom.
Vélu-Bertincourt à Saint-Quentin	6
Boisleux à Marquion	26
Anvin à Calais	94

Ces chemins de fer sont exploités par des Compagnies particulières portant le nom desdites lignes.

Lignes à construire.

Dans ses dernières sessions, le Conseil général du Pas-de-Calais a concédé, sous réserve de la déclaration d'utilité publique, les chemins de fer d'intérêt local ci-après désignés, qui seront construits à voie d'un mètre de largeur, savoir :

1° D'Aire à Fruges ;

2° De Rimeux-Gournay à Berck, par Hucqueliers, Montreuil et Verton ;

3° Du Portel à Bonningues, par Boulogne ;

4° De Lens à Frévent par Aubigny et Avesnes-le-Comte.

Produits.

Le réseau du chemin de fer du Nord compte, dans le département du Pas-de-Calais, 108 stations pour lesquelles la recette totale (voyageurs et marchandises) s'est élevée, en 1888, à 38,970,250 fr. 73.

Elle avait été de 36,191,688 fr. 68, en 1887.

Le tableau suivant donne, par ordre d'importance, les chiffres comparés de ces produits en 1887 et 1888 :

	GARES.	En 1887.	En 1888.
1	Lens	4,871,147 67	5,211,711 86
2	Boulogne	4,736,856 28	4,462,289 10
3	Calais	3,384,204 27	3,637,603 97
4	Nœux	1,993,600 46	2,136,344 62
5	Bully-Grenay. .	1,482,812 23	1,813,418 59
6	Fouquereuil . .	1,582,928 27	1,790,431 30
7	Chocques. . . .	1,509,713 83	1,776,897 92
8	Billy-Montigny .	1,191,999 83	1,578,331 43
9	Hénin-Liétard. .	1,365,694 65	1,563,071 75
10	Arras	1,474,783 23	1,480,869 28
11	Pont-à-Vendin .	557,616 63	778,460 23
12	Lillers	609,250 68	659,751 40
13	Desvres	539,909 69	619,138 74
14	Bruay	614,773 73	598,892 84
15	Saint-Omer . . .	606,887 50	594,872 48
16	Violaines	524,114 28	594,189 51
17	Meurchin. . . .	356,100 82	556,120 33
18	Marquise	499,275 45	534,129 08
19	Lapugnoy. . . .	419,519 35	506,060 01
20	Berguette	490,653 81	505,977 52
21	St-Pierre-l-Calais	510,035 11	505,173 06
22	Neufchâtel . . .	359,370 15	398,338 38
23	Béthune	363,434 03	373,238 46
24	Verton	395,731 36	363,254 91
25	Libercourt . . .	289,150 96	354,812 37
26	Corbehem . . .	317,728 03	337,729 51
27	Leforest	214,604 18	298,473 34
28	Carvin	300,352 71	263,598 87
29	Achiet	266,455 47	263,292 99
30	Courrières . . .	248,545 91	231,182 39
31	Arques	205,245 04	207,346 44
32	Etaples	221,828 10	204,568 23
33	Wizernes. . . .	204,790 30	191,180 55
34	Aire	168,443 77	158,524 04
35	Hersin-Coupigny.	164,426 94	157,257 78
36	Saint-Pol. . . .	159,442 11	154,380 69

	GARES.	En 1887.	En 1888.
37	Vitry-en-Artois .	132,202 40	153,255 39
38	Hesdin	160,365 58	142,519 73
39	Boisleux	118,217 16	127,447 55
40	Montreuil . . .	125,736 95	124,186 32
41	Pont d'Ardres. .	72,523 60	123,916 03
42	Frévent	123,907 01	121,768 91
43	Dannes-Camiers.	97,352 82	114,708 21
44	Isbergues(garage)	92,297 91	110,520 02
45	Lumbres	89,273 21	104,616 78
46	Mondicourt-Pas .	38,258 52	93,546 94
47	Watten-Eperlecq.	91,331 78	93,451 27
48	Auxi-le-Chateau .	93,014 14	89,161 99
49	Wardrecques . .	85,345 06	85,732 34
50	Samer	85,226 27	81,130 87
51	Anvin	84,294 22	80,705 »
52	Rœux	80,469 41	73,442 23
53	Audruick	70,222 41	71,516 78
54	Laventie	66,765 14	70,511 60
55	Saint-Venant . .	87,818 08	68,821 82
56	Pernes-Camblain.	71,363 71	65,006 01
57	Hesdigneul . . .	51,510 68	64,786 90
58	Auchy-lez-Hesdin	54,012 61	53,162 91
59	Pont-de-Briques.	53,677 28	52,680 96
60	Maresquel . . .	51,663 55	45 772 66
61	Caffiers.	53,620 12	44,415 09
62	Aubigny	36,761 26	43,807 04
63	Wimille	39,737 75	42,418 05
64	Conchil-le-Temp.	50,871 01	40,344 93
65	Mont-Saint-Eloi.	32,257 81	39,967 10
66	Beaumetz-Rivière	44,533 43	39,912 91
67	Saulty-l'Arbret .	38,350 07	39,806 28
68	Béthune (Rivage)	41,243 95	36,668 05
69	Brimeux	37,885 10	34,223 15
70	Lottinghen . . .	26,423 80	31,542 20
71	Farbus-Vimy . .	32,024 66	31,334 20
72	Marœuil	35,049 98	30,597 23
73	Beaurainville . .	28,125 55	25,652 92
74	Pont-d'Oye . . .	22 996 46	23,606 60

	GARES.	En 1887.	En 1888.
75	Houdain	40,685 18	23,303 51
76	Dourges	17,461 50	22,333 31
77	Savy-Berlette . .	21,750 41	22,069 75
78	Bac-St-Maur . .	18,055 39	21 162 74
79	Tincques	22,416 99	20,998 61
80	Calonne-Ricouart	18,054 46	19,222 79
81	Lestrem. . . .	22,556 85	16,498 80
82	Blangy-sur-Tern.	17,922 14	16,398 23
83	Brias	12,102 10	15,101 19
84	Nielles-lez-Bléq.	15,552 49	14,467 05
85	Harnes	13,755 76	14,391 55
86	Marck.	13,586 10	14,085 36
87	Barlin.	12,296 45	13,705 38
88	Cuinchy	12,854 02	12,978 50
89	Fréthun	10,869 56	12,764 14
90	Beutin.	12,784 45	12,712 81
91	Beuvry	9,723 42	12,286 06
92	St-Pierre (halte)	10.607 36	11,636 02
93	Ligny-St-Flochel	12,331 56	11,073 92
94	Aubin-St-Vaast.	9,323 58	10,352 45
95	Petit-Houvin .	9,091 90	9,317 01
96	Sains-Bouvigny.	5,940 39	8,953 52
97	Sailly-sur-la-Lys	9,163 93	8,628 53
98	Wavrans	6,459 55	7,397 77
99	Fortel.	6,448 21	6,806 88
100	St-Josse	6,511 10	6,378 28
101	Loison.	5 190 30	5,790 43
102	Diéval. . . .	4,051 75	5,119 46
103	Montigny-en-G.	4,186 24	4,605 51
104	Gouy-Bailleulval	3,200 13	3,083 19
105	Calonne-s-la-Lys	2,677 14	2,841 45
106	Sallau.	2,417 83	2,465 55
107	La Comté-Ourton	1,873 54	2,105 29
108	Ruitz-Haillicourt	1,647 62	1,636 75
	Totaux . . .	36,191,688 68	38 970,250 73

Différence en faveur de l'année 1888 — 2,778,562 fr. 05

Lignes d'intérêt local.

Boisleux à Marquion.

GARES.	En 1887.	En 1888.
Boisleux	62,657 65	67,500 65
Boyelles	4,835 75	4,623 60
Saint-Léger . . .	5,428 65	5,349 65
Croisilles	5,358 15	5 810 40
Ecoust	7,740 80	7,541 80
Quéant	9,350 65	8,621 75
Inchy.	4,144 30	3 742 40
Marquion	11,914 »	16,674 65

Achiet-Bapaume à Marcoing.

GARES.	En 1887.	En 1888.
Achiet	100,017 65	100,711 60
Bihucourt. . . .	463 65	404 40
Biefvillers. . . .	453 20	449 30
Bapaume	60,272 03	57,290 15
Frémicourt . . .	1,890 85	1,814 30
Beugny	1,359 65	1,218 70
Vélu	21,074 40	20,748 »
Hermies	7,027 55	7,594 05
Havrincourt. . .	12,668 83	13,154 51

Vélu à St-Quentin.

GARES.	En 1887.	En 1888.
Vélu	29,909 10	21,981 75
Bertincourt . . .	2,458 70	2,448 70

Anvin à Calais.

GARES.	En 1887.	En 1888.
Anvin	36,956 10	36 215 15
Bergueneuse . .	1,437 25	1,299 30
Equirre	418 50	449 10
Verchin	1,339 80	1,189 65
Fruges	22.534 39	22,432 67
Coupelle . . .	722 »	841 67
Rimeux.	2 490 20	2,396 85
Fauquembergues.	20,318 30	18,965 15
Merck	1,090 30	922 90
Ouve	820 90	993 70
Remilly.	2,206 45	2,046 15
Wavrans	436 75	415 »
Lumbres	37,611 25	27,661 35
Acquin	779 25	777 40
Bouvelinghem . .	822 80	785 90
Haut-Buisson . .	223 70	426 05
Journy	2,767 80	3,021 35
Bonningues . . .	2,128 60	1,864 10
Tournehem . . .	15,305 20	15,988 65
Louches.	4,678 60	5,263 55
Ardres	17,033 60	17,190 75
Balinghem . . .	4,039 50	4,464 55
Andres	2,416 70	3,100 05
Guînes	22,709 65	24,929 95
Banc-Valois . . .	2,566 25	2,305 20
L'Ecluse-Carrée .	1,853 40	1,849 50
Coulogne	5,402 45	5,206 20
Calais-Fontinettes.	27,063 95	26,348 95
Calais-St-Pierre .	21,167 70	21,810 »

TRAMWAYS.

Lignes en exploitation.

Il n'existe encore que deux réseaux de tramways en exploitation dans le Pas-de-Calais :

L'un, à traction de chevaux, reliant Calais et Guînes, comprend trois lignes d'un développement total de 14,461m. Les recettes ont été, en 1888, de 190,835 fr., et les dépenses de 145,545 fr.; soit un bénéfice de 45,290 fr.

L'autre, également à traction animale, sert à relier différents points de la ville de Boulogne et comprend quatre lignes d'une longueur totale de 2,789m.

L'état de cette entreprise est peu prospère. Les dépenses, en effet, ont été de 55,353 fr., alors que les recettes n'ont atteint que le chiffre de 53,043 fr.

Lignes dont la concession est en instance.

Le Conseil municipal de Boulogne, dans sa séance du 8 mai 1885, a demandé à l'Etat la concession de plusieurs lignes et l'autorisation de rétrocéder ladite concession, avec les lignes actuellement exploitées, à la Compagnie générale des railways à voie étroite. L'instruction de l'affaire se poursuit.

ROUTES NATIONALES.

Le département du Pas-de-Calais est traversé par 12 routes nationales présentant un développement total de 683 kil. 641, dont 255 kil. 347 en pavé et 428 kil. 294 en empierrement.

(Voir *Annuaire* de 1889, page 297).

Le crédit affecté à l'entretien des routes nationales en 1889 est de 566,100 fr., en diminution de 1,100 fr. sur celui alloué en 1888.

Pour les travaux de grosses réparations, les crédits ouverts en 1889 s'élèvent à 206,149 fr. 52. C'est, à quelques francs près, le même chiffre qu'en 1888 (206,200 fr.).

CHEMINS VICINAUX.

Le service des chemins vicinaux est confié aux ingénieurs des ponts et chaussées.

Au 31 décembre 1888, les chemins vicinaux de toute catégorie présentaient un développement de 12,312 kil. 450 m., ainsi répartis :

Chemins de grande communication . . .	4,957 k. 329
Chemins vicinaux ordinaires.	7,355 121

Dépenses de 1888. — Les dépenses faites en 1888 sur les chemins de toute catégorie se sont élevées à 4,766.010 fr. 22, en diminution de 110,182 fr. 77 sur celles de 1887.

Ces dépenses se répartissent comme suit :

	En nature.	En argent
Entretien	790,884fr40	2,865,591fr17
Grosses réparations	285 30	107,128 12
Travaux neufs.	7.378 60	334,121 51
Acquisitions de terrain	12,675 05	12,850 66
Dommages et dépenses diverses.	» »	37,364 83
Frais généraux, personnel, etc.	» »	341,926 51
Remboursement d'emprunts, intérêts, etc.	» »	255,804 07
	811,223fr35	3,954,786fr87
Somme pareille. . . .	4,766,010fr22	

Ressources en 1888. — Les ressources propres à l'exercice 1888, mises à la disposition du service vicinal, étaient de 4,868,537 fr. 26, s'appliquant aux :

Chemins de grande communication pour. . .	2,860,921fr16
Chemins vicinaux ordinaires	1,680,781 10
Frais généraux, personnel, etc.	326,835 »
Total égal. . .	4,868,537fr26

Sur lesquels il y a lieu de déduire 187,910 fr. 58 pour dégrèvements, cotes irrécouvrables et non-valeurs.

Ces 4,868,537 fr. 26 provenaient :

Des communes, pour.	2,574,653fr24
Des particuliers, —	248,955 38
Du département, —	2,023,070 64
De l'Etat, —	21,858 »
Total égal. . .	4,868,537 26

VOIES NAVIGABLES.

La longueur totale des voies navigables du réseau du Pas-de-Calais est de 183 kil. 277 m., savoir :

L'Aa, d'une longueur de	28k 396
Le canal d'Aire et embranchemt de Beuvry .	43 645
Le canal d'Ardres	4 765
Le canal de Calais.	29 688
Le canal de Guînes	6 210
La Lawe canalisée	18 293
Le canal de Neuffossé	17 950
La Scarpe canalisée (Supérieure).	23 080
Le canal de Lens à la Deûle	11 250

Mouvement de la navigation. — Le tableau suivant indique et permet de comparer le mouvement de la navigation sur ces voies d'eau pendant les trois dernières années 1886-1887-1888 :

	1886.	1887.	1888.
Aa	1,307,992t	1,418,051t	1,602,477t
Canal d'Aire	2,254,801	2,505,574	2,783,965
Canaux du Calaisis . .	274,766	219,303	363,171
Lawe	22,795	19,366	15,263
Canal de Neuffossé . .	1,203,682	1,292,308	1,473,316
Scarpe supérieure. . .	224,401	225,622	249.180
Canal de Lens.	» »	607,875	694,286
Totaux . . .	5,288,437t	6,288,099t	7,181,658t

Ce tableau montre que les transports par voie d'eau ne cessent d'augmenter, dans la région du nord, surtout pour les lignes à grand trafic.

Cela démontre surabondamment l'utilité de premier ordre des canaux de cette région et le rendement élevé des capitaux que le gouvernement consacre depuis quelques années à l'amélioration de ces canaux.

Prix du frêt. — Cette amélioration a eu pour effet d'abaisser le prix du frêt en diminuant les difficultés et les lenteurs de la navigation. Le prix moyen, pour une tonne de houille du bassin du Pas-de-Calais rendue à Paris, est descendu jusqu'à 5 fr. et n'est guère monté au-dessus de 6 fr. 50.

Grand canal du Nord. — La question de construction du grand canal du Nord est entrée dans une voie nouvelle tendant à faire exécuter les travaux par l'intermédiaire d'un établissement public qui prendrait le nom de Chambre de navigation et dont les membres seraient nommés, dans certaines conditions, par les Chambres de commerce.

Cette Chambre de navigation comprendrait, en outre, quelques membres désignés par décret et représentant l'Etat, c'est-à-dire, les intérêts généraux du pays. — L'instruction de l'affaire se poursuit dans ces nouvelles conditions.

PORTS MARITIMES.

Le littoral du département forme deux arrondissements maritimes : celui de Calais, depuis la limite ouest du département du Nord jusqu'au cap Gris-Nez, avec le port de Calais, et celui de Boulogne, depuis le cap Gris-Nez jusqu'à la limite nord du département de la Somme, avec les ports de Boulogne, d'Etaples et de Berck.

Au point de vue de la pêche côtière, le premier arrondissement comprend encore la plage de Waldam et la baie de Wissant, et le second, les plages, anses ou baies d'Audresselles, du Portel, d'Equihen et de Merlimont.

Des quatre ports, ceux de Boulogne et de Calais ont seuls une importance commerciale, les deux autres ne sont que des ports de pêche.

Voici l'exposé sommaire du mouvement des deux ports de Boulogne et de Calais, pendant l'année 1888 :

Port de Boulogne. — Le mouvement maritime, entrées et sorties réunies, a été, en 1888, de 5,049 navires. En 1887 il avait été de 5,025 soit, pour 1888, une augmentation de 24 bâtiments. Le nombre des navires entrés a été de 2,509, dont 1,086 à voiles et 1;423 à vapeur.

Le produit des douanes avait été, en 1887, de 8,092,227 fr.; il a été, en 1888, de 7 830,602 fr., soit une diminution de 261,623 fr.

Le mouvement des voyageurs avait été, en 1887, de 128,233, celui des chevaux de 1,978, et celui des voitures de 37 ; en 1888, il a été, savoir : pour les voyageurs, de 119,919, pour les chevaux, de 2,078 et pour les voitures de 28.

Port de Calais. — Le mouvement maritime, entrées et sorties réunies, a été, en 1888 de 4,389 navires ; en 1887, il avait été de 4,299, soit une augmentation de 90. Le nombre des navires entrés a été, en 1888, de 2,202 dont 284 à voiles et 1,918 à vapeur.

Le produit des douanes était, en 1887, de 2,167,877 fr.; il a été, en 1888, de 2,287,355 fr., soit une augmentation de 119,478 fr.

Le mouvement des voyageurs a été, en 1888, de 247,974, celui des chevaux de 160 et celui des voitures de 59. Il avait été, en 1887, de 235,542 voyageurs, 7 chevaux et 2 voitures.

Le port de Calais conserve toujours le premier rang parmi les grands ports du littoral pour l'ensemble des passagers.

Pour les marchandises, le chiffre des importations et des exportations ont été les suivants dans les deux ports de Boulogne et de Calais en 1887 et 1888, savoir :

	Boulogne.		Calais.	
	1887 :	1888 :	1887 :	1888 :
Importations.	301,250 t.	265,661 t.	198,777 t.	234,082 t.
Exportations.	243,987 t.	260,733 t.	37,085 t.	33,209 t.

PÊCHE.

ARRONDISSEMENT MARITIME DE CALAIS.

Le poids total du poisson pêché en 1888, a été de 1,855,370 k., dont la valeur en argent peut s'évaluer de la manière suivante :

1re catégorie. — Poisson expédié : 1,686,700 k. à 0 fr. 59 c. environ	1,000,580 fr. 10
2e catégorie. — Poisson consommé sur place, y compris le poisson avarié, qui est abandonné aux pêcheurs et sert à l'alimentation de leur famille, les crevettes, etc., environ 168,670 k. à 0 fr. 25	42,167 50
Total . . .	1,042,747 fr. 60
La pêche du hareng a produit 20,270 mesures qui ont été vendues en moyenne à 2 fr. la mesure, soit	40,540 fr. »

ARRONDISSEMENT MARITIME DE BOULOGNE.

1° *Quartier de Boulogne.*

Les pêches maritimes du quartier de Boulogne, en 1888, se résument comme il suit :

PORTS.	PRODUITS.
Audresselles.	24,214 fr.
Boulogne	10,684,118
Le Portel.	245,690
Equihen	327,600
Etaples.	824,462
Total	12,106,084 fr.

2° *Quartier de St-Valéry* (Syndicat de Berck).

Les pêches maritimes du syndicat de Berck, en 1888, se résument comme il suit :

	POIDS.	PRODUITS.
Maquereaux	293,030 k.	68,950 fr.
Harengs.	1,512,800	151,280
Pêche côtière proprement dite	1,298,945	346,386
A reporter		566,616 fr.

	POIDS.	PRODUITS.
Report		566,616 fr.
Pêche aux cordes sur la grève		6,000
Petites cordes	295,215 k.	78,724
Bas parcs		32,400
Chevrettes.		15,225
Hénons		2,215
Total pour 1888 . . .		701,180 fr.
Les mêmes pêches, en 1887, avaient produit		778 752
Différence en faveur de 1887 . . .		77,572 fr.

ARMEMENTS.

ARRONDISSEMENT MARITIME DE BOULOGNE

1° Navigation marchande et grande pêche.

		Nombre.	Tonnage.
Long cours . .	Navires à voiles . . .	»	»
Cabotage . . .	Navires à voiles . . .	22	1,210
Bornage . . .	Remorqueurs	3	135
— . . .	Bateaux-pilote. . . .	5	128
— . . .	Canots lamaneurs . .	»	»
Pêche d'Islande	Navires à voiles . . .	1	142
Dogger's Bank .	Navires à voiles . . .	32	2,042

2° Pêche côtière.

QUARTIERS.	PORTS.	BATEAUX. pontés armés.	BATEAUX. non pontés armés.	BATEAUX. pontés désarmés.	BATEAUX. non pontés désarmés.	TONNAGE bateaux armés.	TONNAGE bateaux désarmés.	Nombre d'hommes d'équipage.
Boulogne	Audresselles .	»	7	»	3	21	9	41
	Boulogne . .	227	85	232	78	9,360	9,742	3,954
	Le Portel . .	1	10	»	»	47	»	70
	Equihen. . .	»	18	»	28	64	216	216
	Etaples . . .	46	20	»	»	1,102	»	699
St-Valéry	Berck	40	65	38	64	1,395	1,365	802
	Merlimont . .	»	8	»	8	40	40	40
	Totaux . . .	314	213	270	183	12,029	11,372	5,822

ARRONDISSEMENT MARITIME DE CALAIS.

1° *Navigation marchande et grande pêche.*

		Nombre.		Tonnage.
Long cours . .	Navires à voiles . . .	2	9	2,048
Cabotage . . .	Bateaux à vapeur . .	7		
Bornage . . .	Bateaux-pilote. . . .	6	11	155
— . . .	Canots lamaneurs . .	5		
Pêche d'Islande	Navires à voiles . . .	»	»	»

2° *Pêche côtière.*

	Calais.	Waldam.	Wissant.	Total.
Bateaux pontés armés . . .	64	10	13	87
— non pontés armés .	5	2	8	15
— pontés désarmés . .	1	»	»	1
— non pontés désarmés	6	»	»	6
Tonnage.	1,972	88	114	2,174
Nombre d'hommes d'équipage	715	98	208	1,021

Le nombre des marins inscrits est de 1,406, auquel on peut ajouter les marins hors de service et invalides provisoires, 310, ce qui porterait le total à 1,716.

Sur ces 1,716 marins, 67 sont à l'Etat, et 221 au cabotage. Les autres font la pêche avec une partie des marins invalides, bien que ces derniers soient plus particulièrement employés au bornage.

Accidents de mer. — 14 accidents de mer ont eu lieu sur notre littoral en 1888, 4 dans l'arrondissement maritime de Calais et 10 dans celui de Boulogne. — Le plus grave est l'explosion du bateau à vapeur français « Ville de Calais » qui s'est produite, le 16 octobre, dans le bassin à flot de Calais et dans laquelle 3 hommes ont été tués.

PRODUITS FINANCIERS.

Les produits financiers du département encaissés par la Trésorerie générale s'élevaient en 1887, à 62.778,470 fr. 16

Ils ont été, en 1888, de 63,830,166 73

Ce chiffre se décompose ainsi qu'il suit :

Contributions directes (1)	15,445,076	01
Enregistrement et timbre	10,973,253	93
Forêts	228,050	»
Douanes et sels.	9,055,000	»
Contributions indirectes	18,076,509	»
Postes et télégraphes	4,476,084	»
Mines.	755,858	80
Taxe des biens de main-morte	96,433	93
Poids et mesures	118 266	11
Visites des magasins de drogueries . .	11,830	»
Contributions sur chevaux et voitures. .	204,794	20
Taxe sur les billards publics et privés .	17,398	»
Taxe sur les cercles et lieux de réunion	12,077	29
Produits des amendes et condamnations pécuniaires	177,675	40
Brevets d'invention.	2,620	»
Pensions civiles	225 914	44
Recettes accidentelles	551,225	28
Produits éventuels départementaux . .	3,345,306	73
Fonds de concours pour travaux publics	49,603	61
Droits perçus dans les établissements d'instruction supérieure	7,190	»
Total général	63,830,166	73

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Le nombre des bureaux de postes actuellement existant dans le Pas-de-Calais est de 115, dont 6 bureaux composés et 109 bureaux simples.

(1) Part revenant à l'Etat	7,499,525	50
— au département.	3,529,582	52
— aux communes	4,083,680	29
Réimpositions, non-valeurs et frais d'avertissement	332,287	70
Total égal. . .	15.445,076 fr	01

Celui des bureaux télégraphiques est de 108.

501 facteurs, dont 54 facteurs de villes et 447 facteurs locaux et ruraux, concourent au service de la remise des correspondances à domicile.

Le chiffre des produits postaux, qui avait été de 2,183,306 fr. en 1887, s'est élevé, en 1888, à 2,301,398 fr., avec une augmentation de 118,092 fr.

Les produits des 5 premiers mois de 1889, comparés à ceux de la même période de 1888, donnent une différence de 62,844 fr. en faveur de 1889 ; — 859,093 fr., contre 796,249.

Les produits du service télégraphique ont été, en 1887, de 320,428 fr., et, en 1888, de 328,772 fr , soit une augmentation de 8,344 fr. en 1888. Les 5 premiers mois de 1889 présentent une augmentation de 4,291 fr. sur ceux de 1888, 129,713 fr. contre 125,422

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Instruction supérieure. — La situation de l'école de médecine d'Arras est toujours la même : sans être supprimée, cette école ne fonctionne plus et il n'est pas possible de prévoir une solution à la question. Il n'existe donc plus, par le fait, d'établissement d'enseignement supérieur dans le Pas-de-Calais.

Le cours d'accouchement annexé à la Maternité d'Arras a compté, pendant l'année scolaire 1888-1889, 15 élèves, dont 9 de deuxième année (5 titulaires d'une bourse entière et 4 pourvues de 3/4 de bourse seulement, et 6 de première année, avec demi-bourse.

Le Conseil général a porté au budget départemental de 1890, un crédit de 5,650 fr pour l'entretien, dans cet établissement, de 11 bourses qu'il a réparties entre 15 pensionnaires, et 150 fr. pour achat de livres de prix.

Instruction secondaire. — Le Pas-de-Calais compte 7 établissements universitaires d'instruction secondaire :

1 lycée à St-Omer, 3 collèges communaux de plein exer-

cice, à Arras, à Béthune et à Boulogne, et 3 collèges à enseignement incomplet, à Calais, St-Pol et Hesdin.

Il existe, en outre, 4 cours secondaires pour les jeunes filles, à Arras, Béthune, Calais et St-Omer.

22 établissements secondaires libres, y compris le petit séminaire d'Arras, le plus important de tous, existent dans le département ; 15 de ces établissements sont dirigés par des ecclésiastiques et 7 par des laïques.

Le nombre des élèves des divers établissements universitaires publics s'élevait, le 15 octobre 1889, à 1,328 pour les garçons et à 208 pour les filles, savoir :

Lycée de Saint-Omer	208
Collège communal d'Arras	226
— de Béthune.	213
— de Boulogne	292
— de Calais.	202
— de Saint-Pol	142
— d'Hesdin.	45
	1,328

Cours secondaires pour les jeunes filles.

Cours secondaires d'Arras.	31
— de Béthune.	65
— de Calais	69
— de Saint-Omer	43
	208

Instruction primaire. — D'après le rapport présenté au Conseil général, à la session d'août 1889, le département possédait, en 1888-1889, 1,884 écoles primaires, y compris les écoles maternelles, dont 1,472 écoles publiques et 412 écoles privées.

Les écoles publiques se décomposent ainsi qu'il suit :

Ecoles spéciales de garçons . . .	495	1,472
— de filles	450	
Ecoles mixtes	476	
— maternelles	51	

Au point de vue de la direction, les 1,884 écoles, tant publiques que privées, se divisent en écoles laïques, au nombre de 1,435, et en écoles congréganistes. au nombre de 449.

Ces écoles ont été fréquentées par 173,470 élèves, savoir :

Ecoles publiques

Elèves des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires.	465
Elèves des écoles élémentaires	118,483
Elèves des écoles maternelles	16,177

Ecoles privées

Elèves des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires.	39
Elèves des écoles élémentaires	27,702
Elèves des écoles maternelles	10,604

Le personnel enseignant des écoles publiques comprend 1,313 maîtres et 957 maîtresses. Ces deux chiffres se décomposent ainsi qu'il suit :

Instituteurs publics titulaires : 944, dont 940 laïques et 4 congréganistes.

Suppléants : 5 laïques.

Adjoints : 364, dont 361 laïques et 3 congréganistes.

Institutrices publiques titulaires : 476, dont 377 laïques et 99 congréganistes.

Suppléantes : 4 laïques.

Institutrices publiques adjointes : 347 dont 278 laïques et 69 congréganistes.

Ecoles maternelles publiques : 51 titulaires et 79 adjointes.

Sur les 903 communes du département, on en compte encore 18 qui sont réunies à d'autres pour l'entretien d'une école, 458 qui ont une école mixte, 71 qui n'ont qu'une école, quoique leur population atteigne 500 habitants et au-dessus.

Brevets de capacité. — 1° BREVET ÉLÉMENTAIRE. — 656 candidats s'étaient présentés pour le Brevet élémentaire de capacité devant les Commissions d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer, en 1887, et 281. soit 42,8 p. %, avaient été reçus ; en 1888, ce chiffre a été de 630, savoir :

Aspirants	247
Aspirantes	383

De ce nombre, 118 aspirants (47,77 %) et 231 aspirantes (60,31 %) ont été reçus au brevet élémentaire.

2° BREVET SUPÉRIEUR. — 25 candidats sur 62, soit, 40,32 % et 22 candidates sur 45, soit 48,88 %, ont été reçues au brevet supérieur.

Bibliothèques scolaires (*au 1er janvier* 1889). — Au 1er janvier 1888, le nombre des bibliothèques scolaires était de 1,210, garnies de 148,793 volumes : il est aujourd'hui de 1,287 et celui des volumes de 161,205. Les prêts, qui, en 1887, avaient été de 275,190, ont atteint le chiffre de 306,014, soit une augmentation de 30 824.

ASSISTANCE PUBLIQUE.

Aliénés. — Les hommes sont soignés dans l'asile privé de Lommelet (Nord), les femmes dans l'asile public d'aliénées de St-Venant.

Au 30 juin 1889, le département avait à pourvoir à l'entretien de 613 aliénés, dont 307 hommes, à Lommelet, et 306 femmes à St-Venant. Les dépenses du service, pendant l'année 1888, se sont élevées à la somme de 237,511 fr. 65.

Elles ont été couvertes par, savoir :

Subvention du département	171,944 fr.	20
Contingent des communes.	49,181	45
Id. des familles	16,242	95
Remboursements par les départements . .	143	05
Total égal . . .	237,511 fr.	65

Enfants assistés. — Le nombre des enfants assistés âgés de moins de 13 ans, qui était de 1,011 au 1er janvier 1888, était descendu à 963 au 31 décembre de la même année, savoir : 1 enfant trouvé, 163 enfants abandonnés, 95 orphelins, placés dans les hospices, et 704 enfants secourus à domicile.

La situation matérielle de ces enfants a continué d'être satisfaisante en 1888.

La situation intellectuelle a également été bonne. Sur 771 enfants qui ont fréquenté l'école ou la salle d'asile, 51 savent épeler, 177 savent lire, 213 savent lire et écrire, 184 ont, en outre, des notions plus ou moins étendues de calcul, d'histoire et géographie et de dessin, et 12 ont subi avec succès l'examen du certificat d'études primaires.

Le nombre des pupilles du département au-dessus de 13 ans, qui était de 210 au 1er janvier 1887, était monté à 218 au 31 décembre suivant. Ils se répartissaient ainsi qu'il suit, suivant la profession qu'ils ont embrassée, savoir :

Ouvriers agricoles.	133
Artisans et apprentis.	43
Domestiques	42
Total égal	218

La situation de ces enfants a été également assez bonne au point de vue matériel et physique, comme sous le rapport moral. Si la conduite de quelques-uns a laissé à désirer, la plupart ont donné satisfaction, et 8 (4 garçons et 4 filles) ont été admis à participer aux récompenses, consistant en livrets de caisse d'épargne, décernés par la Commission hospitalière d'Arras, à ceux qui se distinguent par leur bonne conduite.

Sur 9 pupilles faisant partie de la classe de 1887, 7 ont été déclarés bons pour le service militaire, et 2 ont été exemptés pour infirmités.

Les dépenses du service des enfants assistés du département se sont élevées, en 1888, à 134,267 fr. 34.

Il y a été pourvu au moyen des ressources suivantes :

Contingent de l'Etat	984 fr.	63
Contingents communaux	24,437	75
Amendes de police et donations spéciales . .	5,718	85
Remboursements des départements étrangers	3,215	»
Allocation départementale	99,911	11
Total égal	134,267 fr.	34

Hospices. — Les hospices du Pas-de-Calais, sont aujourd'hui au nombre de 20 ; mais celui de Graincourt-lez-Havrincourt n'ayant commencé à fonctionner que dans les derniers mois de 1889, nous ne le citons encore ici que pour ordre. Les 19 autres ont soigné, pendant l'année 1887, savoir :

1° 4,765 malades, dont 2,720 hommes, 1,409 femmes et 636 enfants, ci.	4,765
2° 1,652 infirmes, vieillards et incurables, dont 777 hommes, 776 femmes, et 99 enfants, ci	1,652
En tout	6,417

malades ou infirmes, dont 3,497 hommes, 2,185 femmes, et 735 enfants.

Pendant l'année 1886, les hospices avaient recueilli, 5,200 malades et 1,677 infirmes.

Le nombre des guérisons en 1887 a été de	3,434	4,127
Celui des décès de	461	
Et les sorties pour autres causes de . . .	232	

Il restait au 1er janvier 1888 :

Malades.	638	1,962
Infirmes.	1,324	

dont 962 hommes, 852 femmes et 148 enfants.

Le nombre total des journées de présence en 1887 a été :

Pour les hommes, de	341,195	journées.
Pour les femmes, de	304,445	—
Pour les enfants, de	59,472	—
Total	705,112	journées.

Le prix moyen de la journée a été de 1 fr. 28 pour les malades et de 1 fr. 10 pour les infirmes.

Les recettes de 1887 se sont élevées à . . 2,034,579 fr. (y compris 519,380 fr. provenant de l'exercice 1886), et les dépenses à . . . . 1,543,848 fr.

Les unes et les autres se répartissent entre les différents établissements de la manière suivante :

Hospices.	Recettes.	Dépenses.
Aire.	82,015 fr.	69,438 fr.
Ardres.	13,683	13,367
Arras	416,729	377,285
Aubigny	22,085	18,146
Auxi-le-Château . . .	15,302	8,346
Bapaume	28,965	31,633
Béthune.	156,904	126,374
Boulogne.	364,146	243,991
Calais	267,928	179,049
Carvin.	60,552	26,336
Frévent	11,591	10,447
Guînes.	16 831	9,511
Hesdin.	44,509	44,160
Lens	86,876	46.931
Lillers.	38,157	21,363
Montreuil	87,028	28.733
St-Omer	264 937	216,174
St-Pol.	49.497	36,907
St-Venant	6,844	5,657
Totaux . . .	2,034,579 fr.	1,543 848 fr.

Les recettes ont ainsi dépassé les dépenses d'une somme de 490,731 fr., qui a été rattachée à l'exercice 1888.

Bureaux de bienfaisance. — Les bureaux de bienfaisance étaient, en 1887, au nombre de 633, savoir :

191	pour l'arrondissement	d'Arras,
142	—	de Béthune,
41	—	de Boulogne,
70	—	de Montreuil,
96	—	de Saint-Omer,
93	—	de Saint-Pol.
633		

Ils ont secouru, pendant ladite année, 52,387 indigents, dont :

23,164	pour l'arrondissement	d'Arras,
22,430	—	de Béthune,
4,900	—	de Boulogne,
9,525	—	de Montreuil,
7 968	—	de Saint-Omer,
4,400	—	de Saint-Pol.
52,387		

Leurs recettes ont été de	1,894,084 fr.
Leurs dépenses de	1,413,752
L'excédent, qui est de . . .	480,332 fr.

a été rattaché à l'exercice 1888.

Les recettes et les dépenses se répartissent entre les arrondissements de la manière suivante :

	Recettes.	Dépenses.
Arras	543,763 fr.	343,326 fr.
Béthune . . .	573,965	390,074
Boulogne . .	355,619	330,495
Montreuil . .	103,245	65,680
St-Omer . . .	240,091	202,697
St-Pol	77,401	55,480
Totaux . . .	1,894,084 fr.	1,413,752 fr.

La situation des hospices et des bureaux de bienfaisance continue à être satisfaisante.

Hospices spéciaux des incurables à Souchez et à Barastre. — Depuis 1878, le Conseil général inscrit, chaque année, un crédit au budget départemental pour secourir les incurables indigents à domicile ou les placer dans un hospice spécial.

Ce crédit, fixé d'abord à 6,000 fr., puis à 8,000 fr., est aujourd'hui de 10,000 fr., et les incurables exclusivement placés à l'hospice privé de Souchez, pendant les premières années, sont, depuis 1883, répartis entre les hospices de Souchez et de Barastre.

Au mois d'août 1889, 47 indigents de cette catégorie étaient pensionnaires du département dans ces établissements, 12 entièrement aux frais du département, et les 35 autres, dans des proportions variables, à la charge du département, des familles, des communes ou des bureaux de bienfaisance.

Des secours sont, en outre, accordés à domicile, sur le même crédit, aux incurables que leurs familles peuvent conserver. 1 236 fr. ont été attribués en secours de cette nature en 1888.

Asile-hospice des vieillards et des jeunes idiots, à Saint-Venant — L'asile-hospice des vieillards de l'un et de l'autre sexe et des enfants idiots, du sexe masculin, installé dans l'ancien asile d'aliénées de Saint-Venant, comptait, au 1er juillet 1889, 80 pensionnaires, 33 hommes, 32 femmes et 15 idiots ou épileptiques. – L'établissement est actuellement aménagé pour 100 : 40 hommes, 40 femmes et 20 enfants.

Un crédit de 28,000 fr. est inscrit au budget départemental pour assurer le fonctionnement de l'asile-hospice en 1890.

Assistance départementale. — Assistance médicale et vaccine. — Le Conseil général affecte, chaque année, une somme de 4,000 fr. à la dotation du service des épidémies

et 5,000 fr. à celle du service médical gratuit ; le budget contient, en outre, deux crédits de 6,000 fr.: 1° pour encouragements à la vaccine ; 2° pour secours à domicile et dans les hospices aux malades indigents des communes rurales dépourvues d'établissements hospitaliers, un crédit de 1,000 fr. pour placement dans les hôpitaux d'indigents atteints de maladies curables ou de maladies contagieuses, et enfin un crédit de 6,000 fr. pour secours à distribuer par le Préfet, en cas d'extrême misère ou de sinistres.

Voici les résultats obtenus par l'assistance médicale et la vaccine pendant l'année 1888 :

Sur 116,028 indigents admissibles aux secours médicaux, 38,814 y ont participé.

Les médecins attachés au service ont fait 152,748 visites à domicile et ont donné 44,791 consultations gratuites.

Le nombre des visites faites a été supérieur de 461 à celui de l'année 1887 et le nombre des consultations gratuites de 2,165.

23,641 vaccinations, dont 5,633 gratuites, ont été opérées par les mêmes praticiens et les sages-femmes, soit une diminution de 9,214 vaccinations sur l'année 1887.

Les décès constatés par les médecins de bienfaisance sont au nombre de 8,404.

Le nombre des indigents inscrits sur les listes de gratuité pour 1888 est supérieur de 12, à celui de l'année précédente.

Les indemnités qui ont été allouées aux médecins de bienfaisance, en dehors des allocations extraordinaires, se sont élevées à 91,313 fr., soit une moyenne de 359 fr. 50 pour chacun d'eux.

Les dépenses pour médicaments et aliments ont atteint le chiffre de 97,251 fr., qui, avec les 91,313 fr. d'indemnité et les 5,000 fr. alloués par le département, portent la dépense à la somme de 193,564 fr.

Cette dépense a été couverte par :

1° Les fonds des communes et des bureaux de bienfaisance jusqu'à concurrence de	183,671 fr.
2° L'allocation du département	5,000
3° La charité privée.	4,893
Total égal	193,564 fr.

Dépôt de mendicité. — Le dépôt départemental de mendicité, annexé à la maison municipale de Refuge d'Arras, renfermait 14 pensionnaires au 30 juin 1888 : 9 hommes et 5 femmes Les dépenses de 1888, y compris les journées de présence au dépôt et les frais d'hôpital, se sont élevées à 5,825 fr. 80, soit 668 fr. 50 de moins qu'en 1887.

Sociétés de charité maternelle. — L'œuvre des sociétés de charité maternelle ne fonctionne que dans trois villes du département : Arras, St-Omer et Calais, qui a deux Sociétés. Elles ont secouru, pendant l'année 1887, 723 mères indigentes, savoir :

La Société d'Arras.	179
— de Saint-Omer	187
— de Calais (nord)	103
— de Calais (sud) ancien Saint-Pierre	254

Les ressources de ces sociétés ont été, pendant la même année, de 22 660 fr 02 et les dépenses de 16,924 fr. 71. Le montant total des subventions qui leur ont été accordées s'est élevé à 4,600 fr., dont 1,000 fr., allocation ordinaire du département, et 3,600 fr. de l'Etat

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.

Caisses d'épargne. — 1° *Caisse nationale d'épargne.* — Le service de la Caisse nationale d'épargne continue sa marche progressive d'année en année Ainsi, depuis 1882, date de l'organisation de ce service, le nombre des livrets s'est élevé, jusqu'en 1888, de 5,178 à 6,011, celui des dépôts,

de 9,601 à 36,003 ; les sommes déposées ont monté de 807,611 à 3,001,430 fr. et les remboursements, de 166,050 fr. à 2,020,755 fr.

2° *Caisses communales.* — Au 31 décembre 1888, le nombre des livrets était de 79,867 ; le montant des dépôts de 28,850,510 fr. 21 et la fortune propre des Caisses d'épargne de 1 065,044 fr. 36.

Pendant la même année, il a été ouvert 7,506 livrets et les versements effectués se sont élevés à 8 969,288 fr. 17.

Ces résultats se répartissent entre les différentes caisses de la manière suivante :

DÉSIGNATION des caisses.	Nombre de livrets.	AVOIR des déposants.	AVOIR de la caisse	Nombre de livrets ouverts en 1888	Versements en 1888.
Aire . . .	1,722	851,606 63	18,292 91	204	301,146 »
Arras . .	17,280	6,256,392 24	236,446 73	1,444	1,988,821 69
Auxi-le-Château.	280	82,099 20	10,378 39	32	21,829 »
Bapaume .	2,409	1.254,819 52	71,446 92	305	365,089 »
Berck . .	627	259,052 47	3,279 98	33	42,096 69
Béthune .	3,492	1,230,854 88	48,115 48	596	543,495 75
Boulogne .	25,863	7,485,833 54	277,344 55	2,327	2,289,679 »
Calais sec. nord.	4,755	1,983,593 59	83,958 56	356	545,952 »
Calais sec. sud .	6,330	2,186,454 13	31,069 08	492	730,737 »
Etaples . .	1.094	449,368 77	4.746 47	82	125.152 24
Hesdin . .	2,187	1,069,244 15	35.506 46	207	321,591 »
Lens . .	3,127	1.489.260 95	76,809 23	332	380,461 17
Lillers . .	1,630	789,780 45	29,735 65	144	257,410 »
Montreuil .	2,671	710,526 19	2,344 78	216	223,066 55
St-Omer .	5,425	2,342,373 01	135,389 43	551	631,206 08
St-Pol . .	975	409,250 40	179 74	185	201,555 »
Totaux. .	79,867	28,850,510 21	1,065,044 36	7,506	8,969,288 17
Sit. au 31 déc. 1887	76,962	26,982,169 91	1,002,361 91	7,096	8,746,223 94

Durant l'année 1888, le nombre des livrets s'est accru de 2,905 ; l'avoir des déposants de 1,868,340 fr. 30 ; l'avoir des Caisses d'épargne de 62,682 fr. 45.

Succursales. — Le département compte huit succursales dont une, celle d'Oisy-le-Verger, dépend de la Caisse d'épargne de Cambrai. Les 7 autres, créées par les Caisses d'épargne du département, ont ouvert, en 1888, 682 livrets.

Elles ont reçu pendant la même année 709,200 fr.

Les nouveaux livrets et les versements se répartissent entre elles ainsi qu'il suit :

	Livrets.	Versements.
	—	—
Hermies.	102	102.199
Nœux	16	12,804
Marquise.	149	169,196
Guînes	106	190,108
Desvres	192	137,142
Samer.	83	54,548
Ardres.	34	43,203
Totaux . . .	682	709,200

Ces résultats, comparés à ceux de 1887, constatent, pour l'année 1888, une augmentation de 110 dans le nombre des livrets et de 52,569 fr. dans l'importance des versements.

Caisse de retraites pour la vieillesse. — Les versements effectués à la caisse des retraites pour la vieillesse, en 1888, ont été de 180,098 fr. ; pendant le 1er semestre de 1889, ils ont été de 27,316 fr. (1).

Sociétés de Secours mutuels. — Les Sociétés de secours mutuels qui ont fonctionné dans le département, en 1888, sont au nombre de 141, savoir : 42 approuvées et 99 libres ou simplement autorisées. Elles comptaient, au 31 décembre de ladite année, 20,477 membres et 642 enfants répartis ainsi qu'il suit :

(1) La faiblesse de ce chiffre provient de ce que les Compagnies houillères n'ont opéré, cette année, leurs versements qu'au mois de juillet.

Sociétés approuvées.

Membres honoraires		1,939	10,450
Membres participants	Hommes	6,640	
	Femmes	1,273	
Enfants		598	

Sociétés autorisées.

Membres honoraires		297	10,669
Membres participants	Hommes	9 896	
	Femmes	432	
Enfants		44	
	Total égal		21.119

Le nombre des membres secourus pour maladies et infirmités temporaires a été, pour les Sociétés approuvées, de 2,504, dont 2,058 hommes et 446 femmes, et, pour les Sociétés autorisées, de 6,853, dont 6,684 hommes et 169 femmes. Celui des jours de maladies s'est élevé, pour les premières de ces associations, à 44,013, dont 36,759 pour les hommes et 7,254 pour les femmes, et, pour les deuxièmes, à 175,011, dont 169,595 pour les hommes et 5,416 pour les femmes.

Le nombre des membres participants, hommes et femmes, décédés pendant l'année, a été de 191 dont 92 pour les sociétés approuvées et 99 pour les sociétés autorisées.

La situation financière de chacune des deux catégories des Sociétés précitées, pendant l'année écoulée, s'établit comme suit :

	Approuvées.	Autorisées.	Ensemble.
Montant des capitaux disponibles au 1er janvier 1888	291,251 33	70,586 38	361,837 71
Chiffres des recettes pendant l'année	132,497 35	351,830 95	487,328 30
Montant des dépenses	127,032 35	342,632 07	469,664 42
Capitaux disponibles au 31 décembre 1888	296,716 33	82,785 26	379,501 59

Depuis le 1er janvier 1889, 17 nouvelles sociétés ont été établies dans le département, 1 approuvée et 16 autorisées.

PRISONS.

Au 31 décembre 1888, la population des établissements pénitentiaires du département s'élevait à 505 détenus, ainsi répartis :

Arras, 218. — Béthune, 80. — Boulogne, 93. — Montreuil, 20. — Saint-Omer, 61. — Saint-Pol, 33.

Sur ces 505 détenus, il y avait 447 hommes et 58 femmes.

Les journées de travail, pendant l'année 1888, ont produit une somme de 29,984 fr. 92 ; elles avaient produit, en 1887, 28,618 fr. 96, soit une augmentation de 1,365 fr. 96.

AGRICULTURE.

Des terrains d'une superficie de 315,662 hectares ont produit, en 1888, 8,390,850 hectolitres de céréales ; 19,868 hectares de pommes de terre ont fourni à la consommation 1,823,933 quintaux de ce tubercule ; 28,187 hectares de betteraves ont produit 9,640,921 quintaux ; 10,472 hectares de plantes oléagineuses, 162 900 hectolitres de graines, et 3,457 hectares de plantes textiles (chanvre et lin), 25,111 quintaux de filasse et 26,599 quintaux de graines.

De la comparaison des terres cultivées en 1887 et 1888, il résulte que l'étendue réservée à l'assolement a augmenté, en 1888, dans de notables proportions, pour le froment et le méteil ; qu'elle a diminué pour l'orge et l'avoine ; que la production a augmenté pour le froment, le méteil et diminué pour le seigle.

1° Etendues cultivées :	en 1887 :	en 1888 :
Froment	155,959 hectares	172,459 hectares
Méteil	8,759	9,210
Seigle	15,021	13,723
Orge	25,254	21,735
Avoine	99,303	98 535
Totaux . . .	304,296 hectares	315,662 hectares

2° Production :	en 1887 :	en 1888 :
Froment	3,072,773 hectol.	3,215,518 hectol.
Méteil	145,259	145,719
Seigle	279,862	228,913
Orge	736,811	869 300
Avoine	3,663,116	3,931,400
Totaux . . .	7,897,821 hectol.	8,390,850 hectol.

En somme, les étendues cultivées ont été, en 1887, de 304,296 hectares, et, en 1888, de 315,662 hectares ; et la production a donné 7,897,821 hectolitres, en 1887, et 8,390,850 hectolitres en 1888.

Prix de la viande et des grains. — Le résumé comparé pour la première quinzaine de septembre 1888 et 1889, des prix des principales denrées alimentaires, présente une augmentation pour les viandes de bœuf, de mouton et de porc, et une légère diminution pour celle de vache ; pour les grains, on remarquera une baisse sensible sur tous les grains et principalement sur le froment et le méteil. Les pommes de terre présentent aussi une diminution de 0 fr. 68 à l'hectolitre.

1° Viande :	en 1888 :		en 1889 :	
Bœuf	1 fr.	70 le kilogr.	1 fr.	72 le kilogr.
Vache	1	67	1	66
Veau	1	93	1	93
Mouton	2	06	2	08
Porc	1	77	1	78

2° Grains :	en 1888 :		en 1889 :	
Froment	19 fr.	05 l'hectol.	16 fr.	49 l'hectol.
Méteil	17	27	14	97
Seigle	10	16	9	76
Orge	10	87	9	90
Avoine	8	19	7	78
Pommes de terre . .	5	59	4	91

PRISÉES DE LA SAINT-RÉMY ET DE LA SAINT-ANDRÉ

Les prisées de la Saint-Remy (1er octobre) et de la Saint-André (30 novembre) sur le marché régulateur d'Arras, ont donné les résultats suivants :

PRISÉE DE LA SAINT-RÉMY

	1888 :		1889 :	
Blé froment	19 fr.	72	17 fr.	42
Blé de fermage	17	99	16	58
Blé méteil	16	27	15	40
Seigle	11	23	9	60
Scourgeon	11	28	11	09
Avoine	7	62	6	98

PRISÉE DE LA SAINT-ANDRÉ.

(Voir aux rectifications et changements survenus en cours d'impression).

Tabacs — Le département du Pas-de-Calais a été autorisé à planter en tabacs, en 1889, pour l'approvisionnement des manufactures de l'Etat, 1,200 hectares, non compris le cinquième d'excédent toléré par la loi du 28 avril 1816.

Il a été appelé à fournir, pour la récolte de ladite année, un contingent de 2,160,000 kilog. de tabac.

Les prix ont été maintenus ainsi qu'il suit par 100 kilog.

1re qualité, 145 fr. ; — 2e, 112 fr. ; 3e, 90 fr.

Les prix de 1re, 2e et 3e qualités sont appliqués exclusivement aux tabacs fins, légers et combustibles ; les tabacs grossiers, communs, d'espèces abâtardies, doivent être rejetés dans les classes non marchandes.

Conformément à l'article 192 de la loi du 28 avril 1816, il est accordé, pour les tabacs de surchoix, une allocation de 10 fr. par 100 kilog. en sus du prix de la 1re qualité.

Les tabacs non marchands sont divisés en trois classes cotées à 70, 50 et 25 fr. les 100 kilog. ; ils sont payés sur l'estimation des Commissions d'expertise, dans les limites et d'après la gradation des prix indiqués ci-dessus.

Sociétés d'agriculture et comices. — Le tableau ci-après donne la désignation de ces sociétés, le montant de leurs dépenses et de leurs ressources, le relevé des primes qui leur ont été allouées et le nombre de leurs membres pendant l'année 1888.

DÉSIGNATION des SOCIÉTÉS.	Ressources.	Dépenses.	PRIMES et médailles. allouées	NOMBRE des membres.
	fr c	fr c	fr c	
1° Société centrale d'agriculture d'Arras	8,880 32	8,994 34	3,855 70	247
2° Comice agricole de l'arrondissement de Béthune . . .	14,063 36	10,875 85	8,134 »	190
3° Société d'agriculture et des beaux-arts de Boulogne . .	(1)	(1)	(1)	(1)
4° Société agricole, horticole, d'aquiculture et des sciences industrielles de Boulogne .	10,953 40	10,114 »	8,247 20	450
5° Société d'agriculture de Montreuil	» »	» »	6,200 »	176
6° Société d'agriculture de l'arrondissement de St-Omer .	17,646 55	11,347 08	8,507 40	375
7° Société d'agriculture de l'arrondissement de St-Pol . .	13,744 20	14,143 »	7,223 25	204
8° Comice agricole du canton de Fauquembergues	2,547 50	2,410 »	2,390 »	69
9° Comice agricole du canton de Carvin	2,363 55	1,567 20	1,178 30	88

Les subventions accordées par l'État, en 1889, aux associations agricoles du département, s'élèvent à 7,900 fr., savoir : Arras, 1,400 fr. — Béthune, 1,200. — Boulogne, Société agricole, horticole, d'aquiculture et des sciences industrielles, 2,500. — Saint-Omer, 1,200. — Saint-Pol, 1,200. — Fauquembergues, 400.

Le budget départemental de 1890 contient, pour encouragements aux Sociétés d'agriculture, deux crédits, l'un de 6,500 fr., sans destination spéciale, l'autre de 10,851 fr. pour l'amélioration des races ovine et bovine, et l'acquisition d'instruments et de machines agricoles, — et, de plus, un crédit de 1,000 fr. pour un concours d'instruments agricoles, et spécialement de moissonneuses.

INDUSTRIE.

Mines. — *Nombre de concessions. — Etendue.* — Le département du Pas-de-Calais ne comprend que des mines de houille, réparties en 23 concessions, formant deux groupes distincts. Le plus important, qui s'étend de Douai à Béthune, est formé de 20 concessions d'une superficie totale de 57,836 hectares, et constitue le bassin du Pas-de-Calais pro-

(1) Pas de renseignements.

prement dit ; le second, ne comprend que trois concessions, d'une étendue totale de 5,226 hectares qui constituent le bassin du Boulonnais.

Situation. — Nombre de fosses. — Les 20 concessions du bassin proprement dit du Pas-de-Calais sont presqu'entièrement comprises dans l'arrondissement administratif de Béthune ; toutefois, elles empiètent un peu sur les arrondissements d'Arras, St-Pol et St-Omer (Pas-de-Calais), et sur ceux de Lille et de Douai (Nord). Les trois concessions du Boulonnais sont comprises dans l'arrondissement de Boulogne.

Les tableaux ci-après donnent la liste des 23 concessions avec leurs arrondissements administratifs, ainsi que le nombre des sièges d'exploitation et des puits en activité ou en fonçage.

1° Concessions en activité en 1888.

CONCESSIONS.	ARRONDISSEMENTS.	Nombre de sièges en activité.	Nombre de fosses d'extraction.	Nombre total de fosses en activité, extract., aérage, épuisement.	Nombre de fosses en fonçage.
Dourges . . .	Béthune, Arras et Lille .	4	4	4	»
Courrières . .	Béthune et Arras . . .	7	7	7	»
Lens	Béthune et Arras . . .	7	9	9	2
Bully-Grenay .	Béthune	6	6	7	1
Nœux	Béthune	6	6	9	1
Bruay	Béthune	3	3	4	1
Marles . . .	Béthune	3	5	5	»
Ferfay. . . .	Béthune et Saint-Pol . .	2	2	5	»
Fléchinelle . .	Béthune et Saint-Omer .	1	1	1	»
Liévin (1). . .	Béthune et Arras . . .	2	4	5	»
Vendin . . .	Béthune	2	2	2	»
Meurchin. . .	Béthune et Lille . . .	2	3	3	»
Carvin. . . .	Béthune et Lille . . .	3	3	3	»
Ostricourt . .	Béthune et Lille . . .	2	2	2	»
Douvrin . . .	Béthune	1	1	1	»
Drocourt . . .	Béthune et Arras . . .	1	1	1	»
Courcelles-l-Lens	Béthune, Arras et Douai.	1	1	1	»
Hardinghen . .	Boulogne	»	»	»	2
	Totaux. . .	53	60	69	7

2° Concessions inexploitées.

NOMS DES CONCESSIONS.	ARRONDISSEMENTS ADMINISTRATIFS.
Annœulin.	Béthune et Lille.
Fiennes. — Ferques.	Boulogne.

(1) Fosse n° 2 sert de fosse d'aération et d'épuisement.

On voit, par ce tableau, qu'il y a eu, en 1888, 18 concessions exploitées en y comprenant celle d'Hardinghen, dont les travaux ont été repris au mois d'août. Ces 18 concessions comprennent 53 sièges d'exploitation formés de 69 puits en activité, dont 60 d'extraction. On a mis en service 1 puits d'extraction, aux mines de Dourges; d'autre part, l'exploitation a cessé à Auchy-au-Bois, en janvier 1888.

STATISTIQUE.

Production. — La production des houillères du Pas-de-Calais a continué à s'accroître en 1888 ; l'augmentation a été de 10,64 °/₀ du tonnage extrait en 1887.

Les Compagnies importantes dont la production a dépassé de plus de 10 °/₀ celle de l'année précédente sont : Dourges, Courrières, Bully-Grenay, Bruay, Marles, Fléchinelle, Liévin, Vendin, Ostricourt et Drocourt.

Le tableau suivant donne par Compagnie les chiffres comparés de l'extraction en 1888 et 1887 :

COMPAGNIES.	1888.	1887.	En plus.	En moins.
	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.
Dourges	407,456	327.388	80,068	»
Courrières.	1,093,200	963,233	129,967	»
Lens et Douvrin . . .	1,411,651	1,295,976	115,675	»
Bully-Grenay	929,038	808,066	120,972	»
Nœux	950,772	970,635	»	19,863
Bruay	869,359	779,482	89,877	»
Marles	609,764	536.787	72,977	»
Ferfay	176,717	162,221	14,496	»
Auchy-au-Bois . . .	»	7,318	»	7,318
Fléchinelle	56,702	43,306	13,396	»
Liévin	586,842	523,700	63,142	»
Vendin	76,277	60,022	16,255	»
Meurchin	217,550	203,870	13,680	»
Carvin	189,121	186,068	3,053	»
Ostricourt	66,162	42,310	23,852	»
Courcelles-lez-Lens . .	36,413	48,937	»	12.524
Drocourt	200,189	160,314	39,875	»
Totaux. . .	7,877,213	7,419,633	797.285	39,705
		En plus. . .	757,580	

L'augmentation nouvelle de production constatée en 1888 provient en partie de la reprise dans quelques industries, mais surtout de l'extension progressive de la zône de vente des charbons du Pas-de-Calais vers l'Est, le Centre et la Normandie.

L'avilissement des prix de vente a continué en 1888 ; vers les derniers mois, cependant, une légère hausse s'est produite et la situation, à la fin de l'exercice, paraissait favorable.

Personnel. — Les mines ont employé en 1888, 23,402 ouvriers au fond, et 7,666 au jour, soit, en tout, 31,068. Nous en donnons dans le tableau ci-dessous, la répartition en hommes, femmes et enfants.

CONCESSIONS.	OUVRIERS EMPLOYÉS à l'intérieur.			OUVRIERS EMPLOYÉS à l'extérieur.				JOURNÉES de travail à l'intérieur.	JOURNÉES de travail à l'extérieur.
	hommes	enfants	totaux	hommes	femmes	enfants	totaux		
Dourges . . .	1,299	145	1,444	382	37	59	478	418,954	141,627
Courrières . .	2,377	373	2,750	757	15	116	888	813,540	269,812
Lens et Douvrin	3,885	300	4,185	957	35	284	1,276	1,202,970	421,668
Bully-Grenay	2,357	319	2,676	533	144	6	683	752,127	213,588
Nœux . . .	1,907	442	2,349	936	135	126	1,197	694,805	366,748
Bruay . . .	2,424	285	2,709	619	115	36	770	804,339	230,400
Marles . . .	1,751	163	1,914	517	91	35	643	553,639	200,774
Ferfay . . .	618	52	670	182	30	26	238	216,784	82,325
Fléchinelle . .	238	29	267	57	1	9	67	82,887	20,976
Liévin . . .	1,563	206	1,769	369	98	65	532	524,225	169,550
Vendin . .	294	32	326	79	9	1	89	99,273	25,476
Meurchin . .	644	15	659	237	13	36	286	194,700	82,173
Carvin . . .	773	9	782	187	5	13	205	231.683	71,758
Ostricourt . .	176	11	187	78	»	9	87	58,705	23,986
Courcelles-lez-Lens	112	58	170	43	»	27	70	50,339	14,784
Drocourt . .	468	67	535	97	3	43	143	181,913	46,878
Hardinghen	10	»	10	10	»	4	14	91	13[illegible]
Totaux. . .	20,896	2,506	23.402	6,040	731	895	7,666	6,880,961	2,382,653

Salaires. — Le total des salaires payés par les diverses compagnies de mines, à leur personnel ouvrier, a été de 26,910,485 fr. pour le fond, et de 7,230 145 fr. pour le jour, ensemble 34,140,630 fr.

Le salaire moyen journalier par ouvrier, en 1888, a été de 3 fr. 91 pour le fond, et de 3 fr. 03 pour le jour. En 1887 ces salaires avaient été de 3 fr. 89 et 2 fr. 91.

Le service des mines a instruit 104 accidents pendant l'année 1888, contre 102 en 1887. Le nombre des victimes a été de 108, dont 37 tués et 71 blessés. — Il y avait eu, en 1887, 109 victimes, dont 22 tués et 97 blessés.

Minières. — Toutes les minières du département du Pas-de-Calais, au nombre d'une trentaine, sont situées dans le Boulonnais. Aucune n'a été exploitée en 1888.

Tourbières. — Les tourbières communales et particulières du Pas-de-Calais sont situées dans l'arrondissement de Montreuil, le long de la vallée de la Canche, dans la plaine d'Airon, et sur la rive droite de l'Authie, sauf celles de Condette et du Ponchel qui se trouvent, la première dans l'arrondissement de Boulogne (vallée de la Becque) et la seconde dans l'arrondissement de Saint-Pol (vallée de l'Authie).

22 communes ont extrait de la tourbe en 1888 pour le chauffage des habitants.

Les tourbières, tant communales que particulières, ont produit environ 34,000 mètres cubes.

Carrières. — Le département du Pas-de-Calais compte environ 80 carrières souterraines en activité occupant en moyenne 285 ouvriers, et 430 carrières à ciel ouvert permanentes ou temporaires occupant environ 2.600 ouvriers.

Les carrières de phosphates ont conservé en 1888, l'importance considérable qu'elles avaient prise en 1887.

Le bassin du Boulonnais renferme 74 carrières en exploitation dont 35 souterraines, occupant 282 ouvriers. Le bassin de Pernes compte 48 carrières à ciel ouvert occupant 183 ouvriers et 2 souterraines en occupant 18.

Enfin le gisement d'Orville comprenait, à la fin de 1888,

19 carrières à ciel ouvert occupant 410 ouvriers, et 2 souterraines en occupant 5.

Ces exploitations ont produit environ 95,000 tonnes de phosphate.

Appareils à vapeur. — Le département du Pas-de-Calais comptait, en 1888, 2,306 chaudières motrices actives, 25 chaudières calorifères et 756 récipients soumis à la déclaration ; 109 chaudières ont été installées en 1888 et 29 supprimées ; il a été procédé à 446 épreuves d'appareils à vapeur par le Service des Mines.

Deux associations de propriétaires d'appareils à vapeur fonctionnent dans le département :

1° Celle du Nord, qui y compte 64 associés avec 229 chaudières ;

2° Celle de la Somme, qui a 2 associés avec 6 chaudières.

Fabrication du sucre. — Le nombre des fabriques de sucre en activité dans le Pas-de-Calais, pendant la campagne 1888-1889, a été de 51, soit 1 de plus qu'en 1887-1888.

Quant à la production, elle a donné des augmentations considérables tant sur les charges correspondant au poids des betteraves mises en œuvre que sur les excédents constatés.

Ces différences en plus sont la conséquence d'une plus grande extension donnée aux ensemencements, d'un rendement cultural plus élevé, de la richesse saccharine des betteraves, et, dans une certaine mesure, du perfectionnement apporté aux moyens d'extraction.

Fabrication de l'alcool. — Le nombre des distilleries en activité, qui avait été de 44 en 1887-1888, a été de 47 en 1888-1889, et la production, qui avait été de 182,449 hectolitres d'alcool, s'est élevée à 248,823, soit une augmentation de 66,374 hectolitres.

Comme l'industrie sucrière, la fabrication de l'alcool a fait de sérieux progrès en 1888.

L'importante augmentation constatée est due à l'abondance et à la qualité de la matière première employée.

Il y a aussi lieu de tenir compte de la transformation d'une sucrerie et de la livraison à la distillation pour un autre établissement de la totalité de ses approvisionnements destinés d'abord à la fabrication simultanée du sucre et de l'alcool.

Fabrication de la bière. — La fabrication de la bière a fléchi dans tous les arrondissements, sans exception. Cette diminution tient à deux causes dominantes : l'une, le malaise général pesant sur les populations industrielles et agricoles ; l'autre, toute d'éventualité, l'abondance et le bon marché du cours des cidres, à la suite de la récolte exceptionnelle de 1887.

Les effets de la première de ces causes se trouvent atténués depuis quelque temps par une reprise sérieuse du travail et des transactions ; aussi a-t-on aujourd'hui la satisfaction de voir la fabrication accuser, dans la généralité des brasseries, une marche ascendante et progressive que rien, quant à présent, ne semble devoir venir enrayer, à l'exception toutefois des fabrications clandestines de ménage, lesquelles tendent à prendre chaque jour une importance plus grande.

Le nombre des brasseries a été, en 1888, de 604, soit 13 de plus qu'en 1887.

Les quantités fabriquées, qui avaient été, en 1887, de 1,170,493 hectolitres (597,724 hectolitres de bière forte et 572,769 hectolitres de petite bière), ont été, en 1888, de 1,093,947 hectolitres (558,137 hectolitres de bière forte et 535,810 hectolitres de petite bière), soit une diminution de 76,546 hectolitres Les droits sont, par suite, descendus de 2,957,443 fr. à 2,762,793 fr., soit une diminution de 194,651 fr.

La fabrication, pendant le premier semestre de 1889, comparée à celle de la période correspondante de 1888, présente au contraire une augmentation de 10,969 hectolitres pour la quantité et de 27,721 fr. pour les droits.

Contributions indirectes. — *Produits.* — Les tableaux suivants présentent l'état comparé des divers produits des

contributions indirectes pendant les années 1888 et 1887 et pendant les premiers semestres de 1889 et 1888.

	1888	1887	En plus	En moins
Boissons autres que les bières	9,579,163f	9,740,173f	»	161,010f
Bières	2,762,793	2,957,443	»	194,650
Sucres	2,887,996	2,100,536	787,460	»
Droits divers, y compris les nouveaux impôts . .	2,267,183	2,146,751	120,432	»
Tabacs	6,880,408	6,890,739	»	10,331
Poudres à feu .	102,600	431,445	»	328,845
Totaux . . .	24,840,143f	24,267,087f	907,892f	694,836f
	Augmentation		213,056 fr.	

Déduction faite des droits sur les sucres, l'exercice 1888 s'est soldé avec une diminution de 594 404 fr. au lieu de l'augmentation de 213,056 fr. ressortant sur l'ensemble de la situation, et, sauf l'arrondissement de Béthune, tous ont concouru à la moins value.

	1889	1888	DIFFÉRENCE	
	(1er semestre)		en plus	en moins
Boissons autres que les bières	4,830,734f	4,744,378f	86,356f	»
Bières	1,490,859	1,463,138	27,721	»
Sucres	2,865,135	1,261,516	1,603,619	»
Droits divers, y compris les nouveaux impôts . .	1,112,875	995,028	117,847	»
Tabacs	3,338,954	3,348,597	»	9,643
Poudres à feu .	18,885	23,684	»	4,799
Totaux . . .	13,657,442f	11,836,341f	1,835,543f	14,442f
	Augmentation		1,821,101 fr.	

Les résultats obtenus pendant le 1er semestre de l'exercice 1889 témoignent de la diminution d'intensité du malaise dont souffraient les populations industrielles et agri-

colès et d'une reprise sérieuse des travaux et transactions de toute nature; il y a même lieu d'espérer, d'après les rapports favorables qui parviennent journellement, que la situation paraît, non seulement vouloir se maintenir, mais encore progresser d'une manière constante.

Ainsi qu'il résulte du tableau ci-contre, toutes les branches de revenus accusent d'importantes plus-values, à l'exception toutefois des tabacs et des poudres à feu.

DOUANES.

Nous donnons ci-après les tableaux des recettes effectuées dans les ports de Boulogne et de Calais, pendant l'année 1888 et le premier semestre de 1889, ainsi que celles des périodes correspondantes de 1887.

Port de Boulogne.

	1888	1887	Augmentation	Diminution
Droits de douane à l'importation	7,344,985f	7,612,712f	»	267,727f
Droits de statistique .	138.352	127,064	11,288	»
Droits de navigation .	197,995	205,090	»	7,095
Recettes accessoires .	19,650	19,184	466	»
Droits sanitaires. . .	15,671	18,370	»	2,699
Taxe de consommation des sels	61,859	69,383	»	7,524
Totaux . . .	7,778 512f	8,051,803f	11,754f	285,045f
Diminution. . . .			273,291 fr.	

Comparées à celles de 1887, les recettes opérées sur les droits de douane, en 1888, présentent une diminution de 273,291 fr.

	1er semestre 1889	et de 1888	Augmentation	Diminution
Droits de douane à l'importation	3,472,560f	3,496,078f	»	23,518f
Droits de statistique .	65,527	66,124	»	597
Droits de navigation .	89.435	98,488	»	9,053
Recettes accessoires .	10 367	9,761	606	»
Droits sanitaires. . .	6,923	7,703	»	780
Taxe de consommation des sels.	50,155	21,809	28 346	»
Totaux. . . .	3,694,967f	3.699,963f	28,952f	33,948f
Diminution. . .			4,996 fr.	

La comparaison des deux premiers semestres de 1888 et 1889 présente également une diminution légère de 4,996 fr. pour le dernier exercice.

Port de Calais.

	1888	1887	Augmentation	Diminution
Droits de douane à l'importation	1,949,915f	1,888,186f	61,729f	»
Droits de statistique .	74,613	71,876	2,737	»
Droits de navigation .	115,528	102,245	13,283	»
Recettes accessoires .	9,882	9,561	321	»
Droits sanitaires. .	13,898	12,753	1,145	»
Taxe de consommation des sels.	100,187	83,258	16 929	»
Totaux. . . .	2,264,023f	2,167,879f	96,144f	»
	Augmentation. . .		96,144 fr.	

Ainsi qu'on le remarquera, une augmentation s'est produite sur toutes les recettes effectuées au port de Calais, en 1888. Pendant le 1er semestre de l'exercice 1889, comparé avec 1888, la diminution a été, au contraire, générale sauf pour les recettes accessoires.

	1er semestre 1889	1er semestre 1888	Augmentation	Diminution
Droits de douane à l'importation	632,798f	935,928f	»	303,130f
Droits de statistique .	30,353	35,587	»	5,234
Droits de navigation .	39,742	46,958	»	7,216
Recettes accessoires. .	5,166	4,726	440	»
Droits sanitaires . .	3,983	4,757	»	774
Taxe de consommation des sels.	27,918	44,820	»	16,902
Totaux. . . .	739,960f	1,072,776f	440f	333,256f
	Diminution. . .		332,816 fr.	

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.

L'état comparatif des produits perçus dans le département, pendant les années 1888 et 1887 et le 1er semestre des années 1889 et 1888, donne les résultats suivants :

	1888	1887	Augmentation	Diminution
Enregistrement, greffe et hypothèque. . .	9,276,713f	9,725,764f	»	449,051f
Droits de timbre. . .	1,695,285	1,656,790	38,495	»
Produits des Domaines.	200,240	146,851	53,389	»
Produits des forêts. .	38,593	50,004	»	11,411
Taxe sur le revenu des valeurs mobilières .	339,926	303,401	36,525	»
Pensions civiles. . .	18,878	19,389	»	501
Produits divers . . .	9,671	1,162	8,509	»
Totaux. . . .	11,579,306f	11,903,361f	136,908f	460,963f

Diminution pour 1888 . . 324,055 fr.

La diminution signalée pour 1888 paraît due à la persistance de la crise agricole qui paralyse les affaires et arrête le mouvement des transactions. — L'industrie houillère a continué à être prospère et il en est résulté une augmentation notable du produit de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières.

	1er semestre 1889	et 1888	Augmentation	Diminution
Enregistrement, greffe et hypothèque. . .	4,146,679f	4,453,940f	»	307,261f
Droits de timbre. . .	800,989	768,000	32,989	»
Produits des Domaines.	89,913	95.250	»	5.337
Produits des forêts . .	17,044	22,568	»	5,524
Taxe sur le revenu des valeurs mobilières .	167,119	170.985	»	3,866
Pensions civiles . . .	8,889	9,456	»	567
Produits divers . . .	6,804	324	6,480	»
Totaux. . . .	5,237.437f	5,520,523f	39,469f	322,555f

Diminution pour 1889. . . 283,086 fr.

La continuation de la crise agricole n'a pas exercé, pendant les six premiers mois de l'année 1889, une grande influence sur les produits de l'enregistrement. On remarque, en effet, que la diminution signalée au paragraphe 1er affecte pour plus de 209,000 fr. les mutations par décès.

POPULATION

Mouvement de la population en 1888. — La population présente, en 1888, un excédent des naissances sur les décès de 7,385, chiffre inférieur de 405 à celui constaté en 1887.

Le nombre des naissances a été de. . . .	25,497
Et celui des décès de.	18,112

Sous le rapport des sexes, les naissances se subdivisent ainsi :

Sexe masculin.	13,200
Sexe féminin	12,297
Total égal.	25,497

Les naissances masculines ont donc continué, comme les années dernières, à l'emporter sur les naissances féminines, en 1888

Le nombre des mariages contractés en 1888 a été de 6,224, soit 160 de plus qu'en 1887, et celui des divorces, de 84 contre 43.

JURY

En vertu de la loi du 21 novembre 1872, la liste annuelle du jury, pour chaque département autre que celui de la Seine, doit comprendre 1 juré par 500 habitants, en prenant pour base le tableau officiel de la population, sans, toutefois, que le nombre des jurés puisse être inférieur à 400 ni supérieur à 600.

La population officielle du Pas-de-Calais, d'après le dénombrement de 1886, étant de 853,526 habitants, ce chiffre donnerait, au taux de 1 juré par 500 habitants, un nombre de 1,707, supérieur au maximum fixé par ladite loi. Par arrêté du 19 juin 1889, le Préfet a décidé, la Commission départementale entendue, que la liste des jurés pour 1890, dans le département du Pas-de-Calais, comprendrait 600 citoyens et réparti les jurés entre les 44 cantons.

Cette répartition étant exactement la même que pour 1889, nous prions nos lecteurs de vouloir bien se reporter au tableau que nous en avons donné à la page 343 de l'*Annuaire* de ladite année.

LISTES ÉLECTORALES

L'article 14 de la loi du 5 avril 1874 accordant l'électorat municipal à tous les citoyens ayant leur domicile réel dans la commune depuis six mois au moins, c'est-à-dire dans les

conditions fixées par la loi du 7 juillet 1874 pour l'électorat politique, il n'y a plus aujourd'hui qu'une seule liste électorale, comprenant toutes les personnes énumérées à l'article 14 précité de la nouvelle loi.

Le nombre des électeurs inscrits dans le département sur les listes closes au 31 mars 1889 est de 223,234 ainsi répartis par arrondissement, savoir :

Arrondissement d'Arras	47,719
— de Béthune. . . .	57,836
— de Boulogne . . .	43,824
— de Montreuil . . .	20,542
— de St-Omer . . .	31,109
— de St-Pol	22,204
Total . . .	223,234

(Pour le détail par canton et par commune, voir les tableaux des communes, pages 181 à 229).

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

Le rapport d'ensemble, adressé à M. le Ministre de la guerre, sur les opérations relatives à l'appel de la classe de 1888, contient les renseignements statistiques ci-après :

Nombre des jeunes gens inscrits sur la liste du tirage .	7,396
Rayés des listes par le conseil de révision	26
Maintenus définitivement sur les listes de tirage rectifiées.	7,370
Enfants légitimes	7,203
Enfants naturels	167
Exemptés définitivement pour infirmités	776
Ont été déclarés propres au service	3,524

Dispensés en exécution de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872 :

Aînés d'orphelins, fils aînés de veuves, frères de militaires sous les drapeaux, etc , etc	1,368

Jeunes gens conditionnellement dispensés en vertu de l'art. 20 de la loi :

Jeunes gens voués à l'enseignement public ou au service du culte	105

Jeunes gens auxquels il a été fait application de l'art. 21 de la loi :

Déjà au service dans l'armée de terre ou de mer . .	711
Jeunes gens classés dans le service auxiliaire	286
— ajournés pour faiblesse ou défaut de taille	541

Sur 7,370 jeunes gens maintenus sur les listes de tirage, 45 sont bacheliers, 31 ont obtenu le diplôme ou le brevet institué par la loi du 21 juin 1865, 5,169 ont une instruction primaire développée, 1,130 savent lire et écrire, 138 savent lire seulement, 644 ne savent ni lire ni écrire L'instruction de 213 jeunes gens n'a pu être constatée, par suite de leur absence, soit au moment de leur inscription sur les tableaux de recensement, soit à l'époque de leur tirage au sort.

Le nombre des jeunes gens de la classe 1888 admis comme soutiens de famille est de 141.

TROISIÈME PARTIE

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE

Conseil de Préfecture (Statistique et jurisprudence). — Météorologie. — Distinctions honorifiques — Belles actions. — Prix de piété filiale et prix de vertu. — Récompenses à l'Exposition universelle — Elections législatives et élections départementales. — Nécrologie.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

STATISTIQUE

Le chiffre des *affaires contentieuses* jugées par le Conseil de Préfecture, pendant l'année judiciaire 1888-1889, présente, sur la période correspondante de 1887-1888, une diminution de 3,649 affaires, résultant de l'application des dispositions de l'article 2 de la loi du 21 juillet 1887

qui permet aux contribuables imposés à tort ou surtaxés, soit dans les rôles généraux des quatre contributions directes, soit dans ceux des prestations en nature, d'en faire la déclaration à la Mairie du lieu de l'imposition. Ces déclarations sont ensuite relevées dans des états collectifs sur lesquels le Conseil est appelé à statuer après vérification de l'exactitude des faits par le service des contributions directes. — Les cotes contenues dans ces états s'élèvent à 5,320 fr.

Du 16 octobre 1888 au 15 octobre 1889, le Conseil a rendu 7,227 décisions dans des *affaires contentieuses* ainsi divisées :

1° Affaires jugées en séance publique . . .	5,013
2° Affaires non jugées en séance publique (*Comptabilité des communes et établissements publics, comptabilité occulte, etc.*)	2,214
Total. . .	7,227

Les 5,013 affaires de la première catégorie se divisent de la manière suivante :

Contributions.	— Contributions directes. . . .	1,987
	Taxes assimilées aux contributions directes	1,708
	États collectifs des cotes imposées à tort ou des surtaxes dressés conformément à l'article 2 de la loi du 21 juillet 1887	724
	États des cotes indûment imposées et irrécouvrables . . .	341
Travaux publics.	— Contestations avec les entrepreneurs	18
	Indemnités pour dommages . .	17
Affaires communales.	— Biens communaux	25
	Contestations diverses. . . .	3
Élections.		9
Contraventions.		176
Affaires diverses		5
	Total. . .	5,013

Sur ces 5,013 affaires, 4,878 ont été jugées sans observations orales, 104 sur observations faites par des mandataires et 31 sur observations présentées par les par-

ties elles-mêmes (Pendant la même période correspondante 1887-1888, il y avait eu 38 affaires jugées sur observations des parties elles-mêmes et 122 sur observations faites par des mandataires).

3,239 demandes ont été admises en entier, 786 en partie et 988 rejetées.

Le nombre des affaires *non contentieuses* décidées en chambre du Conseil s'est élevé à 228, ainsi classées :

Autorisation de plaider, 34, dont 33 accordées et 1 refusée. Décisions et avis divers 194.

JURISPRUDENCE

BIENS COMMUNAUX

Parts de marais.

La jurisprudence antérieure du Conseil de Préfecture s'est maintenue sans changement dans les questions de *légalité des modifications de l'arrêt de 1779, d'hérédité, de représentation, d'aspirants, des veufs et veuves, de cumul et de location des parts, de prescription.* Sur tous ces points on n'aura qu'à consulter les comptes-rendus des années précédentes, et nous ne nous occuperons que de quelques affaires intéressantes.

Transmission Héritiers. — Quand une succession à une part de marais est ouverte au profit d'un héritier dont l'existence n'est pas reconnue, le Conseil de Préfecture ne peut statuer tant qu'il n'a pas été décidé par les tribunaux compétents si cet héritier est en état de présomption ou de déclaration d'absence (Arr. du 4 mars 1889, comm. d'Harnes, Wartel).

Option. — L'option peut être tacite et résulter des actes du portionnaire ; dans ce cas, lorsqu'elle a été faite, elle est irrévocable, comme si elle avait eu lieu par une déclaration formelle. Une affaire de ce genre s'est présentée devant le Conseil.

Des époux, dont le mari était déjà alloti d'une part de marais, avaient continué, après le décès du père de la femme, qui était la fille aînée, à jouir de la portion ménagère du mari ; ils avaient déplanté, vendu et livré les betteraves qui y avaient poussé, ils avaient ensuite labouré et ensemencé en blé, le même sol ; ils avaient payé les

contributions afférentes à cette part et coupé les bois y croissant.

En sens inverse, ils avaient laissé la fille cadette s'emparer de la part de l'auteur commun, récolter les betteraves qui y croissaient, les livrer à la fabrique de sucre et en recevoir le prix ; puis ensemencer en blé cette même part, et enfin en payer l'impôt.

Il a été jugé que la fille aînée et son mari avaient opté pour la part dont celui-ci était alloti, et qu'ils ne pouvaient revenir sur cette option. (Arr. du 16 avril 1889, dame Thuillier).

Ménage. — Lorsqu'une fille, qui a des droits indivis dans la maison de sa mère y possède une petite demeure séparée et tient ménage dans une pièce ayant sur le jardin une entrée distincte ; que la mère, bien qu'elle ait aussi une habitation à elle, reste cependant dans la demeure de sa fille et mange chez celle-ci ; que, de plus, la mère tombée en enfance ne peut se passer des soins de sa fille ; que c'est donc cette dernière qui fait les achats et paie les provisions ; que cet état de choses remonte à la mort du père, époque à laquelle, vu l'état mental de la mère, la fille a été obligée de prendre la direction de la maison ; on doit admettre que la fille, depuis le décès du père, a été réellement chef de ménage et a le droit d'être maintenue en possession de sa part héréditaire (Arr. du 26 mars 1889, Haisnes, demoiselle Demailly).

Mais si trois frères n'ont pas cessé, après la mort de leur père, d'habiter en commun la maison paternelle, composée de deux pièces; on ne saurait accepter leur prétention d'y avoir constitué, en la divisant en trois pièces, trois ménages séparés ; quand il est établi qu'il n'existait dans la maison qu'un seul endroit où l'on pût faire du feu, et alors surtout que la pièce, qui sert de logement à un des frères, n'est séparée que par un entrefend de celle où couche un autre frère et est commandée par cette dernière (Arr. du 24 octobre 1888, Plouvain, Fouquet).

Un habitant qui, à la suite d'une expropriation, a loué, sous le nom de ses fils, deux maisons successivement et une ferme, n'est pas fondé à soutenir que, bien qu'habitant chez ses enfants, il n'en a pas moins feu et ménage séparés parce qu'il a une procuration générale d'administrer leurs biens. En effet, ses déclaratious mêmes démontrent qu'il n'a pas d'habitation particulière, soit

comme propriétaire, soit comme locataire et qu'il demeure, à titre purement précaire, dans la maison de ses fils ; dans ces circonstances il ne peut être considéré comme justifiant d'un feu et ménage séparés (Arr. du 26 mars 1889, Douvrin, Lefebvre).

COMPÉTENCE.

Contributions. — Quand une Société industrielle soutient qu'elle n'est pas propriétaire de l'immeuble en raison duquel elle a été imposée à la taxe des biens de main-morte, il y a lieu par le Conseil de Préfecture de surseoir à prononcer jusqu'à la production de la décision rendue par l'autorité judiciaire (Arr. du 23 février 1889, Société des usines à noirs et à briquettes de Carvin-Libercourt).

Elections. — L'article 19 de la loi du 2 août 1875 punit d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 50 à 500 fr., ou de l'une de ces deux peines seulement, toute tentative de corruption par l'emploi des moyens énoncés dans les art. 177 et suivants du code pénal. Les termes mêmes de cette disposition prouvent que son application rentre dans la compétence exclusive de la juridiction correctionnelle, et non dans celle du Conseil de Préfecture (Arr. du 19 janvier 1889, ville de Calais).

Travaux publics. — Les chemins ruraux sont des chemins publics et appartiennent à la commune ; donc les travaux faits sur ces chemins ont le caractère de travaux publics et le Conseil de préfecture est compétent pour connaître des difficultés qu'ils soulèvent (Arr. du 26 mars 1889, Quillot).

Mais une ligne téléphonique, construite par l'Etat, et ne devant servir habituellement qu'à un particulier, n'est construite que dans un but d'intérêt privé.

Le fait d'affecter à des dépenses publiques, la somme réclamée à ce particulier pour l'entretien de sa ligne, ne saurait permettre au Conseil de Préfecture de déclarer qu'il s'agit en réalité d'une question d'intérêt public.

En effet, aucun texte ne déclare que le Conseil de préfecture sera compétent pour statuer sur les réclamations qui pourront s'élever au sujet des taxes que l'Etat croira devoir réclamer aux intéressés relativement à des lignes télégraphiques ou téléphoniques ; dès lors, il s'agit

d'une question d'intérêt privé et le Conseil de Préfecture est incompétent (Arr. du 21 novembre 1888, Marronni).

Voirie urbaine. — Le Conseil de Préfecture ne saurait connaître ni des questions de voirie urbaine, notamment des délivrances ou refus d'alignement par l'autorité compétente, ni de la fixation des indemnités à accorder aux propriétaires riverains pour cause de servitude de reculement imposée à leurs immeubles (Arr. du 22 mars 1889, veuve Delerue).

COMPTABILITÉ OCCULTE.

Responsabilité. — Suivant l'art. 155 de la loi du 5 avril 1884, toute personne, autre que le receveur municipal qui, sans autorisation légale, s'ingère dans le maniement des deniers communaux, est, par ce seul fait, constituée comptable et soumise à l'obligation de rendre compte de ses opérations devant l'autorité chargée de juger les comptes de la commune (Arr. des 31 octobre 1888, Chavain, Ghys ; 1er décembre 1888, Lanthiez; 18 décembre 1888, Hermant ; 7 août 1889, Delattre, Hermant ; 27 août 1889, Leblond ; 25 septembre 1889, Fessier).

Il en est ainsi lorsqu'un maire s'est procuré, à l'aide de mémoires fictifs, des fonds qu'il a ensuite employés au paiement de dépenses non prévues par le Conseil municipal ni approuvées par l'Autorité supérieure (Arr. des 31 octobre 1888, Ghys, Hermant ; 18 décembre 1888, Hermant) ; quand, par exemple, une somme mandatée au nom d'un boulanger a été employée à acquitter à la fois des fournitures de pain, de viande et de médicaments pour les indigents ; quand, d'autre part, des dépenses ont été couvertes au moyen d'une somme provenant de la location de la chasse ; quand une somme a été mandatée pour un ouvrage littéraire, tandis que cette fourniture a été offerte gratuitement à la commune (Arr. du 31 octobre 1888, Ghys).

Ces faits constituent la preuve que le Maire s'est ingéré dans le maniement des deniers de la commune et du bureau de bienfaisance ; il se trouve par suite soumis à l'obligation de rendre compte de ses opérations devant le Conseil de Préfecture chargé de juger les comptes de la commune et du bureau de bienfaisance (Arr. du 31 octobre 1888, Ghys).

Il en est de même si le Maire reconnaît :

1° Avoir touché le montant de divers crédits votés au budget et le produit de la vente des herbes du cimetière (Arr. du 18 décembre 1888, Hermant);

2° Avoir été détenteur de deniers communaux provenant, d'une part, de mandats fictifs qui ont été établis au nom de diverses personnes et dont il a touché le montant ; d'autre part, du produit de la location des herbes du cimetière (Arr. du 16 août 1889, Hermant);

3° Avoir, dans le but de faire moins de mandats, délivré des mandats fictifs, ajoutant, pour sa défense, qu'il avait employé dans l'intérêt de la commune les diverses sommes qu'il avait ainsi entre les mains (Arr. du 1er décembre 1888. Lanthiez).

4° Avoir effectué des virements de crédits, parce que le Conseil municipal avait décidé qu'il n'y avait pas lieu de demander les autorisations nécessaires, les sommes ainsi détournées de leur destination étant de très minime importance (Arr. du 31 octobre 1888, Chavain).

En vertu de l'art. 1er du décret du 30 décembre 1809, les fabriques sont chargées de veiller seulement à l'entretien et à la conservation des temples : dès lors, des fonds destinés à la construction d'une église ne sauraient être régulièrement versés dans la caisse de la fabrique, mais doivent l'être dans la caisse municipale, l'église étant un édifice communal.

En conséquence, le curé, en faisant des quêtes pour la reconstruction de l'église, et en plaçant directement sous son nom personnel, l'argent provenant de ces quêtes, au lieu de le verser dans la caisse municipale, s'est ingéré dans le maniement des deniers communaux (Arr. du 28 septembre 1889, Fessier).

Compte. — Le compte doit être rédigé en bonne et due forme, présenter les recettes et les dépenses effectuées, de façon à permettre d'établir la balance des opérations, et être accompagné des pièces justificatives exigées par les règlements (Arr. du 28 septembre 1889, Fessier).

Le comptable doit comprendre dans son compte tous les fonds qu'il a détournés de l'emploi auquel les avait destinés le Conseil municipal et se charger en recettes de tous les crédits touchés soit par lui, soit par un intermédiaire qui aurait retenu une partie des fonds mandatés (Arr. du 18 décembre 1888, Hermant).

Mais, lorsque le Conseil municipal ne fournit aucune preuve à l'appui de ses allégations, tendant à soutenir que le comptable aurait encaissé une somme supérieure à celle qu'il porte ; et que rien dans les pièces du dossier ni dans la comptabilité du receveur municipal ne vient démontrer que le comptable ait réellement encaissé d'autres sommes provenant de deniers communaux ; il y a lieu de s'en tenir aux déclarations du comptable (Arr. du 6 avril 1889, Rabache).

Le compte doit être appuyé, pour *chaque article*, de pièces justificatives ; il doit être accompagné : 1° d'une délibération par laquelle le Conseil municipal exprime *son opinion séparément pour chacune des dépenses portées au compte, au point de vue de l'utilité communale de ces dépenses* ; *2° d'un arrêté préfectoral statuant aussi sur chaque article*, après avis du Conseil municipal (Arr. du 7 août 1889, Delattre. Hermant).

Hypothèque. — L'art. 812 de l'Instruction générale du 20 juin 1859 porte, *in fine*, qu'il peut être pris inscription sur les biens du comptable occulte (Arr. des 9 juillet 1889. Lanthiez ; 28 septembre 1889, Fessier ; et 16 août 1889, Hermant).

Quittances. — En matière de comptabilité occulte, le comptable doit justifier de toute dépense par lui effectuée, aussi minime qu'elle soit, car c'est sans aucun droit et sans qualité qu'il s'est ingéré dans le maniement des deniers communaux (Arr. du 9 juillet 1889, Lanthiez).

Lorsque le comptable produit des quittances constatant que les sommes y indiquées ont été payées aux parties prenantes, qui en ont donné reçu, il justifie avoir effectué ces dépenses et il y a lieu de les admettre (Arr du 9 juillet 1889, Lanthiez).

Au contraire, quand les dépenses ne sont pas suffisamment justifiées, soit par suite du défaut de concordance des pièces produites avec les mentions du compte, soit par suite d'autres irrégularités de ces pièces, il y a lieu de mettre à la charge du comptable ces dépenses pour leur totalité (Arr. du 16 août 1889, Hermant).

ÉLECTIONS

Élections aux Conseils d'arrondissement.

Éligibilité. — Aux termes de l'art. 14 du décret du 3 juillet 1848, sont seulement éligibles aux Conseils d'arrondissement : les électeurs âgés de 25 ans, domiciliés

dans l'arrondissement, et les citoyens ayant atteint le même âge, qui, sans y être domiciliés, y paient une conbution directe (Arr. du 10 septembre 1889, élection de Boulogne-Sud).

Manœuvres. — Quand l'enquête établit que le nombre des distributeurs de bulletins est exagéré, peu importe que tous ces distributeurs aient été choisis par le candidat ou désignés par des personnes qui soutenaient sa candidature ; le Conseil de Préfecture n'a à s'occuper que du nombre total des distributeurs de bulletins portant le nom du candidat; alors surtout que ce dernier n'allègue point avoir essayé de s'opposer à ce que des distributeurs supplémentaires fussent adjoints à ceux qu'il avait désignés ; il y a donc lieu à l'annulation (Arr. du 10 septembre 1889, élection du canton de Boulogne-Nord).

Il en est de même lorsqu'il résulte de l'enquête : que, dans certains cabarets, des comptes ont été ouverts ; que des électeurs venaient y prendre des consommations qui étaient inscrites sur une liste ; qu'on leur remettait un bulletin de vote au nom du candidat et que les consommations étaient au compte de celui-ci ; que, de plus, un agent du candidat a demandé au maître d'un café de donner de la bière à volonté à quiconque se présenterait porteur d'une carte au nom de cet agent et que, s'il n'a pas été donné suite à cette proposition, cela tient à un fait accidentel indépendant de la volonté de son auteur (Arr. du 10 septembre 1889, élection de Boulogne-Nord).

Même décision s'il ressort de l'instruction et des dépositions, que des ordres ont été donnés d'entourer les affiches d'un candidat, d'affiches de son concurrent, qui devaient ainsi encadrer les premières et que, par ce procédé, on a rendu très difficile la lecture de ces affiches.

Même décision aussi quand il est attesté que, dans plusieurs endroits, des affiches du candidat ont été recouvertes par celles de son concurrent, et que, de ce chef, des condamnations ont été prononcées ; quand il est également établi que des afficheurs du candidat ont collé au bas d'affiches de son concurrent, des bandes portant le nom du premier et recouvrant le nom du second, et que des électeurs ont pu être ainsi induits en erreur (Arr. du 10 septembre 1889, élection de Boulogne-Nord).

Enquête. — Si, par erreur, l'un des signataires de la protestation a été admis à déposer dans l'enquête, sa

déposition est nulle de plein droit (Arr. du 10 septembre 1889, élection de Boulogne-Nord).

Élections municipales.

Le Conseil d'Etat a statué sur treize arrêtés du Conseil de Préfecture rendus à l'occasion des élections municipales de 1888. Huit arrêtés prononçant pour les communes de Sains-en-Gohelle, Graincourt-lez-Havrincourt, Hesdigneul, Ecquedecques, Fruges, Haillicourt, Renty, St-Omer ont été confirmés, trois concernant les communes de Wailly, Tilques et Ardres, ont été réformés en partie, et deux relatifs aux communes de Feuchy et de Vimy ont été annulés.

Les arrêts du Conseil d'Etat contiennent quelques questions de droit qu'il nous paraît intéressant de reproduire.

I. — ARRÊTS DE CONFIRMATION

1° Arrêt du 4 janvier 1889 confirmant un arrêté du 2 juin 1888, comm. de Sains-en-Gohelle.

Si les demandeurs devant le Conseil d'Etat n'ont pas signé la protestation sur laquelle est intervenu l'arrêté attaqué, le pourvoi en ce qui les concerne n'est pas recevable ;

Quand les faits de corruption et de pression allégués ne sont pas établis et ne sont appuyés d'aucun commencement de preuve, il y a lieu de rejeter la requête sans qu'il soit besoin d'ordonner l'enquête.

2° Arrêt du 4 janvier 1889, confirmant un arrêté du 6 juin 1888, comm. de Graincourt-lez-Havrincourt.

Le procès verbal ne constatant aucune réclamation relative à l'annexion des bulletins contestés, et, dans ces conditions, tous les bulletins ayant été brûlés, la vérification des faits est devenue impossible et, dès lors, c'est avec raison que le Conseil de Préfecture repousse les allégations des demandeurs comme n'étant et ne pouvant pas être justifiées.

Lorsqu'il résulte de l'instruction, et notamment de deux actes notariés, qu'un citoyen est devenu propriétaire, antérieurement au 1er janvier, de deux parcelles de terre portées au rôle de la contribution foncière dans la commune, ce citoyen devait être inscrit au 1er janvier sur le rôle de cette commune et était éligible au Conseil muni-

cipal, par application de l'art. 31 de la loi du 5 avril 1884.

Les allégations qui ne sont appuyées d'aucun commencement de preuve doivent être rejetées

3° Arrêt du 2 février 1889, confirmant un arrêté du 13 juillet 1888, comm. d'Hesdigneul.

Si un électeur se croit fondé à soutenir que des électeurs ont été inscrits ou omis indûment sur la liste électorale, c'est devant l'autorité judiciaire, et dans les délais fixés par la loi, qu'il doit présenter sa réclamation et non devant le Conseil de Préfecture et sous la forme d'une protestation contre l'élection.

Les irrégularités commises dans la révision de la liste électorale ne sont une cause de nullité que quand elles sont le résultat d'une fraude.

Bien qu'au cours des opérations, la présidence ait été à tort dévolue à l'adjoint qui n'avait pas été appelé au bureau lors de sa formation, cette irrégularité n'entraîne pas la nullité si elle n'a eu ni pour but, ni pour effet, de porter atteinte à la liberté et à la sincérité des élections.

4° Arrêt du 16 février 1889, confirmant un arrêté du 29 mai 1888, comm. d'Ecquedecques.

Le protestataire, qui n'a pas demandé à présenter des observations orales devant le Conseil de Préfecture, n'est pas fondé à se plaindre de n'avoir pas été averti du jour où son affaire serait appelée en séance publique.

L'irrégularité, consistant en ce que le bureau se serait trouvé pendant quelque temps réduit à moins de trois membres, n'est pas une cause d'annulation quand elle n'a pas eu pour effet de favoriser des fraudes.

Si des griefs n'ont pas été soumis au Conseil de Préfecture, le réclamant n'est pas recevable à les présenter pour la première fois devant le Conseil d'Etat.

5° Arrêt du 2 mars 1889, confirmant un arrêté du 6 juin 1888, comm. de Fruges.

Quand l'arrêté a été notifié le 7 juillet par le Maire de la commune auquel il avait été transmis le 2, le pourvoi enregistré le 11 août, est non recevable comme ayant été fait en dehors du délai d'un mois prévu par l'art. 40 de la loi du 5 avril 1884.

6° Arrêt du 8 mars 1889, confirmant un arrêté du 6 juin 1888, comm. d'Haillicourt.

Lorsqu'un candidat élu exerce les fonctions de chantre à l'église, que la totalité de son salaire figure au budget

de la commune sous la rubrique : *traitement du chantre*, que ce salaire est directement payé par la commune et qu'il n'est même pas allégué que le candidat, avant la date de l'élection, ait renoncé à toucher le montant de cette allocation ; dans ces conditions, c'est avec raison que le Conseil de Préfecture décide qu'il est agent salarié de la commune au sens de l'art. 33 de la loi du 5 avril 1884 et qu'il ne peut faire partie du Conseil municipal.

7° Arrêt du 9 mars 1889, confirmant un arrêté du 29 mai 1888, comm. de Renty.

Si un candidat est connu dans la commune sous un surnom, c'est avec raison que le Conseil de Préfecture lui attribue un bulletin portant ce surnom.

Aux termes de l'art. 30 de la loi du 5 avril 1884, quand plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé ; cette disposition est générale et ne distingue pas entre le premier et le deuxième tour de scrutin.

8° Arrêt du 16 mars 1889, confirmant un arrêté du 29 mai 1888, comm. de St-Omer.

Si c'est à tort que le Conseil de Préfecture rejette une protestation par le motif que le délai de quinze jours prescrit aux termes de l'art. 15 de la loi du 5 avril 1884, ne l'est pas à peine de nullité, cependant il n'y a pas lieu de prononcer l'annulation quand il résulte, par contre, de l'instruction et notamment de certificats joints au dossier, que l'arrêté de convocation pris par le Préfet a été publié par voie d'affiches dans le délai fixé par l'art. 15 précité (1).

II. — ARRÊTS DE RÉFORMATION

1° Arrêt du 18 janvier 1889, réformant un arrêté du 12 juin 1888, comm. de Wailly.

Les bulletins qui portent, à côté des noms de certains candidats, des mentions étrangères à l'élection, doivent être attribués à ces candidats.

Il ne peut être pourvu au moyen d'un second tour de scrutin à la vacance produite dans le Conseil municipal par l'annulation de l'élection d'un candidat qui est le beau-père d'un autre candidat ayant obtenu un plus grand nombre de suffrages.

(1) L'arrêté pris par le Préfet le 11 avril avait été publié à St-Omer, les 20 et 21 avril.

Lorsque douze conseillers étant à élire, huit candidats seulement ont été proclamés au 1er tour par le bureau, qu'ensuite le Conseil de Préfecture a proclamé un autre candidat comme ayant obtenu la majorité absolue, qu'ainsi neuf conseillers ont été nommés au 1er tour et qu'il ne reste que trois conseillers à élire au 2e tour pour compléter le Conseil; dans ces conditions, s'il a été procédé à l'élection de quatre conseillers, les opérations ont porté sur un nombre de conseillers supérieur à celui qui restait légalement à élire et c'est à tort que le Conseil de Préfecture se borne à annuler l'élection du conseiller élu le dernier au 2e tour; il y a lieu, au contraire, d'annuler l'ensemble des opérations de ce tour.

2° Arrêt du 8 mars 1889, réformant un arrêté du 6 juin 1888, comm. de Tilques.

Quand d'une part, un certain nombre d'ouvriers ont été réunis dans la cour de la fabrique et qu'ils ont été conduits par leurs contre-maîtres dans la salle de scrutin où ils ont voté sous la surveillance de leur patron, avec des bulletins manuscrits qui leur avaient été remis par lui; et quand, d'autre part, pendant le dépouillement du scrutin, ce patron, qui remplissait les fonctions de scrutateur, a refusé à l'un des assesseurs de lui laisser contrôler ces bulletins, dans ces circonstances, c'est à bon droit que le Conseil de Préfecture annule l'élection des candidats de la liste de ce patron.

Mais si la protestation a été formée par un conseiller adversaire de cette liste et tendait à l'annulation à raison d'actes de pression exercés sur un certain nombre d'électeurs, ces actes de pression et d'intimidation ne sont pas imputables au signataire de la protestation ni à ses partisans, ils ont au contraire été accomplis par ses adversaires et dans le but de nuire à son élection; dans ces circonstances, c'est à tort que l'élection du signataire de la protestation, qui n'a été l'objet d'aucune protestation, est annulée par le Conseil de Préfecture.

Si les opérations du premier tour ne sont annulées qu'en partie, il y a lieu de déclarer valables les opérations du second tour contre lesquelles aucune protestation n'a été dirigée et qui n'ont été annulées que par voie de conséquence.

3° Arrêt du 23 novembre 1889 réformant un arrêté du 29 mai 1888, comm. d'Ardres.

Il appartient au Conseil de Préfecture, juge de la vali-

dité des élections municipales, d'apprécier si la division de la commune en sections et la répartition du nombre des conseillers à élire entre les diverses sections ont été faites conformément à la loi ; ainsi c'est à tort que le Conseil de Préfecture se déclare incompétent sur ce chef.

Lorsque le sectionnement arrêté par le Conseil général a été fait conformément aux prescriptions des art. 11 et 12 de la loi du 5 avril 1884, que les sections de la commune forment des circonscriptions d'un seul tenant et sans enclave, et que le nombre des Conseillers municipaux est proportionné au chiffre des électeurs inscrits, dans ces conditions, on n'est pas fondé à soutenir que le sectionnement est illégal et à demander de ce chef l'annulation des élections.

Des candidats en faisant distribuer et afficher trois jours avant les élections un placard où ils interdisent l'inscription de leurs noms sur d'autres listes que celle qu'ils ont dressée, ne font qu'user du droit qui appartient à tout candidat; dans ces circonstances, c'est avec raison que le Conseil de Préfecture rejette ce grief.

III. — ARRÊTS D'ANNULATION

1° Arrêt du 21 décembre 1888 annulant un arrêté du 23 juin 1888, comm. de Feuchy.

C'est avec raison qu'on reproche au garde-champêtre l'irrégularité consistant dans la distribution des bulletins de l'un des candidats.

Lorsqu'il résulte du procès-verbal des opérations, que le scrutin a été ouvert à neuf heures du matin et clos à trois heures du soir, contrairement à l'arrêté de convocation qui en fixait l'ouverture à huit heures et la fermeture à cinq heures, les réductions qu'a subies la durée du scrutin ont pu avoir pour effet d'en modifier les résultats, eu égard au nombre des abstentions et à la faible majorité obtenue par le candidat proclamé, et il y a lieu de prononcer la nullité.

2° Arrêt du 25 janvier 1889, annulant un arrêté du 29 mai 1888, comm. de Vimy.

Lorsque les sommes d'argent payées aux porteurs de bulletins, dont le nombre n'est, d'ailleurs, pas exagéré, ne sont que la rémunération du service fait, elles ne sauraient être considérées comme constituant des actes

de corruption pouvant porter atteinte à la sincérité des élections.

Si, pendant la période électorale, des secours ont été distribués sur les fonds du bureau de bienfaisance à divers indigents de la commune, il faut, pour que cette distribution soit une cause d'annulation, que, dans les circonstances où elle est intervenue, elle ait constitué une manœuvre de nature à altérer la sincérité de l'élection.

Manœuvres. — Les seuls textes de la loi du 30 novembre 1875, sur l'élection des députés, que l'art. 14 de la loi du 5 avril 1884 déclare applicables aux élections municipales sont les §§ 3 et 4 de l'art. 3, le premier défendant la distribution par les agents de l'autorité publique ou municipale des bulletins de vote, professions de foi et circulaires des candidats et le second appliquant aux élections des députés, l'art. 19 de la loi organique du 2 août 1875 sur les élections sénatoriales.

Les prohibitions étant de droit étroit, le Conseil de Préfecture ne pourrait, sans commettre un excès de pouvoir, étendre, en l'absence d'une disposition formelle, aux élections municipales, l'art. 13 de la loi du 30 novembre 1875 qui interdit le mandat impératif : il n'a donc pas à examiner si un mandat de cette nature a été imposé aux Conseillers élus et adopté par eux (Arr. du 19 janvier 1889, comm. de Calais).

Protestation. — Lorsque la protestation a été faite le jour même de l'élection et a été signée par une personne qui était membre du bureau chargé de présider les opérations électorales, et que, d'autre part, il résulte du procès-verbal de ces opérations que ce membre du bureau a signé aussi ce procès-verbal ; il a reconnu ainsi que tout s'était passé régulièrement puisqu'il n'a demandé l'insertion d'aucune observation dans les colonnes à ce destinées; la protestation doit donc être rejetée (Arr. des 18 décembre 1888, comm. de Camiers ; 12 janvier 1889, comm. de Conteville).

Enquête — Si la protestation se borne à de simples allégations sans les accompagner d'aucune pièce ; si elle n'articule donc pas des faits précis et pertinents, appuyés d'un commencement de preuve par écrit, qui pourrait servir de base à une enquête, celle-ci ne saurait être ordonnée, et en conséquence les griefs n'étant pas établis, il y a lieu de les rejeter (Arr. du 19 janvier 1889, comm. de Calais).

De même, quand le protestataire cite des faits précis, mais qu'il n'a pas déposé de pièce écrite pouvant servir de commencement de preuve, on ne saurait ordonner une enquête et les griefs ne peuvent être admis parce qu'ils ne sont accompagnés d'aucun document (Arr. du 19 janvier 1889, comm. de Calais).

Elections des maires et adjoints.

Trois arrêtés du Conseil de Préfecture, relatifs à des élections de maires et adjoints, ont été déférés au Conseil d'Etat ; ces trois arrêtés ont été annulés : nous rapportons les questions de droit qui ont été décidées.

1° Arrêt du 7 décembre 1888, annulant un arrêté du 12 juin 1888, commune de Prédefin.

Lorsqu'il n'est pas établi par l'instruction que l'élection d'un Maire soit due à un acte de pression exercé par ce candidat sur un des membres du Conseil municipal, c'est à tort que le Conseil de Préfecture annule l'élection de ce Maire.

2° Arrêt du 18 janvier 1889 annulant un arrêté du 23 juin 1888, commune de Valhuon.

Quand la majorité des membres en exercice du Conseil municipal était présente à la séance au moment où le plus âgé a pris la présidence, conformément aux prescriptions de l'article 77 de la loi du 5 avril 1884, pour faire procéder à la nomination du Maire, la circonstance que quelques-uns des conseillers se sont retirés après le premier tour de scrutin, de sorte que la majorité n'était plus présente aux deux autres tours, ne peut avoir pour effet d'empêcher le Conseil de procéder à l'élection, et cette élection doit être validée.

3° Arrêt du 9 février 1889, annulant un arrêté du 12 juin 1888, commune d'Hames-Boucre.

Si, à la suite des opérations électorales pour la nomination du Maire, un candidat a été proclamé avec 6 voix contre 5 attribuées à son concurrent, si aucune réclamation n'a été formulée lors du dépouillement, et s'il résulte d'un certificat signé par les membres du Conseil municipal qu'aucune contestation ne s'est élevée sur l'attribution des bulletins, qui, par suite, n'ont pas été annexés au procès-verbal et auraient dû être incinérés. il n'y a pas lieu, par le Conseil de Préfecture, de s'arrê-

ter aux bulletins qui lui sont représentés et dont un serait illisible, mais l'élection doit être déclarée valable.

Protestation. — Quand les protestataires se bornent à alléguer certains faits sans fournir de commencement de preuve, la protestation doit être rejetée. (Arr. du 20 août 1889, comm. de Zoteux).

PROCÉDURE.

L'article 24 de la loi du 22 juillet 1884 sur la procédure devant les Conseils de Préfecture porte : « En cas « d'urgence, le Président du Conseil de Préfecture peut, « sur la demande des parties, désigner un expert pour « constater des faits qui seraient de nature à motiver « une réclamation devant ce Conseil. Avis en est immé- « diatement donné au défendeur éventuel ».

Par application de cet art. et sur une requête du Directeur général des Postes et Télégraphes, un arrêté du Président du Conseil de Préfecture, du 17 août 1889, a commis un expert, à l'effet de dresser l'inventaire du matériel actuellement en service ou mis en place sur les lignes, dans les postes centraux de la Société des Téléphones et dans les postes d'abonnés existant dans l'étendue du département du Pas-de-Calais, en décrire la nature et l'importance, en constater l'état, indiquer depuis combien de temps il est en service, et pour le cas où les renseignements ainsi relevés seraient considérés comme insuffisants pour en permettre ultérieurement l'estimation exacte, procéder d'ores et déjà à l'évaluation provisoire de tout ou partie de ce matériel.

Opposition fut faite le, 12 septembre 1889, contre cet arrêté, au nom de la Société des Téléphones, qui demanda que le Président du Conseil de Préfecture ajoutât à son ordonnance : qu'un expert, à désigner par la Société dans le délai de huitaine, procéderait, concurremment avec l'expert de l'Etat, à la fixation de l'indemnité qui, avant toute dépossession, doit être payée à la Société pour le rachat de ses droits et du matériel de l'entreprise, et, subsidiairement, au cas où il ne croirait devoir ainsi compléter l'ordonnance du 17 août, qu'il la rapportât purement et simplement.

Mais un arrêté du Président du Conseil de Préfecture du 12 septembre 1889 rejeta cette opposition, par ces

motifs : Qu'aucune disposition de la loi du 22 juillet 1889 n'autorisait le défendeur éventuel à faire opposition à une décision prise par le Président du Conseil de Préfecture en vertu de l'article 24 de ladite loi ; que, dès lors, la requête présentée au nom de la Société générale des Téléphones était irrecevable

TRAVAUX PUBLICS.

Contestations avec les entrepreneurs et architectes.

ENTREPRENEURS.

Recevabilité de l'action. — Quand des entrepreneurs, par une requête présentée au Ministre, se sont ainsi exprimés : « Dans le cas où il serait fait droit à nos « demandes, nous déclarons annuler toutes les récla- « mations que nous avons faites, tant dans nos mémoi- « res fournis en réponse aux décomptes définitifs par- « tiels qui nous ont été notifiés, que dans les diverses « lettres que nous avons adressées à MM. les Ingénieurs « au cours de notre entreprise, et nous prenons l'enga- « gement formel de ne présenter aucune réclamation « ultérieure, sous quelque prétexte que ce soit, ni au- « cune revendication contre l'Etat, relativement aux « travaux exécutés et aux faits de toute nature auxquels « a donné lieu notre entreprise ; » et quand une décision ministérielle a donné aux entrepreneurs satisfaction sur tous les points mentionnés dans leurs déclarations, ces entrepreneurs ne sont pas recevables à introduire une nouvelle réclamation. (Arr. du 20 août 1889, Baratoux).

Ainsi lorsque, dans des mémoires antérieurs à leur requête, ils ont, entre autres réclamations, soulevé plusieurs questions relatives aux dépenses du service médical, ils n'ont plus le droit de revendiquer la somme représentant ce service.

En effet, si le chiffre de cette somme n'est pas contesté, il ne saurait s'agir d'une réclamation au sujet d'un règlement de compte, et c'est bien une revendication nouvelle que les entrepreneurs formulent et qui doit être rejetée (Arr. du 20 août 1889, Baratoux).

Responsabilité. — Pour se soustraire au paiement des travaux, faits sur ses chemins ruraux, une commune ne sau-

rait soutenir que les dépenses sont irrégulières et qu'elle n'a pris aucun engagement au sujet de la construction et de l'entretien de ses chemins ruraux. En effet, alors même que les dépenses auraient été faites irrégulièrement, il est incontestable que les travaux ont profité à la commune et que, par suite, elle est tenue de les acquitter dans la limite dont elle a profité; elle doit même les acquitter intégralement si la nécessité des travaux a été reconnue par une délibération municipale et s'il n'est pas prouvé que les travaux effectués aient été trop importants et en partie inutiles. (Arr. du 26 mars 1889, Quillot).

Résiliation. — Une résiliation à titre gracieux prononcée par le Ministre des Travaux publics, en dehors des causes énumérées aux articles des Clauses et Conditions Générales, n'est pas une dérogation à ces articles, car l'Administration, qui fait exécuter les travaux, a toujours le droit, comme tout maître d'ouvrage, de résilier une entreprise par sa seule volonté et, dans ce cas, l'entrepreneur ne peut que demander une indemnité, si cette résiliation lui cause un dommage ou l'empêche de réaliser un bénéfice sur lequel il pouvait compter. *A fortiori*, l'Administration, sans déroger pour cela aux règles fixées dans les Clauses et Conditions Générales, peut résilier un marché quand l'entrepreneur le demande comme une faveur, afin de se décharger des suites de ce marché qu'il a reconnu onéreux pour lui ; en acceptant la résiliation proposée, l'Administration consent à se départir de ses droits vis-à-vis de l'entrepreneur, seulement en ce qui concerne l'exécution des travaux qu'elle pouvait exiger dans leur entier, mais non pas en ce qui touche le règlement du compte des travaux effectués (Arr. du 20 août 1889, Baratoux)

Par exemple il n'est pas déchargé de l'obligation imposée par l'art. 16 du cahier des Clauses et Conditions Générales, aux termes duquel une retenue d'un centième est exercée sur les sommes dues à l'entrepreneur, dans le but d'assurer, sous le contrôle de l'Administration, des secours aux ouvriers atteints de blessures ou de maladies occasionnées par les travaux, à leurs veuves et à leurs enfants et de subvenir aux dépenses du service médical.

De même l'entrepreneur ne saurait se soustraire à l'obligation écrite dans l'article 19, § 3 du cahier des

Clauses et Conditions Générales, qui stipule que l'entrepreneur paie, sans recours contre l'Administration, en se conformant aux lois et règlements sur la matière, tous les dommages qu'ont pu occasionner la prise ou l'extraction, le transport ou le dépôt des matériaux, et dans l'article 48, qui porte que le dernier dixième n'est payé à l'entrepreneur qu'après la réception définitive et lorsqu'il a justifié de l'accomplissement des obligations énoncées dans l'article 19.

ARCHITECTES.

Recevabilité de l'action. — La commune de Fleury avait autorisé le Maire à former une action contre l'entrepreneur de la maison d'école, et le Maire avait appelé, devant le Conseil de Préfecture, l'entrepreneur et aussi l'architecte pour les forcer à se soumettre aux responsabilités légales qui leur incombent et pour obtenir la réparation à leurs frais de tous les vices de construction et de malfaçons qui seraient constatés par l'expertise. L'architecte prétendit que c'était indûment que le Maire le citait devant le Conseil de Préfecture, puisque la délibération du Conseil municipal, autorisant le Maire à intenter une action, n'avait visé que l'entrepreneur et il demanda sa mise hors de cause.

Le Conseil le maintint en cause par un arrêté du 31 janvier 1889, basé sur ce motif qu'aux termes de l'art. 121 de la loi du 5 avril 1884, le Maire peut toujours sans autorisation préalable faire tous actes conservatoires ou interruptifs de déchéance.

Responsabilité. — Mais, plus tard, les experts affirmèrent qu'il n'existait pas de vice dans les plans et devis fournis par cet architecte ; ils déclarèrent aussi qu'il avait exercé la surveillance nécessaire pour l'exécution des travaux et avait fait sur le chantier un nombre de visites suffisant ; ils constatèrent qu'il avait réclamé de l'entrepreneur, par acte extrajudiciaire, la réfection des parties mal faites, et avait même envoyé un maître ouvrier qui s'était présenté pour procéder à leur réfection ; que cette réparation n'avait pas été effectuée parce que le Maire, pour dégager sa responsabilité, la saison étant du reste très avancée, avait refusé de laisser travailler et avait demandé que cet ouvrier s'engageât à

refaire les travaux en cas de malfaçons ou de détériorations.

Enfin il fut établi, par l'instruction comme par l'expertise, que, si l'architecte avait procédé à la réception définitive malgré les malfaçons, c'était afin d'empêcher la péremption de la subvention accordée à la commune, et que, dans le but de sauvegarder les droits de la commune, il avait exigé de l'entrepreneur l'engagement de terminer et de refaire les travaux non achevés ou mal exécutés. Dans ces conditions. l'architecte ayant pleinement rempli sa mission, sa mise hors de cause fut prononcée (Arrêt du 13 juillet 1889, comm. de Fleury).

Si le propriétaire de la construction a traité directement avec un entrepreneur, l'architecte, qui a été seulement chargé de dresser le plan et le devis et de surveiller l'exécution des travaux, n'est pas responsable des désordres, survenus dans la construction, par suite des vices cachés existant dans les matériaux employés par l'entrepreneur (Arr. du 2 août 1889, Marcourt).

Notamment lorsque la cassure d'une pierre de balcon a eu lieu après l'achèvement des travaux, qu'elle a été produite par la gelée et qu'elle n'est pas le résultat d'une fraude, mais qu'elle doit être attribuée à la mauvaise qualité de la pierre dont l'entrepreneur pouvait ignorer les défauts, il y a lieu de faire application de l'art. 1792, Code civil, et de condamner l'entrepreneur à remplacer cette pierre (Arr. du 2 août 1889, Marcourt).

Si un écart considérable, en ce qui concerne la profondeur d'une tranchée, existe entre les prévisions du projet et le profil dressé par les experts ; s'ils estiment qu'une plus-value est due à l'entrepreneur, et si cette augmentation de dépense est le résultat de travaux supplémentaires et nécessaires que l'architecte n'avait pas prévus, la plus-value doit être accordée à l'entrepreneur, mais il y a eu faute de l'architecte et sa responsabilité est engagée.

D'autre part, la commune a retiré un certain profit de ces travaux et, par conséquent, il est fait une juste appréciation des parts contributives de chacun, en condamnant la commune à payer une certaine partie de cette dépense supplémentaire, le reste étant laissé à la charge de l'architecte (Arr. du 5 juillet 1889. ville de Lens).

Si le rapport des experts prouve que l'architecte a établi, sur des bases insuffisantes, les travaux à exécu-

ter; qu'en outre, par suite d'un défaut de surveillance pendant l'exécution, l'entrepreneur a pu commettre des erreurs, que tout entrepreneur sérieux aurait facilement évitées; que le manque de surveillance, comme les négligences relevées dans ces plans et devis, ont pu avoir pour conséquence la mise en régie de l'entreprise, bien que, toutefois, les frais de cette mise en régie ne puissent être mis à la charge de l'architecte, ces frais ayant été occasionnés par le mauvais état des travaux ; il résulte de ces faits que l'architecte peut être considéré, jusqu'à un certain point, comme responsable des travaux supplémentaires. (Arr. du 14 février 1889, Carré).

Mais, d'autre part, s'il appert des débats et des pièces figurant au dossier que la Commission municipale chargée parallèlement à l'architecte de la surveillance des travaux n'a nullement exercé le contrôle dont elle avait mission, et, ainsi, n'a pu connaître ou arrêter les erreurs de l'entrepreneur et prévenir la nécessité de la mise en régie; s'il est établi qu'à plusieurs reprises, le Maire et plusieurs conseillers municipaux ont autorisé verbalement l'entrepreneur à apporter certaines modifications aux travaux, sans que l'architecte en ait été prévenu ; dans ces circonstances, une très grande partie incombe, tant à la Commission représentant la commune, qu'à la commune elle-même, dans la responsabilité des travaux supplémentaires exécutés en régie.

Donc, l'architecte n'ayant rempli les conditions exigées des architectes en matière de travaux publics que d'une façon incomplète et, d'autre part, devant être tenu dans une certaine mesure à la réparation des fautes commises, ne saurait toucher des honoraires sur les travaux supplémentaires.

D'autre part, la commune responsable également de son défaut de surveillance, et ayant tiré un profit du supplément de travaux exécutés en régie, doit supporter la somme dépensée dans la mise en régie (Arr. du 14 février 1889, Carré).

Dommages.

Responsabilité. — Lorsque, par une convention, un propriétaire a autorisé l'Administration à occuper gratuitement des parcelles de terrain jusqu'à concurrence d'un

hectare pour y déposer des déblais à provenir de l'approfondissement d'un canal, mais que l'Administration, au lieu de borner son occupation à ces parcelles, a tracé une partie de l'hectare concédé sur une autre parcelle, qui n'était pas comprise dans la convention, l'Etat doit être tenu au paiement du dommage causé sur cette dernière parcelle, par le fait de son occupation (Arr. du 17 novembre 1888, Leroux-Hellemans).

Bases de l'indemnité. — En ce qui concerne la contenance des terrains, il y a lieu, pour le Conseil de Préfecture, à défaut de preuve contraire, de s'en tenir aux données du cadastre qui fournit généralement des indications présentant plus de garanties que les énoncés d'un titre, où un notaire se contente d'inscrire des contenances indiquées verbalement par les vendeurs (Arr. du 5 décembre 1888, Porion).

L'allégation des demandeurs qui prétendent avoir eu l'intention, en se rendant acquéreurs de terrains situés sur les deux rives, droite et gauche, d'une rivière, d'établir en cet endroit une exploitation industrielle importante, ne peut être admise si cette intention n'est prouvée qu'insuffisamment.

En conséquence, le Conseil doit prendre pour base seulement la valeur absolue qu'avaient, lors de la prise de possession, les terrains occupés et fouillés (Arr. du 5 décembre 1888, Porion).

VOIRIE.

Grande voirie.

Canaux. — Les dégradations, causées au talus d'un canal, par des coups de gaffe sont punies par l'article 11 de l'Arrêt du 24 juin 1777, d'une amende arbitraire qu'on peut fixer à 16 fr. (Arr. des 18 juin 1889, Lannoy ; 13 juillet 1889, Glorieux).

Même peine pour la destruction des arbres plantés sur une digue ou la dégradation causée à ces arbres (Arr. des 7 novembre 1888, Becchia ; 18 décembre 1888, Aublé).

Le procès-verbal fait foi jusqu'à preuve contraire, et le contrevenant ne peut pas se borner à déclarer qu'il n'admet pas les dégradations à lui imputées; il faut encore qu'il fasse la preuve que ces dégradations ne sont pas de son fait (Arr. du 7 novembre 1888, Becchia).

Voirie maritime. — Un mât de pavillon forme un ouvrage du port; donc les avaries causées à ce mât constituent une contravention à la voirie maritime; mais aucune peine n'est édictée et le contrevenant est passible seulement de la réparation du dommage. (Arr. du 30 novembre 1888, Grimbert).

Au contraire, une aussière barrant la sortie du port ne peut être considérée comme faisant partie du port, comme étant en quelque sorte un des ouvrages du port; dès lors le Conseil de Préfecture doit se déclarer incompétent pour statuer sur la question du dommage causé. (Arr. du 25 juin 1889, Lefebvre).

Le fait de n'avoir pas enlevé, malgré les ordres donnés, tous les débris de la coque d'un vieux navire, qui sont gênants pour le lancement des bateaux, tombe sous l'application de l'art. 11, tit. 1er, liv. IV de l'Ordonnance de la Marine d'août 1681, qui dispose « que les » propriétaires des vieux bâtiments hors d'état de na- » vigation seront tenus de les rompre à peine d'une » amende de 50 fr., applicable à la réparation des quais, » digues et jetées », et le contrevenant ne pourrait se soustraire à cette amende en offrant de faire abandon de ces débris, alors surtout qu'il a déjà retiré et vendu toutes les parties de l'épave qui pouvaient avoir une certaine valeur.

Faute, par le contrevenant, d'enlever les débris, il y a lieu d'ordonner qu'il y sera procédé d'office, et à ses frais, par l'Administration, qui peut toujours faire saisir et vendre les débris, sans préjudice du droit qu'elle a, en cas d'insuffisance, de réclamer le supplément des frais nécessités par l'enlèvement. (Arr. des 7 novembre 1888, Duval; 21 novembre 1888, Baheux).

L'art. 2, tit. VIII, liv. IV de l'Ordonnance de la Marine d'août 1681 porte : « Enjoignons aux maîtres de port et » capitaines de navires qui seront forcés par la tempête » de couper leurs cables et de laisser quelques ancres » dans les rades, d'y mettre des hoirins, bouées ou gra- » viteaux, à peine de perte de leurs ancres, qui ap- » partiendront à ceux qui les auront pêchées et » d'amende arbitraire ».

Donc, si le patron d'un navire échoué a bien fait signaler son navire de jour et de nuit au moyen de ballons et de lanterne, mais n'a pas fait enlever, comme

il en avait reçu l'ordre. une ancre qui, laissée au large après rupture de la chaîne et découvrant à marée basse, était couverte à marée haute et constituait un écueil très dangereux pour la navigation; il encourt une amende arbitraire (Arr. du 25 juin 1889, Merton).

Petite voirie

Le Préfet a seul qualité, aux termes de l'article 175 du Règlement général de 1872, pour donner l'autorisation de construire, sur le bord d'un chemin vicinal de grande communication; donc, le riverain qui, sans avoir reçu d'autorisation écrite, se contente d'un alignement qui lui est donné verbalement sur place, est en faute, car la disposition précitée ne peut être ignorée; et, il doit être condamné à démolir toutes les constructions en saillie sur l'alignement du chemin et à restituer la partie usurpée. (Arr. du 18 décembre 1888, Lourdaud).

PAUL LECESNE

MÉTÉOROLOGIE.

M. Leleu, secrétaire en chef de la Mairie de Calais, a bien voulu, comme d'habitude, nous communiquer les intéressantes observations météorologiques qu'il a poursuivies, en 1888-1889, sur le pluviomètre, la direction des vents, le baromètre et le thermomètre.

Nous en donnons les résultats pour les douze mois écoulés du 1er octobre 1888 au 30 septembre 1889.

Pluviomètre.

QUANTITÉ D'EAU TOMBÉE, INDIQUÉE EN MILLIMÈTRES.

Octobre	1888	8	jours de pluie,	52	millimètres.
Novembre	—	12	—	98	—
Décembre	—	6	—	31	—
Janvier	1889	4	—	9	—
Février	—	6	—	13	—
Mars	—	6	—	24	—
Avril	—	12	—	44	—
Mai	—	15	—	45	—
Juin	—	3	—	29	—
Juillet	—	4	—	89	—
Août	—	10	—	99	—
Septembre	—	6	—	67	—
Total . . .		92	jours de pluie,	600	millimètres.

Observations sur les vents

Faites quatre fois le jour (matin, midi, soir et nuit).

		Octobre 1888	Novembre	Décembre	Janvier 1889	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Totaux
600	O	11	9	7	7	4	12	7	11	9	25	40	14	156
	O S O	7	7	3	4	6	7	15	14	»	9	8	4	84
	S O	28	18	21	22	21	27	18	21	»	9	21	12	218
	S S O	2	10	13	3	1	8	2	7	»	»	4	4	54
	S	1	11	27	14	7	6	»	3	3	6	3	7	88
358	N	18	»	6	10	10	10	10	1	17	12	4	6	104
	N N O	3	»	1	»	3	»	6	5	5	13	»	16	52
	N O	8	6	5	5	15	3	8	13	2	18	35	10	128
	O N O	3	14	4	3	5	4	»	8	18	5	6	4	74
265	N N E	7	»	»	1	6	1	2	1	»	»	»	1	19
	N E	2	»	3	»	9	8	13	7	14	15	1	8	80
	E N E	1	»	1	2	6	9	5	5	26	5	»	10	70
	E	5	7	»	22	6	8	8	15	13	5	»	7	96
237	E S E	4	10	2	1	5	15	3	7	»	»	»	5	52
	S E	24	23	19	21	5	4	19	4	13	2	2	10	146
	S S E	»	5	12	9	3	2	4	2	»	»	»	2	39
1,460		124	120	124	124	112	124	120	124	120	124	124	120	1,460

Il a été constaté à Calais :

Gelée. — 37 jours : les 19, 20, 21 et 22 octobre ; 6, 7 et 9 novembre ; 12, 13 et 14 décembre ; 1er, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 11 janvier ; 8, 9, 10, 12, 13, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28 février ; 1er, 2, 3, 4, 5 et 6 mars.

Neige. — 12 jours : les 4, 10, 11, 12, 13, 22, 23, 24, 25 et 26 février ; 2, 4 et 22 mars.

Grêle. — 4 jours : les 4 et 22 février ; 14 mars ; 20 septembre.

Orages. — 7 jours : les 5, 6, 23 et 24 mai ; 9 et 17 juillet ; 2 septembre.

Observations Barométriques et Thermométriques.

RÉSULTATS EXTRÊMES ET MOYENS POUR CHAQUE MOIS DE L'ANNÉE 1888-1889.

MOIS.	BAROMÈTRE						THERMOMÈTRE					
	JOURS		Plus grande élévation.	Moindre élévation.	Somme des hauteurs observées.	Moyenne.	JOURS		Plus grande élévation	Moindre élévation.	Somme des hauteurs observées	Moyenne
	de la plus grande élévation.	de la moindre élévation.					de la plus grande élévation.	de la moindre élévation.				
Octobre 1888	21, 22, 24	3	773	750	71,173	765,30	23	19	16	— 1	943	10,14
Novembre .	23, 24	1, 2, 29, 30	768	747	68,254	758,37	16	6, 7	14	— 2	679	7,54
Décembre .	13	1	771	753	71,043	763,90	5, 6	13, 14	13	— 4	554	5,96
Janvier 1889	3, 4	10	779	744	71,289	766,54	21	4	9	— 5	294	3,16
Février . . .	19	3, 4, 8	773	744	63,676	758,04	1	28	13	— 4	293	3,50
Mars	15	20	775	741	70,854	761,87	20, 23	2, 4, 5	12	— 3	528	5,68
Avril	19, 20, 21	9	768	745	68,221	758,01	29	1, 2, 3	22	5	917	10,18
Mai	19, 20	1	766	754	70,794	761,22	9	10	26	9	1,312	14,10
Juin	5, 6	10	772	758	68,988	766,53	26	14	29	14	1,789	19,87
Juillet. . . .	2	26	772	755	71,047	763,94	1	6	23	10	1,540	16,55
Août	30, 31	20, 21, 22	767	748	70,819	761,49	31	11	28	12	1,718	18,47
Septembre .	17	23	772	752	68,733	763,70	2	29	26	11	1,530	17 »
	3 et 4 janv.	20 mars	779	741	834,891	762,41	26 juin	4 janvier	29	— 5	12,097	11,01

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

Les distinctions honorifiques ci-après énumérées ont été accordées pendant l'année 1889, dans l'ordre civil, aux personnes du Pas-de-Calais dont les noms suivent, savoir :

Légion d'honneur.

Commandeur : M Jules Breton, artiste peintre, à Courrières.

Officiers :

MM. Vuillemin Emile, président du comité des houillères du Nord et du Pas-de-Calais ;
Cazin, artiste peintre à Boulogne ;
Ghesquière Diérika, directeur des fonderies et laminoirs de Biache-St-Vaast.

Chevaliers :

MM Ledieu Elie, président du tribunal de commerce d'Arras ;
Ricouart Louis, adjoint au maire d'Arras ;
Déprez André, vice-président du Conseil général, maire d'Harnes ;
Halouchery, directeur de la culture et des magasins de tabacs en feuilles à Béthune ;
Ringot, maire de St-Omer ;
De Lauwereyns de Rosendaële, ancien professeur d'histoire à St-Omer ;
Fournier, négociant à Calais, président du tribunal de commerce ;
Delannoy, conduct^{r} princ^{l} des ponts et chaussées à Calais ;
Baudelocque, conseiller général, maire de Boulogne ;
Petit Jules, industriel et négociant à Boulogne, conseiller d'arrondissement ;
Delelis, directeur de la maison Fauien à Lillers ;
Hénon, fabricant de dentelles à Calais.

Mérite agricole.

Officier : M. Masclef, agriculteur à Loison, près Lens ;

Chevaliers :

MM. Stoclin, agriculteur, fabricant de sucre, maire de Sainte-Marie-Kerque ;
Denis Emile, vétérinaire sanitaire à Calais ;
Plaisant Séraphin, agriculteur à Arras ;
Calais Louis, cultivateur à Guînes ;
Billiet Aimé, cultivateur à Etaples ;
Martin Florival, agriculteur à Gauchin-Verloingt ;
Dickson Daniel, agriculteur à Clairmarais ;
Dambrine Edouard, vétérinaire à Agnez-lez-Duisans ;
Hugot Arthur, agriculteur, fabricant de sucre à Lens ;
Mayeur François-Joseph, cultivateur à Bruay ;
De Roosmalen, directeur de l'école pratique d'agriculture du Pas-de-Calais ;
Forestier, éleveur à Marquise ;
Blanquet Paul, vice-président du syndicat des brasseurs du Nord et du Pas-de-Calais, à St-Omer.

Décorations universitaires.

Officiers de l'Instruction publique :

MM. Billet, prof^r de physique au collège de Boulogne ;
Broncquart, maire de Cléty, délégué cantonal ;
Demory Ch., artiste peintre, prof^r de dessin à Arras ;
Latreille, principal du collège d'Arras ;
Rouyer, maire de Lumbres, présid^t de la délégat. cant^le ;
Bénard, secrétaire en chef de la mairie de Boulogne ;
Legrand, prof^r de l'enseig^t secondaire au lycée de St-Omer;
Lenglet Ad., avocat, adjoint au maire d'Arras ;
Trannin H , docteur ès-sciences à Arras.

Officiers d'Académie :

MM. Atteleyn, lieuten^t-col^l du génie territ^l, délégué cantonal, à Honvault (Wimille) ;
Blum, Nathan, délégué cantonal à Boulogne ;
Broquet, chargé de mathématiques au lycée de St-Omer;
Siomboing, principal du collège de Béthune ;
Mathon, professeur au cours de modelage d'Arras ;

MM. Petitfils, instituteur public à St-Pol ;
Caboche, instituteur public à Marck ;
Lacroix, instituteur public à Lillers ;
Fournier, memb. du bureau d'adm[on] du lycée de St-Omer;
De Cormette, conseiller général, maire d'Henneveux ;
Astruc, professeur d'anglais au lycée de St-Omer ;
Héroghier, professeur de septième au collège d'Arras ;
M[lle] Garnier, dir. de l'école normale d'institutrices d'Arras ;
M. Bedts, inspecteur primaire à Béthune ;
M[lle] Fourcaud, institutrice publique à Boulogne ;
MM Valentin, instituteur public à Beaudricourt ;
Jules Moleux, conseiller général ;
Petit, professeur à l'école n[le] de musique de St-Omer ;
M[lle] Pélagie Vanvincq, maîtresse sage-femme à l'école d'accouchement d'Arras ;
MM. Gaudefroy, délégué cantonal à Bapaume ;
Schmidt, maire de Liévin ;
Gourdin F., juge de paix de Cambrin ;
Grimbert, instituteur à Divion ;
Faucquette, maire d'Aire ;
Vasseur, adjoint au maire de St-Omer ;
Dubrœucq, maire d'Audruick ;
M[lle] Vêtu, institutrice à Seninghem ;
MM. Caron E., délégué cantonal à Calais ;
Wintrebert, maire de Calais ;
Lejeune, chef d'orchestre à Calais ;
Landrin, juge de paix à Samer ;
Sagnier, président de la biblioth. populaire de Boulogne;
Fresnaye, maire de Marenla.

Belles actions.

Médaille d'or de 1[re] classe :

M. Brecville, entrepreneur à Boulogne.

Médailles d'or de 2[e] classe :

MM. Boin, capit. à la compagnie de sapeurs-pompiers de Calais;
Ringot, lieutenant id. id. id.
M[me] Desplanque, S[r] Julie, anc. supérieure de l'hôpital d'Arras;
M. Outrebon, capit. à la compag. de sap.-pomp. de Béthune.

Médailles d'argent de 1re classe :

MM. Sampité, agent-gén. de compagnie d'assurances à Calais;
Ducoin, lieutenant à la comp. de sapeurs-pomp. d'Arras ;
Lancial, sergent id. id. id.

Médailles d'argent de 2e classe :

MM. Laforest, sergent à la compagnie de sapeurs-pompiers de St-Nicolas-lez-Arras ;
Domain, agent de police à Calais ;
Cavry, id. id.
Lafontaine, chef de gare à Aubigny ;
La compagnie de sapeurs-pompiers de Lumbres ;
Pélégrine, charron à Béthune ;
Coasne, dit Binet, charpentier à Courrières ;
Mlle Pruvost, femme de service à l'école maternelle de Desvres;
MM. Daquin, caporal à la compag de sapeurs-pomp. de Calais;
Pitet, id. id id. id.
Poly, sapeur-pompier à la compagnie de Béthune ;
Buchart, id. id. id.
Lemaire, sergent à la compagnie de sapeurs-pompiers d'Aire-sur-la-Lys ;
Distinguin, employé d'octroi à Béthune ;
Léal, commissaire spéc. à Dieppe, précédemment à Calais ;
Gallois, infirmier militaire à l'hôpital d'Arras :
Lamory, sergent à la compagnie de sap.-pomp. de Lens ;
Douez, sergent-fourrier id. id.
Béghin, homme de lettres à Béthune ;
Morieux, à St-Omer ;
Leroux, chef de gare à Béthune ;
Boulet, ouvrier mineur à Auchel ;
Lebrun, conducteur de travaux aux mines de Bruay ;
Vasseur, commissaire de police à Calais ;
Grilhot René, sergt à la compagnie de sap.-pomp. d'Arras ;
Delevallé, id. id. id.
Théry, sapeur-pompier à la compagnie de Meurchin ;
Leclercq, commis de la culture des tabacs à Witternesse ;
Brochart, caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers de St-Nicolas-lez-Arras ;

MM. Cuvelier, membre du Boulogne-Club ;
Duquesne, marinier à Serques.

Mentions honorables :

MM. Olivier, cabaretier à Carvin ;
Delannoy, négociant à Béthune ;
Tétar, marchand de musique à Calais ;
Roussel, maître paveur à Montreuil ;
Serret, sapeur-pompier à la compagnie de Calais ;
Poulain, directeur de l'école de natation de Lens ;
Demailly, commis des contrib. indirectes à Roclincourt ;
Théry, maçon à Bully ;
Theillez, épicier à St-Omer.

Diplômes d'honneur :

MM. Limousin, sergent à la compagnie de sap.-pomp		d'Ardres ;
Monfilliette, sergent-Major	id.	de Montreuil ;
Blangy, sergent	id.	id.
Walle, id.	id.	de St-Pol ;
Leroy, sapeur	id.	d'Aubigny.

Médailles d'honneur

aux ouvriers et employés du commerce et de l'industrie comptant 30 ans de services dans le même établissement.

MÉDAILLES D'ARGENT :

MM. Gautiez Fl , contre-maître, maison Fanien, à Lillers ;
Flament Fr., ouvrier chaudronnier à Béthune ;
Mlle Blaise Joséphine, ouvrière de filature à Boulogne ;
MM. Bouquillon Alexis, ouvrier cordonnier à St-Omer ;
Delrue Louis, ouvrier corroyeur à Arques ;
Mme Vve Delbarre, chez M. Billiet, fabricant de pipes à Fruges ;
MM. Delhaye Charles, ouvrier menuisier à Boulogne ;
Delval Nicolas, ouvrier maçon à Arras ;
Tréboutte Adrien, ouvrier papetier à Maresquel ;
Legrand Henri, surveillant, compagnie des mines de Nœux ;
Lemaître Désiré, ouvrier batteur d'huiles à Arras ;
Tanchon Alfred, id. id.
Bocquet, ouvrier aux mines de Nœux ;

MM. Derécourt Jean, ouvrier batteur d'huiles à Fampoux ;
Dieuzi Alfred, ouvrier papetier à Maresquel ;
Durand Louis, ouvrier tailleur à Ardres ;
Mme Loy Elise, chez M. Billiet, fabricant de briques à Fruges ;
MM. Cogeon Guislain, ouvrier cartonnier à Athies ;
Groux Alex., ouvrier, manufacture des tabacs de Béthune ;
Mme Vve Albert Marguerite, ouvrière, id. id.
MM. Bertaux Théodore, garçon brasseur à Coyecques ;
Grebet François, ouvrier tourneur en cuivre à Boulogne ;
Dubuisson Florimond, ouvrier forgeron à Hallines.

MÉDAILLES DE BRONZE :

MM. Coin Louis, ouvrier tailleur à Arras ;
Wadoux Pierre, ouvr. chez M. Coffre, armateur à Calais ;
Justin Antoine, ouvrier serrurier à Boulogne ;
Brunelle Pierre, ouvrier aux mines de Meurchin ;
Mme Maillard, ouvrière en plumes métalliques à Boulogne ;
MM. Barbet Amédée, ouvrier mécanicien à Boulogne ;
Crocquet Victor, ouvrier charpentier à St-Omer ;
Mlle Devienne Virginie, ouvrière tulliste à Calais ;
Mme Gelez Sophie, ouvrière lingère à St-Omer ;
MM. Lechevalier Emile, ouvrier chaudronnier à Béthune ;
Quignon Désiré, ouvrier ferblantier à Arras ;
Vidogue Louis, employé à Boulogne ;
Bolin René, ouvrier forgeron à Arras ;
Boudringhin Aug., ajustr-mécanic. à St-Laurent-Blangy ;
Bria Hubert, chef-porion aux mines de Dourges ;
Cochart, contre-maître de forge aux mines de Meurchin ;
Cottet Alfred, ouvrier peintre à St-Omer ;
Cayat Jules, compositeur-typographe à Arras ;
Dautriche Adrien, ouvrier cordonnier à Lillers ;
Daverton Charles, ouvrier tonnelier à Boulogne ;
Decant Louis, ouvrier corroyeur à Arras ;
Delannoy François, garçon brasseur à Ste-Catherine ;
Demilly François, ouvrier corroyeur à Boulogne ;
Depré François, ouvrier cordonnier à Boulogne ;
Derny Jules, ouvrier serrurier à Béthune ;
Desquenne Désiré, ouvrier ferblantier à Arras ;

Mme Diguenet Alphonsine, ouvrière de filature à Boulogne ;
MM. Dorlencourt J., conductr de mach. aux mines de Marles ;
Dubois Antoine, ouvrier tulliste à Calais ;
Ducarin Charles, ouvrier meunier à Gauchin-le-Gal ;
Ducrocq Louis, surveillant de fabrique à Lapugnoy ;
Dupuis Edmond, ouvrier menuisier à Arras ;
Flour Alfred, ouvrier en plumes métalliques à Boulogne ;
Garénaux Fl., chef d'atelier aux mines de Marles ;
Gauthier Manassès, ouvrier marbrier à Montreuil ;
Lamourette Célestin, ouvrier peintre à Lens ;
Lebrun Frédéric, ouvrier aux mines de Courrières ;
Lecomte Louis, chef porion aux mines de Courrières ;
Lefebvre Emile, ouvrier horloger à Ruyaulcourt ;
Lempin Jean-Baptiste, ouvrier tisseur à Vendin-le-Vieil ;
Lenglet Eugène, ouvrier peintre à Arras ;
Leroy Alexandre, ouvrier menuisier à Béthune ;
Massinon Etienne, porion aux mines de Marles ;
Merlen Pierre, contre-maître, fabric. de tulles, à Calais ;
Mille Louis, ouvrier mécanicien à Calais ;
Moreau Léopold, ouvrier aux mines de Lens ;
Mouton Henri, surveillant de filature à Arques ;
Papegay Louis, ouvrier peintre à St-Omer ;
Pinte Edouard, contre-maître, maison Fanien à Lillers ;
Sauriaux Jean-Baptiste, ouvrier aux mines de Marles ;
Setin Désiré, ouvrier tailleur à St-Omer ;
Tripier Célestin, ouvrier aux mines de Nœux ;
Troussel Louis, employé à Boulogne (plumes métalliques);
Herbez Jean-Baptiste, porion aux mines de Lens ;
Bayart Charles, ouvrier aux mines de Bruay ;
Caffart Benoît, ouvrier aux mines de Bruay ;
Cheval Oscar, ouvrier mécanicien aux mines de Bruay ;
Opigez Constantin, ouvrier aux mines de Bruay ;
Turlure Alphonse, ajusteur aux mines de Bruay ;
Farsy Théodore, chef porion aux mines de Fertay ;
Farsy Henri, ouvrier aux mines de Ferfay ;
Chatelain Alfred, ouvrier aux mines de Ferfay ;
Lelièvre Marius, ouvrier (usine de ciments) à Boulogne ;
Delhaye Pierre, ouvrier (usine de ciments) à Boulogne ;

MM Ansart Jean-Baptiste, ouvrier aux mines de Bruay ;
Delcroy François, ouvrier (usine de ciments) à Boulogne ;
Mme Vve Chartaux, ouvrière en plumes métal. à Boulogne ;
MM. Colin Alexandre, ouvrier aux mines de Bruay ;
Cousin Paul, ouvrier aux mines de Bruay ;
Delville Victor, ouvrier aux mines de Bruay ;
Delobeau Auguste, ouvrier chauffeur à Boulogne ;
Doye Narcisse, ouvrier emballeur à Boulogne ;
Facon François, ouvrier cordonnier à Lillers ;
Génard Edouard, ouvrier cordonnier à St-Omer ;
Jouenne Eugène, ouvrier peintre à St-Omer ;
Lambert François, ouvrier scieur à Boulogne ;
Mme Lamotte Pauline, ouvrière cartonnière à Boulogne ;
MM. Réverend Louis contre-maître à Boulogne ;
Lebrun Joseph, ouvrier ajusteur à Arras ;
Mme Magnier, ouvrière en plumes métalliques à Boulogne ;
M. Pruvost Pierre, ouvrier horloger à Ruyaulcourt ;
Mmes Sysow Célina, chef d'atelier (fabrication de plumes métalliques) à Boulogne ;
Vidor Célestine, ouvrière paqueteuse id.
MM. Wattiez Charles, marqueur aux mines de Bruay ;
Crebouw, chauffeur à Calais ;
Boute Jean-Baptiste, ouvrier aux mines de Béthune ;
Losson Ferdinand, ouvrier aux mines de Béthune.

Sociétés de Secours mutuels.

Medaille d'or : M. Denis François, commissaire de la Société communale d'Arras.

Rappel de médailles d'argent.

MM. Lancial Edmond-Emile, commissaire de la Société communale d'Arras ;
Blondel Désiré, vice-présidt de la Soc. typogr. d'Arras

Médailles d'argent :

MM. Dusautier Amand-Edouard, secrétaire de la Société Notre-Dame entre les marins à Boulogne ;
Peltier Octave, président de la Société d'Avion.

Médailles de bronze :

MM. Brullé Emile, médecin de la Société d'Hesdin ;
Bernier Auguste, vice-présid[t] de la Soc. comm[le] de Calais ;
Leviez Albert, trésorier de la Société des médecins du Pas-de-Calais ;
Quenhen Léonce, délégué de la Société des instituteurs et institutrices du Pas-de-Calais ;
Flahaut Adolphe, comm[re] de la Soc. communale d'Arras ;
Morel Jules, visiteur de la Société de St-Omer.

Mentions honorables :

MM. Delcourt Eugène, administrateur de la Société d'Avion ;
Lafeuille Emile-Joseph, trésorier de la société de Vimy ;
Héming Georges, vice-président de la société de la fabrique Blanzy-Poure, à Boulogne ;
Boyaval Alfred, administrateur de la société de Béthune ;
Arnu Louis-François, président de la société l'Union des Employés, à Boulogne ;
Fontaine Amédée, administ[r] de la Soc. comm. de Frévent ;
Savary Pierre, visiteur de la société St-Martin, à Audruick ;
Diéval Jules, biblioth. de la soc. Typographique d'Arras ;
Porte Pierre, visiteur de la Soc. de Wizernes et Hallines.

LE PAS-DE-CALAIS A L'EXPOSITION

Liste des récompenses attribuées aux artistes, industriels, agriculteurs, et aux associations de tout genre qui ont pris part à l'Exposition universelle du Centenaire.

Peinture. — Médailles d'or : MM. E. Breton, A Demont, Mme Demont-Breton, M. Tattegrain

Médailles d'argent : MM. Berne-Bellecourt, Gustave Colin, Boutigny et Carrier-Belleuse.

Médailles de bronze : Mme la Villette et M. Reynaud.

Mention honorable : M. E. Bellangé.

Sculpture.—Médaille d'argent : M. Louis Noël, de St-Omer.

Enseignement des arts du dessin. — Médaille d'or : école municipale des arts industriels de Calais.

Médailles de bronze : collège de Calais, ècole municipale de dessin d'Arras, école municipale des beaux-arts de St-Omer.

Mention honorable : école municipale de dessin de Boulogne.

Education et enseignement. — Médaille d'augent : Société académique de Boulogne.

Médaille de bronze : école normale d'instituteurs d'Arras.

Enseignement primaire. — Médailles d'or : écoles de Boulogne-sur-Mer, le département du Pas-de-Calais, MM. Poure, O'Kelly et Cie, de Boulogne.

Médaille d'argent : école primaire de garçons dirigée par M. Masson, à Arras.

Médailles de bronze : école maternelle de St-Pierre-lez-Calais, écoles de garçons de Mingoval, Sanghen et Havrincourt.

Papeterie, matériel des arts. — Grand prix : MM. Poure, O'Kelly et Cie.

Médaille d'or : MM. Baignol et Farjon, de Boulogne.

Médaille d'argent : MM. Dambricourt frères, de Wizernes.

Médaille de bronze : M. A. Fresnaye, de Marenla.

Dentelles et tulles — Grands prix : MM. Emile Davenière, Robert West, de Calais.

Médailles d'or : MM. G. Arnett, Darquer-Bacquet, Fournier et Cie, Herbelot, Lebas père et fils et Noyon frères, de Calais.

Médailles d'argent : MM. Léon Bomy, A. Cadart, P. Devienne, Fontaine et Rieder, Henri Lemaître, et Rembert, de Calais.

Médailles de bronze : MM. J. Cordier, C. Delannoy, J. Gruez, Merlen, et Testelin aîné, de Calais.

Mentions honorables : MM. Huyghe, E. Lasson et Cie, et A. Mahieu, de Calais.

Matériel et procédés de tissage. — Médaille d'or : MM. Lencque, Piquet et Cie, de Calais.

Habillement des deux sexes — Grand prix : M Ach Fanien, de Lillers.

Médaille d'argent : M Frétin, d'Auxi-le-Château.

Accessoires du vêtement. — Médaille d'or : MM. Courvoisier, Bourgoin et Cie.

Cuirs et peaux. — Médaille d'or : MM. Courvoisier, Bourgoin et Cie.

Industries extractives. — Médaille d'or : M. Bouchez-Béru, d'Arras.

Produits de l'exploitation des mines et de la métallurgie. — Grands prix : Eschger, Ghesquière et Cie, à Biache-Saint-Vaast ; Aciéries de France (Isbergues) ; Mines de Lens et de Douvrin.

Médailles d'or : Compagnies des mines de Béthune, Bruay, Courrières, Douchy, Vicoigne et Nœux ; Société houillère de Liévin.

Médailles d'argent : Compagnie des mines de Dourges ; Société des mines de Meurchin.

Médailles de bronze : Société des mines de Drocourt, Société des mines de Fléchinelle.

Produits farineux avec leurs dérivés. — Médaille de bronze : M. P. Courtin, d'Avion.

Pâtisserie. — Médaille de bronze : M. Wavelet-Hernu, à Arras.

Matériel et procédés des usines agricoles et procédés alimentaires. — Médaille d'argent : MM. Laurent frères, à Saint-Laurent-Blangy.

Mention honorable : M. Havet-Delattre, à Arras.

Corps gras. — Médaille d'or : M. Francis Briez, à Arras.

Viandes et poissons. — Médaille d'or : M. Altazin-Gorée, à Boulogne.

Liqueurs. — Médaille de bronze : M. Croisille, à Beaumetz-lez-Loges.

Spiritueux. — Médaille d'or : M. Lafoscade, à Houlle.

Bières. — Grand prix : la Brasserie française pour les progrès remarquables et incontestés réalisés depuis l'Exposition de 1878.

Médaille d'or : MM. Blanquet, à St-Omer et Morel à Arras.

Médaille d'argent : M. Vandenbroucque, à Saint-Omer.

Médaille de bronze : M. P. Courtin, à Avion.

Agronomie. — Médaille d'or : M. Pagnoul, à Arras.

Médaille d'argent : Station agronomique de Béthune.

Médaille de bronze : Syndicat boulonnais.

Enseignement agricole. — Médaille d'or : M. L. Comon.

Médaille d'argent : Ecole pratique d'agriculture de Berthonval.

Matériel des exploitations rurales. — Médailles d'or : MM Candelier et fils, à Bucquoy.

Médailles d'argent : M Eug. Robillard, à Arras (trois médailles), une pour collectivité ; une 2e pour semoirs de grande et petite culture ; et une 3e pour semoirs de culture betteravière ; la Société des phosphates de Pernes ; M. Maréchal, à Arras.

Spécimens d'exploitations rurales et d'usines agricoles. — Grand prix : les Agriculteurs du Pas-de-Calais.

Médailles d'or : MM. Ammeux, à Vieille-Eglise ; Deconinck, à Arras ; Demiautte, à St-Leger ; Hanicotte, à Béthune ; Masclef, à Loison ; Peltier, à Avion ; Stoclin, à Ste-Marie-Kerque.

Médaille d'argent : M Humez, à Sauchy-Lestrée.

Matériel des arts chimiques. — Médaille de bronze : Société des produits céramiques et réfractaires de Boulogne.

Céramiques. — Médailles d'argent : MM. Jules Fourmaintraux-Courquin, à Desvres.

Carosserie et charronnage — Médaille d'or : MM. Belvalette frères, de Boulogne.

Electricité. — Médaille de bronze : M. Chauvet, à Béthune.

Horlogerie — Maison veuve Thièble et fils, à Ruyaulcourt : médaille de bronze.

Matériel et procédés du génie civil. — Médailles d'or : Chambre de commerce de Boulogne ; Chambre de commerce de Calais.

Médailles de bronze : M. Agnès, à Arras ; M. Ernest Cambier, à Pont-à-Vendin.

Photographie. — Médaille d'argent : M. Grassin, à Boulogne.

Mention honorable : M. Lornier, à Boulogne.

Economie sociale. — Médaille d'or : Société des Orphéonistes d'Arras ; M. Fanien, à Lillers.

Médailles d'argent : Société de Secours mutuels des institu-

teurs et institutrices du Pas-de-Calais ; Société de Secours mutuels de la ville d'Arras ; Cercle républicain d'Arras.

Médailles de bronze : Société du Saint-Esprit de Laventie.

Récompenses aux Collaborateurs.

Céramiques.—Collectivité du personnel de la maison Fourmaintraux-Courquin : mention honorable.

Dentelles et tulles — MM. Félix Bernard, Libert, et G. Scott, de la maison Davenière ; G. Boot, et J. Fourgant, de la maison Darquer-Bacquet ; Carmoin, de la maison Neveu ; E. Carpot, et Mme Deroo, de la maison Hénon ; M. E. Lancel, de la maison Robert West : Médailles d'argent.

MM. E Bigourd, Bulez, et Pruvost, de la maison Hénon ; Cagnet, Gamard, et Voiturier, de la maison Neveu ; Dugez, et Meurin de la maison Robert West; Codderidge, de la maison Darquer-Bacquet ; Leprince, de la maison G Fournier ; Liébart, et Radenne, le la maison Davenière : Médailles de bronze.

MM. Agneray, Gay et Lemaire, de la maison Hénon ; Bonvarlet et Mme Schmidt, de la maison Darquer-Bacquet ; Guilbert et Lefranc, de la maison Davenière : mentions honorables.

Accessoires du vêtement. — MM. Leroux et Tamisier, de la maison Courvoisier, Bourgoin et Cie : médailles d'argent.

Habillement. — M. Delelis, de la maison Fanien fils aîné : médaille d'or.

M. Haumesser, de la maison Fanien fils aîné : médaille d'argent.

M. Davoust, de la maison Fretin, médaille de bronze.

Métallurgie. — MM Barbier, Loiseau et Mascart, de la maison Eschger-Ghesquière (Biache-St-Vaast): médailles d'argent.

MM. Benoit, Machart et Méquinion, de la maison Porion : mentions honorables.

Cuirs et peaux. — M. Moreau, de la maison Courvoisier et Cie : médaille d'argent.

Mines. — M. Reumaux, des mines de Lens et de Douvrin : grand prix.

MM. Agniel et Brice, de la Compagnie Vicoigne-Nœux ; Alayrac et Portier, de la Compagnie de Courrières ; Bergaut et Fougerat, de la Compagnie de Bruay ; Dombre, de la Compagnie de Douvrin ; Dumont, de la Compagnie de Béthune ; Viala, de la Compagnie de Liévin : médailles d'or.

MM. Bar, de la Compagnie de Courrières ; Laurens et Naissant, de la Compagnie de Lens et Douvrin ; Ratteleur, de la Compagnie de Béthune : médailles d'argent.

MM. Bardieux, de la Compagnie de Drocourt ; Dagbert, de la Compagnie de Liévin ; Hauziaux et Laurent, de la Compagnie de Lens-Douvrin ; Lebrun, de la Compagnie de Bruay ; Lissez et Troy, de la Compagnie de Dourges ; Mélisse, de la Compagnie de Douchy ; Petiot, de la Compagnie Vicoigne-Nœux : médailles de bronze.

MM. Colman et Pelabon, de la Compagnie de Douchy ; Proulet, de la Compagnie de Bruay : mentions honorables.

Chemins de fer. — M. Bricoigne, de la Compagnie du Nord : médaille d'or.

MM. Dubousquet, Forest, Poulet et Sauvage, de la Compagnie du Nord : médailles d'argent.

M Rouderon, de la Compagnie du Nord : médaille de bronze.

Boissons fermentées. — M Woussen, de la maison Porion : médaille d'argent.

M. Machart, de la maison Porion : médaille de bronze.

Agronomie. — M. Planchon, de la station agronomique de Boulogne : médaille d'argent.

Economie sociale. — Médaille d'argent : M. E. Leroy, commissaire de la Société de Secours mutuels d'Arras.

Médailles de bronze : MM. Félix Lemaître et A. Sergent, vice-président et directeur de la Société des Orphéonistes d'Arras.

Prix de piétié filiale et prix de vertu décernés par le Conseil général.

Le Conseil général, dans sa séance du 24 août 1889, a attribué, ainsi qu'il suit, le prix de piété filiale et les prix de vertu fondés par feus MM. Grandguillaume, d'Arras, et de Wandonne de Monthurel, de Verchin.

1° Prix de piété filiale.

Prix unique : 300 fr.— Madame CUVILLIER (Pierre), née Poidevin (Virginie), à Gouy-St-André.

2° Prix de vertu.

1er : 200 fr. — DAMAN (Louise et Rosalie), à St-Omer ;
2e 50 — GARÇON (Florine), femme Debout, à Coyecques ;
3e 50 — EDOUARD (Julie), à Canlers.

Conformément aux volontés du donateur, la partie du crédit qui n'a pu être attribuée faute de candidats, a été partagée entre les bureaux de bienfaisance de Wandonne et de Verchin.

Prix de vertu décernés par l'Académie française en 1889.

1° Un prix de *quinze cents francs*, de la fondation Montyon, à la dame DUMUR (Clémence), à Bapaume ;
2° Un prix de *mille francs*, de la fondation Honoré de Sussy, aux époux DEHÉE (Jean), à Haplincourt ;
3° Un prix de *mille francs*, de la même fondation au sieur PETIT (Narcisse), à Camblin-l'Abbé ;
4° Un prix de *trois cents francs*, de la fondation Marie-Lasne, à la dame DELPLANQUE (Célina), à Villers-Châtel ;
5° Un prix de *trois cents francs*. de la même fondation, à la dame FLOUR (Zulma), à Delettes.

NÉCROLOGIE.

Les personnes notables du département dont les noms suivent sont décédées pendant l'année 1889, savoir :

Le 22 août. — M. PORION (Eugène-Edouard), président de la Chambre de commerce de Saint-Omer, président de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Omer, président de l'Association générale des distillateurs de France, maire de Wardrecques, chevalier de la Légion d'honneur.

Le 14 septembre.— M. FOURNIER (Eugène-Louis-Alphonse), ancien président du Tribunal de Commerce de Calais, ancien membre du Conseil municipal et de la Commission administrative du bureau de bienfaisance de la même ville, président de la Chambre de commerce, chevalier de la Légion d'honneur.

ELECTIONS

Elections législatives du 22 septembre 1889.

Arrondiss^ts	Circonscrip.	Inscrits.	Votants.	Noms des candidats.	Voix obtenues.
				MM.	
Arras	1re	23,914	20,052	Ledieu Elie	10,737 (Elu)
				Sens, député sortant	9,097
	2e	23,448	19,951	Tailliandier, d. s.	10,483 (Elu)
				Camescasse, d. s.	9,266
Béthune	1re	19,640	13,317	Déprez, d. s.	10,663 (Elu)
				de Clercq, d. s.	5,474
	2e	22,043	17,021	Haynaut	10,568 (Elu)
				Cte de Beaulaincourt	5,936
				....	.....
	3e	15,629	12,967	Fanien Ach.	7,090 (Elu)
				Hermary, d. s.	5,751
Boulogne	1re	21,497	16,793	Adam Ach.	6,583 Ballottage (1)
				Baudelocque	5,865
				Le François	3,840
				Fourdinier	327
	2e	21,931	16,832	Georgi	6,926 Ballottage (1)
				Boulanger-Bernet	5,635
				Delcluze	2,276
				Bourré	1,730
				Cazin	34
				Couteaux	8
Montreuil	Circonscn unique.	20,235	17,649	Boudenoot	9,205 (Elu)
				de Lhomel	8,336
St-Omer	1re	14,132	11,278	Ribot, d. s.	6,092 (Elu)
				Lefebvre du Prey, d. s.	4,491
				Duhamel	612
	2e	16,648	14,210	Jonnart C.	7,828 (Elu)
				Levert, d. s.	6,269
St-Pol	Circonscn unique.	22,027	19,049	Georges Graux	11,816 (Elu)
				Dellisse, d. s.	6,709
				Frétin	420

(1) *Deuxième tour de scrutin* (6 octobre)

Circonscription.	Votants.	Noms des candidats.	Voix obtenues.
		MM.	
1re	16,065	Adam Ach.	8,604 (Elu)
		Baudelocque	7,300
2e	16,063	Boulanger-Bernet	8,018 (Elu)
		Georgi	7,845

Elections départementales.

Conseil général (28 juillet 1889. — Renouvellement de la 2e série).

Arrondts	CANTONS.	Inscrits.	Votants.	Noms des candidats.	Voix obtenues.
				MM.	
Arras.	Bapaume . . .	3,561	2,991	Deusy, conseiller sortant.	1,620 (Élu)
				Goubet	1,337
	Bertincourt. .	4,279	3,091	Le marquis d'Havrincourt, c. s	2,087 (Élu)
				Catelain.	977
	Croisilles . . .	4,780	4,075	Bachelet H. . . .	2,210 (Élu)
				Boisleux H. fils. . .	1,829
	Marquion. . .	4,491	3,386	Godefroy Alf., c. s. .	1,936 (Élu)
				Humez Alp. . . .	1,350
	Pas.	3,576	2,776	Caudron.	1,662 (Élu)
				Lemesre de Pas, c. s.	1,235
Béthune.	Houdain . . .	8,907	6,085	Leroy Alf., c. s. . .	5,105 (Élu)
				Général Boulanger .	563
	Laventie . . .	4,140	2,764	Lebleu, c. s. . . .	2,682 (Élu)
	Lens	12,098	9,694	Déprez, c. s. . . .	6,954 (Élu)
				Général Boulanger .	2,622
	Norrent-Fontes . .	6,247	5,114	Hernu	2,944 (Élu)
				Vast, c. s.	2,106
Boulogne.	Guînes	3,496	2,396	Boulanger-Bernet, c. s.	2,030 (Élu)
				Général Boulanger .	254
	Marquise. . .	3,988	3,037	Dussaussoy	1,525 (Élu)
				Pérus, c. s. . . .	1,471
	Samer	5,106	3,154	Huret-Lagache, c. s.	2,556 (Élu)
				Général Boulanger .	381
Montreuil.	Fruges	3,381	2,720	Boudenoot, c. s. . .	1,584 (Élu)
				Fauvelle	1,126
	Hesdin	3,338	2,654	Boucher-Cadart, c. s.	2,325 (Élu)
				Général Boulanger .	274
	Hucqueliers .	2,738	1,963	Moitier Ch., c. s. .	1,728 (Élu)
St-Omer.	Aire	4,559	3,600	Faucquette	2,205 (Élu)
				Labitte, c. s. . . .	1,331
	Lumbres . . .	4,959	4,074	Lemoine	2,170 (Élu)
				Quenson de la Hennerie, c. s.	1,893
	St-Omer (nord).	4,157	3,091	Ringot	1,720 (Élu)
				Lefebvre du Prey, c. s.	1,341
	St-Omer (sud) .	5,486	3,857	Duhamel, c. s. . .	2,121 (Élu)
				Froissard.	1,647
St-Pol.	Aubigny . . .	3,281	2,901	Bouillez Ach. . . .	1,529 (Élu)
				Mathieu Aug., c. s. .	1,357
	Auxi-le-Château. .	4,147	3,127	Beaussart, c. s. . .	1,570 (Élu)
				Leclercq.	855
				Sacleux	585
	Heuchin . . .	3,730	3,091	Delepouve	1,770 (Élu)
				Mis de Partz, c. s. .	1,269

Conseils d'arrondissement. (Renouvellement de la 2e série).

Arrond.ts	CANTONS.	Inscrits.	Votants.	Noms des candidats.	Voix obtenues.
				MM.	
Arras.	Arras (nord)	5,289	4,039	Lenglet, conseiller sortant	2,418 (Elu)
				de Sède	1,523
	Arras (sud)	4,816	3,593	Gerbore, c. s.	2,214 (Elu)
				Thiébaut	1,263
	Beaumetz-l-L.	3,902	2,969	Morel M., c s.	1,654 (Elu)
				Général Boulanger	1,276
	Vimy	6,271	4,307	Legentil Paul	3,355 (Elu)
				Général Boulanger	536
	Vitry	5,561	3,723	Lefebvre Fl., c. s.	2,616 (Elu)
				Général Boulanger	823
Béthune.	Béthune	6,900	4,828	Mahieu Ar., c. s.	4,168 (Elu)
				Général Boulanger.	352
	Cambrin	6,256	4,872	Brasme Ch., c. s.	3,368 (Elu)
				E. de Férol	1,470
	Carvin	7,601	4,754	Delaby, c. s	3,916 (Elu)
				Général Boulanger.	478
	Lillers	5,282	3,643	Macaire J.	2,168 (Elu)
				Général Boulanger.	1,416
Boulogne.	Boulogne (nord)	6,739	3,863	Petit Jules, c. s.	1,748 Ballottage (1)
				Le François	1,617
				Général Boulanger.	495
	Boulogne (sud)	6,566	4,957	Général Boulanger.	2,517 (Elu) (2)
				Lelièvre	1,994
	Calais (n.-ouest)	6,920	3,214	Fasquel-Sambourg, c. s.	2,557 (Elu)
				Général Boulanger.	419
	Calais (sud-est)	7,594	3,798	Becquet El.	2,521 (Elu)
				Banse-Cordier	2,443 (Elu)
	Desvres	3,135	2,206	Vincent F., c. s.	2,113 (Elu)
Montreuil.	Campagne-l-H	3,122	2,320	Morel N., c. s.	2,131 (Elu)
				Général Boulanger.	96
	Etaples	2,525	1,648	Billiet, c. s.	1,513 (Elu)
				Général Boulanger	46
	Montreuil	5,210	3,682	Bloquel	3,000 (Elu)
				Barré	2,998 (Elu)
				Général Boulanger	416
St-Omer.	Ardres	4,007	2,735	Colin	1,849 (Elu)
				Général Boulanger	839
	Audruick	4,443	2,704	Lambert-Evrard, c. s.	1,683 (Elu)
				Leulliette	936
	Fauquembergues	3,303	2,606	Bonnière, c. s.	1,490 (Elu)
				Senlecq	1,105
St-Pol.	Avesnes-le-C.	3,591	2,821	Dubois, c. s	2,453 (Elu)
				Général Boulanger.	346
	Le Parcq	2,852	2,087	Tirmarche, c. s.	1,982 (Elu)
	St-Pol	4,293	3,373	Gaquerre Et.	2,445 (Elu)
				Boucly	2,287 (Elu)
				Général Boulanger	765

(1) Voir fo 373 2e tour de scrutin. — (2) Election invalidée par arrêté du Conseil de Préfecture du 10 septembre 1889.

CANTON DE BOULOGNE (nord).

(*2e tour de scrutin*).

Au deuxième tour de scrutin, qui a eu lieu le 4 août suivant, M. Le François a été élu par 1,899 suffrages contre 1,676 donnés à M. J. Petit (1).

Elections du 13 octobre pour le remplacement de MM. Bachelet H., Caudron, Lemoine, Ringot et Delepouve, conseillers d'arrondissement pour les cantons de Croisilles et Pas (arrondissement d'Arras) ; Lumbres et St-Omer (nord) (arrondissement de St-Omer), et Heuchin (arrondissement de St-Pol), nommés conseillers généraux des mêmes cantons.

CANTONS.	Inscrits.	Votants.	Noms des candidats.	Voix obtenues.
			MM.	
Croisilles . .	4,748	3,968	Poutrain	1,994 (Elu)
			Rubin.	1,949
Pas	3,560	2,345	Vaillant	2,010 (Elu)
Lumbres . .	4,949	3,389	Vandôme.	2,829 (Elu)
St-Omer (nord).	4,124	2,721	Lafoscade	1,663 (Elu)
			Tillie	1,046
Heuchin . .	3,725	2,530	Salmon	2,274 (Elu)

CANTON DE BOULOGNE (sud).

Scrutin du 10 novembre 1889 pour le remplacement de M. le général Boulanger, dont l'élection a été annulée par le Conseil de Préfecture.

Electeurs inscrits : 6,537. — Votants : 3,796.

M. Péron Charles . . . . 2,985 (Elu).
M. Demeuré 373

(1) Election invalidée par arrêté du Conseil de Préfecture du 10 septembre 1889.

QUATRIÈME PARTIE

VARIÉTÉS

Voyage de M. le Président de la République. — La nouvelle loi militaire. — Loi sur la nationalité

VOYAGE DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

dans le Pas-de-Calais.

(31 MAI-4 JUIN 1889).

Sur l'invitation de la Chambre de commerce et de la Municipalité de Calais, M. le Président de la République avait bien voulu promettre de venir présider la cérémonie de l'inauguration du nouveau port de cette ville. Les autres cités importantes, ainsi que les grandes Compagnies industrielles du département firent alors, avec le concours de M. le Préfet, des démarches pressantes à l'effet d'obtenir aussi, à cette occasion, l'honneur de la visite du chef de l'Etat qui accéda également à leur désir et fixa définitivement son itinéraire ainsi qu'il suit :

Le 31 mai, arrivée et séjour à Arras ; le 1er juin, visite à Lens, à Béthune et à Bruay ; le 2, aux aciéries d'Isbergues et à Saint-Omer ; le 3, à Calais, le 4, à Boulogne et rentrée à Paris.

Immédiatement on se met à l'œuvre : les corps municipaux votent d'importants crédits ; les villes et les campagnes, sur tout le parcours, préparent leurs plus beaux habits de fêtes et leurs parures des plus grands jours ; partout, enfin, municipalités et populations rivalisent de zèle et d'ardeur pour faire au Président de la République une réception aussi digne que possible de ses hautes fonctions, de l'amour et du respect qu'on lui porte. Disons aussi une fois pour toutes, afin de n'avoir pas à y revenir à chaque pas, que partout les

décorations furent splendides, les fêtes furent féeriques et l'enthousiasme indescriptible ; partout le chef de l'État fut acclamé, partout sur le parcours retentissaient, répétés par d'innombrables voix, les cris de « Vive Carnot »! « Vive la République.» En un mot, le voyage de M. le Président, dans le Pas-de-Calais a été, d'un bout à l'autre du département, une véritable marche triomphale. Aussi regrettons-nous que le cadre de notre publication ne nous permette d'en donner qu'un aperçu rapide.

Journée du vendredi, 31 mai.

M. le Président de la République a quitté Paris, le vendredi 31 mai à 11 heures du matin. Dans les wagons-salons ont pris place, avec lui, le personnel de sa maison militaire, son secrétaire particulier; M. Yves Guyot, ministre des Travaux publics, avec son chef de cabinet; M. Guillain, directeur des voies navigables, etc.

A Longueau M. le Président de la République est reçu par M le général Jamont, commandant le 1er corps d'armée, et par M. Vel-Durand, préfet du Pas-de-Calais, qui s'était porté à sa rencontre avec M. Sagebien, secrétaire-général.

M. le général de Cools, commandant le 2e corps d'armée était aussi venu, ainsi que M. le Préfet de la Somme, saluer le chef de l'Etat à son passage.

Après quelques minutes d'arrêt, le train présidentiel a repris sa marche, emportant, outre les personnages cités plus haut, MM. le général Jamont, Vel-Durand, Sagebien et Leluau, inspecteur principal des chemins de fer.

Arrivée à Arras.

A Arras, foule énorme ; malheureusement la pluie tombe depuis le matin, plus intense à chaque instant. Cependant les préparatifs ont été terminés, bien que contrariés par le temps ; les autorités se sont rangées, les divers corps ont pris leur place et le public s'est entassé, comme il a pu, cherchant à s'abriter de son mieux contre la pluie qui redouble, sans le rebuter.

A une heure, la gare est occupée militairement. A l'une des ailes, un escadron du 5e cuirassiers venu de Cambrai pour former l'escorte d'honneur du Président; à l'autre, les gendarmes à cheval, commandés par M. le chef d'escadron Coutin.

Les généraux Mathelin et d'Esclevin donnent les derniers ordres, tandis que sur l'avenue de la gare se massent les Compagnies de pompiers et les musiques.

De la gare à la préfecture, la haie est formée par le génie et le 33ᵉ de ligne.

Le poste d'honneur, à la Préfecture, est occupé par un bataillon du génie, avec le drapeau du régiment.

Sur le quai de la gare, devant le salon d'honneur richement décoré, tout le cortège officiel est là : M. Legrelle, maire d'Arras, entouré de MM. Ricouart et Lenglet, adjoints, et des membres du Conseil municipal; MM. Huguet et Démiautte, sénateurs ; Ribot et Camescasse, députés; MM. les sous-préfets de Béthune, Saint-Pol, Saint-Omer et Montreuil ; le conseil de préfecture ; les officiers de la réserve et de la territoriale en corps, etc.

A 2 heures, le train entre en gare. La Fanfare du Commerce attaque la *Marseillaise* ; une immense acclamation retentit : Vive Carnot ! Vive la République ! tandis que de la Citadelle, l'artillerie, venue de Douai, tire une salve de 101 coups de canon.

Le Président salue de son wagon. Il est en habit, avec le grand cordon de la Légion-d'Honneur. Au moment où il met pied à terre, M. le Maire d'Arras lui souhaite la bienvenue dans notre ville. M. Carnot répond en quelques paroles et par une cordiale poignée de main. Puis, sans attendre, tandis qu'au dehors les tambours battent aux champs, que le canon tonne, que les soldats présentent les armes, le Président monte dans la voiture qui l'attend — un magnifique landau traîné par quatre superbes postiers que conduisent deux postillons.

Le cortège.

Le cortège se met en marche et se dirige vers la Préfecture au milieu des accents de la *Marseillaise* que jouent les musiques sur son passage, et des témoignages de respectueuse sympathie de la foule qui tient bon contre une pluie incessante.

Arrivé à la Préfecture, M. le Président prend quelques minutes de repos et les réceptions commencent.

Les réceptions.

Les réceptions ont lieu dans le grand salon.

Le Président a, autour de lui, le général Brugère et les officiers de sa maison militaire, M. Paul Arrivière, M. Vel-Durand, le général Jamont, le général de division Mathelin et le général de brigade d'Esclevin, ainsi que les sénateurs et les députés républicains du département

Les sénateurs et députés du département viennent d'abord saluer le chef de l'Etat.

M. Boucher-Cadart présente ensuite le Conseil général dans les termes suivants :

Monsieur le Président de la République,

J'ai l'honneur de vous présenter mes collègues, les membres du Conseil général du Pas-de-Calais. Nous sommes heureux de vous saluer dès votre arrivée dans notre département. La France, avez-vous dit, il y a quelques semaines, est le pays du travail ; nous sommes au premier rang parmi les travailleurs. Les divers intérêts de notre région sont unis dans un même sentiment, celui du bien public. Nous faisons ensemble les efforts les plus énergiques et les plus persévérants pour répandre partout l'instruction, pour perfectionner l'agriculture, pour développer notre commerce et notre industrie et pour soutenir avec tous nos voisins la lutte de laquelle nous voulons sortir vainqueurs.

Nous saluons en vous, Monsieur le Président de la République, le descendant de celui qui, dans cette contrée, a servi sa patrie comme un soldat et a été le plus illustre de cette génération immortelle de 1789, et qui a été l'homme le plus honnête qui ait figuré dans la Révolution.

Nous saluons en vous celui qui porte haut et fier le drapeau de la France, celui qui représente si dignement le gouvernement de la paix, du progrès et de la liberté, qui seuls peuvent assurer la prospérité de notre pays. Nous vous remercions d'être venu au milieu de nous et nous vous prions d'agréer l'expression de notre profond respect et de notre dévouement.

Le Président répond :

Je vous remercie des nobles paroles que vous avez prononcées ; j'en suis profondément touché, je ferai tout mon possible pour servir au mieux les intérêts de votre pays.

En présentant les officiers de la garnison d'Arras, M. le général Jamont prononce les paroles suivantes :

Monsieur le Président de la République,

Au moment où vous entrez sur le territoire de la première région, je suis heureux de vous présenter les hommages et les vœux des troupes placées sous mes ordres. Partout vous les trouverez en bonne harmonie avec les populations laborieuses que vous êtes venu visiter. Elles savent l'attachement que vous avez pour l'armée dont le travail incessant et l'énergique esprit de discipline sont les meilleures garanties pour la sécurité nationale.

Je suis fier de saluer en vous le chef de l'Etat et de vous renouveler ici, au seuil de cette frontière où s'est illustré votre aïeul, l'assurance de notre respectueux dévouement.

M. Carnot a répondu :

Je suis heureux, général, des paroles que vous venez de prononcer en votre nom et au nom des troupes placées sous vos ordres. Je sais que ces troupes sont dévouées et qu'elles sont bien commandées. On peut avoir confiance, si jamais les circonstances l'exigent. Je désire que leur ardeur au travail nous préserve pour longtemps de la nécessité de faire appel à leur instruction et à leur bravoure. J'ai la conviction que leur attitude calme vis-à-vis des populations et en même temps énergique nous assurera la paix à l'intérieur et à l'extérieur.

M. Dennel, évêque d'Arras, s'est exprimé en ces termes :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter MM. les vicaires généraux, les membres du chapitre de la cathédrale d'Arras et du clergé paroissial de la ville épiscopale. Je vous prie d'agréer l'hommage de notre commun respect pour votre personne et pour la haute magistrature dont vous êtes investi. Tout entier à sa divine mission, le clergé ne saurait demeurer étranger à tout ce qui touche la gloire et la prospérité de la France. Il demande à Dieu de répandre ses bénédictions sur ceux qui président à ses destinées, toujours si étroitement unies au dedans et au dehors à celles de la France.

M. Carnot a repondu :

Je vous remercie de vos bonnes paroles, je suis convaincu que le clergé continuera à remplir ses devoirs.

En présentant les Maires des arrondissements d'Arras et de St-Pol, M. le Préfet a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Président de la République,

Permettez-moi de vous présenter les Maires des arrondissements de St-Pol et d'Arras. Leur nombre dit assez quel profond respect ils ont pour votre personne. Je voudrais pouvoir vous dire qu'un même sentiment politique ou un même dévouement à la République les animent ; je ne puis encore vous donner cette assurance complète. Cependant je dois vous déclarer que, si nous rencontrons encore quelques adversaires, je ne dirai même pas des adversaires, mais des contradicteurs

de la République, dans les rangs des municipalités, leur nombre diminue de jour en jour.

Lorsqu'a commencée à être appliquée la loi de 1884, quelques Maires se sont égarés sur le véritable caractère de la législation qui donnait aux Conseils municipaux le libre choix des municipalités. A ce moment quelques-uns ont pensé qu'elle leur attribuait une indépendance absolue. Ceux-ci et ceux dont je parlais tout à l'heure et qui sont nos contradicteurs d'aujourd'hui ,ont quelquefois mésusé de l'autorité que la loi leur conférait. Cela a été une conquête à faire ; mes collaborateurs et moi, nous nous y sommes employés de toutes nos forces. Mais, avant tout, nous avons eu recours à des procédés de justice, de conciliation et d'équité.

Dans leur administration très difficile, très laborieuse, ingrate souvent et d'autant plus méritoire qu'elle est absolument gratuite, les Maires ont reconnu qu'ils ne pouvaient pas se passer de l'administration et que, non seulement ils avaient besoin d'un appui, mais encore de confiance. De notre côté, nous avons compris qu'en face des Maires librement élus par les populations, nous avions des devoirs à remplir ; nous nous y sommes employés avec ardeur et persévérance. Tous les Maires ici présents pourront rendre témoignage qu'ils ont rencontré chez nous le concours le plus empressé. Jamais nous ne leur avons suscité une difficulté ; jamais nous n'avons mis une entrave à leur administration.

Tous, nous les avons accueillis avec le même esprit de justice ; nous avons traité toutes leurs affaires avec un grand esprit d'équité, apportant à chacun notre impartialité. A ceux qui nous ont témoigné de l'amitié nous avons montré de la cordialité. Et la cordialité et l'amitié que nous montrerons aux autres, les gagneront tous à la cause de la République. Bientôt, je puis l'assurer, nous ne compterons plus que des serviteurs de la République dans les rangs des municipalités.

M. le Président répond :

Je suis heureux, Monsieur le Préfet, d'entendre ces paroles de votre bouche. J'ai la conviction que tous les Maires, non seulement des arrondissements d'Arras et de Saint-Pol, mais aussi de tout le département, comprennent le double devoir qu'ils ont à remplir, tant à l'égard de leurs administrés dont ils ont à surveiller les intérêts, qu'à l'égard de la patrie et du gouvernement de la République. J'ai la conviction que tous seront pénétrés de ces sentiments. Je suis heureux d'avoir pu aujourd'hui venir saluer ici les représentants de vos communes.

Les instituteurs étaient venus en si grand nombre qu'ils

n'ont pu trouver place dans le grand salon. Pour les recevoir, M. Carnot a dû se rendre dans une salle spéciale.

M. le Préfet, en les présentant, s'est exprimé en ces termes :

Les instituteurs, il y a quelques années, étaient de bien humbles fonctionnaires ; ils comptaient très peu dans l'Etat et y jouissaient d'une considération véritablement trop ménagée. Le gouvernement de la République leur a rendu leur véritable place et les a remis dans leur véritable rôle. Il n'a pas fallu longtemps pour leur faire comprendre les nouveaux devoirs qui s'imposaient à eux, ainsi que la haute mission qui leur était confiée d'instruire la jeunesse et d'élever les enfants dans le respect de la famille, de l'autorité et dans l'amour de la patrie. Je suis heureux, Monsieur le Président, de rendre témoignage de leur zèle et de leur conduite et de vous rappeler ce fait que, depuis un an, il n'a pas été prononcé une seule peine disciplinaire contre un seul membre du personnel enseignant qui compte cependant 2,500 sujets.

M. Carnot a répondu :

Je suis heureux de vous voir, Monsieur le Préfet, rendre témoignage au dévouement et à la conduite de vos instituteurs. J'en suis d'autant plus fier que, par mon père, ministre de l'instruction publique en 1848, je suis un peu de leur famille.

Les réceptions continuent par les corps judiciaires, les membres de la Chambre de commerce et des sociétés agricoles. On sait quelle place les questions économiques et agricoles occupent dans notre département. Trois discours se rattachant à cet ordre d'idées ont été adressés à M. le Président de la République par M. Leloup, président de la Chambre de commerce d'Arras, MM. Léon Peltier, président de la Société centrale d'Agriculture, et Amédée Petit, président de la Société agricole de St-Pol.

Nous regrettons de ne pouvoir, faute d'espace, reproduire ici ces intéressants documents, ainsi que l'énumération des corporations et sociétés qui continuent longtemps encore à défiler devant le chef de l'Etat.

Décorations.

Au cours des réceptions, M. Carnot a distribué les décorations et distinctions suivantes:

1° Dans l'ordre militaire: la croix de commandeur au colonel Wasmer, du 33e de ligne ;

Celle d'officier aux commandants Favier et Howart ;
Celle de chevalier au commandant Friquet-Despréaux et au capitaine Marie ;
La médaille militaire à l'adjudant Mathieu et au maréchal-des-logis de gendarmerie Boutin ;
2° Dans l'ordre civil : la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur à MM. Ledieu Elie, président du tribunal de commerce, et Ricouart L., adjoint au maire d'Arras ;
Les palmes d'officier d'Académie à M. Trannin H., docteur ès-sciences, délégué cantonal à Arras, et à M. Gaudefroy, délégué cantonal à Bapaume ; enfin, la croix du Mérite agricole à MM. Plaisant Séraphin, agriculteur, et Dambrine, vétérinaire.

Visite à l'hôpital.

Les réceptions terminées, le cortège se remet en marche La pluie a cessé et le temps semble vouloir sourire à la fête.

M. le Président se rend à l'hôpital, où il est complimenté par un vieil ouvrier qu'il remercie avec bonté. Il parcourt ensuite les salles, adressant au personnel et aux malades quelques paroles aimables ; puis il remet à Mme Desplanque, sœur Julie, ancienne supérieure, une médaille d'honneur en or, et les palmes académiques à Mlle Vanvincq Pélagie, sage-femme en chef de la maternité.

A la prière des membres du Conseil d'administration de l'hôpital, M. Carnot a mis son nom au-dessous de ces mots : « Aujourd'hui 31 mai, M. le Président de la République a bien voulu apposer sa signature sur le registre de nos délibérations. »

Avant de quitter l'hôpital, M. le Président a donné 300 fr. pour améliorer l'ordinaire du jour.

A l'Hôtel-de-Ville.

En sortant de l'hôpital, le cortège se rend à l'Hôtel-de-Ville.

Là, dans les salons magnifiquement décorés, a lieu la remise de médailles d'honneur aux vieux serviteurs dont les noms suivent : Delval, Quignon, Lemaître, Tanchon, Bolin, Boudringhin, Cayat, Decant, Delannoy, Desquenne, Dupuis, Lefebvre et Lenglet. Plusieurs d'entre eux étaient émus jusqu'aux larmes. Les délégations communales défilent ensuite pendant une heure devant le Président qui se montre plein de bienveillance pour tous. Six heures et demie sonnent au beffroi ; c'est l'heure du banquet.

Le Banquet.

Il a eu lieu dans le grand salon du musée, merveilleusement orné pour la circonstance.

Près du Président de la République, on remarque M. Legrelle, maire d'Arras ; M. le général Jamont ; M. Vel-Durand; M. Yves Guyot ; M. Boucher-Cadart. A la table d'honneur prennent place toutes les autres notabilités, députés, sénateurs, maires, généraux, industriels, etc.

Au dessert, M. Legrelle, maire d'Arras, se lève et porte le toast suivant à M. le Président de la République :

Au nom de la ville d'Arras et du Conseil municipal, j'ai l'honneur de porter la santé du premier magistrat de la République et de le remercier d'avoir bien voulu répondre à l'invitation qui lui a été adressée par les populations du Pas-de-Calais. C'est un honneur, Monsieur le Président, dont nous sentons tout le prix, et nous voulons espérer que les nombreuses marques de sympathie dont vous serez entouré pendant votre voyage laisseront dans votre esprit une impression durable. Vous allez parcourir un département dont les populations sont intelligentes et laborieuses. Travailler est leur devise, et vous pourrez apprécier leurs efforts persévérants pour conserver à notre pays la renommée commerciale, industrielle et agricole qu'il a acquise dans le monde entier.

Vous êtes, Monsieur le Président, la personnification la plus haute de la France républicaine dont vous connaissez les aspirations et les besoins. La France veut avoir la paix et jouir de toutes les libertés compatibles avec son état social. Tous ceux dont l'unique pensée est le bonheur et la prospérité de leur pays peuvent donc sans hésitation se grouper et s'unir autour de votre nom. Du reste, les faits sont là pour confirmer ce que nous ne craignons pas d'avancer. La République nous a donné pendant dix-huit années l'ordre et la liberté ; c'est à la stabilité de ses institutions, aujourd'hui placées sous la sauvegarde de votre haute expérience, que sont dus ces incontestables bienfaits.

Ayons donc confiance dans l'avenir. La France grande et forte peut continuer sa marche en avant à la tête de la civilisation. Elle conservera aussi au point de vue moral et politique le rôle prépondérant que l'histoire lui a toujours assigné. Grâce au génie de ses enfants et à leur esprit d'initiative et de progrès, elle montre aux nombreux étrangers qui sont aujourd'hui ses hôtes ce dont est capable un peuple qu'anime le souffle patriotique le plus élevé.

Dans le domaine des arts, des sciences et de l'industrie, de l'agriculture, partout enfin où l'activité nationale a pu trouver à se développer, la France est placée au premier rang. Soyons donc fiers des résultats obtenus, et, puisqu'en ce monde la loi commune est de lutter, de lutter toujours, travaillons sans relâche pour conserver les positions acquises et utiliser les immenses ressources que notre pays renferme et dont le succès de l'Exposition de 1889 est la plus éclatante manifestation.

Messieurs, je porte la santé de M. Carnot, Président de la République !

Après une triple salve d'applaudissements, M. le Président de la République répond en ces termes :

Monsieur le Maire, Messieurs,

Lorsque, il y a quatre mois, une délégation des principales villes du Pas-de-Calais est venue me convier à visiter votre beau département à l'occasion de l'achèvement du nouveau port de Calais, j'ai accepté avec plaisir votre invitation, et je suis heureux aujourd'hui de pouvoir tenir ma promesse.

Ai-je besoin de dire tout ce qui m'attire vers vous, quels entiments m'inspire le spectacle des richesses agricoles et insustrielles de cette admirable région, qui est un des joyaux de da France, un des foyers les plus intenses du travail, qui fait sa force et sa gloire.

Il n'est pas besoin d'être ingénieur pour se sentir ému par cette activité laborieuse, sur ce territoire sillonné de chemins de fer et de canaux, couvert d'exploitations minières, métallurgiques et rurales, où partout on sent la vie et le travail ; il suffit d'être patriote et d'avoir au cœur l'amour passionné de son pays.

Mais, Messieurs, tous ces sentiments, les circonstances présentes en doublent encore l'intensité. Qnand on vient d'admirer les splendeurs de l'Exposition universelle et de contempler avec fierté les produits de toutes nos industries, on éprouve une satisfaction intime à féliciter sur le théâtre même de leur activité, à remercier au nom de la France, les artisans de cette victoire nationale.

Elle est l'œuvre de tous : elle fait, au même titre, honneur à tous ceux qui, sans se laisser émouvoir par des agitations intéressées, et confiants dans l'avenir de la République, ont su accroître ce patrimoine moral et intellectuel comme la fortune du pays (Chaleureux applaudissements. « Vive la République, vive Carnot !)

Après quelques minutes, M. Carnot continue en ces termes :

L'Exposition n'est pas seulement au Champ-de-Mars, son éclat rejaillit sur la France entière, et toutes les régions qui travaillent en ressentiront les bienfaits.

Si on a essayé, au profit d'une triste politique, de susciter des rivalités d'intérêt, jusqu'à des jalousies de quartier, le bon sens et le patriotisme ont eu vite raison de pareilles manœuvres.

Tous les Français se sont sentis solidaires d'un succès qui est celui de la France. Tous sont également fiers du superbe relèvement que la nation doit à son activité féconde, à son infatigable génie sous l'égide des institutions républicaines qui lui ont donné dix-huit années de paix, d'ordre et de liberté (Nouveaux applaudissements).

Vos paroles, Monsieur le Maire, et les acclamations qui les ont accueillies dans cette enceinte, aussi bien que les témoignages sympathiques dont le représentant du gouvernement de la République a été aujourd'hui entouré disent assez haut que ces sentiments patriotiques sont ceux des vaillantes populations de cette région laborieuse.

Je lève mon verre en leur honneur, au Pas-de-Calais, à la ville d'Arras !

Toute la salle est debout, enthousiaste.

La soirée.

En sortant du banquet, le Président de la République s'est rendu à la Préfecture. Toute la ville est illuminée. La foule est énorme.

Les réceptions à la Préfecture commencent à 10 heures. Elles sont exceptionnellement brillantes ; beaucoup d'uniformes et de superbes toilettes.

Le Président avait un mot aimable pour chacune des personnes qui lui étaient présentées.

Dans les jardins, foule énorme. Le parc, magnifiquement illuminé, est vraiment un décor de féerie. Cependant, sur la Grande-Place, une véritable cohue assiste au feu d'artifice, et, au bal populaire, beaucoup de monde et beaucoup d'entrain.

Journée du 1er juin.

Départ d'Arras.

Le samedi 1er juin, dès la première heure, les troupes étaient sur pied, faisant la haie, le canon tonnait de nouveau, et à 9 heures, M. le Président quittait Arras, après

avoir hautement exprimé sa satisfaction de l'accueil si chaleureusement sympathique que lui avait fait cette ville.

Avant de partir, M. Carnot a fait remettre à M. le Maire une somme de 2,000 fr. pour les pauvres.

A LENS.

Vingt minutes après le train présidentiel entrait en gare, à Lens.

Il fait un temps splendide et M. le Président se rend à pied de la gare à l'Hôtel-de-Ville, au milieu d'un cortège de plus de 20,000 mineurs, les uns en costume de travail, les autres en tenue de fête, tous pleins d'enthousiasme. A l'Hôtel-de-Ville, M. Frémicourt, maire, lui souhaite la bienvenue dans une courte allocution, où il rappelle les titres de la ville de Lens dans le passé et dans le présent, ainsi que son dévouement au gouvernement de la République et à son chef. M. Carnot le remercie et distribue les décorations suivantes :

La croix d'officier de la Légion-d'Honneur à M. Vuillemin, président des comités des houillères du Nord et du Pas-de-Calais ; celle de chevalier à M. Déprez, conseiller général ; les palmes d'officier d'Académie à M. Schmidt, maire de Liévin ; la médaille militaire à un gendarme et des médailles d'honneur à deux sapeurs-pompiers ; puis il va visiter les établissements industriels et agricoles de M. Hugot, — le petit-fils de M. Decrombecque, *ce vétéran des plaines de Lens*, lauréat de la prime d'honneur du concours régional de 1862 et du concours international de Billancourt, en 1867, — et il décore de la croix de chevalier du Mérite agricole le digne continuateur de l'agronome illustre. M. Masclef, de Loison, reçoit la croix d'officier du même ordre.

Le banquet des houillères.

Le cortège se rend de là à la fosse n° 5, puis au banquet des houillères, où M. Vuillemin lui souhaite la bienvenue.

M. Carnot répond en buvant aux mineurs et, faisant allusion au grand canal du Nord, il termine ainsi :

Vous avez, Messieurs, appelé l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'assurer, à bref délai, un débouché nouveau aux produits chaque jour grandissants de votre exploitation. M. Vuillemin a bien voulu se souvenir du concours qu'il m'a été donné, à diverses reprises, d'apporter à la réalisation de ce vœu, il sait donc quelle est ma conviction personnelle; il

ne peut douter de l'intérêt que j'attache au succès d'une œuvre qui touche de si près à l'industrie française.

J'ajoute que M. le Ministre des travaux publics vient d'intéresser, par une note récente, les Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais à une combinaison que vous avez tout à l'heure rappelée et en faveur de laquelle vous avez donné tant d'excellentes raisons.

Je serais heureux que ma visite dans ce centre de travail pût hâter la solution en témoignant ainsi une fois de plus de la sollicitude du gouvernement de la République pour vos laborieuses populations.

Je lève mon verre à la prospérité des houillères du Nord et du Pas-de-Calais et aux travailleurs de la mine (Chaleureuses acclamations : Vive Carnot ! Vive la République !)

Au banquet démocratique.

A l'issue du banquet des houillères, le Président se rend au banquet démocratique.

M. Déprez, conseiller général, qui préside, lui adresse une allocution chaleureuse. Il atteste les sentiments républicains de la population et son horreur du césarisme.

Au nom des artisans de la fortune publique, dit-il, je vous remercie d'avoir assisté à cette fête démocratique.

Nous sommes reconnaissants à la République de ce qu'elle a fait, nous lui sommes reconnaissants des lois qu'elle a données à l'agriculture et qui l'aideront à lutter contre la concurrence redoutable de l'étranger.

M. Déprez termine en émettant un vœu pour l'achèvement du canal du Nord.

M le Président prend alors la parole :

Messieurs,

Je suis profondément touché des paroles si cordiales de bienvenue qui accueillent parmi vous le représentant du gouvernement de la République. Elles doublent le plaisir que je me promettais en venant saluer ici les élus de vos communes et les travailleurs des champs, des ateliers et des mines.

En parcourant ce matin votre cité industrielle, en visitant les installations de vos houillères et celles de ces belles fermes qui témoignent de votre richesse agricole, j'ai éprouvé un sentiment de réelle admiration devant cette activité féconde qui fait la fortune de votre pays et qui engendre les merveilles de nos expositions ; j'ai senti battre le cœur d'une population

laborieuse et fière, attachée aux libres institutions qui lui ont assuré une ère de paix, d'ordre et de progrès, comme aussi une efficace protection pour ses travaux.

En comblant de vos témoignages de sympathie celui que mon cher ancien collègue, M. Déprez, voulait bien appeler tout à l'heure le gardien fidèle de vos libres institutions, vous m'avez, Messieurs, donné un gage précieux de votre confiance: je vous en remercie Cette confiance fait notre force et la France républicaine saura déjouer les entreprises de tous ses ennemis, sous quelque masque qu'ils s'abritent, et garder l'estime et la sympathie que lui témoignent aujourd'hui tous les peuples (Longues acclamations).

N'oublions pas de rappeler ici un fait qui a causé à la population et surtout aux mineurs la plus vive satisfaction. En parcourant la cité Dumoulin, M. Carnot a visité l'habitation d'un ouvrier mineur, nommé Douanne. Celui-ci, ayant à ses côtés sa femme et deux de ses filles, a fait les honneurs de son logis au Président qui s'est informé de la santé de ses autres enfants. Douanne, fort ému, n'a pu répondre. Sa femme a pris la parole à sa place et a fait savoir au chef de l'Etat que ses six autres enfants se portaient bien et étaient partis à la fosse. M. Carnot a félicité les époux Douanne de la bonne tenue de leur maison et leur a donné 100 fr. pour leurs enfants.

Avant de quitter Lens, M. le Président a remis 1,500 fr. pour les mineurs nécessiteux et 1,500 fr. pour les pauvres de la ville.

A BÉTHUNE.

A Béthune, même enthousiasme qu'à Lens.

M. le Président a été reçu à la mairie par M le docteur Haynaut, maire, entouré du Conseil municipal et de toutes les notabilités béthunoises.

Au cours des réceptions, M. le Président remet la croix de la Légion-d'Honneur à M. Halouchery, directeur des tabacs, au capitaine Delhomme et à l'adjudant Pesson; puis des médailles d'honneur à plusieurs pompiers et à diverses personnes, et enfin la médaille militaire à un soldat du Tonkin, blessé et amputé, le sieur Martel, conduit par son père, lui-même porteur de quatre médailles. La vue de ces deux braves, dignes l'un de l'autre, a produit la plus vive sensation sur toute l'assistance.

Après les réceptions, le Président va visiter les installations du rivage et part pour Bruay.

A BRUAY.

M le Président de la République, en arrivant à Bruay, a visité les fosses et a traversé les corons où il est entré dans plusieurs ménages. M. Fougerat, ingénieur a reçu la croix de la Légion-d'Honneur, et des médailles d'honneur ont été distribuées aux plus anciens ouvriers.

M. Carnot s'est ensuite rendu au pavillon occupé par le conseil d'administration et de là, au banquet, où M. Marmottan, président du conseil d'administration, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Président,

La Compagnie des mines de Bruay vous est profondément reconnaissante de l'honneur que vous lui faites ; ses administrateurs, ses employés, ses ouvriers vous en expriment leur gratitude ; ils en garderont un profond souvenir. Votre présence n'est pas seulement pour eux un grand honneur, c'est aussi un grand encouragement Ils sont heureux et fiers de voir le chef de l'Etat leur témoigner l'intérêt qu'il prend à leurs travaux. Vous avez pu, Monsieur le Président, apprécier par vous-même ce que peut produire dans notre pays la démocratie laborieuse. Il y a quarante ans, Bruay comptait à peine 700 habitants ; il en compte aujourd'hui plus de 10,000. Là où régnait la solitude des champs, s'entendent aujourd'hui le bruit des ateliers et le sifflement des machines.

Depuis sa fondation, la mine de Bruay a versé sur le marché plus de 10 millions de tonnes de houille, elle a dépensé en travaux plus de 25 millions et distribué en salaires et en rémunération du capital plus de 70 millions. Ce n'est là, M le Président, qu'un bien petit coin du grand spectacle qu'offre partout la France laborieuse s'avançant à pas de géant dans la voie du progrès, créant partout la richesse et le bien-être ; ce n'est là qu'une des mille réponses que peut faire le travail à ces prophètes de malheur qui, sans cesse, ont à la bouche les mots de ruine et de décadence.

Cette situation, la France la doit à son génie persévérant et laborieux ; elle la doit également à sa haute culture scientifique, à cette phalange incomparable d'ingénieurs qui n'a son égale nulle part et dont la gloire est inscrite en ce moment au frontispice de notre prodigieuse Exposition ; elle la doit surtout aux qualités de sa grande et puissante démocratie, de cette masse profonde qui, laissant passer au-dessus d'elle les agitations de surface qui caractérisent les pays libres, continue en silence son travail gigantesque et apporte, chaque jour, une pierre à la grandeur et à la prospérité de la patrie.

Cette masse a confiance en vous, Monsieur le Président; profondément attachée à nos institutions, elle vous acclame partout comme l'expression la plus élevée de la légalité ; elle se serre autour de vous comme autour du symbole de la droiture et de la loyauté. Aussi, me tournant vers vous et me faisant l'écho des mille voix que vous venez d'entendre, je lève mon verre, et du fond du cœur je m'écrie: « Vive Carnot! vive le Président de la République ! »

M. Carnot lui a répondu en ces termes :

Mon cher Président,

Vous avez trop écouté une amitié déjà ancienne et je ne veux retenir de vos fraternelles paroles que celles qui peuvent fortifier le représentant du gouvernement de la République dans l'accomplissement de ses devoirs. Si ma visite aux établissements de la Compagnie de Bruay apporte à ses ouvriers, à ses administrateurs, à ses employés un encouragement, soyez convaincu que l'accueil si chaleureux, si sympathique, je pourrais même dire si affectueux (applaudissements), que je rencontre au milieu de vos laborieuses populations, est la plus précieuse récompense de mon attachement à la République et de mon dévouement passionné au bien de notre chère France.

Cette vaillante démocratie, qui s'élève par le travail et qui contribue si largement au développement de la fortune publique, consciente de l'intérêt que je lui porte et des sentiments qui m'animent quand je viens la visiter et m'enquérir de son sort et de ses progrès ; son accueil même est un sûr garant et je l'en remercie.

Vous disiez tout à l'heure, mon cher Président, que ces masses profondes de la démocratie m'ont donné leur confiance comme au gardien fidèle de la République et au défenseur résolu des libertés publiques. Mon dévouement saura justifier cette confiance, et la France ne souffrira pas que personne vienne compromettre le merveilleux relèvement qu'elle doit à 18 ans de paix, d'ordre et de liberté.

Nous avons eu aujourd'hui sous les yeux le plus frappant exemple de ce que savent faire ces courageux artisans du progrès ; un pays transformé en trente années, une exploitation organisée et grandissant comme par enchantement ; des millions distribués en salaires, d'autres millions allant grossir la fortune du pays et une vaillante population prête à redoubler d'efforts dès que de nouveaux débouchés seront ouverts au

produit de son travail, par de nouvelles voies de communication.

De pareils résultats imposent le respect et l'admiration. Quelle sympathie, Messieurs, on emporte en vous quittant, pour les courageux pionniers que nous venons de suivre dans leur laborieuse existence, dont chaque heure profite à la grandeur et à la prospérité de la France ! Honneur à eux ! Honneur à ceux qui guident leurs travaux ! à la Compagnie de Bruay ! à ses ingénieurs ! à ses ouvriers !

La soirée a été merveilleuse et, le lendemain, à 9 heures, le train présidentiel se mettait en route pour St-Omer.

Avant de quitter Bruay, M. Carnot a laissé 1,500 fr. aux pauvres.

Après une visite rapide aux aciéries d'Isbergues, cinq minutes d'arrêt à la gare d'Aire, où M. Faucquette, maire et conseiller général, a reçu les palmes académiques, et une courte station à l'ascenseur d'Arques, on est arrivé à St-Omer.

A St-OMER.

Le chef de l'Etat est salué à la gare par M. le Maire, accompagné de ses Adjoints, du Conseil municipal; de M. le Sous-Préfet et, pendant que le canon tonne, que toutes les cloches font retentir leurs plus joyeuses volées, le cortège arrive à la Sous-Préfecture, où a lieu un déjeuner offert par M. le Président.

Les réceptions.

A 2 heures, M. le Président se rend à l'Hôtel-de-Ville, où ont lieu les réceptions officielles au cours desquelles ont été distribuées les décorations suivantes :

La croix de chevalier à MM. Ringot, maire de St-Omer; de Lauwereyns de Rosendaël, professeur honoraire du lycée; Dumolard, commandant au 8e de ligne ; la croix du Mérite agricole à M. Dickson, agriculteur à Clairmarais ; les palmes d'officier d'Académie à Mlle Vêtu, institutrice à Seninghem.

En présentant les Maires de l'arrondissement, M. le Préfet a rappelé que malgré les calomnies et les mensonges répandus sur le Gouvernement, les populations ont gardé un vif attachement à la République.

M. Carnot a répondu au Préfet :

Vous pouvez être certain, Monsieur le Préfet, que je garderai de cette journée un souvenir ineffaçable. Je suis profondément touché des manifestations que je rencontre depuis

mon arrivée à St-Omer. Je vous en remercie très cordialement. Vous parliez de la difficulté d'introduire ici la pensée républicaine ; j'ai la conviction intime qu'elle finira par s'imposer d'une manière définitive dans les esprits, quand on connaîtra la République, quand on saura que c'est le gouvernement de la liberté et de la tolérance vis-à-vis de toutes les opinions, tolérance qui est dans l'essence même de la République ; quand on saura que les sentiments peuvent s'exprimer librement et que les pouvoirs publics sont respectés : que ce Gouvernement, c'est la France elle-même qui l'a voulu : je pense que cette idée gagnera toutes les âmes. Je termine en vous remerciant de vos sentiments personnels à mon égard, mais il y a certainement un sentiment républicain qui s'est manifesté en même temps que les premiers.

Visite aux hôpitaux.

A la suite des réceptions, M. le Président a visité les hôpitaux, où il a laissé 300 fr. pour l'ordinaire du soir, et, à 6 heures 1/2 a eu lieu le banquet, à l'Hôtel des Pompiers.

Au dessert, M. le Maire de St-Omer prononce un discours, où il affirme le dévouement absolu de cette ville au gouvernement de la République, et il poursuit :

La ville de St-Omer est fière de rappeler que de pieux souvenirs vous rattachent à elle et que vous avez ici le droit de cité.

Inébranlable dans sa foi républicaine, elle se réjouit du vote presque unanime de l'Assemblée nationale qui vous a appelé à la première magistrature de l'Etat ; elle est convaincue que les institutions dont vous avez la garde n'ont rien à redouter des appétits et des rancunes qui conspirent contre elles.

M. le Président répond à M. le Maire :

Monsieur le Maire,

Vous êtes, j'en suis certain, le fidèle interprète de vos concitoyens et c'est avec une bien vive satisfaction que je viens d'entendre traduire, avec autant d'élévation que de fermeté, les sentiments de la population de Saint-Omer. Les pieux souvenirs qui me rattachent à votre cité, comme vous avez eu la bonne pensée de le rappeler, créaient entre nous des liens que vient de resserrer la magnifique journée qui s'achève.

La splendide décoration de vos édifices et de vos rues, les ovations touchantes que j'ai partout rencontrées, votre accueil véritablement cordial et affectueux, tout cela me laissera de précieux souvenirs et consacre un droit de cité dont je m'ho-

nore. Mais, Messieurs, ce n'est pas seulement la ville natale de mon père qui m'a aujourd'hui accueilli avec tant d'éclat; c'est la cité dévouée à la République qui a tenu à manifester ses sentiments en acclamant son premier magistrat. Elle a voulu donner au gouvernement à la fois une force et un encouragement.

La tâche à laquelle le gouvernement consacre ses efforts serait facile à accomplir s'il lui était donné de rencontrer partout des auxiliaires tels que ceux qui m'entourent en ce moment; si tous les Français voulaient se pénétrer des sentiments de concorde et d'union qui vous animent; si on consentait à faire partout à la patrie le sacrifice de mesquines querelles, de misérables ambitions.

Cet admirable peuple vient de donner au monde la mesure de son génie par l'Exposition universelle et la preuve de sa grandeur morale par la célébration majestueuse du Centenaire de 1789: ce peuple, laborieux comme il est honnête et généreux, ce peuple de France ne demande que la paix au dehors et au dedans et la liberté pour accomplir sa traditionnelle destinée d'initiateur du progrès et de la civilisation.

Ne seraient-ils pas bien coupables ceux qui voudraient enrayer sa marche, jeter le trouble dans cet admirable chantier de travail intellectuel et moral aussi bien que de travail matériel Tous les artisans de la fortune nationale ne demanderaient-ils pas alors justement contre les fauteurs de discorde une protection pour leur repos et pour leur liberté?

Soyez certains, Messieurs, que le gouvernement de la République est profondément pénétré de ses devoirs et que si jamais elles étaient menacées, il saurait faire respecter les institutions que la France s'est données et les libertés conquises. C'est, ainsi que vous le disiez si bien, Monsieur le Maire, le vœu des populations vaillantes et républicaines qui vous entourent. C'est, j'en ai la conviction, le vœu du pays tout entier, qui, en dépit des calomnies intéressées, n'a jamais marché plus résolument dans la voie du progrès, n'a jamais montré plus de vitalité, de sagesse et de puissance, et qui est fier d'offrir au monde sa splendide hospitalité. Je traduis la volonté de la France comme celle des citoyens de cette belle contrée en levant mon verre à la concorde et à la paix au dedans et au dehors.

En sortant du banquet, M le Président est accueilli par des applaudissements frénétiques, de même qu'à son entrée au théâtre, où a lieu une représentation de gala.

Cependant toute la ville est magnifiquement illuminée, et cette belle journée se termine par un feu d'artifice et un bal populaire

Journée du lundi 3 juin.

Départ de St-Omer.

Le lendemain lundi, à 8 heures 40 minutes, M. le Président de la République partait de Saint-Omer, après avoir laissé 2,000 fr. pour le bureau de bienfaisance. A 9 heures 22, le train s'arrête à la gare d'Audruick et M. le Président remet les palmes académiques à M. Dubrœucq, maire, qui est venu le saluer, avec son Conseil municipal, et à M. Caron, délégué cantonal à Oye ; puis on se remet en marche et, à 10 heures, on arrive à Calais.

M. Carnot est reçu sur le quai par M. l'amiral Krantz, ministre de la marine, suivi de tous les officiers de l'escadre venue pour la circonstance, à Calais, et par M. Wintrebert, maire, entouré du Conseil municipal et de la Chambre de commerce au grand complet. Assistent également à la réception, M. le général Yung, commandant les places de Dunkerque et de Calais, et toutes les autorités civiles, militaires et maritimes.

Après les saluts d'usage, le cortège se dirige vers la mairie où ont lieu les réceptions pendant lesquelles M. le Président a décoré de la croix d'officier de la Légion d'honneur, M. Littaye, commissaire de la marine à Dunkerque ; de la croix de chevalier, MM. Fournier, président de la Chambre de commerce, le commandant d'Or, du 8e de ligne, et Delannoy, conducteur attaché au service du port. M. Wintrebert reçoit, de son côté, les palmes d'officier d'Académie, ainsi que M. Landrin, juge-de-paix à Guînes : M. Lejeune, compositeur de musique, celles d'officier de l'Instruction publique et un gendarme la médaille militaire. Enfin, des médailles d'honneur sont remises aux ouvriers Devienne, Dubois, Merlin et Mille.

Les réceptions terminées, M. le Président offre un déjeûner intime aux diverses autorités, à l'Hôtel Dessin, où les pêcheuses du Courgain lui présentent un bouquet et un superbe bar pêché le matin. Aux applaudissements des assistants, M. Carnot embrasse la première pêcheuse, puis la seconde qui s'avance, enfin il les embrasse toutes et elles s'en vont joyeuses le répéter par la ville. Au même instant, une femme se présente et, d'un air profondément triste, lui demande, au nom de ses jeunes enfants, la grâce de son mari, patron d'un bateau de pêche, condamné à 6 mois de suspension pour voies de fait envers un mousse, et M. Carnot accorde la grâce.

Inauguration du nouveau port.

A une heure, le cortège se rend à la gare maritime où M. le Président monte à bord de la *Mouette*, aviso de l'Etat; sur l'*Elan* prennent place, avec les officiers supérieurs de la marine, les sénateurs, les députés, les membres des corps constitués, les généraux et les membres du service technique des ponts et chaussées; et, sur le paquebot *Le Pétrel*, le Conseil municipal, la Chambre de commerce et la presse.

L'aspect du port est splendide. Tous les paquebots, navires et canots sont pavoisés de pavillons multicolores. Dans le lointain, on aperçoit l'escadre au mouillage.

La *Mouette*, l'*Elan* et le *Pétrel* parcourent successivement l'avant-port, le bassin à flot, l'arrière-bassin et le port de navigation intérieure.

On débarque ensuite pour visiter à pied les principaux travaux du nouveau port. A ce moment les avisos de l'Etat s'éloignent, pendant qu'officiers et matelots, rangés sur le pont du bord, poussent par trois fois le cri réglementaire : Vive la République ! C'est quelque chose de grandiose qui impressionne vivement tous les assistants.

Cependant le cortège est arrivé aux magnifiques écluses à sas qui séparent ce bassin de l'avant-port.

On fait jouer devant le Président le levier qui manœuvre avec une facilité merveilleuse l'énorme pont tournant et qui fait fonctionner les portes d'une colossale écluse. Le Président prend un vif intérêt à ces expériences ; il exprime chaleureusement sa satisfaction aux ingénieurs.

Il passe rapidement devant les torpilleurs qui défileront demain devant lui à Boulogne ; il visite l'immense hall aux machines et les magnifiques installations de la nouvelle gare maritime, puis l'excursion dans le nouveau port s'est terminée par la visite du paquebot anglais *Calais-Douvres*, le plus rapide marcheur du détroit.

Au moment où le Président remontait sur le pont du navire, M. Ribot lui a présenté huit Anglais, dont six sont membres de la Chambre des Communes, et les deux autres, de la Chambre des Lords. Ces visiteurs avaient fait la traversée pour venir saluer le chef de l'Etat français. M. Carnot, après leur avoir serré la main à tous, leur a dit, faisant allusion au banquet du soir : « Sur le pont de ce navire, je suis sur votre territoire, Messieurs : mais, tout à l'heure, je serai heureux de vous accueillir sur le mien. »

Visites aux fabriques et à l'hôpital.

La visite au port terminée, le cortège se rend par la rue des Thermes, splendidement décorée, à la fabrique de tulles de M Hénon, puis à la fabrique de M. Davenière.

Des deux côtés, le Président a reçu l'accueil le plus enthousiaste et s'est déclaré émerveillé des magnifiques produits de l'industrie calaisienne.

Après une dernière visite à l'hôpital, le Président se rend dans les bâtiments de la Chambre de commerce pour le banquet.

L'immense salle est admirablement ornée.

Le Banquet.

Au dessert M. Wintrebert, maire de Calais, ouvre la série des toasts par un discours dont nous extrayons le passage suivant :

Monsieur le Président,

Mon premier devoir est de vous remercier du grand honneur que vous avez bien voulu faire à la ville de Calais, en acceptant son invitation.

Je suis l'interprète fidèle de mes concitoyens, en vous affirmant nos sentiments de respectueuse reconnaissance pour une telle marque d'intérêt et de sympathie.

Il y a quelques jours à peine, vous présidiez à l'ouverture de notre Exposition universelle et vous constatiez, devant les représentants du monde entier, le succès sans pareil de cette œuvre colossale dans laquelle s'incarne si merveilleusement le génie pacifique de la France.

Aujourd'hui encore, M. le Président, vous assistiez à l'inauguration d'une œuvre de paix, moins brillante peut-être, mais grandiose aussi et assurément plus durable !

Ce port agrandi que Calais réclamait depuis un demi-siècle, pour développer son commerce, pour faciliter ses relations chaque jour plus fréquentes avec l'étranger, pour contribuer enfin à la prospérité de la patrie française, le gouvernement de la République le lui a donné merveilleusement exécuté par d'habiles ingénieurs et pourvu de toutes les ressources que la science moderne met au service de l'activité humaine.

Grâce aux bienfaits que notre gouvernement vraiment national répand sur la surface entière de notre chère patrie, la petite ville de Calais a vu tomber ses antiques murailles et Calais et Saint-Pierre réunis dans une immense enceinte sont devenus la plus grande ville du département du Pas-de-Calais.

Honneur à ce gouvernement sage qui, en maintenant la paix, a rendu à la France son rang dans le monde.

Honneur à la République à qui nous devons tant d'améliora-

tions sociales et que les lois de la reconnaissance rendront invulnérable! . . . .

. . . .

Messieurs, je lève mon verre en portant la santé de M. le Président de la République française.

Vive Carnot ! Vive la République !

Après M. le Maire, M. Fournier, président de la Chambre de Commerce remercie, à son tour, le gouvernement de la République de tout ce qu'il a fait pour assurer la grandeur et la prospérité de la ville de Calais ; il exprime le ferme espoir qu'il complétera, par les autres grands travaux nécessaires, l'œuvre si bien commencée et il termine par ces mots :

« Permettez-nous, Monsieur le Président, afin de perpétuer le souvenir de cette cérémonie et celui de votre haute et décisive intervention dans l'œuvre du port de Calais, d'appeler notre nouveau bassin à flot *Le bassin Carnot.*

M. le Président répond ainsi à ces deux discours :

Messieurs,

C'est avec un orgueil bien légitime que vous pouvez aujourd'hui faire à vos hôtes les honneurs de votre grande cité et de votre beau port Il n'est pas besoin, pour être frappé de leur transformation, de reporter ses souvenirs à 25 ans en arrière, à l'époque où, comme je le rappelais tout à l'heure, j'ai connu vos bassins enserrés dans une enceinte étroite, votre port relié par des communications précaires avec le réseau des voies de navigation intérieure, vos relations mal assurées aussi du côté de la mer par une passe sans profondeur.

Le port de Calais n'était guère mieux partagé il y a 15 ans.

La République a été la première à comprendre et les besoins et l'avenir de votre cité. Sous un régime de libre discussion, sous un gouvernement d'opinion qui sait entendre les vœux des populations et qui considère comme un devoir rigoureux de leur donner une satisfaction légitime, dût-il parfois s'exposer à escompter ses ressources au-delà de ce que voudraient les convenances, les intérêts de Calais ne pouvaient pas être perdus de vue et vous avez pris, Messieurs, une glorieuse revanche après un trop long oubli.

Votre port est devenu tout d'un coup un des beaux ports de la région, capable d'engager avec ses voisins de l'étranger cette lutte féconde de la concurrence qui enfante les progrès sans porter atteinte aux bonnes et amicales relations entre les

peuples. C'est avec une satisfaction patriotique, Messieurs, que nous avons constaté aujourd'hui en traversant tous les nouveaux bassins auxquels ont fait place les glacis des vieux remparts, entre lesquels votre ville a trop longtemps été étouffée, que le port de Calais répond, à l'heure actuelle, à tous les besoins de la grande navigation et du commerce maritime. Les plus grands navires, auxquels il était fermé, peuvent y trouver constamment une profondeur suffisante pour rester à flot sans même avoir à franchir ces imposantes écluses que nous avons traversées aujourd'hui.

L'outillage public encore si peu développé en 1875, comprend aujourd'hui toutes les installations qui permettent de charger et de décharger rapidement les plus lourdes et les plus encombrantes des marchandises ; partout les quais sont sillonnés de voies qui établissent des relations directes avec le réseau des chemins de fer.

Les bassins sont largement ouverts sur les canaux qui rattachent Calais à la région si riche, si belle par son industrie, où je viens d'admirer la force productive de notre chère France.

Votre activité, votre initiative, avec le concours du gouvernement de la République, qui ne vous fera pas défaut, auront vite comblé ce qu'il peut exister encore de lacunes dans vos installations et une période de quinze années aura suffi pour décupler le mouvement commercial auquel votre port pourra suffire. La France républicaine a le droit d'être fière de pareils résultats et je vous remercie, Messieurs, d'avoir gardé le souvenir de la part qu'il m'a été donné de prendre à cette œuvre.

Ce n'est pas ici, au milieu des populations laborieuses et fortes qui nous entourent, dans cette belle cité qui a donné de telles preuves de sa puissance d'expansion, que pourront jamais se faire écouter les prophètes de malheur aux yeux desquels la République n'a rien fait et qui l'accusent d'avoir gaspillé la fortune publique et d'avoir conduit la France aux abîmes : ceux-là Messieurs, il y a un mois, ne voulaient pas croire encore à l'Exposition de 1889 ; ils ne l'ont pas empêchée d'ajouter à notre pays une nouvelle auréole de gloire ; ils n'empêcheront pas davantage le port de Calais d'être un des joyaux du domaine maritime de la France, et un jour viendra où ils regretteront eux-mêmes leur mauvaise humeur et reconnaîtront à leur tour que la République a apporté dans la société moderne les plus puissants éléments de travail, de progrès et de prospérité. A la République ! A l'avenir de Calais !

Rappelons ici que M. le Président a fait remettre, au nom de Mme Carnot, à qui les ouvriers tullistes avaient fait hommage de divers ouvrages en soie et en tulle, 2,000 fr. pour

les mères nécessiteuses employées dans les fabriques de tulles, 2,000 fr. à la chambre syndicale des ouvriers tullistes, 2,000 fr. aux pauvres de la ville, 300 fr. pour l'hôpital, 200 fr. pour les orphelins et 300 fr. pour la caisse de secours des marins.

La soirée.

Après le banquet, le Président de la République, accompagné de sa maison militaire et de toutes les autorités, notabilités et personnages officiels, a assisté à la fête vénitienne donnée dans le bassin à flot du nouveau port, qui a été une véritable féerie, et, à 11 heures 1/2, il prenait le train pour Boulogne.

A BOULOGNE.

A son arrivée à Boulogne, M. le Président est, malgré l'heure tardive, acclamé par une foule considérable qui accompagne sa voiture jusqu'à la demeure de M. le sénateur Huguet, à Capécure, où il va passer la nuit.

Le lendemain à 8 h. 1/2, il fait son entrée officielle à Boulogne. Reçu par le Conseil municipal et la Chambre de commerce, qui l'attendent, place de la République, pour lui souhaiter la bienvenue, il se rend à la Mairie, dans la Haute-Ville, où ont lieu les réceptions.

Au cours des présentations, M le Président remet la croix de chevalier de la Légion-d'honneur à MM. Baudelocque, maire de la ville ; J. Petit, président du Conseil d'arrondissement; Peuvion, retraité à Samer; les palmes académiques à M. Sagnier, président de la bibliothèque populaire de Boulogne, et des médailles d'honneur à Mme veuve Delbarre, et à MM. Delhaye, Tréhout, Vidogue, Depray, Demailly, Flour, Gauthier et Diguenet.

Visite à l'hôpital et aux usines.

En sortant de la Mairie, M. le Président se rend à l'hôpital où il parcourt les salles des malades et laisse 300 fr. pour améliorer l'ordinaire du jour, et 100 fr. pour les orphelins.

Il visite ensuite la fabrique de plumes métalliques Blanzy-Pourre et Cie, où l'on frappe en sa présence une plume portant son portrait et qui s'appellera *la plume Carnot* ; puis, la fabrique de ciment de MM. Famchon et Cie et, enfin, la fabrique de salaisons de M. Altazin-Gorrée, où la doyenne des ouvrières lui souhaite la bienvenue et lui offre un superbe bouquet pour Mme Carnot.

Revue de l'Escadre.

Le cortège se dirige ensuite vers le port pour la revue de l'escadre.

M le Président s'embarque sur la *Mouette* qui part, suivie de l'*Elan* et de l'*Albert-Victor*. L'escadre est mouillée dans la rade.

Le canot-amiral s'en détache et vient aborder la *Mouette*. M. Carnot descend dans l'embarcation qui file vers le *Marengo*, à bord duquel il monte, accompagné de l'amiral de Boissoudy. En ce moment, tous les équipages dans les vergues poussent, à trois reprises différentes, le cri de : « Vive la République ! » La musique joue la *Marseillaise*, les fusiliers marins défilent sur le pont, clairons et musique en tête. Le Président remet la croix de la Légion-d'Honneur à MM. Freschaud, Joubert et Papaud, lieutenants de vaisseau, ainsi qu'à MM. Millaud, médecin-major de l'*Epervier*, Robert et Rollen, premier maître de manœuvre et premier maître mécanicien, et la médaille militaire à M. Houque, premier maître de timonerie. Enfin, quand M. le Président reprend place sur la *Mouette*, le signal du branle-bas de combat est donné, tous les canons des cuirassés tonnent; leurs coups se répercutent dans le lointain : c'est grandiose.

Le banquet.

400 convives se réunissent pour le banquet dans la salle du Casino, merveilleusement décorée pour la circonstance. Autour de M. le Président, outre les notabilités qui l'ont accompagné dans son voyage, on remarque, les maires de Folkestone et d'Hastings, en costume officiel, MM. Chautemps, président et Meyer, syndic du Conseil municipal de Paris, ainsi que tous les officiers d'état-major de l'escadre cuirassée.

Au dessert, que l'heure fatale du départ force d'avancer, M. Baudelocque, maire, prend le premier la parole :

Monsieur le Président de la République,

Les acclamations qui vous ont partout salué vous l'ont dit avant moi, la ville de Boulogne a été heureuse de vous recevoir ; sa population entière vous est reconnaissante d'avoir consenti à prolonger les fatigues de votre voyage pour l'honorer de votre visite, et elle a tenu, elle aussi, à réserver pour vous, pour MM. les Ministres et pour ceux qui ont bien voulu accepter son invitation, son meilleur et son plus souriant accueil . . . .

. . . .

Ici M. le Maire rappelle les grands travaux déjà accomplis par la ville et la Chambre de commerce, avec le puissant concours du Gouvernement, et il exprime l'espoir de l'inauguration prochaine d'une nouvelle rade qui, dit-il, semble solliciter l'entrée d'une belle escadre comme celle que nous voyons d'ici.

Puis il ajoute :

Pour le reste, nos populations se confient à ceux qui nous gouvernent et en votre sagesse, Monsieur le Président, dans ce régime républicain qui nous procure le bienfait sans précédent de l'ordre le plus parfait uni à la liberté la plus complète.

Je vous convie, Messieurs, à lever nos verres en l'honneur du premier magistrat de la République, du fils et petit-fils des Carnot.

M. Huret-Lagache, président de la Chambre de commerce, s'associe aux paroles de M. le Maire ; il rappelle le séjour de M. Carnot à Boulogne, au début de sa carrière d'ingénieur, et il insiste à son tour sur les besoins encore urgents du port de cette ville et sur les travaux qui restent à exécuter pour le mettre en mesure de rendre à la région et à la France entière tous les services qu'on peut attendre de sa situation géographique.

Enfin, dit-il en terminant, au nom de tous mes concitoyens, j'exprime un dernier vœu qui, je l'espère, obtiendra une solution immédiate. J'ai l'honneur de le formuler en ces termes :

Daigne, M. le Président de la République, donner à notre digue du large un nom illustre, aimé et honoré entre tous : celui de *Carnot*.

Répondant à MM. Baudelocque et Huret-Lagache, M. le Président de la République a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Je suis profondément touché des paroles de bienvenue que viennent de m'apporter, au nom de la population et du commerce de Boulogne, M. le Maire de Boulogne et M. le Président de la Chambre de commerce. L'accueil chaleureux et cordial qui m'est fait partout depuis le moment où j'ai mis le pied sur le territoire de votre belle cité, me prouve que vous êtes les fidèles interprètes des habitants et je tiens à vous en exprimer ici toute ma reconnaissance.

Boulogne, Messieurs, ne pouvait manquer d'être l'une des

plus intéressantes étapes de mon voyage dans le Pas-de-Calais et la belle fête maritime, que j'y ai admirée encore ce matin, vient brillamment couronner toutes celles qui, depuis cinq jours, ont ajouté tant de charme à la visite que j'ai voulu consacrer aux formes diverses de l'activité nationale dans votre beau département.

Après avoir vu les trésors des profondeurs de la terre exploités par les vaillants mineurs de Lens, Bruay et Béthune ; les richesses si courageusement mises en valeur par les agriculteurs de St-Omer, d'Arras et d'ailleurs ; après avoir visité ces imposantes usines métallurgiques, ces aciéries merveilleuses, cette délicate industrie des tulles qui répond si bien aux qualités et aux goûts de notre pays, aurais-je pu manquer de venir saluer ici, quand même je n'y aurais pas été attiré par une sympathie personnelle profonde, ces vaillants et ces braves qui vont arracher à la mer elle-même ses produits et fournissent ainsi de précieuses ressources à l'alimentation nationale.

Vous nous avez dit, Messieurs, dans vos discours si substantiels, que j'ai écoutés avec un patriotique intérêt, quels sont les besoins, quels sont les vœux de ces patriotiques populations de pêcheurs et de marins qui savent lutter contre les éléments, mais à qui il faut assurer les moyens de lutter à armes égales contre de redoutables concurrences. Ces braves peuvent compter sur l'intérêt que leur porte le gouvernement de la République auquel ils doivent déjà les premiers travaux de votre port et les améliorations dans les conditions de transport des produits de leur labeur.

Je lève mon verre, Messieurs, à la prospérité de Boulogne.

Départ de Boulogne et rentrée à Paris.

Avant de quitter Boulogne, M. le Président de la République a laissé encore 2,500 fr. pour le bureau de bienfaisance et 2,000 fr. à la Compagnie du Nord pour les employés.

A quatre heures, il partait de la gare, et, après un instant d'arrêt à Etaples où M. J. Moleux, conseiller général, entouré des notabilités du canton et d'une foule nombreuse et enthousiaste, le remerciait d'avoir bien voulu faire à la population du pays l'honneur de recevoir ses hommages et ses vœux, il rentrait à Paris, à 8 heures du soir.

LA NOUVELLE LOI MILITAIRE

(15 juillet 1889).

TITRE Ier.

Dispositions générales.

Art. 1er. — Tout Français doit le service militaire personnel.

Art. 2. — L'obligation du service militaire est égale pour tous Elle a une durée de vingt-cinq années.

Le service militaire s'accomplit selon le mode déterminé par la présente loi

Art. 3. — Nul n'est admis dans les troupes françaises, s'il n'est Français ou naturalisé Français, sauf les exceptions déterminées par la présente loi.

Art. 4. — Sont exclus de l'armée, mais mis, soit pour leur temps de service actif, soit en cas de mobilisation, à la disposition du ministre de la marine et des colonies, qui détermine par arrêtés les services auxquels ils peuvent être affectés :

1° Les individus qui ont été condamnés à une peine afflictive et infamante, ou à une peine infamante dans le cas prévu par l'article 177 du code pénal ;

2° Ceux qui, ayant été condamnés à une peine correctionnelle de deux ans d'emprisonnement et au-dessus, ont été, en outre, par application de l'article 42 du code pénal, frappés de l'interdiction de tout ou partie de l'exercice des droits civiques, civils et de famille ;

3° Les relégués collectifs.

Les relégués individuels sont incorporés dans les corps de disciplinaires coloniaux. Le ministre de la marine désigne le corps auquel chacun d'eux est affecté en cas de mobilisation.

Art. 5. — Les individus reconnus coupables de crimes et condamnés seulement à l'emprisonnement par application de l'article 463 du code pénal ;

Ceux qui ont été condamnés correctionnellement à trois mois de prison au moins pour outrage public à la pudeur, pour délit de vol, escroquerie, abus de confiance ou attentat aux mœurs prévu par l'article 334 du code pénal ;

Ceux qui ont été l'objet de deux condamnations au moins, quelle qu'en soit la durée, pour l'un des délits spécifiés dans le paragraphe précédent,

Sont incorporés dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

Ceux qui, au moment de l'appel de leur classe, se trouve-

raient retenus pour ces mêmes faits dans un établissement pénitentiaire, seront incorporés dans lesdits bataillons à l'expiration de leur peine, pour y accomplir le temps de service prescrit par la présente loi.

Après un séjour d'une année dans ces bataillons, les hommes désignés au présent article, qui seraient l'objet de rapports favorables de leurs chefs, pourront être envoyés dans d'autres corps par le ministre de la guerre.

Art. 6 — Les dispositions des articles 4 et 5 ci-dessus ne sont pas applicables aux individus qui ont été condamnés pour faits politiques ou connexes à des faits politiques.

En cas de contestation, il sera statué par le tribunal civil du lieu du domicile, conformément à l'article 31 ci-après

Ces individus suivront le sort de la première classe appelée après l'expiration de leur peine.

Art. 7. — Nul n'est admis dans une administration de l'Etat s'il ne justifie avoir satisfait aux obligations imposées par la présente loi.

Art. 8 — Tout corps organisé, quand il est sous les armes, est soumis aux lois militaires, fait partie de l'armée et relève soit du ministre de la guerre, soit du ministère de la marine.

Il en est de même des corps de vétérans que le ministre de la guerre est autorisé à créer en temps de guerre, et qui seraient recrutés par voie d'engagements volontaires parmi les hommes ayant accompli la totalité de leur service militaire.

Art. 9. — Les militaires et assimilés de tous grades et de toutes armes des armées de terre et de mer ne prennent part à aucun vote quand ils sont présents à leur corps, à leur poste ou dans l'exercice de leurs fonctions. Ceux qui, au moment de l'élection, se trouvent en résidence libre, en non-activité ou en possession d'un congé, peuvent voter dans la commune sur les listes de laquelle ils sont régulièrement inscrits. Cette dernière disposition s'applique également aux officiers et assimilés qui sont en disponibilité ou dans le cadre de réserve.

TITRE II.

Des appels.

CHAPITRE Ier.

Du recensement et du tirage au sort.

Art. 10.— Chaque année, pour la formation de la classe, les tableaux de recensement des jeunes gens ayant atteint l'âge de 20 ans révolus dans l'année précédente et domiciliés dans l'une des communes du canton sont dressés par les maires:

1° Sur la déclaration à laquelle sont tenus les jeunes gens, leurs parents ou leurs tuteurs ;

2° D office, d'après les registres de l'état-civil et tous autres documents et renseignements.

Ces tableaux mentionnent la profession de chacun des jeunes gens inscrits.

Ils sont publiés et affichés dans chaque commune suivant les formes prescrites par les articles 63 et 64 du code civil. La dernière publication doit avoir lieu au plus tard le 15 janvier.

Un avis publié dans les mêmes formes indique le lieu et le jour où il sera procédé à l'examen desdits tableaux et à la désignation par le sort des numéros assignés à chaque jeune homme inscrit.

Art. 11. — Les individus déclarés Français en vertu de l'article 1er de la loi du 16 décembre 1874 sont portés, dans les communes où ils sont domiciliés, sur les tableaux de recensement de la classe dont la formation suit l'époque de leur majorité. Ils sont soumis au service militaire s'ils n'établissent pas leur qualité d'étranger.

Les individus nés en France d'étrangers, et résidant en France sont également portés, dans les communes où ils sont domiciliés, sur les tableaux de recensement de la classe dont la formation suit l'époque de leur majorité telle qu'elle est fixée par la loi française. Ils peuvent réclamer contre leur inscription lors de l'examen du tableau de recensement et lors de leur convocation au conseil de revision, conformément à l'article 16 ci-après. S'ils ne réclament pas, le tirage au sort équivaudra pour eux à la déclaration prévue par l'article 9 du code civil. S'ils se font rayer, ils seront immédiatement déchus du bénéfice dudit article.

Les mêmes dispositions sont applicables aux individus résidant en France et nés en pays étrangers, soit d'un étranger qui depuis lors a été naturalisé Français, soit d'un Français ayant perdu la qualité de Français, mais qui l'a recouvrée ultérieurement, si ces individus étaient mineurs lorsque leurs parents ont acquis ou recouvré la nationalité française.

Art. 12. — Les individus devenus Français par voie de naturalisation, réintégration ou déclaration faite conformément aux lois, sont portés sur les tableaux de recensement de la première classe formée après leur changement de nationalité.

Les individus inscrits sur les tableaux de recensement en vertu du présent article et de l'article précédent ne sont assujettis qu'aux obligations de service de la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge.

ART. 13. — Sont considérés comme légalement domiciliés dans le canton :

1° Les jeunes gens, même émancipés, engagés, établis au dehors, expatriés, absents ou en état d'emprisonnement, si, d'ailleurs, leur père, leur mère ou leur tuteur est domicilié dans une des communes du canton, ou si leur père, expatrié, avait son domicile dans une desdites communes ;

2° Les jeunes gens mariés dont le père, ou la mère à défaut du père, sont domiciliés dans le canton, à moins qu'ils ne justifient de leur domicile réel dans un autre canton ;

3° Les jeunes gens mariés et domiciliés dans le canton, alors même que leur père ou leur mère n'y seraient pas domiciliés ;

4° Les jeunes gens nés et résidant dans le canton qui n'auraient ni leur père, ni leur mère, ni un tuteur ;

5° Les jeunes gens résidant dans le canton qui ne seraient dans aucun des cas précédents et qui ne justifieraient pas de leur inscription dans un autre canton.

Les jeunes gens résidant soit en Algérie, soit aux colonies, sont inscrits sur les tableaux de recensement du lieu de leur résidence. Sur la justification de cette inscription, ils sont, en ce cas, rayés des tableaux de recensement où ils auraient pu être portés en France, par application des dispositions du présent article.

ART. 14. — Sont, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis pour l'inscription sur les tableaux de recensement, les jeunes gens qui ne peuvent produire ou n'ont pas produit, avant la vérification des tableaux de recensement, un extrait des registres de l'état-civil constatant un âge différent ou qui, à défaut des registres de l'état-civil, ne peuvent prouver ou n'ont pas prouvé leur âge conformément à l'article 46 du code civil.

ART. 15. — Si dans les tableaux de recensement des années précédentes, des jeunes gens ont été omis, ils sont inscrits sur les tableaux de recensement de la classe qui est appelée après la découverte de l'omission, sauf le cas prévu à l'article 69 ci-après, à moins qu'ils n'aient quarante-cinq ans accomplis à l'époque de la clôture des tableaux, et sont soumis à toutes les obligations de cette classe.

Toutefois, ils sont libérés à titre définitif à l'âge de quarante-huit ans au plus tard.

ART. 16 — L'examen des tableaux de recensement et le tirage au sort sont faits au chef-lieu de canton, en séance publique, devant le sous-préfet assisté des maires du canton.

Dans les communes qui forment un ou plusieurs cantons, le sous-préfet est assisté du maire et de ses adjoints.

Dans les villes divisées en plusieurs arrondissements,

chaque arrondissement est représenté par un officier municipal.

Les tableaux de recensement de chaque commune sont lus à haute voix. Les jeunes gens, leurs parents ou représentants sont entendus dans leurs observations.

Les tableaux sont ensuite arrêtés et visés par le sous-préfet et par les maires.

Dans les cantons composés de plusieurs communes, l'ordre dans lequel elles sont appelées pour le tirage est chaque fois indiqué par le sort.

ART. 17. — Le sous-préfet inscrit en tête de la liste du tirage:

1° Le nom des jeunes gens qui se trouvent dans l'un des cas prévus par l'article 69 de la présente loi ;

2° Le nom de ceux qui se trouvent dans le cas prévus par l'article 15.

Les premiers numéros leur sont attribués de droit.

Ces numéros sont, en conséquence, extraits de l'urne avant l'opération du tirage.

Avant de commencer les opérations du tirage, le sous-préfet compte publiquement les numéros et les dépose dans l'urne, après s'être assuré que leur nombre est égal à celui des jeunes gens appelés à y prendre part ; il en fait la déclaration à haute voix,

Aussitôt après, chacun des jeunes gens, appelé dans l'ordre du tableau, prend dans l'urne un numéro qui est immédiatement proclamé. Pour les absents, le numéro est tiré par les parents ou, à défaut, par le maire de la commune.

L'opération du tirage continue sans interruption jusqu'à ce que le dernier numéro soit extrait de l'urne. Elle ne peut être recommencée dans aucun cas.

Les jeunes gens qui ne se trouveraient pas pourvus de numéros seront inscrits à la suite avec des numéros supplémentaires et tireront entre eux pour déterminer l'ordre suivant lequel ils seront inscrits.

La liste du tirage est dressée à mesure que les numéros sont proclamés.

Elle est lue à haute voix, puis arrêtée et signée de la même manière que le tableau de recensement et annexée avec ledit tableau au procès-verbal des opérations. Elle est publiée et affichée dans chaque commune du canton.

CHAPITRE II.

1re section. — Du conseil de revision cantonal ; — Des exemptions, des dispenses et des ajournements ; — Des listes de recrutement cantonal.

ART. 18. — Les opérations du recrutement sont revues, les réclamations auxquelles ces opérations peuvent donner

lieu sont entendues, les causes d'exemption et de dispense prévues par les articles 20, 21, 22, 23 et 50 de la présente loi sont jugées en séance publique par un conseil de revision composé :

Du préfet, président ; à son défaut, du secrétaire-général, et, exceptionnellement, du vice-président du conseil de préfecture, ou d'un conseiller de préfecture délégué par le préfet ;

D'un conseiller de préfecture désigné par le préfet ;

D'un membre du Conseil général du département autre que le représentant élu dans le canton où la revision a lieu, désigné par la Commission départementale, conformément à l'article 82 de la loi du 10 août 1871 ;

D'un membre du Conseil d'arrondissement, autre que le représentant élu dans le canton où la revision a lieu, désigné comme ci-dessus, et, dans le territoire de Belfort, d'un deuxième membre du Conseil général ;

D'un officier général ou supérieur désigné par l'autorité militaire.

Un sous-intendant militaire, le commandant de recrutement, un médecin militaire, ou, à défaut, un médecin civil désigné par l'autorité militaire, assistent aux opérations du conseil de revision. Le conseil ne peut statuer qu'après avoir entendu l'avis du médecin.

Cet avis est consigné dans une colonne spéciale, en face de chaque nom, sur les tableaux du recensement.

Le sous-intendant militaire est entendu dans l'intérêt de la loi toutes les fois qu'il le demande, et peut faire consigner ses observations au procès-verbal de la séance

Le sous-préfet de l'arrondissement et les maires des communes auxquelles appartiennent les jeunes gens appelés devant le conseil de revision assistent aux séances. Ils ont le droit de présenter des observations.

En cas d'empêchement des membres du Conseil général ou du Conseil d'arrondissement, le préfet les fait suppléer d'office par des membres appartenant à la même assemblée que l'absent ; ces membres, désignés d'office, ne peuvent être les représentants élus du canton où la revision a lieu.

Si, par suite d'une absence, le conseil de revision est réduit à quatre membres, il peut néanmoins délibérer lorsque le président, l'officier général ou supérieur et deux membres civils restent présents ; la voix du président n'est pas prépondérante. La décision ne peut être prise qu'à la majorité de trois voix. En cas de partage, elle est ajournée.

Dans les colonies, les attributions du préfet, des conseillers de préfecture et des conseillers d'arrondissement sont dévolues aux directeurs de l'intérieur, aux conseillers privés

et aux conseillers généraux. Dans les colonies où n'existe ni conseil privé ni conseils généraux, des décrets règleront la composition des conseils de revision.

Art. 19. — Le conseil de revision se transporte dans les divers cantons. Toutefois, le préfet peut, exceptionnellement, réunir plusieurs cantons et faire exécuter les opérations dans un même lieu.

Les jeunes gens portés sur les tableaux de recensement, ainsi que ceux des classes précédentes qui ont été ajournés, conformément à l'article 27 ci-après, sont convoqués. examinés et entendus par le conseil de revision au lieu désigné. Ils peuvent faire connaître l'arme dans laquelle ils désirent être placés.

S'ils ne se rendent pas à la convocation, s'ils ne s'y font pas représenter, ou s'ils n'ont pas obtenu un délai, il est procédé comme s'ils étaient présents.

Art. 20 — Sont exemptés par le conseil de revision, siégeant au chef-lieu de canton, les jeunes gens que leurs infirmités rendent impropres à tout service actif ou auxiliaire

Il leur est délivré, pour justifier de leur situation, un certificat qu'ils sont tenus de représenter à toute réquisition des autorités militaire, judiciaire et civile.

Art. 21. — En temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, sont envoyés en congé dans leurs foyers, sur leur demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve :

1° L'aîné d'orphelins de père et de mère, ou l'aîné d'orphelins de mère dont le père est légalement déclaré absent ou interdit ;

2° Le fils unique ou l'aîné des fils, ou, à défaut de fils ou de gendre, le petit-fils unique ou l'aîné des petits-fils d'une femme actuellement veuve ou d'une femme dont le mari a été légalement déclaré absent ou interdit, ou d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année ;

3° Le fils unique ou l'aîné des fils d'une famille de sept enfants au moins ;

Dans les cas prévus par les trois paragraphes précédents, le frère puîné jouira de la dispense, si le frère aîné est aveugle ou atteint de toute autre infirmité incurable qui le rende impotent ;

4° Le plus âgé des deux frères inscrits la même année sur les listes du recrutement cantonal ;

5° Celui dont un frère sera présent sous les drapeaux au moment de l'appel de la classe, soit comme officier, soit comme appelé ou engagé volontaire pour trois ans au moins, soit comme rengagé, breveté ou commissionné après avoir accompli cette durée de service, soit enfin comme inscrit

maritime levé d'office, levé sur sa demande, maintenu ou réadmis au service, quelle que soit la classe du recrutement à laquelle il appartient ;

Ces dispositions sont applicables aux frères des officiers mariniers des équipages de la flotte appartenant à l'inscription maritime et servant en qualité d'officiers mariniers du cadre de la maistrance ;

6° Celui dont le frère sera mort en activité de service ou aura été réformé ou admis à la retraite pour blessures reçues dans un service commandé ou pour infirmités contractées dans les armés de terre ou de mer.

La dispense accordée conformément aux paragraphes 5 et 6 ci-dessus ne sera appliquée qu'à un seul frère pour un même cas, mais elle se répétera dans la même famille autant de fois que les mêmes droits s'y reproduiront.

Les demandes, accompagnées de documents authentiques justifiant de la situation des intéressés, sont adressées, avant le tirage au sort, au maire de la commune où les jeunes gens sont domiciliés. Il leur en sera donné récipissé.

L'appelé ou l'engagé qui, postérieurement, soit à la décision du conseil de revision, soit à son incorporation, entre dans l'une des catégories prévues ci-dessus, est, sur sa demande, et dès qu'il compte un an de présence au corps, envoyé en congé dans ses foyers jusqu'à la date de son passage dans la réserve.

Le jeune homme omis, qui ne s'est pas présenté ou fait représenter par ses ayants cause devant le conseil de revision ne peut être admis au bénéfice des dispenses indiquées par le présent article, si les motifs de ces dispenses ne sont survenus que postérieurement à la décision de ce conseil.

Le présent article n'est applicable qu'aux enfants légitimes. Les enfants naturels reconnus par le père ou par la mère ne pourront jouir que de la dispense organisée par l'article suivant et dans les conditions prévues par cet article.

Art 22. — En temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, peuvent être envoyés en congé dans leurs foyers sur leur demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve, les jeunes gens qui remplissent effectivement les devoirs de soutiens indispensables de famille.

Les demandes sont adressées, avant le tirage au sort, au maire de la commune où les jeunes gens sont domiciliés. Il en sera donné récépissé. Elles doivent comprendre à l'appui :

1° Un relevé des contributions payées par la famille et certifié par le percepteur ;

2° Un avis motivé de trois pères de famille résidant dans la commune et ayant un fils sous les drapeaux ou, à défaut,

dans la réserve de l'armée active, et jouissant de leurs droits civils et politiques.

La liste de ces jeunes gens est présentée par le maire au conseil de revision, avec l'avis motivé du conseil municipal.

Le nombre des jeunes gens dispensés par le conseil départemental de revision, à titre de soutiens indispensables de famille, ne peut dépasser 5 p. 100 du contingent à incorporer pour trois ans

Toutefois, le ministre de la guerre peut autoriser les chefs de corps à délivrer, en plus du chiffre fixé ci-dessus, des congés à titre de soutiens indispensables de famille aux militaires comptant un an et deux ans de présence sous les drapeaux.

Le nombre des congés accordés en vertu du paragraphe précédent ne pourra pas dépasser 1 p. 100 après la première année et 1 p. 100 après la seconde.

Il sera calculé d'après l'effectif des hommes de la classe appartenant au corps.

Les intéressés devront produire les justifications mentionnées ci-dessus.

Tous les ans, le maire de chaque commune présente au conseil de revision, siégeant au chef-lieu de canton, une délibération du conseil municipal faisant connaître la situation des jeunes gens qui ont été renvoyés dans leurs foyers comme soutiens de famille. Il est tenu de signaler au conseil de revision les plaintes des personnes dans l'intérêt desquelles l'envoi en congé a eu lieu en vertu du présent article et de l'article précédent.

Le Conseil départemental de revision décide s'il y a lieu ou non de maintenir ces dispenses. Les jeunes gens dont le maintien en congé n'est pas admis sont soumis à toutes les obligations de la classe à laquelle ils appartiennent.

ART. 23 — En temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, sont envoyés en congé dans leurs foyers, sur leur demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve :

1° Les jeunes gens qui contractent l'engagement de servir pendant dix ans dans les fonctions de l'instruction publique, dans les institutions nationales des sourds-muets ou des jeunes aveugles, dépendant du ministère de l'intérieur, et y rempliront effectivement un emploi de professeur, de maître répétiteur ou d'instituteur ;

Les instituteurs laïques ainsi que les novices et membres des congrégations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues d'utilité publique qui prennent l'engagement de servir pendant dix ans dans les écoles françaises d'Orient et d'Afrique subventionnées par le Gouvernement français ;

2° Les jeunes gens qui ont obtenu ou qui poursuivent leurs études en vue d'obtenir :

Soit le diplôme de licencié ès-lettres, ès-sciences, de docteur en droit, de docteur en médecine, de pharmacien de 1re classe, de vétérinaire, ou le titre d'interne des hôpitaux nommé au concours dans une ville où il existe une faculté de médecine ; soit le diplôme délivré par l'école des chartes, l'école des langues orientales vivantes et l'école d'administration de la marine ;

Soit le diplôme supérieur délivré aux élèves externes par l'école des ponts et chaussées, l'école supérieure des mines, l'école du génie maritime ;

Soit le diplôme supérieur délivré par l'institut national agronomique, l'école des haras du Pin aux élèves internes, les écoles nationales d'agriculture de Grandjouan, de Grignon et de Montpellier ; l'école des mines de Saint-Étienne, les écoles des maîtres ouvriers mineurs d'Alais et de Douai, les écoles nationales des arts et métiers d'Aix, d'Angers et de Châlons, l'école des hautes études commerciales et les écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat ;

Soit l'un des prix de Rome, soit un prix ou médaille d'Etat dans les concours annuels de l'école nationale des beaux-arts, du conservatoire de musique et de l'école nationale des arts décoratifs ;

3° Les jeunes gens exerçant les industries d'art qui sont désignés par un jury d'Etat départemental formé d'ouvriers et de patrons. Le nombre de ces jeunes gens ne pourra en aucun cas dépasser un demi pour 100 du contingent à incorporer pour trois ans ;

4° Les jeunes gens admis, à titre d'élèves ecclésiastiques, à continuer leurs études en vue d'exercer le ministère dans l'un des cultes reconnus par l'Etat.

En cas de mobilisation, les étudiants en médecine et en pharmacie et les élèves ecclésiastiques sont versés dans le service de santé.

Tous les jeunes gens énumérés ci-dessus seront rappelés pendant quatre semaines dans le cours de l'année qui précédera leur passage dans la réserve de l'armée active. Ils suivront ensuite le sort de la classe à laquelle ils appartiennent.

Art. 24. — Les jeunes gens visés au paragraphe 1er de l'article précédent qui, dans l'année qui suivra leur année de service, n'auraient pas obtenu un emploi de professeur, de maître répétiteur ou d'instituteur, ou qui cesseraient de le remplir avant l'expiration du délai fixé ;

Ceux qui n'auraient pas obtenu avant l'âge de vingt-six

ans les diplômes ou les prix spécifiés aux alinéas du paragraphe 2 ;

Les jeunes gens visés au paragraphe 3 qui ne fourniraient pas les justifications professionnelles prescrites ;

Les élèves ecclésiastiques mentionnés au paragraphe 4, qui, à l'âge de vingt-six ans, ne seraient pas pourvus d'un emploi de ministre de l'un des cultes reconnus par l'Etat ;

Les jeunes gens visés par les articles 21, 22 et 23 qui n'auraient pas satisfait, dans le cours de leur année de service, aux conditions de conduite et d'instruction militaire déterminées par le ministre de la guerre ;

Ceux qui ne poursuivraient pas régulièrement les études en vue desquelles la dispense a été accordée,

Seront tenus d'accomplir les deux années de service dont ils avaient été dispensés.

Art. 25 — Quand les causes des dispenses prévues aux articles 21, 22 et 23 viennent à cesser, les jeunes gens qui avaient obtenu ces dispenses sont soumis à toutes les obligations de la classe à laquelle ils appartiennent.

Ils peuvent se marier sans autorisation.

Art. 26. — La liste des jeunes gens de chaque département dispensés en vertu des articles 21, 22, 23 et 50, sera publiée au *Bulletin administratif*, et les noms des dispensés de chaque commune seront affichés dans leur commune, à la porte de la mairie

En cas de guerre, ils sont appelés et marchent avec les hommes de leur classe.

Les dispositions de l'article 55 ci-après leur sont applicables.

Art 27. — Peuvent être ajournés deux années de suite à un nouvel examen du conseil de revision, les jeunes gens qui n'ont pas la taille règlementaire de 1 m. 54 ou qui sont reconnus d'une complexion trop faible pour un service armé.

Les jeunes gens ajournés reçoivent, pour justifier de leur situation, un certificat qu'ils sont tenus de représenter à toute réquisition des autorités militaire, judiciaire ou civile.

A moins d'une autorisation spéciale, il sont astreints à comparaître à nouveau devant le conseil de revision du canton devant lequel ils ont comparu.

Ceux qui, après l'examen définitif, sont reconnus propres au service armé ou auxiliaire sont soumis, selon la catégorie dans laquelle ils sont placés, aux obligations de la classe à laquelle ils appartiennent.

Ils peuvent faire valoir les motifs de dispense énoncés aux articles 21, 22 et 23.

Les droits à la dispense prévus au paragraphe numéroté 5° de l'article 21, qui existaient au moment de l'ajournement,

peuvent être valablement invoqués l'année suivante, lors même que pendant l'ajournement le frère du réclamant aurait cessé d'être présent sous les drapeaux

ART. 28. — Les jeunes gens reçus à l'école polytechnique; à l'école forestière ou à l'école centrale des arts et manufactures, qui sont reconnus propres au service militaire, n'y sont définitivement admis qu'à la condition de contracter un engagement volontaire de trois ans pour les deux premières écoles et de quatre ans pour l'école centrale.

Ils sont considérés comme présents sous les drapeaux dans l'armée active pendant tout le temps passé par eux dans lesdites écoles. Ils reçoivent, dans ces écoles, l'instruction militaire complète et sont à la disposition du ministre de la guerre.

S'ils ne peuvent satisfaire aux examens de sortie ou s'ils sont renvoyés pour inconduite, ils sont incorporés dans un corps de troupe pour y terminer le temps de service qu'il leur reste à faire.

Les élèves de l'école polytechnique admis dans l'un des services civils recrutés à l'école, ou quittant l'école après avoir satisfait aux examens de sortie, sans entrer dans aucun de ces services, et les élèves de l'école forestière admis dans l'administration des forêts, sont nommés sous-lieutenants de réserve et accomplissent en cette qualité, dans un corps de troupes, leur troisième année de service.

Ceux qui viendraient à quitter le service civil dans lequel ils ont été admis n'en resteront pas moins soumis aux obligations indiquées par le paragraphe précédent.

Ceux qui donneraient leur démission d'officier de réserve avant l'accomplissement de leur troisième année de service n'en resteront pas moins soumis à toutes les conséquences de l'engagement volontaire de trois ans contracté par eux lors de leur entrée à l'école.

Les élèves de l'école centrale des arts et manufactures quittant l'école après avoir satisfait aux examens de sortie accomplissent une année de service dans un corps de troupes. A la fin de cette année de service, ils peuvent être nommés sous-lieutenants de réserve.

Les conditions d'aptitude physique pour l'entrée à ces écoles des jeunes gens qui, au moment de leur admission, ne sont pas aptes au service militaire, sont fixées par un règlement d'administration publique.

ART. 29. — Les élèves du service de santé militaire et les élèves militaires des écoles vétérinaires contractent, en entrant à l'école, l'engagement de servir dans l'armée active pendant six ans au moins, à dater de leur nomination au

grade de médecin aide-major de 2e classe ou d'aide-vétérinaire.

Ceux qui n'obtiendraient pas le grade d'aide-major ou d'aide-vétérinaire, ou qui ne réaliseraient pas l'engagement sexennal, sont incorporés dans un corps de troupes pour trois ans, sans déduction aucune du temps écoulé depuis leur entrée à l'école.

Ces dispositions sont également applicables aux élèves de l'école de médecine nationale.

ART. 30 —Sont considérés comme ayant satisfait à l'appel de leur classe :

1° Les jeunes gens liés au service dans les armées de terre ou de mer, en vertu d'un brevet ou d'une commission :

2° Les jeunes marins portés sur les registres matricules de l'inscription maritime, conformément aux règles prescrites par les articles 1, 2, 3, 4 et 5 de la loi du 25 octobre 1795 (3 brumaire an IV).

Les premiers, s'ils cessent leurs services, et les seconds, s'ils se font rayer de l'inscription maritime, sont tenus d'en faire la déclaration au maire de leur commune dans les deux mois, de retirer une expédition de leur déclaration et de la soumettre au Préfet du département, sous les peines portées par l'article 76 ci-après

Les uns et les autres accomplissent dans l'armée active le service prescrit par la présente loi, puis ils suivent le sort de la classe à laquelle ils appartiennent.

Toutefois, le temps déjà passé par eux au service de l'Etat est déduit du nombre d'années pendant lesquelles tout Français fait partie de l'armée active.

ART. 31 — Lorsque les jeunes gens portés sur les tableaux de recensement ont fait des déclarations dont l'admission ou le rejet dépend de la décision à intervenir sur des questions judiciaires relatives à leur état ou à leurs droits civils, le conseil de révision ajourne sa décision ou ne prend qu'une décision conditionnelle.

Les questions sont jugées contradictoirement avec le Préfet, à la requête de la partie la plus diligente. Le tribunal civil du lieu du domicile statue sans délai, le ministère public entendu.

Le délai de l'appel et du recours en cassation est de quinze jours francs à partir de la signification de la décision attaquée.

Le recours est, ainsi que l'appel, dispensé de la consignation d'amende.

L'affaire est portée directement devant la chambre civile.

Les actes faits en exécution du présent article sont visés pour timbre et enregistrés gratis.

Les paragraphes 2, 3, 4, 5 et 6 du présent article sont applicables au cas prévu par l'article 6.

Art. 32 — Hors les cas prévus par les articles 6 et 31, les décisions du conseil de révision sont définitives. Elles peuvent, néanmoins, être attaquées devant le Conseil d'Etat pour incompétence, excès de pouvoir ou violation de la loi.

Le recours au Conseil d'Etat n'aura pas d'effet suspensif, et il ne pourra en être autrement ordonné.

L'annulation prononcée sur le recours du ministre de la guerre profite aux parties lésées.

Art. 33. — Après que le conseil de révision a statué sur le cas d'exemption ainsi que sur toutes les réclamations auxquelles les opérations peuvent donner lieu, la liste de recrutement cantonal de la classe est définitivement arrêtée et signée par le conseil de révision.

Cette liste, divisée en sept parties, comprend, par ordre des numéros de tirage :

1° Tous les jeunes gens déclarés propres au service militaire et qui ne doivent pas être classés dans les catégories suivantes ;

2° Les jeunes gens dispensés en vertu de l'article 21 ;

3° Les jeunes gens dispensés en vertu des articles 23 et 50;

4° Les jeunes gens liés au service en vertu d'un engagement volontaire, d'un brevet ou d'une commission, et les jeunes marins inscrits ;

5° Les jeunes gens qui sont ajournés conformément à l'article 27 ci-dessus ;

6° Les jeunes gens qui ont été classés dans les services auxiliaires.

7° Les jeunes gens exclus en vertu des dispositions de l'article 4.

2° section. — Du conseil de revision départemental. De la taxe militaire.

Art. 34. — Quand les listes de recrutement de tous les cantons du département ont été arrêtées, le conseil de révision, composé ainsi qu'il est dit à l'article 18 ci-dessus, mais auquel seront adjoints deux autres membres du Conseil général, se réunit au chef-lieu du département et prononce, en séance publique, sur les demandes de dispenses à titre de soutiens de famille, stipulées à l'article 22.

Les trois Conseillers généraux et le Conseiller d'arrondissement sont spécialement désignés à cet effet par la commission départementale.

Les ajournés de l'année précédente concourent entre eux dans les mêmes conditions.

Art. 35, § 1er. — A partir du 1er janvier qui suivra la

mise en vigueur de la présente loi, seront assujettis au payement d'une taxe militaire annuelle ceux qui, par suite d'exemption, d'ajournement, de classement dans les services auxiliaires ou dans la seconde partie du contingent, de dispense, ou pour tout autre motif, bénéficieront de l'exonération du service dans l'armée active.

§ 2. — Sont seuls dispensés de cette taxe :

1° Les hommes réformés ou admis à la retraite pour blessures reçues dans un service commandé ou pour infirmités contractées dans les armées de terre ou de mer ;

2° Les contribuables se trouvant dans un état d'indigence notoire.

§ 3 — La taxe militaire se compose de : 1° une taxe fixe de 6 fr. ; 2° une taxe proportionnelle égale au montant en principal de la cote personnelle et mobilière de l'assujetti.

Si cet assujetti a encore ses ascendants du premier degré ou l'un d'eux, la cote est augmentée du quotient obtenu en divisant la cote personnelle et mobilière de celui de ces ascendants qui est le plus imposé à cette contribution, en principal, par le nombre des enfants vivants et des enfants représentés dudit ascendant.

Au cas de non imposition des ascendants du premier degré, il sera procédé comme il vient d'être dit sur la cote des ascendants du second degré, en tenant compte des enfants de l'ascendant de chaque degré.

Il n'est plus tenu compte de la cote des ascendants lorsque l'assujetti a atteint l'âge de trente ans révolus et qu'il a un domicile distinct de celui de ses ascendants.

Les cotisations imposables sont celles qui sont portées aux rôles de la commune du domicile des contribuables. Elles sont déterminées sans égard aux prélèvements qui peuvent servir à les acquitter sur les produits de l'octroi.

§ 4. — La taxe fixe et la taxe proportionnelle sont réduites à proportion du temps pendant lequel l'assujetti n'a pas bénéficié de l'exonération établie à son profit dans le service de l'armée active.

La taxe fixe n'est pas due par les hommes exemptés pour des infirmités entraînant l'incapacité absolue de travail.

§ 5. — La taxe est établie au 1er janvier pour l'année entière.

Elle cesse à partir du 1er janvier qui suit le passage de la classe de l'assujetti dans la réserve de l'armée territoriale.

Tout mois commencé est exigible en entier.

§ 6. — La taxe militaire est due par l'assujetti.

A défaut de paiement constaté par une sommation restée sans effet, elle est payée en son acquit par celui de ses ascendants dont la cotisation a été prise pour élément du calcul

de la taxe conformément au paragraphe 3 du présent article. Les ascendants ne sont plus responsables quand la taxe cesse d'être calculée sur leur cote, conformément au paragraphe 3 ci-dessus.

La taxe est exigible dans la commune où le redevable a son domicile à la date du 1er janvier.

Elle est recouvrée, et les demandes en remise ou en décharge sont instruites et jugées comme en matières de contributions directes

En cas de retard de paiement de trois douzièmes consécutifs constaté par un commandement resté sans effet, il sera dû une taxe double pour les douzièmes échus et non payés.

§ 7. — Il est ajouté au montant de la taxe ;

1° 5 centimes par fr. pour couvrir les décharges ou remises, ainsi que les frais d'assiette et de confection des rôles. En cas d'insuffisance, il est pourvu au déficit par un prélèvement sur le montant de la taxe ;

2° 3 centimes par fr. pour frais de perception.

§ 8. — Un règlement d'administration publique déterminera les mesures nécessaires pour l'exécution du présent article, qui n'aura pas d'effet rétroactif.

Bases du service.

Art. 37. - Tout Français reconnu propre au service militaire fait partie successivement :

De l'armée active pendant trois ans ;
De la réserve de l'armée active pendant sept ans ;
De l'armée territoriale pendant six ans ;
De la réserve de l'armée territoriale pendant neuf ans.

. . . .

LOI SUR LA NATIONALITÉ

(26 juin 1889).

Art. 1er. — Les articles 7, 8, 9, 10, 12, 13, 17, 18, 19, 20 et 21 du Code civil sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Art. 7. — L'exercice des droits civils est indépendant de l'exercice des droits politiques, lesquels s'acquièrent et se conservent conformément aux lois constitutionnelles et électorales.

» Art. 8. — Tout Français jouira des droits civils.

» Sont Français :

» 1° Tout individu né d'un Français en France ou à l'étranger.

» L'enfant naturel dont la filiation est établie pendant la minorité par reconnaissance ou par jugement, suit la nationalité de celui des parents à l'égard duquel la preuve a d'abord été faite. Si elle résulte pour le père ou la mère du même acte ou du même jugement, l'enfant suivra la nationalité du père ;

» 2° Tout individu né en France de parents inconnus ou dont la nationalité est inconnue ;

» 3° Tout individu né en France d'un étranger qui lui-même y est né ;

» 4° Tout individu né en France d'un étranger qui, à l'époque de sa majorité, est domicilié en France, à moins que, dans l'année qui suit sa majorité, telle qu'elle est réglée par la loi française, il n'ait décliné la qualité de Français et prouvé qu'il a conservé la nationalité de ses parents par une attestation en due forme de son gouvernement, laquelle demeurera annexée à la déclaration, et qu'il n'ait en outre produit, s'il y a lieu, un certificat constatant qu'il a répondu à l'appel sous les drapeaux conformément à la loi militaire de son pays, sauf les exceptions prévues aux traités ;

» 5° Les étrangers naturalisés ;

» Peuvent être naturalisés :

» 1° Les étrangers qui ont obtenu l'autorisation de fixer leur domicile en France, conformément à l'article 13 ci-dessous, après trois ans de domicile en France, à dater de l'enregistrement de leur demande au Ministère de la Justice ;

» 2° Les étrangers qui peuvent justifier d'une résidence non interrompue pendant dix années.

» Est assimilé à la résidence en France le séjour en pays étranger pour l'exercice d'une fonction conférée par le Gouvernement français ;

» 3° Les étrangers admis à fixer leur domicile en France, après un an, s'ils ont rendu des services importants à la France, s'ils y ont apporté des talents distingués, ou s'ils y ont introduit soit une industrie, soit des inventions utiles, ou s'ils ont créé soit des établissements industriels ou autres, soit des exploitations agricoles, ou s'ils ont été attachés, à un titre quelconque, au service militaire dans les colonies et les protectorats français ;

» 4° L'étranger qui a épousé une française, aussi après une année de domicile autorisé.

» Il est statué par décret sur la demande de naturalisation après une enquête sur la moralité de l'étranger.

» Art. 9. — Tout individu né en France d'un étranger et qui n'y est pas domicilié à l'époque de sa majorité pourra,

jusqu'à l'âge de vingt-deux ans accomplis, faire sa soumission de fixer en France son domicile, et, s'il l'y établit dans l'année à compter de l'acte de soumission, réclamer la qualité de Français par une déclaration qui sera enregistrée au Ministère de la Justice.

» S'il est âgé de moins de vingt-et-un ans accomplis, la déclaration sera faite en son nom par son père ; en cas de décès, par sa mère ; en cas de décès du père et de la mère ou de leur exclusion de la tutelle, ou dans les cas prévus par les articles 141, 142 et 143 du Code civil, par le tuteur autorisé par délibération du conseil de famille.

» Il devient également Français si, ayant été porté sur le tableau de recensement, il prend part aux opérations de recrutement sans opposer son extranéité.

» Art. 10. — Tout individu né en France ou à l'étranger de parents dont l'un a perdu la qualité de Français pourra réclamer cette qualité à tout âge, aux conditions fixées par l'art. 9, à moins que domicilié en France et appelé sous les drapeaux, lors de sa majorité, il n'ait revendiqué la qualité d'étranger.

» Art. 12. — L'étrangère qui aura épousé un Français suivra la condition de son mari.

» La femme mariée à un étranger qui se fait naturaliser Français et les enfants majeurs de l'étranger naturalisé pourront, s'ils le demandent, obtenir la qualité de Français sans conditions de stage, soit par le décret qui confère cette qualité au mari ou au père ou à la mère, soit comme conséquence de la déclaration qu'ils feront dans les termes et sous les conditions de l'art. 9

» Deviennent Français les enfants mineurs d'un père ou d'une mère survivant qui se font naturaliser Français, à moins que dans l'année qui suivra leur majorité ils ne déclinent cette qualité en se conformant aux dispositions de l'art. 8, paragraphe 4

» Art. 13 — L'étranger qui aura été autorisé par décret à fixer son domicile en France y jouira de tous les droits civils.

» L'effet de l'autorisation cessera à l'expiration de cinq années, si l'étranger ne demande pas la naturalisation, ou si la demande est rejetée.

En cas de décès avant la naturalisation, l'autorisation et le temps de stage qui a suivi profiteront à la femme et aux enfants qui étaient mineurs au moment du décret d'autorisation.

» Art. 17. — Perdent la qualité de Français :

» 1° Le Français naturalisé à l'étranger ou celui qui ac-

quiert sur sa demande la nationalité étrangère par l'effet de la loi.

» S'il est encore soumis aux obligations du service militaire pour l'armée active, la naturalisation à l'étranger ne fera perdre la qualité de Français que si elle a été autorisée par le gouvernement français;

» 2° Le Français qui a décliné la nationalité française dans les cas prévus au § 4 de l'article 8 et aux articles 12 et 18.

» 3° Le Français qui, ayant accepté des fonctions publiques conférées par un gouvernement étranger, les conserve nonobstant l'injonction du gouvernement français de les résigner dans un délai déterminé ;

» 4° Le Français qui, sans autorisation du gouvernement, prend du service militaire à l'étranger, sans préjudice des lois pénales contre le Français qui se soustrait aux obligations de la loi militaire.

» Art. 18. — Le Français qui a perdu sa qualité de Français peut la recouvrer pourvu qu'il réside en France, en obtenant sa réintégration par décret. La qualité de Français pourra être accordée par le même décret à la femme et aux enfants majeurs s'ils en font la demande. Les enfants mineurs du père ou de la mère réintégrés deviennent Français, à moins que, dans l'année qui suivra leur majorité, ils ne déclinent cette qualité, en se conformant aux dispositions de l'art. 8, § 4.

» Art. 19. — La femme française qui épouse un étranger suit la condition de son mari, à moins que son mariage ne lui confère pas la nationalité de son mari, auquel cas elle reste Française. Si son mariage est dissous par la mort du mari ou le divorce, elle recouvre la qualité de Française, avec l'autorisation du Gouvernement, pourvu qu'elle réside en France ou qu'elle y rentre, en déclarant qu'elle veut s'y fixer.

» Dans le cas où le mariage est dissous par la mort du mari, la qualité de Français peut être accordée par le même décret de réintégration aux enfants mineurs, sur la demande de la mère ou par un décret ultérieur, si la demande en est faite par le tuteur avec approbation du conseil de famille.

» Art. 20. — Les individus qui acquerront la qualité de Français dans les cas prévus par les articles 9, 10, 18 et 19 ne pourront s'en prévaloir que pour les droits ouverts à leur profit depuis cette époque.

» Art. 21. – Le Français qui, sans autorisation du Gouvernement, prendrait du service militaire à l'étranger, ne pourra rentrer en France qu'en vertu d'une permission accordée par décret, et recouvrer la qualité de Français qu'en remplissant les conditions imposées en France à l'étranger pour obtenir la naturalisation ordinaire. »

Art. 2 — La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion.

Continueront toutefois de recevoir leur application, le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 et les autres dispositions spéciales à la naturalisation en Algérie.

Art. 3. — L'étranger naturalisé jouit de tous les droits civils et politiques attachés à la qualité de citoyen français. Néanmoins il n'est éligible aux assemblées législatives que dix ans après le décret de naturalisation, à moins qu'une loi spéciale n'abrège ce délai. Le délai pourra être réduit à une année.

Les Français qui recouvrent cette qualité, après l'avoir perdue, acquièrent immédiatement tous les droits civils et politiques, même l'éligibilité aux assemblées législatives.

Art. 4 — Les descendants des familles proscrites lors de la révocation de l'édit de Nantes continueront à bénéficier des dispositions de la loi du 15 décembre 1790, mais à la condition d'un décret spécial pour chaque demandeur. Ce décret ne produira d'effet que pour l'avenir.

. . . .

Art. 6. — Sont abrogés les décrets des 6 avril 1809 et 26 août 1811 ; les lois des 22 mars 1849, 7 février 1851, 29 juin 1867, 16 décembre 1874, 14 février 1882, 28 juin 1883, et toutes les dispositions contraires à la présente loi.

Dispositions transitoires. — Toute admission à domicile obtenue antérieurement à la présente loi sera périmée si, dans un délai de cinq années à compter de la promulgation, elle n'a pas été suivie d'une demande en naturalisation, ou si la demande en naturalisation a été rejetée.

DÉCRET

Portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 26 juin 1889 sur la nationalité.

Art. 1er. — L'étranger qui veut obtenir l'autorisation de fixer son domicile en France, conformément à l'article 13 du Code civil, doit adresser au Ministre de la Justice une demande rédigée sur papier timbré (1), accompagnée de son acte de naissance et de celui de son père, de la traduction de ces actes s'ils sont en langue étrangère, ainsi que d'un extrait du casier judiciaire français (2).

(1 et 3) Les demandes d'admission à domicile et de naturalisation doivent contenir l'engagement d'acquitter les droits de sceau, s'élevant à 175 fr. 25.

(2 et 4) La demande d'extrait du casier judiciaire doit être rédigée sur papier timbré et adressée soit au procureur de la République de

Art 2. — L'étranger qui veut obtenir sa naturalisation doit, dans tous les cas, adresser au Ministère de la Justice une demande sur papier timbré (3), en y joignant son acte de naissance, un extrait du casier judiciaire (4), et le cas échéant, son acte de mariage et les actes de naissance de ses enfants mineurs, avec la traduction de ces actes s'ils sont en langue étrangère.

Dans le cas où les intéressés seraient dans l'impossibilité de se procurer les actes de l'état-civil dont la production est exigée par le présent décret, ces actes seront suppléés par un acte de notoriété délivré par le juge de paix dans la forme prescrite par l'article 71 du Code civil.

Art. 3. — L'étranger qui a épousé une Française doit, s'il veut obtenir la naturalisation après une année de domicile autorisé, produire l'acte de naissance de sa femme et l'acte de naissance du père de celle-ci, si cet acte est nécessaire pour établir son origine française.

Art 4. — L'étranger qui sollicite la naturalisation immédiate, après une résidence non interrompue pendant dix ans, doit joindre à sa demande les documents établissant qu'il réside actuellement en France et depuis dix années au moins.

Art. 5. — La femme et les enfants majeurs de l'étranger qui demande à devenir Français, soit par la naturalisation ordinaire, soit par la réintégration, doivent, s'ils désirent obtenir eux-mêmes la qualité de Français, sans condition de stage, par application des articles 12 et 18 du Code civil, joindre leur demande de naturalisation à la demande faite par le mari, par le père ou par la mère.

Dans les cas de naturalisation de faveur prévus par les articles 9 et 10 du Code civil, la demande est jointe à la déclaration faite par le mari, le père ou la mère.

Art. 6 — Les déclarations souscrites soit pour acquérir, soit pour répudier la qualité de Français, sont reçues par le juge de paix du canton dans lequel réside le déclarant.

l'arrondissement d'origine si le pétitionnaire est né en France, en Corse ou en Algérie, soit au Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, s'il est né à l'étranger, en Alsace-Lorraine ou dans les colonies. Cette demande doit présenter le nom du pétitionnaire, ses prénoms, le lieu et la date de sa naissance, les prénoms de son père, les nom et prénoms de sa mère, son domicile, son état-civil et de famille (célibataire, marié ou veuf, et s'il a ou non des enfants) et sa profession ; elle doit être signée par lui et accompagnée d'un mandat postal de 3 fr. 65 payable au greffier près le tribunal d'arrondissement du lieu de sa naissance, s'il est né en France, en Corse ou en Algérie, et au greffier près le tribunal d'arrondissement du lieu de son domicile, s'il est né à l'étranger, en Alsace Lorraine ou dans les colonies.

Elles peuvent être faites par procuration spéciale et authentique.

Elles sont dressées en double exemplaire sur papier timbré.

Le déclarant est assisté de deux témoins qui certifient son identité ; il doit produire à l'appui de sa déclaration toutes les justifications nécessaires, en y joignant son acte de naissance et, le cas échéant, son acte de mariage et les actes de naissance de ses enfants mineurs, avec la traduction de ces actes, s'ils sont en langue étrangère.

En cas de résidence à l'étranger, les déclarations sont reçues par les agents diplomatiques ou par les consuls.

Art. 7. — Les deux exemplaires de la déclaration et les pièces justificatives sont immédiatement adressées par le juge de paix au procureur de la République, qui les transmet, sans délai, au Ministre de la Justice.

Art. 8. — La déclaration est inscrite à la chancellerie sur un registre spécial ; l'un des exemplaires est déposé dans les archives, l'autre renvoyé à l'intéressé avec la mention de l'enregistrement.

La déclaration enregistrée prend date du jour de sa réception par le juge de paix.

Art. 9. — Lorsqu'un individu né en France d'un étranger et domicilié hors de France à l'époque de sa majorité, veut faire sa soumission de fixer en France son domicile dans les conditions prévues par l'article 9 du Code civil, cet acte de soumission est reçu par un des agents diplomatiques ou consulaires de France à l'étranger. Il est dressé en double exemplaire : l'un est remis à l'intéressé, l'autre transmis immédiatement au Ministre de la Justice par la voie hiérarchique.

Art. 10. — L'individu né en France de parents dont l'un a perdu la qualité de Français, et qui réclame cette qualité, en vertu de l'article 10 du Code civil, doit établir quel était son domicile et celui de ses parents à l'époque de sa majorité, telle qu'elle est fixée par la loi française.

Art. 11. — La renonciation du mineur à la faculté qui lui appartient, par application des articles 8 (§ 4), 12 et 18 du Code civil, de décliner, à sa majorité, la qualité de Français, est faite en son nom par les personnes désignées dans l'article 9, § 2 du Code civil.

Fait à Paris, le 13 août 1889.

Carnot.

CINQUIÈME PARTIE

RENSEIGNEMENTS USUELS

Affaires administratives (indication des formalités à remplir pour un grand nombre d'affaires intéressant les communes ou les particuliers). — Foires et marchés. — Nomenclature par ordre alphabétique : 1° des communes du département, avec indication des arrondissements, des cantons ; 2° des hameaux, avec indication des communes dont ils font partie.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Nomenclature des formalités à remplir pour l'instruction de certaines affaires intéressant les communes ou les particuliers.

Aliénés.

Mode et conditions d'admission dans les asiles de Lommelet et de St-Venant. — La séquestration des aliénés a lieu en vertu de la loi du 30 juin 1838 et de diverses instructions émanant du Ministre de l'Intérieur.

L'admission des aliénés dangereux du Pas-de-Calais dans les asiles de Lommelet et de St-Venant a lieu sur une demande adressée au Préfet ou au Sous-Préfet, avec les pièces suivantes :

1° Extrait, sur *papier libre*, de l'acte de naissance de l'aliéné et, s'il est marié, copie de son acte de mariage ;

2° Bulletin dressé par un docteur-légiste, constatant l'état mental de l'individu et concluant à la nécessité de le faire traiter dans un asile d'aliénés ;

3° Un procès-verbal d'enquête dressé par le Commissaire de police ou le Maire de la résidence de l'aliéné et contenant la relation des actes de démence et les déclarations dûment signées des personnes qui en ont été les témoins ;

4° Un bulletin contenant les renseignements suivants : nom et prénoms de l'aliéné, profession, âge, lieu et date de sa naissance, lieu de domicile, nature et cause de la maladie mentale, moyens d'existence qui lui sont personnels, ses charges ; moyens d'existence de ses ascendants ou de ses descendants ;

5° Un certificat du Maire constatant que la famille du malade est secourue par le bureau de bienfaisance ou une délibération du Conseil municipal donnant son avis sur le chiffre du concours à exiger d'elle. — (Ce concours peut varier de 5 c. par jour à 1 fr , suivant les ressources) ;

6° Si l'aliéné ou ceux qui lui doivent des aliments sont en état de payer la pension ou une partie de la pension, un engagement pris par eux de payer, par trimestre, la totalité de cette pension ou la portion mise à leur charge.

Pour les aliénés indigents non dangereux, la demande de séquestration peut être formée par toute personne intéressée, parent, tuteur, curateur ou ami, aussi bien que par le Maire ; — elle doit être écrite et signée par la personne qui la présente, si celle-ci sait écrire, et être reçue par le Maire ou par le Commissaire de police, qui en donne acte et y joint : 1° son avis ; 2° un certificat constatant la position de fortune de l'aliéné, ainsi que celle de ses parents qui lui doivent des aliments (Arrêté préf. du 30 octobre 1878).

MM les Sous-Préfets transmettent, avec leur avis, le dossier de chaque aliéné au Préfet qui statue immédiatement.

Associations.

(Voir *Annuaire* de 1889, page 413).

Aveugles et sourds-muets.

Admission à l'institution d'Arras. — Le département entretient, à l'institution des Sourds-Muets et jeunes Aveugles d'Arras, douze bourses en faveur des aveugles et trente bourses en faveur des sourds-muets

Les conditions d'admission sont, pour les garçons comme pour les filles, d'avoir sept ans au moins et quatorze au plus.

Toute demande de bourse doit être accompagnée : 1° de l'acte de naissance de l'enfant ; 2° d'un certificat de vaccine ; 3° d'un certificat de médecin, visé par le Maire, constatant l'infirmité ; 4° d'un certificat du Maire constatant la position et les charges de famille des parents ; 5° d'un relevé des contributions payées par eux ; 6° d'un engagement de payer, au moment de l'entrée de l'enfant dans l'établissement, une somme de 260 fr., prix du trousseau. (Dans le cas d'indi-

gence de la famille, cet engagement doit être souscrit, soit par le bureau de bienfaisance, soit par des personnes charitables.

Hospice des Quinze-Vingts. — Les aveugles qui désirent devenir pensionnaires de l'hospice des Quinze-Vingts, doivent produire : 1° une demande ; 2° une copie sur papier libre de leur acte de naissance ; 3° un certificat de médecin constatant leur infirmité, dûment légalisé par le Maire ; 4° un certificat du Maire constatant leur situation de famille et de fortune et les divers titres qui peuvent les recommander à la bienveillance du Gouvernement.

Belles actions.

(Voir *Annuaire* de 1889, page 414).

Brevets d'invention.

(Voir *Annuaire* de 1889, page 415).

Chemins vicinaux.

Classement ou déclassement de chemins vicinaux.

(Voir *Annuaire* de 1889, page 415).

Communes.

Bâtiments communaux.— Assurances contre l'incendie.— Pièces à produire : 1° Délibération du Conseil municipal ; 2° police d'assurance.

Travaux de restauration et d'entretien. — Les réparations de simple entretien n'excédant pas 300 fr. peuvent être exécutées par le Maire, sans autorisation. Il n'y a pas de formalités particulières à remplir à cet égard.

Pour les réparations d'une grande importance, on doit nécessairement faire dresser des projets réguliers

Pièces à produire : 1° Plans et devis des travaux ; 2° cahier des charges ; 3° délibération approbative du projet et portant vote des ressources nécessaires au paiement de la dépense.

Demandes de secours pour acquisitions, constructions ou réparations d'églises et presbytères. — Pièces à produire : un projet complet des travaux à exécuter, comprenant :

1° Programme raisonné de tous les besoins de l'édifice projeté, contenant notamment l'indication du nombre, au moins approximatif, des individus qui devront les fréquenter, etc. Ce programme indiquera les limites dans lesquelles la dépense devra se renfermer ; 2° Plan général à l'échelle

de 5 millim. par mètre, indiquant exactement l'orientation ; 3° Plans, élévations et coupes à l'échelle de 10 millim. par mètre, bien conforme à l'état actuel, s'il s'agit d'un bâtiment déjà existant ; 4° Plans détaillés des fondations, caves, étages, combles, des diverses élévations principales, latérales et postérieures ; des diverses coupes longitudinales et transversales, à l'échelle de 10 millim. par mètre.

Ces différents dessins, qui seront produits en double expédition, doivent comprendre l'indication figurée du mode de construction des diverses parties de murs, planchers, combles, etc., de façon à faire connaître, à la seule inspection, quelles sont les parties en pierre, en moëllon, en briques, etc. ; quelles sont leurs dimensions et dispositions, les armatures dont elles sont garnies, etc. Les échelles doivent y être soigneusement tracées ; la destination des différentes localités doit être indiquée, soit au droit de chaque localité même, soit au moyen d'une légende, avec lettres ou chiffres de renvoi Les plans doivent être lavés des teintes conventionnelles en usage dans les bâtiments civils, savoir :

En noir, pour les constructions anciennes et conservées ;
En rouge, pour les constructions neuves et ajoutées ;
En jaune, pour les constructions démolies et supprimées.

Les élévations et coupes peuvent rester au trait et n'être point ombrées et lavées. Seulement, dans les coupes, l'intérieur des murs doit être teint en noir ou gris pour les constructions conservées.

5° Devis descriptif indiquant les constructions et travaux à exécuter, la nature et la qualité des matériaux à employer, le mode de mise en œuvre, les précautions particulières à y apporter, ou les mesures spéciales que la nature et la destination des localités exigeraient, etc.; 6° Détail métrique et estimatif, accompagné de sous-détails faisant connaître les prix de base des matériaux et de main-d'œuvre, les déchets, faux frais et bénéfices, etc.

En cas de démolition de vieux bâtiments, on doit présenter également : d'une part, le détail métrique et estimatif des démolitions, dont le prix pourra être ajouté au montant des travaux mêmes ; et, d'autre part, celui des vieux matériaux à en provenir, dont la valeur pourra être admise en déduction sur le montant des travaux ; 7° Cahier des charges précisant les diverses obligations de l'entrepreneur.

On produit, en outre, les documents suivants :

1° Délibération du Conseil de fabrique constatant la nécessité des travaux et les voies et moyens d'exécution, et, s'il y a lieu, l'impossibilité dans laquelle se trouve cet éta-

blissement de pourvoir à la dépense en tout ou en partie (1); 2° Délibération du Conseil municipal portant approbation du projet, vote des ressources, si la fabrique n'en possède pas de suffisantes, et demande d'une subvention sur les fonds du département et de l'Etat; 3° Budget de la commune, budget et compte de la fabrique; 4° Certificat du percepteur receveur municipal constatant la quotité et la durée des impositions extraordinaires que supporte la commune; 5° Avis du Sous-Préfet; 6° avis de l'Evêque.

(Si la demande de secours avait pour objet le paiement du prix d'acquisition d'un presbytère, par exemple, on joindrait, en outre, toutes les pièces exigées pour les acquisitions d'immeubles).

Demandes de secours pour constructions et appropriations scolaires Les pièces à produire sont :

1° Un état de renseignements dont le cadre sera fourni par la Préfecture ou par la Sous-Préfecture, dans lequel on trouvera les renseignements nécessaires concernant la subvention que la commune peut demander à l'Etat, conformément aux dispositions de la loi du 20 juin 1885 et du décret du 15 février 1886 (La production de cette pièce est strictement exigée pour chaque école en projet);

2° Un plan topographique de la commune (extrait du plan cadastral) indiquant l'emplacement de la construction et la distance du cimetière (elle ne peut être inférieure à 100 mètres); les plans, devis des travaux et cahiers des charges. — Aux termes de la circulaire ministérielle du 1er avril 1887, le devis doit renfermer une clause finale par laquelle, l'architecte s'engage, sous sa responsabilité personnelle, à rester dans la limite de la dépense prévue et approuvée;

3° Délibération, en double expédition, par laquelle le Conseil municipal approuve le projet et vote *en principe* les ressources nécessaires à sa réalisation, notamment l'emprunt au remboursement duquel l'Etat est appelé pour sa quote-part (Joindre à cette délibération toutes les pièces qui doivent être produites à l'appui des votes d'emprunts et d'impositions (Voir, p. 435-436, la nomenclature de ces pièces).

Si le projet comporte une salle de mairie, la dépense y

(1) Aux termes de l'article 136 § 12 de la loi du 5 avril 1884, les fabriques sont obligées, avant de recourir aux communes pour les travaux en question, d'y affecter non-seulement *leurs revenus*, mais encore toutes *leurs ressources disponibles* soit en titres de rentes, soit en immeubles pouvant être aliénés. Il n'en doit être retenu que la portion nécessaire à l'acquit des charges dont ces rentes ou immeubles se trouveraient grevés.

afférente doit être entièrement supportée par la commune et faire l'objet, à défaut d'autres ressources d'un emprunt spécial. La délibération portant vote de l'emprunt et de l'imposition doit, comme la précédente, être accompagnée des pièces réglementaires.

Pièces à produire pour une acquisition :

1° Délibération du Conseil municipal autorisant l'acquisition (deux expéditions); 2° Procès-verbal d'expertise constatant la contenance et la valeur vénale de l'immeuble, *suivi* d'un plan coté et orienté (en deux exemplaires, dont un sur timbre); 3° Promesse de vente en deux exemplaires dont un sur timbre).

Sur le vu de ces pièces, le Préfet ou le Sous-Préfet ordonnera l'enquête.

AFFERMAGE. — *Baux des biens communaux.* — Par application de l'art. 68 de la loi du 5 avril 1884, tous les baux de moins de 18 ans rentrent dans la compétence des Conseils municipaux, et leurs délibérations ne doivent être approuvées, que la commune prenne ou donne à bail, que si le bail excède 18 ans

Les actes de baux d'une durée de moins de 18 ans sont passés par le Maire en exécution de la délibération du Conseil municipal et n'ont pas besoin d'être approuvés.

La mise en ferme de la chasse et de la pêche dans les propriétés communales est assimilée aux baux des propriétés communales.

Les baux d'une durée supérieure à 18 ans doivent être approuvés par l'administration préfectorale, et les pièces à produire sont :

1° Pour des biens communaux. — 1° Délibération motivée du Conseil municipal, indiquant les clauses et conditions de la location ; 2° procès-verbal d'expertise dressé par un expert au choix du Sous-Préfet et indiquant la contenance totale du terrain, la division et la contenance de chaque lot et le montant de la mise à prix ; 3° certificat du Maire faisant connaître la valeur vénale et le produit actuel des biens ; 4° procès-verbal d'enquête par un commissaire au choix du Sous-Préfet ; 5° avis du commissaire enquêteur ; 6° budget communal ; 7° avis du Sous-Préfet.

2° Pour les baux à prendre par les communes — 1° Délibération motivée du Conseil municipal ; 2° promesse de bail souscrite par le propriétaire ; 3° procès-verbal d'expertise dressé par un expert au choix du Sous-Préfet ; 4° procès-verbal d'enquête par un commissaire au choix du Sous-

Préfet ; 5° avis du commissaire enquêteur ; 6° budget communal ; 7° avis du Sous-Préfet.

Acquisition d'immeubles. — Aux termes de l'article 68, § 3 de la loi du 5 avril 1884, les Conseils municipaux règlent par leurs délibérations les acquisitions, lorsque le montant, ajouté à celles déjà faites dans l'année, ne dépasse pas les ressources, tant ordinaires qu'extraordinaires, que les communes peuvent se créer sans autorisation spéciale.

Dans les autres cas, il faut une autorisation préfectorale et les pièces à produire sont :

1° Délibération du Conseil municipal portant vote de l'acquisition et des ressources nécessaires au paiement des dépenses en principal et accessoires (Le Maire transmet copie de cette délibération au Sous Préfet et propose la nomination d'un expert pour lever le plan et faire l'estimation de l'immeuble dont l'acquisition a été votée. La délibération doit mentionner exactement le propriétaire, la situation, la destination et le prix de l'immeuble); 2° Procès-verbal d'arpentage et d'estimation dressé par l'expert désigné par le Sous-Préfet ; 3° plan des lieux et des abords ; 4° promesse de vente du propriétaire (Ces pièces sont transmises au Sous-Préfet, qui fait procéder à une enquête de *commodo* et *incommodo*) ; 5° procès-verbal d'enquête dressé par le Commissaire désigné par le Sous-Préfet (1) ; 6° avis de ce Commissaire ; 7° nouvelle délibération du Conseil municipal sur le résultat de l'enquête, s'il y a eu des oppositions ; 8° budget communal ; 9° avis du Sous-Préfet.

Expropriation pour travaux d'utilité communale. — L'expropriation pour cause d'utilité publique est régie par la loi du 3 mai 1841.

Pièces à produire : 1° plan et devis des travaux projetés ;

(1) Une circulaire ministérielle du 25 août 1825 trace les règles à suivre pour les enquêtes qui doivent être annoncées un dimanche, huit jours à l'avance, de vive voix et par affiches ; à l'expiration des huit jours, c'est-à-dire le dimanche suivant, le Commissaire enquêteur, désigné par le Sous-Préfet, se rend dans la commune pour recevoir, dans le local et à l'heure indiqués, les déclarations et observations *individuelles* et *successives* des habitants.

Le procès-verbal de l'enquête est remis au Maire, avec l'avis particulier du Commissaire enquêteur.

En cas de déclarations défavorables au projet, le Conseil municipal est appelé à exprimer son avis sur chacune d'elles.

La délibération est annexée au dossier avec une copie des affiches qui ont été apposées et un certificat du Maire constatant que les publications ont été faites régulièrement.

2° plan parcellaire des terrains ou des édifices dont la cession est nécessaire, et procès-verbal d'estimation. Le plan doit indiquer les noms et prénoms de chaque propriétaire tels qu'ils sont inscrits sur la matrice des rôles, la situation des biens et les numéros du plan cadastral; 3° délibération du Conseil municipal, portant: 1° approbation du projet; 2° vote des acquisitions de terrain; 3° création des ressources nécessaires au paiement de la dépense; 4° enquête de trois jours, par un Commissaire au choix du Préfet (cette enquête n'a lieu qu'après quinze jours de dépôt du plan à la mairie, et après publications et affiches; 5° nouvelle délibération du Conseil municipal réfutant les oppositions consignées dans l'enquête, s'il en a été fait; 6° avis du Sous-Préfet; 7° décret déclaratif d'utilité publique ou arrêté préfectoral s'il s'agit d'un chemin vicinal; 8° dépôt du plan parcellaire, pendant huit jours, à la Mairie de la commune où les propriétés sont situées, afin que chacun puisse en prendre connaissance; 9° avertissement, donné collectivement aux parties intéressées, de prendre communication du plan déposé à la Mairie; cet avertissement est publié à son de trompe ou de caisse, dans la commune, et affiché tant à la principale porte de l'église du lieu qu'à celle de la maison commune; il est en outre inséré dans l'un des journaux publiés dans l'arrondissement; 10° certificat du Maire constatant le dépôt mentionné au n° 8, ainsi que les publications et affiches indiquées au n° 9; 11° procès-verbal relatant les déclarations et réclamations faites verbalement, pendant le délai de dépôt à la Mairie (les réclamations transmises par écrit au Maire sont annexées à ce procès-verbal); 12° journal dans lequel a été publié l'avis mentionné au n° 9; 13° nouvel avis du Conseil municipal; 14° avis du Sous-Préfet; 15° arrêté de cessibilité rendu par le Préfet en Conseil de Préfecture; 16° jugement d'expropriation; 17° publication, par extrait, de ce jugement, de la manière indiquée au n° 9, et insertion au journal désigné pour recevoir les annonces judiciaires; 18° notification de ce jugement aux propriétaires expropriés; 19° transcription de ce jugement au bureau des hypothèques, huit jours après les publications et notifications ci-dessus indiquées n°s 17 et 18; 20° notification aux propriétaires et à tous autres intéressés qui auront été désignés et qui seront intervenus dans le délai de huitaine, des sommes offertes pour indemnités (ces offres sont, en outre, affichées et publiées ainsi qu'il est dit au n° 9, dans la quinzaine qui suit ces notifications et publications, les propriétaires et autres intéressés sont tenus de déclarer leur acceptation ou le montant de leurs prétentions); 21° citation devant le jury,

dans le cas où les offres faites par l'Administration ne seraient pas acceptées ; 22° décision du jury.

Aliénation d'immeubles. — Délibération motivée du Conseil municipal portant vote de l'aliénation (dont la nécessité ou l'utilité devra être expliquée), et faisant connaître l'affectation du produit. (Les autres pièces sont les mêmes que pour les acquisitions, à l'exception, toutefois, de celle indiquée au n° 4) qui, en ce qui concerne les travaux excédant la largeur des voies publiques, est remplacée par la soumission d'acquérir des propriétaires riverains.

Echange d'immeubles. — Les pièces à produire sont les mêmes que pour les acquisitions ; seulement la promesse de vente est remplacée par la soumission de l'échangiste.

Mode de jouissance en nature des biens communaux ; changements à y apporter. — 1° Délibération du Conseil municipal votant le changement du mode de jouissance ; 2° procès-verbal d'enquête et avis du Commissaire enquêteur ; 3° avis du Sous-Préfet de l'arrondissement.

Transactions sur toutes sortes de biens, quelle qu'en soit la valeur. — Pièces à produire : 1° Délibération du Conseil municipal faisant connaître la nature, l'origine et les causes des contestations et autorisant le Maire à transiger à des conditions déterminées par cette assemblée ; 2° acte de la transaction projetée, rédigé en double exemplaire et signé par les parties ; 3° budget ; 4° avis du Sous-Préfet ; 5° avis du Conseil de Préfecture.

Vente d'arbres croissant sur les propriétés communales. — 1° Délibération du Conseil municipal portant vote de la vente, indiquant le nombre et l'espèce des arbres, les conditions de l'adjudication et l'emploi du produit ; 2° procès-verbal d'expertise, constatant la valeur des arbres, leur état de maturité et la division en lots pour la vente ; 3° cahier des charges et conditions applicables à la vente (on doit avoir soin d'indiquer le montant de mise à prix de chaque lot et de rappeler la clause ci-après dont l'exécution a été rendue obligatoire par la circulaire préfectorale du 5 mars 1885 (n° 6, page 54 du Recueil des Actes de la Préfecture de ladite année) : « Les arbres et les branches ne pourront être enlevés par les adjudicataires qu'après autorisation écrite du Maire, délivrée sur le vu d'un certificat du receveur municipal attestant que le prix d'acquisition en principal et frais a été versé dans la caisse municipale » ; 4° avis du Sous-Préfet.

Main-levée d'hypothèques : 1° *prises au profit des communes* : L'art. 168, § 8 de la loi du 5 avril 1884 a abrogé l'ordonnance du 15 juillet 1840. Par suite, les délibérations des

Conseils municipaux sont exécutoires sans approbation, conformément aux règles tracées par les art. 66 et 68 de ladite loi;

2° *Au profit des hospices et des bureaux de bienfaisance* : Le Conseil de Préfecture est compétent (Décret du 11 thermidor an XII). Pièces à produire : 1° Délibération de la Commission administrative ; 2° avis du Conseil municipal ; 3° avis du Comité consultatif des établissements de bienfaisance de l'arrondissement (Décret du 11 thermidor, an XII) ;

3° *Au profit des fabriques* : Un décret est nécessaire (Avis du Conseil d'Etat du 28 juillet 1885).

Rachat de rentes servies aux communes — Aux termes des art. 530 et 1911 du Code civil, toute rente établie à perpétuité est essentiellement rachetable ; seulement, d'après avis du Conseil d'Etat du 22 novembre 1808, approuvé le 21 décembre suivant, les débiteurs doivent avertir les administrations un mois d'avance, pour qu'elles avisent. pendant ce temps, aux moyens de placement, et requièrent les autorisations nécessaires.

Pièces à produire :

1° Demande du débiteur faisant connaître le chiffre de la rente servie et de la somme à payer pour le rachat (cette demande doit être produite sur papier timbré ; 2° copie des titres constitutifs de la rente ; 3° délibération du Conseil municipal ; 4° avis du Sous-Préfet.

Si la rente est en nature, on produira, en outre, un relevé des mercuriales du marché le plus voisin, représentant le prix moyen, pendant les quatorze dernières années, des denrées servies en rentes.

Les rentes en argent sont rachetables au denier 20. Celles en nature de grains sont rachetables au denier 25 et leur produit annuel doit être apprécié d'après la moyenne des quatorze dernières années, déduction faite des deux plus faibles et des deux plus fortes.

Distraction des parties superflues des presbytères communaux — Délibération du Conseil municipal contenant la demande en distraction de la partie du presbytère ou de ses dépendances jugée inutile au curé ou desservant. et indiquant la nouvelle destination qui lui est assignée ; 2° délibération du conseil de fabrique conforme à celle du Conseil municipal ; 3° croquis visuel des lieux ; 4° procès-verbal d'enquete de *commodo et incommodo* ; 5° avis du commissaire enquêteur ; 6 avis du Sous-Préfet de l'arrondissement; 7° avis favorable de l'Evêque.

Dons et legs aux communes. — Le Conseil municipal règle par ses délibérations, conformément au principe posé par le

§ 1er de l'art. 61 de la loi du 5 avril 1884, l'acceptation des dons et legs faits à la commune, sauf les cas où il y a charges, conditions ou réclamations (art. 68, § 8).

Il est statué par arrêté préfectoral pris en Conseil de Préfecture, lorsqu'il y a charges ou conditions, mais qu'il n'y a pas de réclamations (art. 111, § 1er).

Il est statué par décret rendu en Conseil d'Etat, lorsqu'il y a réclamations des prétendants ayant droit à la succession (art. 111, § 2).

Un décret statuant sur l'ensemble des libéralités est encore nécessaire lorsque le testament contient un legs à une commune et une ou plusieurs libéralités concernant des établissements qui ne peuvent être autorisés à accepter que par décret.

Dans le cas où il doit être statué par arrêté ou par décret, il y a lieu de produire les pièces ci-après :

1. *Pour les donations.* — 1° Expédition notariée et sur timbre de l'acte de donation ; 2° certificat de vie, sur timbre, du donateur ; 3° *s'il s'agit d'immeubles*, procès-verbal d'estimation, sur papier timbré, des immeubles donnés, constatant leur valeur en capital et en revenus et leur contenance ; 4° Renseignements sur les causes de la donation, sur la position de fortune du donateur et de ses héritiers présomptifs ; 5° délibération de l'établissement intéressé, tendant à obtenir l'autorisation : 1° d'accepter la donation ; 2° d'en employer le produit à l'achat de rentes 3 0/0 sur l'Etat (s'il s'agit d'immeubles, la délibération doit demander en outre l'autorisation de les vendre aux enchères publiques) ; 6° dernier budget de la commune ; 7° avis du Sous-Préfet.

2. *Pour les legs.* — 1° Expédition notariée et sur timbre du testament ; 2° acte de décès, sur timbre, du testateur ; 3° *s'il s'agit d'immeubles*, procès-verbal d'estimation sur papier timbré des immeubles légués, constatant leur valeur en capital et en revenus et leur contenance ; 4° consentement, dûment enregistré, des héritiers naturels et institués du testateur à l'exécution du testament (s'il existe des héritiers mineurs, une délibération du Conseil de famille autorisant la délivrance du legs doit être produite) ; 5° dans le cas où un ou plusieurs héritiers connus du testateur refuseraient de faire connaître leurs intentions, acte extra-judiciaire constatant qu'ils ont été mis en demeure de présenter leurs observations ; 6° s'il existait des héritiers inconnus, certificat et autres pièces réglementaires constatant que toutes les formalités exigées en pareil cas ont été remplies ; 7° délibération du Conseil municipal tendant à obtenir l'autorisation : 1° d'accepter le legs ; 2° d'en employer le produit à l'achat de rentes 3 0/0 (s'il s'agit d'immeubles, la délibération doit

demander en outre l'autorisation de les vendre aux enchères publiques); 8° dernier budget de la commune; 9° avis du Sous-Préfet.

TAXES COMMUNALES.— *Droits de place, de pesage et mesurage.*

(Voir *Annuaire* de 1889, page 427).

Comptabilité communale.

Crédits additionnels. — Les règlements prescrivent de ne recourir aux crédits additionnels, en dehors des budgets, qu'en cas de nécessité absolue, afin de ne pas multiplier les écritures et de ne pas compliquer inutilement la comptabilité On doit, autant que possible, prévoir dans le budget primitif et dans le budget supplémentaire toutes les dépenses à faire dans le cours de l'exercice.

Il est d'ailleurs recommandé de transmettre ensemble toutes les délibérations prises dans une session pour les votes de crédits additionnels.

Pièces à produire : 1° Délibération du Conseil municipal indiquant l'objet de la dépense et portant vote du crédit imputable sur les fonds libres ; 2° Certificat du receveur municipal indiquant la situation financière de la commune, ainsi que l'origine des fonds à employer, afin de démontrer que ces fonds n'ont pas été réalisés pour un autre usage et qu'ils sont entièrement libres ; 3° Avis du Sous-Préfet

Impositions extraordinaires. — Les Conseils municipaux votent par leurs délibérations les impositions extraordinaires n'excédant pas 5 centimes pendant cinq années et lorsque le nombre de centimes qu'elles représentent ne dépasse pas, avec celles déjà autorisées, le maximum de 20 centimes fixé par le Conseil général (art. 141 de la loi du 5 avril 1884).

Dans ce cas, la délibération est transmise en double expédition à la Préfecture, avec le certificat d'affichage.

Si l'imposition doit être autorisée par décret ou par arrêté, il doit être produit :

1° Délibération par laquelle le Conseil municipal a voté l'imposition (mention est faite, sur cette délibération, des noms et prénoms des Conseillers municipaux convoqués et de ceux qui ont pris part au vote) (en double expédition);

2° Certificat du Maire faisant connaître le chiffre officiel de la population de la commune et le nombre des membres du Conseil municipal en exercice ;

3° Certificat du Maire constatant que les Conseillers municipaux ont été convoqués dans les délais prescrits par la loi du 5 avril 1884 ;

4° Budget de la commune pour l'exercice courant (si le

budget additionnel du même exercice a déjà été voté et approuvé, il doit également être produit; dans le cas contraire, on joint celui de l'exercice précédent) ;

5° Certificat du percepteur énonçant le principal des quatre contributions directes ;

6° Certificat du Maire et du receveur municipal faisant connaître : 1° les impositions communales de toute nature qui grèvent la commune avec l'indication de leur durée, de leur objet, de la date des décrets ou des arrêtés d'autorisation ; 2° les emprunts non encore remboursés que la commune peut avoir été autorisée à contracter ; 3° les autres dettes communales ; 4° le montant et la destination des fonds de la commune placés au Trésor ;

7° Pièces justificatives de la dépense en vue de laquelle l'imposition extraordinaire a été votée (la nature de ces pièces devant nécessairement varier, la nomenclature ne saurait en être tracée d'avance et d'une manière uniforme ; il importe cependant de remarquer que, chaque fois qu'une imposition extraordinaire est votée en vue d'une construction ou de travaux d'une certaine importance, il est indispensable de produire les plans, devis, cahier des charges et autres pièces du projet)

8° Avis du Sous-Préfet.

Emprunts. — 1° Délibération du Conseil municipal, portant vote de l'emprunt et indiquant le mode, les époques et les voies et moyens du remboursement (cette délibération fait connaître les noms et prénoms des conseillers convoqués, et de ceux qui ont pris part au vote).

Toutes les autres pièces indiquées ci-dessus pour les impositions sous les n°s 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, auxquelles on joint : 1° Un relevé des recettes et des dépenses, séparées en ordinaires et extraordinaires, de la commune d'après les comptes des trois derniers exercices. Ce relevé est dressé par le receveur municipal et visé par le Maire ; 2° tableau d'amortissement dressé par le Maire.

Bien que l'article 141 porte que les Conseils municipaux votent et règlent par leurs délibérations les emprunts remboursables, savoir : au moyen 1° d'une imposition extraordinaire de 5 centimes au maximum, dans les conditions déterminées ci-dessus, au titre : *Impositions,* et lorsque la durée d'amortissement ne dépasse pas 5 ans ; 2° Des revenus ordinaires, quand la durée d'amortissement ne dépasse pas trente ans, ces délibérations restent néanmoins soumises à l'examen de l'autorité préfectorale, et, par suite, les décisions de cette nature doivent être envoyées, accompagnées des pièces ci-dessus.

Dans le but d'être utile à nos lecteurs, nous donnons ci-après un tableau indicatif des annuités à payer pour l'amortissement d'emprunts contractés à la Caisse des dépôts et consignations ou au Crédit foncier.

Barêmes des sommes à payer pour amortir en un temps donné un capital de 100 fr.

Durée du prêt.	Annuités y compris intérêt et amortissement	Durée du prêt.	Annuités y compris intérêt et amortissement.

Caisse des dépôts et consignations.

TAUX D'INTÉRÊT :

4 °/₀ pour un délai maximum de *9 ans*.

4,25 °/₀ pour les remboursements s'étendant à *10 ans* au minimum et *20 ans* au maximum.

A l'intérêt de 4 °/₀ :

1 an	1 fr. 040.000,00	6 ans	0 fr. 190,761,90
2 ans	0 530,196,08	7 ans	0 166,609,61
3 ans	0 360,348,54	8 ans	0 148,527,83
4 ans	0 275,490.05	9 ans	0 134,492,99
5 ans	0 224,627,11		

A l'intérêt de 4,25 °/₀ :

10 ans	0 fr. 124.830,12	16 ans	0 fr 087,410.22
11 ans	0 115,693,38	17 ans	0 083,800,16
12 ans	0 108,103,49	18 ans	0 080,606,81
13 ans	0 101,703,40	19 ans	0 077,764,27
14 ans	0 096,238,06	20 ans	0 075,219,83
15 ans	0 091,520,43		

Le taux d'intérêt des prêts faits par le **Crédit foncier** *aux communes et établissements publics est fixé comme suit :*

A 4 fr. 60 °/₀ pour les emprunts de moins de 100,000 fr.
A 4 fr. 50 °/₀ pour les emprunts de 100.000 à 499,999 fr.
A 4 fr. 35 °/₀ pour les emprunts de 500,000 fr. et au-dessus.

(Ces conditions sont également applicables aux emprunts à contracter pour constructions scolaires en exécution de la loi du 20 juin 1885, c'est-à-dire aux emprunts dont les annuités d'amortissement doivent être payées en partie au moyen de subventions de l'Etat).

Durée du prêt.	AU TAUX D'INTÉRÊT		
	de 4 fr. 60 °/₀.	*de 4 fr. 50 °/₀.*	*de 4 fr 35 °/₀.*
5 ans	22 fr. 616,221	22 fr. 557,536	22 fr. 469,658
6 —	19 262,079	19 203,480	19 115,761
7 —	16 871,207	16 812,460	16 724,547
8 —	15 082,367	15 023,326	14 935,002
9 —	13 694,871	13 635,440	13 546,559
10 —	12 588,302	12 528,414	12 438,878
11 —	11 686,033	11 625,642	11 535,378
12 —	10 936,976	10 876,046	10 785,003
13 —	10 305,761	10 244,268	10 152,408
14 —	9 767,126	9 705,054	9 612,343
15 —	9 302,541	9 239,868	9 146,293
16 —	8 898,109	8 834,830	8 740 370
17 —	8 543,204	8 479,310	8 383,953
18 —	8 229,557	8 165,044	8 068,782
19 —	7 950,643	7 885,506	7 788,333
20 —	7 701,239	7 635,476	7 537,389
21 —	7 477,117	7 410,728	7 311,725
22 —	7 274,818	7 207,802	7 107,883
23 —	7 091,483	7 023,842	6 923,008
24 —	6 924,729	6 856,466	6 754,718
25 —	6 772,556	6 703,672	6 601,015
26 —	6 633,268	6 563,768	6 460,205
27 —	6 505,422	6 435,308	6 330,847
28 —	6 387,782	6 317,060	6 211,704
29 —	6 279,280	6 207,954	6 101,709
30 —	6 178,990	6 107,066	5 999,940
35 —	5 775,747	5 700,916	5 589,504
40 —	5 490,322	5 412,752	5 297,288
45 —	5 282,373	5 202,252	5 082,996
50 —	5 127,662	5 045,188	4 922,419

Ainsi, pour un emprunt de 2,000 fr. contracté à la caisse des dépôts et consignations, au taux d'intérêt de 4 °/₀ et remboursable en huit ans, l'annuité à payer est : $\frac{2,000 \times 0,148,527,83}{100} = 297$ fr. 05566.

Cimetières.

Concessions de terrains dans les cimetières. — Les concessions de terrains dans les cimetières communaux sont réglées par le décret du 23 prairial an XII et l'ordonnance du 6 décembre 1843. Elles se divisent en trois catégories, sa-

voir : concessions perpétuelles, concessions trentenaires et concessions temporaires. Ces dernières ne peuvent excéder quinze ans et elles ne sont, dans aucun cas, renouvelables. Aucune concession ne peut avoir lieu qu'au moyen du versement du capital, dont deux tiers au profit de la commune et un tiers au profit des pauvres ou des établissements de bienfaisance.

Les Conseils municipaux ne sont pas libres de n'adopter qu'une des trois classes de concessions à l'exclusion des deux autres ; ils sont tenus absolument de diviser ces concessions en trois catégories, pour que les habitants puissent choisir celle qui leur convient le mieux.

(Décision ministérielle du 26 juillet 1856).

Pièces à produire : 1° délibération du Conseil municipal portant vote d'un tarif pour chaque mètre carré de terrain et pour chaque classe de concession (Les terrains concédés perpétuellement ne devant plus faire retour à la commune, il importe que le prix en soit très élevé) ; 2° croquis visuel du cimetière ; 3° renseignements sur la contenance du cimetière et sur le nombre des inhumations pendant les cinq dernières années ; 4° avis du Sous-Préfet.

Modèle de délibération portant vote du tarif et du règlement général des concessions.

(Voir *Annuaire* de 1889, page 432).

Culte catholique.

BIENS DES FABRIQUES. — *Acquisition ; échange.*

(Voir *Annuaire* de 1889, page 436).

Donations.—1° Expédition notariée et sur timbre de l'acte de donation ; 2° certificat de vie sur timbre, du donateur ; 3° *s'il s'agit d'immeubles*, procès-verbal d'estimation, sur papier timbré, des immeubles donnés, constatant leur valeur en capital et en revenus et leur contenance ; 4° renseignements sur les causes de la donation, sur la position de fortune du donateur et de ses héritiers présomptifs ; 5° délibération de l'établissement intéressé, tendant à obtenir l'autorisation : 1° d'accepter la donation ; 2° d'en employer le produit à l'achat de rentes 3°/$_0$ sur l'Etat (s'il s'agit d'immeubles la délibération doit demander en outre l'autorisation de les vendre aux enchères publiques) ; 6° dernier budget de l'établissement intéressé ; 7° état de l'actif et du passif dudit établissement en double expédition et conforme au modèle réglementaire ; 8° état des fondations instituées dans l église;

9° état du nombre de prêtres attachés à la paroisse ; 10° avis du Conseil municipal ; 11° avis du Sous-Préfet ; 12° avis de l'Evêque (1) ;

Legs. — 1° Expédition notariée et sur timbre du testament ; 2° acte de décès, sur timbre, du testateur ; 3° *S'il s'agit d'immeubles*, procès-verbal d'estimation sur papier timbré des immeubles légués, constatant leur valeur en capital et en revenus et leur contenance ; 4° consentement dûment enregistré des héritiers naturels et institués du testateur à l'exécution du testament (2) ; 5° dans le cas où un ou plusieurs héritiers connus du testateur refuseraient de faire connaître leurs intentions, acte extra-judiciaire constatant qu'ils ont été mis en demeure de présenter leurs observations ; 6° s'il n'existait pas d'héritiers connus ou si on ignorait leur domicile, certificat et autres pièces réglementaires

(1) *Chapelles de secours. — Erections à l'occasion de dons et legs.* — Lorsque des dons ou legs sont faits, à charge de services religieux, en faveur d'églises qui n'ont pas de titre légal, il est nécessaire qu'elles soient érigées en chapelles de secours pour pouvoir profiter de ces libéralités, qui sont alors acceptées et administrées, pour le compte des chapelles, par les fabriques des églises succursales ou autres dans la circonscription desquelles sont placés les établissements donataires ou légataires

Les pièces à produire pour une chapelle de secours sont : 1° une demande motivée du conseil de fabrique de la paroisse ; 2° l'avis du Conseil municipal ; 3° l'avis du Sous-Préfet ; 4° l'avis de l'Evêque.

Le dossier doit en outre comprendre les pièces suivantes : 1° la justification que la chapelle à ériger appartient à la fabrique ou à la commune ; 2° une délibération du conseil de fabrique de la paroisse contenant l'engagement de se charger de l'administration de la chapelle de secours, d'en percevoir toutes les recettes et d'en ordonnancer les dépenses de manière à ce que cette gestion forme un budget spécial annexé au budget paroissial ; 3° l'engagement personnel du desservant que les offices religieux seront accomplis sous son autorité et sa surveillance et que la célébration régulière et habituelle du culte dans l'église paroissiale n'en sera pas entravée ; 4° un état indiquant les ressources disponibles ainsi que les recettes et dépenses présumées de la chapelle de secours ; 5° un état de la population délivré par le Maire et certifié par le Sous-Préfet ; 6° un certificat de l'Ingénieur de l'arrondissement constatant la distance de la chapelle à l'église paroissiale ou succursale et les difficultés que l'état des lieux pourrait apporter aux communications dans les mauvais temps ; 7° l'inventaire du mobilier de la chapelle ; 8° la copie des comptes et budgets de la commune et de la fabrique pour les trois dernières années..

(2) S'il existe des héritiers mineurs, une délibération du conseil de famille autorisant la délivrance du legs doit être produite.

constatant que toutes les formalités exigées en pareil cas ont été remplies (1).

7° Délibération de l'établissement intéressé tendant à obtenir l'autorisation : 1° d'accepter le legs ; 2° d'en employer le produit à l'achat de rentes 3 % (s'il s'agit d'immeubles, la délibération doit demander, en outre, l'autorisation de les vendre aux enchères publiques) ; 8° dernier budget de l'établissement légataire ; 9° état de l'actif et du passif dudit établissement en double expédition et conforme au modèle réglementaire ; 10° état des fondations instituées dans l'église ; 11° état du nombre de prêtres attachés à la paroisse ; 12° avis du Conseil municipal ; 13° avis du Sous-Préfet ; 14° avis de l'Evêque (2).

Tarifs des pompes funèbres. — Le décret du 23 prairial an XII sur les sépultures attribue exclusivement aux fabriques des églises le droit de fournir les objets relatifs aux pompes funèbres.

Aux termes du décret du 18 mai 1806, on doit distinguer, en cette matière, le service des cérémonies intérieures de l'église et celui de la pompe extérieure des convois. Les tarifs relatifs au premier sont dressés par les fabriques et communiqués aux Conseils municipaux qui, à leur tour, préparent les tarifs du service extérieur, sur lesquels les fabriques donnent leur avis.

Les classes des convois doivent, autant que possible, être composées d'une manière invariable, sauf à en augmenter le nombre pour les proportionner à la variété des fortunes. Les familles choisissent la classe qui leur convient.

Pièces à produire : 1° pour le service dit intérieur : 1° délibération du conseil de fabrique portant vote du tarif ; 2° avis du Conseil municipal ; 3° avis du Sous-Préfet ;

2° Pour le service dit extérieur : 1° délibération du Conseil municipal portant vote du tarif ; 2° avis du conseil de fabrique ; 3° avis du Sous-Préfet.

Lorsque le service est fait par entreprise, aux enchères, on doit joindre à ces pièces un cahier des charges et conditions de l'adjudication.

(1) L'extrait du testament doit être affiché, de huitaine en huitaine et à trois reprises consécutives, à la mairie du domicile du testateur et inséré dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, avec invitation aux héritiers d'adresser au Préfet, dans un délai déterminé, les réclamations qu'ils auraient à présenter (art. 3 de l'ordonnance du 14 janvier 1831).

(2) Les hospices et les bureaux de bienfaisance ont les mêmes formalités à remplir que les établissements religieux pour obtenir l'acceptation des dons et legs qui les concernent.

Contributions directes.

Réclamations en matière de contributions.

(Voir *Annuaire* de 1889, page 440).

Etrangers.

ADMISSION A DOMICILE ET NATURALISATION.

(Loi du 26 juin et décret du 13 août 1889).

(Voir ci-dessus pages 417 et suivantes).

Admission à domicile. — L'étranger qui veut obtenir l'autorisation de fixer son domicile en France, conformément à l'article 13 du code civil, doit adresser au Ministre de la Justice : 1° une demande. en double exemplaire, rédigée sur papier timbré et contenant l'engagement de payer les droits de sceau (175 fr. 25) ou ses titres à une remise; 2° son acte de naissance (original et traduction), à défaut d'acte de naissance, un acte de mariage indiquant le lieu et la date de la naissance peut être produit ; 3° acte de naissance ou de mariage de son père, avec traduction ; 4° extrait de son casier judiciaire français ; 5° justification de ses services militaires.

Naturalisation. — La naturalisation peut être obtenue :

1° Par l'étranger qui a été autorisé à fixer son domicile en France. conformément à l'article 13 précité du code civil, après trois ans de domicile en France, à dater de l'enregistrement de sa demande au Ministère de la Justice ;

2° Par l'étranger qui peut justifier d'une résidence ininterrompue de dix années en France ;

3° Par l'étranger admis à fixer son domicile en France après un an, pour avoir rendu à la France des services importants ; y avoir apporté des talents distingués ; introduit en France, soit une industrie, soit des inventions utiles ; créé, soit des établissements industriels ou autres, soit des exploitations agricoles, etc. :

4° Par l'étranger qui a épousé une Française, aussi après un an de domicile autorisé.

Dans tous les cas, l'étranger qui veut obtenir sa naturalisation, doit adresser au Ministère de la Justice, *outre les pièces indiquées ci-dessus pour l'admission à domicile*, celles dont suit l'indication pour chacune des quatre catégories, savoir :

1° Copie du décret accordant l'admission à domicile et, le cas échéant, actes de naissance des enfants mineurs, avec la traduction, s'ils sont en langue étrangère ;

2° Justification d'une résidence non interrompue de dix

années en France (pièces officielles ou ayant date certaine, baux, quittances de loyer, patentes, livret d'ouvrier, certificats de patrons ou de propriétaires, légalisés ; certificats du Maire de chacune des communes où a résidé le postulant) ;

3° Copie du décret accordant l'admission à domicile; justifications des titres du postulant à la faveur sollicitée ; s'il y a lieu, actes de naissance des enfants mineurs, avec la traduction, s'ils sont en langue étrangère ;

4° Copie du décret accordant l'admission à domicile ; acte de naissance de la femme et l'acte de naissance du père de celle-ci, si cet acte est nécessaire pour établir son origine française, et, le cas échéant, les actes de naissance des enfants mineurs, avec traduction, s'ils sont en langue étrangère.

Dans le cas où les intéressés seraient dans l'impossibilité de se procurer les actes de l'état-civil dont la production est exigée, ces actes seront suppléés par un acte de notoriété délivré par le juge de paix dans la forme prescrite par l'article 71 du code civil.

Nota. — La naturalisation du mari ne profitant pas à la femme celle-ci devra introduire une instance personnelle, si elle désire recouvrer ou acquérir la qualité de Française. A cet effet, si elle est originaire de France ou d'Alsace-Lorraine, elle devra former une demande de réintégration, par application de l'article 18 du code civil. Si, au contraire, elle est d'origine étrangère, il lui suffira de signer la requête de son mari. Dans les deux cas, elle devra produire ses actes de naissance et de mariage.

Quant aux déclarations en vue de réclamer ou de répudier la qualité de Français (articles 8, 9, 10, 12 et 18 du code civil modifié par la loi du 26 juin), elles sont reçues par le juge de paix du canton dans lequel réside le réclamant.

Evènements imprévus. — Secours

Incendie, grêle, orage. — Les pétitions des perdants doivent être adressées, pour l'arrondissement d'Arras, au Préfet, et pour les autres arrondissements aux Sous-Préfets chargés de désigner les commissaires enquêteurs qui, de concert avec le contrôleur et le maire de la commune, se transportent sur les lieux à l'effet de vérifier les faits, la quotité de la perte, des revenus fonciers ou des facultés mobilières du réclamant. Le contrôleur établit un procès-verbal qu'il adresse au Directeur des contributions directes, qui le transmet ensuite au Préfet avec son avis.

Il en est de même pour une commune, lorsqu'elle a éprouvé des pertes par suite d'évènements imprévus.

Les pertes au-dessous de 60 fr. ne donnent droit à aucun secours

Secours individuels. — Un crédit est ouvert au Ministère de l'Agriculture pour secours aux personnes indigentes qui ont été victimes d'évènements ayant occasionné des blessures graves.

Les demandes de secours de cette nature doivent être accompagnées : 1° d'un certificat, délivré par le Maire, indiquant la date précise et les circonstances de l'accident, ainsi que la position de fortune et les charges de famille du pétitionnaire ; 2° d'un certificat du médecin qui a donné des soins au blessé, indiquant la nature et la gravité des blessures, ainsi que le temps présumé pendant lequel elles occasionneront, ou le temps positif pendant lequel elles ont occasionné l'incapacité de travailler. Ce dernier certificat doit être légalisé par le Maire de la commune où réside le médecin et revêtu du sceau de la Mairie.

Le père, ou la mère, ou les enfants d'une personne morte accidentellement, peuvent aussi participer au fonds de secours dont il s'agit Dans ce cas, la demande est accompagnée seulement du certificat du Maire indiqué ci-dessus sous le n° 1.

Epizooties : *Indemnités et secours* — INDEMNITÉS : La peste bovine et la péripneumonie sont les deux seules maladies qui puissent donner lieu à l'allocation de l'indemnité.

Les formalités à remplir et les pièces à produire par les intéressés sont déterminées par les articles 20 et 21 de la loi du 21 juillet 1881 et par les articles 65 et 66 du règlement d'administration publique (Voir *Annuaire* de 1882, p. 375, et celui de 1883, p. 360).

SECOURS : Pour les pertes occasionnées par les autres épizooties, il est accordé des secours de 5 p. 100 sur production de demandes, accompagnées d'un état de renseignements conforme au modèle inséré au Recueil de 1850, page 150, et indiquant : 1° les nom et prénoms du perdant ; 2° son domicile ; 3° l'espèce d'animaux perdus et leur nombre ; 4° les dates des pertes ; 5° la nature des maladies ou des accidents; 6° la valeur réelle des animaux perdus ; 7° nom et domicile du *vétérinaire breveté* qui a donné des soins à ces animaux ; 8° la position de fortune du perdant ; 9° si le perdant était ou non assuré.

Cet état devra être visé par le Maire du domicile de l'intéressé et contenir son avis sur la suite à donner à la demande de secours.

Foires et marchés.

Etablissements de foires et marchés.

(Voir *Annuaire* de 1885, p. 415).

Octrois.

Etablissement de taxes d'octroi. — L'établissement de taxes d'octroi votées par les Conseils municipaux et les règlements relatifs à leur perception sont autorisés par décrets du Président de la République rendus en Conseil d'Etat, après avis du Conseil général ou de la Commission départementale, dans l'intervalle des sessions (art. 137 de la loi du 5 avril 1884).

1° Délibération du Conseil municipal portant vote des tarif et règlement ; 2° tarif et règlement proposés ; 3° plan de la commune indiquant par des lignes de couleur les limites du périmètre de l'octroi à établir — (ces limites doivent être naturelles et non arbitraires et vagues), — ainsi que l'emplacement des poteaux indicateurs et des bureaux de perception ; 4° énumération des dépenses urgentes et des travaux *dûment autorisés* auxquels le produit de l'octroi à créer a pour but de subvenir ; 5° certificat constatant le nombre des habitants et l'étendue du territoire à comprendre dans le rayon de la perception ; 6° certificats du Maire et du receveur municipal faisant connaître les impositions extraordinaires qui peuvent gréver la commune, avec indication de leur quotité, de leur durée et de leur objet, ainsi que les sommes dues sur chacun des emprunts non remboursés ; 7° relevé, d'après les trois derniers comptes administratifs, des recettes et dépenses communales *séparées en ordinaires et extraordinaires* ; 8° copie des comptes administratifs des trois dernières années ; 9° budget primitif et budget additionnel de l'exercice courant, ou, à défaut de ce dernier budget, celui de l'année précédente ; 10° avis du Sous-Préfet.

Doivent être soumis à la même approbation : 1° toute délibération portant augmentation ou prorogation de taxe pour une période de plus de 5 ans ;

2° Les modifications aux règlements ou aux périmètres existants ;

3° L'assujettissement à la taxe d'objets non encore imposés au tarif local ;

4° L'établissement ou le renouvellement d'une taxe non comprise dans le tarif général, ou d'une taxe excédant le maximum fixé par ledit tarif.

Pièces à produire : — (outre les pièces indiquées aux n°s 1°, 6°, 7°, 8°, 9° et 10° ci-dessus) — 1° tableau indiquant le produit brut et le produit net de l'octroi ; 2° tarif et règlement proposés.

Suppression ou diminution des taxes d'octroi. — Les taxes d'octroi peuvent être supprimées par délibérations des Conseils municipaux approuvées par le Préfet, conformément aux dispositions des articles 68 et 69 de la loi du 5 avril 1884, mais, toutefois, après avis du Conseil général ou de la Commission départementale dans l'intervalle des sessions (Art. 138 de la loi précitée).

Pièces à produire : 1° délibération motivée du Conseil municipal ; 2° tarif et règlement en vigueur ; 3° s'il y a lieu, tarif et règlement proposés ; 4° avis du Sous-Préfet.

Prorogation et augmentation des taxes d'octroi pour une période de cinq ans au plus. — La prorogation et l'augmentation des taxes d'octroi pour une période de cinq ans au plus, sont également prononcées par les Conseils municipaux, dont les délibérations à cet égard sont exécutoires par elles-mêmes, sous la réserve, toutefois, qu'aucune des taxes maintenues ou modifiées n'excédera le maximum déterminé par le tarif général et ne portera sur des objets non compris dans ce tarif (art. 139).

Pièces à produire : 1° délibération du Conseil municipal ; 2° tarif et règlement en vigueur et, le cas échéant, tarif et règlement projetés

En cas de révision du tarif, on devra ajouter à ces documents : 1° un tableau présentant parallèlement le tarif en vigueur et le tarif projeté, avec indication de la différence en plus ou en moins de la recette de chaque article de perception d'après la moyenne de la consommation pendant les trois dernières années. Les colonnes de ce tableau devront être totalisées :

2° L'énumération des dépenses urgentes ou des travaux autorisés auxquels la commune aurait à pourvoir (Cette pièce devra être également produite lorsqu'il s'agira de proroger un tarif comprenant, en sus des taxes principales, *des taxes additionnelles ou des surtaxes*.

Lorsqu'une commune sollicitera l'*extension de son périmètre*, il y aura lieu de fournir, en outre : 1° un plan de la commune en double expédition indiquant, par des lignes de couleurs différentes, les limites de l'ancien rayon, celles du périmètre proposé et, s'il s'agit d'une ville ayant une population agglomérée de 4,000 âmes et au-dessus, le rayon dans lequel est perçu le droit d'entrée ou de taxe unique au profit du Trésor. Un signe spécial indiquera l'emplacement des poteaux et des bureaux de perception ; 2° Un certificat du Maire faisant connaître l'étendue et la nature des terrains que l'on propose de comprendre dans le nouveau périmètre, le nombre d'habitants nouvellement assujettis aux taxes et le résultat présumé au point de vue de l'augmentation ou de

la diminution du produit de l'octroi ; 3° l'avis du représentant de l'autorité militaire s'il s'agit d'une commune possédant une garnison (circ. du 17 août 1883).

Surtaxes sur les vins, cidres, alcools, etc. — Les surtaxes sur les vins, cidres, poirés, hydromels et alcools ne peuvent être autorisées que par une loi et en vue de subvenir à des besoins extraordinaires. Leur établissement n'est d'ailleurs approuvé que sur la production des diverses pièces sus-indiquées et de documents constatant que la commune, non-seulement fait usage de toutes les ressources ordinaires et spéciales mises à sa disposition, mais qu'elle s'impose, en outre, des contributions extraordinaires et qu'elle se trouve dans l'impossibilité de pourvoir aux dépenses nouvelles qu'elle a en vue et dont l'état doit être appuyé, d'ailleurs, de justifications régulières.

NOTA. — Les délibérations des Conseils municipaux doivent être produites en *quadruple* expédition, les tarif et règlement en triple, les budgets et les avis des autorités compétentes en un seul exemplaire et toutes les autres pièces en *double expédition.*

Gardes-champêtres communaux et particuliers.

(Voir *Annuaire* de 1889, page 446).

Santé publique.

Epidémies. — Lorsqu'une épidémie se déclare dans une commune, le Maire doit en informer immédiatement le Sous-Préfet. Le médecin en chef, qui réside au chef-lieu, est envoyé sur les lieux et, de concert avec le médecin de bienfaisance, il y organise le service local de santé. Le médecin de bienfaisance correspond fréquemment avec le médecin en chef pendant toute la durée de l'épidémie et, dès que la maladie a cessé, celui-ci remet au Sous-Préfet pour être transmis au Préfet, un rapport final.

En cas d'insuffisance des ressources de la commune et du bureau de bienfaisance, le maire peut, sur une demande motivée, obtenir du Préfet un secours pour fournir aux indigents, sur ordonnance du médecin de bienfaisance, les médicaments et les aliments nécessaires.

Les mémoires des fournisseurs sont adressés au Sous-Préfet par le Maire, en deux expéditions, dont une sur timbre, avec les bons à l'appui, et ces mémoires, *après avoir été vérifiés par le médecin des épidémies*, sont définitivement réglés par le Préfet, qui délivre les mandats, sur les fonds départementaux, au nom des ayant-droit.

Médecine de bienfaisance; nomination des médecins. — Aux termes de l'arrêté réglementaire du 29 mars 1856, les

médecins de bienfaisance sont nommés par le Préfet, sur la proposition du Maire et des administrateurs du bureau de bienfaisance.

Toute proposition de nomination doit indiquer : 1° la cause de la vacance ; 2° les nom, prénoms, âge, titre et résidence du candidat présenté ; 3° les motifs de préférence de ce candidat.

Vaccine. — Les médecins de bienfaisance doivent vacciner gratuitement les enfants des familles portées sur les listes des indigents et s'assurer si les autres enfants de la commune ont été vaccinés.

Des cadres pour l'inscription des vaccinations, comme pour la formation de la liste des indigents à soigner gratuitement, sont mis, chaque année, à la disposition des Maires qui en adressent une copie certifiée, le 31 décembre, au Sous-Préfet de l'arrondissement.

Sociétés de Secours mutuels.

Organisation et déclaration d'utilité de ces Sociétés. — Aux termes du décret organique du 26 mars 1852, une Société de Secours mutuels doit être créée, par les soins du Maire et du Curé dans chacune des communes où l'utilité en est constatée.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'utilité de cette institution. Copie de la délibération est transmise au Sous-Préfet.

Un arrêté du Préfet déclare cette utilité.

Le Maire, le Curé et les notables de la commune dressent et adoptent des statuts en harmonie avec le modèle adopté par l'administration et dont communication est faite sans aucun retard à MM. les Maires qui en font la demande.

Approbation des Sociétés. — Le Maire transmet au Sous-Préfet :

1° Deux expéditions des statuts ;

2° La liste des membres participants, indiquant l'âge et la profession de chacun d'eux.

Formation de fonds de retraite, liquidation et paiement de pensions. — (Voir *Annuaire* de 1886, page 420).

Sourds-muets.

Admission à l'institution d'Arras. — Mêmes pièces à produire que pour l'admission des jeunes aveugles dans cette institution. (Voir page 425 du présent *Annuaire*).

Tabacs.

Pièces à produire pour l'obtention d'un débit. — 1° Demande *sur timbre* indiquant l'âge, le domicile et les titres du postulant ; 2° état authentique ou copie dûment certifiée des services militaires ou civils, indiquant leur durée et leur

importance ; 3° certificat délivré par l'autorité municipale du lieu où le pétitionnaire est domicilié, attestant sa moralité, sa situation de famille et faisant connaître quels sont ses moyens d'existence ; 4° un extrait des rôles indiquant le montant des contributions payées par le postulant ou un certificat de non-inscription sur les rôles (*Décrets des 28 novembre 1879 et 7 mars 1874*).

Ecole d'accouchement d'Arras.

Les aspirantes aux bourses de cette école doivent adresser, dans les premiers jours de juin, à la Préfecture, pour l'arrondissement d'Arras, et à la Sous-Préfecture, pour les autres arrondissements, une demande régulière, accompagnée des pièces suivantes : 1° leur acte de naissance ; 2° un certificat de l'autorité municipale, attestant leur bonne conduite et celle de leurs parents, la position de fortune de leur famille et leurs titres à la bienveillance de l'administration ; 3° un certificat de médecin, constatant qu'elles ont été vaccinées ou qu'elles ont eu la petite vérole et que leur constitution est saine et robuste ; 4° un relevé du rôle des contributions de leurs parents, délivré par le percepteur.

L'âge d'admission est de 18 ans au moins et de 33 ans au plus.

Contributions indirectes.

Conditions d'admission au surnumérariat des contributions indirectes. — Nul ne peut être nommé surnuméraire, s'il ne remplit les conditions d'âge suivantes :

Pour le service des bureaux, 19 ans au moins et 25 au plus ; pour le service actif, 20 ans au moins et 25 au plus.

Néanmoins, peuvent être commissionnés à 18 ans, les fils d'employés, ainsi que les jeunes gens en possession du diplôme de bachelier ès-lettres ou ès-sciences et, après 25 ans, les candidats qui auront satisfait aux épreuves du concours avant d'avoir accompli cet âge.

Peuvent exceptionnellement être admis jusqu'à l'âge de 30 ans inclusivement, les postulants qui justifient de services militaires dont la durée compense le temps qui les place en dehors de la limite d'âge, ainsi que ceux qui justifient de services civils pouvant entrer dans la liquidation d'une pension de retraite.

Tout candidat devra produire :

1° Une demande adressée à M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Finances ;

2° Une expédition de son acte de naissance ;

3° Un certificat des autorités locales constatant qu'il jouit de la qualité de Français et qu'il est de bonnes vie et mœurs;

4° Un certificat de médecin attestant qu'il est exempt de toute infirmité ou difformité corporelle et que sa taille est au moins de 1m 54 ;

5° Un certificat des autorités locales ou toute autre pièce établissant qu'il possède personnellement ou par sa famille les ressources suffisantes pour subvenir à ses besoins pendant la durée de son surnumérariat Si le postulant ne dispose pas de ressources personnelles, ses parents devront s'engager par écrit à subvenir à ses besoins pendant toute la durée de son surnumérariat ;

6° Un certificat du proviseur, principal ou chef d'institution auprès duquel il a fait ses études ;

Ce certificat devra faire connaître à quelle classe les études du candidat se sont arrêtées et énoncer en même temps quelle a été sa conduite pendant son séjour dans l'établissement.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré et les signatures dûment légalisées ;

7° Une copie textuelle des pièces établissant sa situation au point de vue du service militaire, à quelque classification de l'armée qu'il ait appartenu (*armée active, réserve de l'armée active, etc.*), ainsi qu'une copie du certificat de bonne conduite, si le postulant a passé plus d'une année sous les drapeaux, ou du certificat d'instruction militaire si, bénéficiant des articles 53 ou 54 de la loi du 27 juillet 1872, il a été admis à servir pendant un an en qualité de volontaire ;

8° Une déclaration écrite par laquelle le candidat fera connaître si, en cas d'admission, il serait disposé à accepter sa nomination dans un ou plusieurs départements ou dans une certaine région de la France, ou bien dans toute la France, y compris le département de la Seine, ou sauf ce département.

Cette déclaration devra toujours être visée par le chef de famille.

(Pour le programme de l'examen, voir *Annuaire* de 1885, page 429).

Voir Annuaire *de 1887 pour les demandes de bourses dans les lycées et collèges, les demandes d'admission dans les écoles du Gouvernement et diverses administrations publiques, etc.*

FOIRES ET MARCHÉS DU PAS-DE-CALAIS.

Aire. — *F.* Mardi de la Pentecôte, dix jours, et 23 nov., dix jours, bestiaux et marchandises de toute espèce.— *F. M.* le vendredi qui précède le premier mercredi de chaque mois, chevaux et toute espèce de bestiaux. — *M.* le jeudi de chaque semaine, veaux et bestiaux gras, et le vendredi, grains et denrées

Ambleteuse. — *F.* 14 octobre, un jour, importante pour les poulains.

Ardres — *F.* 2e lundi de carême, lundi avant la Pentecôte, 10 août, 21 septembre, un jour, bestiaux. — *F. M.* 2e jeudi de chaque mois, diverses marchandises. — *M.* les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, denrées.

Arques. — *F.* 21 nov., et mardi avant le Carnaval, bestiaux. — *M* le 3e mardi de chaque mois : Grains et graines de toute espèce, bestiaux gras ou maigres.

Arras. — *F.* 10 avril, quinze jours, tissus, nouveautés, lingerie, etc — *F. M.* le 2e samedi de chaque mois, très-important en bestiaux et très fréquenté. — *M* les mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine très important en grains de toute espèce ;—marché le plus important de la région du Nord ; — le samedi de chaque semaine, bestiaux gras et maigres. — Le mardi de chaque semaine, moutons gras et vaches grasses. — Le jeudi de chaque semaine, porcs et veaux gras.

Aubigny. — *F.* Mardi après la Pentecôte, un jour ; 14 novembre, un jour —*F. M.* le 1er jeudi de chaque mois, bestiaux et marchandises de toute espèce. — *M.* aux denrées alimentaires le jeudi de chaque semaine.

Auchel. — *M.* le vendredi de chaque semaine, denrées.

Audembert — *F.* 10 août, un jour, moutons.

Audruick. — *F.* le mardi de la Pentecôte, 4e mercredi d'octobre, un jour, bestiaux et marchandises. — *F. M.* le 4e mercredi de chaque mois, bestiaux et grains. — *M.* le mercredi de chaque semaine.

Auxi-le-Chateau. — *F.* 24 février, le mardi après Quasimodo, 10 août, 29 octobre, un jour ; très importante en bestiaux et marchandises. — *F. M.* 3e samedi de chaque mois, bestiaux et marchandises. — *M.* le samedi de chaque semaine, denrées de toute espèce.

Avesnes-le-Comte. — *F*. 2 mai, 25 oct., 2 jours, bestiaux et marchandises, très importante, très fréquentée. — *F. M.* le 4e mercredi de chaque mois, bestiaux et marchandises ; assez important. — *M.* le mercredi de chaque semaine, denrées de toute espèce.

Baincthun. — *F.* 4 novembre, un jour, très importante et la plus forte de l'arrondissement pour les poulains. — *M.* le lundi de chaque semaine, important pour les bestiaux.

Bapaume. — *F.* 1er jeudi de chaque mois, bestiaux; 14 sept., un jour, bestiaux et lég. — *M.* les mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine, denrées ; le vendredi, grains de toute espèce.

Berck-Ville. — *F. M.* 1er mardi de chaque mois, bestiaux. — *M.* les mardi et vendredi de chaque semaine, denrées et grains.

Berck-Plage — *M.* le jeudi de chaque semaine, approvisionnement et denrées alimentaires.

Bertincourt. — *M.* aux bestiaux, 1er mercredi de chaque mois.

Béthune. — *F.* 3 février, un jour, chevaux; 16 mars, 15 octobre, dix jours, grains, bestiaux et autres denrées et marchandises. — *F M* le lundi qui précède le 1er mercredi de chaque mois, grains, bestiaux et autres denrées et marchandises; extrêmement fréquenté et très avantageux à la ville. — *M.* le lundi et le vendredi de chaque semaine, denrées. — Le lundi de chaque semaine, *M.* aux bestiaux gras.

Beuvry. — *M.* aux denrées alimentaires le jeudi de chaque semaine.

Boulogne. — *F.* 5 août, 15 jours, toute espèce de marchandises, chevaux et poulains ; 11 nov., 15 jours, toute espèce de marchandises. Le 12 nov., le lendemain de l'ouverture de la foire d'hiver, et le samedi avant la clôture, foire aux chevaux et aux bestiaux. — *F. M.* le 1er mercredi de chaque mois, bestiaux et grains. — *M.* les mercredi et samedi de chaque semaine, denrées et grains ; les lundi et jeudi, légumes.

Boulogne-Capécure. — *M.* les lundi et jeudi de chaque semaine, légumes.

Bruay. — *M.* le mardi et le jeudi de chaque semaine, denrées.

Bucquoy. — *F.* 30 juin, un jour ; 15 octobre, un jour, porcs et vaches. — *F. M.* dernier jeudi de chaque mois.

Bully-Grenay. — *M.* le jeudi de chaque semaine, denrées; le samedi de chaque semaine, au hameau des Brebis, légumes et comestibles — le 3e jeudi de chaque mois, à Bully-Grenay marché aux bêtes maigres, porcs, etc.

Calais (nord). — *F.* 22 janvier, quinze jours ; 15 juillet, quinze jours, toute espèce de marchandises. — *M.* les mercredi et samedi de chaque semaine, denrées.

Calais (sud). — *F.* 15 mai, 30 juin, 9 octobre, un jour, bestiaux. — *M.* le jeudi de chaque semaine, denrées ; le samedi de chaque semaine, porcs.

Campagne-lez-Hesdin.— *M.* d'approvisionnement, le vendredi de chaque semaine.

Carvin. — *F. M.* le 1er samedi de chaque mois, chevaux, bestiaux. — *M.* les mardi et samedi de chaque semaine pour denrées.

Chocques. — *M.* le jeudi de chaque semaine, denrées.

Colembert. — *F.* 16 mai, un jour, bestiaux, marchandises de toute espèce.

Desvres — *F.* le mardi après le dimanche de Quasimodo; le mardi suivant le dimanche apres le 24 juin, bestiaux ; 3 octobre, 3 jours, poulains ; 19 octobre, un jour, bestiaux et marchandises. — *F. M.* les 2e et 4e mardis de chaque mois, bestiaux et denrées. — *M* le mardi de chaque semaine, veaux; les mardi et mercredi de chaque semaine, denrées.

Douriez. — *F.* 23 juin, un jour ; 11 novembre, un jour, bestiaux et marchandises. — *M.* les 1er et 3e vendredis de chaque mois, denrées.

Etaples. — *F.* 26 juin, un jour ; 6 décembre, un jour, bestiaux.— *M.* les mardi et vendredi de chaque semaine, denrées.

Fauquembergues.— *F.* 2 mai, un jour ; 3 novembre, un jour, chevaux, bestiaux et marchandises. — *F. M.* les 2e et dernier jeudis de chaque mois, porcs, moutons, etc.— *M.* le jeudi de chaque semaine, bestiaux et denrées.

Fiennes. — *F.* 9 septembre, un jour, chevaux, poulains et bestiaux.

Fléchin. — *F.* le 2e mercredi d'avril, chevaux, vaches, etc. — *M.* aux bestiaux et aux denrées alimentaires, le 2e et le dernier mercredis de chaque mois.

Frévent.— *F.* le mardi suivant le dix avril, bestiaux; 3 nov., un jour, marchandises diverses. — *F. M.* 1er vendredi de chaque mois, bestiaux et marchandises. — *M.* le vendredi de chaque semaine, grains et denrées.

Fruges. — *F.* 26 avril, un jour ; 25 octobre, un jour, très importante en bestiaux, grains et marchandises. — *F. M.* dernier samedi de chaque mois, marchandises diverses. — *M.* le samedi de chaque semaine, denrées.

Guines.— *F.* 4 février, 1 jour ; 3e dimanche après Pâques, un jour ; 3 novembre, un jour, chevaux et autres bestiaux.

— 1er août, 3 jours, *Id.* très fréquentée. — *F. M.* dernier vendredi de chaque mois, vaches, porcs, moutons, grains, Très suivi. — *M.* le vendredi de chaque semaine, denrées et grains.

HARDINGHEN. — *F.* 14 juin, un jour, chevaux et bestiaux; 1er octobre, un jour, poulains. — *M.* le mardi de chaque semaine, denrées.

HÉNIN-LIÉTARD.— *F.* 2e vendr. de fév.; le mardi de la Pentecôte ; le 1er lundi après le 14 sept ; le 2e vend. de nov., un jour. chevaux, bestiaux et grains de toute espèce. — *M.* le mardi et le vendredi de chaque semaine, grains, denrées, légumes, beurre, œufs et autres objets de consommation.

HERSIN-COUPIGNY.— *M.* le samedi de chaque sem ,denrées.

HESDIN. — *F.* 6 décembre, quinze jours, marchandises diverses ; 2e mercredi de chaque mois, un jour, bestiaux et marchandises. — *M.* les jeudi et samedi de chaque semaine, denrées.

HEUCHIN. — *F.* veille de la Fête-Dieu, 17 sept., 29 déc , un jour, chevaux, vaches, porcs, moutons, volailles, etc.—*M.* le mardi de chaque semaine, denrées.

HOUDAIN. — *F.* le 8 mai, le 18 octobre, bestiaux — *M.* 2e jeudi de chaque mois

HUCQUELIERS.— *F.* 4 juill , 23 sept , 1er déc., un jour —*F. M.* 3e mercredi de chaque mois, bestiaux, grains et marchandises. — *M.* le mercredi de chaque semaine, denrées.

LAVENTIE. — *M.* le samedi de chaque semaine, grains et denrées.

LENS. — *F.* à la Trinité, 5 jours. — *F. M.* le mardi de chaque semaine, bestiaux et autres marchandises ; 1er mardi de chaque mois, chevaux. — *M.* les mardi et vendredi de chaque semaine, quincaillerie, lingerie, etc. — Dimanche matin, *M.* aux légumes, fruits, fleurs, etc.

LE WAAST. — *F* 28 septembre, un jour, chevaux, poulains, etc.— *M.* le lundi de chaque semaine, denrées

LICQUES.—*F.* 3 mai, 29 décembre, un jour —*F. M.* 1er lundi de chaque mois, chevaux, bestiaux et grains. — *M.* le lundi de chaque semaine, denrées.

LIÉVIN — *M.* le mercredi et le samedi de chaque semaine, denrées et objets de consommation.

LILLERS.— *F.* le mercredi après le dimanche de *Lœtare*, un jour ; le 12 nov. un jour, toute espèce de bestiaux, de grains et de marchandises. — *F. M.* le 1er mercredi de chaque mois. — *M.* les mercredi et samedi de chaque semaine, grains et comestibles.

LOOS. — *M.* d'approvisionnement, le mardi de chaque semaine.

LUMBRES. — *F.* aux bestiaux, le 1er mai et le 9 octobre. — *F. M.* aux bestiaux, le deuxième et dernier vendredis de chaque mois. — *M.* aux grains, menus objets de consommation, etc., le vendredi de chaque semaine, de 10 h. 1/2 du matin à 2 h. 1/2 du soir.

MARLES. — Le samedi de ch. semaine, bestiaux et denrées.

MARQUION. — *M.* aux bestiaux et aux denrées, le deuxième lundi de chaque mois.

MARQUISE. — *F.* le lundi de la 4e semaine de carême et 25 juill., un jour, 2e et 4e jeudis de juin, juill, août, sept. bestiaux et marchandises ; 24 oct, poulains. — *M.* le lundi et le jeudi de chaque semaine, denrées.

MAZINGARBE. — *M.* le mercredi de chaque semaine, denrées alimentaires.

MONTREUIL. — *F.* le samedi après la Fête-Dieu, 8 jours, jouets d'enfants. — Le 28 nov., 15 jours, marchandises de toute espèce. — 2e jeudi d'avril et de novembre, bestiaux, etc. — *F. M.* le 1er sam. du mois, bestiaux, denrées. — *M.* les mardi, mercredi, vendredi, samedi, légumes, poissons, laines; le samedi de chaque semaine, laines.

MOULLE. — *F.* le 21 juillet, après-midi, chevaux; très-importante.

NIELLES-LEZ-BLÉQUIN. — *F.* aux bestiaux, le 2e lundi des mois de mai et d'octobre — *F. M.* les 2e et 4e lundis de chaque mois — *M.* le mercredi de chaque semaine.

NŒUX-LEZ-MINES. — *M.* le mardi et le vendredi de chaque semaine.

NORDAUSQUES. — *F.* 20 ou 21 septembre (veille de la foire d'Ardres), chevaux, poulains, bestiaux et denrées. — *F M.* aux bestiaux et denrées alimentaires, 4e lundi de chaque mois.

OISY. — *F.* 12 mai, un jour ; 12 novembre, un jour, porcs ; assez fréquentée. — *M.* le lundi de chaque semaine, denrées.

PAS. — *F* dernier mardi de chaque mois, porcs. — *M.* le mardi de chaque semaine, denrées.

PERNES. — *F.* 9 mai, un jour, bestiaux et marchandises; 9 octobre, un jour, très-importante — *F. M.* 3e mercredi de chaque mois, bestiaux et marchandises. — *M.* le jeudi de chaque semaine, denrées.

PITTEFAUX — *F.* 25 août, un jour ; juments, poulains, bestiaux et marchandises.

PONT-A-VENDIN. — *M.* d'approvisionnement, le jeudi de chaque semaine.

Portel (Le).—*M.* le vendredi de chaque semaine, denrées.

Réty — *F.* 8 juillet, un jour, poulains.

Rinxent. — *M.* le samedi de chaque semaine, denrées.

Samer. — *F.* 19 mars, un jour, 20 et 23 juill.; 14 sept. un jour, chevaux, poulains et autres bestiaux. — *F. M.* le 3e lundi de chaque mois, bestiaux. — *M.* le lundi de chaque semaine, denrées.

Saint-Léonard. — *F.* 3 novembre, 2 jours, chevaux et poulains. — *M.* le vendredi de chaque semaine, veaux et moutons.

Saint Martin-au-Laert. — *F.* 21 juillet, après-midi, chevaux, très importante.

Saint-Omer. — *F.* 15 février, quinze jours, pour les marchands forains; 29 septembre, un jour, bestiaux de toute espèce — *F. M.* 2e mercredi de janvier, mars, avril, mai, juin, juillet, août, oct., nov., et déc.,; chevaux, bestiaux et marchandises. — *M.* le samedi de chaque semaine, bestiaux, denrées.

Saint-Pol. — *F.* 15 mars, 9 jours ; 10 novembre, 1 jour, bestiaux et marchandises; très-fréquentée. — *F. M.* 1er lundi de chaque mois. — *M.* le lundi et le vendredi de chaque semaine, denrées.

Saint-Venant. — *F.* 3e mardi d'octobre, un jour, grains et porcs. — *F. M.* le samedi précédant le 1er mercredi de chaque mois, chevaux, vaches et porcs. — *M.* le samedi de chaque semaine, toute espèce de grains.—Le mardi de chaque semaine, fil.

Seninghem. — *F.* 10 octobre, un jour, porcs, moutons — *F M.* le 1er mercredi de janvier, avril et juillet, chevaux, bêtes à cornes et marchandises.

Thérouanne. — *F.* 1er mardi de février, un jour, 19 et 20 juill., 2 jours, chevaux, bêtes à cornes et marchandises. — *F. M.* 3e mardi du mois, bestiaux et denrées.

Tournehem. — *F.* 22 juillet, un jour, bestiaux et marchandises. — *F. M* 3e mercredi du mois; très-fréquenté. — *M.* le mercredi de chaque semaine, denrées.

Vermelles. — *M.* le samedi de chaque semaine.

Wimille — *F.* 5 novembre, un jour, poulains.

Wissant. — *F.* 26 et 29 octobre, un jour, chevaux, poulains et bestiaux.

Wittes. — *F.* 22 nov., un jour, chevaux et bêtes à cornes.

NOMENCLATURE DES COMMUNES

(Cantons et arrondissements auxquels ils appartiennent)

COMMUNES.	CANTONS.	ARROND[ts]	COMMUNES.	CANTONS.	ARROND[ts]
A		(1)	Auchy-au-Bois	Norrent-Fontes	Bt.
Ablain-St-Nazaire	Vimy	A.	Auchy-lez-Hesdin	Le Parcq	S-P
Ablainzevelle	Croisilles	Id.	Auchy-l-Labassée	Cambrin	Bt.
Acheville	Vimy	Id.	Audembert	Marquise	Bg.
Achicourt	Arras (sud)	Id.	Audincthun	Fauquembergues	S-O
Achiet-le-Grand	Bapaume	Id.	Audinghen	Marquise	Bg.
Achiet-le-Petit	Id.	Id.	Audrehem	Ardres	S-O
Acq	Vimy	Id.	Audresselles	Marquise	Bg.
Acquin	Lumbres	S-O	Audruick	Audruick	S-O
Adinfer	Beaumetz-lez-L	A.	Aumerval	Heuchin	S-P
Affringues	Lumbres	S-O	Autingues	Ardres	S-O
Agnez-lez-Duisans	Beaumetz-lez-L	A.	Auxi le-Château	Auxi-le-Château	S-P
Agnières	Aubigny	S-P	Averdoingt	Aubigny	Id.
Agny	Arras (sud)	A.	Avesnes	Hucqueliers	M.
Aire	Aire	S-O	Avesnes-le-Comte	Avesnes-l-Comte	S-P
Airon-Notre-Dame	Montreuil	M.	Avesnes-l-Bapaume	Bapaume	A.
Airon-Saint-Vaast	Id.	Id.	Avion	Vimy	Id.
Aix-en-Ergny	Hucqueliers	Id.	Avondances	Fruges	M.
Aix-en-Issart	Campagne	Id.	Avroult	Fauquembergues	S-O
Aix-Noulette	Lens	Bt	Ayette	Croisilles	A.
Alembon	Guînes	Bg.	Azincourt	Le Parcq	S-P
Alette	Hucqueliers	M.	**B**		
Alincthun	Desvres	Bg.			
Allouagne	Béthune	Bt.	Bailleul-aux-Corn	Aubigny	S-P
Alquines	Lumbres	S-O	Bailleul-lez-Pernes	Heuchin	Id.
Ambleteuse	Marquise	Bg	Bailleulmont	Beaumetz-lez-L	A.
Ambricourt	Fruges	M.	Bailleul-sir-Berth.	Vimy	Id.
Ambrines	Aubigny	S-P	Bailleulval	Beaumetz-lez-L.	Id.
Ames	Norrent-Fontes	Bt.	Baincthun	Boulogne (sud)	Bg.
Amettes	Id.	Id.	Bainghen	Desvres	Id.
Amplier	Pas	A.	Bajus	Aubigny	S-P
Andres	Guînes	Bg.	Balinghem	Ardres	S-O
Angres	Lens	Bt.	Bancourt	Bapaume	A.
Annay	Id.	Id.	Bapaume	Id.	Id.
Annequin	Cambrin	Id.	Baralle	Marquion	Id.
Annezin	Béthune	Id.	Barastre	Bertincourt	Id.
Anvin	Heuchin	S-P	Barlin	Houdain	Bt.
Anzin-Saint-Aubin	Arras (nord)	A	Barly	Avesnes-l-Comte	S-P
Ardres	Ardres	S-O	Basseux	Beaumetz-lez-L.	A.
Arleux-en-Gohelle	Vimy	A.	Bavincourt	Avesnes-l-Comte	S-P
Arques	Saint-Omer (sud)	S-O	Bayenghem-lez-Ep.	Ardres	S-O
Arras	Arras	A.	Bayenghem-l-Sen	Lumbres	Id.
Athies	Arras (nord)	Id.	Bazinghen	Marquise	Bg.
Attaques (les)	Calais	Bg.	Béalencourt	Le Parcq	S-P
Attin	Etaples	M	Beaudricourt	Avesnes-l-Comte	Id.
Aubigny	Aubigny	S-P	Beaufort-Blavinc.	Id.	Id.
Aubin-Saint-Vaast	Hesdin	M.	Beaulencourt	Bapaume	A.
Aubrometz	Auxi-le Château	S-P	Beaumerie-St-Mart.	Montreuil	M.
Auchel	Norrent-Fontes	Bt.	Beaumetz-lez-Aire	Fauquembergues	S-O

(1) A., désigne Arras ; Bt., Béthune ; Bg., Boulogne ; M., Montreuil ; S-O., St-Omer ; S-P., St-Pol.

COMMUNES.	CANTONS.	ARROND^ts	COMMUNES.	CANTONS.	ARROND^ts
Beaumetz-l-Camb.	Bertincourt	A.	Bois-Bernard	Vimy	A.
Beaumetz-l-Loges	Beaumetz-l-Loges	Id.	Boisdinghem	Lumbres	S-
Beaumont	Vimy	Id	Boisjean	Campagne	M.
Beaurains	Arras (sud)	Id.	Boisleux-au-Mont	Croisilles	A.
Beaurainville	Campagne	M.	Boisleux-St-Marc	Id.	Id
Beauvois	St-Pol.	S-P	Bomy	Fauquembergues	S-
Bécourt	Hucqueliers	M.	Bonnières	Auxi-le-Château	S-
Béhagnies.	Bapaume	A.	Bonningues-l-Ard.	Ardres	S-
Bellebrune	Desvres	Bg	Bonningues-l-Cal.	Calais	Bg
Belle-et-Houllefort	Id.	Id	Boubers-l-Hesmond	Campagne	M.
Bellonne	Vitry	A.	Boubers-s-Canche	Auxi-le-Château	S-
Bénifontaine	Lens	Bt.	Bouin	Hesdin	M.
Berck	Montreuil	M.	Boulogne	Boulogne	B
Bergueneuse	Heuchin	S-P	Bouquehault	Guînes	Id
Berguettes	Norrent-Fontes	Bt.	Bourecq	Norrent-Fontes	B
Berlencourt	Avesnes-le-Comte	S-P	Bouret-s-Canche	Auxi-le-Château	S-
Berles	Aubigny	Id	Bourlon	Marquion	A
Berles-au-Bois	Beaumetz-l-Loges	A.	Bournonville	Desvres	B
Bermicourt	St-Pol	S-P	Bours	Heuchin	S
Berneville	Beaumetz-l-Loges	A.	Boursin	Guînes	B
Bernieulles	Etaples	M.	Bourthes	Hucqueliers	M
Bertincourt	Bertincourt	A.	Bouvelinghem	Lumbres	S
Béthonsart	Aubigny	S-P	Bouvigny-Boyeffles	Houdain	B
Béthune	Béthune	Bt.	Boyaval	Heuchin	S
Beugin	Houdain	Id.	Boyelles	Croisilles	A
Beugnâtre	Bapaume	A.	Brebières	Vitry	I
Beugny	Bertincourt	Id.	Brêmes	Ardres	S
Beussent	Hucqueliers	M.	Brevillers	Hesdin	M
Beutin	Etaples	Id.	Brexent-Enocq	Etaples	I
Beuvrequen	Marquise	Bg	Brias	St-Pol	S
Beuvry	Cambrin	Bt.	Brimeux	Campagne	M
Bezinghem	Hucqueliers	M.	Bruay	Houdain	B
Biache-St-Vaast	Vitry	A.	Brunembert	Desvres	B
Biefvillers-l-Bap.	Bapaume	Id.	Bucquoy	Croisilles	A
Bienvillers-au-Bois	Pas	Id	Buire-au-Bois	Auxi-le-Château	S
Bihucourt	Bapaum	Id.	Buire-le-Sec	Campagne	M
Billy-Berclau	Cambrin	Bt.	Buissy-Baralle	Marquion	A
Billy-Montigny	Lens	Id.	Bullecourt	Croisilles	I
Bimont	Hucqueliers	M.	Bully	Lens	B
Blaireville	Beaumetz-l-Loges	A.	Buneville	St-Pol	S
Blangermont	St-Pol	S-P	Burbure	Norrent-Fontes	B
Blangerval	Id.	Id.	Bus	Bertincourt	A
Blangy-s-Ternoise	Le Parcq	Id.	Busnes	Lillers	B
Blendecques	St-Omer (sud)	S-O	**C**		
Bléquin	Lumbres	Id.			
Blessy	Norrent-Fontes	Bt	Caffiers	Guînes	
Blingel	Le Parcq	S-P	Cagnicourt	Vitry	
Boffles	Auxi-le-Château	Id	Calais	Calais	
Boiry-Becquerelle	Croisilles	A.	Calonne-Ricouart	Houdain	
Boiry-Notre-Dame	Vitry	Id	Calonne-sur-la-Lys	Lillers	
Boiry-Ste-Rictrude	Beaumetz-l-Loges	Id.	Camblain-Châtel	Houdain	
Boiry-St-Martin	Id.	Id.	Cambligneul	Aubigny	

COMMUNES.	CANTONS.	ARROND^ts	COMMUNES.	CANTONS.	ARROND^ts
ımblin-l'Abbé	Aubigny	S-P	Coyecques	Fauquembergues	S-O
ımbrın	Cambrin	Bt.	Crémarest	Desvres	Bg.
.miers	Etaples	M.	Crépy	Fruges	M.
.mpagne	Guînes	Bg	Créquy	Id.	Id.
ımpagne-l-Boul.	Hucqueliers	M.	Croisette	St-Pol	S-P
.mpagne-l-Hesdin	Campagne	Id.	Croisilles	Croisilles	A.
mpagne-l-Ward.	St-Omer (sud)	S-O	Croix	St-Pol	S-P
.mpigneulles-l-G.	Montreuil	M.	Cucq	Montreuil	M.
.mpigneulles-l-P.	Id.	Id.	Cuinchy-l-La Bass.	Cambrin	Bt.
ınettemont	Avesnes-le-Comte	S-P	D		
ınlers	Fruges	M.			
.nteleux	Auxi-le-Château	S-P	Dainville	Arras (nord)	A.
ıpelle	Hesdin	M.	Dannes	Samer	Bg.
ıpelle-Fermont	Aubigny	S-P	Delettes	Lumbres	S-O
ırency	Vimy	A	Denier	Avesnes-l-Comte	S-P
ırly	Samer	Bg.	Dennebrœucq	Fauquembergues	S-O
ırvin	Carvin	Bt.	Desvres	Desvres	Bg.
ıuchy-à-la-Tour	Norrent-Fontes	Id.	Diéval	Heuchin	S-P
ıucourt	Houdain	Id	Divion	Houdain	Bt.
ıumont	Hesdin	M	Dohem	Lumbres	S-O
ıvron-St-Martin	Id.	Id.	Douchy-lez-Ayette	Croisilles	A.
ıelers	Aubigny	S-P	Doudeauville	Samer	Bg.
ıériennes	Hesdin	M.	Dourges	Carvin	Bt.
ıérisy	Croisilles	A.	Douriez	Campagne	M.
ıocques	Béthune	Bt.	Douvrin	Cambrin	Bt.
airmarais	St-Omer (nord)	S-O	Drocourt	Vimy	A.
erques	Aire	Id.	Drouvin	Houdain	Bt.
enleu	Hucqueliers	M.	Duisans	Arras (nord)	A.
erques	Ardres	S-O	Dury	Vitry	Id.
éty	Lumbres	Id.	E		
lembert	Desvres	Bg.			
lline-Beaumont	Montreuil	M.	Echinghen	Boulogne (sud)	Bg.
nchil-le-Temple	Id.	Id.	Eclimeux	Le Parcq	S-P
nchy-sur-Canche	Auxi-le-Château	S-P	Ecoivres	St-Pol	Id.
ndette	Samer	Bg.	Ecourt-St-Quentin	Marquion	A.
ntes	Hesdin	M.	Ecoust-St-Mein	Croisilles	Id.
nteville	Heuchin	S-P	Equedecques	Norrent-Fontes	Bt.
nteville	Boulogne (nord)	Bg.	Ecquemicourt	Campagne	M.
quelles	Calais	Id.	Ecques	Aire	S-O
rbehem	Vitry	A.	Ecuires	Montreuil	M.
rmont	Etaples	M.	Ecurie	Arras (nord)	A.
uin	Pas	A.	Eleu, dit Leauwette	Vimy	Id.
ullemont	Avesnes-le-Comte	S-P	Elnes	Lumbres	S-O
ulogne	Calais	Bg.	Embry	Fruges	M.
ulomby	Lumbres	S-O	Enguinegatte	Fauquembergues	S-O
upelle-Neuve	Fruges	M.	Enquin	Id.	Id.
upelle-Vieille	Id.	Id.	Enquin	Hucqueliers	M.
urcelles-l-Comte	Croisilles	A.	Eperlecques	Ardres	S-O
urcelles-lez-Lens	Carvin	Bt.	Epinoy	Marquion	A.
urrières	Id.	Id.	Eps	Heuchin	S-P
urset	Desvres	Bg.	Equirre	Id.	Id.
uturelle	Avesnes-le-Comte	S-P	Ergny	Hucqueliers	M.

COMMUNES.	CANTONS.	ARRONDts
Erin	Heuchin	S-P
Erny-St-Julien	Fauquembergues	S-O
Erquières	Auxi-le-Château	S-P
Ervillers	Croisilles	A.
Escalles	Calais	Bg.
Escœuilles	Lumbres	S-O
Esquerdes	Id.	Id.
Essars	Béthune	Bt.
Estevelles	Lens	Id.
Estrée	Etaples	M.
Estrée-Blanche	Norrent-Fontes	Bt.
Estrée-Cauchy	Houdain	Id.
Estréelles	Etaples	M
Etaing	Vitry	A.
Etaples	Etaples	M.
Eterpigny	Vitry	A.
Etrée-Wamin	Avesnes-le-Comte	S-P
Etrun	Arras (nord)	A.
Evin-Malmaison	Carvin	Bt.
F		
Famechon	Pas	A.
Fampoux	Arras (sud)	Id.
Farbus	Vimy	Id.
Fauquembergues	Fauquembergues	S-O
Favreuil	Bapaume	A.
Febvin-Palfart	Fauquembergues	S-O
Ferfay	Norrent-Fontes	Bt.
Ferques	Marquise	Bg.
Festubert	Cambrin	Bt.
Feuchy	Arras (sud)	A
Ficheux	Beaumetz-l-Loges	Id.
Fiefs	Heuchin	S-P
Fiennes	Guînes	Bg.
Fillièvres	Le Parcq	S-P
Fléchin	Fauquembergues	S-O
Flers	St-Pol	S-P
Fleurbaix	Laventie	Bt.
Fleury	Heuchin	S-P
Floringhem	Id.	Id.
Foncquevillers	Pas	A.
Fontaine-l-Boulans	Heuchin	S-P
Fontaine-l-Croisill.	Croisilles	A
Fontaine-l'Etalon	Auxi-le-Château	S-P
Fontaine-l-Herm.	Heuchin	Id.
Fortel	Auxi-le-Château	Id.
Fosseux	Beaumetz-l-Loges	A
Foufflin-Ricametz	St-Pol	S-P
Fouquereuil	Béthune	Bt.
Fouquières-l-Béth.	Id.	Id.
Fouquières-l-Lens	Lens	Id.
Framecourt	St-Pol	S-P
Frémicourt	Bapaume	A.
Frencq	Etaples	M.
Fresnoy	Le Parcq	S-
Fresnoy-en-Gohelle	Vimy	A.
Fresnes-l-Montaub.	Vitry	Id
Fresnicourt	Houdain	Bt.
Fressin	Fruges	M.
Fréthun	Calais	Bg
Frévent	Auxi-le-Château	S-
Frévillers	Aubigny	Id
Frévin-Capelle	Id.	Id
Fruges	Fruges	M.
G		
Galametz	Le Parcq	S-
Gauchin-le-Gal	Houdain	Bt
Gauchin-Verloingt	St-Pol	S-
Gaudiempré	Pas	A.
Gavrelle	Vimy	Id.
Gennes-Ivergny	Auxi-le-Château	S-
Givenchy-en-Goh	Vimy	A.
Givenchy-l-La Bass.	Cambrin	Bt
Givenchy-le-Noble	Avesnes-l-Comte	S-
Gomiecourt	Croisilles	A.
Gommecourt	Pas	Id
Gonnehem	Lillers	Bt
Gosnay	Houdain	Id
Gouves	Beaumetz-l-Loges	A.
Gouy-St-André	Campagne	M.
Gouy-en-Artois	Beaumetz-l-Loges	A.
Gouy-en-Ternois	Aubigny	S-
Gouy-Servin	Houdain	Bt
Gouy-s-Bellonne	Vitry	A.
Graincourt-l-Havr.	Marquion	Id
Grand-Rullecourt	Avesnes-l-Comte	S-
Grenay	Lens	Bt
Grévillers	Bapaume	A.
Grigny	Le Parcq	S-
Grincourt-lez-Pas	Pas	A.
Groffliers	Montreuil	M
Guarbecque	Lillers	B
Guémappe	Croisilles	A
Guemps	Audruick	S
Guémy	Ardres	I
Guigny	Hesdin	[illegible]
Guinecourt	St-Pol	S
Guînes	Guînes	B
Guisy	Hesdin	[illegible]
H		
Habarcq	Beaumetz-l-Loges	A
Haillicourt	Houdain	B

COMMUNES.	CANTONS.	ARROND^ts.
Haisnes	Cambrin	Bt.
Halinghen	Samer	Bg
Hallines	Lumbres	S-O
Halloy	Pas	A.
Ham	Norrent-Fontes	Bt.
Hamblain-lez-Prés	Vitry	A.
Hamelincourt	Croisilles	Id.
Hames-Boucres	Guînes	Bg.
Hannescamps	Pas	A
Haplincourt	Bertincourt	Id.
Haravesnes	Auxi-le-Château	S-P
Hardinghen	Guînes	Bg.
Harnes	Lens	Bt.
Haucourt	Vitry	A.
Haute-Avesnes	Beaumetz-l-Loges	Id
Hauteclocque	St-Pol	S-P
Hautecôte	Id	Id
Hauteville	Avesnes-l Comte	Id.
Haut-Loquin	Lumbres	S-O
Haut-Maisnil	Auxi-le-Château	S-P
Havrincourt	Bertincourt	A.
Hébuterne	Pas	Id.
Helfaut	St-Omer (sud)	S-O
Hendecourt-l-Cag.	Vitry	A.
Hendecourt-l-Rans.	Beaumetz-l-Loges	Id.
Héninel	Croisilles	Id
Hénin-Liétard.	Carvin	Bt.
Hénin-sur-Cojeul	Croisilles	A.
Henneveux	Desvres	Bg.
Hénu	Pas	A.
Herbelles	Aire	S-O
Herbinghen	Guînes	Bg.
Héricourt	St-Pol	S P
Herlincourt	Id	Id
Herlin-le-Sec	Id.	Id.
Herly	Hucqueliers	M.
Hermaville	Aubigny	S-P
Hermelinghen	Guînes	Bg
Hermies	Bertincourt	A.
Hermin	Houdain.	Bt
Hernicourt	St-Pol	S-P
Hersin	Houdain	Bt
Hervelinghen	Marquise	Bg
Hesdigneul	Houdain	Bt.
Hesdigneul	Samer	Bg
Hesdin	Hesdin	M.
Hesdin-l'Abbé	Samer	Bg.
Hesmond	Campagne	M.
Hestrus	Heuchin	S-P
Heuchin	Id.	Id.
Heuringhem	Aire	S-O
Hézecques	Fruges	M.

COMMUNES.	CANTONS.	ARROND^ts.
Hinges	Béthune	Bt.
Hocquinghen	Guînes	Bg.
Houchin	Houdain	Bt.
Houdain	Id.	Id.
Houlle	St-Omer (nord)	S-O
Houvin-Houvigneul	Avesnes-l-Comte	S-P
Hubersent	Etaples	M.
Huby-Saint-Leu	Hesdin	Id.
Huclier	Heuchin	S-P
Hucqueliers	Hucqueliers	M.
Hulluch	Lens	Bt.
Humbercamps	Pas	A.
Humbert	Hucqueliers	M.
Humerœuille	St-Pol	S-P
Humières	Id.	Id.
I		
Inchy	Marquion	A.
Incourt	Le Parcq.	S-P
Inghem	Aire	S-O
Inxent	Etaples	M.
Isbergues	Norrent-Fontes	Bt.
Isques	Samer	Bg.
Ivergny	Avesnes-l-Comte	S-P
Izel-lez-Equerchin	Vimy	A.
Izel-lez-Hameau	Aubigny	S-P
J		
Journy	Ardres	S-O
L		
Labeuvrière	Béthune	Bt.
Labourse	Cambrin	Id.
Labroye	Hesdin	M.
Labuissière	Houdain	Bt.
La Caloterie	Montreuil	M.
La Cauchie	Beaumetz-l-Loges	A.
La Comté	Aubigny	S-P
Lacouture	Béthune	Bt
Lacres	Samer	Bg.
Lagnicourt	Marquion	A.
La Herlière	Beaumetz-l-Loges	Id.
Laires	Fauquembergues	S O
Laloge	Hesdin	M.
La Madelaine	Montreuil	Id.
Lambres	Norrent-Fontes	Bt.
Landrethun-l-Ard.	Ardres	S-O
Landrethun-le-N.	Marquise	Bg.
Lapugnoy	Béthune	Bt.
La Thieuloye	Aubigny	S-P
Lattre-St-Quentin	Avesnes-l-Comte	Id.
Laventie	Laventie	Bt.

COMMUNES	CANTONS.	ARRONDts	COMMUNES.	CANTONS.	ARRONDts
Lebiez	Fruges	M.	Maintenay	Campagne	M.
Lebucquière	Bertincourt	A.	Maisnil	St-Pol	S-
Lechelle	Id.	Id.	Maisnil-lez-Ruitz	Houdain	B
Ledinghem	Lumbres	S-O	Maisoncelle	Le Parcq	S-
Lefaux	Etaples	M.	Maizières	Aubigny	Id
Leforest	Carvin	Bt.	Mametz	Aire	S-
Lens	Lens	Id.	Manin	Avesnes-l-Comte	S-
Le Parcq	Le Parcq	S-P	Maninghem	Hucqueliers	M.
Lépine	Montreuil	M.	Maninghen-Wimill	Marquise	B
Lépinoy	Campagne	Id.	Marant	Campagne	M.
Le Ponchel	Auxi-le-Château.	S-P	Marck	Calais	B
Le Portel	Samer	Bg.	Marconne	Hesdin	M.
Le Quesnoy	Le Parcq	S-P	Marconnelle	Id.	Id.
Lesars	Bapaume	A	Marenla	Campagne	Id.
Le Souich	Avesnes-l-Comte	S-P	Maresquel	Id.	Id.
Lespesses	Norrent-Fontes	Bt.	Marest	Heuchin	S-
Lestrem	Laventie	Id.	Maresville	Etaples	M.
Le Transloy	Bapaume	A.	Marles	Campagne	Id.
Leubringhen	Marquise	Bg.	Marles	Houdain	Bt.
Leulinghem	Lumbres	S-O	Marœuil	Arras (nord)	A.
Leulinghen	Marquise	Bg.	Marquay	St Pol	S-
Lewaast	Desvres	Id.	Marquion	Marquion	A
Licques	Guînes	Id	Marquise	Marquise	Bg
Liencourt	Avesnes-l-Comte	S-P	Martinpuich	Bapaume	A.
Lières	Norrent-Fontes	Bt.	Matringhem	Fruges	M.
Liettres	Id.	Id.	Mazingarbe	Lens	Bt.
Liévin	Lens	Id	Mazinghem	Norrent-Fontes	Id.
Lignereuil	Avesnes-l-Comte	S-P	Mencas	Fruges	M.
Ligny-Thilloy	Bapaume	A.	Menneville	Desvres	Bg
Ligny-lez-Aire	Norrent-Fontes	Bt.	Mentque-Nortbéc.	Ardres	S-
Ligny-St-Flochel	St-Pol	S-P	Mercatel	Beaumetz-l-Loges	A.
Ligny-sur-Canche	Auxi-le-Château	Id	Merck-St-Liévin	Fauquembergues	S-
Lillers	Lillers	Bt.	Méricourt	Vimy	A.
Linghem	Norrent-Fontes	Id.	Merlimont	Montreuil	M.
Linzeux	St-Pol	S-P	Metz-en-Couture	Bertincourt	A.
Lisbourg	Heuchin	Id.	Meurchin	Lens	Bt.
Locon	Béthune	Bt.	Mingoval	Aubigny	S-
Loison	Lens	Id	Molinghem	Norrent-Fontes	Bt.
Loison	Campagne	M.	Moncheaux	St-Pol	S-
Longfossé	Desvres	Bg.	Monchel	Auxi-le-Château	Id.
Longuenesse	St-Omer (sud)	S-O	Monchiet	Beaumetz-l-Loges	A.
Longueville	Desvres	Bg	Monchy-au-Bois	Id.	Id.
Longvillers	Etaples	M	Monchy-Breton	Aubigny	S-
Loos	Lens	Bt.	Monchy-Cayeux	Heuchin	Id.
Lorgies	Laventie	Id.	Monchy-le-Preux	Vitry	A
Lottinghen	Desvres	Bg.	Mondicourt	Avesnes-l-Comte	S-
Louches	Ardres	S-O	Monts-en-Ternois	St-Pol	Id.
Lozinghem	Norrent-Fontes	Bt.	Montbernanchon	Lillers	Bt.
Lugy	Fruges	M.	Montcavrel	Etaples	M.
Lumbres	Lumbres	S-O	Montenescourt	Beaumetz-l-Loges	A.
M			Montigny-en-Goh.	Carvin	Bt.
			Montreuil	Montreuil	M.
Magnicourt-en-C.	Aubigny	S-P	Mont-Saint-Eloi	Vimy	A
Magnicourt-s-Canc.	Avesnes-l-Comte	S-P	Morchies	Bertincourt	Id.

COMMUNES.	CANTONS.	ARROND[ts]	COMMUNES.	CANTONS.	ARROND[ts]
ringhem	St-Omer (nord)	S-O	Ourton	Houdain	Bt.
rval	Bapaume	A.	Outreau	Samer	Bg.
ry	Croisilles	Id.	Ouve-Wirquin	Lumbres	S-O
ulle	St-Omer (nord)	S-O	Oye	Audruick	Id
uriez	Hesdin	M.	**P**		
yenneville	Croisilles	A.	Palluel	Marquion	A.
ncq-Nieurlet	Ardres	S-O	Parenty	Hucqueliers	M.
N			Pas	Pas	A.
bringhen	Desvres	Bg.	Pelves	Vitry	Id.
édon	Heuchin	S-P	Penin	Aubigny	S-P
édonchel	Id.	Id.	Pernes	Boulogne (nord)	Bg.
mpont-St-Firm	Montreuil	M.	Pernes	Heuchin	S-P
sles	Samer	Bg.	Peuplingues	Calais	Bg
eufchâtel	Id	Id.	Pierremont	St-Pol	S-P
eulette	Le Parcq	S-P	Pihem	Lumbres	S O
euve-Chapelle	Laventie	Bt.	Pihen	Guînes	Bg.
euville	Montreuil	M.	Pittefaux	Boulogne (nord)	Id.
euville-au-Cornet	St-Pol	S-P	Planques	Fruges	M.
euville-Bourjonv.	Bertincourt	A	Plouvain	Vitry	A.
euville-St-Vaast	Vimy	Id.	Plumoison	Hesdin	M.
euville-Vitasse	Arras (sud)	Id.	Polincove	Audruick	S-O
euvireuil	Vimy	Id.	Pommera	Avesnes-le-Comte	S-P
ielles-lez-Ardres	Ardres	S-O	Pommier	Pas	A.
ielles-lez-Bléquin	Lumbres	Id.	Pont-à-Vendin	Lens	Bt
ielles-lez-Calais	Calais	Bg.	Prédefin	Heuchin	S-P
œux	Auxi-le-Château	S-P	Pressy	Id.	Id.
œux-lez-Mines	Houdain	Bt.	Preures	Hucqueliers	M.
rdausques	Ardres	S-O	Pronville	Marquion	A.
reuil	Croisilles	A.	Puisieux	Pas	Id.
orrent-Fontes	Norrent-Fontes	Bt.	**Q**		
rtkerque	Audruick	S-O	Quéant	Marquion	A.
rtleulinghem	Ardres	Id.	Quelmes	Lumbres	S-O
uvelle-Eglise	Audruick	Id.	Quercamps	Id.	Id.
oyelles-Godault	Carvin	Bt.	Quernes	Norrent-Fontes	Bt.
oyelles-l-Humièr.	Le Parcq	S-P	Quesques	Desvres	Bg.
oyelles-l-Vermel.	Cambrin	Bt.	Questrecques	Samer	Id.
oyelles-s-Bellonne	Vitry	A.	Quiéry-la-Motte	Vimy	A.
oyelles-sous-Lens	Lens	Bt	Quiestède	Aire	S-O
oyellette	Avesnes-l-Comte	S-P	Quilen	Hucqueliers	M
oyelle-Vion	Id.	Id.	Quœux	Auxi-le-Château	S-P
uncq	St-Pol	Id.	**R**		
O			Racquinghem	Aire	S-O
blinghem	Béthune	Bt.	Radinghem	Fruges	M.
uf	St-Pol	S-P	Ramecourt	St-Pol	S-P
ffekerque	Audruick	S-O	Ranchicourt	Houdain	Bt.
ffin	Campagne	M.	Rang-du-Fliers	Montreuil	M.
ffrethun	Marquise	Bg.	Ransart	Beaumetz-lez-L.	A.
ignies	Carvin	Bt	Raye	Hesdin	M.
isy	Marquion	A.	Rebecq	Aire	S-O
ppy	Vimy	Id.	Rebergues	Ardres	Id.
rville	Pas	Id.	Rebreuve	Houdain	Bt.
streville	St-Pol	S-P			

COMMUNES.	CANTONS.	ARRONDts	COMMUNES.	CANTONS.
Rebreuve-s-Canche	Avesnes-l-Comte	S-P	Ste-Marie-Kerque	Audruick
Rebreuviette	id.	Id.	Saint-Etienne	Samer
Reclinghem	Fauquembergues	S-O	Saint-Floris	Lillers
Récourt	Vitry	A	Saint-Folquin	Audruick
Recques	Ardres	S-O	Saint-Georges	Le Parcq
Recques	Etaples	M.	St-Hilaire-Cottes	Norrent-Fontes
Regnauville	Hesdin	Id.	Saint-Inglevert	Marquise
Rely	Norrent-Fontes	Bt.	Saint-Josse	Montreuil
Remilly-Wirquin	Lumbres	S-O	Saint-Laurent	Arras (nord)
Remy	Vitry	A.	Saint-Léger	Croisilles
Renty	Fauquembergues	S-O	Saint-Léonard	Samer
Réty	Marquise	Bg.	St-Martin-au-Laërt	Saint-Omer (sud)
Richebourg-l'Av.	Cambrin	Bt	St-Martin-Boulog.	Boulogne (nord)
Richebourg-St-V	Id	Id.	St-Martin-Choquel	Desvres
Riencourt-l-Bap.	Bapaume	A.	St-Martin-d'Hard	Fauquembergues
Riencourt-l-Cagn.	Vitry	Id.	St-Martin-s-Cojeul	Croisilles
Rimboval	Fruges	M.	Saint-Michel	Hucqueliers
Rinxent	Marquise	Bg.	Saint-Michel	Saint-Pol
Rivière	Beaumetz-l-Log.	A.	Saint-Nicolas	Arras (nord)
Robecq	Lillers	Bt.	Saint-Omer	Saint-Omer
Roclincourt	Arras (nord)	A.	St-Omer-Capelle	Audruick
Rocquigny	Bertincourt	Id.	Saint-Pol	Saint-Pol
Rodelinghem	Ardres	S-O	St-Remy-au-Bois	Campagne
Roëllecourt	St-Pol	S-P	Saint-Tricat	Calais
Rœux	Vitry	A.	Saint-Venant	Lillers
Rollancourt	Le Parcq	S-P	Sallau	Lens
Rombly	Norrent-Fontes	Bt.	Salperwick	St-Omer (nord)
Roquetoire	Aire	S-O	Samer	Samer
Rougefay	Auxi-le-Château	S-P	Sangatte	Calais
Roussent	Campagne	M.	Sanghen	Guînes
Rouvroy	Vimy	A.	Sapignies	Bapaume
Royon	Fruges	M.	Sars-le-Bois	Avesnes-l-Comte
Ruisseauville	Id.	Id	Sarton	Pas
Ruitz	Houdain	Bt.	Sauchy-Cauchy	Marquion
Rumaucourt	Marquion	A.	Sauchy-Lestrée	Id.
Rumilly	Hucqueliers	M.	Saudemont	Vitry
Ruminghem	Audruick	S-O	Saulchoy	Campagne
Ruyaulcourt	Bertincourt	A.	Saulty	Avesnes-l-Comte
S			Savy-Berlette	Aubigny
			Selles	Desvres
Sachin	Heuchin	S-P	Sempy	Campagne
Sailly-au-Bois	Pas	A	Seninghem	Lumbres
Sailly-en-Ostrev.	Vitry	Id	Senlecques	Desvres
Sailly-la-Bourse	Cambrin	Bt.	Senlis	Fruges
Sailly-sur-la-Lys	Laventie	Id	Séricourt	Saint-Pol
Sains-en-Gohelle	Houdain	Id	Serques	St-Omer (nord)
Sains-lez-Fressin	Fruges	M.	Servin	Houdain
Sains-lez-Marquion	Marquion	A.	Setques	Lumbres
Sains-lez-Pernes	Heuchin	S-P	Sibiville	Saint-Pol
Saint-Amand	Pas	A.	Simencourt	Beaumetz-l-Log.
Saint-Aubin	Montreuil	M.	Siracourt	Saint-Pol
Saint-Deneux	Compagne	Id.	Sombrin	Avesnes-l-Comte
Ste-Austreberthe	Hesdin	Id.	Sorrus	Montreuil
Sainte-Catherine	Arras (nord)	A.	Souastre	Pas

COMMUNES.	CANTONS.	ARROND^ts
Souchez	Vimy	A.
Surques	Lumbres	S-O
Sus-St Léger	Avesnes-l-Comte	S-P
T		
Tangry	Heuchin	S-P
Tardinghen	Marquise	Bg.
Tatinghem	Saint-Omer (sud)	S-O
Teneur	Heuchin	S-P
Ternas	St-Pol	Id.
Thélus	Vimy	A.
Thérouanne	Aire	S-O
Thiembronne	Fauquembergues	Id
Thièvres	Pas	A.
Tigny-Noyelle	Montreuil	M.
Tilloy-lez-Hermav	Aubigny	S-P
Tilloy-l-Mofflaines	Arras (sud)	A.
Tilly-Capelle	Heuchin	S-P
Tilques	St-Omer (nord)	S-O
Tingry	Samer	Bg
Tincques	Aubigny	S-P
Tollent	Auxi-le-Château	Id.
Torcy	Fruges	M.
Tortefontaine	Hesdin	Id.
Tortequesne	Vitry	A.
Tournehem	Ardres	S-O
Tramecourt	Le Parcq	S-P
Trescault	Bertincourt	A.
Troisvaux	St-Pol	S-P
Tubersent	Etaples	M.
V		
Vacquerie-l-Boucq	Auxi-le-Château	S-P
Vacqueriette	Le Parcq	Id.
Valhuon	Heuchin	Id.
Vaudricourt	Houdain	Bt.
Vaudringhem	Lumbres	S-O
Vaulx	Auxi-le-Château	S-P
Vaulx-Vraucourt	Croisilles	A.
Vélu	Bertincourt	Id.
Vendin-l-Béthune	Béthune	Bt.
Vendin-le-Vieil	Lens	Id.
Verchin	Fruges	M.
Verchocq	Hucqueliers	Id.
Verlincthun	Samer	Bg.
Vermelles	Cambrin	Bt.
Verquigneul	Béthune	Id.
Verquin	Id.	Id.
Verton	Montreuil	M.
Vieille-Chapelle	Béthune	Bt.
Vieille-Eglise	Audruick	S-O
Vieil-Hesdin	Le Parcq	S-P
Vieil-Moutier	Desvres	Bg.
Villers-au-Bois	Vimy	A.
Villers au-Flos	Bapaume	A.
Villers-Brûlin	Aubigny	S-P
Villers-Châtel	Id.	Id.
Villers-lez-Cagnic.	Vitry	A.
Villers-l'Hôpital	Auxi-le-Château	S-P
Villers-sir-Simon	Aubigny	Id.
Vimy	Vimy	A.
Vincly	Fruges	M.
Violaines	Cambrin	Bt.
Vis-en-Artois	Vitry	A.
Vitry-en-Artois	Id.	Id.
W		
Waben	Montreuil	M.
Wacquinghen	Marquise	Bg.
Wail	Le Parcq	S-P
Wailly	Arras (sud)	A.
Wailly	Montreuil	M.
Wambercourt	Hesdin	Id.
Wamin	Le Parcq	S-P
Wancourt	Croisilles	A.
Wanquetin	Beaumetz-l-Loges	Id.
Wardrecques	Aire	S-O
Warlencourt-Eauc.	Bapaume	A.
Warlincourt-l-Pas	Pas	Id.
Warlus	Beaumetz-l-Loges	Id.
Warluzel	Avesnes-le-Comte	S-P
Wavans	Auxi-le-Château	Id.
Wavrans	Lumbres	S-O
Wavrans	St-Pol	S-P
Westbécourt	Lumbres	S-O
Westrehem	Norrent-Fontes	Bt.
Wicquinghem	Hucqueliers	M.
Widehem	Etaples	Id.
Wierre-au-Bois	Samer	Bg.
Wierre-Effroy	Marquise	Id.
Willeman	Le Parcq	S-P
Willencourt	Auxi-le-Château	Id.
Willerval	Vimy	A.
Wimille	Boulogne (nord)	Bg.
Wingles	Lens	Bt.
Wirwignes	Desvres	Bg.
Wismes	Lumbres	S-O
Wisques	Id.	Id.
Wissant	Marquise	Bg.
Witternesse	Norrent-Fontes	Bt.
Wittes	Aire	S-O
Wizernes	St-Omer (nord)	Id.
Z		
Zoteux	Hucqueliers	M.
Zouafques	Ardres	S-O
Zudausques	Lumbres	Id.
Zutkerque	Audruick	Id.

HAMEAUX DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ayant en regard le nom de la commune dont ils dépendent.

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
A		Baillescourt	Puisieux
Abbaye (l')	Chocques	Bainghen	Leubringhen
Abbaye (l')	Divion	Ballon (le)	Wimille
Abbaye (l')	Doudeauville	Bamières	Mouriez
Abbaye (l')	Longvillers	Banc à Groseilles (le)	Oye
Abbaye (l')	St-Inglevert	Banc-Bourg	Blendecques
Aboval	Chériennes	Barafle	Rebreuve
Acquembronne	Lumbres	Bancres	Pittefaux
Adsoit	Zudausques	Barbinghem	Moringhem
Affringues	St-Etienne	Bardes (les)	Ferques
Aiguille (l')	Boisjean	Barles	Fressin
Alenthun	Pihen	Barlinghem	Moringhem
Alouette (l')	Alquines	Barraques (les)	Sangatte
Alouette (l')	Doudeauville	Barreaux (les)	Réty
Ammonneville	Bours	Barrière (la)	Avesnes-le-Comte
Antigneul	Id.	Bas-Cornet	Serques
Antin	Valhuon	Bas-Cuinchy (le)	Cuinchy
Appegarde	Azincourt	Bas-Escaut (le)	Offrethun
Apprenay	Blavincourt	Bas-Eglonne (le)	Wirwignes
Arbret (l')	Bavincourt	Bas-Hamel (le)	Saint-Venant
Ardents (les)	Seninghem	Bas-Loquin (le)	Audrehem
Armisoires (les)	St-Venant	Bas-Loquin (le)	Hautloquin
Arquingout	Leulinghen	Bas-Mont (le)	Alembon
Arrouaise	Le Transloy	Basse-Boulogne	Ambricourt
Aringzelle	Audinghen	Basse-Capelle (la)	Baincthun
Assinghem	Wavrans (St-Omer)	Basse-Commune	Balinghen
Assonval	Renty	Basse-Falise (la)	Rinxent
Audelan	Licques	Basse-Flaque (la)	La Calotterie
Audenfort	Audrehem	Basse-Flaque (la)	Cormont
Audenfort	Clerques	Basse-Flaque (la)	Neufchâtel
Audenthun	Zudausques	Basse-Forêt (la)	Desvres
Audisques	St-Etienne	Basse-Leulingue	St-Tricat
Aulnois (les)	Senlis	Basse-Normandie	Rinxent
Ausques	Tardinghem	Basse-Noyelle (la)	Noyelles-Godault
Autembert	Wierre-Effroy	Basse-Vallée (la)	Alincthun
Auvringhen	Wimille	Basse-Ville (la)	Carly
Avancée (l')	Id.	Bassetringue (la)	Feuchy
Ave-Maria (l')	Le Portel	Bastret (le)	Caffiers
Avesnes (les)	Montcavrel	Battelage (le)	Henneveux
B		Battinghen	Outreau
		Baudrethun	Marquise
Bac-St-Maur	Sailly-sur-la-Lys	Baudringhem	Campagne-l-Ward.
Bac-du-Sud (le)	Bailleulval	Baudringhem	Wardrecques
Bachimont	Buire-au-Bois	Beaucamp	Wierre-Effroy
Baduy	St-Martin-Boulogne	Beaucorroy	Doudeauville
Bahot (le)	Verton	Beaugrand	Nortkerque
Bailleulet	Bailleul-aux-Cornailles.	Beaulieu	Avondances
Baleau (le)	Fruges	Beaulieu	Ferques
Bail (le)	Bazinghen	Beaumarais	Marck

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Beaumarais (le)	Beuvry	Berquigny	Bomy
Beaumont	Ledinghem	Bertenlaire	Baincthun
Beau-Mont (le)	Racquinghem	Berthonval	Mont-St-Eloi
Beaupré	Bonningues-lez-Ardres	Berthonvalet	Hernicourt
Beaurain-Château	Beaurainville	Bertinghen	Bazinghen
Beauregard (le)	Pihen	Bertinghen	St-Martin-Boulog.
Beaurepaire	Acquin	Besve (la)	Witternesse
Beaurepaire	Beaumerie	Béthencourt	Tincques
Beaurepaire	St-Martin-Boul.	Béthonval	Hernicourt
Beaurier	Lorgies	Bétricourt	Rouvroy
Beaurier	Bezinghem	Beucres	Fiennes
Beaussart	Rumilly	Beussingue (la)	Peuplingues
Beauvallon	Bouquehault	Bibroud (le)	Heuringhem
Beauvoir	Bonnières	Bienassise	Guînes
Beauvoir-Rivière	Wavans	Biencourt	Labroye
Bécourt (le)	Saulchoy	Bienne (la)	Belle-et-Houllefort
Bédats (les)	Bazinghen	Bientques	Pihen
Bédouatre	St-Martin-Boul.	Biette (la)	Bainghen
Belbet	Henneveux	Billarderie (la)	Crémarest
Bellacordelle	Rivière	Billauville	Wimille
Bellacourt	Id.	Bilques	Helfaut
Bellannoy	Wirwignes	Bistade (la)	Ste-Marie Kerque
Belle-Avesnes	Lattre-St-Quentin	Blacourt	Leubringhen
Belle-Croix (la)	Desvres	Blaisel (le)	Wirwignes
Belle-Croix (la)	Racquinghem	Blamart	Ecques
Belle-Croix (la)	Wardrecques	Blamont	Sanghen
Belledalle	Tartinghen	Blanc-Bouillon (le)	Audruick
Belle-Epine (la)	Ligny-St-Flochel	Blanc-Pignon (le)	Verlincthun
Belle-Etoile (la)	Tardinghen	Blanc-Pignon	St-Martin-Boulog.
Belle-Fontaine (la)	Mencas	Blanche-Notre-D.	Troisvaux
Bellefontaine	Boisdinghem	Blangy	St-Laurent
Belle-Isle	Echinghen	Blaringhem	Pernes (St-Pol)
Bellenville	Beuvry	Bléquenecques	Marquise
Bellery	Ames	Blessel	Blessy
Belle-Vue (la)	Herly	Bleue-Maison	Eperlecques
Belle-Vue (la)	Rimboval	Blomme	Nortkerque
Belle-Vue (la)	Warlincourt-l-Pas	Bocquet (le)	Licques
Bellina (la)	Tardinghen	Boguet (le)	Roquetoire
Belloy	Lorgies	Boile (le)	Verton
Bellozanne	Samer	Boirin (le)	Ostreville
Belval	Troisvaux	Bois-en-Ardres	Ardres
Berck	Campagne	Bois-de-Senlecques	Bourthes
Berclau	Billy-Berclau	Bois-du-Breuil (le)	Hardinghen
Bergère (la)	Monchy-le-Preux	Bois-du-Quesnoy	Bucquoy
Bergerie (la)	Clairmarais	Bois-Julien (le)	Courset
Bergerie (la)	Tingry	Bois-Julien (le)	Doudeauville
Bergneulles	Lottinghen	Bois-Ratel (le)	Beussent
Bergue (le)	Questrecques	Bois-St-Jean (le)	Wamin
Berguette	Wacquinghen	Boisque	Moulle
Berlette	Savy-Berlette	Boncourt	Fléchin
Berles	Balinghem	Bonde	Chocques
Bernes	Leulinghem	Bonde-Delville	St-Martin-d'Hard.

HAMEAUX.	COMMUNES.
Bonne-Aventure	Halloy
Bon-Secours	Wimille
Borwegue	Moulle
Bos (le)	Marquise
Bosquesne	Fiefs
Boucres	Hames-Boucres
Boudon (le)	Chocques
Boulois (le)	Wavrans (St-Pol)
Bouquelboisque	Moulle
Bouquinghen	Marquise
Boutillier (le)	Selles
Bourbettes (les)	Bellebrune
Bourcheul	Dourges
Bourg-d'Aval (le)	Lillers
Bourguet (le)	Thiembronne
Bout-de-Bas (le)	Tortefontaine
Bout-de-Haut (le)	Cormont
Bout-de-la-Ville (le)	St-Martin-d'Hard.
Bout-de-la-Ville (le)	Maisoncelle
Bout-de-Louches (le)	Louches
Bout-Dessous (le)	Zoteux
Bout-du-Monde (le)	Bournonville
Boutillerie (la)	Fleurbaix
Bouverie (la)	Baincthun
Boyeffles	Bouvigny-Boyeffl.
Braquincourt	Hersin-Coupigny
Brailly	Le Quesnoy
Brasserie (la)	Alette
Brasserie (la)	Hermelinghen
Bray	Isbergues
Bray	Mont-St-Eloi
Brebis (les)	Bully-Grenay
Bréquerecque	Boulogne-sur-Mer
Brétencourt	Rivière
Breuil (le)	Boursin
Breuil (le)	Samer
Brichambaud	Oisy-le-Verger
Brioche (la)	Villers-lez-Cagnic.
Brique (la)	Brunembert
Brique (la)	Colembert
Britel	Brias
Brocodin	Longfossé
Brouilly	Rebreuviette
Brouquestrate	Moulle
Bruguedalle	Hesdin-l'Abbé
Brunquet (le)	Wierre-au-Bois
Brûle	Ecques
Brulos (les)	Lorgies
Bruyère (la)	Racquinghem
Bucaille (la)	Thiembronne
Bucamp (le)	Azincourt
Bucq (le)	Bellebrune

HAMEAUX.	COMMUNES.
Bucqueuse (la)	Neufchâtel
Buich (le)	Sains-lez-Pernes
Buissonnoye (le)	Brunembert
Buisson (le)	Alquines
Buisson (le)	Brunembert
Bullescamps (les)	Coulomby
Buqueux	Carvin
Burets (les)	Henneveux
Buscot	Nortkerque
Busnette	Gonnehem
But-de-Marles (le)	Marenla
C	
Cabaret à Leups (le)	Bernieulles
Café-Mézin	Wimille
Calbarne	Moulle
Calimont	Saint-Pol
Calinges (les)	Bellebrune
Calique (la)	Vieil-Moutier
Calvaire-Louison	Gouy-en-Artois
Camberny	Roquetoire
Camp d'Helfaut (le)	Helfaut
Camp Raquet (le)	Beussent
Campagne	Doudeauville
Campagne	Rollancourt
Campagnette	St-Martin-Choquel
Campagnette	Wavans (St-Omer)
Canarderie	Clairmarais
Canet	Marquise
Canteleux	Violaisnes
Cantemerle	Wismes
Canteraine	Carly
Canteraine	Saint-Pol
Canteraine	Tollent
Cantinart (le)	Bournonville
Cantinart (le)	Selles
Cantraine	Courset
Cantraine	Lillers
Capécure	Boulogne-sur-Mer
Capellette (la)	Zouafques
Capelle (la)	Baincthun
Capelle	Leubringhen
Capelle	Merlimont
Capelle	St-Josse
Capendu	Monchy-Cayeux
Caraquet (le)	Desvres
Caraquet (le)	Longfossé
Carnoy (la)	Enquin
Carnoy (la)	Fléchin
Cat-Cornu (le)	Verlincthun
Catelet (le)	Bourthes

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Catelet (le)	Doudeauville	Cohem	Wittes
Catove (la)	Belle-et-Houllefort	Cohu (le)	Coulogne
Cauchiette (la)	Amettes	Colincamps	Sailly-au-Bois
Cauchoise (la)	Ardres	Colincthun	Bazinghen
Cauchy	Ecques	Communal (le)	Bayengh.-l-Eperl.
Cauchy	Licques	Communal (le)	Muncq-Nieurlet
Caudellerie (la)	Bellebrune	Commune (la)	Brunembert
Cauménil	Orville	Commune (la)	Audruick
Cauroy (le)	Berlencourt	Commune (la)	Guînes
Cauroy (le)	Gonnehem	Communes (les)	Montcavrel
Cauroy (le)	Renty	Communes (les)	St-Inglevert
Cédule	Landrethun-le-N	Communette	Doudeauville
Cercamps	Frévent	Communette (la)	Beuvrequen
Champ d'en bas (le)	Campagne-lez-W.	Communette (la)	Hesdin-l'Abbé
Chapelle (la)	Feuchy	Communettes (les)	Herbinghen
Chartreux (les)	Longuenesse	Compigny	Beussent
Château (le)	Mentque-Nortbéc.	Counincthun	Beuvrequen
Château d'Ordre (le)	Baincthun	Contery	Carly
Châtelet (le)	Tardinghen	Coq-Ridé (le)	Cambrin
Chaussée (la)	Coquelle	Coq-Ridé (le)	Cuinchy
Chaussée (la)	Desvres	Coquerel	Brunembert
Chaussée (la)	Vimy	Coquichard	Caumont
Chaussée-Bruneh.	Marœuil	Corette (la)	Baincthun
Chemin-Rely (le)	Ligny-lez-Aire	Cormettes	Zudausques
Chemin-Ringo (le)	St-Venant	Cornet-Bourdois	Lillers
Ch.-des-Vaches (le)	Brebières	Cornet-Brassart	Guarbecque
Chemin-Vert	St-Martin-Boulogne	Cornet-Malo (le)	Id.
Chêne (le)	Lisbourg	Cornet-Malo (le)	Locon
Chinchy	Mont-St-Eloi	Corons (les)	Auchy-au-Bois
Cinq-Cheminées	Wimille	Corons (les)	Bully-Grenay
Chocquaux (les)	Locon	Correaux (les)	Zoteux
Chopettes (les)	Id.	Cothelet	Doudeauville
Choquel (le)	Belle-et-Houllefort	Cotte (la)	Leulinghen
Choquel (le)	St-Martin-Choquel	Cottes	St-Hilaire
Choquel (le)	Condette	Coubronne	Ecques
Choquel (le)	Rebecq	Coucou (le)	Haut-Loquin
Choquel (le)	Wirwignes	Coudeirousse	Landrethun-le-N.
Chouettes (les)	Lacouture	Coulombier (le)	Audembert
Clersou	Guînes	Coulombier (le)	Wissant
Clivet (le)	Preures	Coulotte (la)	Avion
Clochettes	Clairmarais	Coupigny	Hersin-Coupigny
Cloquant	Merck-St-Liévin	Couple	Zutkerque
Cloquant	Thiembronne	Courbos	Quesques
Cluse	Wimille	Courcelles	Rollancourt
Cobrique	Bellebrune	Cour-Colette (la)	Baincthun
Cochendale	Quiestède	Courgain (le)	Calais
Cochendale	Roquetoire	Courgain (le)	Rinxent
Cocove	Recques	Courgain (le)	Wierre-Effroy
Coëte (la)	Bouvelinghem	Cour-Guise (la)	Belle-et-Houllefort
Cœur-Joyeux (le)	Longuenesse	Course	Doudeauville
Cœurlu	Affringues	Courteau (le)	Desvres
Coharte (la)	Nesles	Courteau (le)	Courset

HAMEAUX.	COMMUNES.
Courteville	Tubersent
Couture (la)	Liettres
Cren-aux-Œufs (le)	Audinghen
Crecques	Mametz
Créhem	Remilly-Wirquin
Crémenil	Estrée-Blanche
Crendale	Doudeauville
Crépieul	Crépy
Cressonnière (la)	Nielles-lez-Ardres
Creuse-Willeron	Blendecques
Creuse (la)	Quesques
Crèvecœur	Clairmarais
Crocq (le)	Coyecques
Crocq (le)	Fiennes
Crocq (le)	Menneville
Crocq (le)	Samer
Croizelin	Eperlecques
Croisettes	Offrethun
Croix (la)	Conteville
Croix-d'Arleux (la)	Hesdigneul (Béth.)
Croix-de-Fer (la)	Beuvry
Croix-des-Leups (la)	Verlincthun
Croix-Maréchal (la)	Fleurbaix
Croix-Marmus (la)	Lestrem
Croix-de-Rome (la)	Fleurbaix
Croquet (le)	Boursin
Croquet (le)	Conteville
Croquet (le)	Chocques
Croquet (le)	Longfossé
Cucheval	Ouve-Wirquin
Cugny	Condette
Cuhem	Fléchin
Cul de deux pièces (le)	Tournehem
Culem	Eperlecques
Culem	Mentque-Nortbéc.
Cuppe (le)	Polincove
Cuverville	Wimille
Cuvigny	Rebreuve
D	
Dalles	Lacres
Darrée (la)	Doudeauville
Delmotte	Bailleul-aux-Corn.
Demicourt	Hermies
Denacre (le)	St-Martin-Boulogn.
Denacre (le)	Wimille
Désert (le)	Desvres
Dhéronval	Hardinghen
Dierville	Bucquoy
Dignopré	Bécourt
Digues (les)	Fruges
Dinghem	Amettes

HAMEAUX.	COMMUNES.
Dippendal	Bouquehault
Dizacre	Leubringhen
Doffine	Pénin
Drève (la)	Hardinghen
Drionville	Thiembronne
Drionville	Vaudringhem
Droret (le)	Questrecques
Drouille (la)	Bournonville
Drucas	Wavans
Duhamel	Clerques
Dunes (les)	Oye
E	
Eaucourte (l')	Hardinghen
Ebruyères	Lépine
Ecalype	Brunembert
Ecambres	Tournehem
Ecault	St-Etienne
Eclat (l')	Licques
Eclemy	Sanghen
Ecœuffen	Parenty
Ecoivres	Mont-St-Eloi
Ecottes	Licques
Ecouflan	Vincly
Ecrapette (l')	Desvres
Ecuire	Thiembronne
Egles	Ecques
Eglise (l')	Polincove
Eglise (l')	St-Etienne
Eglonne (l')	Wirwignes
Egranges	Bezinghem
Elinghen	Ferques
Elvelinghem	Bayengh -lez-Eperl
Elvelinghem	Muncq-Nieurlet
Enclos (l')	Bernieulles
Enclos d'en bas (le)	Mencas
Enfer (l')	Carly
Engoudsent	Beussent
Enguinehault	Id.
Enocq	Brexent-Enocq
Enouville	Embry
Epinchin	Roëllecourt
Epinoy	Carvin
Epinoy (l')	Pihem
Epitre	Beuvrequen
Eprès	Echinghen
Epy	Merlimont
Equihen	Outreau
Erambeaucourt	Le Quesnoy
Eringry	Condette
Escalvent	St-Venant
Escames	Condette

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Escault	Offrethun	Flye	Lestrem
Espaule (l')	Créquy	Folie (la)	Bezinghem
Essars	Bucquoy	Folie (la)	Verton
Estabergue (l')	Eperlecques	Fond des Comm (le)	Montcavrel
Estenettes (les)	Montcavrel	Fond de Val (le)	Raye
Estrayelle	Divion	Fontaine	Rebergues
Estrayette	Camblin-l'Abbé	Fontaine (la)	Hardinghen
Estrouanes	Wissant	Fontaine du Bouza (la)	Hesdin-l'Abbé
Etienfort	Bellebrune	Fontes	Norrent-Fontes
Etiennefort	Wierre-Effroy	Fordres	Recques
Etienneville	Leubringhen	Forestel (le)	Merck-St-Liévin
Etoile (l')	Oye	Forestel (le)	Vieil-Hesdin
Etrehem	Leulinghem	Forêt (la)	St-Pol
Etreuil	St-Michel (Mont)	Formanoir	Hardinghen
F		Formanoir	Samer
		Fort (le)	Questrecques
Faucons (les)	Locon	Fort-Bâtard (le)	Audruick
Falempin	Verchin	Fort-Duriez (le)	Fruges
Falempin	Wavrans (St-Pol)	Fort-Mahon (le)	Baincthun
Fassurne	Lacres	Fort-Philippe	Oye
Faubourg-Malin (le)	Tournehem	Fort-Rouge (le)	Arques
Faubourgs (les)	Clarques	Fort-St-Jean (le)	Polincove
Fauchelles (les)	Zoteux	Fort-Vert (le)	Marck
Fauquehem	Lespesses	Forteville	Nortkerque
Fauquissart	Laventie	Fosse (la)	Lestrem
Faux	Marest	Fouhen	Hardinghen
Faux	Pressy	Fouquehove	Pernes (Boulogne)
Fay (le)	Alincthun	Fouquesolles	Audrehem
Fay (le)	Bezinghem	Fouquesolles	Rebergues
Fay (le)	Campagne-l-Boul.	Fourdebecques	Wavrans(St-Omer)
Fay (le)	Thiembronne	Fourdebecques	Wismes
Fayel (le)	Lefaux	Framezelle	Audinghen
Fayel (le)	Preures	Fresnoy (le)	Vieil-Hesdin
Ferlée (la)	Bécourt	Froideval	Tilly-Capelle
Ferlinghem	Brêmes	Fromentel	Alquines
Ferme Me Noël (la)	Oye	Fromessent	Etaples
Fermont	Capelle-Fermont	**G**	
Fermont (le)	Rivière		
Fermont (le)	Sachin	Gacogne	Azincourt
Fernaville	Leubringhen	Galopin (le)	Ledinghem
Fersinghem	Esquerdes	Ganspette (le)	Eperlecques
Ferté (la)	Camblain-Châtel	Garennes (les)	Wimille
Ferté (la)	Pernes (St-Pol)	Garguetelle	Carvin
Fillescamps	Lattre-St-Quentin	Garguetelle	Oignies
Fives	Audruick	Gaverie (la)	Boursin
Flaquettes (les)	Guînes	Gaverie (la)	Courset
Flandrie	Lillers	Gavion	Hersin-Coupigny
Fléchinelle	Enquin	Gazemetz	Wimille
Flégard (le)	Wierre-Effroy	Glattignies (les)	Locon
Florincthun	Condette	Glen	Dennebrœucq
Floringzelle	Audinghen	Glinette (la)	Beugin
Floyecques	Vaudringhem	Glominghem	Aire

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Godault	Noyelles-Godault	Halle (la)	Questrecques
Gombremetz	Saulty	Hame	Blessy
Gondardennes	Blendecques	Hameau (le)	Selles
Gorre	Beuvry	Hameau (le)	Izel-lez-Hameau
Gosset (le)	Locon	Hameau-Merlin (le)	Selles
Goulée (la)	Norrent-Fontes	Hamel (le)	Audinghen
Gourgaisson	Fruges	Hamel (le)	Beuvry
Gournay	Bezinghem	Hamel (le)	Brunembert
Gournay	Verchocq	Hamel (le)	Clerques
Grand-Bois (le)	Helfaut	Hamel (le)	Coyecques
Grand-Bois-Huré (le)	Boisjean	Hamel (le)	Fauquembergues
Grand-Bouret (le)	Bouret-sur-Canche	Hamel (le)	Guarbecque
Grand-Camp (le)	Saint-Michel	Hamel (le)	Questrecques
Grand-Carluy (le)	Guarbecque	Hamel (le)	Valhuon
Grand-Difques (le)	Moringhem	Hamelet	Merck-St-Liévin
Grand-Marais (le)	Guarbecque	Hamy	Nabringhen
Grand-Marais (le)	Ham	Hannebecq	Mont-Bernanchon
Grand-Marais (le)	Verton	Happes	Campagne-l-Boul.
Grand-Marais (le)	Wittes	Hardenthun	Marquise
Gr.-Rupembert (le)	Wimille	Hardinxent	Réty
Grand-St-Blaize (le)	Guînes	Harizoires (les)	Mont-Bernanchon
Grand-Waldam (le)	Oye	Harlette	Alquines
Grand-Zelucq (le)	Tubersent	Harlette	Coulomby
Grande-Maison (la)	Wierre-Effroy	Harville	Bainghen
Grandes-Maisons (les)	Bazinghen	Haudiques	Brexent-Enocq
Grande-Neuville (la)	Verton	Haut-Arques (le)	Arques
Grasse-Payelle (la)	Zutkerque	Haut-Buisson (le)	St-Inglevert
Grena	Pommera	Haut-Dicque (le)	Lottinghen
Greuppe	Bomy	Haut-Ecaut (le)	Offrethun
Gricourt	Bours	Haut-Hamel (le)	Guarbecque
Grigny	Bezinghen	Haut-Isques (le)	St-Etienne
Grimaretz	Rebecq	Haut-Mont (le)	Alembon
Grinez	Audinghen	Haut-Mont (le)	Moulle
Grisendalle	Wimille	Haut-Pichot (le)	Halinghen
Groseillier (le)	Lisbourg	Haute-Pette	Belle-et-Houllefort
Grossart	Brias	Haute-Escalles (la)	Escalles
Grosville	Rivière	Haute-Faude (la)	Wirwignes
Guermonval	Hestrus	Hautefeuille	St-Michel (Montr.)
Guestreville	Villers-Brûlin	Hautefontaine (la)	Bellebrune
Guilbert	Nortkerque	Hautes-Fontaines (les)	Crémarest
Guille (le)	Boisjean	Hauts-Fourneaux (les)	Marquise
Guindal (le)	Ste-Marie-Kerque	Haute-Lelingue (la)	St-Tricat
Guinguette (la)	Avesnes-le-Comte	Haute-Planque (la)	Alquines
Guinguette (la)	Beeumetz-l-Cambr.	Hauteville	Caumont
Guzelinghem	Moringhem	Hauteville	St-Inglevert
H		Hayembert	Louches
		Hayette (la)	La Madeleine
Hageval	Lisbourg	Hébecourt	Saulchoy
Hagrousart	Lacouture	Hellebroucq	Eperlecques
Haie (la)	Lillers	Hemet-Billet	St-Venant
Haie-Grard (la)	Audembert	Hemmes (les)	Marck
Haies (les)	Beussent	Henichard	Hardinghen

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Hennissart (le)	Bournonville	Hue (le)	Lorgies
Hennes	Maninghen-Wimille	Huit-Maisons (les)	Maisoncelle
Hénoville	Herly	Hunière	Doudeauville
Hénoville	Rimboval	Huplandre	Pernes (Boulogne)
Hénoville	St-Michel (Montr.)	Huplandre	Baincthun
Hénuin	Audruick	Hurionville	Lillers
Hénuin	St-Folquin	Hurtebise	Febvin-Palfart
Herbecques	Fruges	Hurtevent	Hermelinghen
Herbecques	Verchin	Hurtevent	Pernes (Boulogne)
Herb-val	Eps	Huttes (les)	Oye
Héricat (le)	Bonningues-l-Ard.	Hydrequent	Rinxent
Hérimetz	Parenty	**I**	
Heripré	Gauchin-le-Gal		
Hériville	Outreau	Icotoy	Audinghen
Herlen	Wissant	Inglinghem	Mentque-Nortbéc.
Herlin-le-Vert	Chelers	Islinghem	Ecques
Hermerengue	Isques	Ivergny	Gennes-Ivergny
Hermitage (l')	Gouy-s-Bellonne	**J**	
Hermitage (l')	Blendecques		
Hermitage (l')	Planques	Jumelle (la)	Beaurainville
Hermitage (l')	Wimille	Jumelle (la)	Nempont-St-Firmin
Héronval	Hardinghen	Jumelle (la)	Wittes
Herquelingue	Isques	Justice (la)	Bailleul-s-Berth.
Hervare	St-Martin-d'Hard	**L**	
Hesdre	Wierre-Effroy		
Hestruval	Vieil Hesdin	Labiette	Boisleux-St-Marc
Hétroye (la)	Alette	Lacque (la)	Aire
Heurtevent	Questrecques	Lares	Nielles-lez-Bléquin
Hingette	Hinges	Lafosse	Caumont
Hobengues	Wimille	Lambert	Nortkerque
Hoblet (le)	St-Josse	Lambus-au-Bois	Mouriez
Hochettes (les)	Arras	Landaque	Halinghen
Hocquet	Blendecques	Landaque	Hesdin-l'Abbé
Hocquet-du-Bois	Questrecques	Lannoy	Auxi-le-Château
Hodicq	Brexent-Enocq	Lannoy	Gauchin-Verloingt
Hodicq	Lottinghen	Larville	Surques
Hollanderie (la)	Busnes	Lavaine	Montcavrel
Honinghem	Febvin-Palfart	Lavaleresse	Méricourt
Honval	Rebreuve-s-Canche	Leauwette	Eleu dit Lauwette
Honvault	Wimille	Leauwette	Setques
Hoquet	Arques	Lebarque	Ligny-Thilloy
Horloge (l')	Tardinghen	Leclème	Busnes
Hormoy	Wierre-Effroy	Ledquent	Marquise
Hottes (les)	Lacouture	Lequesnel	Averdoingt
Houleron	Aire	Lengagne	Quesques
Houllefort	Belle-et-Houllefort	Léperche	Samer
Houlette (la)	Desvres	Lépinette	Busnes
Hourecq (le)	Carly	Lépinoy	Samer
Hourquez	Carly	Lespérance	Halloy
Houssoye (la)	Bellebrune	Létoquoi	Samer
Houssoye (la)	Parenty	Leulène (la)	Tournehem
Houvelin	Magnic-en-Comté	Leulenne	Zudausques

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Leuliette	Fruges	Maillardrerie	Waben
Liane	Alincthun	Maisnil	Dohem
Libercourt	Carvin	Maisnil	Teneur
Libessart	Pierremont	Maisnil-Boucher	Servin
Liégette	Marquise	Maisnil-Boutry	Ledinghem
Liembrune	Tingry	Maisnil-Boutry	Vaudringhem
Liérettes	Lières	Maisoncelle	Créquy
Lieussent	Hocquinghen	Maison-Neuve (la)	Marquion
Lieussent	Surques	Maison-Rouge (la)	Boyelles
Ligne	Roquetoire	Maisonnettes (les)	Maintenay
Ligny-Petit	Lorgies	Maisons-de-Bas	St-Inglevert
Lilette	Reclinghem	Malassise	Créquy
Lillette	Mazinghem	Malbrouck	Wimille
Lincres	Frencq	Malhove	Arques
Linecque	Esquerdes	Malmaison	Pernieulles
Linière	Baincthun	Maloterie	Wierre-Effroy
Linoterie (la)	Colembert	Mãnihem	Outreau
Linques	Licques	Manillet	Merck-St-Liévin
Livossart	Febvin-Palfart	Maninghem-au-Val	Bimont
Lobel	Arques	Manqueville	Lillers
L'Oblois	Mazinghem	Maquétra	St-Martin-Boulog
Locquinghen	Réty	Marais (le)	Allouagne
Loge (la)	Cavron-St-Martin	Marais (le)	Coquelles
Loges (les)	Beaumetz-l-Loges	Marais (le)	Douvrin
Loges	Basseux	Marais (le)	Fouquereuil
Loisne	Beuvry	Marais (le)	Frencq
Lombardie	Lottinghen	Marais (le)	Fruges
Lombardie (la)	Wirwignes	Marais (le)	Guînes
Londefort	Wierre Effroy	Marais (le)	Outreau
Longastre	Ecoust-St-Mein	Marais (le)	Recques
Longhem	Estrée-Blanche	Marais (le)	Seninghem
Longuerecque	Samer	Marais (le)	Vieil-Hesdin
Longue-Roye	Longvillers	Marais-Lavouée(le)	Beuvry
Longpré	St-Josse	Marais-Pourri (le)	Enquin
Loquin	Thiembronne	Marais-Pourri (le)	Preures
Lostebarne	Louches	Marbecque	Samer
Lot (le)	St-Martin-Boulog.	Marcadé	Ecuires
Lot (le)	St-Josse	Marcadé	Beaumerie
Lot (le)	Bourthes	Marché (le)	Seninghem
Loterie	Guarbecque	Marielle	Nortkerque
Louez	Duisans	Marival	Wismes
Louvigny	Beussent	Malborough	St-Martin-Boulog.
Loverdal	Acquin	Marnière (la)	Wancourt
Lusquet (le)	Seninghem	Marnières	Houlle
Lyeuse	Moringhem	Marotaines (les)	Henneveux
Lyeuse	Zudausques	Marquay	Mont-Bernanchon
M		Marthes	Mametz
		Massent	Recques
Macquinghen	Bainthun	Massonnerie (la)	Bellebrune
Madeleine (la)	Givenchy-en-Gohelle	Mât	Hermelinghem
Magenta	Carvin	Matte	Nortkerque
Mai (le)	Muncq-Nieurlet	Mauquissart	Laventie

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Mauriaucourt	Hernicourt	Mont-Eventé (le)	Alincthun
Mauville	Fresnes-l-Montaub.	Mont-Eventé (le)	Menneville
Mazinghem	Anvin	Montéville	Coupelle-Vieille
Ménage	Beussent	Monthabor (le)	Labeuvrière
Ménage (le)	Contes	Monthuis	La Calotterie
Menandelle (la)	Wimille	Montifau	Merck-St-Liévin
Mesnil (le)	Réty	Montigny	Auchy-lez-Hesdin
Mensecq	Lillers	Montjoie	Sibiville
Menty	Verlincthun	Montoire	Landrethun
Merlin	Selles	Montoire	Zutkerque
Merlingdal	Verlincthun	Montorgueil	Quœux
Merzoil	Bouvelinghem	Montplaisir	Sarton
Mieurles	Bourthes	Monts	Béalencourt
Milfaut	Dennebrœucq	Monville	Fresnes-l-Montaub.
Milqueterie	Lillers	Morande	Roquetoire
Mimont	Beussent	Morlinghem	Hesdin-l'Abbé
Mimoyecques	Landrethun	Morquine	Serques
Misère (la)	Brunembert	Mortagne	Rebreuviette
Misère (la)	Menneville	Mortiers (les)	Zoteux
Mississipi (le)	Aire	Motte (la)	Clenleu
Molinel (le)	Torfefontaine	Motte (la)	Hardinghem
Monchaux	Lequesnoy	Motte (la)	Quiéry-la-Motte
Monchel	Berles	Moulin (le)	Bouvelinghem
Monchez (le)	Beuvry	Moulin (le)	Haisnes
Monnecove	Bayenghem-l-Ep.	Moulin (le)	St-Tricat
Mont (le)	Bournonville	Moulin (le)	Sangatte
Mont (le)	Boursin	Moulin-à-Vent (le)	Maintenay
Mont (le)	Colembert	Moulin-à-Vent (le)	Samer
Mont (le)	Gouy-s-Bellonne	Moulin-Brûlé (le)	Bellebrune
Montaigu	Hesdigneul	Moulin-Hubert (le)	Wimille
Montagues	Landrethun	Moulin-l-Comte (le)	Aire
Montauban	Echinghen	Moulin de Sorrus (le)	Sorrus
Montauban	Fresnes-l-Montaub.	Moulin de Wamin (le)	Cavron-St-Martin
Montauban	Hesdin-l'Abbé	Moulin de Zoteux (le)	Bezinghem
Mont-de-Boucres	Wierre-Effroy	Moulinel (le)	Febvin-Palfart
Mont-de-Calais	Wimille	Moulinel	St-Josse
Mont-Cornet	Febvin-Palfart	Moulinet (le)	Samer
Mont-Cornet	Questrecques	Moulins (les)	Pihen
Mont-de-Fiennes	Fiennes	Moulins (les)	Ecques
Mont-de-Thune	Baincthun	Moyecques	Landrethun
Mont-de-Thune	Hesdin-l'Abbé	Moyenbois	Tingry
Mont-du-Ventu	Hermelinghen	Muncquerie	Muncq-Nieurlet
Mont-Gardin	Bouquehault	Muraille (la)	St-Inglevert
Mont-Hazy	Leulinghen	Musiville	Huby-St-Leu
Mont-Hulin	Audruick	Mussent	Ecques
Mont-Hulin	Menneville	Mutelette (la)	Parenty
Mont-Lambert	St-Martin-Boulog.	**N**	
Mont-Pelé	Desvres		
Mont-Pourri	Hesdin-l'Abbé	Natoy	Rebecq
Mont-Pourri	St-Aubin	Neufmanoir	Bléquin
Mont-Troy	Longfossé	Neufmanoir	Ledinghem
Montéclair	Alette	Neuville	Alquines

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Neuville	Journy	Panême	Samer
Neuville	Quercamps	Panême	Tingry
Neuville (la)	Auxi-le-Château	Panne (la)	Muncq-Nieurlet
Neuville (la)	Campagne-l-Hesd.	Panne (la)	Nordausques
Neuville (la)	Nesles	Pannerie (la)	Baralle
Neuville-Planquette	Bailleul-aux-Corn.	Paradis (le)	Beaufort-Blavinc.
Neuvillette	Campagne-l-Hesd	Paradis (le)	Lestrem
Nielles	Thérouanne	Parquet	Créquy
Niembourg	Halinghen	Parthe (la)	Bazinghen
Nieurlet	Muncq-Nieurlet	Pauvre (le)	Arques
Ningle	Outreau	Payelleville	Nortkerque
Noble-Rue (la)	Selles	Pecqueur	Aire
Noces (les)	Landrethun-le-N.	Pèlerins (les)	Ardres
Noir-Berne	Audembert	Pelincthun	Nesles
Noirs-Bois (les)	Bazinghem	Pelincthun	Verlincthun
Noircarme	Zudausques	Pendant (le)	Desvres
Noire-Choque	Audembert	Perrière	Busnes
Noir-Cornet	Hallines	Pétigny	Bomy
Noir-Cornet	Wizernes	Petillon	Fleurbaix
Nordal	Acquin	Petit-Amplier	Amplier
Nordstraeten	Audruick	Petit-Anvin	Anvin
Nortbécourt	Mentque	Petit-Bapaume	Achicourt
Nortfosses	Tournehem	Petit-Beaurain	Beaurainville
Noulette	Aix-Noulette	Petit-Bois	Pihem
Nouveauville	Coyecques	Petit-Bois-Huré	Boisjean
Nouvelle-Russie (la)	Lorgies	Petit-Carluy	Guarbecque
Noyelles	Bours	Petit-Cauroy	Colembert
Noyelles	Tigny-Noyelles	Petit-Cavron	Cavron-St-Martin
		Petit-Coin	Zutkerque
O		Petit-Crocq	Wirwignes
		Petit-Difques	Moringhem
Ocoche	Maisnil (St-Pol)	Petit-Fontaine	Fontaine-l-Boulans
Olhain	Fresnicourt	Petit-Fillièvres	Fillièvres
Olincthun	Wimille	Petit-Hollande	Eperlecques
Ophove	Arques	Petit-Hollande	Muncq-Nieurlet
Oppy	Beaudricourt	Petit-Hourecq	Carly
Orgeville	Lillers	Petit-Houvin	Hauteclocque
Orlencourt	Monchy-Breton	Petit-Lambus	Mouriez
Ostove	Bainghen	Petit-Manillet	Ouve-Wirquin
Ostove	Bazinghem	Petit-Marais	Verton
Ostove	Zutkerque	Petit-Marais	Wittes
Ostrohove	St-Martin-Boulog.	Petit-Marles	Marles (Montreuil)
Ouvelin	Magnicourt-en-C.	Petit-Monchel	Monchel
Ouvert	Givenchy-lez-la-B.	Petit-Moulin	Oye
Ovillers	Rumaucourt	Petit-Ponchel	Le Ponchel
		Petit-Preures	Preures
P		Petit-Quercamp	Bouvelinghem
		Petit-Rupembert	Wimille
Pacault	Lestrem	Petit-Sailly	Sailly-l-Bourse
Pacault	Mont-Bernanchon	Petit-Sains	Sains-en-Gohelle
Pacault (le)	Hinges	Petit-St-Blaise	Guînes
Palfart	Febvin-Palfart	Petit-St-Leu	Huby-St-Leu

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Petit-St-Michel	St-Michel	Pont-à-Sault	Dourges
Petit-St-Vaast	Airon-St-Vaast	Pont-Asquin	Wardrecques
Petit-Senlis	Senlis	Pont-Crutu	Beussent
Petit-Servin	Servin	Pont-d'Harnes	Courrières
Petit-Souich	Le Souich	Pont-d'Oye	Nouvelle-Eglise
Petit-Wamin	Wamin	Pont-d'Oye	Oye
Petit-Zelucq	Tubersent	Pont-de-Briques	Isques
Petite-Neuville	Verton	Pont-de-Briques	St-Etienne
Petites-Fosses	Sorrus	Pont-de-Briques	St-Léonard
Petites-Hemmes	Oye	Pont-de-Fêtu	Divion
Picantin	Laventie	Pont-de-Pierres	Audruick
Pierre (la)	Hames-Boucres	Pont-en-Busnes	Lillers
Pierre (la)	Questrecques	Pont-du-Gy	Duisans
Pierre (la)	Racquinghem	Pont-du-Gy	Etrun
Pierre (la)	Zouafques	Pont-du-Rossignol	Nortkerque
Pierrettes (les)	Menneville	Pont-Feuillet	St-Léonard
Pigeonnier (le)	Ardres	Pont-Gorré	Wimille
Pille-Bois	Desvres	Pont-Maudit	Harnes
Pille-Bois	Samer	Pont-Pitendal	St-Martin-Boulog.
Piloterie (la)	Hardinghen	Pont-Pitendal	St-Léonard
Piloteries (les)	Menneville	Pont-Riqueult	Lestrem
Pipemont	Febvin-Palfart	Pont-sans-Pareil	Les Attaques
Pipot	Wimille	Pont-sans-Pareil	Marck
Piquendal	Merck-St-Liévin	Poovre (le)	Acquin
Piraller	Wierre-Effroy	Poovre (le)	Haut-Loquin
Piraller	Wimille	Poterie (la)	Desvres
Pire	Lillers	Poterie (la)	Wimille
Pissevert	Wimille	Poteries (les)	Labeuvrière
Place (la)	Louches	Potiers	Humbert
Place (la)	Zutkerque	Pourimil	Lestrem
Places (les)	Carly	Préolant	Beuvry
Places (les)	Rebecq	Préel	Boubers-s-Canche
Placettes (les)	Colembert	Préhédré	Créquy
Placettes (les)	Montcavrel	Prés (les)	Hamblain
Planche-de-Pierre (la)	Wierre-au-Bois	Pronay	Ramecourt
Planche-Tournoire	Coulogne	Puits-Bérault	Lepine
Plouy (le)	Colembert	Puits-du-Sart	Hermelinghen
Plouy (le)	Febvin-Palfart		
Plouy (le)	Fressin	**Q**	
Plouy (le)	Nordausques	Quatre-Maisons (les)	Ste-Catherine
Plouy (le)	Surques	Quatre-Patars	Longuenesse
Plouy (le)	Wavrans (St-Omer)	Quatre-Vaux	Wail
Point-du-Jour (le)	Athies	Quehen	Isques
Point-du-Jour (le)	Preures	Quehem	Ergny
Point-du-Jour (le)	Wimille	Quembergue	Nordausques
Pointe-aux-Oies (la)	Id.	Quene-Vacherie (la)	Pihen
Poiret	Nielles-lez-Ardres	Questinghen	Baincthun
Poirier	Audrehem	Quenelets (les)	St-Etienne
Ponche	Coyecques	Quevaussart	Fiefs
Pont-à-Balques	Isbergues	Quilwal	Muncq-Nieurlet
Pont-à-Ham	Quiestède	Quingoie (la)	Audrehem
Pont de-Quesques	Quesques	Quingoie (la)	Rebergues

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
R		Ronville	Wierre-Effroy
Rachinette	Mouriez	Ronville (la)	Wimille
Radometz	Delettes	Rosamel	Frencq
Raiderie	Seninghem	Rosemond	St-Pol
Raissée (la)	Agnez-lez-Duisans	Rosière	Rebreuviette
Ramesaut	Escalles	Rosselin	Hames-Boucres
Ramesaut	Hervelinghen	Rossignol	Arques
Ramiéville	Febvin-Palfart	Roubinerie	Surques
Raminghem	Audrehem	Rouge-Berne	Bazinghen
Ramonière	Bimont	Rouge-Croix	Isbergues
Raventhun	Ambleteuse	Rougefort	Rebergues
Rebertingue	Réty	Rouge-Herlé	Locon
Rebus	Audruick	Rouge-Mont	Haut-Loquin
Reclinghen	Crémarest	Rouge-Mont	Rebergues
Recousse (la)	Zouafques	Rouge-Trou	Nortkerque
Recquebrœucq	Ouve-Wirquin	Roussent	Maintenay
Réderie (la)	Alette	Roussoye (la)	Ledinghem
Réderie	Longfossé	Rucfort	Créquy
Réderie	Beussent	Rue-Haffreingue	St-Etienne
Réderie	Wailly (Montreuil)	Rumeu	Wamin
Remortier	Bimont	Ruitz-du-Bietz	Lorgies
Rettemoy	Bucquoy	Ruppigny	Bomy
Réveillon (le)	Chocques	Russolin	Beuvrequen
Ricque-Maninghen	Bazinghen	Rutoire	Vermelles
Rietz	Sachin	**S**	
Rietz-du-Vinage	Mont-Bernanchon		
Rietz-Montigny	Rollancourt	Sacriquier	Courset
Rietz-Motu	Wismes	Sains	Hauteclocque
Rieux (le)	Hesdin-l'Abbé	Saint-André	Witternesse
Rieux	Lillers	Saint-Aubin	Auzin-St-Aubin
Rigoulet	Nortkerque	Saint-Aubin	Bapaume
Rimeux	Renty	Saint-Aubin	Hauteclocque
Rincq	Aire	Saint-Augustin	Clarques
Riolle (la)	Reclinghem	Saint-Bernard	Clairmarais
Ripemont	Bléquin	Saint-Eloi	Verton
Robache	Nabringhen	Saint-Georges	Audinghen
Rochelle (la)	Groffliers	Saint-Jean	Clarques
Rochelle (la)	Questrecques	Saint-Josse-au-Bois	Tortefontaine
Rochelle (la)	Pihen	Saint-Justin	Ecuires
Rocourt-St-Laurent	Roëllecourt	Saint-Ladre	Famechon
Rocourt-en-l'Eau	Magnicourt-en-C.	Saint-Laurent	Renty
Rocque	Preures	Saint-Martin	Beaumerie
Rohart	Camiers	Saint-Martin	Cavron-St-Martin
Rollepot	Frévent	Saint-Martin-Eglise	Hernicourt
Rollez	Coupelle-Vieille	Saint-Nicolas	Beaumerie
Rollez	Hubersent	Saint-Nicolas	Ste-Marie-Kerque
Rollez	Verchocq	St-Pierre-Chapelle	Wismes
Romont	Buire-le-Sec	Saint-Pol	Wissant
Rond	Ecques	Saint-Quentin	Aire
Ronville (la)	Id.	Saint-Quentin	Vieil-Hesdin
Ronville	Hesdin-l'Abbé	Saint-Sauveur	Chocques
Ronville	Tournehem	Saint-Vinocq	Rebecq

HAMEAUX.	COMMUNES.	HAMEAUX.	COMMUNES.
Saint-Wandrille	Embry	Tiremande (la)	Ligny-lez-Aire
Saint-Wandrille	St-Michel	Tirland-la-Chap.	Chelers
Sainte-Barbe	Carvin	Tombe-Willot (la)	Locon
Sainte-Croix	Longuenesse	Touquet (le)	Lorgies
Salines (les)	Sangatte	Touquet	Cucq
Salvêque	Wismes	Touquet de la Cauchiette	Violaines
Samette	Lumbres	Tour (la)	Offrethun
Sart (le)	Hardinghen	Tourbières (les)	Blessy
Sarts (les)	St-Etienne	Touret (le)	Lacouture
Saternault	Saulty	Tourlincthun	Wirwignes
Sault	Verlincthun	Tournes	Echinghen
Saulchoy	St-Remy-au-Bois	Tournes	Baincthun
Sautricourt	Hernicourt	Tournier (le)	Samer
Scoubrouck	Clairmarais	Toutendal (le)	Alette
Sehen	Preures	Trait (le)	Boursin
Selandre	Gennes-Ivergny	Tréhout	Vitry
Sénécoville	Azincourt	Trépied	Cucq
Sept-Voies-Romaines	Zoteux	Trésorerie (la)	Wimille
Sequières	Lacres	Tressennes	Isbergues
Serny	Enquin (St-Omer)	Trois-Cheminées	Audembert
Serre	Puisieux	Trois-Cours	Robecq
Slack	Ambleteuse	Trois-Fêtus	Rollancourt
Sodit	Audinghen	Trois-Marquets	Bourthes
Sombres	Wissant	Tronquoy	Aix-en-Ergny
Sonneville	Neufchâtel	Trou-Badou	Vis-en-Artois
Souverain-Moulin	Pernes (Boulogne)	Trou-du-Charme	Bournonville
Soyecques	Blendecques	Trou-Perdu	Bonningues-lez-A.
Stiennart	Arques	Turelle	Lorgies
Stiennart	Clairmarais	Turne (le)	Frencq
T		**U**	
Table-Ronde (la)	Louches	Upen d'Amont	Delettes
Tachincourt	Maisnil (St-Pol)	Upen d'Aval	Delettes
Tailly	Lillers	Uzelot	Leulinghem
Tappecul (le)	Belle-et-Houllefort	**V**	
Tappecul	Escalles		
Tappecul	Oye	Val (le)	Acquin
Targette (la)	Louches	Val (le)	Boisjean
Targette (la)	Neuville-St-Vaast	Val (le)	Landrethun-lez-A.
Tatincloud	Nédonchel	Val (le)	Lumbres
Teigneville	Beuvry	Val (le)	Merck-St-Liévin
Temple (le)	Conchil-le-Temple	Val (le)	Surques
Tertre (le)	St-Josse	Val (le)	Thiembronne
Tienganne	Questrecques	Val d'Enquin	Enquin
Thilloy	Ligny-Thilloy	Val du Fresne	Verchocq
Thubeauville	Parenty	Val du Leu	Lisbourg
Tihen	Le Portel	Valencendre	La Calotterie
Tilleuls (les)	Lorgies	Valencendre	Saint-Josse
Tilleuls (les)	Beaumetz-l-Cambr.	Valenglin	Wirwignes
Tilloloy	Laventie	Valentin	Wail
Tinghen	Hesdin-l'Abbé	Valières	Willeman
Tincquettes	Tincques	Valinghen	Wirwignes

HAMEAUX.	COMMUNES.
Vallée (la)	Audembert
Vallée (la)	Colembert
Vallée (la)	Grincourt-lez-Pas.
Vallée-Gloriam	Beussent
Val-St-Martin	St-Martin-Boulog.
Valtencheu (le)	Renty
Vaulx	Béalencourt
Vausserie (la)	Belle-et-Houllefort
Velinghem	Quesques
Vendringhem	Wavrans (St-Omer)
Venthus (le)	Alembon
Venthus (le)	Caffiers
Vercoutre	Nortkerque
Verdrel	Fresnicourt
Verger (le)	Oisy
Vergniaux	Hesdin-l'Abbé
Vermont	Réty
Vernove (le)	Quelmes
Vert-Gazon	Harnes
Vert-Giniau (le)	Hesdin-l'Abbé
Vert-Tilleul	Maisnil (St-Pol)
Vert-Tilleul	Thélus
Verte-Ecuelle (la)	Longuenesse
Verte-Rue	Caffiers
Verte-Rue	Labeuvrière
Verte-Voie	Lacres
Verte-Voie	Outreau
Verte-Yeuse	Landrethun-lez-A.
Verval (le)	Quesques
Vieil-Eps	Boyaval
Vieil-Fort	Divion
Vieil-Homme	Hubersent
Vienne	Samer
Villeneuve	Bellebrune
Villette	Dury
Villiers	Saint-Josse
Vincelles	Bazinghen
Vincq	Houlle
Vironchaux	Verlincthun
Vis-à-Marles	Lapugnoy
Vis-à-Marles	Marles
Vis-ès-Marais	La Calotterie
Vives	Audruick
Voistoncq	Bayenghem-lez-Ep
Vraucourt	Vaulx-Vraucourt
Vrolan	Recques
W	
Wacheux	Amettes
Wadenthun	Saint-Inglevert
Wagnonlieu	Duisans
Wailly	Coupelle-Vieille
Waldam	Marck
Waldam	Oye
Walle	Guînes
Wambringue	Audembert
Wandelicourt	Berles-Monchel
Wandonne	Audincthun
Wandonnelle	Audincthun
Warcove	Audembert
Warenne	Rebreuviette
Warincthun	Audembert
Waringuezelle	Hardinghen
Warland	Houlle
Warnes	Roquetoire
Warnecque	Merck-St-Liévin
Waroquerie	St-Martin-Boulog.
Wasque	Moringhem
Watrezelles	Wimille
Watterdal	Seninghem
Wattine (la)	Mentque-Norbéc.
Wattine (la)	Questrecques
Wattine (la)	St-Martin-Boulog.
Wattine	Sorrus
Wattine (la)	Wierre-au-Bois
Wavrechin	Dourges
Welle	Nordausques
Wendal	Mentque-Norbéc.
Wendin	Peuplingues
Westecques	Ecques
Westove	Blendecques
Westrehem	Delettes
Westrove	Eperlecques
Wicardenne	St-Martin-Boulog.
Widdebrouck	Aire
Wignacourt	Croisette
Willametz	St-Martin-d'Hard.
Willedingue	Wavrans
Wimereux	Wimille
Wins	Blendecques
Wioves (les)	Réty
Wirquin	Ouve-Wirquin
Wissocq	Audrehem
Witrethun	Leubringhen
Wolphus	Zouafques
Y	
Yeuse	Landrethun-lez-A.
Z	
Zeauvis	Lequesnoy
Zérables	Beussent
Zetenette	Montcavrel
Zelthun	Recques
Zudrove	Ferques
Zuphen	Audresselle
Zutove	Quelmes
Zutove	Boisdinghem

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

D

E

F

N

O

P

R

S